









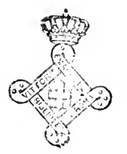


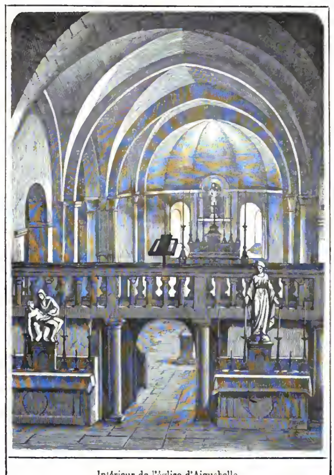
ANNALES

DE

L'ABBAYE D'AIGUEBELLE







Intérieur de l'église d'Aiguebelle.

ANNALES

DE

L'ABBAYE

D'AIGUEBELLE



DE L'ORDRE DE CITEAUX

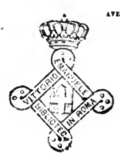
(Congrégation de N.-D. de la Trappe)

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS

(1045-1863)

PAR UN RELIGIEUX DE CE MONASTÈRE

AVEC PERMISSION DU CHAPITRE GÉNÉRAL



TOME II.



VALENCE

IMPRIMERIE JULES CÉAS & FILS.

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 9.

1863

ANNALES
DE
L'ABBAYE D'AIGUEBELLE.

SECONDE PÉRIODE.

AIGUEBELLE MODERNE.

(1790-1863).

CHAPITRE PREMIER.

L'Ordre de Cîteaux, depuis la fin du quatorzième siècle jusqu'à la Révolution française. — Sa décadence, ses réformes. — Étroite et Commune Observance [1].

L'abbaye de Cîteaux n'existe plus ; ses quatre filles, la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond sont devenues la proie du vandalisme révolutionnaire ; l'Ordre entier et, en même temps que lui, toutes les institutions saintes ont disparu du sol de la France, englouties dans une effroyable tempête : juste punition, a-t-on dit, de la violation de leurs règles et du déclin de leur esprit originel ; mais bien plus encore, juste

[1] Voir l'Introduction, § III, p. XXIX.

châtiment d'une société dont l'impiété sans frein s'attaquait à Dieu même, et qui, privée de cette digue infranchissable de la prière, sentit bientôt déborder sur elle le torrent des vengeances du ciel, et fut submergée dans les flots sanglants de sa colère.

Néanmoins le relâchement, bien qu'il fût loin d'atteindre les proportions que, chacun à leur tour, le protestantisme, le jansénisme et le philosophisme se plurent à lui assigner, bien que les mœurs scandaleuses des moines, sauf de rares exceptions, n'aient jamais existé que dans l'imagination et sous la plume des esprits corrompus et des cœurs dépravés, le relâchement existait. Les moines, en général, étaient en pleine décadence; les Cisterciens, en particulier, n'observaient plus les lois de la ferveur, de l'austérité, de la discipline.

A cet effet il y avait plusieurs causes.

La vanité, l'ambition, le dégoût de la pénitence, l'abandon de la simplicité première avaient fait de nombreuses brèches à l'observance monastique. Mais la plus irréparable avait été, nous l'avons dit, celle qu'ouvrirent les nouveautés introduites dans le gouvernement de l'Ordre par la modification du statut fondamental, à la grande douleur d'une foule d'abbés qui regardaient cette charte respectable « comme la « pierre angulaire qui ne pouvait être remuée sans « ébranler tout l'édifice [1] » Nous l'avons démontré, la nouvelle constitution, en relâchant les liens étroits

[1] *Traité historique du Chapitre général*, épître dédicatoire, p. XLII.

qui unissaient entre eux les monastères de chaque filiation, limita le pouvoir des Pères immédiats, détruisit, en tout ou en partie, l'influence qu'ils exerçaient, annula l'effet des visites régulières et porta un coup funeste à l'autorité du Chapitre général, dont les assemblées, depuis cette époque, devinrent chaque année de plus en plus désertes. « Hélas! » s'écriaient, dans un sentiment de profonde douleur, les Pères réunis à Cîteaux en 1422, « notre Ordre s'est entièrement déformé; la discipline régulière et la vie monastique ont presque disparu de nos monastères par la négligence passée et présente des Pères immédiats qui ne font pas la visite des monastères ou n'y apportent pas l'exactitude, le soin et la fidélité qu'ils devraient; et par l'incurie des abbés qui, au grand mépris de l'Ordre et du Chapitre général, dédaignent de se rendre à nos assemblées[1]. »

Dans sa bulle, où il avait porté la cognée à la racine de tant d'abus qui commençaient à poindre, le Pape Benoît XII n'avait pas manqué d'appliquer un remède à ce mal dont il voyait le germe prendre de jour en jour de nouveaux développements. Il fulmina de grièves peines contre les abbés qui ne seraient pas fidèles à l'assistance au Chapitre, espérant par là conserver à cette assemblée un ascendant et une autorité si nécessaires au maintien de l'Ordre, et qui déjà tendaient à se perdre. Ses règlements salutaires, acceptés avec bonheur, firent refleurir à peu près l'ancienne disci-

[1] *Statuta Cap. gen.* An. 1422; ap. Mart. *Anecd.* IV, col. 1567.

pline et furent observés jusqu'à la fin du XIVe siècle. Mais alors le torrent des mauvaises coutumes, démesurément grossi, rompit ses digues, envahit l'Ordre entier et la débâcle générale commença.

En cela rien d'étonnant.

Un schisme déplorable ravageait l'Église, divisait ses enfants, dressant autel contre autel, opposant Pontife à Pontife. Il ne nous appartient pas de dire quels maux il causa, les excès et les scandales dont il fut la source, toutes les mauvaises passions fomentées, la cupidité excitée par l'appât des faveurs, la dépravation universelle des mœurs, l'avancement des sujets indignes, les erreurs, la simonie, la révolte et l'apostasie. C'en est assez pour comprendre que le désordre ne tarda pas à pénétrer jusque dans les cloîtres les plus saints. Des moines ambitieux, des laïques même en profitèrent pour s'emparer des abbayes à leur convenance, soit par force, soit par séduction, soit à prix d'argent. Le relâchement de la discipline suivit bientôt; le mépris des lois et de l'autorité rendit les supérieurs impuissants contre leurs subordonnés, qui, sans respect pour la règle qu'ils avaient vouée, vivaient selon leur caprice, menaçant, si on les contraignait, de changer d'obédience.

D'un autre côté, des guerres cruelles mettaient l'Europe en feu. A Naples et en Hongrie, les princes se disputaient, les armes à la main, par le poignard et par le poison, un trône ensanglanté. Les Anglais, maîtres de la plus grande partie de la France, en occupaient

la capitale. On levait des troupes de toutes parts ; on ne voyait partout que soldats en campagne, pleins d'ardeur pour le pillage, ravageant le pays, incendiant ou renversant les églises et les monastères, s'enivrant de sang, de meurtres et de brigandages. Aux Anglais succédèrent les Routiers et les Tard-venus, véritables fils de Bélial, dit le deuxième continuateur de *Nangis*, tout souillés de meurtres et d'iniquités, qui s'étaient rassemblés de divers pays pour guerroyer, sans autres motifs pour faire la guerre que leur instinct pervers et l'amour du pillage.

Les abbayes cisterciennes, situées pour la plupart au fond des bois et dans des lieux écartés, loin de tout secours, avaient naturellement le plus à souffrir de ces excès. Les religieux, sans gîte et sans ressources, étaient obligés de se disperser et de se mettre en quête d'un asile, les uns chez leurs parents, les autres chez leurs amis ou dans des maisons louées par eux. Quelques-uns, par des voies plus ou moins licites, se procuraient des bénéfices ; plusieurs desservaient des paroisses, et l'on en vit plus d'un réduit par la misère à se faire le serviteur d'un curé, pour l'aider en qualité de domestique et de sacristain[1].

Quelquefois aussi le monastère se transformait en forteresse, et servait de lieu de retraite aux habitants des villages voisins qui fuyaient la fureur des bandes indisciplinées. Hommes, femmes, vieillards, enfants, tous

[1] Ap. Mart. *Thesaurus Anecd.* IV : *Statuta Cap. gen. Ord. Cist.* ann. 1410, col. 1552.

se réfugiaient à l'abbaye, amenant avec eux les chevaux, les bœufs, les porcs, tous les animaux domestiques, et s'installaient, qui au chapitre, qui au réfectoire, qui sous les cloîtres. D'autres s'emménageaient dans les dortoirs et les officines du monastère. Il y en avait jusque dans l'église. Les moines se logeaient où ils pouvaient et vivaient pêle-mêle au milieu de cette confusion[1].

Sans parler encore des communautés moissonnées par la peste, comme celle de Val-Sainte, au diocèse d'Apt, où survivaient à peine deux ou trois religieux que l'on voyait errer tristement sous le cloître solitaire ; ou des abbayes qui, comme Lioncel, subissaient la fureur d'un Raymond de Turenne et de ses satellites gascons[2]. En faudrait-il davantage pour expliquer, sinon pour excuser les désordres de cette funeste époque, ainsi que l'affaissement général de la discipline et le relâchement qui les suivirent, lorsque, le royaume et l'Europe en paix, les moines purent rentrer dans leurs monastères et reprendre plus ou moins exactement les exercices de la vie régulière. Aurait-on lieu de s'étonner si, après tant d'orages et de dissipations, un grand nombre d'entre eux n'avait plus rien de religieux que l'habit, souvent encore défiguré et tenant plus de celui du laïque, ou même du soldat, que de celui du moine ; si l'usage de la chair s'était introduit dans les monastères ; si enfin l'esprit de propriété, qui est un vice

[1] *Ibid.* ann. 1437. col. 1591.
[2] *Ibid.* ann. 1437 et 1397. col. 1572 et 1534.

chez les moines et que saint Benoît recommande d'extirper avec tant de soin, avait jeté des racines si profondes que, dans l'impossibilité morale de le retrancher absolument, on dut se contenter d'en réprimer les abus les plus graves, de le restreindre de plus en plus en le soumettant à l'obéissance et à la discrétion des supérieurs? Car tels sont les principaux abus qui s'introduisirent alors dans l'Ordre, s'y maintinrent à un certain degré et furent, le dernier surtout, plus contraire à l'essence de la vie monastique, la source des désordres plus ou moins exagérés qui lui ont été reprochés avec autant d'amertume que d'injustice. Était-il juste, en effet, de lui faire un crime des abus dont la cause lui fut étrangère et contre laquelle il n'eut et ne pouvait avoir aucune action?

Et cependant, on a été plus loin, en affirmant qu'il était de connivence avec le mal et que les chapitres généraux le consacraient par leurs arrêts[1]. Mais pour se

[1] D. Julien Paris (*Du premier esprit de Citeaux*, 3e partie, ch. IV, sect. IIe) cite quatre définitions des chapitres généraux de 1390, 1396, 1399 et 1400 qui semblent appuyer sa thèse et prouver que ces assemblées autorisaient l'esprit de propriété. Ces définitions ont été textuellement reproduites par D. Gervaise dans son histoire de la réforme de l'Ordre de Citeaux, sans autre addition, preuve évidente que là se bornaient toutes leurs preuves. Or, aucun de ces quatre exemples ne se trouve rapporté dans les définitions de ces mêmes années recueillies par D. Martène (*Thesaurus Anecdotorum*, T. IV). Nous ne prétendons pas dire par là que D. Paris en soit l'auteur; il se peut très bien que la collection du savant bénédictin ne soit pas complète. Mais nous tenons à constater ici qu'il eût été très à propos de les contrôler par la comparaison des textes, vu que ces deux auteurs, nous le disons avec peine de D. Paris, sont peu scrupuleux dans leurs citations et ne craignent pas de les tronquer pour faire triompher leurs préjugés.

faire une juste idée de la valeur d'une pareille assertion et lui infliger le nom qu'elle mérite, il suffit de lire le compte-rendu de leurs délibérations et les règlements qui en ont été la conséquence. Qu'on nous permette d'en rapporter quelques-uns.

« C'est avec un vif remords, » s'écrie l'assemblée de 1394, « que le Chapitre général remarque, que dans *plusieurs monastères de filles*, les pieuses intentions des fondateurs et bienfaiteurs sont frustrées et leurs âmes privées, contre leur attente et leurs désirs, des prières et des suffrages de l'Eglise, soit à cause de la diminution des revenus et, par suite, du personnel des monastères, soit par l'excès du relâchement qui s'y est introduit avec le temps et a détruit l'observance régulière, à tel point que les messes promises ne sont point acquittées. L'office divin lui-même ne s'y célèbre plus, en sorte que, au lieu de prêcher la sainteté par leur exemple, d'offrir le modèle d'une parfaite obéissance et d'inspirer au peuple la ferveur de la dévotion, comme elles le devraient, ces communautés sont devenues, on ne peut le dire sans honte, un sujet de moquerie, une occasion de scandale et une cause de mépris pour l'Ordre et la religion[1]. »

Certes, ce n'est pas là le langage de gens qui s'aveuglent volontairement, ou qui donnent les mains au désordre. Mais ce qui vaut mieux encore, c'est que les actes répondaient à ces vigoureuses paroles. Par

[1] *Statuta Cap. gen. Ord. Cist.* apud Martène, *Anecd.*, T. IV, ann. 1394, col. 1526.

un décret, les vénérables Pères supprimaient ces communautés et incorporaient leurs biens à des monastères d'hommes, à la charge d'y mettre des religieux pour acquitter les obligations contractées. Les chapitres suivants agirent avec la même vigueur. Celui de 1395 supprimait le monastère de Bonham, diocèse des Morins, où il ne restait plus que deux religieuses et vingt-quatre livres de revenu. Six autres avaient le même sort en 1399, et nous avons vu, en 1413, le monastère du Bouchet uni à celui d'Aiguebelle, probablement pour le même motif.

Mais en 1422 déjà, ce n'est plus seulement sur quelques monastères de filles que les Pères font entendre leurs lamentations, c'est de l'Ordre entier qu'ils constatent le dépérissement et déplorent la chute. Avec la sagacité qui les distingue, ils en attribuent la véritable cause, non pas au schisme, non pas aux guerres, lesquelles sans doute y ont bien contribué pour leur part, mais avant tout et par-dessus tout, à la négligence des visiteurs et à la désertion du Chapitre général. Et aussitôt, pour remédier à cet énorme abus, ils nomment des réformateurs provinciaux, dont la fonction sera de réparer les torts des Pères immédiats et d'exécuter, contre les abbés recalcitrants et rebelles, les peines portées par les règlements pontificaux.

A qui s'étonnerait qu'un si vigoureux esprit de réforme se soit rencontré dans une réunion d'abbés qui, représentant des monastères dégénérés, devaient

l'être par conséquent eux-mêmes plus ou moins, nous répondrions que raisonner ainsi, c'est mettre l'hypothèse à la place de la réalité, substituer son jugement propre à l'histoire; malheur hélas! trop fréquent. Bien qu'à la tête, pour la plupart, de maisons en proie à la décadence, ces supérieurs n'étaient pas pour cela nécessairement relâchés. L'histoire nous apprend, au contraire, que ces derniers ne se trouvaient là qu'en faible minorité, ils restaient chez eux, les témoignages que nous avons rapportés le démontrent assez; ils avaient d'ailleurs à craindre la sentence d'un tribunal qui les eût déposés de leur charge. Mais les abbés fidèles se présentaient, en revanche, animés des meilleures dispositions. Ils venaient avec l'espoir de trouver, dans l'autorité du Chapitre général, la force et l'appui dont ils avaient besoin pour s'opposer efficacement à un mal contre lequel leurs efforts isolés demeuraient impuissants. Ceux-là même qui se sentaient coupables de négligence ne pouvaient pas ne pas être dans les mêmes sentiments. Venus au Chapitre surtout pour y rendre compte de leur conduite et de leur administration, et, en second lieu, pour travailler à la réforme des abus qui se glissaient dans l'Ordre, était-il possible que ce retour forcé sur eux-mêmes, que les avertissements charitables de leurs frères ne réveillassent pas en eux les remords, ne rendissent pas plus vif le sentiment de leur immense responsabilité? Quelles pensées sérieuses et élevées ne devaient pas alors présider aux délibérations de ces hommes, quand ils se retrouvaient en-

semble précisément avec la mission de procéder à un examen de conscience, de comparer ce qui était avec ce qui devait être, de redresser et de ramener à la règle tout ce qui s'en était écarté, soit en eux-mêmes, soit dans les autres ? Et si, à toutes ces considérations, l'on ajoute l'assistance divine promise à toute autorité légitime et spécialement à l'autorité religieuse, assistance qui brille d'un si vif éclat dans toutes les décisions de l'auguste assemblée, alors l'étonnement cessera et l'on sera forcé d'avouer que le prodige eût été, au contraire, en de pareilles conditions, que ces abbés eussent eu le cœur d'assister, insensibles, au spectacle du désordre qui les envahissait.

Aussi voyez-les, ces vénérables Pères, pleins de zèle comme aux premiers jours de l'Ordre, ordonner des prières et ces processions du dimanche, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours et que nous nous faisons un bonheur de continuer, dans le but d'obtenir la paix et l'unité de l'Eglise, et des bénédictions en faveur des fidèles qui lui demeurent sincèrement attachés; puis attentifs, au temps du péril, à se défendre eux-mêmes contre l'invasion du schisme, interdire aux Pères immédiats des provinces les plus exposées à cause du relâchement, d'approuver ou de confirmer, tant que le schisme durera, aucune élection d'abbé faite dans leurs maisons filles, réservant cette confirmation au Chapitre général ou, en sa vacance, à l'Abbé de Citeaux[1].

[1] Ap. Martène *loc. cit.* ann. 1395, col. 1530 — ann. 1399, col. 1535 et 36 — ann. 1422, col. 1567 et 68 — ann. 1400, col. 1537 — ann. 1394 et 1433, col. 1527 et 1584.



Même ardeur de leur part à l'égard de la discipline.

Ils ne craignent pas de sévir avec vigueur contre ceux de leurs collègues, qui, poussés par l'ambition, oubliant leur vœu de pauvreté et leur propre salut, sans vocation de la part de Dieu, aspirent aux honneurs et aux dignités, sollicitent en cour de Rome par eux-mêmes ou par d'autres et, « se répandant sur les places « publiques, immolent les biens de leur monastère « à l'idole de leur vanité. »

Plus loin, ils fulminent l'excommunication contre quelques abbés qui, sous prétexte des guerres, désertent leurs abbayes et, semblables à des mercenaires, ne rougissent pas d'abandonner le troupeau confié à leurs soins, exposant ainsi sans défense à la morsure des loups les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. Qu'ils restent à leur poste, ou, si le danger est extrême, qu'ils se contentent d'habiter les villes ou les bourgs les plus voisins, afin de veiller de là plus aisément à l'administration comme à la sûreté de leur maison. C'est là l'unique concession faite à leur faiblesse.

Vient ensuite la création des visiteurs provinciaux choisis parmi les abbés les plus recommandables de la province, pour suppléer à la négligence ou à l'impuissance des Pères immédiats ; puis, la concession d'assemblées particulières pour les besoins de l'Ordre, dans les contrées où la guerre intercepte les routes, à la condition toutefois de ne point prendre le titre de Chapitre provincial, et que les décisions n'auront force

de loi qu'après l'approbation du Chapitre général, afin d'éviter toute apparence de schisme et toute contestation. Enfin, pour ne laisser aucune excuse aux abbés qui négligent les assemblées du Chapitre, on en transfère l'époque du 12 septembre au lundi des Rogations, temps auquel les soldats ne sont point encore en campagne, ni les récoltes en état d'être cueillies[1].

Tous les décrets respirent le même zèle, le même désir vif et profond d'une réforme radicale. Pas un abus n'y reste sans répression, pas un désordre ou un crime sans châtiment, pas un scandale sans flétrissure.

On y voit paraître tour à tour et traiter comme elles le méritent certaines religieuses, vêtues de robes élégantes qui leur pincent la taille, et voilées sous une gaze légère qui provoque les regards plus qu'elle ne couvre le visage ; puis d'autres, plus coupables encore, qui, foulant aux pieds la modestie religieuse et la retenue de leur sexe, rompent la clôture, courent les maisons des séculiers, fréquentent même les bains publics. Viennent ensuite les moines portant des robes à la mode, fendues par devant et par derrière, avec de larges manches, des jaquettes froncées, des chemises de toile et, depuis leurs souliers brodés jusqu'au béret dont ils se coiffent, offrant à l'extérieur tout le portrait d'un séculier. Ils affectent même parfois les allures plus guerrières du gentilhomme, et se promènent

[1] Apud Martène *loc. cit.* ann. 1396, col. 1531. — Ann. 1431, col. 1581. — Ann. 1433, col. 1585. — Ann. 1439, col. 1595 et 1596.

par les rues ou dans la campagne, armés de bâtons, de larges épées, avec un épervier ou un faucon au poing.

Ailleurs les zélateurs de l'Ordre et de la discipline (car il s'en trouvait dans tous les monastères, même les plus relâchés), dénoncent à la vigilance du Chapitre certains religieux qui, pendant que les frères prenaient en commun leur réfection, faisaient dans leur chambre des repas somptueux auxquels ils invitaient leurs amis, tant du monastère que du dehors, au grand scandale du peuple et détriment de leurs âmes. Ici, des moines paresseux retardent l'heure du lever. Là, une moitié de la communauté prend des vacances à des époques réglées, et, sous prétexte de réparer ses forces, passe une quinzaine de jours, quelquefois davantage, à vivre à sa guise et dans la bonne chère. Pendant ce temps, l'autre moitié suit tous les exercices claustraux, chante l'office au chœur, mange au réfectoire commun, soutenue par l'espoir de se reposer à son tour[1].

Voilà, sans doute, des désordres bien graves et qui constatent un profond dépérissement de la discipline, un oubli bien déplorable des saintes obligations de la vie monastique.

Mais si l'on songe que, dans ce tableau d'une page, nous résumons l'histoire de deux siècles entiers et des

[1] Marl. *loc. cit.* ann. 1413, col. 1560.—Ann. 1422, col. 1570.—Ann. 1529, col. 1642.—Ann. 1469, col. 1623.—Ann. 1429, col. 1528.—Ann. 1449, col. 1615.

siècles les plus malheureux; que les monastères de l'Ordre, au nombre de près de deux mille, étaient disséminés sur toute la face de l'Europe et encore au delà; que les abus groupés ici en quelques lignes se passaient à des centaines de lieues de distance; qu'ils n'appartenaient qu'à quelques provinces et souvent n'étaient le fait que d'un petit nombre de monastères, quelquefois d'un seul, de combien ces désordres, si monstrueux au premier coup d'œil, ne seront-ils pas atténués?

Bien plus, si, comme nous avons essayé de le faire, on remonte à l'origine du mal; si l'on considère les causes qui l'ont produit, si l'on constate surtout l'impuissance où se sont trouvés les supérieurs d'y apporter un remède efficace, que faudra-t-il penser de ceux qui les ont accusés si légèrement de prêter les mains à des dérèglements que nous ignorerions, si, dans leur loyauté et avec cette implacable franchise dont le ton indigné laisse percer l'amertume qui remplissait leur cœur, ces vénérables Pères ne nous les eussent eux-mêmes révélés, en les consignant scrupuleusement dans des actes publics, où sont allés les puiser leurs ardents détracteurs.

Ah! c'est en lisant ces lugubres pages, c'est en assistant aux angoisses et aux tortures de cette malheureuse assemblée qui se débat dans son impuissance, et, désespérée, s'adresse tour à tour au ciel et à la terre pour implorer du secours[1], que l'on comprend, que

[1] Apud Martène *loc. cit.* ann. 1431 et 1439, col. 1580 et 1601.

l'on sent surtout vivement quelle faute fut commise, quel coup funeste fut porté à l'Ordre, lorsque, par suite de menées ambitieuses, malheureusement couronnées de succès, sa hiérarchie fut ébranlée et ses liens relâchés. Vouloir arguer de cette impuissance à la mauvaise volonté, comme l'a fait Dom Gervaise, de la part d'un membre de l'Ordre, c'est moins défaut de logique qu'ignorance et ingratitude; ce n'est pas seulement reprocher au soldat désarmé de n'avoir pas terrassé son ennemi, c'est imiter le fils dénaturé qui, parvenu à la fortune, insulte à la misère de son père et lui fait un crime des malheurs dont il fut la victime.

Et pourtant nous n'avons pas tout dit. Dans ce rapide et triste tableau, nous n'avons pas rappelé le plus terrible ennemi que ces champions de la régularité eurent à combattre, contre lequel s'épuisa leur patiente énergie.

Nous parlons de la commende.

En vain, pour se garantir de cet implacable fléau de l'ordre monastique, les Abbés de Cîteaux avaient-ils obtenus des priviléges et des exemptions de la part des Souverains Pontifes Jean XXIII, Eugène IV et Nicolas V; en vain Calixte III avait-il, sur leurs instances, révoqué toutes les commendes faites en faveur des personnes étrangères à l'Ordre, même des cardinaux et autres officiers du Pape[1], cette déclaration solennelle, renouvelée par Pie II l'année suivante, non plus

[1] Apud Henriquez, *Menol Cist.* 2a pars, p. 119 et 123.

que les priviléges de ses prédécesseurs, ne produisit aucun résultat. De jour en jour les commendes se multiplièrent et, avec elles, le désordre et la décadence des monastères. Malgré les sentences des Pontifes, les biens s'aliénaient, les revenus se perdaient, le nombre des religieux allait toujours décroissant. Par suite, plus de discipline, plus d'observance, en sorte que le Chapitre général de 1469 en était réduit à permettre, pour éviter la mise en commende de nouvelles maisons et les dérober aux maux qui en résultaient, qu'un seul et même abbé, pourvu qu'il fût de l'Ordre, tint dans sa main plusieurs monastères [1].

Enfin, en 1473, la vénérable assemblée, à bout d'expédients et réduite aux abois à la vue de la désolation universelle qui menace l'Ordre d'une ruine irréparable, par l'abandon des abbayes entre les mains de religieux étrangers, de prêtres séculiers et même de simples laïques, rassemble le peu de forces qui lui restent, pour prendre une mesure extrême. Comme unique et dernier remède, elle envoie au tombeau des apôtres une députation solennelle, composée des abbés de Cîteaux, de Clairvaux et de plusieurs autres abbés non moins recommandables [2]. Les deux premiers étaient Hymbert Martin de Losnes et Pierre de Virey. Ils partent, dit le *Gallia Christiana*, en 1473 ou 1474, accompagnés de l'abbé de Vieux-Mont député pour les abbés d'Allemagne, de l'abbé de Poblet pour ceux d'Es-

[1] Ap. Martène, ann. 1469, col. 1623.
[2] Martène, ann. 1473, col. 1635.



pagne, de celui de Theuley pour la Bourgogne, et de Jean, abbé de Saint-Bernard de Valence, procureur général de l'Ordre. Arrivés le 11 juin 1475, la 4e année du pontificat de Sixte IV, ils se présentent devant le Pape et les cardinaux assemblés, et là, prenant la parole au nom de ses frères, l'abbé de Cîteaux prononce un discours, dans lequel il s'élève avec une éloquente énergie contre le déplorable usage des commendes[1]. Au tableau saisissant des ravages qu'elles exercent, tracé par Hymbert avec une liberté vraiment apostolique, Sixte IV se sent profondément ému. Sur le champ et de son propre mouvement, il fulmine, par sa bulle *Cura nostra*, l'anathème et l'excommunication contre tout commendataire qui refuse d'entretenir un nombre suffisant de moines, de leur fournir le nécessaire pour le vivre et le vêtement, de construire les édifices dont ils ont besoin, de réparer ceux qui existent, et leur intime du même coup l'ordre de payer les contributions d'usage et la défense d'aliéner les biens de leurs abbayes. Par une bulle du même jour, il décrète que tous les monastères cisterciens qui sont en commende, à la cessation de cette dernière ou après la mort des commendataires, reviennent pleinement et librement à l'entière et absolue disposition de l'Ordre[2].

Tel fut, au témoignage irrécusable de l'histoire, le

[1] *Gallia Christ.*, t. IV, col. 1004 et 1005.

[2] Henriquez, *Menol. cist.* p. 149 et 154. — Voir les éloquentes pages de M. de Montalembert sur les déplorables suites de la commende, « cette lèpre de l'état monastique. » (*Moines d'Occident*, introduction p. CLX et suivantes).

motif et le résultat du voyage à Rome de cet abbé de Cîteaux, que l'on nous a représenté sensuel et gourmand, partant pour Rome de son plein gré, dans le but unique de demander au Saint-Siége une dispense générale de l'abstinence et, enfin, mort en route sans avoir pu regagner son abbaye, par une juste punition de sa criminelle entreprise[1]. Il ne tint donc pas à lui, non plus qu'au Chapitre général, que tous les obstacles qui s'opposaient à la réforme et à l'exécution des mesures qui devaient la produire, ne fussent supprimés.

Mais, à cette époque déjà, les choses se passaient comme aujourd'hui. Lorsque la puissance séculière avait mis la main sur quelque bien d'Eglise, il n'était pas facile de lui faire lâcher sa proie. Les monastères qui étaient en commende restèrent donc dans le même état, et les rois, les seigneurs, cause principale de tous les désordres, continuèrent à s'en plaindre, à rejeter la faute sur les moines, à demander même leur suppression. Ce n'était pas assez pour eux de l'usufruit des abbayes, ils en voulaient encore la propriété. Innocent VIII, étourdi tout d'abord de plaintes si véhémentes, s'était hâté de les transmettre au Chapitre général, avec sévère avertissement de mettre une main

[1] *Histoire de la réforme de l'Ordre de Cîteaux*, p. 56 et 58, et *du premier esprit de Cîteaux*, troisième partie, chapitre IV, section 3 et 4. — Ce fut encore à la prière et à la considération de ce même abbé, que Sixte IV accorda à chaque membre de l'Ordre le privilége de gagner l'indulgence du jubilé une fois en sa vie, et l'indulgence plénière à l'article de la mort. Quant à la dispense de l'abstinence, nous verrons plus loin comment elle ut accordée.



sérieuse à la réforme. Mais, mieux instruit du véritable état des monastères et des causes de leur désolation, il revint de ses préventions. Renouvelant les sentences de son prédécesseur Sixte IV, il déclara l'Ordre de Cîteaux exempt de la commende, et ordonna que tous les monastères rentrassent sous sa juridiction[1].

Voilà ce qu'obtint Jean de Cirey, successeur d'Hymbert au gouvernement de l'Ordre. Il ne se contentait pas, comme on le lui a reproché, d'obtenir des titres honorifiques qui flattaient sa vanité. Malheureusement, Innocent VIII ne fut pas plus écouté que ne l'avait été Sixte IV. Le mal alla toujours empirant, jusqu'à ce qu'enfin, par le concordat de 1516, les commendes furent définitivement remises aux mains du Roi.

En était-ce donc fait de l'Ordre de Cîteaux ? Rejeté de Dieu, ce flambeau, dont l'éclat avait projeté durant tant de siècles une lumière si vive dans l'Eglise entière, allait-il s'éteindre pour jamais?

On aurait pu le croire, si déjà, au commencement de ce quinzième siècle, si fécond en désastres, on n'avait senti se ranimer quelques étincelles et vu poindre, de plusieurs côtés, comme une nouvelle aurore qui annonçait sa renaissance, et semblait lui présager encore de beaux jours.

A l'abbaye de la Pierre, au diocèse de Tarazona en Espagne, un moine se lève et donne le signal d'une restauration monastique. Son nom est Martin de Vargas. Il fait appel à la bonne volonté de quelques

[1] Henriquez, *loc. cit.*, p. 193 et 197.

religieux, et se retire avec eux dans deux ermitages ou monastères que lui a concédés le Pape Martin V, en 1426, sous la dépendance unique de l'abbé de Poblet. La congrégation naissante ne tarde pas à grandir ; elle fait tous les jours de nouvelles recrues et, grâce à la protection des pontifes romains, en moins de dix ans elle compte déjà plus de dix monastères, auxquels s'associe bientôt la majeure partie des abbayes de la péninsule.

En Italie, un mouvement semblable se déclare, et, sur la demande du pieux duc de Milan, Louis-Marie Sforce, Alexandre VI donne, en 1497, une bulle qui réunit en congrégation les deux provinces cisterciennes de Toscane et de Lombardie, dont les monastères s'empressent d'embrasser la réforme.

Les monastères d'Allemagne, de Bohême, de Moravie entrent dans la même voie, laissent là leurs dérèglements et reviennent à une vie plus sainte, plus conforme à la pureté de la règle qu'ils ont vouée.

Phénomène étrange au premier coup d'œil, et qui a trompé plus d'un historien ! C'est des maisons les plus éloignées du centre de l'Ordre, les moins soumises par conséquent à son influence, que part le mouvement de la réforme, comme s'il eût été suffisant ou nécessaire, ainsi qu'on l'a donné à entendre, de se soustraire à la juridiction des supérieurs pour revenir librement vers le bien.

Rien pourtant de plus naturel. Il suffit de rapporter les faits pour expliquer ce prétendu mystère.

Loin d'éluder la réforme ou d'y apporter des obstacles, les supérieurs de l'Ordre employaient tous leurs soins à la procurer partout où le besoin s'en faisait sentir. L'Espagne, en particulier, avait la première éveillé l'attentive sollicitude du Chapitre général. Dès l'an 1395, la vénérable assemblée s'était émue à la nouvelle des bruits fâcheux qui couraient sur les monastères de cette contrée, et s'était hâtée de donner commission à Jean III de Martignac, abbé de Morimond, de visiter et réformer avec plein pouvoir, au spirituel comme au temporel, toutes les maisons de l'Ordre situées au delà des Pyrénées[1]. En 1413, les abbés de Clairvaux et de la Ferté reçurent le même ordre pour les monastères d'Italie[2]. Ces prélats obéirent et firent leurs visites, mais sans fruit, comme on devait s'y attendre. Pour en assurer le succès, il eût fallu l'appui moral que leur prêtait la *Charte de charité* : dans leurs personnes, une autorité incontestée et, derrière eux, pour la soutenir, un tribunal irrécusable aux arrêts duquel on ne pût impunément se soustraire, le Chapitre général. Mais hélas ! nous l'avons répété bien des fois déjà, le statut fondamental, chef d'œuvre de saint Etienne et de ses collègues, n'existait plus que de nom. La constitution nouvelle l'avait anéanti.

[1] Apud Martène, *loc. cit.*, ann. 1395, col. 1529.— *Gallia christ.*, t. IV, col. 820. — L'abbé Jean III de Martignac fut ensuite élevé sur le siége de Citeaux en 1405. Envoyé comme procureur de l'Ordre au Concile de Constance, en 1415, il fut député avec deux cardinaux et un évêque pour discuter la doctrine de J. Wicleff et de J. Hus (*Gallia christ.*, t. IV, col. 1002).

[2] Apud Mart. ann. 1413.

Aussi, lorsque, dans ces contrées, le mal parvenu à son comble, eût rendu la réforme inévitable, l'Ordre, malgré ses efforts et sa bonne volonté, se trouvant impuissant à la procurer, il ne fallut rien moins, pour lui donner la première impulsion, que le magique et tout-puissant attrait d'un mouvement national. L'amour-propre patriotique des abbés d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie souffrait, on le comprend, de se sentir au second rang et sous la dépendance d'abbés étrangers. Avoir ses lois, ses constitutions propres, ses assemblées particulières ; n'être plus astreint à de longs et pénibles voyages, pour se rendre chaque année à l'assemblée générale de Cîteaux, et n'y assister plus que par procureurs ou commissaires députés, leur souriait bien davantage. Aussi lorsque la possibilité d'un résultat si peu attendu s'offrit à eux, chacun s'empressa d'y donner les mains.

Sans doute, dans les temps de la première ferveur, ces vues mesquines de la localité ne pouvaient trouver place à côté de la gloire de Dieu, des intérêts d'un grand Ordre et du salut des âmes, unique et triple but où tendaient tous les efforts, toutes les aspirations des nobles chefs de la famille cistercienne. Mais ces temps n'étaient plus. Ce sentiment national, si déplacé d'ailleurs, n'en fut donc pas moins, en un sens, un événement heureux, puisqu'il activa la réforme et la fit accepter volontiers par un grand nombre de monastères qui, sans lui, peut-être ne l'eussent jamais embrassée. Toutefois, nous devons le dire, il eût été bien plus avantageux,

en se réformant, de ne pas adopter de constitutions nouvelles, mais de se rattacher à l'Ordre plus étroitement que par le passé, en se retrempant dans l'esprit et la pratique du statut primitif. Le relâchement des liens hiérarchiques avait surtout préparé la décadence et favorisé le désordre ; l'unique et le plus efficace moyen d'en sortir était de les resserrer de nouveau.

L'expérience, au reste, le démontra bientôt.

Sous le prétexte, beaucoup plus spécieux que réel, d'obvier aux abus que l'on disait résulter de la perpétuité des abbés dans le gouvernement, on la supprima tout d'un coup, puis on se mit à élire des abbés pour un an d'abord, et ensuite pour trois ans. Ce dernier système aurait eu ses avantages, si la dignité conférée par l'élection eût été temporaire comme elle, et si ces personnages investis de la prélature, après leurs trois ans révolus, fussent rentrés paisiblement dans la vie commune. Il n'en fut point ainsi. Par un axiôme singulièrement interprété, ils trouvèrent le moyen de conserver les prérogatives accordées à leur rang, sans être obligés d'en subir les fatigues et les charges. *Semel Abbas, Semper Abbas,* disaient-ils ; une fois abbé, on l'est pour toujours, et, grâce à ce privilége, l'Ordre se remplissait de gens, dont les uns se prévalaient de leur titre de prélat pour se soustraire aux devoirs de l'obéissance et aux exigences de la discipline régulière, tandis que les autres, envieux d'un sort pareil et aspirant aux mêmes sinécures, recherchaient la faveur des princes,

s'appuyaient sur le crédit de prélats étrangers à l'Ordre, et, par tous les moyens, se frayaient un chemin aux dignités de la Congrégation. C'est pour la répression des premiers que Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, après avoir visité les monastères d'Italie, réclamait si justement, en 1585, l'autorité de Sixte V, et contre l'ambition coupable des seconds que, quelques années plus tard, en 1614, Paul V interposait la sienne et frappait des foudres de l'excommunication leurs brigues et leurs cabales[1].

Malgré ces obstables, chaque jour la réforme gagnait du terrain. Partie, de l'extrémité des provinces, elle formait comme un cercle immense qui allait se rétrécissant de plus en plus, et embrassait déjà presque toutes les contrées où l'Ordre était le plus florissant. La France seule paraissait étrangère à ce grand mouvement. La France, toujours si prompte à agir et à qui semble appartenir de droit l'initiative en pareille matière. D'où venait cette immobilité extraordinaire? Était-ce mauvais vouloir, basse et mesquine rivalité, endurcissement dans le mal? Rien de tout cela. Moins dégénérée que les autres contrées, précisément parce qu'elle était restée plus soumise à l'influence de l'Ordre dont elle formait le centre, elle sentait moins aussi le besoin d'une réforme qui devait naître, pour ainsi dire, de l'excès même du mal. Mais vienne son heure, elle ne tardera pas de sonner, et les abbés de Rancé et Eustache de Beaufort montreront ce qu'il faut enten-

[1] *Vid.* ap. Henriquez, *Privileg. Ord. Cist.*, p. 406 et seq. et pag. 410.

dre par ce mot de réforme, et tout ce qu'ils savent faire en ce genre.

En attendant, la province du Languedoc qui, plus rapprochée de l'Espagne et en rapports plus intimes avec elle, puisque de son sein étaient sortis la plupart des monastères de la péninsule, avait aussi participé davantage à la corruption, préludait-elle aussi à cette magnifique transformation par le changement opéré dans l'abbaye des Feuillants, grâce au zèle et à la piété du bienheureux Jean de la Barrière.

Cet abbé, alors simple commendataire, touché du peu de régularité qui régnait dans son monastère, résolut d'y mettre la réforme. Il prit l'habit de l'Ordre, s'associa quelques religieux de bonne volonté, et travailla pendant plusieurs années à faire revivre parmi ses frères l'esprit de la règle de saint Benoît, dont ils s'étaient fort écartés. Plusieurs monastères de la province, entraînés par son exemple, se mirent sous sa conduite et obtinrent, en 1586, une bulle du Pape Sixte V qui les érigeait en congrégation [1].

Nous n'avons pas à nous occuper de cette nouvelle réforme qui parvint, dix ans après sa naissance, à se soustraire définitivement à la juridiction des abbés de Cîteaux, et forma comme un Ordre à part. Il n'est pas même nécessaire de donner raison des oppositions assez vives qu'elle éprouva, tout d'abord, de la part des premiers supérieurs. Elles s'expliquent d'elles-

[1] *Vid.* Henriquez, *Privileg. cong. Fuliensis*, ann. 1586.

mêmes par le désir si naturel de maintenir son autorité et de conserver ses droits les mieux établis. C'est à quoi travaillèrent, sans pouvoir réussir, les abbés de Cîteaux nullement disposés d'ailleurs, par les minces résultats obtenus en Espagne et en Italie[1], à favoriser les abbés du Languedoc qui méditaient une semblable scission. Il est juste, cependant, de dire à la louange de ces derniers que leur réforme fut beaucoup plus sérieuse, plus édifiante et, de tout point, plus digne du chef qu'ils avaient à leur tête. Aussi fut-elle de plus longue durée; elle eut son siècle de gloire et de prospérité, et puis sa décadence. Jean de la Barrière, son fondateur, et le savant et pieux cardinal Bona forment sa couronne impérissable.

Le retentissement de cette réforme fut immense ; elle fut reçue par des applaudissements universels. A ce bruit, plusieurs abbés se réveillèrent de leur sommeil apathique. Denis de Largentier, abbé de Clairvaux, était du nombre. Entré à l'âge de 16 ans à l'abbaye de Clairvaux, il avait pris ses grades théologiques à la faculté de Paris. Sa piété, sa science, son attachement à ses devoirs, sa vie exemplaire et mortifiée le firent successivement élever aux charges importantes de vicaire de province, de procureur général de l'Ordre en cour de Rome, et enfin au siége abbatial de Clairvaux dont il fut le quarante-quatrième abbé. Il était alors

[1] Ces deux réformes, après avoir fleuri quelques années, revinrent bientôt à leurs premiers dérèglements, et, soustraites en partie à la juridiction de l'Ordre, tombèrent dans un état pire encore que le premier.

âgé de 41 ans[1]. Sous la conduite d'un tel prélat, l'ordre, la discipline et la piété ne pouvaient que fleurir dans le monastère. Mais ce n'était point assez pour le zèle du saint abbé. Chaque jour, il allait à l'église faire sa prière au tombeau de saint Bernard, pour s'inspirer de son esprit. On raconte que, considérant un jour la vie de ce grand saint et des religieux qu'il avait sous sa conduite, les austérités dans lesquelles ils consumaient leurs jours, les sublimes vertus qu'ils pratiquaient, puis les comparant à ce qui se passait sous ses yeux à Clairvaux, il ne put s'empêcher de s'écrier : O *Abbas et Abbas !* comme pour dire : « Qu'il y a loin de ma conduite à celle de ce grand saint. O mon saint Père, ajouta-t-il, que nous sert de posséder ici votre corps, si nous ne possédons pas votre esprit? Pouvez-vous reconnaître pour vos enfants ceux qui mènent une vie si peu semblable à la vôtre ? »

Quoiqu'il en soit, il commença dès lors (1615) à mener une vie encore plus austère ; sans imposer à personne les mêmes obligations, il se soumit à des jeûnes plus rigoureux, pratiqua l'abstinence perpétuelle de chair, coucha sur la paille, rejeta, en un mot, toutes les superfluités que l'affaissement de la discipline avait introduites, et que le temps et l'usage paraissaient avoir consacrées. Il n'en fallut pas davantage pour que, à son exemple, tous ses religieux revinssent, d'eux-mêmes et sans efforts, à ces saintes pratiques. Clairvaux changea de face et, sur sa nouvelle physionomie, on put

[1] *Traité hist. du Chapitre général*, p. 309, note *b*.

reconnaître sans trop de peine les traits, quoique affaiblis, de la primitive ferveur et de la pénitence de ses premiers habitants.

Les succès de l'abbé de Clairvaux ne s'arrêtèrent pas là. Il était à la tête d'une nombreuse filiation ; son exemple devait exercer une grande influence sur d'autres monastères. Plusieurs de ses abbés fils se montrèrent heureux de marcher sur ses traces et, comme lui, embrassèrent une plus stricte observance. En 1618, on en comptait huit.

Ce n'est pourtant pas à Denis de Largentier qu'il en faut attribuer l'origine, comme l'a dit D. Gervaise et d'autres historiens après lui[1]. Elle datait de plus haut. Dès l'an 1598 ou 1599, Octave Arnolfini, abbé de la Charmoye, en avait conçu le dessein, de concert avec deux de ses religieux, Abraham Largentier et Etienne Maugier. Devenu abbé de Châtillon, en 1605, il y établit aussitôt l'Étroite Observance, tandis que son successeur sur le siége de la Charmoye, Etienne Maugier, en faisait autant dans son abbaye. La Charmoye et Châtillon furent ainsi les deux premières maisons qui embrassèrent la réforme[2]. Mais, malgré le zèle de ces deux abbés, elle eût fait des progrès peu sensibles, si le pieux abbé de Clairvaux ne fut venu ajouter à leur prosélytisme le double poids de son exemple et de son autorité. Grâce à lui, la réforme put se constituer librement, sous l'approbation et le patronage de l'abbé

[1] *Histoire de la réforme de l'Ordre de Citeaux*, p. 90 et suiv.
[2] *Gallia christ.* Tom. IX, col. 972, et T. XIII, col. 1326.

de Cîteaux, Dom-Nicolas Boucherat, qui lui permit de tenir des assemblées particulières et de se choisir un Vicaire-général. Le Chapitre général, de son côté, la loua hautement, et saisit cette occasion de travailler efficacement à la réforme de l'Ordre entier. Il dressa des règlements à cet effet, et, tout en souhaitant de voir la nouvelle observance s'y conformer, pour conserver l'uniformité si désirable et éloigner tout élément de discordes, il lui laissa plein pouvoir de garder l'abstinence perpétuelle et toutes ses autres pratiques, aussi bien que d'élever des novices et de s'agréger les monastères qui voudraient s'unir à elle[1]. Rien ne l'empêchait donc de se conserver, de grandir et de se propager sous la protection de l'Ordre et la juridiction des supérieurs, qui se montraient si bien disposés pour elle et prêts à favoriser son développement. La même année, l'abbaye de l'Etoile et le prieuré de Saint-Lazare se rangeaient sous sa bannière.

Quelques mois après, D. Denis de Largentier s'éteignait, plein de jours et de mérites, dans l'abbaye d'Orval, au milieu des fatigues d'une visite régulière. Chose remarquable ! Par son titre d'abbé de Clairvaux, de premier Père de l'Ordre et, surtout, de Père immédiat de tous les monastères qui suivaient l'observance, il semblait désigné naturellement à la supériorité et comme préposé d'avance à la dignité de Vicaire-général. Il n'en fut rien pourtant, jamais il n'y exerça aucune charge, et, lors de leur première assemblée,

[1] *Statuta Cap. gen. Ord. Cist.* ann. 1623.

les abbés de la réforme, d'une voix unanime, mirent à leur tête D. Etienne Maugier, abbé de la Charmoye.

Dès cette époque, un nouvel esprit semble se manifester dans l'Étroite Observance. Jusque là, elle s'est contentée de se propager en silence, de se recruter par le bon exemple et la persuasion. A dater de ce jour, elle tend à s'imposer ; elle veut dominer, emporter en quelque sorte d'assaut la supériorité ou, si elle ne peut réussir, se soustraire au moins à la juridiction des supérieurs. Ce fut cette tendance fâcheuse qui, tout d'abord, entrava sa marche, et qui, grandissant toujours, suscita contre elle tant de répugnances et une opposition si vive de la part des mitigés.

On comprend que nous ne pouvons ici entrer dans les détails et la discussion de cet immense et scandaleux procès qui dura plus de 40 ans; époque funeste et plus déplorable pour l'honneur de l'Ordre que tous les autres dérèglements qui lui ont été si acrimonieusemement reprochés. Ces dérèglements, en effet, dont on faisait tant de bruit, n'étaient après tout que la violation d'une règle et d'un institut purement humains, dont les prescriptions, obligatoires pour les hommes qui les avaient librement embrassées et vouées solennellement, pouvaient néanmoins être soumises à une interprétation plus ou moins littérale, recevoir une application plus stricte ou plus mitigée, selon les circonstances et les divers besoins des temps et des lieux, soit par décision du tribunal souverain de l'Ordre, soit par dispense ou par autorité du siége

apostolique. Mais dans la lutte acharnée qui s'engage ici, ce n'est plus l'autorité humaine, c'est la loi divine elle-même qui se trouve en cause; c'est la bonne foi, la vérité, la justice qui sont indignement violées; c'est la charité surtout, la vertu du religieux par excellence, qui reçoit de leur part les atteintes les plus graves, les outrages les plus sanglants. D'un camp à l'autre on ne voit voler que factums, que pamphlets, que libelles diffamatoires, dans lesquels la passion de l'écrivain n'oublie qu'une seule chose : le respect de lui-même et de son caractère. Pour débrouiller ce chaos et dissiper les ténèbres amoncelées sur ces tristes débats par cette foule d'écrits contradictoires, un livre entier serait nécessaire. Toutefois, un résumé sommaire des faits, mais des faits nus, dépouillés de ce prestige d'erreur dont savent si bien les envelopper les exagérations passionnées des partis, peut y jeter quelque trait de lumière, et permettre ainsi de mesurer, avec plus d'équité qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les torts réciproques, de mieux apprécier surtout quels furent les obstacles réels qui empêchèrent la réforme d'être à la fois plus parfaite et plus générale.

Dès l'an 1622, le Souverain Pontife Grégoire XV, sur les instances de Louis XIII, avait délégué le cardinal de la Rochefoucauld, son légat apostolique en France, pour travailler à la réforme des anciens ordres religieux du royaume. La commission était donnée pour six ans. Ils furent consacrés à la réforme des Prémontrés et des chanoines réguliers de Saint-



Augustin. Le temps lui manqua pour travailler à celle des Ordres de Saint-Benoît et de Cîteaux[1]. A l'égard de ce dernier seulement, une mesure provisoire avait été prise, de concert avec les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, pour ériger l'Étroite Observance en forme de congrégation, mesure que le Chapitre général suivant réprouva et annula comme abusive, sentant le schisme et la division, contraire aux intérêts, aux priviléges et à l'unité de l'Ordre[2].

Pour achever l'œuvre de la réformation qui avait produit d'heureux fruits, le Pape Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, renouvela les pouvoirs du légat pour trois ans, par un bref du 10 septembre 1632. D'après la teneur de ce bref, le commissaire apostolique devait commencer par la visite des monastères et des lieux réguliers, en compagnie des prélats et religieux desdits ordres, qu'il jugerait propres à cette importante commission, afin de s'enquérir soigneusement de l'état et de la dignité des personnes, de leur vie et mœurs, de l'observance de la discipline régulière; puis de réformer tout ce qu'ils reconnaîtraient avoir besoin de l'être, soit dans les chefs, soit dans les membres, en ayant soin de se conformer toujours à la doctrine évangélique et apostolique, aux saints canons, aux décrets des Conciles, aux traditions des SS. Pères et aux *Instituts réguliers* desdits Ordres confirmés par l'autorité apostolique. Si, dans le cours de ses visites,

[1] *Bref d'Urbain* VIII, 1632.
[2] *Statuta cap. gen.* ann. 1623.

il rencontrait des abus assez graves pour exiger des mesures extraordinaires, il devait les transmettre par lettres scellées au Souverain Pontife, qui, après mûre délibération, déciderait à quels remèdes il est à propos de recourir[1].

Ces ordres étaient dictés par la plus haute sagesse. En les suivant, on basait sur un fond inébranlable l'édifice de la réformation, on ôtait tout refuge aux mauvaises volontés, tout prétexte à la résistance, car ils ne laissaient rien à l'arbitraire. Le cardinal eut le tort de ne pas s'y conformer. Fâché peut-être d'avoir vu les articles qu'il avait dressés dix ans auparavant, de concert avec l'abbé de Cîteaux, si mal accueillis par le Chapitre général, ou plutôt, circonvenu par les abbés de l'Étroite Observance, dont le zèle impatient déguisait mal le désir ardent qu'ils avaient de dominer, le Cardinal, sans autre visite préalable que celle du collége des Bernardins de Paris, peu propre à l'éclairer sur l'état des monastères, rendit, le 27 juillet 1634, une sentence aussi favorable aux religieux de la réforme, qu'elle était contraire au gouvernement et à la constitution fondamentale de l'Ordre.

Partant du principe que la Commune Observance n'avait pas d'existence légale et reconnue, l'ordonnance la supprimait du coup, dans l'abbaye de Cîteaux d'abord, puis dans les quatre premières abbayes, lorsque faire se pourrait, par l'introduction des religieux

[1] *Bref d'Urbain VIII*, 1632. — *Privileg. de l'Ordre de Citeaux*, Paris 1713, p. 210.

de l'Étroite Observance en nombre suffisant pour former la communauté et remplir toutes les charges, au temporel comme au spirituel. L'abbé de Cîteaux et les quatre premiers Pères étaient bien, il est vrai, censés demeurer dans leur autorité et supériorité. Mais en fait, l'unique et véritable supérieur de l'Ordre était le Vicaire-général de l'Étroite Observance, à qui seul appartenait la juridiction sur tous les monastères, sans que ni l'abbé de Cîteaux, ni les quatre premiers Pères, ni le Chapitre général lui-même, pussent en rien modérer, régler et limiter son autorité et sa juridiction, ni rien faire de leur chef sans son consentement et celui de ses assistants. Il est vrai encore que, après l'élection d'un réformé à l'abbaye de Cîteaux, l'abbé de ce monastère reprenait son ancienne juridiction, mais soumise, cette fois, à la sanction de quatre assistants qui devaient être, ainsi que ceux des quatre premiers Pères, élus tous les quatre ans à l'assemblée des religieux de l'Observance. Cette dernière seule pouvait recevoir des novices, et défense était faite aux abbés de la commune d'en admettre aucun à la vêture ou à la profession. Quant aux religieux profès qui se trouvaient pour lors à Cîteaux, et ceux des quatre premières abbayes, lorsqu'on y introduirait l'Observance, on les transférait ailleurs en pourvoyant honnêtement à leurs besoins, à moins que, au jugement des supérieurs de la réforme, ils ne pussent s'accommoder doucement avec leurs religieux. Mais, en ce cas, ils ne pouvaient prétendre à aucune charge ou dignité,

et demeuraient privés de toute voix active et passive dans l'élection de l'abbé de leur monastère[1].

Tels sont en substance les principaux règlements portés par le cardinal de la Rochefoucauld, devenus si tristement fameux par les divisions et les scandales dont ils furent la source. Pour les bien apprécier, il importe de remonter jusqu'à l'origine de la Commune Observance et de raconter brièvement à quelle occasion, pour quels motifs et sur quelles dispenses l'usage de la chair, qui faisait la principale et à peu près l'unique différence entre les réformés et les mitigés, s'introduisit et se perpétua dans l'Ordre.

On était en 1475. A cette époque, l'Europe était à peine sortie des guerres cruelles qui avaient ensanglanté ses diverses contrées, ravagé ses provinces pendant près de deux siècles, et qui, jointes aux autres fléaux, avaient tellement désolé et ruiné les monastères, causé une si grande cherté et si effrayante disette de toutes les choses nécessaires à la vie, que la plupart des religieux s'étaient vus réduits à se nourrir de chair, par suite de leur détresse. Et cela se comprend. Ni récoltes, ni semailles ne se pouvaient faire dans les campagnes battues et pillées, chaque année, par des troupes de soldats sans discipline. Les terres, abandonnées et livrées à elles-mêmes, ne produisaient plus que de l'herbe et des pâturages; en sorte que les religieux cisterciens, dont la richesse unique était

[1] *Ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld du 27 juillet 1634*. Art. 1, 2 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 17.



la culture des champs et l'éducation des troupeaux, n'avaient plus que cette dernière ressource, et ne trouvant ni à vendre leurs bestiaux, ni des légumes en quantité suffisante à acheter, il leur fallait bien, bon gré malgré, s'ils voulaient vivre, se résondre à manger ce qu'ils avaient sous la main. Les meilleurs religieux qui voulaient rester, quand même, fidèles à leur règle, refusaient les charges de celleriers, de procureurs et autres emplois qui les obligeaient à sortir, parce que partout ils ne trouvaient à manger que de la chair ou des aliments prohibés par la règle. Ainsi les revenus et les biens des monastères se perdaient, faute de l'attention et de la vigilance nécessaires, et les nécessités augmentant, par suite de cette incurie, les religieux, privés d'une nourriture suffisante et convenable, tombaient malades ou devenaient si faibles qu'ils étaient incapables d'observer la règle et les statuts de l'Ordre. Ce fut dans ces circonstances que l'abbé de Cîteaux, Hymbert, fut envoyé à Rome avec l'abbé de Clairvaux, ainsi que nous l'avons vu. Il profita de ce voyage pour représenter au Saint-Père, de la part du Chapitre général, cette misère et cette désolation universelles, les difficultés de se procurer les aliments conformes à la perpétuelle abstinence et les désordres qui en résultaient; il se plaignait de ce que, malgré le bon exemple des plus zélés et nonobstant les oppositions et remontrances des supérieurs, plusieurs se mettaient à manger de la viande, sans se mettre en peine des pénitences imposées par la bulle de Benoît XII aux infracteurs de

l'abstinence, et pria le Pape de porter remède à cet abus, en renouvelant par un nouveau décret les défenses et les peines portées par Benoît XII contre ceux qui présumeraient manger de la viande, sans dispense et sans permission. Sixte IV s'empressa d'obtempérer à ses vœux ; mais faisant aussi réflexion sur les difficultés qu'on lui soumettait, et « désirant, dit-il, pourvoir autant que possible, avec le secours de Dieu, au salut des personnes et à leurs nécessités exprimées ou non exprimées dans la requête, et venir en aide à la fragilité humaine, après avoir pesé les raisons alléguées », il donna au Chapitre général et, en sa vacance, à l'abbé de Cîteaux « pleine et libre faculté, permission, pouvoir et autorité de dispenser tout abbé, religieux, religieuses et autres personnes de l'Ordre présentes ou futures, dans la mesure que leur dictera la discrétion et leur propre conscience qui répondra de ses actes, pour tout le temps et autant de fois qu'ils le jugeront nécessaire, et de leur accorder la permission d'user de la chair en tous lieux, hors du cloître, sans encourir aucune peine et sans scrupule aucun[1]. »

Quoique muni de cette autorisation, Jean de Cirey, successeur d'Hymbert, se garda bien d'en faire usage

[1] *Bulle de Sixte IV.* 1475, ap. Henriquez *priv. Ord. Cist.* p. 159. — On lit dans *Le premier esprit de Cîteaux*, 3e *partie, chap.* 4. *Sect. III :* « Après avoir considéré et pesé les raisons et difficultés alléguées dans la supplique de cet Abbé (Hymbert), il (le Pape) *refusa nettement toutes ses propositions, n'ordonnant que deux choses* etc.,... La vérité est que Sixte IV les lui accorda toutes et que les concessions exprimées dans la Bulle ne sont que la reproduction littérale et intégrale de la requête de l'abbé de Cîteaux. Il suffit de savoir lire pour s'en convaincre.



sur le champ. Il comprenait trop de quelle conséquence était une démarche de cette nature, et quels graves abus elle risquait d'entraîner après elle. Ce fut seulement six ans plus tard, en 1481, que, de plus en plus importuné par les réclamations et assailli par les demandes qui lui pleuvaient de toutes parts, il se décida enfin à proposer la chose au Chapitre général. Voici quelle fut la décision de cette assemblée.

« Le Chapitre général veillant avec sollicitude au salut des âmes, examinant avec la plus rigoureuse exactitude, dans une longue délibération, et sous l'impression de la crainte divine, l'important article concernant l'usage de la chair qui agite et mord vivement depuis longtemps la conscience des personnes pieuses de l'Ordre, et dont *il a différé la solution jusqu'à ce jour*; pesant, d'un côté, la teneur de la sainte règle, la dévote abstinence et l'observance sévère de quelques enfants de l'Ordre, la pureté des sentiments sur ce point et la religieuse frugalité d'un grand nombre d'autres, qui se trouvent encore de nos jours en plusieurs contrées, et toutes les autres nombreuses raisons qui favorisent ce parti; et, d'autre part, considérant attentivement les très salutaires et non moins nécessaires dispositions et tempéraments, raisonnablement apportées par les Souverains Pontifes Benoît XII et Sixte IV, sur la demande de l'Ordre, parce que, vu la très urgente et inévitable nécessité qui régnait en certains pays, où, à cause de la stérilité des lieux, on ne pouvait que très difficilement, ou même pas du tout, se procurer d'autre nourriture

que de la chair, et pour d'autres raisons non moins plausibles qui plaident en faveur de ce second parti; en conséquence, quoique le Chapitre désirât de tout son cœur que tous les enfants de l'Ordre pussent et voulussent garder l'abstinence de la chair, pressé cependant par les plaintes et les prières fréquentes et assidues d'un grand nombre d'entr'eux, incliné par elles et par d'autres motifs encore, pour le repos des âmes et des consciences, conformément à la grâce accordée par Notre Saint-Père le Pape Sixte IV, il renvoie la permission d'user de la chair à la prudence et à la conscience des abbés ou visiteurs, et des réformateurs de l'Ordre pour les religieuses et converses, dans les jours qui ne sont pas interdits par l'Eglise ou par l'Ordre; de telle sorte que, sans péril, dommage ou scrupule de conscience, ils puissent selon les conditions et les nécessités des contrées, des lieux, des personnes, des affaires et des temps, user de la chair et dispenser leurs sujets et ceux qui leur sont confiés, tant que et jusqu'à ce qu'il en ait été disposé ou ordonné autrement par le Chapitre général [1]. »

On le voit; ce n'est qu'à regret et, pour ainsi dire, en tremblant, que le Chapitre général fait cette concession, et avec l'espoir, hélas ! bien mal fondé, de la retirer plus tard. Tel est, en effet, le poids qui incline toujours la pauvre nature humaine : placée sans cesse sur le bord d'un abîme, pour peu qu'on lui fasse faire

[1] *Statuta Cap. gen. Ord. Cist.* 1481, ap. Martène *Anecd* IV., col. 1638.

un pas sur la pente, elle perd aussitôt l'équilibre et roule de chute en chute jusqu'au fond du précipice. Peut-être le Chapitre général aurait-il dû le prévoir. Quoiqu'il en soit, par la force même des choses, ce fatal premier pas l'obligea bientôt d'en faire un second plus funeste encore. Il ne tarda pas à reconnaître que l'autorisation accordée, loin de rétablir la tranquillité, était au contraire une source de brouilleries qui menaçaient de causer du scandale, et tendaient à la ruine de l'Ordre. Quelques abbés, trop indulgents, accordaient la dispense sans nécessité; d'autres au contraire, vraiment attachés à leur institut et qui ne regardaient pas cette permission comme un ordre, la refusaient absolument et, peut-être, ne traitaient pas leurs religieux avec assez de condescendance, ce qui excitait beaucoup de murmures. Dans une même communauté, les uns mangeaient de la viande, les autres du poisson, les autres des œufs et des légumes seulement, et cette diversité engendrait des haines, des divisions, des partis et des ligues. Retirer la permission n'était guère chose possible, car les raisons qui l'avaient fait accorder existaient toujours. Pour couper dans sa racine un mal si funeste à la charité et à l'union fraternelle, les définiteurs du Chapitre de l'an 1485 ne crurent pouvoir mieux faire, après mûre délibération, que d'ordonner l'uniformité dans tous les monastères, et de régler que l'on servirait de la viande trois fois la semaine pour la réfection, savoir : le dimanche, le mardi et le jeudi, et que, pour cela, on bâtirait dans chaque maison un

lieu séparé du réfectoire ordinaire et en dehors du cloître [1].

A la distance où nous sommes du temps et des événements, et avec la connaissance insuffisante que l'on peut avoir du véritable état des monastères à cette malheureuse époque, il y aurait, ce nous semble, de la témérité à blâmer absolument un décret que de funestes circonstances pouvaient rendre nécessaire. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce décret fut un malheur d'autant plus déplorable, qu'il rendait impossible à l'avenir le retour à l'ancienne observance.

Encore, en portant ce jugement, ne prétendons-nous nullement incriminer les intentions des auteurs du décret, ni les taxer d'imprudence. Ils étaient mieux que nous en état de juger sainement de la nature du mal, et du remède qu'il convenait d'y apporter; et l'on doit se rappeler que les définiteurs étaient toujours choisis parmi les abbés de l'assemblée que la science, la sagesse et la piété rendaient le plus recommandables. Encore bien moins, par conséquent, croyons-nous qu'on puisse leur dénier le droit dont ils usèrent, et contre l'exercice duquel ne protestèrent jamais ni la cour de Rome, ni les réformes alors existantes, ni celles qui eurent lieu dans la suite durant l'espace de près de deux cents ans. Ce serait aller non-seulement contre la teneur du bref de Sixte IV, qui laisse à la conscience et à la discrétion des Supérieurs de l'Ordre

[1] *Hist. des Ordres religieux, etc.;* par Hélyot, T. III, IVe partie, ch. 39, p. 359.



l'interprétation et l'application de la dispense qu'il accorde; ce serait de plus contredire les Souverains Pontifes ses successeurs qui le reconnurent formellement et le sanctionnèrent par de nouvelles décisions [1].

Ainsi légalement instituée dans l'ordre de Cîteaux, la Commune Observance devait accepter toutes les réformes que lui imposerait le commissaire apostolique; mais, elle ne pouvait être, par la teneur même du bref de délégation, ni dissoute par lui, ni soumise aux changements qu'il lui plairait d'établir dans son gouvernement et sa hiérarchie. C'est à quoi ne prit pas garde le cardinal réformateur. Excellents en eux-mêmes, ses règlements péchaient en un point essentiel, et fournissaient de trop justes prétextes à la susceptibilité des supérieurs, pour qu'ils ne s'opposassent pas

[1] En 1498, vingt-trois ans après, les religieux de la congrégation de Castille qui, malgré leur renonciation formelle à tout privilége à l'égard de l'abstinence, avaient reçu l'ordonnance du Chapitre de 1485, ayant consulté le Pape pour savoir s'ils pouvaient s'y conformer, Alexandre VI répondit : « Le réformateur (ainsi nommait-on le vicaire-général de cette congrégation) et les autres abbés, les moines et religieux quelconques présents ou futurs des monastères réformés ou à réformer de ladite observance, peuvent, selon l'ordonnance portée par l'Abbé de Cîteaux ou le Chapitre général du même Ordre, se nourrir de chair librement et licitement et sans aucun scrupule de conscience. » (Apud Henriquez, *priv. Ord. cist.* p. 285 et 286). Un siècle plus tard, en 1586, Sixte V lui-même dans sa bulle d'approbation pour la réforme des Feuillants, reconnaissait légalement la concession faite par les Souverains Pontifes, ses prédécesseurs, en interdisant à l'abbé de Cîteaux et autres Supérieurs de l'Ordre de forcer jamais les religieux de l'abbaye des Feuillants à relâcher rien de la rigueur de leur observance, et « à user des indults et dispenses apostoliques, par lesquelles, dit-il, nos prédécesseurs ont tempéré par une certaine mansuétude l'institution ancienne et primitive de l'Ordre, et lui ont permis et bénignement concédé un genre de vie plus large, mais honnête pourtant. »

Voir encore les brefs d'Innocent X, 1647, et d'Alexandre VII, 1657.

de toutes leurs forces à une sentence qui ruinait leur autorité, et renversait la constitution de l'Ordre. Évidemment le légat dépassait ses pouvoirs. Les Supérieurs protestèrent, appelèrent au Saint-Siége de la procédure du commissaire apostolique, et présentèrent en même temps une requête à Louis XIII, pour qu'il lui plût de maintenir les choses en surséance, jusqu'au jugement de l'appel.

Le cardinal de Richelieu était alors à l'apogée de sa puissance. Ce prince de l'Église, dont le génie n'avait d'égal que son ambition, songeait à concentrer dans sa main tous les pouvoirs. Au dessus du roi qu'il tenait en tutelle, il aspirait encore à devenir en France plus puissant que le Pape. Quelques historiens ont prétendu que ce ministre rêvait le Patriarchat, d'autres l'ont nié. Le fait est qu'il en fut accusé, qu'il sut charger de son apologie un jésuite, dont la doctrine ne fut pas approuvée par ses collègues de France et fut hautement blâmée par ceux de Rome, de l'Allemagne et de la péninsule[1]. Quoiqu'il en soit, le Ministre-Souverain ne put venir à bout, malgré son influence, de se faire nommer légat apostolique. Pour se venger de cet échec, il mit sous sa dépendance les ordres monastiques. Déjà abbé de Cluny, il se fit élire encore abbé de Prémontré. Les troubles suscités dans l'Ordre de Cîteaux par les prétentions de la réforme, le lui mettaient, pour ainsi dire, dans les mains. Il se garda bien de le laisser échapper. Il se fait postuler secrètement et prend si

[1] *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, T. III.

bien ses mesures, que Pierre de Nivelle, abbé de Cîteaux, ne peut lui refuser une démission qu'il remet entre les mains du cardinal, toutefois sous le bon plaisir du Pape[1]. Le Pape accepta bien la démission, mais il n'agréa pas le prétendant. Quelques instances qui lui en fussent faites, jamais il ne consentit à donner les bulles de confirmation. Le Cardinal crut bon de s'en passer, et, se donnant le titre de chef général de l'Ordre, il en prit en main l'administration[2].

Soit zèle sincère pour la religion, soit plutôt pour se faire pardonner son usurpation et se faire reconnaître par le légat apostolique et par les réformés, il seconda le cardinal de la Rochefoucauld, et fit exécuter la plupart de ses règlements. Les religieux de l'Étroite Observance demeurèrent maîtres du collége des Bernardins, et furent introduits à Cîteaux au nombre de vingt-six, pour

[1] *Gallia Christ*, T. IV, col. 1014. — Armandus-Johannes Duplessis.... Cluniacensis ac Præmonstratensis archicœnobiarcha, etiam *pro ipsius votis* postulatur abbas Cisterciensis per cessionem præcedentis.......... — Tous les historiens s'accordent sur ce point : « Pour assouvir son ambition, » dit M. le Cte de Montalembert, « Richelieu s'était fait donner les grandes abbayes de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré...... » (*Moines d'Occident*, Introduct.)

[2] Les paroles du fameux cistercien Caramuel, au sujet du titre d'abbé de Cîteaux donné à Richelieu, font parfaitement connaître le sentiment de l'Ordre touchant cette élection. Je lui ai, dit-il avec l'indépendance monastique qui le caractérise, voué toute obéissance, mais une obéissance raisonnable. Pour la rendre telle, j'ai eu besoin d'un examen très attentif; car, parcimonieuse, l'obéissance ne remplit pas ses obligations; prodigue, elle tombe dans la superstition; en un mot, elle n'est louable que lorsqu'elle est libérale. « Protestans quod neo-inaugurato generali eminentissimo cardinali *de Richelieu* omne obsequium, sed rationale, consecrarit. Ut tale id fuisset, examine indiguisse solertissimo; obedientiam namque inofficiosam esse, si fuerit parca; superstitiosam, cum prodiga : et solum laude dignissimam, cum fuerit liberalis. » (*Cistercium bis tertium*. auct. Aug. Sartorio, p. 44, *Vetero-Pragæ*, Anno 1700).

y tenir le corps conventuel. Cette abbaye devait servir de noviciat général pour tous les monastères de l'Ordre, avec défense de recevoir des novices dans aucun autre, à l'exception de ceux qu'on désignerait pour noviciats communs. Les anciens religieux de Cîteaux étaient transférés en d'autres maisons, excepté dix qui consentirent à rester auprès des réformés, et vécurent en paix avec eux tout en suivant la mitigation, privés de toute charge ainsi que de voix active et passive dans les élections.

Tous ces actes étaient nuls de plein droit, comme émanant d'un intrus. Aussi, à la mort de Richelieu, les anciens religieux se présentèrent-ils en masse pour rentrer à Cîteaux et choisir un nouvel abbé. Les réformés le trouvèrent fort mauvais et leur fermèrent les portes.

Forcés de se retirer, les mitigés se réunissent à l'hôtel de Cîteaux, à Dijon, le 2 janvier 1643, et élisent dom Claude Vaussin d'une voix unanime. Louis XIII avait ordonné d'élire un réformé. Il casse cette élection et renvoie l'affaire au Pape qui délègue l'archevêque de Sens et les évêques d'Uzès et d'Auxerre pour la vider sur les lieux, selon l'usage de l'Église gallicane. Leur sentence, du 13 juin 1644, rend aux mitigés voix active dans l'élection, mais ne leur permet pas d'être élus. Nouvel appel comme d'abus, de la part de ces derniers, devant le conseil du Roi qui leur donne enfin raison, déclare la sentence abusive en ce point et la confirme pour les autres. On se réunit donc à Cîteaux, le 10 mai 1645, pour la nouvelle élection,

malgré les protestations des réformés qui, au nombre de quinze seulement, élisent dom Jean Jouaud, abbé de Prières, et refusent de reconnaître dom Claude Vaussin, auquel les quarante mitigés ont unanimement donné leurs suffrages. Le 26 du même mois, le roi confirmait l'élection de dom Vaussin, auquel Innocent X envoyait ses bulles le 27 novembre suivant, en imposant un silence perpétuel aux réformés sur leurs prétendus droits[1].

Toute contestation semblait devoir être terminée après une décision si formelle de l'autorité suprême. Dom Claude Vaussin n'en fut pas moins, plus de vingt ans encore, en butte aux tracasseries des abbés de l'Étroite Observance, qui voulaient lui faire passer une année de noviciat parmi eux, ou tout au moins, l'obliger à créer une filiation spéciale, composée des monastères de la réforme, dont l'abbé de Prières serait le supérieur[2]. Non contents de cette opposition à l'autorité légitime, ils s'efforçaient, en outre, de semer la division dans l'Ordre et le trouble dans les consciences, en affirmant et proclamant partout que l'usage de la chair était illégitime, que jamais le Saint-Siége n'avait dispensé de l'abstinence. En vain le Pape Innocent X avait-il fait de rechef examiner les prétentions, raisons et pièces de toutes les parties, par des commissaires députés à cet effet et confirmé leur décision, ordonnant par un bref, du 1er février 1647, que les élections

[1] *Bulle d'Innocent X*, 27 septembre 1645.
[2] *Gallia Christ*, T. IV, col. 1015.



des abbés et des officiers publics de l'Ordre, la réception des novices et ce qui regarde l'usage de la chair en certains jours de la semaine, suivant la dispense accordée par le Saint-Siége et qui se pratiquait dès l'an 1475, se continuerait comme à l'ordinaire et comme avant les sentences et ordonnances du cardinal de la Rochefoucauld, conformément aux institutions de l'Ordre[1]; en vain Alexandre VII, solennellement consulté sur le cas de conscience touchant l'usage de la chair, après avoir fait une fois encore examiner dans la Congrégation des Evêques et des Réguliers cette dispense accordée par les bulles de 1475 et 1498, avait-il déclaré et décidé que les religieux de Cîteaux avaient pu et pouvaient encore, en sûreté de conscience, user de ce privilége, qu'il l'approuvait et accordait tout de nouveau, s'il en était besoin, afin de tranquilliser les esprits et apaiser tous les scrupules[2], les réformés se crurent meilleurs théologiens que le Pape, et n'en continuèrent pas moins leurs poursuites et leurs réclamations pour l'exécution des sentences du cardinal, périmées et annulées par tant de décisions subséquentes. Enfin un nouveau bref de l'an 1661, accordé par le même Pape sur les instances des Cantons suisses, au nom des abbés cisterciens de cette contrée qui se plaignaient que ces éternelles disputes mettaient des entraves au bon gouvernement de l'Ordre,

[1] *Bref d'Innocent X*, 1er février 1647, *Priv. de Cîteaux*, p. 219.—Voir aux *pièces justificatives*, n° 1, l'explication de ce bref et les réflexions qui le suivent.

[2] *Bref d'Alexandre VII*, 1657, *ibid.* p. 228.

et empêchaient la tenue régulière des Chapitres généraux, cassa définitivement les sentences du cardinal de la Rochefoucauld, et déclara nul tout ce qui avait été fait en France par suite de ce règlement[1]. Ce bref ne fut pas plus heureux que les précédents. Alexandre VII résolut alors de travailler lui-même à la réforme générale de l'Ordre, et de la faire de sa propre autorité. Il ordonna donc à l'abbé de Cîteaux d'envoyer à Rome, de toutes les contrées où l'Ordre était établi, les personnes de l'une et de l'autre Observance qu'il jugerait les plus capables, pour donner leur avis sur les mesures propres à en assurer le succès, et, le 19 avril 1666, parut le fameux bref *In Suprema*, auquel les réformés ne se soumirent pas sans peine, mais qui triompha peu à peu de toutes les répugnances, rétablit la paix dans l'Ordre et devint l'une de ses principales constitutions.

Ce court sommaire des faits les plus saillants qui signalent les diverses phases de ces interminables querelles, puisé uniquement, et à dessein, dans les documents officiels, aux sources historiques les plus pures et parmi les témoignages le plus à l'abri de la critique, à l'exclusion absolue de tous ces écrits passionés qui, inspirés par l'esprit de parti, égarent plus qu'ils ne guident dans la recherche de la vérité, peut nous servir de fil conducteur dans ce labyrinthe de chicanes, et nous permet d'apprécier sainement ces débats portés tour à tour, et suivant leurs divers incidents,

[1] *Bref d'Alexandre VII*, 1661, *ibid.*, p. 230.

tantôt à Rome, tantôt au Parlement, tantôt au conseil du Roi.

En résumé, les Papes consultés, Innocent X comme Alexandre VII, après mûre et longue délibération, donnaient raison aux mitigés presque sur tous les points. Ne voulaient-ils donc pas la réforme ? Qui oserait le dire ? les abbés de l'Etroite Observance avaient-ils donc tort de vouloir l'introduire ? Non, sans doute ; mais ils péchaient par le mode. Les Supérieurs eux-mêmes ne lui étaient point opposés ; ils la désiraient et la cherchaient sincèrement. Mais ils la voulaient générale, et, pour être telle, pour qu'elle eût le droit de s'imposer, rien en elle ne devait être ou paraître arbitraire. Il fallait, dans leur pensée, que les obligations essentielles des religieux en fissent seules la base. Toutes les pratiques de surérogation, toutes les observances qui tendaient à une perfection plus élevée, devaient être laissées à la bonne volonté, se faire accepter peu à peu, par l'exemple et la persuasion. Ils voulaient aussi que les constitutions demeurassent intactes, que la hiérarchie de l'Ordre ne fût point troublée, ni les rôles intervertis. C'est à quoi visèrent toujours les Supérieurs et ce qui ressort de leurs actes [1]. Les abbés de l'E-

[1] S. Vincent de Paul n'était pas d'un autre avis. Ce grand saint, qui fut le bras droit du cardinal de la Rochefoucauld dans l'œuvre de la réforme des Ordres religieux en France, écrivait en 1652 à Georges de Barri, Supérieur général de Grandmont, en faveur de Charles Frémont qui avait commencé la réforme de cet Ordre : « Mon Révérendissime Père... Il y a lieu » d'espérer que le bon Dieu veut se servir de vous pour relever un Or- » dre si saint que le vôtre.... le roi veut y contribuer ; et il semble que » c'est le dessein de Dieu, en tant qu'il vous a donné ce bon religieux

troite Observance ne furent pas de cet avis. Mûs par un zèle peu éclairé, ils trouvaient cette voie trop lente au gré de leurs désirs; ils jugèrent à propos de brusquer la position, ils ne firent que se fourvoyer. S'élever ainsi, sous le prétexte du bien, contre l'autorité légitime pour se mettre à sa place, c'était aller droit au renversement de l'Ordre. Ils ne prenaient pas garde que, leur but atteint et une fois au pouvoir, d'autres, plus réformés, pouvaient se présenter avec les mêmes droits pour les supplanter à leur tour, et que, peut-être alors, eux non plus ne seraient pas disposés à leur céder la place [1]. Ils ouvraient ainsi la porte à l'anarchie, donnaient le champ libre à toutes les ambitions et, sans s'en douter, tendaient à faire de la pénitence un marchepied pour s'élever aux charges et aux dignités.

Notre but n'est point du tout de déprécier l'Etroite Observance, encore moins d'attirer le blâme sur les auteurs d'une édifiante réforme.

Mais un phénomène historique, assez étrange pour

« comme un instrument fort propre, duquel votre Révérence se peut servir; ce qu'elle fera très utilement, si elle a agréable de lui donner son grand-vicariat pour régir les maisons d'Epoisses, de Thiers et de Lodève, avec pouvoir d'y recevoir des novices et des profès en l'ancienne Observance, *le tout sous votre autorité et sainte conduite.* » — Cette lettre eut son effet et la réforme s'établit. *(Hist. de S. Vincent de Paul,* par l'abbé Maynard, T. III, p. 431). L'accueil favorable fait à la réforme, dans ses commencements, par les abbés de Citeaux, nous donne le droit d'affirmer qu'elle eût obtenu le même succès, si les abbés de l'Etroite Observance, par un motif que nous n'apprécions pas, n'eussent voulu se soustraire à l'autorité légitime.

[1] Nous n'en voulons pour preuve que ce qui arriva à la profession de M. de Rancé. (Voir aux *Pièces justificatives,* n° 2).

éveiller notre curiosité, et d'une importance assez grave pour réclamer de notre part une sérieuse étude, se présentait à nous sous la forme d'un problème, dont voici les données :

D'un côté, des accusations d'une gravité extrême, ne tendant à rien moins qu'à déshonorer un Ordre entier, dans son existence depuis plusieurs siècles, et à faire passer tous les supérieurs qui l'avaient régi durant cette longue période, et ceux qui se trouvaient encore à sa tête, pour des hommes sans religion, sans conscience, donnant les mains aux vices et aux déréglements, dans l'unique but de satisfaire leurs vues d'ambition et d'orgueil.

De l'autre, le Saint-Siége, c'est-à-dire le plus auguste comme le plus impartial des tribunaux, le plus intéressé à bien connaître la vérité, saisi de ces accusations à diverses reprises, sous des pontifes différents, et qui, mis en demeure de prononcer une sentence définitive, donne chaque fois raison aux accusés, en déboutant les accusateurs de toutes leurs prétentions et de leurs demandes.

A première vue, la question ainsi posée paraissait toute tranchée. Elle était cependant loin de l'être, et, malgré les décisions apostoliques, les accusations sont demeurées. Portées par des hommes qu'une grande réputation de piété rendait recommandables, elles ont traversé les âges, elles pèsent encore dans la balance de l'histoire sur la mémoire de l'Ordre de Citeaux, et souillent son front respectable d'une honte imméritée.

Il importait donc grandement d'en constater historiquement la valeur et le poids. C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire le plus loyalement et le plus succintement possible, et ce n'est pas notre faute si, de la discussion des faits, de l'exhumation des documents, de leur étude et de leur examen, il est rejailli quelque éclaboussure sur la mémoire des personnages que nous avons appris à respecter, mais non pas à préférer à la vérité.

Ce que nous voulions démontrer, et nous espérons l'avoir fait, c'est que le mal n'était pas aussi grand qu'ils le disaient, surtout qu'ils le donnaient à entendre; c'est encore que la cause de ce mal n'était point celle qu'ils lui assignaient, savoir la négligence et le mauvais vouloir des supérieurs qui, fidèles à leur mission, s'étaient toujours efforcés d'opposer une digue à ses envahissements; c'est, enfin, que le germe en fut déposé par l'abandon du statut primitif, germe fatal, qui se développa rapidement sous l'action combinée du schisme, des guerres, des pestes, des famines qui désolèrent l'Europe durant près de trois siècles, et du fléau plus terrible encore de la commende séculière.

Du reste, ici se retrouve ce que l'on voit dans tout débat où les intérêts sont en jeu, où, par conséquent, la passion se mêle. Les torts furent et dûrent être réciproques, bien que des deux côtés les intentions fussent droites et le but excellent. « On ne saurait nier, » dit un écrivain d'un bon esprit, « que ces temps nébuleux n'aient été marqués par des entreprises tout à

fait irrégulières, si on les compare aux lois de l'Ordre. Chaque observance, il est vrai, tendait au bien ; mais l'une et l'autre prenaient des routes si différentes que, loin de se rapprocher, elles s'éloignaient toujours davantage [1]. » Dom Le Nain ne peut s'empêcher de rendre la même justice aux bonnes intentions des supérieurs : « Il eût été à souhaiter, dit-il dans la vie de M. de Rancé, que le R. Père n'eût pas eu de tentations plus fortes à craindre que celles qui lui arrivèrent du côté de son Ordre. Comme elles venaient de la part de *gens raisonnables et qui aimaient le bien*, elles ne furent pas fort violentes [2]. » Après une étude consciencieuse des faits, nous croyons que l'on doit acquiescer à ces deux jugements.

Mais aux yeux des Pontifes romains qui, dans leurs décisions, se guident de préférence par des vues d'intérêt général, le bien universel et permanent parut préférable à un mieux accidentel et momentané, qui pouvait entraîner après lui de si graves abus, et porter un terrible échec à l'Ordre tout entier. Alexandre VII fit triompher l'autorité, en conciliant tous les droits. Par son bref, il consacra de nouveau l'existence et les droits de la Commune Observance ; mais, en même temps, il lui dicta ses devoirs envers elle-même et envers la réforme. Il consacre plusieurs articles à régler leurs rapports mutuels, et enjoint, au nom de l'obéissance, à l'abbé de Cîteaux et aux premiers Pères

[1] *Traité historique du Chapitre général*, p. 315.
[2] *Vie de M. de Rancé*, T. II, p. 148.

de l'Ordre, de protéger de tout leur pouvoir l'Étroite Observance, de l'étendre et de l'augmenter autant qu'ils le pourront. Les autres articles regardent la réforme de l'Ordre en général, et sont conformes presque en tout à la règle de saint Benoît et aux constitutions de Cîteaux, autant du moins que les circonstances le permettaient alors. Les sages règlements du Pontife portèrent d'heureux fruits. Observés avec exactitude, grâce à la vigilance et au zèle des supérieurs, « ils » rétablirent l'Ordre de Cîteaux dans sa splendeur, en » sorte que ses religieux, redevenus la bonne odeur » de Jésus-Christ, édifièrent autant les peuples par leur » vie réglée et exemplaire, que leurs prédécesseurs » avaient causé de scandale par le relâchement où ils » étaient tombés[1]. »

Ce témoignage d'un historien digne de foi et témoin oculaire du fait qu'il avance, aurait pu s'appliquer à plus d'un monastère de la Commune Observance et, notamment, aux cinq premières abbayes, plusieurs années déjà avant l'apparition du bref d'Alexandre VII. L'abbé de Cîteaux, Dom Claude Vaussin, dont la conduite ne répond point du tout aux calomnieux portraits tracés par l'esprit de parti, avait efficacement travaillé, malgré les embarras suscités à son gouvernement, à rétablir et conserver la régularité dans sa propre maison, et les quatre premiers Pères s'étaient empressés de suivre son exemple, aplanissant ainsi les

[1] Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*, T. V, part. IV° chap. XLI, p. 435.



voies à la réforme des monastères de leur filiation. Nous en trouvons la preuve dans un charmant opuscule d'un auteur contemporain, qui se trouvait à Cîteaux en 1667, l'année même où fut publié le bref de la réforme. Qu'on nous permette d'en extraire les quelques pages consacrées à la description du genre de vie que l'on menait alors dans les deux premières abbayes de l'Ordre. Nous prenons son récit à son arrivée à Clairvaux.

« La rivière de l'Aube, » dit-il, « qui nous avait accompagnés tout le jour à travers les plus riantes prairies, nous laissa à huit heures du soir à la porte du monastère. Nous y fûmes reçus et salués par un frère convers (ainsi nommons-nous les religieux d'un ordre inférieur destinés aux offices communs de la maison). Ce frère, après avoir fait entrer nos chevaux à l'écurie, nous accompagna directement à l'église, où l'hôtelier, déjà prévenu, nous présentant la main en signe d'amitié et se contentant d'échanger quelques mots, nous conduisit aussitôt au maître-autel, afin d'offrir à Dieu nos prières avant de nous donner mutuellement le baiser de paix, selon que la règle le prescrit. Puis, il nous montra le chemin qui conduit de l'église à l'hôtellerie, en nous faisant connaître, par des signes d'une exquise urbanité, le plaisir qu'il avait à nous recevoir.

» Nous avions une demi-heure pour reprendre haleine. Je l'employai à repasser dans mon esprit les ennuis de la route parcourue ce jour-là. Depuis trois

heures du matin jusqu'à huit heures du soir, à part trois heures de repos, nous n'avions pas cessé un instant de donner de l'éperon dans les flancs de nos montures. Hébété, pour ainsi dire, à force de lassitude, je m'étonnais que nos forces et celles de nos bêtes eussent pu soutenir une si longue fatigue. Je ne souffrais pas seulement de la tête qui, tout le jour, avait été exposée aux ardeurs d'un soleil brûlant, j'avais encore les reins brisés par le galop de mon cheval, indigné de cette marche forcée. J'en étais d'autant plus abattu, que c'était la première fois depuis le commencement du voyage, ayant été jusques-là toujours vigoureux et dispos. J'attribuai ce malaise uniquement à la nuit précédente passée à jeun et sans sommeil.

» Le souper, qui ne se fit pas attendre, me remit bientôt par l'agrément de la conversation, surtout par les qualités salutaires d'une exquise liqueur. Et puis le sommeil, panacée universelle, acheva ma guérison. Il fut court cependant, mais aussi efficace que s'il se fût prolongé bien avant dans la matinée. Le jour, en effet, n'avait pas encore envahi ma fenêtre, que, secouant mà torpeur, je me rendis en hâte à l'église, où je vis, non sans admiration, le chœur garni de religieux appliqués de toute leur âme à chanter Matines. L'office était commencé depuis deux heures après minuit, et, à quatre heures, c'est-à-dire au moment où j'entrais à l'église, ils en avaient à peine achevé la moitié: tant ils s'efforçent, par la gravité du chant, de mettre leurs pensées et leurs sentiments

d'accord avec les divins cantiques ; tant ils éprouvent de peine à s'arracher à ce saint exercice, qu'ils commencent dès cette vie mortelle, pour le continuer éternellement en la compagnie des pures intelligences occupées sans cesse à célébrer les louanges du Seigneur. Retiré dans un angle silencieux de l'église, je joignais mes prières aux leurs. Après quoi, faisant le tour de l'édifice pour l'examiner, je m'aperçus qu'il ne le cédait pas en dimension à l'église de Cîteaux. Celle-ci pourtant m'avait paru mieux éclairée.....

» Au sortir de l'église, et notre piété longuement satisfaite, nous nous rendîmes tous, tant les religieux étrangers que ceux de la maison, au réfectoire commun pour dîner. Les tables, placées des deux côtés de la salle, comptaient chacune environ soixante personnes, distribuées sur une même ligne, toutes de maintien et de costume semblables, et si bien façonnées sur les règles de la plus exacte modestie, que je me rappelai naturellement le spectacle dont fut autrefois témoin, dans ce même lieu, le Pape Innocent II, lorsqu'il visita Clairvaux en 1131. Voici le fait tel que le rapporte le biographe de saint Bernard[1] :

« Les évêques pleuraient, le Pape lui-même versait » des larmes ; et chacun admirait la gravité de cette » compagnie dont tous les membres, au milieu d'une » réjouissance si solennelle, se tenaient les yeux baissés, » le regard fixé en terre sans le détourner de côté ou » d'autre par une vaine curiosité, et qui, exposés à la

[1] *Vita Sancti Bernardi*, lib. II, cap. II.

» vue de la foule, ne voyaient eux-mêmes personne. Les
» Romains ne trouvèrent, dans cette maison, rien qui
» tentât leur convoitise; nuls beaux meubles n'attirè-
» rent leurs regards; l'église n'offrait à leurs yeux que
» des murailles nues. Une chose seule était digne d'ex-
» citer leur ambition, la sainteté des mœurs. Ils eussent
» pu se charger de cette noble dépouille; un pareil
» larçin n'eût point appauvri le monastère, car la vertu
» est un trésor qui ne se diminue point en se commu-
» niquant. Tous se réjouissaient dans le Seigneur, et la
» solennité ne consistait pas en de somptueux festins,
» mais en de grandes vertus. Le pain, au lieu de fleur
» de froment, était de la plus grossière farine; pour
» vin fin, on servit la piquette; les herbes remplaçaient
» les turbots, et les légumes tinrent lieu de toute sorte
» d'entremets. Si, par hasard, il se trouva quelque pois-
» son, on le plaça devant le Pape: la communauté s'en
» reput des yeux, mais n'y toucha pas autrement. »

» La même scène exactement se passait sous mes yeux, non point d'une manière fictive et par représentation, mais historiquement et en réalité, avec cette unique différence que la table des hôtes était un peu plus délicate, que ne le fut alors celle du Souverain Pontife.

» Après dîner, nous parcourûmes le monastère avec une pieuse curiosité. Cette visite dura jusqu'au soir, à commencer par le dortoir, où nous conduisit un escalier montant du cloître. C'est une grande salle voûtée et partagée en deux. Sur les côtés sont réparties les cel-

lules, construites en bois de chêne, toutes de même dimension, juxta-posées et séparées par une simple cloison de planches. On en compte vingt-cinq environ sur chaque ligne. Elles ont huit pieds de hauteur, autant en largeur et en profondeur. A première vue, je les pris pour des armoires destinées à fermer les habits ; mais, en les visitant, je reconnus que c'étaient des cellules. Et vraiment, elles respirent tout à fait la pauvreté et la simplicité de nos premiers Pères. Le lit en occupe la moitié et, *selon l'usage des monastères de France,* n'admet aucune espèce de plumes. Une simple natte ou paillasse, sans autre garniture, avec un lodier de laine verte ou d'autre couleur, en font tous les frais. Au mur en face est adossée une petite table, garnie de quelques livres, d'un encrier et d'un crucifix. La porte s'ouvre dans la partie de la cloison intérieure laissée libre par le lit, et la fenêtre, large de deux pieds tout au plus, est percée dans le mur extérieur. Ces cellules sont en tout semblables à celles de l'archimonastère de Cîteaux, soit pour la forme, soit pour la disposition[1]. »

Ainsi, d'après la déposition d'un témoin oculaire, on se levait à 2 heures les jours de fête, l'office divin se célébrait avec pompe et dignité ; la table était des plus frugales, même aux jours solennels[2]. On couchait dans un dortoir commun, mais divisé en cellules selon

[1] *Iter cisterciense,* auctore F. Jos. Meglinger, religioso sacerdote Mon. B. Mariæ de Maris-Stella. 1667.

[2] C'est le jour de l'Ascension que D. Meglinger se trouvait à Clairvaux.

l'usage introduit depuis longtemps et approuvé par l'expérience. Les lits étaient de paille, sans draps ni garnitures, conformément à la règle et à l'*usage de France*, d'après notre historien, ce qui suppose évidemment que l'on couchait tout vêtu. Enfin la pauvreté se pratiquait exactement. Telle était dans ses principaux points la vie que l'on menait à Clairvaux, à Cîteaux et dans les principales abbayes de l'Ordre, en 1667 ; vie qui, dès l'an 1647, édifiait singulièrement le vénérable M. Olier pendant un pèlerinage qu'il fit alors à Clairvaux et à Cîteaux, et qui lui fit demander avec empressement au « pieux et zélé Claude Vaussin, supérieur général » de l'Ordre, et pour lui-même et pour le séminaire de » Saint-Sulpice, l'avantage d'être spécialement associé » à toutes les prières et bonnes œuvres des religieux de » son monastère[1]. » Ce genre de vie différait peu de celui que devait imposer à tous les monastères de l'Ordre le bref d'Alexandre VII, reçu cette année même au Chapitre-général, adopté par la Commune Observance et suivi fidèlement jusqu'au jour de la suppression.

Ce bref, néanmoins, avait rencontré une vive opposition de la part des religieux de l'Etroite Observance, qui présentèrent au Roi une requête pour le supplier de ne pas l'admettre[2]. Dom Gervaise, le fidèle et complaisant écho de leurs griefs, en parle en ces termes :

[1] *Vie de M. Olier*, par M. l'abbé Faillon, T. II, p. 59.

[2] Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver cette requête. Mais tout l'esprit et toute la substance s'en retrouvent dans l'*Histoire de la réforme de Cîteaux*, par D. Gervaise.—Voir aux *Pièces justificatives*, n°3, *les réflexions sur cette requête*. Cette pièce, devenue fort rare, est aussi curieuse qu'instructive.

« A quoi aboutirent toutes ces asemblées de prélats » qui durèrent quinze à seize mois, et qui tinrent en » suspens toute l'Europe pendant ce temps? On s'at- » tendait à quelque chose de grand, à un entier rétablis- » sement de ce saint Ordre, qui avait autrefois si édifié » l'Église et qui, depuis tant de siècles, en était le » scandale. Les Rois, les Princes, les Magistrats, le » Clergé, le Peuple, tous demandaient cette réforme. » Rome s'était vanté de la faire à la gloire de toute » l'Église, non pas pour un seul royaume comme la » France, où l'on y avait travaillé inutilement pendant » cinquante ans, mais pour tous les royaumes et » états où Jésus-Christ est connu. *Mais on fut bien » surpris lorsqu'on vit qu'au lieu d'une réforme qu'on » attendait, ce n'était qu'une permission de vivre impu- » nément dans une infraction toute ouverte des plus » saintes lois qui composaient l'Institut de Cîteaux :* » PARTURIENT MONTES, NASCETUR RIDICULUS MUS. *Quelle » réforme!* [1] »

C'est sur ce ton que D. Gervaise flétrit de ses outrageux mépris un acte émané du siége apostolique, dont il donne, au lieu du texte, un commentaire de sa façon entièrement conforme à son génie. Il importe à la vérité de rétablir les faits, et de ramener à leur juste valeur les assertions calomnieuses et les exagérations habilement calculées de l'historien pamphlétaire. La tâche n'est pas difficile; il suffit de traduire les articles disciplinaires du bref de réforme.

[1] *Histoire de la réforme de Cîteaux*, p. 345 et suiv.

1° Du Silence. « Dans tous les lieux du monastère on observera la louable coutume de garder le silence depuis Complies jusqu'au chapitre du jour suivant ; et dans les lieux réguliers, savoir au cloître, à l'église. au dortoir et au chauffoir, on le gardera en tout temps, avec la faculté néanmoins de demander à voix basse les choses nécessaires, sans scrupule de conscience. » C'est-à-dire qu'il était permis d'exprimer, en peu de mots, les choses que les Cisterciens primitifs se contentaient de faire connaître par signes. C'est ce que dom Gervaise appelle « ouvrir la bouche aux religieux et » leur donner la licence effrénée de parler nuit et jour, » pourvu que ce soit à voix basse [1]. Un historien moderne, plus concis, met en tête de cet article : « *Abo-» lition du silence* [2]. » Cela nous semble un peu fort.

2° De l'Office divin et des Exercices spirituels. « Aux jours de fêtes solennelles, on se lèvera à deux heures après minuit, et les autres jours un peu plus tard, à l'heure que le Chapitre général aura déterminée [3]. Après les Matines de l'office de la Sainte Vierge, et le soir, après Complies, ou à d'autres heures convenables, on fera une méditation de demi-heure chaque

[1] *Histoire de la réforme de Citeaux*, p. 346.

[2] *Histoire de la Trappe*, par M. Casimir Gaillardin.

[3] Trois heures du matin, telle fut l'heure fixée par les Chapitres généraux. Les communautés composées de douze moines et au dessus chantaient tout l'office, excepté les psaumes de Matines et de Laudes aux jours ordinaires. Celles qui étaient moins nombreuses n'étaient astreintes qu'au chant de Tierce, de la Messe et des Vêpres. Ceci se pratiquait encore en 1771 (*Votæ pro redigenda Statutorum Ord. Cist. compilatione*, 1771).

fois. Tous les ans, les religieux vaqueront une fois pendant dix jours aux exercices spirituels.

3° Du Dortoir commun. « Tous les abbés comme les moines, les abbesses et leurs religieuses, coucheront au dortoir commun, excepté ceux qui, à raison de leurs emplois ou de leurs affaires, ou pour d'autres raisons, devront en être dispensés au jugement de l'Abbé et des autres officiers. Toutefois, bien que la règle et même la Constitution de Benoît XII ordonnent de dormir dans un même lieu, sans être séparé par des cellules; pour garder mieux les règles de la modestie et de la bienséance, et aussi, afin de pourvoir aux infirmités de chacun, on peut tolérer l'usage des cellules, pourvu que, conformément au décret de Clément VIII, le Supérieur ait une clef qui puisse les ouvrir toutes, quand bon lui semblera. Personne donc ne doit la fermer en dedans, même la nuit, de telle sorte que le Supérieur ne puisse ouvrir par dehors. Qu'il y ait aussi à la porte une ouverture, fermée par un rideau ou par un volet. Les religieux dormiront vêtus et couverts d'un capuce blanc. La garniture des lits sera conforme à la règle, et l'ameublement tel qu'il convient à l'état de pauvreté que les religieux ont embrassé; il n'y aura rien de superflu, comme il n'y manquera rien du nécessaire. » Tout cela était en vigueur déjà à Clairvaux, à Cîteaux et dans les principales abbayes de l'Ordre, en France, ainsi que nous l'avons vu.

4° De la Propriété. « Partout on observera la vie commune, conformément aux décrets du concile de

Trente, de Benoît XII et de Clément VIII. Nul religieux ou religieuse de l'Ordre ne peut retenir ou posséder quelque bien propre, soit en son nom, soit au nom de la communauté, et défense est faite aux Supérieurs de concéder à un religieux des biens immeubles, ou de lui accorder une pension fixe de blé, de pain, de vin ou d'argent, même sous le prétexte de contrats passés ou à passer entre les religieux de la Commune et de l'Etroite Observance : contrats que Notre Saint Père Alexandre VII, par ses lettres en forme de bref du 8 mars 1660 a déclarés nuls, vains, illicites et contraires à la pauvreté religieuse. Mais que toutes choses soient communes à tous, et que l'on distribue à chacun, selon les facultés du monastère et les qualités du climat, toutes les choses nécessaires pour le vivre et le vêtement, aux infirmes comme à ceux qui se portent bien, aux jeunes gens et aux vieillards, sans acception de personnes et n'ayant égard qu'à la nécessité. »

Ainsi sur les points fondamentaux qui appartiennent à l'essence même de la vie religieuse, le Pape, on le voit, ne faisait aucune concession, et nous ne comprenons pas que l'on ait pu dire, même de nos jours, que, par ce bref, « le vice de la propriété privée se ménageait » une grande liberté [1]. »

5° De l'abstinence. — « Tous ceux qui ont embrassé

[1] *Histoire de la Trappe*, T. I, p. 3. Nous aurions aimé à trouver dans le très estimable auteur moins de sympathie et de confiance pour un historien, dont le langage passionné seul, indépendamment de ses invectives contre la cour de Rome, aurait dû le tenir en garde contre sa véracité ou, tout au moins, contre la justesse de ses appréciations.

l'abstinence de chair, ou qui l'embrasseront dans la suite, doivent la garder exactement, et nul d'entre eux ne peut passer à la Commune Observance de l'Ordre sans avoir obtenu licence du Souverain Pontife, ou tout au moins, du Chapitre général et, pendant sa vacance, de l'abbé de Citeaux. D'un autre côté, pour la conservation de la paix et de la charité, il n'est permis à aucun profès de la Commune Observance d'embrasser la dite abstinence, sans en avoir demandé la permission au moins à son Père immédiat. Les supérieurs ne pourront non plus obliger à suivre l'Etroite Observance ceux qui n'y auront pas été élevés. Enfin, les religieux de la Commune Observance ne pourront user de la permission de manger de la chair que trois jours de la semaine, hors le temps de l'Avent, de la Septuagésime jusqu'à Pâques et les autres temps prohibés par l'Eglise. »

Cet article formait à peu près l'unique distinction entre la Commune et l'Etroite Observance, si ce n'est que cette dernière prescrivait, en outre, le lever à deux heures tous les jours; mais on retournait se coucher après l'office, ce que l'abbé de Rancé retrancha [1].

6° Du Jeune. — Non-seulement les jeûnes ecclésiastiques s'observeront, mais aussi les jeûnes prescrits par la règle et les constitutions, toutefois avec les tempéraments apportés par l'Eglise. Pour l'heure de la réfection, il faut avoir égard aux jeunes gens, aux vieil-

[1] *Pièces justificatives*, n° 5. — Conf. *Premier esprit de Citeaux*, IV[e] partie, ch. IV, sect. 4.

lards et aux infirmes ; en outre, les supérieurs pourront dispenser quelquefois des jeûnes réguliers, en considération des personnes, des lieux, du climat, des saisons ; et, à la collation, on pourra ajouter quelques fruits ou autres aliments de cette nature, pour ceux qui jeûnent.

Cet article est entièrement extrait de la règle de S. Benoît. L'heure de la réfection seule est changée. La discipline générale de l'Eglise avait fléchi sur ce point, et les religieux profitaient de l'indulgence qu'elle avait accordée à la faiblesse des fidèles qui, eux aussi, dans le douzième siècle encore, ne prenaient, aux jours de jeûne, qu'un unique repas sur le soir.

7° Enfin l'article qui traite du VÊTEMENT ET DE LA CHAUSSURE des frères, ordonne que les habits soient conformes à l'humilité religieuse, propres et décents, sans offrir rien qui rappelle les modes capricieuses des séculiers, ni qui puisse offenser les regards. Le linge est formellement interdit ; les vêtements de dessous, comme les autres, doivent être de laine [1].

Tels sont les principaux règlements de discipline de ce bref tant décrié. Que dom Gervaise, au lieu d'un bref de réformation l'appelle un *bref de défiguration* [1], c'est une boutade qui fait sourire et que l'on pardonne volontiers à sa mauvaise humeur. Mais l'histoire ne doit pas se rendre complice de ses rancunes, ni se faire l'écho des récriminations de parti. Pour asseoir son ju-

[1] Bref d'Alexandre VII, 1167, art. 16, 19, 20, 23, 24, 25 et 29.
[2] *Hist. de la réforme de Citeaux*, p. 317.

gement, il lui faut un terrain plus ferme que la passion du moment. L'autorité des pièces officielles, les témoignages contemporains et désintéressés, l'examen et la critique des faits, leur enchaînement logique, voilà ses principales données pour prononcer en connaissance de cause. Or, d'une sérieuse étude de la question, il résulte :

1° Que, tout d'abord, par l'abandon de la *Charte de Charité*, puis par suite du schisme, des guerres et de tous les fléaux qui s'abattirent sur l'Europe aux XIVe et XVe siècles, enfin par la commende, l'Ordre de Cîteaux, comme tous les Ordres monastiques, mais pas plus qu'eux, était tombé dans une grande décadence à l'égard de la discipline, malgré les efforts des supérieurs pour l'arrêter sur la pente fatale.

2° Que, néanmoins, pendant le cours de cette longue éclipse, il donna encore d'éclatants signes de vie par les diverses réformes qui surgirent de son sein, sur tous les points de l'Europe.

3° Que l'Etroite Observance, en France, se forma d'abord et se développa librement, avec l'approbation et les encouragements des supérieurs de l'Ordre, et que la fausse voie dans laquelle elle entra, par une illusion déplorable, fut la cause principale, pour ne pas dire unique, de l'opposition qu'elle éprouva, et le plus grand obstacle à son rapide développement.

4° Enfin, que le bref d'Alexandre VII, ayant rétabli la paix en réglant les rapports mutuels des deux Observances, y fit renaître aussi la régularité, y raviva la

ferveur et rendit à l'Ordre la considération que ces scandaleuses querelles, plus encore que ses désordres passés, lui avaient fait perdre.

Il y avait loin pourtant de ce genre de vie, quoique pieux et régulier, à la vie si austère des premiers Cisterciens. La rigueur des jeûnes était adoucie ; la perpétuité du silence n'existait plus ; à peine y retrouvait-on la trace et comme un léger souvenir de ces longs travaux corporels. Qu'était-ce même que l'abstinence perpétuelle, si édifiante d'ailleurs, et si religieusement pratiquée dans l'Etroite Observance, comparée à celle des fondateurs de l'Ordre qui ne souffraient dans leurs fades légumes, pour assaisonnement, que du sel et de l'eau, et n'acceptaient les œufs et les poissons qu'à titre de mets extraordinaires, sous le nom significatif de PITANCE ?

Ces austères pratiques avaient-elles donc disparu pour jamais ?

M. de Montalembert, dans le magnifique plaidoyer en faveur des institutions monastiques qui sert d'introduction à son histoire des *Moines d'Occident*, a dit :

« La réforme des ordres religieux n'est guère plus » au pouvoir de l'Église que leur fondation. Jamais » l'Église n'a fondé directement un Ordre religieux. » Le fait est incontestable. Pour former un ordre reli- » gieux, il faut des hommes spécialement suscités et » destinés de Dieu à cet effet : des Benoît, des Fran- » çois, des Dominique, des Ignace. Ces hommes, » l'Église les approuve, les encourage, mais elle ne

» les crée pas par un acte d'autorité. En serait-il au-
» trement pour la réforme, qui est plus difficile encore
» peut-être que la fondation? Il eût donc fallu des
» hommes. Ces hommes ont manqué. Dieu ne les a pas
» donnés et l'Église ne les pouvait créer. Il y en a eu
» quelques-uns de temps en temps, mais pas assez
» pour une grande, générale et définitive réforme.
» Voilà pourquoi les ordres religieux ne furent pas
» réformés. »

Oserons-nous dire que cette observation, si neuve et si saisissante, ne nous paraît vraie qu'en partie; qu'elle nous semble appeler un développement qui la complète et fasse disparaître ce qu'elle offre de trop absolu?

Dire ainsi, sans restriction, que la réforme des Ordres religieux n'est guère plus au pouvoir de l'Eglise que leur fondation, n'est-ce pas, en quelque façon, refuser à l'Eglise le pouvoir de se réformer elle-même? Si par le mot de *réforme* on entend, et il le faut bien, une amélioration générale, l'extirpation des abus contraires à l'essence de la vie religieuse, le retour à la pratique des points fondamentaux de la règle, il est clair que, sans qu'il soit besoin d'une intervention divine de l'ordre miraculeux, d'une effusion extraordinaire de vie surnaturelle, par une vigilance attentive, par une vigueur opportune, l'autorité de l'Eglise peut maintenir et *renouveler* dans les sociétés monastiques une observance telle de la discipline religieuse, que l'existence de ces sociétés ne cesse pas d'être utile et édifiante. En principe, cela est incontestable; en fait, l'Eglise l'a réalisé

plusieurs fois et la présente histoire en offre plus d'un exemple : Clément IV, Benoît XII, Alexandre VII, tour à tour, réformèrent ainsi l'ordre de Cîteaux. Ce n'est certainement pas là ce qu'a voulu nier M. de Montalembert. Toutefois cette distinction nous paraissait utile.

Evidemment, l'illustre écrivain a entendu parler ici de l'une de ces réformes radicales, qui ramènent un institut à son berceau, lui inoculent sa ferveur native, l'esprit austère des anciens jours et qui, le replaçant, pour ainsi dire, dans le moule façonné par le fondateur, lui rendent, avec son type primitif, la fraîcheur et la beauté de sa physionomie. Dans ce sens, la remarque est aussi juste que profonde. Des réformes semblables sont de vraies créations qui réclament le secours direct de l'omnipotence divine. C'est alors que Dieu suscite ces hommes extraordinaires, puissants en œuvres et en paroles, les Benoît d'Aniane, les Odon, les Etienne, les Bernard. Ces hommes s'adressent à l'Eglise, aux Évêques, au Saint-Siége qui non-seulement les encourage et les bénit, mais sanctionne leur œuvre. L'Eglise ne les a pas créés, mais elle leur a donné la sanction, sans laquelle vain serait leur travail.

Ainsi se font les grandes, générales et définitives réformes, l'histoire le montre. Mais ce qu'elle enseigne aussi, c'est que les restaurateurs de la discipline monastique, afin d'élever le nouvel édifice de leur réforme, ne détruisent pas l'ancien pour lui emprunter les matériaux. A côté de Cluny, par exemple, à côté de Cîteaux,



le grand Ordre bénédictin continue à subsister. Dans la voie qu'ils ont ouverte, les réformateurs ne sont suivis que par le petit nombre des monastères existants. Les éléments qu'ils mettent en œuvre sont neufs pour la plupart. Leur œuvre se propage par la fondation de maisons nouvelles. Aussi nous paraît-il que ce furent ces éléments qui manquèrent, surtout dans les derniers siècles, plutôt que les ouvriers. Dieu en avait suscité encore d'assez puissants dans la personne des abbés de Rancé et Eustache de Beaufort. La Trappe et Sept-Fonts en rendent témoignage. Mais une réforme du genre de celle qu'ils apportaient se laisse embrasser, elle ne s'impose pas. Comme celle de leurs illustres prédécesseurs, elle devait s'établir sur un fonds nouveau ; la phalange sacrée ne pouvait grossir ses rangs que par des recrues. Or, l'on sait comment au XVIIe et au XVIIIe siècles, le vent soufflait à la religion, quel cas l'on faisait alors dans le monde des vœux monastiques, alors que Bossuet lui-même félicitait publiquement une pieuse et sainte congrégation, de ne point enchaîner ses membres par ces liens sacrés et constitutifs de toute communauté religieuse [1].

C'est là surtout, c'est dans l'esprit du temps, qu'il faut chercher les vrais obstacles qui s'opposèrent à la réforme des Ordres religieux. Du reste, la réforme de M. de Rancé ne fut pas stérile. Dieu qui l'avait bénie, lui préparait de plus hautes destinées et la réservait

[1] *Oraison funèbre du P. Bourgoing*. Œuvres de Bossuet, Edit. de Versailles, T. XVII, p. 572.

pour des temps plus heureux. Il l'appelait à recueillir l'héritage de Cîteaux et à replacer, de nos jours, sur ses anciennes bases, l'œuvre admirable enfantée par saint Etienne et saint Bernard.

Un jeune arbuste s'élève de terre ; il grandit, se fortifie, se développe et devient un grand arbre dont les rameaux se chargent de fleurs et de fruits abondants. Mais, avec le temps, la sève s'épuise; dans son énorme tronc, miné par les années, une caverne profonde se creuse ; ses feuilles jaunissent et tombent ; il végète, languit ; ses branches se dessèchent l'une après l'autre; il va périr, lorsqu'une main bienfaisante survient, qui l'émonde avec soin, détruit les insectes qui le rongent, bêche autour de lui la terre, y jette de l'engrais et, par une culture intelligente, le rappelle à la vie, lui rend une partie de son ancienne vigueur qui lui permet de fructifier encore.

Cependant, à ses pieds, un rejeton paraît, plein de force et d'espérance. A lui seul, il semble absorber toute la substance du grand arbre. Pourtant sa croissance est pénible; l'orage l'agite avec violence ; les vents les plus contraires l'assaillent à la fois ; puis un ouragan épouvantable, qui détruit tout sur son passage, semble l'avoir emporté lui-même pour toujours. Quand, tout à coup, la tempête apaisée, il relève la tête plus vigoureux, plus puissant qu'autrefois ; il a jeté dans le sol des racines profondes que les secousses n'ont fait qu'affermir, et, maintenant, libre de toute entrave, il déploie à son aise ses rameaux au soleil, se vivifie sous

sa féconde influence et promet de devenir à son tour cette vaste demeure, ce salutaire abri, à l'ombre duquel viendront se reposer les oiseaux du ciel.

Ainsi se résume, sous une comparaison peut-être banale mais exacte, l'histoire entière de l'Ordre de Cîteaux, depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Tandis que, tiré de sa léthargie et guéri de sa langueur par la réforme d'Alexandre VII, il renaît à la vie et édifie de nouveau l'Église par ses bons exemples, l'un de ses plus humbles monastères, jusqu'alors à peu près inconnu, se révèle subitement au monde par une pénitence et une austérité qui rappellent les plus beaux jours de l'Ordre. A son apparition, l'enfer frémit de rage, il déchaîne toutes ses fureurs, il excite contre lui les bons et les méchants : tous semblent avoir conjuré sa perte. Inébranlable sous la protection de Dieu, il brave toutes les attaques et reste maître du champ de bataille. Puis, quand le feu révolutionnaire a passé sur sa tête, il se redresse seul au milieu des ruines amoncelées, étonné d'avoir puisé, dans ce naufrage universel des institutions religieuses, une fécondité qu'il ne s'était point connue jusques là. Ce monastère est celui de la Trappe, seconde mère de l'abbaye d'Aiguebelle, dont nous allons raconter la réforme et la merveilleuse conservation dans le chapitre suivant.



CHAPITRE II.

RÉFORME DE LA TRAPPE.

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Origine de la Trappe. — Naissance et jeunesse de M. de Rancé. — Ses succès littéraires. — Sa vie mondaine et sa conversion. — Maison de plaisance transformée en maison de retraite.—M. de Rancé, abbé commendataire, puis abbé régulier. — Il est choisi pour défendre à Rome les intérêts de l'Étroite Observance. — Il proteste contre le bref de réforme donné par Alexandre VII. — Suites de cette protestation. — Réforme de la Trappe. —Démission de M. de Rancé. Dom Zozime lui succède, puis Dom Gervaise.—Démission et portrait de ce dernier.— Dom de Lacour, son successeur, ferme les yeux de M. de Rancé.— Jugement sur l'illustre réformateur.—Sa réforme se soutient intacte jusqu'à la Révolution Française.

L'abbaye de Maison-Dieu-Notre-Dame-de-la-Trappe, est située près de Mortagne, au diocèse de Séez, département de l'Orne. Elle doit sa naissance à Rotrou II, comte du Perche. Ce seigneur, pour accomplir un vœu fait au milieu d'une tempête qui menaçait de l'engloutir dans les flots, avait fait construire, en 1122, une église dédiée à la Mère de Dieu, dans un vallon solitaire tout couvert de forêts, et traversé par plusieurs ruisseaux qui forment, en se réunissant, la rivière de l'Yton. En mémoire du péril auquel il avait échappé par mira-

cle, il fit donner au monument la forme d'un navire à quille renversée. Plus tard, il résolut d'y joindre un monastère, et fit venir, dans ce dessein, des religieux de l'abbaye de Breuil-Benoît, de la congrégation de Savigny, qui s'installèrent dans leur nouvelle demeure vers l'an 1140. Ce monastère s'appela dès lors la Maison-Dieu auquel on ajouta depuis celui de Notre-Dame de-la-*Trappe*, c'est-à-dire des *degrés*, parce que pour entrer dans l'Église, il fallait descendre plusieurs marches. Telle est, du moins, la signification du mot *Trappe* ou *Treppe*, en langage percheron. A cette étymologie, donnée par Dom Gervaise, nous préférons, comme plus probable, celle que nous transmet, avec beaucoup d'obligeance, un savant philologue, M. de Coston, qui, depuis longues années, fait une étude spéciale de la philologie comparée, appliquée à l'étymologie des noms propres. « Le nom » du monastère de la Trappe, fondé en 1140, près de » Mortagne, nous dit-il dans sa note, paraît dériver » d'un ancien radical qu'on retrouve dans l'Irlandais. » *Treabh*, maison, tribu, famille (emprunté à *Trapâ*, » qui a le même sens en sanscrit); *treubh*, *treu*, tribu, » village, en Gallois; *treabhair*, maisons, en Gaëlique et » en Welsche; *treu*, territoire, en Breton, etc. Le » radical *Trap* devait encore exister dans l'idiôme » vulgaire à l'époque où l'on a commencé à construire » la Trappe de Mortagne. » Ce sentiment nous paraît d'autant mieux devoir être adopté, que le nom de *Maison-Dieu*, nom primitif du monastère, ne serait, en ce cas, que la traduction française du mot *Trap*, auquel on

ajouta comme complément le mot *Dieu*, en vue de sa destination. A son origine, la Trappe appartenait donc à l'Ordre de Savigny. Mais en 1148, Serlon, 4e abbé de Savigny et chef de la Congrégation, admirateur et ami de saint Bernard, se présenta au Chapitre général de Cîteaux présidé par le Pape Eugène III, et sollicita d'être admis dans la famille cistercienne, avec les trente monastères de sa dépendance. Sa demande fut agréée, et, avec l'approbation du Souverain Pontife, la Congrégation de Savigny fut dès lors agrégée à Cîteaux, sous la filiation de l'abbé de Clairvaux. La Trappe se montra lontemps digne de l'adoption de son illustre père. Pendant plus de trois siècles, elle conserva dans son sein la ferveur et la régularité, malgré les malheurs de tout genre qu'elle eut à essuyer. Mais ce que les violences féodales, la peste et la famine n'avaient pu faire, les guerres des Anglais le commencèrent, et la commende en peu de temps le consomma. Il ne lui fallut pas plus d'un siècle pour réduire le monastère à l'état le plus déplorable. Elle y fut introduite en 1526, et lorsque l'abbé de Rancé, âgé de douze ans, fut pourvu de ce bénéfice en 1638, depuis longtemps déjà la Trappe était ruinée pour le spirituel comme pour le temporel. Son nouveau possesseur était appelé à la relever de ses ruines et à lui créer une nouvelle et glorieuse existence.

Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, né à Paris le 9 janvier 1626, eut pour père Denis Le Bouthillier, seigneur de Rancé, Maître des requêtes, Président à la

Chambre des comptes et secrétaire de la reine Marie de Médicis. Sa mère, Charlotte de Joly-Fleury, était originaire de Dijon. Un de ses oncles avait été surintendant des Finances, un autre avait passé de l'évêché de Boulogne au siége archiépiscopal de Tours, et le troisième était mort évêque d'Aire, emportant dans la tombe la vénération de son peuple due à l'éclat de sa piété et de ses vertus. Le cardinal de Richelieu fut son parrain.

Aux avantages, alors si estimés, d'une naissance illustre, le jeune Armand joignait encore les plus brillantes qualités naturelles. Son heureuse physionomie, son extérieur, ses manières pleines d'agrément, dès l'âge de six ans, avaient tellement charmé la reine Marie de Médécis, qu'elle voulait toujours l'avoir auprès d'elle, le traitait comme s'il eût été son fils et lui en donnait le nom. A dix ans, il connaissait les auteurs et les poètes grecs et latins, au point d'étonner le confesseur du roi Louis XIII, le P. Caussin, qui, ayant voulu juger par lui-même de ce savoir précoce qu'il entendait vanter comme un phénomène, lui dit en l'embrassant, après une expérience faite sur une page d'Homère dont il recouvrait la traduction de son gant : « Mon enfant, « vous avez des yeux de lynx et un esprit plus perçant « encore. » Destiné d'abord à l'état militaire et à l'Ordre de Malte, la mort de son frère aîné, qui laissait plusieurs bénéfices vacants, le tourna du côté de l'Eglise. Il n'avait que neuf ans lorsqu'il reçut la tonsure cléricale, et trois ans après, par dispense d'âge, il se trouvait en même temps chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé

de Notre-Dame du Val, de l'Ordre de Saint-Augustin, de Saint-Symphorien de Beauvais, et de l'abbaye de la Trappe, auxquels bénéfices le roi ajouta les prieurés de Boulogne près Chambord, de l'Ordre de Grandmont, et de Saint-Clément en Poitou. Le revenu total de ces bénéfices s'élevait à quinze mille livres, somme qui valait alors autant que trente ou quarante mille francs de nos jours. Tel était l'usage que, par les commendes, les rois faisaient des biens de l'Église et du patrimoine des pauvres.

Cette carrière nouvelle fut, pour l'abbé de Rancé, une occasion de cultiver les admirables dispositions qu'il avait à l'étude. Il s'y adonna avec une ardeur incroyable, et débuta à treize ans par la publication d'une édition grecque des œuvres d'Anacréon, avec des notes et commentaires surprenants de la part d'un enfant de cet âge[1]. Il fit paraître ensuite un traité sur l'excellence et la dignité de l'âme, aussi noblement pensé que bien écrit. Un peu plus tard, l'archevêque de Paris lui permettait de prêcher dans une des principales paroisses de sa ville épiscopale. Vers le même temps à peu près, âgé de seize ans comme lui, Bossuet étonnait l'hôtel de Rambouillet par une prédication encore plus éloquente. Ces deux jeunes hommes, qui ne se connaissaient point alors, devaient se rencontrer, quelques années plus tard, sur les bancs de l'école, et, dans leur concours pour

[1] Pour dire toute la vérité, Dom Gervaise nous apprend que le professeur de l'abbé de Rancé était pour une grande part dans cet ouvrage. *(Jugement critique, mais équitable, des vies de M. de Rancé.)*

la licence, l'aigle futur de l'éloquence chrétienne sentit son regard, encore mal assuré, faiblir devant l'éclat naissant de l'astre qui devait illuminer le désert et faire rayonner la gloire de l'état monastique. Bossuet cédait la palme à l'abbé de Rancé. L'amitié de ces deux grands hommes date de cette époque. Fondée sur une estime mutuelle et sur plus d'un trait de ressemblance, elle ne finit qu'avec leur vie.

Tout souriait donc à l'abbé de Rancé. L'avenir le plus brillant s'ouvrait devant lui; il pouvait sans présomption prétendre aux plus hautes dignités de l'Église. Elles devinrent le but de ses espérances. Engagé dans le sacerdoce sans préparation et par des vues tout humaines, il refusa l'évêché de Léon comme indigne de lui. Il n'aspirait à rien moins qu'à la succession de son oncle sur le siége de Tours, et ce ne fut que comme un acheminement à cette dignité, qu'il consentit à se laisser revêtir du titre d'Archidiacre de cette même église.

Sa vie pourtant était loin de répondre à la sainteté de l'état qu'il avait embrassé. Ses brillants succès littéraires l'avaient enivré; il s'était laissé prendre aux charmes de la gloire et aux plaisirs du monde. La mort de son père le laissait maître de plus de trente mille livres de revenus; il les consacra à éclipser le faste des gentilshommes, ses amis. Le luxe des équipages, les beaux chevaux, la bonne chère, la richesse des ameublements, les fêtes et surtout le plaisir de la chasse, faisaient sa joie et son occupation presque continuelle.

Les fonctions et les devoirs du sacerdoce avaient pour lui peu d'importance et ne venaient qu'en dernière ligne. Il disait fort rarement la messe, mais prêchait plus souvent, parce qu'il prêchait bien.

—Où vas-tu, Abbé? lui disait un jour son ami l'abbé de Chanvallon, le rencontrant dans les rues de Paris; que fais-tu aujourd'hui ?

—Ce matin, répond de Rancé, prêcher comme un ange; ce soir, chasser comme un diable. »

Ce mot peint l'homme et nous donne un trait saillant de son caractère. Il ne souffrait en rien la médiocrité, et poussait naturellement les choses à l'extrême. Ami de tous les personnages de la Fronde, de Châteauneuf, de la duchesse de Chevreuse, de Montrésor, de tout ce qui s'appelait alors le parti des importants, intimement lié avec le duc de Beaufort, *le roi des halles*, et plus étroitement encore avec le cardinal de Retz, l'archevêque émentier, *l'âme peut-être la moins ecclésiastique de l'univers*, d'après son propre aveu, il mena la vie des héros de cette folle époque. Son magnifique château de Veret, dans la délicieuse Touraine, était devenu son séjour de prédilection. Il en avait fait un rendez-vous de fêtes non interrompues. Lorsqu'il l'habitait, on n'y voyait qu'un flux et reflux de personnes de tout sexe, que le plaisir, la bonne chère, le jeu y attiraient autant que l'esprit et l'agrément de l'abbé que l'on y venait chercher. Du reste, jamais personne mieux que lui ne sut l'art de bien recevoir une compagnie. Il s'y faisait des parties de plaisir et de chasse, rien n'y était oublié,

dit un de ses historiens, que les devoirs dont il était chargé par son archidiaconé.

Et pourtant le brillant abbé n'était pas heureux. Ces fêtes, ces plaisirs qui se succédaient sans interruption, ne suffisaient point à son activité dévorante. Il fallait sans cesse à son cœur des émotions nouvelles. Courir le monde à la recherche des aventures serait peut-être un moyen de se les procurer. Cette idée lui sourit, il l'adopte aussitôt et la communique à trois de ses amis qui s'engagent à partir avec lui, munis chacun de mille pistoles pour les frais du voyage. Cet extravagant projet n'eut pas lieu; mais le bon sens ne fut pour rien dans cette nouvelle détermination : l'élévation de l'un des engagés à une charge considérable empêcha seule de l'exécuter.

La nature avait doué l'abbé de Rancé d'un esprit droit et ferme, d'une âme grande et généreuse. Il semble que, dans ces écarts de jeunesse, au milieu de l'entraînement du plaisir, des projets de gloire et d'ambition, ces précieuses qualités dussent se perdre, ou du moins s'altérer. Il n'en fut rien. Animé d'un amour sincère pour la vérité, il la défendait avec passion en toute rencontre, contre tout le monde, jusque contre lui-même. Fidèle à l'amitié en même temps qu'à la justice, il sacrifiait sans hésiter ses propres intérêts pour défendre les droits du cardinal de Retz, son ami. La moindre bassesse répugnait à sa grandeur d'âme, à sa droiture de cœur; en face même du cardinal Mazarin, il sut rappeler à son devoir un prélat courtisan qui,

pour ne pas déplaire, condescendait aux volontés du ministre contre les intentions de l'assemblée du clergé qui l'avait député. Libéral, honnête, bienfaisant, plein de compassion pour les misères des pauvres, il paraissait doué de toutes ces qualités qui sont, au dire du plus pieux de ses historiens et son fils spirituel, comme des preuves sensibles qu'il était du nombre de ceux à qui Dieu fait dire par son prophète : « Je vous ai abandonnés pour un peu de temps, j'ai détourné de vous mon visage dans le moment de ma colère ; mais j'aurai compassion de vous et je vous retirerai dans mon sein par ma grande bonté et par une miséricorde infinie[1]. » Le saint évêque de Chalons, Félix Vialart, qui l'aimait, semblait le pressentir lorsqu'il lui disait : « Monsieur » l'abbé, vous pourriez faire quelque autre chose que » ce que vous faites, si vous le vouliez ; mais le » temps n'est pas venu, il faut attendre les moments de » Dieu. »

Dieu eut enfin son heure, et, lorsqu'elle sonna, l'abbé de Rancé, s'arrachant, non sans peine, à son sommeil de mort, secoua son linceul et parut aux yeux du monde comme un nouveau Jean-Baptiste suscité de Dieu pour prêcher la pénitence par la parole et l'exemple, rappeler les enfants à la sainteté de leurs pères, et former à la gloire du Seigneur un peuple saint et parfait.

La conversion de l'abbé de Rancé ne s'opéra que lentement et par degrés. Le travail intérieur de la grâce

[1] *Vie de M. de Rancé*, par Dom Lenain, T. I, ch. V.

dura plusieurs années. Il est donc assez difficile d'en préciser l'époque. Dieu la ménageait par des voies imperceptibles à la sagesse humaine, et le conduisait insensiblement au but qu'il se proposait. « Par mille incidents divers : l'indifférence d'un ami, une rencontre à laquelle il ne s'attendait pas, une affaire fâcheuse, il lui inspirait le dégoût du monde, le besoin du repos, le mépris des hommes. En même temps, par la perte de plusieurs de ses amis, grands personnages, surtout par la fin tragique de l'un d'eux décapité vers ce temps-là, il lui faisait toucher au doigt le néant et la fragilité des grandeurs humaines[1]. » Enfin la mort de la duchesse de Montbazon, enlevée presque subitement, dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de sa beauté, rompit le dernier lien qui l'attachait au monde. Quelques jours après, dit Dom Gervaise, il se retirait à sa maison de campagne pour y trouver dans le silence et la solitude les consolations qui lui étaient si nécessaires, mais qu'aucune créature ne pouvait lui donner. Là, pendant trois mois entiers, dans la plus profonde retraite, il repassa dans l'amertume de son cœur toutes les années de sa vie ; il se jugea lui-même afin de prévenir le jugement de Dieu et résolut de passer le reste de ses jours dans une absolue séparation du monde, s'appliquant à la prière, à l'étude, à la méditation de l'Écriture Sainte et des vies des Pères, en y mêlant quelque travail des mains. Le P. Séguenot, supérieur des Pères de l'Oratoire établis à Tours, reçut sa confession géné-

[1] Lenain, *Vie de M. de Rancé*, T. 1, chap. VI.

rale et le confirma dans son dessein. Pour rendre ces exercices plus animés, le nouveau converti s'associa quelques vertueux ecclésiastiques qui eurent le courage de le suivre. Ils gardaient une clôture exacte comme dans le monastère le mieux réglé ; leur table était frugale ; on n'y servait que du bœuf et seulement trois ou quatre fois la semaine, les autres jours, rien que des légumes. Ils avaient les heures réglées pour la récitation de l'office qui se disait en commun, pour l'oraison mentale, pour le travail des mains, l'étude et les saintes lectures. Ainsi ce beau château de Veret, cette superbe maison de plaisance, naguères si vivante et si animée, se voyait subitement transformée en une maison de larmes et de prières, première ébauche de celle que notre abbé devait un jour établir à la Trappe.

A ces pieux exercices, le futur réformateur joignait d'autres austérités connues de Dieu seul et de son confesseur. Il couchait sur des planches, prenait la discipline, passait des heures entières à genoux sur la terre nue et, quoiqu'il fût fort sensible au froid, ne s'approchait presque jamais du feu en hiver. Ses aumônes étaient abondantes. Durant deux hivers où la disette se fit sentir dans la Touraine et dans le Blésois, il nourrit tous les jours de quatre à cinq cents pauvres. En quelques jours, plus de six cents pistoles furent distribuées par ses ordres dans la ville de Tours. Ses finances épuisées, il fit vendre sa vaisselle d'argent pour continuer ses largesses et donner du pain à ceux qui en manquaient. A l'aumône matérielle il joignit la spiri-

tuelle. Ses instructions aux gens de la campagne arrachaient les âmes à l'erreur et au péché, en même temps que sa charité tirait les corps de la misère et de l'indigence. Il satisfaisait ainsi à la justice de Dieu pour tant d'âmes auxquelles il craignait d'avoir été un sujet de scandale.

Cependant les contrariétés ne lui manquaient pas. Une retraite si subite et si prolongée était devenue l'objet de l'attention générale; on s'en demandait les motifs, et la médisance se donnait beau jeu. On le lui fit savoir, en le pressant d'abandonner un dessein qui alarmait sa famille et n'allait à rien moins qu'à ruiner sa fortune. Déjà l'année précédente, en 1657, il avait répondu à pareille remontrance : « On dira de moi tout » ce que l'on voudra, pourvu que ma conscience ne » me reproche rien, je vivrai en repos. » Sa réponse, cette fois, fut encore plus ferme et non moins modérée. Les railleries ne le trouvèrent pas plus vulnérable et leurs traits s'émoussèrent contre son énergique résolution. Un abbé de qualité, le visitant un jour, le pressa sur le dessein qu'il avait de se défaire de ses bénéfices, et lui dit, entre autres raisons, qu'il n'était pas plus criminel d'en posséder plusieurs que d'en avoir un seul en commende, puisque l'un et l'autre était également contraire à l'ancienne discipline. Si donc il était résolu de ne conserver qu'une seule abbaye afin d'être dans l'ordre, il devait se résoudre à la tenir en règle et à se faire moine. Le trait était piquant, car cet abbé connaissait l'aversion presque invincible de M. de Rancé

pour l'état monastique. Mais, loin de s'en fâcher, celui-ci répondit : « Ce que vous dites, Monsieur, est très « considérable ; j'y ferai réflexion, et s'il me paraît que « cela soit nécessaire pour mon salut, dès demain je « me ferai moine. » Il le fit comme il l'avait dit. Car, après avoir consulté sur cette importante affaire les personnages les plus renommés de son temps pour leur piété et leurs lumières, il donna aux pauvres le prix de son patrimoine, se défit de tous ses bénéfices, ne se réserva que l'abbaye de la Trappe que le roi lui permit de tenir en règle, et, le 13 juin 1663, il entra au noviciat dans l'abbaye de Perseigne qui suivait l'Étroite Observance. Le 26 du même mois de l'année suivante, il émit solennellement ses vœux, fut béni le 13 juillet dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez par Mgr Patrice Plunket, évêque d'Arde, en Irlande, et, dès le lendemain, il alla se renfermer dans son monastère de la Trappe.

Quelle différence entre l'état où M. de Rancé retrouvait cette chère maison et l'affreuse désolation dans laquelle elle était plongée trois ans auparavant, lors de sa première visite[1]. Autant, à cette époque, il avait eu le

[1] Les portes en demeuraient ouvertes le jour et la nuit, et les femmes comme les hommes entraient librement dans le cloître ; le receveur de l'abbé commendataire, avec toute sa famille, était logé parmi les moines....... En entrant dans le cloître, on voyait un toit ruiné qui, à la moindre pluie, le remplissait d'eau.... Les parloirs servaient d'écurie ; le réfectoire n'en avait plus que le nom ; les moines et les séculiers s'y assemblaient pour jouer à la boule, lorsque le temps ne permettait pas de jouer dehors...... le dortoir était abandonné et inhabité ; il était exposé à la grêle, à la pluie, à la neige, aux vents et aux tempêtes, et chacun des frères se logeait où il voulait et où il pouvait...... l'église n'était pas en meilleur

cœur navré et percé de remords à la vue de ce monastère en ruine, séjour de moines indisciplinés qui n'avaient de religieux que le nom et dont l'habit ne faisait que mieux ressortir les dérèglements, autant aujourd'hui il se sentait consolé et pénétré de joie, en y retrouvant une petite mais fervente communauté, qui vivait dans la régularité la plus exacte et payait fidèlement à Dieu son tribut de louanges. Par sa fermeté, sa constance et sa générosité, il avait obtenu cet heureux résultat. Grâce à ses efforts et à ses largesses, les moines relâchés avaient été renvoyés et transférés en d'autres monastères, les bâtiments réparés étaient devenus habitables, et six religieux, amenés de Perseigne, y avaient établi l'Étroite Observance. Aussi, avec quel bonheur il se mit à la tête de son petit troupeau! Ils étaient onze en tout, car il arrivait accompagné de deux nouveaux profès, d'un novice, autrefois son valet de chambre, heureux de devenir, par son entrée en religion, l'égal et le frère de son maître; et, peu de jours après, il était rejoint par le plus obstiné des anciens religieux de la Trappe, qui, touché de repentir, avait embrassé la réforme et venait renouveler ses vœux entre les mains de son abbé. C'était, à deux membres près, le nombre exigé par les anciens statuts pour l'érection d'une abbaye,

état que la maison......... les murailles menaçaient ruine..... elles étaient fendues depuis le haut jusqu'en bas. Le clocher était près de tomber..... on ne pouvait sonner les cloches qu'on ne l'ébranlât tout entier, etc. ..... (*Extrait d'un Procès-verbal sur l'état spirituel et temporel de l'abbaye de la Trappe, dressé par Dom Dominique Georges, abbé de Val-Richer, le* 16 *novembre* 1685, *présenté au Chapitre général de Cîteaux en* 1686.

et ce nombre suffisait pour établir l'ordre le plus parfait et le maintenir dans son intégrité.

Enfin, l'abbé de Rancé avait trouvé ce qu'il cherchait : le repos de l'esprit dans la connaissance de la volonté de Dieu, et la paix du cœur dans son entier accomplissement. Il n'avait plus qu'à savourer à son aise les délices de la solitude. Du moins, il le croyait ainsi. Mais Dieu avait sur lui d'autres desseins ; il le réservait à de nouvelles épreuves.

Le procès qui pendait, depuis plus de quarante ans, entre l'Étroite et la Commune Observance, touchait à sa fin. Alexandre VII l'avait évoqué à son tribunal, le roi y avait consenti et la sentence était sur le point d'être rendue. Dans des conjonctures si délicates, les Pères de la réforme durent envoyer à Rome des députés chargés d'instructions, soit pour la réforme générale de l'Ordre, soit pour la défense des intérêts de l'Étroite Observance. Leur choix ne pouvait être douteux. Naturellement, il tomba unanime sur l'abbé de Rancé, que sa piété, son zèle, son esprit, son éloquence et, surtout, son usage du monde, rendaient on ne peut plus propre à une négociation si difficile. L'Abbé de Val-Richer lui fut donné pour adjoint et en qualité de conseil.

Quelque rapide que doive être cette esquisse de la vie de notre illustre réformateur, il ne nous est point permis de passer entièrement sous silence la part qu'il prit à cet important débat. Ce ne fut pas sans répugnance qu'il consentit à y entrer, répugnance causée moins encore par sa modestie et par le regret de quitter

sa chère solitude, que par la difficulté de la mission qui lui était confiée. Le pieux abbé ne se faisait pas illusion ; il appréciait au juste la valeur de la réforme apportée par l'Étroite Observance. On peut voir dans le récit de Dom Gervaise ce qu'il en pensait[1] ; voici ce qu'il en écrivait lui-même confidentiellement à un abbé de ses amis :

« Tout est entre les mains de Dieu, et, dans le fond, je crains, plus que je ne puis le dire, que notre propre indignité ne nous nuise davantage que le crédit et la puissance de nos adversaires. *Je n'apprends rien de tous côtés qui ne m'afflige*, le corps tout entier est dans la langueur, et il n'y a presque point de partie qui ne soit mortellement attaquée....., *Si je vous avais tout dit ce que je sais*, vous entreriez dans mes pensées, et vous craindriez avec beaucoup de sujet, aussi bien que moi, que Dieu ne nous ait rejetés pour toujours de devant sa face[2]. »

Dans une autre lettre, il est encore plus explicite :

« Je ne puis vous dire, écrit-il, quel sera le succès de nos affaires ; mais il est certain que nos commissaires étaient les mieux disposés du monde, qu'il y avait lieu d'en attendre toute sorte de grâce et de justice, mais qu'il est à craindre que les informations particulières qu'ils ont eues de l'état de notre Observance, de ce qui se passe dans les maisons et du peu de régularité dans laquelle on vit, ne leur aient donné des impressions

[1] *Pièces justificatives*, n° 2.
[2] *Lettres choisies*, T. II, Lettre 96e.

fâcheuses, et je ne sais pas si je serai capable de les détruire et d'en empêcher les mauvais effets par mes sollicitations[1]. »

En somme, entre les deux observances, il ne reconnaissait guère d'autre distinction que l'abstinence de chair, et il ne se dissimulait pas que, pour cette unique différence, Rome aurait de la peine à se résoudre de scinder l'Ordre en deux. Il accepta néanmoins, par dévoûment, la charge qu'on lui imposait, et il apporta à la remplir toute l'ardeur d'un zèle qu'augmentait encore la faiblesse même de la cause dont il embrassait la défense. Mais il était novice dans l'Ordre, peu au courant de ses statuts et de ses constitutions,à plus forte raison, de son système administratif[2]; il ne saurait donc y avoir témérité à avouer que, dans cette circonstance au moins, son zèle ne fut pas assez éclairé.

Les Pères de la réforme, en adoptant l'abstinence perpétuelle, avaient fait un pas pour revenir à l'an-

[1] *Ibid.*, T. II, Lettre 100e.

[2] « L'Abbé de la Trappe, se plaignant de la manière dont on élevait les novices à Perseigne, disait souvent que, durant tout le temps de ses épreuves, à peine avait-il entendu un mot qui méritât d'être retenu. D'autres fois il s'écriait : « Ah ! si j'avais connu durant mon noviciat les grandes « obligations d'un moine ! mais on ne m'en a jamais parlé. » Pour ce qui est des pratiques, des statuts, des ordonnances de ses Pères, on lui a souvent ouï dire, qu'il en avait très peu de connaissance dans le temps qu'il fit ses vœux : il avoue franchement lui-même, dans l'explication du chap. XXII de la règle de saint Benoît, que dans les premières années après sa profession, il ne savait pas que sa règle et les anciennes pratiques de son Ordre ne permettaient pas les cellules particulières, et qu'elles mettaient les religieux dans un dortoir, sans séparation de cellules; *ce qui cependant est une chose que personne n'ignore* » (*Dom Lenain*, liv. I, chap. XIII).

cienne discipline. Sous ce prétexte, ils prétendaient imposer leur observance à tout l'Ordre et aspiraient à son gouvernement. L'abbé de Rancé ne voulut voir, dans ces prétentions, qu'un moyen de réformer l'Ordre entier et de le ramener à son premier esprit. Les yeux uniquement fixés vers ce but vraiment digne de sa noble ambition, il y tendit directement, sans s'enquérir le moins du monde si la voie qu'il suivait pour l'atteindre ne lésait pas des intérêts légitimes, et ne portait pas à l'Institut un coup funeste, peut-être irréparable. Toutefois, ses sentiments étaient purs, son zèle digne de louanges et, jusqu'à l'émission de la sentence, ses démarches toutes légitimes. Mais il ne sut pas s'arrêter à temps.

Le 19 avril 1666, le bref de réforme, donné par Alexandre VII, avait paru et devait être présenté au Chapitre général convoqué pour l'année suivante. L'abbé de la Trappe s'y rendit avec les Pères de l'Étroite Observance. Après la lecture du bref, faite par un des secrétaires de l'assemblée, l'Abbé de Cîteaux se met à genoux, déclare qu'il l'accepte et promet de le faire exécuter de tout son pouvoir. C'était la manière accoutumée de recevoir les brefs et les grâces accordées par les Souverains Pontifes. Les quatre premiers Pères firent de même et plusieurs abbés suivirent leur exemple. Mais quand vint son tour, l'abbé de Rancé se leva et représenta à la compagnie qu'il y avait plusieurs réflexions à faire sur le bref qui venait d'être lu ; puis il fit une éloquente déduction des nullités qu'il y trou-

vait, dit qu'il renfermait plusieurs points obscurs, équivoques, contraires à la règle de saint Benoît et aux anciens statuts de l'Ordre, que le Pape ne l'avait point vu, ni pu voir, à cause de l'état de sa santé; que, en conséquence, il protestait contre sa réception et se pourvoirait de nouveau devant le Pape, quand le roi en donnerait la permission[1]. Il demande ensuite acte de sa protestation et qu'elle fût insérée dans les registres du Chapitre. Aussitôt les abbés de Prières, de Foucarmont, de Cadouin, de la Vieuville et les autres de l'Étroite Observance, se levèrent pour faire la même protestation et en demander acte[2].

Nous donnons ici le fait dans ce qu'il a de certain, mais dépouillé de toutes les circonstances dramatiques dont s'est plu à l'embellir l'imagination toujours un peu passionnée des historiens intéressés. Quelques-uns des détails qu'ils ajoutent peuvent être vrais quant au fond, mais variant dans la forme chez les uns et les autres, d'après leur caractère, on ne peut y ajouter une foi entière. Ils ne s'accordent pleinement que dans leur admiration pour le courage de l'abbé de Rancé et dans le silence le plus absolu sur les conséquences de son énergique protestation. C'est donc pour nous un devoir de suppléer à un oubli que ces conséquences

[1] *Bref de Clément IX*, 26 janvier 1669.

[2] Un témoin oculaire, le P. Joseph Meglinger qui déjà nous a fait connaître l'intérieur de Clairvaux en 1667, raconte aussi comment fut célébré ce Chapitre général. Le lecteur lira sans doute avec plaisir cette intéressante description que nous avons placée aux *Pièces justificatives*, n° 4.

ne méritaient pas, car elles sont importantes et projettent une vive lumière sur ce point d'histoire. M. de Rancé avait annoncé le dessein de se pourvoir de nouveau en cour de Rome. Les actes du Chapitre général y furent portés, et le successeur d'Alexandre VII, le Pape Clément IX, en les approuvant, ne répondit à la protestation de l'abbé de la Trappe et de ses adhérents que par un rejet simple et par un blâme formel[1]. Il nous eût coûté de taire la vérité, et personne ne doit nous savoir mauvais gré de la révéler tout entière. D'ailleurs, à notre avis, ce silence, si évidemment volontaire des historiens de M. de Rancé, est plus nuisible à sa mémoire que la note pontificale infligée à sa protestation, car il semble le rendre complice d'une résistance à l'autorité qui ne fut jamais dans sa pensée, encore moins dans son cœur. Il protesta de bonne foi ; l'ardeur de son caractère, dont il n'avait pas encore eu le temps de se rendre le maître, lui mit sur les lèvres des paroles trop vives, l'émotion d'un esprit jusqu'alors peu accoutumé à la contradiction, lui inspira des raisons, peut-être plausibles en apparence, mais

[1] Et quantum spectat ad protestationes in dicto capitulo factas ab Abbate Fulcardimontis et adhærentibus, circà assumptionem...; ab abbate de Veterivillà et adhærentibus circà nominationem.... ; atque ab Abbate de Trappà et adhærentibus, in acceptione prædictarum Alexandri prædecessoris in formâ brevis litterarum circà novum recursum ad hanc sanctam sedem eo quod in dictis litteris plura obscura, dubia, sanctæ regulæ et antiquis Ordinis statutis adversantia inserta fuisse asserit contra ejusdem Alexandri prædecessoris mentem, cui de re ob valetudinem infirmam perpauca perlata fuerint, illas, de eorumden cardinalium et prælatorum consilio, rejicimus et hanc ultimam *temerariam* declaramus. (*Bref de Clément IX*, du 26 janvier 1669, vid. *privileg. Ord. cisterc.* Paris, 1713.)

fausses dans la réalité ; voilà quel fut son tort. Si, à nos yeux, il fut réel, nous ne pensons pas non plus qu'on puisse lui en imputer un plus grave, même sous forme d'éloge. Sa gloire n'est donc pas là ; elle se trouve ailleurs ; elle est dans la sainte réforme et la véritable Étroite Observance qu'il sut établir dans son monastère, et dont nous goûtons aujourd'hui les heureux fruits : sujet plus consolant que nous nous hâtons d'aborder.

Pendant le voyage de l'abbé de Rancé à Rome, sa petite communauté s'était maintenue dans la pratique exacte des régularités qu'il y avait introduites, et qui n'étaient autres que celles de l'Étroite Observance. Mais, à Rome, le peu de succès qu'il prévoyait devoir résulter de ses démarches lui fit concevoir de plus grands desseins. Ne lui serait-il pas permis de faire, dans sa propre abbaye, ce qu'il ne pouvait faire pour tout l'Ordre, c'est-à-dire, reprendre toutes les anciennes pratiques en usage du temps de saint Bernard, et faire revivre cet esprit de pénitence et de séparation du monde, d'humilité et d'abnégation, de pauvreté et de simplicité, vertus qui constituent le véritable religieux et en font un homme parfaitement crucifié au monde et à lui-même ? L'entreprise était grande dans un siècle comme le sien, mais elle n'était pas au dessus de la foi de celui à qui Dieu l'avait inspirée. Dieu lui donna sa bénédiction, et tout réussit comme son serviteur l'avait souhaité. A son retour, il commença par retrancher l'usage du poisson et des œufs, vendit toute

l'argenterie de son église et la réduisit à la simplicité des premiers Cisterciens, retira les religieux du ministère des confessions et des prédications, pour leur ôter tout commerce avec les personnes du dehors, bannit les études réglées de son monastère et leur substitua le travail des mains. Peu de temps après, il retrancha l'usage du beurre, les assaisonnements qui ne font qu'irriter la sensualité et les légumes même qui lui parurent trop délicats pour des pénitents. Tous les mets devaient être au sel et à l'eau; le laitage seul était permis hors le temps des jeûnes prescrits par l'Eglise[1].

Il paraît toutefois que ce ne fut pas sans quelques réclamations, dans les commencements, que ces réformes s'introduisirent; on en peut juger par le trait suivant :

Un jour, le frère qui servait à la cuisine, par un oubli probablement peu volontaire, négligea de mettre du beurre dans les portions. Il en fut proclamé au Chapitre. Dom Prieur lui en fit une réprimande assez sévère et lui dit, entre autres choses, que, si un visiteur venait et qu'on l'en avertît, c'en était assez pour faire passer la Trappe pour une réforme outrée. Mal en prit au Prieur de manifester ainsi ses secrètes pensées; car le Révérend Père, en ayant eu connaissance, l'entreprit à son tour au Chapitre et lui dit qu'il se moquait, de s'imaginer qu'un visiteur pût désapprouver l'austérité dans la vie des solitaires. Et saisissant cette occasion, il défendit publiquement que l'on mît dorénavant du beurre dans les mets qu'on lui

[1] Dom Gervaise, *Jugement critique*, etc.

servirait à lui-même. Tous ses frères furent touchés de son zèle; les plus fervents le prièrent qu'on en usât de même à leur égard, et, peu à peu, la contagion gagnant aussi les autres, tous lui demandèrent un jour, à la conférence, de faire de cette pratique une règle générale; ce que le fervent abbé ne crut pas devoir refuser à leurs pressantes instances[1].

C'est de la même manière, à peu près, qu'il procéda pour établir les autres observances; l'instruction et l'exemple furent les seuls moyens qu'il mit en œuvre pour les leur faire goûter, jamais il ne les leur imposa.

Les contradictions qu'il éprouva dans le Chapitre général de 1667, pour la réception du bref d'Alexandre VII, excitèrent de nouveau son zèle. Ce lui fut une occasion de faire un pas de plus dans la voie de la réforme. Afin de protester, par sa conduite, plus efficacement qu'il ne l'avait fait par ses paroles, il profita de la ferveur de ses religieux, à qui il s'efforçait d'inspirer une idée toujours plus haute de la perfection de leur état, pour introduire dans sa maison les pratiques les plus austères des premiers fondateurs de l'Ordre de Cîteaux. Il rétablit le silence perpétuel; tout commerce de lettres et de visites fut interdit; la dureté des couches fut augmentée et, au lieu des paillasses ordinaires, qui pouvaient fournir un lit encore assez doux, on n'usa plus que de paillasses piquées. A cette incommodité, il ajouta encore celle de coucher avec

[1] *Dom Lenain*, T. I, liv. II, chap. Ier.

la coule, ce qu'on ne faisait pas auparavant. « Enfin, continue Dom Gervaise que nous ne faisons qu'abréger, ces bienheureux pénitents ne pensaient plus qu'à regarder leur monastère comme un tombeau où ils voulaient s'ensevelir pour se réunir plus tôt à Jésus-Christ. L'Abbé, par ses exhortations pleines de feu, entraînait tout[1]. » Ainsi, on le voit, les échecs qu'il essuyait d'un côté, lui servaient comme d'échelon pour s'élever de l'autre à des austérités plus grandes, à un degré de pénitence plus parfait.

L'année 1672 voit surgir de nouveaux dangers pour l'Étroite Observance. Appelé une seconde fois à les conjurer, son éloquent défenseur, malgré tous ses efforts et les mesures les mieux prises, va perdre encore sa cause, au moment même où elle paraissait devoir triompher. A cette troisième défaite, il répond par une troisième victoire. A partir de ce temps, les lectures privées dans les cellules sont interdites, elles se feront en commun sous les cloîtres, comme autrefois ; les matines des jours solennels sont fixées à minuit ; celles des jours de fêtes et dimanches, à une heure ; les autres jours, où on ne se lève qu'à deux heures, on ne se recouchera point après matines. Ce n'est pas assez : outre les deux portions régulières qui composent le repas, on servait encore le potage. La règle n'en fait pas mention, le potage est supprimé, ou plutôt, il comptera comme portion. Il est encore réglé que les trois premiers vendredis de Carême, on se con-

[1] *Histoire de la réforme*, liv. VI.

tentera d'un plat à dîner, et que les trois derniers, on jeûnera au pain et à l'eau. Les fervents religieux n'éprouvaient plus qu'un regret, c'était de ne pas pratiquer le jeûne de ce saint temps à la manière que Saint Benoît l'exige. Sur leurs pressantes sollicitations, le Révérend Père croit devoir en faire l'essai, et, deux ans de suite, en 1673 et 1674, on ne fit qu'un seul repas entre quatre et cinq heures du soir, en carême, et sur les trois heures, dans les jeûnes de règle. Mais les forces ne répondirent pas aux courages. Le prudent réformateur retira donc la permission et fixa l'heure du repas à midi et demie, aux jours de jeûne d'église, et à midi, aux jeûnes d'Ordre, accordant deux onces de pain pour la collation du soir. Après cela, il crut avoir poussé les choses aussi loin qu'elles pouvaient aller, et il songea à conserver le bien qu'il avait établi, plus qu'à y ajouter de nouvelles austérités.

C'est dans ce but que, se voyant accablé d'infirmités et hors d'état de remplir les devoirs de sa charge, il demanda et obtint du roi de se donner pour successeur régulier son prieur, Dom Zozime, que la mort enleva quelques mois après, et qui fut remplacé par Dom Gervaise, ancien carme déchaussé, en 1696. M. de Rancé n'eut pas à se louer de son nouveau choix. Cet abbé, d'un esprit impétueux, inquiet et bizarre mit le trouble dans sa maison et se suscita de nombreuses difficultés par son administration. Dégoûté de sa charge au bout de deux ans de tracasseries, il consulta M. de Rancé sur le dessein qu'il avait de se dé-

mettre. Celui-ci, après un jour de réflexion, l'encouragea fortement à suivre, *sans l'examiner davantage, une impression qui venait évidemment de l'esprit de Dieu* [1], et Dom Gervaise se retira à l'abbaye de Long-Pont, où son inconstance ne lui permit pas de rester longtemps. Semblable à ces Gyrovagues dont parle saint Benoît, il courut de monastère en monastère, passant une partie de son temps à traduire, d'une manière fort leste, les lettres d'Abailard et d'Héloïse, à écrire sa propre apologie et celle des rêveries de l'abbé Joachim, surnommé le prophète, dont il faisait grande estime, et employant le reste à dénigrer et calomnier ses supérieurs majeurs [2], tant qu'enfin, il fut, par ordre du Roi, relégué à l'abbaye du Reclus où, après cinq ans de détention, il mourut en 1751, à l'âge de 91 ans. Depuis sa démission, il ne cessa pas de suivre le régime et les austérités de la Trappe, dans lesquelles il paraît avoir fait consister toute sa vertu.

Dom Jacques de Lacour, qui lui avait succédé sur le siége abbatial, reçut le dernier soupir de M. de Rancé. L'illustre réformateur mourut comme il avait vécu pendant les trente-six dernières années de sa vie, c'est-à-dire en pénitent, étendu sur la paille et la cendre, au milieu de ses religieux en pleurs et assisté de l'Evêque

[1] Lettre de M. de Rancé à l'Archevêque de Paris, sur cette démission.

[2] On doit à cet Abbé une foule d'autres ouvrages dont quelques-uns, il est juste de le dire, ne sont pas sans mérite, entre autres un, intitulé : *Lettres d'un théologien sur une dissertation touchant la validité des ordinations des Anglais;* Paris, 1724, 1 vol. in-12; contre le P. Courayer; mais tous se ressentent de la précipitation avec laquelle il les composait.



de Séez qui donna lui-même la relation de cette mort édifiante. Il était âgé de plus de soixante-quatorze ans, lorsque Dieu l'appela à lui pour le récompenser de son long martyre et des nombreux travaux qu'il avait soutenus pour sa gloire.

De tous les écrivains qui ont parlé de M. de Rancé, il n'en est pas un, peut-être, qui ne se soit placé pour le considérer à un point de vue exclusivement humain. Soit amour filial, soit intérêt de parti, soit désir inné, chez tout historien, de représenter à tout prix son personnage comme un héros, tous ont voulu faire de l'abbé de la Trappe ce qu'on appelle un grand homme. Et, il faut bien l'avouer, sa vie un peu aventureuse, sa conversion, l'austérité de sa pénitence, son esprit, son éloquence, le rôle important qu'il joua dans les querelles qui divisaient son Ordre, la noble indépendance, l'énergie de caractère, la fermeté de langage qu'il déploya dans ces luttes, tout en lui secondait merveilleusement une pareille tendance.

Sans lui dénier un titre auquel il était loin d'aspirer, et dont il est certainement digne à plus d'égards que certains personnages hautement prônés de la même époque, nous oserons dire pourtant que ce point de vue ne nous paraît pas heureux. Loin d'ajouter à la gloire de M. de Rancé, il en obscurcit à nos yeux le plus éclatant rayon. On a beau grandir l'homme, quelque élevé, quelque brillant que soit le piédestal, souvent factice, sur lequel on le place, il reste toujours homme, petit par quelque endroit. Sans doute M. de

Rancé fut grand, et son nom n'est point déplacé même à côté des noms les plus illustres de son siècle. Mais ce rang, comment l'a-t-il conquis ? à notre avis, il le doit moins à son génie qu'à son repentir, moins à sa doctrine et à ses brillantes qualités qu'aux austérités de sa pénitence, moins à l'heureuse influence exercée par ses conseils sur les plus hauts personnages de la cour, qu'aux incontestables vertus qui en furent la source, moins enfin aux relations extérieures dont il ne put s'affranchir et à son action sur les hommes et sur les événements de son temps, qu'à son invincible fermeté au milieu des oppositions suscitées par sa réforme, et à son immuable confiance dans la mission divine dont il se sentait investi.

Quand on étudie avec attention et dans son ensemble la vie de M. de Rancé depuis sa conversion, on voit qu'elle se partage entre deux buts principaux : la défense la plus active, la plus persévérante des droits de l'Étroite Observance contre les prétentions opposées de la Commune, et l'institution de sa réforme dans son monastère. Dans le premier, le plus facile, sans contredit, puisqu'il ne s'agissait que de la conservation des privilèges déjà obtenus, et que, pour réussir, outre la justice apparente de la cause, l'influence du talent, de la naissance, de la piété, il avait encore l'estime universelle, les protections les plus puissantes, la faveur du roi, l'amitié des prélats et des cardinaux, la bienveillance du Pape, il échoue sans cesse, et chacun de ses pas est marqué par une défaite. Dans le second, au

contraire, il ne rencontrait aucun élément de succès, c'était une vraie création à faire. Sur quel fond, en effet, prétendait-il élever son imposant édifice ? Sa communauté se composait de dix moines, et, sur ces dix, à peine s'en trouvait-il deux capables de le suivre dans les austères voies où il s'engageait. Les autres, d'une vertu très médiocre, bien que doués d'assez bons sentiments pour ne lui pas résister en face, se laissent traîner quelque temps après lui ; mais, lassés bientôt d'un genre de vie au dessus de leurs forces, ils l'abandonnent pour se retirer dans d'autres maisons d'une observance plus facile [1]. L'essentiel lui manquait donc, il n'avait point de sujets, et l'Abbé de Prières, pour tout encouragement, répondait à ses demandes : — « Assurément, vous ne trouverez guère de personnes de notre Ordre poussées de ce même esprit de pénitence que Dieu vous donne, et très peu qui aient la force et le courage de pratiquer l'austérité que vous observez. Pour moi, je n'en connais point, et, comme cette austérité, au point que vous la portez, surpasse l'obligation de notre règle, encore qu'elle n'en surpasse pas la perfection, je ne pourrais pas obliger aucun religieux de l'aller embrasser contre son gré, et vous ne voudriez pas que je vous en envoyasse malgré eux..... Si je vois que Dieu en donne le mouvement et la force à quelques-uns, je ne manquerai pas de vous les adresser ; mais, jusqu'à présent, je puis dire de vous ce qu'on disait de nos premiers Pères, que vous aurez beaucoup d'admirateurs, mais peu d'imitateurs...... »

[1] *Dom Lenain*, T. 1, liv. II, chap. 1er.

Et pourtant, malgré ces obstacles, nonobstant ces prédictions et mille autres contradictions, le succès couronna ses efforts, il prévint même ses désirs, surpassa peut-être ses espérances.

D'où vient ce phénomène? à quelle cause attribuer des résultats si merveilleux et si peu attendus? N'est-il pas évident que Dieu voulait marquer de son sceau cette nouvelle réforme, montrer au monde qu'elle était uniquement son œuvre et que M. de Rancé n'avait été qu'un instrument docile entre ses mains? A ce point de vue, à nos yeux le plus vrai, le grand homme disparaît, nous l'avouons, mais c'est pour faire place au saint, au lieutenant de Dieu dans l'accomplissement d'un dessein de beaucoup au-dessus de toutes les forces humaines. Voilà le vrai titre de gloire de notre grand réformateur, celui qui le signale, non pas à une admiration toujours stérile, mais à notre respect, à notre amour et surtout à notre imitation.

Fondée ainsi sur le roc inébranlable de la protection divine, la réforme de la Trappe se maintint au milieu des contradictions de tout genre qu'elle eut à essuyer, s'introduisit, en s'adoucissant, dans plusieurs monastères de l'Ordre, notamment à Sept-Fonts et à Orval, et lorsque, par sa persévérance, elle eut conquis l'estime universelle, elle sut encore résister à l'action corrosive du temps, en se soutenant à peu près intacte jusqu'à la Révolution française. Peu s'en fallut même, et c'est un glorieux témoignage du respect qu'elle inspirait et des regrets qu'elle devait laisser, peu s'en

fallut qu'elle n'échappât à l'arrêt prononcé par l'assemblée constituante contre les communautés religieuses. L'exception, réclamée en sa faveur par les populations, n'eut cependant pas lieu. La Trappe subit le sort commun, l'abbaye fut supprimée, mais la réforme ne fut pas éteinte. Un nouveau Moïse parut au milieu du peuple choisi, suscité de Dieu pour tirer ses frères du sein de l'impiété triomphante, qui, les conduisant sains et saufs à travers les flots soulevés par la tempête révolutionnaire, devait les faire reposer doucement, comme dans une nouvelle terre promise, sur les montagnes hospitalières de la Suisse. Ce libérateur inattendu se nommait, en religion, Dom Augustin, dans le monde, Louis-Henri de Lestrange. A lui était réservée la gloire, non-seulement de sauver, mais encore de perfectionner l'œuvre que M. de Rancé, à son grand regret, n'avait pu mener à terme.

CHAPITRE III.

Louis-Henri de Lestrange renonce à la marine pour embrasser l'état ecclésiastique. — Mgr de Pompignan, Archevêque de Vienne, le fait son grand vicaire et l'obtient pour coadjuteur. — L'abbé de Lestrange se réfugie à la Trappe pour éviter les honneurs de l'épiscopat. — Prévoyant la ruine de la Trappe, il entreprend de la sauver. — Il trouve pour elle asile et protection auprès du sénat de Fribourg. — Départ pour la Val-Sainte. — Complément de la réforme de M. de Rancé. — Approbations de l'évêque de Lausanne et du nonce du Pape. — Joie de Pie VI qui érige la Val-Sainte en abbaye. — Propagation de la réforme. — Les Trappistines. — Persécution. — Sœur Marie-Joseph et le Czar Paul. — Départ pour la Russie. — Souffrances et consolations. — Les Visitandines de Vienne.

Né en 1754 au château de Colombier-le-Vieux, dans le Vivarais, de parents encore plus distingués par leur piété que par le rang qu'ils occupaient dans le monde, Louis-Henri de Lestrange était le quatorzième enfant de Louis-César de Lestrange, officier de la maison du Roi et de Jeanne-Pierrette de Lalor, fille d'un gentilhomme irlandais, exilé pour la foi catholique et venu en France à la suite de Jacques II. Un de ses parents, capitaine de vaisseau, témoin des premiers développements de son intelligence, s'était chargé de son éducation, promettant de le placer avantageusement dans la marine. Mais un attrait décidé, que ses parents n'osèrent pas contrarier, le fit renoncer à cette carrière pour embrasser le sacerdoce. Cette vocation fut sans

doute le fruit de sa tendre dévotion envers la très sainte Vierge, à laquelle il avait été consacré, dès le berceau, par sa pieuse mère.

Après avoir reçu la tonsure des mains de Mgr de Pompignan, Archevêque de Vienne, le jeune Henri quitta Lyon et le séminaire de Saint-Irénée, à la fin de son cours de philosophie, pour venir à Paris étudier la théologie au séminaire de Saint-Sulpice. Ses vertus aimables, la douceur de sa piété et la vivacité de son zèle lui firent donner par ses condisciples le nom de *petit saint*. Élevé au sacerdoce en 1778, à l'âge de 24 ans, il apprenait à remplir dignement les fonctions de ce saint ministère, en desservant, avec plusieurs de ses collègues et sous la direction de ses excellents maîtres, la vaste paroisse de Saint-Sulpice, lorsque des affaires pressantes le rappelèrent dans sa famille. Mgr de Pompignan, qui avait entendu louer son zèle et ses vertus, le vit alors, reconnut que sa réputation n'était point exagérée et le nomma son grand vicaire. Ce fut une épreuve pour l'obéissance de l'humble prêtre qui eut beaucoup de peine à se soumettre. Mais lorsque, quelques mois après, l'Archevêque revenant de Paris lui apporta le titre de coadjuteur, quel que fût son désir d'obéir en tout à ses supérieurs, on ne put le résoudre à charger ses épaules d'un si lourd fardeau. Il prit aussitôt la fuite et alla se réfugier à la Trappe, échangeant avec bonheur la mozette épiscopale contre le froc grossier du moine. Ses progrès dans la vie intérieure y furent aussi rapides que sa vocation

avait été prompte et décidée, et lorsque, neuf ans plus tard, la Révolution française éclata, elle le trouva à la tête du noviciat, chargé de la direction d'une jeunesse nombreuse dans les voies de la perfection et de la sainteté.

Mais qu'allaient devenir ces jeunes plantes qu'il cultivait avec tant d'amour? Ne seraient-elles point déracinées par l'ouragan qui montait à l'horizon de jour en jour plus menaçant? N'était-il pas possible de les transplanter sous un climat plus heureux, dans un sol moins exposé aux orages? Telles étaient les préoccupations continuelles du jeune maître des novices. « Rassurez-vous, lui disaient ses frères, la pauvreté de la Trappe, les services qu'elle rend aux populations sauveront son existence. » Douce, mais bien trompeuse illusion! Plus clairvoyant et, par ses relations avec l'extérieur, plus au courant de la marche sinistre que prenaient les événements, Dom Augustin avait compris que c'était moins aux biens des communautés religieuses que l'on en voulait, qu'à la religion elle-même. Les vertus de la Trappe et son influence, loin de lui mériter une exception, ne seraient qu'un motif de plus pour la comprendre dans la proscription générale. Résolu de la sauver à tout prix, il expose son projet au supérieur et aux anciens qui, tous, le désapprouvent. Il ne perd pas courage, il prie, il agit. Les événements se précipitent; il écrit lettres sur lettres pour obtenir l'autorisation de s'établir avec quelques religieux à l'étranger, en Flandre, en Allemagne, partout. Ces

lettres sont interceptées et l'on insinue à ses correspondants de le dissuader de son entreprise. On le dénonce à son supérieur, l'abbé de Clairvaux, comme un homme inquiet et remuant; il est déposé de sa charge. Tout est perdu, ce semble. Les religieux qui l'approuvent et désirent le suivre sont découragés: « Soyez tranquilles, leur dit-il, si ce dessein n'est pas de Dieu, vous devez prier pour qu'il demeure sans succès, et, s'il est de lui, il saura bien le faire réussir. » Il réussit en effet.

Une lettre, écrite à un Visiteur de Carmélites fort embarrassé lui-même de sa communauté, avait échappé à la surveillance. Dom Augustin le priait de demander à l'Archevêque de Besançon, s'il ne lui serait pas possible de protéger la translation de la Trappe en Suisse. Ce digne prélat en référa à l'évêque de Lausanne, son suffragant, qui obtint l'admission des Trappistes dans le canton de Fribourg. A cette nouvelle, Dom Augustin part pour la Suisse, muni d'une supplique signée par lui et six de ses frères, et reçoit des avoyers et du sénat fribourgeois l'autorisation, pour les Trappistes, de s'établir sur les terres du canton, mais au nombre de vingt-quatre seulement. Le monastère de la Val-Sainte, ancien couvent de Chartreux supprimé depuis quinze ans, leur est assigné pour demeure.

Combien son retour à la Trappe fut différent du départ. Ce même homme, si blâmé naguères, taxé hautement d'imprudence et même de folie, fut alors accueilli avec enthousiasme. On louait à l'envi sa sagesse

et sa prévoyance; on admirait le doigt de Dieu visiblement marqué dans un succès si inespéré; tous s'offraient à faire partie de la colonie, et pas un, peut-être, ne fût resté, si la restriction apportée par le sénat de Fribourg n'eût comprimé ce généreux élan.

Nous n'accompagnerons pas nos exilés volontaires dans leur triste passage à travers un pays en effervescence, au milieu des populations en délire, qui déjà regardaient la vertu comme un crime et la fidélité envers Dieu comme une trahison envers l'État. Que de choses touchantes, pourtant, il y aurait à dire sur ces hommes courageux, sur ces moines, que l'amour de leur saint état emportait sur la terre étrangère, pour y trouver la liberté que leur refusait une patrie qui en proclamait si haut les droits! que d'obstacles, que de difficultés, que de dangers même ne durent-ils pas rencontrer dans un long voyage, entrepris presque sans argent, sans provisions, sous la surveillance de la plus ombrageuse police, exposés à la fois aux outrages de la malveillance et aux sarcasmes de l'impiété, sans autres ressources qu'une confiance sans bornes dans la divine Providence qui, du reste, ne leur fit jamais défaut; et cependant, au milieu de tant de traverses, gardant toujours la plus exacte régularité, n'omettant aucun de leurs saints exercices! D'autres ont raconté ces émouvants détails, comme ils méritaient de l'être; ils y ont joint le récit de l'arrivée des pélerins à Fribourg, la touchante réception dont ils furent l'objet, leur entrée presque triomphale dans la Val-Sainte et

les premiers travaux de l'installation. Nous renvoyons le lecteur à leurs ouvrages [1], et, nous renfermant dans les limites de notre sujet, nous abordons aussitôt l'histoire de la nouvelle réforme, fondement de celle que nous avons le bonheur de suivre aujourd'hui.

Dans la joie qu'ils éprouvaient de se voir enfin délivrés du monde, au milieu duquel ils avaient été menacés d'être replongés, et dont la vue passagère ne leur avait inspiré qu'une plus vive horreur, nos religieux émigrés, comme autrefois les enfants d'Israël arrachés à la servitude d'Egypte, ne songèrent plus, arrivés au désert, qu'à marquer à Dieu leur reconnaissance. Pour lui en offrir un premier témoignage, ils instituèrent une procession annuelle au jour anniversaire de leur entrée à la Val-Sainte, et, tous les dimanches et jours de fêtes, les litanies de la Sainte Vierge durent être chantées, pour remercier cette tendre Mère de sa singulière protection au milieu du danger. Leur cœur toutefois n'était pas satisfait. La grandeur du bienfait reçu leur semblait, dans la haute estime qu'ils en avaient, exiger de leur part un retour plus généreux.

Au sacrifice de louanges, ils voulurent joindre le sacrifice d'immolation, en s'offrant eux-mêmes pour victimes par un renouvellement parfait dans leur sainte profession. Ils n'avaient point oublié que M. de Rancé, pour ne pas compromettre sa réforme naissante, s'était vu forcé de renoncer au rétablissement de plusieurs

[1] Voir en particulier l'*Histoire de l'abbaye de la Trappe*, par M. Gaillardin, T. II.

usages respectables, prescrits par la règle de saint Benoît et pratiqués par les premiers Cisterciens. Qui les empêchait aujourd'hui de les reprendre et d'achever enfin son œuvre si malheureusement imparfaite? le flot révolutionnaire n'avait-il pas emporté tous les obstacles, et n'était-ce pas à cette fin que Dieu, dans sa miséricordieuse providence pour l'Ordre de Cîteaux, les avait eux-mêmes arrachés au naufrage d'une manière si miraculeuse? Ils le comprirent ainsi, et se dressèrent un nouveau code de lois, puisé dans ce qu'ils crurent trouver de plus clair dans la règle de saint Benoît et de plus conforme à son esprit, de plus certain et de plus pur dans le recueil des premiers usages de Cîteaux, de plus antique et de plus vénérable dans le rituel de l'Ordre, de plus régulier et de plus exact dans les règlements de M. de Rancé, enfin de plus prudent et de plus selon Dieu dans leurs propres délibérations[1].

Pour apporter la maturité convenable et donner une base solide à une entreprise qui exigeait beaucoup de réflexions, Dom Augustin, leur jeune supérieur, élu à l'unanimité avant le départ de la Trappe et dont les pouvoirs avaient été amplement confirmés par l'Abbé de Clairvaux, son Père immédiat, enjoignit à chaque religieux de relire avec attention la règle en particulier, pendant plusieurs jours, d'en méditer les chapitres, de noter les points qui n'étaient pas observés ou qui ne l'étaient qu'imparfaitement, et d'implorer les lu-

[1] Titre des règlements de la Val-Sainte.

mières divines pour connaître ce qu'il était opportun de proposer. Après quoi, il réunirait la communauté en chapitre pour lui faire adopter, à la pluralité des voix, les propositions qui paraîtraient les plus convenables aux hommes et aux choses du temps.

On nous pardonnera de ne point entrer dans le détail de ces règlements, fruit de trois années de délibérations, qui ne forment pas moins de deux volumes in-4°. Forcé d'être court, nous nous contentons d'en indiquer ici les points capitaux et de signaler les principales différences entre cette nouvelle réforme et celle de M. de Rancé.

La première réunion eut lieu le 19 juillet 1791. Un de ses résultats principaux fut l'abolition de toutes les différences qui avaient existé, jusque-là, entre les religieux de chœur et les frères convers. Ces derniers furent dès lors admis à se joindre aux religieux pour faire leurs lectures, soit au chapitre, soit sous les cloîtres, toutes les fois que leurs règlements leur en donneraient le loisir. Le second successeur de M. de Rancé, Dom Gervaise, les avait déjà réunis dans un double réfectoire, construit de façon que le même lecteur servait à la fois pour les deux communautés. Ils ne firent donc que compléter la fusion [1]. Le supérieur,

[1] La charité qui dicta celle mesure à nos bons religieux leur fit confondre deux choses différentes : l'égalité et la fusion. Les frères convers, dès leur institution, participaient à tous les avantages spirituels et temporels des religieux de Chœur et c'est en quoi, d'après les Us, consistait leur égalité. Mais, aux yeux des fondateurs, les Convers, bien que religieux et liés par des vœux, n'étaient pas, à proprement parler, des moines : *excepto mona-*

de son côté, touché de la charité qui avait poussé les frères à lui faire cette demande, la leur accorda de grand cœur. Il leur donna lui-même un grand exemple d'humilité, en renonçant à quelques distinctions honorifiques qui n'étaient pas essentiellement inhérentes à sa charge, et que nos Pères avaient cru devoir conserver ou établir, par respect et déférence pour l'autorité.

Conçue dans un esprit de pénitence austère et de parfaite pauvreté, la nouvelle réforme mit le religieux dans le dépouillement le plus absolu de lui-même et de tous les objets extérieurs ; ce fut au point qu'il ne lui était pas permis d'ouvrir un livre, même de la boîte commune[1], sans une permission expresse du supérieur. Le silence, si justement regardé comme le rempart le plus assuré de la régularité, et dont M. de Rancé avait fait une des pratiques principales de sa réforme, fut rendu plus rigoureux encore.

Les frères, pour se communiquer l'un à l'autre les choses nécessaires (car nulle autre communication n'était tolérée), ne durent le faire que par l'intermédiaire du supérieur, à qui l'on disait ce que l'on avait à faire savoir, pour qu'il le répétât lui-même au religieux qui avait besoin d'être instruit. La facilité de parler, même en présence du supérieur, leur avait paru un

chatu, disaient-ils dans leurs constitutions. C'est pourquoi le cloître, appelé plus d'une fois dans les anciens règlements, l'habitation propre du moine, leur fut interdit et, dans chaque abbaye, ils eurent toujours leur bâtiment particulier.

[1] Petite bibliothèque à l'usage des religieux : placée au Chapitre ou sous les cloîtres et composée uniquement de livres ascétiques.

danger; par cette mesure, ils fermèrent la porte à toute parole inutile.

Les cellules du dortoir, ce dernier souvenir de l'antique relâchement, furent cette fois tout de bon supprimées et remplacées par des rideaux de grosse toile d'étoupes qui séparaient les lits, avec la précaution d'éviter dans cet arrangement tout ce qui pourrait donner à la couche l'apparence d'une alcôve. La paillasse piquée elle-même, qui, à son introduction, avait paru d'une austérité si grande, ne fut pas à l'abri de la réforme. C'était un lit trop douillet pour ces pénitents volontaires; ils lui substituèrent de simples planches recouvertes d'un léger drap de serge, pour ne pas trop user les habits par le frottement : cherchant ainsi, dans une nouvelle fatigue, le délassement nécessaire à leurs membres accablés par les travaux du jour. Encore ce repos fut-il abrégé; car, au lieu des sept heures de sommeil que concède la règle, afin, dit-elle, que les frères dorment un peu plus de la moitié de la nuit et ne se lèvent qu'après avoir fait la digestion, ils crurent se conformer suffisamment aux intentions de notre saint Législateur en ne dormant que six heures et demie aux jours ordinaires, cinq et demie le dimanche et certains jours de fête, et cinq seulement aux fêtes les plus solennelles. Ils poussaient même l'exactitude jusqu'à devancer l'heure de quelques minutes, afin de commencer l'office avec le son de l'horloge.

Dans le désir ardent qu'ils avaient de conserver leur saint état, et poussés par la crainte de voir leur suppli-



que au sénat de Fribourg rejetée, ils y avaient inséré, pour condition première de leur établissement, qu'ils ne seraient à charge à personne et pourvoiraient eux-mêmes, par le travail, à leurs propres besoins. Cette obligation toute spontanée leur imposa, dans les premiers temps, de bien pénibles labeurs dont la durée s'étendait jusqu'à dix ou douze heures par jour. Ces héros de la pénitence ne s'en plaignaient pas. Ils auraient même désiré pouvoir concilier de pareilles fatigues avec l'accomplissement des obligations monastiques. Mais ils ne purent, à leur bien grand regret, donner au travail même les six ou sept heures que M. de Rancé disait être prescrites par saint Benoît, selon les diverses saisons : ils furent obligés de s'en tenir à la lettre stricte de la règle et au calcul le plus vrai, qui donne, en moyenne, à peu près cinq heures de travail par jour.

Ils reprirent également, et avec une sainte allégresse, les jeûnes tels que les prescrit la règle et que les pratiquaient nos Pères. Un repas unique à deux heures et demie pendant la majeure partie de l'année, et, dans le carême, entre quatre et cinq heures du soir. La livre de pain régulière, c'est-à-dire de douze onces, les deux portions sans autre assaisonnement que le sel et l'eau, en faisaient tous les frais. Le vin, que M. de Rancé avait remplacé par le cidre ou la bière pour les religieux bien portants, fut interdit même aux infirmes auxquels on donna pour boisson une liqueur assez fortifiante, mais incapable d'enivrer, extraite de fruits secs

ou sauvages, de l'orge et du genièvre. La viande même eût été soumise à un pareil anathème, si le prudent supérieur n'eût opposé une sage discrétion à cet excès de zèle.

Pas un abus, même le plus innocent, pas une imperfection dans la pratique de la sainte règle n'échappa à leur regard investigateur. Le ciseau de la réforme trouva presque à chaque chapitre quelque chose à retrancher. Il tailla jusque dans les vêtements. A la coule simple et tout à la fois majestueuse de saint Benoît et des premiers Cisterciens, l'usage avait, nous ne savons à quelle fin, superposé une espèce de chaperon, ayant par-devant la forme d'un camail et se terminant par-derrière en pointe de châle. Nos sévères Trappistes, ennemis de toute superfluité, rejetèrent cet ornement, assez peu gracieux du reste, que n'avaient pas connu nos Pères, et ramenèrent la coule à sa simplicité primitive. Dom Augustin en avait pris le modèle, en passant à Paris, sur la propre coule de saint Bernard, qui se conservait religieusement à l'abbaye de Saint-Victor.

Tels sont, en résumé, les points capitaux de la réforme de la Val-Sainte : travaux plus pénibles, jeûnes plus longs, abstinence plus rigoureuse, diminution de sommeil, augmentation d'austérités, consécration de la pauvreté jusque dans le lieu saint et les objets qui servent au culte, sans parler d'une foule de règlements particuliers et de pratiques salutaires, mais assujetissantes, destinées surtout à mortifier l'amour-propre,

l'activité naturelle, la cupidité, toutes ces petites passions du cœur humain dont la victoire coûte plus quelquefois, mais qui sont aussi plus méritoires que la pénitence extérieure, même la plus sévère.

Il faut pourtant bien reconnaître que nos réformateurs excédèrent en plus d'un point. En cherchant à reprendre la pratique littérale de la règle de saint Benoît, leur attention se porta presque exclusivement sur la partie austère, sans tenir compte des tempéraments apportés par le Législateur. Ils parurent avoir oublié que le mérite principal de ce dernier, la qualité prééminente qui avait mérité l'approbation de l'illustre Pape, son disciple, saint Grégoire-le Grand, et, après lui, celle de tant de Conciles, était, pardessus tout, la discrétion. Les fondateurs de Cîteaux avaient parfaitement saisi son esprit ; ils s'étaient appliqués à le faire passer dans leurs Us, en quoi ils avaient merveilleusement réussi [1].

Les modernes législateurs ne surent pas, à leur exemple, se contenir dans de justes limites. Aussi plusieurs de leurs règlements seront-ils modifiés par l'ex-

[1] Un travail intéressant pour qui aime les choses monastiques, serait l'étude comparée de la règle de saint Benoît avec les *Us de Cîteaux*, qui n'en sont que le commentaire et l'interprétation peut-être la plus exacte qui ait été faite. On y reconnaît, à chaque page, combien nos saints fondateurs s'étaient pénétrés de l'esprit de leur Maître ; avec quel soin ils se sont étudiés à donner à chacune de ses ordonnances son application, à ne laisser aucune de ses intentions sans la remplir, en leur conservant toutefois ce cachet d'austérité, caractère propre de l'Ordre de Cîteaux, qui fait que l'on peut lui appliquer l'observation faite avec une si pro-nde justesse sur son fondateur saint Étienne, que, *sans écarter les faibles, il était surtout propre à diriger les forts.* (*Vie de saint Étienne Harding*, par Dalgairns).

périence, et nous verrons plus tard les Souverains Pontifes, dans leur haute sagesse, ramener la réforme aux constitutions primitives de l'Ordre de Cîteaux.

Mais s'il y eut excès dans leur zèle, qui pourrait leur en faire un reproche? Le cœur reconnaissant et généreux ne compte pas avec son bienfaiteur. Il n'éprouve qu'une crainte, celle de ne pouvoir acquiter sa dette et répondre pleinement aux intentions qui sont la cause du bienfait. A nos yeux, cette crainte de se montrer ingrats et infidèles suffit seule à les excuser, si tant est qu'ils aient besoin d'excuses. Et puis, n'avaient-ils pas encore un autre motif bien puissant d'accroître leurs pénitences? Religieux et Trappistes, ils ne cessaient pas pour cela d'être Français, et les maux qui affligeaient leur patrie réclamaient de violents remèdes; le crime qui y pullulait appelait une grande expiation. « Ils voyaient, dit un sage historien moderne, la religion périr à côté d'eux, dans leur patrie, Dieu chassé de ses temples, la raison humaine assise sur le tabernacle de la sagesse éternelle, et le plus auguste des mystères livré aux animaux immondes. Le tremblement les prit pour les prévaricateurs qui n'y pensaient pas. Ils se ressouvinrent que dix justes auraient suffi pour sauver une ville infâme. Aux débordements de l'iniquité ils voulurent opposer l'abondance de leur justice, et, parceque le monde se perdait par le délire de la licence, ils essayèrent de le sauver par la folie de la mortification : *Tempus faciendi, Domine, dissipaverunt legem tuam : ideo dilexi mandata tua.* »[1]

[1] Casimir Gaillardin, *Histoire de la Trappe*, Tome II.

La réforme, d'ailleurs, ne se fit pas en secret. L'Evêque de Lausanne l'approuvait hautement. Non content de la protéger de tout son pouvoir, il lui reconnut encore tous les priviléges accordés à l'Ordre de Cîteaux. Dom Augustin s'empressa d'en donner la bonne nouvelle au Souverain Pontife, Pie VI, dont le cœur paternel tressaillit de joie, en apprenant la survivance de cette communauté religieuse au naufrage qui avait englouti toutes les autres. Jaloux de récompenser une si héroïque fidélité, et à la prière de plusieurs prélats et cardinaux, il enjoignit, par un bref du 30 septembre 1794, à son nonce de Lucerne, muni des pouvoirs de légat *à latere*, d'approuver, par l'autorité apostolique, l'établissement nouveau, d'ériger, sans frais, la Val-Sainte en abbaye de l'Ordre de Cîteaux et de la congrégation de N.-D. de la Trappe, et d'accorder aux Trappistes toutes les autres grâces nécessaires pour le plein et entier affermissement de leur maison.

Le nonce ne pouvant se transporter à la Val-Sainte, à cause de la rigueur de la saison, délégua l'Evêque de Lausanne pour tenir sa place. Les Religieux, qui avaient su qu'on s'était efforcé de prévenir Sa Sainteté contre leur genre de vie, en le lui dépeignant comme trop austère, crurent devoir profiter de cette occasion pour lui faire connaître combien ces austérités leur paraissaient douces et les rendaient heureux. En conséquence, ils déposèrent entre les mains des députés leurs déclarations à cet égard. Ce ne

fut qu'après en avoir pris connaissance, que le légat confirma l'élection de Dom Augustin par un bref dans lequel il approuve la réforme de la Val-Sainte, et encourage les religieux à persévérer dans leur sainte entreprise.

Cette pièce importante et trop oubliée dans les appréciations portées sur l'œuvre de Dom Augustin de Lestrange, doit trouver place dans cette histoire. En voici la traduction :

« Pierre Gravina, des ducs de Saint-Michel, Grand d'Espagne de la première classe, etc., etc., par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, archevêque de Nicée, prélat domestique de Notre Très Saint Père Pie VI, Pape par la Providence divine, et l'un des assistants au trône pontifical, nonce du Saint-Siége auprès des Suisses, des Grisons, des Valaisans et de leurs alliés et sujets, de même que vers les villes et diocèses de Constance, de Sion, de Coire et de Lausanne, avec les pouvoirs de légat *à latere*.

» A tous et chacun de ceux qui les présentes verront, salut éternel en Notre Seigneur.

» C'est sans doute par une providence particulière de Dieu, que, dans un temps où les Français, cette nation jadis si florissante, égarés par les principes pestilentiels de l'impiété et de la philosophie, font une guerre cruelle à la religion et à l'Empire, un monastère de religieux de l'Ordre de Cîteaux de la Congrégation dite *N.-D. de la Trappe*, se conservant dans une intégrité parfaite, sans souffrir que sa foi soit violée par

aucun effort de l'impiété, méprisant toutes les flatteries et tous les moyens de séduction si adroitement mis en usage, après avoir échappé, avec l'aide de Dieu, à un nombre infini de piéges et de dangers, a pu enfin gagner les frontières de la France, et ayant secoué la poussière de ses pieds, trouver un refuge et un domicile sur les montagnes suisses du canton de Fribourg, à qui Dieu semble avoir accordé cette faveur à cause de ses mérites particuliers envers l'Église.

» Nous avons appris par des renseignements certains, et nous assurons qu'elle tient du prodige, la manière dont ils ont fait un si long et si difficile voyage ; combien de peines et de contradictions fâcheuses ils ont eu à essuyer ; comment enfin ils sont heureusement arrivés et ont été admis dans le canton de Fribourg. Cet événement ne pouvait échapper à la vigilance de notre Très Saint Père le Pape Pie VI, à cette sollicitude vraiment pastorale et à cette libéralité avec lesquelles il embrasse généralement les intérêts de tous les Français exilés et de tous les généreux confesseurs de la foi catholique. Marchant donc sur les traces glorieuses de ses prédécesseurs, entre autres de Paschal, de Calixte II, d'Eugène III, d'Innocent III, d'Honoré III, d'Urbain IV, d'Innocent IV, de Clément IV, de Benoit XII, d'Eugène IV, de Nicolas V et d'Innocent VIII, il a bien voulu relever, par des éloges particuliers, cette race choisie, ces dignes enfants de saint Bernard, et les combler de grâces et de faveurs.

» La plus grande assurément est ce bref apostolique

du 30 septembre de cette année 1794, qu'il vient de nous adresser au moment où nous quittions Rome pour nous rendre au lieu de notre légation, par lequel il nous donne des pouvoirs très étendus pour ériger le nouveau monastère des dits Religieux en abbaye de leur Ordre et de leur Congrégation.

» Afin donc d'exécuter, avec tout le respect qui convient, les ordres de Notre Très Saint Père le Pape Pie VI, Nous, en vertu de l'autorité apostolique qu'il nous accorde dans le susdit bref, nous érigeons et nous instituons, comme par les présentes nous déclarons érigée et instituée en abbaye de l'Ordre de Citeaux et de la Congrégation de N.-D. de la Trappe, avec tous et chacun des droits, priviléges et honneurs, grâces et indults dont usent, jouissent et sont en possession les autres abbayes de l'Ordre et de la Congrégation dont il s'agit, les nouvelles possessions des dits Religieux, situées à la Val-Sainte, au canton de Fribourg, diocèse de Lausanne, appartenant autrefois au monastère de l'Ordre des Chartreux supprimé par autorité apostolique, acquises aujourd'hui, du consentement et d'après la disposition de l'illustre Sénat, par les Religieux susdits de l'Ordre et de la Congrégation de la Trappe.

» C'est pourquoi nous déclarons valable, nous confirmons et approuvons, comme légitime et canonique, l'élection du T. R. P. Dom Augustin de Lestrange, qui s'est faite dernièrement, à savoir le 27 novembre de l'année courante, d'une voix unanime, comme le por-

tent les actes et le procès authentique qui en a été dressé, à laquelle élection a présidé, en notre nom, par son vicaire général, l'illustre et T. R. Monsieur Joseph de Schaller, chanoine de l'église collégiale de Saint-Nicolas, le T. R. et très illustre seigneur Evêque de Lausanne, que nous avons délégué à cet effet par nos lettres du 18 novembre de cette année ; et nous donnons au susdit R. P. Dom Augustin de Lestrange, tous les pouvoirs et toute l'autorité qui lui sont légitimement dus à raison de sa charge, conformément aux constitutions très saintes du dit Ordre et de la dite Congrégation.

» Nous voulons non-seulement que l'abbaye de la Val-Sainte soit soumise à l'autorité du nouvel Abbé, mais encore toute colonie quelconque tirée dudit monastère et établie dans quelque partie de l'univers que ce soit ; de telle sorte que l'Abbé de la Val-Sainte soit regardé comme le Père immédiat de ces colonies ou de ces Religieux, et qu'il ait toute la puissance nécessaire pour les gouverner saintement, et toute celle que les constitutions de l'Ordre de Cîteaux accordent aux Pères immédiats.

» Enfin nous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à tous et chacun des Religieux du nouveau monastère abbatial, et à leurs successeurs qui doivent marcher sur les traces glorieuses de ceux qui les ont précédés, de s'efforcer de maintenir constamment la ferveur primitive d'un si saint Ordre, surtout de resserrer toujours, de plus en plus, les liens de cette charité

qui est aujourd'hui parfaite entre eux, et de transmettre à leurs descendants, par leurs bons exemples, cette excellente manière de vivre.

» Pour vous, nos très chers fils, à qui Dieu, dans sa miséricorde, a fait la grâce d'être les premiers religieux de cette abbaye, nous vous exhortons paternellement en Notre Seigneur, de vous comporter d'une manière digne de la vocation à laquelle Dieu vous a appelés, en vous conformant en tout aux très salutaires avis de votre bien-aimé Père et Abbé. Efforcez-vous d'assurer votre salut par une fidélité parfaite à observer vos constitutions. Donnez-vous garde de vous laisser séduire par les partisans insensés de ce siècle pervers, qui, accusant votre institut d'une austérité excessive, regardent votre manière de vivre comme une folie et croient que votre fin sera sans honneur; cet institut, dis-je, qui, comme vous l'avez appris par votre propre expérience, et comme vous nous l'avez prouvé par les déclarations que chacun de vous nous a remises, est un joug agréable et un fardeau léger. Persévérez après avoir si bien commencé, jusqu'à ce que, après avoir passé par les épreuves légères et passagères de cette vie, vous possédiez un poids éternel de gloire et vous méritiez d'être comptés au nombre des enfants de Dieu. L'infinie bonté et miséricorde du Seigneur nous font espérer que vous aurez ce bonheur; et nous vous accordons avec tout l'amour possible, à tous et chacun en particulier, notre bénédition apostolique.

» Donné à Lucerne, dans le palais de notre résidence, ce 8 décembre 1794[1]. »

Dans les conditions où il était donné, ce décret avait toute la valeur d'une bulle apostolique. Le Saint-Père y voulut ajouter une approbation qui en rendit les dispositions encore plus authentiques. Après avoir pris connaissance des pièces relatives à la visite de la Val-Sainte et à l'élection du nouvel Abbé, ainsi que du décret dressé par son Légat, il fit écrire à ce dernier par le Cardinal F. X. de Zelada, pour le *féliciter de son exactitude* et de *l'usage convenable qu'il avait fait du bref papal*. Il voulut en même temps exprimer le grand plaisir que lui avait causé l'unanimité des suffrages avec laquelle le Père Augustin avait été élu abbé. « *C'est un sujet bien digne,* » disait en son nom le cardinal, « *d'être à la tête* » *d'une communauté religieuse* DONT L'INSTITUT EST SI » EXEMPLAIRE[2]. »

Le ciel, de son côté, semblait arrêter ses regards avec complaisance sur ce petit coin de terre ignoré du monde. Les postulants y affluaient de toutes parts et si nombreux, que Dom Augustin se vit bientôt forcé d'envoyer au loin plusieurs colonies.

La première fut pour l'Espagne. Au mois d'avril 1793, Dom Gérasime quitte la Val-Sainte avec un compagnon et se met en quête d'un nouvel établissement. Accueillis tous deux avec cordialité par les Cisterciens de Poblet, en Catalogne, ils attendent, dans

[1] *Pièces justificatives*, n° 6.
[2] *Hist. de la Trappe*, par M. Gaillardin, T. II, p. 101.

cette abbaye, le dénouement des difficultés opposées par le conseil de Castille à leur installation dans le royaume catholique. Enfin, après deux ans d'incertitude, augmentés de dix nouveaux frères qui étaient venus les rejoindre, ils prennent possession de l'abbaye de Sainte-Suzanne en Aragon.

Dans le même temps à peu près, une nouvelle troupe, destinée pour le Canada, se dirigeait du côté d'Amsterdam où elle devait s'embarquer. Son départ se trouvant empêché par les troubles politiques, la petite colonie se partagea en deux bandes, dont l'une, sur la demande de l'Évêque de Munster, s'établit en Brabant où elle fonda à Westmalle le monastère du Sacré-Cœur et l'autre s'embarqua pour l'Angleterre, dans l'espoir de continuer sa route jusqu'en Amérique. Mais Dieu avait d'autres desseins sur elle; il la destinait à ressusciter l'Ordre de Cîteaux dans la Grande-Bretagne, en la fixant à Lulworth, dans le Dorsetshire, sur les terres même d'une ancienne abbaye fondée par saint Bernard et détruite par Henri VIII. (Octobre 1794). Sir Thomas Weld, nom cher aux catholiques, se fit gloire d'être leur fondateur.

Dès le mois d'avril de la même année, le Piémont avait ouvert ses portes aux Trappistes de la Val-Sainte. Sous la protection du Roi de Sardaigne et de la pieuse princesse Clotilde, sœur de Louis XVI, ils s'étaient installés à Mont-Brac, ancien couvent de Chartreux, à sept lieues de Turin; ils en prirent possession le jour même de la fête de saint Bernard. Ce monastère bien-

tôt peuplé, à l'exemple de la Val-Sainte, fondait à son tour Sordevolo, au diocèse de Bielle, en 1796.

Un tel développement, dans des circonstances qui paraissaient si contraires, devait enflammer encore le zèle de Dom Augustin. En Suisse, en Espagne, en Brabant, en Piémont, en Angleterre, les religieux français expulsés de leurs couvents pouvaient trouver un refuge. Les religieuses ne jouissaient pas du même bonheur. Combien de ces infortunées, jetées subitement au milieu du monde où elles étaient absolument étrangères, sans asile assuré pour la plupart, regrettaient leur vie calme d'autrefois, soupiraient après le repos et la sécurité du cloître! Le cœur ardent de Dom Augustin, qui sentait en lui, si profond, cet amour de son saint état, comprit, devina ces secrètes aspirations. Mais comment y répondre? En ouvrant son Ordre à ces pauvres exilées, en les enrôlant sous cette loi de Cîteaux qui, depuis la fondation de l'abbaye du Tart en 1132 [1] avait sanctifié tant de femmes courageuses. Une maison fut construite sur le patrimoine d'un ancien religieux de la Trappe près de Saint-Branchier, dans le bas Valais : nouvelle arche surnageant sur les eaux du déluge, prête à recevoir les

[1] Le Tart, célèbre et première abbaye de l'Ordre de Citeaux, sur l'Ouche, à quatre lieues de Dijon et à une heure de marche de Citeaux. Sa fondation fut commencée en 1125, par Arnolfe Cornu et sa femme Emiline ou Ameline, du consentement de Hugues, duc de Bourgogne et de son épouse Mathilde; elle fut achevée en 1132, par les soins de saint Etienne, abbé de Citeaux. Une colonie de religieuses du monastère de Juilly, dépendant de Molesme, vint peupler la nouvelle abbaye. *(Gallia christ.*, T. IV, col. 848).



colombes dispersées qui, comme madame Rosalie de Chabanne, religieuse du couvent de Saint-Antoine de Paris, réformé jadis par les soins de M. de Rancé, comme la princesse Louise-Adélaïde de Condé, naguère abbesse de Remiremont, en Lorraine, craignaient de salir leurs pieds en les posant sur le sol infect du monde.

Le nouveau monastère prit le nom de *La Sainte-Volonté-de-Dieu*. De cet humble berceau sortirent les Trappistines. En les instituant, Dom Augustin ne prétendait point former une congrégation nouvelle ; il renouait seulement la chaine, un instant interrompue, d'une longue existence Il ressuscitait, mais dans leur ferveur native, ces intrépides Cisterciennes des anciens jours, dignes émules de nos Pères qu'elles étonnaient et stimulaient à la fois par leurs mâles vertus et les saintes rigueurs de leur pénitence.

Avec les maux et les besoins d'une Société qui semblait tendre à la dissolution, notre infatigable Abbé sentait croître son énergie. Il se multipliait pour créer des ressources, apporter des remèdes. L'amour de son ingrate patrie, secondé par son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, lui inspira une œuvre éminemment utile. En France, l'éducation chrétienne avait disparu avec les communautés religieuses ; en Suisse, elle était au moins fort négligée. Ne serait-ce pas rendre un service immense et récompenser noblement la généreuse hospitalité de cette dernière contrée, que de se charger du soin de l'éducation publique et de

faire ainsi pénétrer dans le cœur de la jeunesse, avec les premiers éléments des sciences, l'amour de la religion et de la vertu? Ce projet sourit à la grande âme de Dom Augustin. De graves difficultés, pourtant, semblaient s'opposer à sa réalisation. Les obligations de la vie monastique, surtout avec la rigueur pratiquée à la Val-Sainte, étaient-elles compatibles avec les soins exigés par l'éducation? Comment des hommes voués par état à la solitude, au silence, appliqués sans relâche au chant de l'office divin ou à de pénibles travaux, exténués par les veilles et le jeûne, auraient-ils pu se prêter à ces nouveaux devoirs? Le sage supérieur n'y songea même pas; mais, esprit fécond en ressources, il adjoignit à la Trappe une nouvelle Congrégation qui, sous la même autorité, la même direction, mais avec une règle beaucoup plus douce, put s'appliquer aux travaux extérieurs que la solitude et les austérités ne permettaient pas aux Religieux. Telle fut l'origine du Tiers-Ordre, auquel il donna pour fondement une tendre charité, un grand zèle pour faire le bien, et l'amour de la sainte volonté de Dieu. Institution bénie du ciel, encouragée par le Souverain Pontife, louée par les plus illustres prélats et qui, dans sa courte durée, prouva par ses heureux résultats, que l'abbé de Lestrange n'avait pas moins su comprendre les besoins de ses contemporains que leur appliquer un efficace remède!

L'œuvre gigantesque de Dom Augustin était donc en voie de pleine prospérité. Pour se parfaire, elle n'attendait plus que le sceau de la persécution. Cette em-

preinte sacrée ne lui fit pas défaut. Nous ne parlons pas ici des calomnies élevées par de faux frères ou des prêtres apostats contre le digne supérieur et sa réforme, surtout contre son gouvernement tyrannique et sa cruauté envers ses subordonnés : calomnies si glorieusement vengées par les déclarations solennelles et spontanées des religieux de tous les monastères qu'il avait fondés. Ce n'est plus l'honneur de Dom Augustin outragé par des attaques anonymes, c'est l'existence même de l'Institut qui est en cause ; c'est la vocation de ses frères si laborieusement conservée que l'on menace ; c'est leur établissement conquis au prix de tant de souffrances dont ils vont être dépouillés.

En effet, au commencement de 1798, la Suisse était envahie par les Français, et les Trappistes, obligés de se disperser ou de se mettre en quête d'un nouvel asile. Mais où le trouver dans ce bouleversement général de l'Europe? Habitué, depuis son départ de la Trappe, à compter sur la Providence, Dom Augustin ne se déconcerte pas; déjà, il a vu l'hérétique Angleterre accueillir dans son sein ses frères fugitifs. Plein de confiance dans le Dieu qui tient les cœurs dans sa main, il n'hésite pas à croire que les Russes schismatiques le recevront aussi sur leurs terres. La princesse de Condé, devenue sœur Marie-Joseph, écrit au czar Paul et lui rappelant le souvenir de la royale réception qui lui avait été faite à Chantilly, lorsqu'il n'était encore que Grand-Duc, sous le nom de comte du Nord : « Je prie l'aimable Comte du Nord, lui dit-elle, d'intercéder

pour moi auprès de l'Empereur Paul. » La requête fut agréée ; mais, avant d'avoir reçu la réponse, la colonie, composée non plus de vingt-quatre Religieux, comme la première fois, mais des deux communautés de la Val-Sainte et de la Sainte-Volonté-de-Dieu, des frères du Tiers-Ordre et des jeunes enfants qui ne voulurent pas abandonner leurs maîtres, en tout deux cent quarante-quatre personnes, était obligée de reprendre la route de l'exil, sans savoir de quel côté diriger ses pas, dans l'ignorance du sort qui les attendait, préférant néanmoins s'exposer à toutes les souffrances, à toutes les ignominies, plutôt que d'abandonner la pratique d'une règle à laquelle ils avaient fait vœu d'obéir.

Magnifique épopée de la foi, dont le récit n'appartient pas proprement à l'histoire de notre monastère, mais dont nous ne pouvons nous abstenir de retracer quelques traits, en signalant les principales étapes de ce singulier, nous dirions presque de ce merveilleux voyage.

La petite troupe monastique s'était partagée en trois bandes qui, par trois routes différentes, gagnèrent d'abord Constance, puis la Bavière et Ausbourg. Ce fut dans cette dernière ville que l'on reçut la réponse de l'Empereur de Russie, avec des passeports pour quinze religieux et le même nombre de religieuses. Aussitôt, pendant que ses frères se rendent, les uns à Vienne, les autres à Prague où ils ont obtenu un établissement provisoire, Dom Augustin part pour la Russie, établit



ses deux petites colonies dans les monastères qui leur avaient été assignés à Orcha, dans la Russie-Blanche, et, les confiant à la sollicitude du P. Etienne, le futur restaurateur d'Aiguebelle, se rend auprès du czar pour le remercier de ses bienfaits et le prier d'y mettre le comble, en accordant un établissement au reste de sa famille errante. Cinq nouveaux monastères lui sont donc concédés : deux dans le palatinat de Brzesc qui faisait autrefois partie de la Lithuanie, deux en Volhynie, et le cinquième dans la Podolie.

Il était temps.

Derrière lui, en effet, Dom Augustin voyait ses frères, établis en Autriche et dans la Bohême, en butte aux attaques des Illuminés, battus en brèche par leurs sourdes menées, et menacés d'une prochaine dissolution. Il était donc urgent de les rappeler. D'un autre côté, le Piémont, envahi à son tour et annexé au territoire français, laissait à sa sollicitude les deux communautés de Sordevolo et de Montbrac, lesquelles, sous la conduite du P. Jean-de-la-Croix, s'avançaient vers le Milanais par le Tyrol et, d'abbaye en abbaye, gagnaient Inspruck et puis Lintz, où Dom Augustin les rejoignit pour les conduire à Cracovie, rendez-vous général des trois petites compagnies.

Ce fut au printemps de l'année 1799 que l'on partit de cette dernière ville pour la Russie, et, au mois d'août seulement, la colonie, réunie à Terespol, passait le pont du Bug pour entrer à Brzesc, première ville des domaines russes. Quelques mois après, mais

non sans de nombreuses fatigues et des traverses de tout genre pour Dom Augustin, on prenait possession des monastères concédés.

Nous voudrions pouvoir raconter en détail toutes les souffrances de ce long et pénible voyage; nous voudrions pouvoir dire combien ces illustres exilés édifièrent la Bavière, l'Allemagne, la Pologne, par leur résignation courageuse, par leur calme, leur modestie et la régularité avec laquelle ils continuèrent, sur les grands chemins, les exercices qu'ils pratiquaient dans leur monastère. Hommes, femmes, élèves du Tiers-Ordre, rivalisaient de zèle et de bonne volonté, bravaient, sans se plaindre, les chaleurs brûlantes de l'été et les glaces de l'hiver. Jamais peut-être spectacle plus consolant ne fut donné au ciel et à la terre. Pour demeurer fidèles à leurs vœux, tous se condamnent à des privations, à des fatigues dont la pensée seule épouvante; ils oublient, pour ainsi dire, les besoins les plus impérieux du corps, et leur seul délassement est de prier, bénir Dieu et chanter les sacrés cantiques [1].

Disons-le cependant : d'affectueuses et profondes sympathies accueillirent souvent la pieuse caravane et la consolèrent de ses maux par les attentions délicates de la charité chrétienne. Plus d'une fois aussi des traits signalés de la protection divine relevèrent les courages prêts à défaillir. A Ausbourg, par exemple, Dom Augustin était à bout de ressources. Aussitôt un riche

[1] Nous renvoyons le lecteur au livre de M. Gaillardin, cité plus haut.

négociant de cette ville, touché de son état, s'empresse de lui remettre une petite caisse pleine de ducats : « Prenez, lui dit-il, prenez, mon Père ; si vous revenez, et que vous puissiez me le rendre, vous le ferez ; dans le cas contraire, je vous l'abandonne. » Dom Augustin le lui rendit, en effet, à son retour de Russie, et cette restitution arriva d'autant plus à propos, que cet homme recommandable se trouvait à son tour dans la gêne, par les entraves que le système de Napoléon suscitait au commerce anglais. A Vienne, ce furent les Visitandines qui accueillirent les religieuses, accompagnées du vénérable P. Etienne, leur supérieur et aumônier, et les traitèrent comme de véritables sœurs. Peu contentes de fournir abondamment le nécessaire aux pauvres fugitives, ces dignes filles de saint François de Sales leur donnèrent, en outre, une foule d'objets précieux pour leur établissement : du linge, des vases sacrés, un riche ostensoir qui se conserve aujourd'hui à Maubec, et six reliquaires, de forme pyramidale, précieux par les reliques qu'ils renferment et dont Aiguebelle est devenue l'héritière.

Il semblait enfin que nos exilés eussent trouvé une nouvelle patrie. Après une longue traversée dans les plaines de sable, dans les bois et les marais, après de nobles misères, toujours fidèles, toujours invincibles, ils avaient atteint le refuge qu'ils cherchaient depuis dix-huit mois. Ce n'était plus un simple asile, mais un établissement fixe ; ce n'était pas un don passager pour soulager les besoins les plus pressants, mais une pos-

session régulière et permanente. Ils le croyaient du moins. Aussi, quelque rude que parût, dans les premiers temps, ce ciel, ce sol inaccoutumés, ils supportaient sans se plaindre, des épreuves qui étaient la condition de leur repos ; ils se trouvaient bien à l'ombre de la croix qui s'était arrêtée avec eux à l'extrémité de l'Europe civilisée et ils bénissaient Dieu de ses dons, lorsqu'un changement subit vint leur apprendre que l'établissement de Russie n'était lui-même qu'une halte au milieu des neiges et des glaces[1].

[1] *Histoire de la Trappe*, T. II, ch. 18.



CHAPITRE IV.

Depuis l'établissement des Trappistes en Russie jusqu'à la suppression de leurs monastères dans l'Empire Français (1799-1811).

Le Père Étienne, futur restaurateur d'Aiguebelle. — Son enfance, ses premières études. — Son dévoûment dans les fonctions du saint ministère. — Premières aspirations vers la vie religieuse. — Refus du serment à la constitution civile du clergé. — Exil. — Entrée au noviciat de Westmalle. — Son amour pour sa vocation. — On lui confie la direction des religieuses. — Courage et dévoûment du Père Étienne durant son séjour en Russie. — Illumination à Dantzick. — Dom Étienne, Prieur de la Val-Sainte. — L'enfant protestant devenu catholique. — Suppression de la Val-Sainte. — Le P. Étienne et le F. Maurice.

Des arides steppes de la Russie-Blanche à l'humble et riant vallon d'Aiguebelle, la distance est grande, et nous paraissons nous être singulièrement écarté de notre propre histoire. Nous y touchons pourtant. Sur notre route, déjà, nous avons rencontré le futur restaurateur d'Aiguebelle, notre vénéré Père Dom Etienne. C'est même uniquement à cause de lui que nous avons entrepris cette excursion en quelque sorte hors de notre sujet. Nous tenions à faire connaître l'homme à qui nous devons l'existence, à mettre en saillie l'énergique volonté et les mâles vertus dont il fut doué, en déroulant sous les yeux du lecteur les circonstances

principales où il eut occasion de les signaler. Aussi ne le quitterons-nous plus désormais : heureux dans la compagnie du Père dont la mémoire nous est si chère et toujours si présente, nous le suivrons pas à pas jusqu'au jour fortuné qui vit Aiguebelle se relever de ses ruines et renaître à la vie, sans doute pour ne plus mourir.

Dès le commencement de sa grande expédition, Dom Augustin avait senti le besoin de s'entourer d'hommes capables et dévoués, pour partager avec eux les sollicitudes et les travaux de la pénible campagne qu'il prévoyait. Un des premiers sur lesquels il jeta les yeux, fut le P. Etienne qui vint, en fils obéissant, prendre son poste a côté de son chef, en compagnie des PP. Jean de la Croix et Colomban. Qu'était-ce donc que ce Père Etienne dont un appréciateur du mérite tel que Dom Augustin faisait tant d'estime? Etait-ce un vétéran de l'Ordre? Avait-il blanchi sous le joug de la discipline religieuse, et ses services passés pouvaient-ils servir de garant pour ceux qu'il devait rendre dans l'avenir ?

Non.

Dom Etienne était un ecclésiastique recommandable, il est vrai, par ses vertus, mais nouveau dans l'Ordre. A peine trois ans s'étaient écoulés depuis l'émission de ses vœux, lorsqu'il fut appelé à ce périlleux honneur. — Né à Reims, le 4 septembre 1744, de parents pauvres, mais pieux, il se nommait dans le monde Pierre-François-de-Paule Malmy. Une de ses tantes

était sœur converse à la Visitation. Le lendemain de sa naissance, on porta le jeune enfant au couvent. Sa tante le prit par le tour du parloir et l'élevant en face d'une image de saint Vincent de Paul : « Grand saint, dit-elle, je mets ce petit enfant sous votre protection. » Touchante et naïve prière qui dut aller droit au cœur du bienheureux et qu'il sembla ratifier en communiquant à son nouveau client son esprit de douceur et son ardente charité.

Admis au collége par protection, le jeune Malmy fit de brillantes études, mais il se distingua plus encore par sa piété et son zèle à remplir tous ses devoirs. Les succès ne ralentirent point sa ferveur. Aspirant au sacerdoce, son talent lui ouvrit l'entrée gratuite au séminaire; il obtint une bourse au concours et commença ses études théologiques. Ordonné prêtre en 1769, il entra immédiatement dans l'exercice du saint ministère. Avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta de ses nouveaux devoirs, les regrets de ses paroissiens, lorsqu'il fut obligé de les quitter, le témoignèrent assez haut, et, à la mort du saint vieillard, plusieurs d'entre eux qui vivaient encore se rappelaient avec bonheur le souvenir de leur charitable pasteur.

Cependant la conscience délicate du jeune prêtre aspirait non pas au repos, jamais il ne recula devant le travail, mais à la sécurité de la vie religieuse. En 1778, il entra à la Chartreuse de Mont-Dieu, au diocèse de Reims, mais son esprit trop vif, son âme trop ardente ne put se façonner à la monotonie de cette

calme existence. Sa santé, inaltérable au milieu des fatigues de l'apostolat, succomba devant l'inaction d'une vie toute sédentaire; il fut obligé de se retirer. La Trappe alors s'offrit à lui avec sa vie hérissée de labeurs et d'austérités. Là, du moins, son besoin de dévouement et de sacrifices trouverait à se satisfaire. Il se présenta donc; mais sa tentative infructueuse auprès des Chartreux, le bien qu'il opérait dans le ministère furent autant de motifs qui s'opposèrent à son entrée.

Quelques années après, la révolution éclatait. Sur son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, l'abbé Malmy se voit expulsé de sa paroisse et remplacé par un intrus. Échappé à grand'peine aux massacres de septembre, il prend la route de l'exil et se réfugie en Belgique, pousse jusqu'en Hollande d'où, après bien des traverses, il revient à Malines, puis à Bruxelles où les Dominicains le reçoivent et lui prodiguent les soins les plus charitables.

Ce fut là que sa vocation se décida.

Les religieux que Dom Augustin destinait au Canada, forcés d'interrompre leur voyage, s'étaient, avons-nous dit, arrêtés à Bruxelles et, par une disposition particulière de la Providence, dans ce même couvent des Dominicains. A la vue de ces Trappistes en quête d'un asile, l'abbé Malmy sent renaître son ancien attrait pour leur genre de vie, et le monastère du Sacré-Cœur, à Westmalle, est à peine fondé, qu'il quitte ses hôtes pour en solliciter l'entrée. Il en fut le premier

novice. Le 15 juin 1794, il reçut avec l'habit le nom de F. Etienne, en mémoire du troisième abbé de Cîteaux, comme pour s'engager à marcher sur les traces du vénérable fondateur de l'Ordre.

Jamais noviciat ne fut plus éprouvé. Le monastère n'avait pas six mois d'existence, que ses fondateurs, chassés devant l'armée française, se dirigeaient sur Munster et, de là, à Marienfeld où ils trouvaient une fraternelle hospitalité dans une abbaye cistercienne. Les enfants de saint Étienne et de saint Bernard se reconnurent. Bien que la vie des Trappistes fût plus austère que celle de leurs hôtes, nos pères continuèrent à observer leur règle; ils formèrent, pour ainsi dire, un couvent dans le couvent. Le frère Étienne partageait toutes ces tribulations; il aimait son dur apprentissage. Non-seulement il le prouvait par sa constance, il le déclarait encore d'une manière solennelle, lorsque, au sujet des bruits désavantageux que l'on faisait courir alors sur les Trappistes et leur genre de vie, il écrivait avec cette autorité que lui donnaient son âge et ses vertus plus encore que son inaltérable conviction : « Si le témoignage d'un novice de cinquante ans peut influer sur le jugement qu'on doit porter du genre de vie qu'ont embrassé les religieux de la Trappe, je déclare devant Dieu et devant les hommes, que, depuis sept mois que j'ai le bonheur de l'observer, non-seulement je n'ai été de ma vie si content, mais encore que ma santé ne fut jamais meilleure, et je ne m'estimerai heureux, autant qu'on peut l'être

ici-bas, que quand je me verrai attaché irrévocablement à cette réforme........ »

Après une déclaration semblable, on n'est plus étonné de lire dans une lettre du R. P. Eugène, son supérieur, à Dom Augustin : « Grâces à Dieu ! nos frères sont dans des dispositions assez heureuses. Je remarque entre autres la ferveur de mon F. Étienne qui, malgré ses infirmités, surtout aux approches de l'hiver, est intrépide et nous rend les plus grands services. Souvent on lui voit les mains toutes couvertes du sang que lui tirent les ronces et les épines. » Et dans quelles circonstances son supérieur rendait-il de lui ce glorieux témoignage ? Dans la création d'une maison nouvelle, lorsque, forcés de renoncer pour longtemps encore à leur monastère du Sacré-Cœur de Westmalle, nos religieux avaient résolu de chercher un asile retiré où ils ne fussent à charge à personne ; à la fondation même de Darfeld, de cet humble et fécond monastère qui, comme Cîteaux à son début, ne fut construit que de branches d'arbres ; dans un temps où ces infatigables ouvriers, occupés à se créer un abri, à élever une église, et ne pouvant défricher leurs terres, manquaient des choses nécessaires à la vie, se nourrissaient d'un mauvais pain de seigle et de blé noir, n'avaient pour se désaltérer que l'eau saumâtre des fossés, leur réforme ne permettant pas d'autre boisson.

Dom Augustin n'avait point attendu tous ces témoignages pour apprécier le frère Étienne. Dès sa pre-

mière visite à Marienfeld, il avait compris tous les services que ce fervent novice était appelé à rendre à sa réforme. Lors donc qu'il s'agit de l'admettre à la profession, il exigea qu'il fît vœu de stabilité pour la Val-Sainte, et non pour Darfeld, circonstance qui fut exprimée dans la cédule de profession que nous conservons dans nos archives. Ce fut le 15 juin 1795, que le frère Étienne prononça ses vœux. Moins de trois ans après cet engagement irrévocable (février 1798), son premier supérieur l'appelait auprès de lui pour lui confier la direction des religieuses, et le charger de le représenter lui-même auprès de ses frères, chaque fois qu'un besoin nouveau ou un devoir impérieux forcerait ce pasteur vigilant à s'éloigner de ses ouailles. Pour un pareil emploi, il était bien jeune encore dans la vie religieuse, mais il avait si bien employé ses quatre années, que l'on pouvait dire qu'il avait beaucoup vécu, et lui appliquer justement la parole de l'Esprit-Saint : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Et maintenant que nous connaissons le P. Étienne, voyons-le s'acquitter de sa pénible tâche. Dom Augustin, comme on l'a vu, l'avait laissé seul à la tête des Trappistes et des Trappistines d'Orcha. Après les fatigues d'une route laborieuse, il eut à souffrir toutes les rigueurs d'un climat inconnu et presque mortel aux hommes de l'occident. Orcha est situé dans la Russie-Blanche, au diocèse de Mohilow. Le froid y est excessif ; le thermomètre descend quelquefois à trente-deux

degrés au-dessous de zéro. Cependant le Père Étienne ne souffrit pas qu'on fît du feu dans sa chambre. Il fallait mettre un réchaud sur l'autel pour célébrer les saints mystères ; à certains moments, les religieux ne pouvaient quitter le poële sous peine de tomber engourdis, et, néanmoins, le P. Étienne allait avec un autre religieux chanter l'office à l'église, supportant, sans se lasser jamais, l'intensité extrême du froid et la fatigue d'un chant prolongé. Ses pauvres religieuses avaient encore plus besoin que les hommes de l'encouragement de ses exemples. Aussi il les visitait plusieurs fois par semaine, se frayant un chemin à travers neuf pieds de neige. Le pain noir, le cachat — espèce de gruau insipide —, les légumes que l'on retirait du jardin pendant la belle saison, ne suffisaient pas aux besoins de toute l'année. Il fallait acheter le reste et la communauté n'était pas riche. Les revenus du monastère étaient mal payés. Les paysans, habitués au régime du bâton, abusaient de la douceur de leurs nouveaux maîtres. Pour ajouter aux privations, un voleur s'introduisit dans la chambre du Père Étienne pendant l'office, et lui déroba le peu d'argent qui restait pour ses deux communautés. Arrêté quelque temps après, il fut mutilé au visage. Le Père Étienne n'avait pu prévenir l'exécution de cette sentence ; il aurait voulu du moins épargner au coupable la déportation en Sybérie. Ses prières furent vaines. « C'est un forçat trop vieux dans le métier, répondit le juge, il lui faut le supplice du knout pour le dompter. »

Quelque rude que leur fût le climat de la Russie, le P. Etienne et les siens auraient conservé avec joie un asile qu'ils avaient reçu avec reconnaissance. La Providence en disposa autrement ; elle avait choisi, dit l'historien du P. Étienne que nous résumons ici, ces nobles âmes pour en faire l'exemple du monde, pour montrer à un siècle apostat et matérialiste, que rien ne sépare le vrai chrétien de la charité de Jésus-Christ : ni la faim, ni le glaive, ni le froid, ni la nudité. Elle permit qu'au bout de dix-huit mois, le Czar, comme l'Empereur d'Autriche, retirât son bienfait. Sa chère cousine, la princesse de Condé, n'était plus à la Trappe. Sur les conseils du R. P. Étienne et suivant son propre attrait, elle avait embrassé un institut moins austère, et s'était retirée chez les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle. Il n'y avait donc plus de raison pour protéger les Trappistes. Les Russes venaient d'être battus par les Français ; Paul Ier ordonna à tous les émigrés de cette nation de sortir de ses États ; les Trappistes furent enveloppés dans cette proscription. On était aux fêtes de Pâques de l'année 1800 ; tous les enfants de Dom Augustin se mirent en route ; ils savaient que l'entrée de l'Autriche leur était fermée, que tout Trappiste reconnu sur cette terre devait être arrêté. Ils se dirigèrent, en conséquence, vers la Prusse. Les deux communautés du P. Étienne s'embarquèrent sur le Bug, ne sachant rien de leurs frères auxquels ils inspiraient la même inquiétude. Le Bug formait la limite des deux empires. Arrivés à Terespol, ils jugè-

rent prudent d'attendre leurs passeports de Berlin ; mais jusque là où débarquer? Ils étaient obligés de sortir de Russie, et ils ne pouvaient entrer en Autriche. On leur indiqua, sous le pont de Térespol, un terrain neutre, une île qui avait à peine vingt pieds carrés. Ils y dressèrent six tentes qu'un général français au service de la Russie, M. Langeron, leur avait donnés; les religieux s'établirent dans cette habitation, les religieuses restèrent dans les bateaux. Pendant plusieurs jours, les uns et les autres vécurent là, célébrant l'office divin et pratiquant en silence tous les devoirs de leur état. La veille de la Pentecôte, ils furent rejoints par leurs frères de Lithuanie qui avaient les passeports, et partirent avec eux pour Dantzick. Dès qu'ils furent éloignés, les habitants du pays allèrent planter une croix dans l'île sanctifiée par leur présence.

Tous les exilés de la Val-Sainte, hommes et femmes, qui avaient occupé divers asiles en Russie, se trouvèrent réunis à Dantzick. La population de cette ville, les magistrats, quoique luthériens, firent à ces persécutés invincibles l'accueil empressé qu'inspirent le respect et l'admiration. L'Hôtel-de-Ville fut illuminé le jour de leur entrée, et deux couvents leur furent ouverts. Mais ils n'y séjournèrent que pendant six semaines. Dom Augustin voulant les rapprocher de la France, ils s'embarquèrent pour Lubeck. — Singulière et touchante protection de la divine Providence qui tient les cœurs dans sa main! Là encore, ce fut un luthérien qu'elle choisit pour subvenir à la détresse des moines

fugitifs. Ce généreux négociant, dont le nom ne nous a pas été conservé, ému de leurs infortunes, avait équipé à ses frais trois vaisseaux sur lesquels montèrent séparément les religieux, les religieuses et le tiers-ordre. Le P. Étienne fut donné aux religieuses, dont le nombre était considérable, pour confesseur et pour consolateur, car une violente tempête sépara tout-à-coup les trois bâtiments, les jeta à vingt ou trente lieues l'un de l'autre, et prolongea pendant dix jours une traversée qui se fait en deux jours par un temps calme. Les religieuses souffrirent beaucoup. Exténuées par le mal de mer, effrayées par la violence continuelle des flots, elles crurent leur dernier moment venu; elles se préparaient courageusement à la mort. Le P. Étienne et deux prêtres qui lui étaient adjoints eurent alors, outre leur propre mal, la fatigue de confesser, d'exhorter et de psalmodier régulièrement l'office.

Lubeck n'était pas encore le terme du voyage. On s'y reposa, et on se remit en route pour Hambourg. Les religieux et les sœurs s'établirent près de cette ville, sur les bords de l'Elbe, dans des maisons louées, à une lieue de distance les uns des autres. On attendit avec résignation ce que déciderait Dom Augustin. Le. P. Étienne résidait avec les religieux, mais tous les samedis il allait confesser les femmes, et leur chantait la messe le dimanche. Son zèle infatigable frappait d'admiration tous ses compagnons. « On ne peut trop remercier Dieu, dit un témoin oculaire, des grâces qu'il accorda au P. Étienne pour l'accomplissement

d'un ministère » qui devint bientôt plus pénible. Dom Augustin choisit dans cette colonie de l'Elbe une petite communauté de Sœurs qu'il envoya en Angleterre, et trente religieux qu'il embarqua pour l'Amérique ; car, au milieu des tribulations et des traverses qu'il eut à essuyer, l'infatigable Abbé n'avait point oublié son projet favori : la mission du Canada. Les autres durent se rendre en Westphalie. Les sœurs furent installées à Paderborn ; les religieux furent réunis à une communauté issue de Darfeld et établie à Dribourg. De pauvres huttes construites à la hâte, une petite chapelle en pierre formaient le monastère. Il ne suffit pas longtemps à ses habitants dont le nombre croissait tous les jours; il fallut louer, dans le voisinage, le château de Welda. Mais le P. Étienne demeura à Dribourg, en qualité de prieur. Quatre lieues le séparaient de Paderborn ; tous les samedis, il franchissait à pied cette distance pour aller confesser les sœurs. Il n'avait à Dribourg qu'un très petit nombre de religieux ; cela ne l'empêchait pas de chanter régulièrement tout l'office. Il y eut un moment où, seul avec un autre, il suffit à l'accomplissement de ce devoir. Très austère à lui-même, il était plein d'indulgence pour les autres. « Il vaut mieux, disait-il, pécher par miséricorde que par rigueur. » On pouvait l'aborder à tout moment, on se retirait satisfait ; il ne parlait à ses frères que pour les consoler et les encourager. — (1801-1803.)

Dribourg n'était lui-même qu'un établissement provisoire. Le calme rétabli en Europe, la Suisse évacuée

par les Français, la France pacifiée au dedans et réconciliée avec l'Église, toutes ces circonstances heureuses avaient rendu à D. Augustin l'espérance de rentrer à la Val-Sainte. Il en obtint la permission en 1802, au moment où le roi de Prusse, à l'imitation des Empereurs de Russie et d'Autriche, après quelques actes bienveillants, voulait aussi devenir le persécuteur de la Trappe, et, tout en confirmant aux Trappistes de Welda et de Dribourg le droit de vivre dans ses états, leur défendait de recevoir des novices. Le Père Etienne fut donc contraint d'émigrer pour la septième fois. Il lui eût été bien doux de retourner à Darfeld, à *cette étable de Bethléem,* comme il l'appelait. C'était là sa patrie monastique ; il y eût retrouvé ses premiers frères en religion, et cette joie du retour qui console l'exilé de ses longues absences. Il demanda cette grâce, mais inutilement. D. Augustin ou plutôt la Val-Sainte avait besoin d'un Prieur tel que lui. Il obéit sans murmure, fit vendre les récoltes de son monastère pour payer les frais de voyage et rejoignit son Abbé.

A partir de cette époque, la Trappe eut un long repos de neuf ans (1802-1811). Elle ne fut pas persécutée, elle fut même favorisée par l'empereur Napoléon : elle fonda de nouvelles maisons en France et en Italie. Le Père Etienne, prieur à la Val-Sainte, gouverna presque continuellement cette communauté pendant les absences fréquentes de Dom Augustin. Il y donna l'exemple de la régularité, de la mortification, de la charité. Il était à la tête du travail dans toutes les saisons, bravant le

froid et la chaleur avec tant de courage qu'il paraissait le faire sans efforts. Aussi sévère à son esprit qu'à son corps, quand il présidait le chapitre, quoiqu'il n'eût aucun supérieur à qui s'accuser, il se confessait à la communauté, s'imposait une pénitence et disait humblement avec cette aimable simplicité qui faisait le fond de son caractère : « Je vous demande pardon, mes frères, je tâcherai de me corriger de mes fautes. » Affable envers tous les étrangers, il était surtout dévoué aux pauvres qui venaient demander l'hospitalité. Il ne laissait point passer un seul jour sans les visiter. Après avoir soulagé leur misère temporelle, il s'efforçait de guérir les plaies de leurs âmes; il prêchait à ces pauvres gens la patience, les engageait à se réconcilier avec Dieu, et se faisant ainsi tout à tous, il les renvoyait plus heureux, plus chrétiens et surtout pénétrés de reconnaissance. Un jour on lui annonça qu'un enfant, fuyant sa famille afin de se faire catholique, était à la porte du monastère; il y court, il voit cet enfant pieds nus, couvert d'un mauvais vêtement de toile. Aussitôt il se prosterne devant ce pauvre affamé de pain et de vérité; il l'embrasse tendrement, le conduit au tiers-ordre, et, après l'avoir fait instruire avec soin des vérités de la religion, il reçoit lui-même son abjuration. Le converti a souvent répété depuis que la patience et la bonté du Père Etienne avaient été le motif le plus puissant de sa conversion. « O mon bon père Etienne, s'écriait-il un jour devant nous avec un accent qui nous émut jusqu'aux larmes,

combien le temps me dure de vous revoir au ciel! » Ce vœu naïf d'un cœur plein de reconnaissance ne tarda pas d'être exaucé. Quatre mois à peine s'étaient écoulés, lorsqu'il alla rejoindre dans la patrie, pour ne le plus quitter, le père bien-aimé de son âme. C'était notre bon frère *Dieudonné*, familier, dernier membre survivant depuis la dissolution du tiers-ordre, et mort à Aiguebelle, le jour de la fête de saint Bernard, 20 août de l'année 1858.

Mais voilà que, tout à coup, la bienveillance de l'Empereur se change en haine furieuse. Il avait déjà mis la main sur le Pape, il exigea des Trappistes un serment contraire à leur foi. En dignes fils de saint Bernard, les Trappistes demeurèrent fidèles au Souverain Pontife persécuté, chassé de la capitale du monde chrétien et retenu captif. Oubliant toute dignité et toute mesure, cet homme, dont la volonté était la loi du monde, arma contre de pauvres moines cette prodigieuse puissance devant laquelle l'Europe se taisait. Dom Augustin fut poursuivi comme un ennemi dont l'existence mettait l'empire en péril; sa tête était mise à prix; l'Amérique seule lui offrait un asile sûr. Tous les monastères de la Trappe furent supprimés, les supérieurs traduits devant des commissions militaires, les biens séquestrés, les religieux déportés, emprisonnés ou renvoyés dans leurs familles.

La Trappe, sous la courageuse influence de son vénérable chef, renouait les anciennes traditions de l'Ordre de Cîteaux et relevait, au plus fort du danger,

le noble drapeau du dévouement au Saint-Siége dont, au temps de sa première réforme, on l'accusait, peut-être à tort, de s'être trop écarté.

La Val-Sainte, pourtant, semblait hors d'atteinte, puisqu'elle n'appartenait pas au domaine impérial. Mais l'Empereur, entreprenant sur la liberté suisse, ordonna au canton de Fribourg de renvoyer les moines, avec menace de venir lui-même les chasser. La crainte l'emporta sur la justice. La Val-Sainte, abandonnée et condamnée par ses protecteurs, fut dissoute. Ses biens furent vendus et le prix partagé entre les religieux.

Le Père Étienne ne pouvait se résoudre à quitter sa chère solitude. Il trouva un pieux stratagème pour garder le droit d'y demeurer. Lorsque la Chartreuse de la Val-Sainte avait été supprimée, en 1778, les pâtres des environs s'étaient réservé une messe, tous les dimanches, dans l'église du monastère. La Val-Sainte était ainsi succursale d'une paroisse voisine. Les Trappistes avaient jusqu'alors rempli la condition ; et maintenant qu'ils étaient dispersés, il fallait un chapelain. Le Père Étienne demanda et obtint ce titre. Il conserva auprès de lui, en qualité de domestique, un frère convers nommé Maurice. Le Père Cellérier qui, pour régler définitivement les affaires de la maison, était resté après tous les autres, s'était retiré quelque temps auprès du chapelain des religieuses, à la Riedra, mais il trouva moyen de rejoindre plus tard son ancien prieur. La Trappe, réduite à ces trois hommes, subsista donc en



dépit de toutes les puissances ennemies. Ils ne pouvaient plus garder l'habit régulier : ce fut le seul changement que la persécution apporta à leur genre de vie. Ils chantaient l'office, donnaient au travail des mains le temps prescrit par la règle, cultivaient le jardin dont le produit les nourrissait; ils soulageaient les pauvres, selon le précepte de saint Benoît. Le Père Étienne, indulgent pour ses compagnons, les exemptait du jeûne, mais il jeûnait lui-même et observait toutes les mortifications de son Ordre. Il était inflexible sur ce point. Un jour, Frère Maurice, plein de sollicitude pour son bon père et craignant que les forces ne répondissent pas à son courage, résolut de lui faire un peu meilleure cuisine. Mais il fallait la permission, et comment l'obtenir? La demander ouvertement n'était pas chose possible. Il choisit donc un moment où le Père Étienne était très occupé dans son cabinet : il frappe à sa porte, ouvre et lui dit : « Mon Père, j'ai mis des pois au feu, et ils ne veulent pas cuire. » — « Faites du feu et ils cuiront, répond le Père Étienne. Ce n'était pas là ce que voulait Frère Maurice. Quelques instants après il revient, réitère sa plainte, reçoit la même réponse. Une troisième démarche n'obtient pas un meilleur succès. Enfin à la quatrième, il ajoute timidement : « Mais si j'y mettais un peu de beurre, ils cuiraient. » — Mettez ce que vous voudrez, lui dit le Père Étienne, un peu impatienté, et laissez-moi travailler. » Frère Maurice n'en désirait pas davantage. Il retourne à sa cuisine, met du beurre dans les pois et

les sert à dîner, non sans quelque crainte. En effet, l'innocente fraude était découverte et le bon Frère, après une paternelle semonce, eut la douleur de recevoir la défense formelle de renouveler une pareille infraction.

Ainsi la Trappe, se survivant pour ainsi dire à elle-même dans la personne du Père Étienne et de ses compagnons, trompait la vigilance soupçonneuse du plus puissant monarque. Que des jours plus sereins se lèvent sur l'Église, et cette humble semence, fécondée au soleil de la liberté, s'élançant aussitôt du pied des Alpes où elle s'abritait ignorée, couvrira bientôt la France de nombreux et puissants rejetons, et l'on pourra dire de ces trois pauvres moines inconnus du monde, ce que l'Écriture a dit du juste : « Il fleurira comme le palmier et se multipliera comme le cèdre du Liban · *Justus ut palma florebit, sicut cedrus Libani multiplicabitur.* »



CHAPITRE V.

RESTAURATION D'AIGUEBELLE.

(1815.)

Retour des Religieux à la Val-Sainte. — Contrariétés. — Le P. Etienne désire rentrer en France et y créer un établissement. — Il consulte Dom Augustin à son retour d'Amérique. — L'achat de l'abbaye d'Aiguebelle est décidé. — La communauté de la Val-Sainte se partage entre la Trappe et Aiguebelle. — Le P. Etienne, quêteur. — Le P. Louis de Gonzague. — La religion revient avec les moines. — Arrivée du P. Louis de Gonzague à Aiguebelle. — Description de l'Abbaye. — Travaux d'installation. — Arrivée du P. Etienne. — Premiers bienfaiteurs : Le comte de Broutel, Charré et Pigeon. — Améliorations, culture. — Achat de l'*Aubagne*. — Vocations. — Fondation de Saint-Maurice en Piémont. Les PP. Louis de Gonzague et Hilarion y sont envoyés. — Retour du premier. — Le P. Louis de Gonzague, sous-prieur d'Aiguebelle. — Ses vertus, sa mort édifiante.

Napoléon venait d'abdiquer. Succombant, malgré les prodigieux efforts de son génie militaire, sous le nombre de ses ennemis, il allait expier dans l'exil les excès de son ambition, tandis que la France, épuisée de gloire et de revers, entrait avec bonheur dans l'ère de paix et de liberté qui s'ouvrait devant elle. La Suisse, elle aussi, respirait plus à l'aise, et les Trappistes espérèrent un instant le rétablissement de la Val-Sainte. Le 31 août 1814, le canton de Fribourg

révoquait le décret de suppression qu'il avait porté trois ans auparavant. Le Père Etienne et ses deux compagnons, qui en avaient profité pour reprendre aussitôt l'habit religieux, ne tardèrent pas à voir accourir auprès d'eux la plupart de leurs frères que la persécution avait dispersés. Mais la joie du retour ne fut pas longue au sein de la famille. L'administration tracassière imposait à son rétablissement des conditions aussi dures qu'elles étaient humiliantes. Placés par elle à la merci du gouvernement, qui pouvait les renvoyer quand bon lui semblerait, les Trappistes ne pouvaient acquérir, aliéner ou vendre une propriété quelconque sans une autorisation spéciale; ils étaient tenus de rendre chaque année les comptes de leur administration; et, à moins d'une permission souveraine, le personnel de la communauté, soit des religieux de chœur, soit des convers, ne devait pas excéder vingt-quatre. En outre, dix individus, au choix du gouvernement, devaient être entretenus aux frais de la maison, y recevoir une éducation convenable, moyennant une pension annuelle qui n'irait jamais au-delà de cent francs; enfin, comme pour mettre le comble à l'arbitraire, un dernier article du contrat leur enjoignait de se déclarer soumis à tous les règlements faits et à faire. C'était plus qu'il n'en fallait pour refuser. Point ou très peu de novices, un nombre très restreint de religieux, des charges exorbitantes, des prisonniers peut-être, ou au moins des libertins en pénitence forcée, et, avec cela, la dépendance la plus absolue de l'autorité

civile. A des conditions aussi tyranniques, l'existence de la Trappe n'était pas possible.

Et cependant, sans nouvelle de son Abbé, dont il ne prévoyait pas le retour, indécis sur le parti qu'il devait prendre, le Père Etienne temporisait. Mais enfin, pressé par les agents du gouvernement, et ne pouvant prolonger plus longtemps son séjour en Suisse, il résolut de chercher un refuge en France. Dans ce but, il envoie le Père Marie Bernard à la recherche de quelque ancien monastère que l'on pût acheter à peu de frais. Ce religieux visita successivement Sénanque, Cîteaux, Clairvaux, Morimond et, à son retour, Bonnevaux, Léoncel et Aiguebelle. Le prix exorbitant des abbayes de Cîteaux et de Clairvaux, le mauvais état des autres ou le peu de terrain dont elles étaient entourées, déterminèrent son choix pour Aiguebelle. « A sa vue, disait-il, un vif sentiment de bonheur et d'admiration s'empara de tout mon être; c'était le lieu que je cherchais depuis longtemps. » Les bâtiments, bien qu'en mauvais état, pouvaient aisément se réparer et, par son isolement, son site pittoresque, sa gracieuse enceinte de collines boisées, surtout par ses eaux abondantes, elle lui paraissait réunir toutes les conditions d'une abbaye cistercienne. Il est vrai que les terres, demeurées longtemps sans culture, étaient improductives; elles exigeaient de grands travaux et des bras diligents pour être remises en rapport. Mais que demandaient ces fervents religieux? un asile ignoré au sein de leur patrie, où ils suivraient en paix les

exercices de leur sainte règle; un désert inculte à féconder par leurs sueurs, qui pût les nourrir sans exciter jamais la convoitise et les regrets de ceux qui le leur auraient cédé. C'étaient bien là les conditions que leur offrait Aiguebelle. Le Père Marie Bernard se disposait donc à l'acheter, lorsque le retour de Napoléon de l'île d'Elbe l'obligea de fuir et d'ajourner son projet. La tourmente passée, il ne put le reprendre aussitôt, car une lettre du Père Etienne, qui lui exprimait les inquiétudes causées par ce retard, l'engagea à partir sur le champ pour aller rejoindre son supérieur.

Sur ces entrefaites, Dom Augustin, revenant d'Amérique, débarquait au Hâvre. Comblé de joie par un retour si providentiel, le Père Etienne lui dépêche le Père Bernard pour lui faire part de sa position, de ses démarches et se conduire d'après ses ordres. Déjà Dom Augustin, impatient de rendre à la France le bienfait de la vie monastique, s'était assuré le droit de fonder dans le royaume autant de communautés de son ordre qu'il lui serait possible. Son premier soin fut de racheter l'abbaye de la Trappe, d'où il était parti pour la Suisse vingt-cinq ans auparavant. Le Père Bernard fut chargé de conclure l'affaire qu'il avait entamée et d'acquérir Aiguebelle. Cette dernière abbaye et les terres qui l'avoisinent avaient été, on se le rappelle, divisées entre plusieurs propriétaires. Le tout fut acquis par un même acte passé, le 16 novembre 1815, devant Mᵉ André Marcon, notaire à Grignan, moyennant la somme de 22,000 francs. L'achat, fait au nom du Père



Bernard et de Dom Augustin, comprenait, outre les bâtiments de l'abbaye, toutes les terres qui bordent la Vence depuis le vallon de la Solitude jusqu'à l'extrémité du Lignol; l'aire ancienne, l'ermitage, la vigne vieille s'y trouvaient également compris.

Mais, où trouver l'argent pour payer? C'était le lot de la Providence; la Providence l'accepta.

A Avignon, patrie du père Bernard, vivait un vénérable célibataire, connu du peuple sous le nom béni de *Père des Pauvres*. C'était le comte de Broutet, vieillard non moins recommandable par ses grandes vertus que par ses cheveux blancs. Plein de reconnaissance envers Dieu qui, au travers des orages de la révolution, lui avait conservé sa fortune intacte, il la lui témoignait en déversant dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes. Le père Bernard possédait toute sa confiance. Durant la dispersion de la Val-Sainte, en 1811, il ne l'avait presque pas quitté; le Père lui faisait ses lectures de piété le matin, le soir, pendant le repas; enfin, le pieux comte s'était si bien habitué à sa compagnie, à son entretien, et surtout à son concours dans les œuvres de charité, qu'il ne l'appelait plus que son ami, son bras droit. Ce n'était qu'avec un grand regret qu'il l'avait vu reprendre la route de la Val-Sainte. Aussi, quand il apprit que ce Religieux allait se rapprocher de lui, il se fit un bonheur de concourir à une bonne œuvre où son cœur et sa piété trouvaient également leur compte; ce fut lui qui donna la somme nécessaire à l'acquisition d'Aiguebelle.

Pendant la conclusion de cette affaire, et tandis que les Trappistes d'Angleterre se fixaient à Meilleray, au diocèse de Nantes, que ceux d'Amérique prenaient possession de Bellefontaine, Dom Augustin donnait au P. Etienne l'ordre de rentrer en France avec les Religieux de la Val-Sainte et de les partager en deux bandes, dont l'une, sous la conduite du Père Jérôme, viendrait le rejoindre à la Trappe, pendant que l'autre, dirigée par le P. Etienne, irait s'établir à Aiguebelle. Par le fait de son établissement à l'abbaye de la Trappe, Dom Augustin y transférait également le chef-lieu de l'Ordre et tous les droits de Maison-Mère que la Val-Sainte avait reçus par la bulle de Pie VI. Aussi le sage supérieur tenait-il à rétablir cette maison sur un pied qui lui permît de reprendre bientôt son ancienne splendeur. Pour satisfaire à ce désir bien légitime, le Père Etienne dut lui céder la majeure partie de sa communauté, d'ailleurs assez peu nombreuse. Toujours obéissant, même dans les plus douloureux sacrifices, le saint vieillard ne se permit pas une observation. Il ne réserva pour lui que le P. Louis de Gonzague, religieux de chœur, les frères Jean, Guillaume, Etienne et Maurice, profès convers, un novice, et sa confiance en Dieu toujours inaltérable et jamais confondue.

Sur le point de quitter la Suisse, son cœur n'était pas cependant sans quelques inquiétudes. Il doutait que la réforme de Dom Augustin eût été approuvée expressément par le Saint-Siége. Pouvait-on la prati-



quer encore et fonder un établissement nouveau dont elle serait la loi? Pour mettre un terme à ses anxiétés, il crut devoir consulter le Nonce Apostolique qui le rassura pleinement. Tranquille désormais de ce côté, le P. Etienne retomba sur lui-même, et convaincu de sa propre incapacité, humblement effrayé de sa faiblesse, il pria Dom Augustin de lui désigner un successeur pour la fondation d'Aiguebelle, *parceque lui-même, écrivait-il, n'était bon à rien, ni pour le temporel, ni pour le spirituel.* On se garda bien de l'écouter. Toujours simple dans son obéissance, le bon Père n'insista pas, et, le 30 novembre 1815, il quitta la Val-Sainte, accompagné d'un frère convers et muni, pour toute provision, du certificat suivant donné par son Évêque :

« Pierre Tobie Yenni, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque et comte de Lausanne, prince du Saint Empire, etc........

« Le Révérend Père Etienne, prieur de la Val-Sainte de Notre-Dame de la Trappe, de l'Ordre de Cîteaux, forcé de quitter ce monastère, et ayant reçu l'ordre de son Abbé, le très vénérable Dom Augustin, d'aller à Aiguebelle, diocèse de Valence, en France, avec quelques-uns de ses frères, pour y vivre selon leur règle, nous nous faisons un plaisir, et en cela nous ne faisons que remplir un devoir, de déclarer que le R. P. Etienne et ses religieux frères se sont comportés dans notre diocèse avec tant de régularité et de ferveur, qu'ils étaient une prédication vivante et continuelle

beaucoup plus efficace que les paroles, pour tous les fidèles qui composent notre troupeau. Nous les recommandons instamment à la piété et à la bienveillance des amis de la religion et à tous ceux auxquels ils auront affaire, et surtout aux évêques et aux autres ecclésiastiques.

En foi de quoi, donné à Fribourg en Suisse, dans notre maison épiscopale, ce 28 novembre 1815. »

Signé : † Pierre Tobie,
Évêque de Lausanne. »

On le voit par ce précieux témoignage de la bienveillance d'un auguste prélat, l'intention du Père Etienne, en prenant les devants, était de faire une collecte sur sa route pour aider à l'établissement de ses frères et leur épargner quelques-unes des privations qu'ils auraient à subir. Dans ce but de prévoyante tendresse, il ne craignait pas d'affronter, à l'âge de 72 ans, les fatigues d'un long voyage à pied, au milieu de la mauvaise saison, et de se soumettre aux nombreuses et souvent humiliantes avanies du métier de quêteur. Touchant dévoûment d'un père pour ses enfants ! jamais ceux-ci n'en ont perdu le souvenir et ce n'est pas sans une vive et bien douce émotion que nous l'avons retrouvé fidèlement consigné dans leurs annales.

Dix jours après le départ du Père Etienne, le 9 décembre 1815, le P. Louis de Gonzague, après avoir



terminé les affaires de la Val-Sainte et vendu le reste du mobilier, prenait à son tour congé de son confrère le Père Augustin, aumônier des religieuses de la Riédra qui, n'ayant point été inquiétées, restèrent en Suisse encore quelque temps, et se mettait en route pour Aiguebelle où l'obéissance l'appelait avec ses cinq compagnons. Ce digne religieux n'était point dans les ordres sacrés, mais son mérite justifiait bien le choix que le Père Etienne avait fait de lui. Arrivé à la Val-Sainte en 1795, il s'y était toujours distingué par sa profonde abnégation et sa ponctualité scrupuleuse dans l'accomplissement de la règle. L'exil forcé des Religieux de ce monastère, les vicissitudes qui en furent les conséquences et qu'il partagea, les fatigues et les souffrances de ses frères au milieu de leurs incessantes pérégrinations lui donnèrent plus d'une fois l'occasion de mettre ses vertus dans tout leur jour. Un empressement extraordinaire à rendre service et une extrême charité le signalèrent surtout à l'estime de ses frères et à l'attention de ses supérieurs. Il en retira bientôt les fruits. A quelques journées de Varsovie, un frère convers tombe malade, incapable de poursuivre sa route. Il lui fallait un compagnon ; le choix n'est pas douteux. On laisse avec lui le Père Louis de Gonzague qui lui prodigue ses soins avec tant de zèle, tant de dévoûment qu'au bout de trois jours il le remet en état de rejoindre ses frères. Pour plus de diligence, le charitable Père met le convalescent sur un cheval, suit à pied lui-même, forçant la marche jusqu'à faire douze lieues par

jour, et rejoint la caravane à Varsovie le lendemain du jour où elle y était arrivée : heureux au fond du cœur d'avoir pu satisfaire à la fois son amour pour ses frères, pour la pauvreté, la souffrance et la vie de la communauté. Nous pourrions citer encore bien d'autres lieux, témoins de sa charité. Qu'on nous permette seulement de rappeler Darfeld où, étant envoyé pour secourir les frères en proie à une cruelle épidémie qui les décimait et mettait ceux qu'elle épargnait dans une longue impuissance de reprendre les exercices réguliers, il remplit tout à la fois les fonctions de médecin, d'infirmier, souvent de cuisinier et trouvait encore au milieu de ces fatigues et de ces occupations, le temps et la force d'aller au chœur, aider les frères à qui leur état de santé permettait de chanter l'office. Aussi sa mémoire demeura-t-elle en bénédiction dans ce monastère, et, longtemps après, les Religieux se rappelaient avec admiration l'héroïque dévoûment du Père Louis de Gonzague. Pour lui, rentré à la Val-Sainte, après plusieurs mois de si prodigieuses fatigues, il employa les neuf années de repos laissées pour lors aux Trappistes, uniquement au profit de son âme et à l'édification de ses frères.

En 1811, lorsque la Val-Sainte fut de nouveau supprimée, il se retira à Nancy, où l'un de ses amis lui procura pour emploi la garde et l'entretien d'un petit sanctuaire dédié à N.-D. du bon secours. Il vécut dans cette humble retraite jusqu'en 1815, menant, avec deux de ses frères, le Père François Xavier et le F. Fran-

çois qui rentrèrent avec lui à la Val-Sainte, le même genre de vie qu'au monastère. Non content du soin que lui donnait l'entretien de son église, il aidait ses compagnons dans les travaux d'où ils tiraient leur subsistance, récitait l'office avec le Père François-Xavier, servait toutes les messes qui se disaient chaque jour au sanctuaire, se conformait à la règle pour l'heure des repas, et allait souvent au delà pour la qualité des mets. Ce régime épuisa ses forces; sa santé depuis longtemps chancelante finit par succomber. Ses amis, et sa réputation de vertu lui en avait acquis de nombreux dans la ville, se joignirent à ses frères pour le prier d'interrompre les jeûnes au moins quelque temps. Il ne céda qu'en tremblant à leurs instances, racontait le P. François-Xavier, encore ce ne fut que pour accepter une tasse de bouillon fait avec des pois-chiches, remède dont on lui avait beaucoup vanté l'efficacité. Comme il ne s'agissait que d'un bouillon maigre, il en prenait sans trop de scrupule une tasse chaque matin. Mais il était loin de soupçonner l'innocent stratagême qu'avait imaginé l'amitié. La personne qui le lui préparait ajoutait aux pois-chiches un bon morceau de viande; puis, dégraissant de son mieux le bouillon, elle le faisait passer au vertueux Père. Cette pieuse supercherie dura environ un mois après lequel, se trouvant mieux, le Père Louis de Gonzague ne voulut plus rien prendre le matin. La merveilleuse efficacité du bouillon de pois-chiches ne permettait pas que l'on renonçât si promptement à ce précieux remède, d'ailleurs si monastique.

On obtint donc de lui qu'on lui servirait chaque jour à dîner une purée de ces mêmes légumes, et le saint homme, dont le goût depuis longtemps mortifié ne percevait plus la saveur des mets, mangeait cette purée comme un potage, sans se douter le moins du monde que la main d'une industrieuse amitié y mêlait adroitement de la viande hâchée.

Tel était le Père Louis de Gonzague, le bras droit du R. P. Etienne dans la restauration d'Aiguebelle. On nous pardonnera ces détails à son sujet. Outre que la vie et les actions de ce véritable moine appartiennent à cette histoire, il était nécessaire de faire connaître un homme que le cours des évènements ramènera plusieurs fois sur nos pas.

Les pieux pèlerins voyageaient à pied et revêtus de l'habit religieux. Attirées à l'aspect de ces vêtements étranges dont la génération nouvelle conservait à peine le souvenir, les populations se pressaient sur leur passage et les accueillaient avec cette joie que l'on éprouve au retour de l'oiseau messager du printemps. « Voyez, se disait-on, quel bonheur! Voilà la religion qui revient. » Le peuple avait raison, la religion revenait avec les moines, et avec elle, la paix et le bonheur.

Le 19 décembre 1815, nos pèlerins entraient à Valence. Là, le Père Louis de Gonzague, impatient d'arriver, laisse ses compagnons derrière lui et se dirige à marche forcée du côté de Roussas, où il arrive le lendemain. M. Lombard, curé de Valaurie, et M. Fournillon, maire de Roussas, s'empressent de lui

remettre les papiers de la vente d'Aiguebelle, dont ils étaient dépositaires, et lui communiquent tous les renseignements que leur avait laissés le Père Marie Bernard. Ils l'accompagnèrent même jusqu'au monastère. En mettant le pied sur le seuil de cette vieille abbaye, le Père Louis de Gonzague, comme s'il eût vu se dresser devant lui ces nombreuses générations de saints moines, ses Pères et ses prédécesseurs, se prosterne dans la poussière, baise cette terre sacrée et s'écrie : « Maintenant, Seigneur, puissiez-vous m'accorder de terminer ici mes jours en paix. » Surpris et profondément émus d'un mouvement aussi inattendu, ses deux guides tombèrent spontanément à genoux à ses côtés et prièrent avec lui.

Scène touchante et sublime à la fois qui ouvre dignement l'ère nouvelle d'Aiguebelle et inaugure heureusement la prise de possession de l'antique sanctuaire. Sans doute, du haut du ciel, Marie, qui en fut toujours l'auguste patronne, contemplait ce spectacle avec complaisance et mettait dès lors en réserve les nombreuses bénédictions dont elle n'a cessé depuis d'enrichir sa bien-aimée famille !

L'examen de la maison arracha des larmes à nos trois visiteurs. La cour d'entrée, sans clôture, était occupée par un bassin qui perdait l'eau et la remplissait de boue.

Les grands bâtiments en avant des cloîtres, et primitivement affectés aux convers, étaient dans un délabrement complet. Leur vaste dortoir, divisé en plu-

sieurs appartements, était devenu le grenier à foin et les chambres des grangers. A la place du chapitre et du réfectoire, se trouvaient les écuries, réputées dès lors pour les plus malsaines du pays. A l'intérieur du monastère, même désolation. Sous les cloîtres à grandes arcades ouvertes, remplis de fumier et de décombres entassés, les murs étaient tapissés d'une mousse verdâtre et de plantes sauvages. Le préau n'offrait plus que des monceaux de pierre et des tronçons de colonne autour d'un bassin où l'on voyait les restes d'un jet d'eau. La pluie, qui ruisselait sans obstacle à travers les voûtes dégradées, entretenait dans toute la maison une humidité qui se fit sentir longtemps encore. Le réfectoire, partagé dans sa hauteur par un mauvais plancher et coupé dans sa longueur par des murs en pierre sèche, était encombré de vieux bois, de paille, d'instruments aratoires en mauvais état et de débris d'attelage. Deux pièces seules étaient à peu près intactes : la cuisine et la salle à manger des derniers Religieux qui, au beau temps d'Aiguebelle, servaient de réfectoire aux novices. Le chauffoir, depuis longtemps transformé en cave, ne conservait plus que l'odeur du vin. Le chapitre, divisé en trois compartiments, servait de loge aux porcs. Mais le spectacle le plus déchirant pour le cœur du Père Louis de Gonzague fut la vue de l'église. L'abomination de la désolation avait vraiment pénétré dans le lieu saint. On n'y voyait ni portes, ni fenêtres, non plus que dans le reste des bâtiments. Le pavé avait disparu ; une bergerie occupait la grande

nef; dans le presbytère, c'est-à-dire au lieu où se trouvait l'autel, deux crèches et le fumier qui jonchait le sol indiquaient le passage des bœufs qui avaient là leur étable. Sur un mauvais plancher porté par les chapitaux des colonnes, on voyait encore les restes des meules de foin et de paille. Le bras gauche de la croix, sans voûte et sans toiture, était presque comblé, et, dans le bras droit, on avait dressé un juchoir aux poules. Le cœur navré et gros de soupirs, le Père Louis de Gonzague, suivi de ses deux compagnons non moins émus que lui, monte de l'église au dortoir des Religieux. Il y trouve dix chambres longées par un corridor qui s'étend jusqu'à la terrasse au midi. C'était la partie réservée par le gouvernement, dans la vente du domaine, pour le logement des gardes forestiers. Il voit ensuite la petite maison où, d'après la tradition, avait logé saint Bernard ; on en avait fait un pigeonnier. A gauche, dans le jardin, était encore la grotte de Calypso et la fontaine qui embellissait l'avenue.

En somme, beaucoup de ruines et, malgré l'étendue des bâtiments, peu de pièces habitables; la salle à manger, la cuisine et les chambres occupées par les gardes étaient seules à peu près conservées : tel fut le résultat constaté par cette visite domiciliaire. Lorsqu'elle fut terminée, le Père Louis de Gonzague dit adieu à ses hôtes, malgré leurs instances pour le reconduire à Roussas, et se remit à ses exercices, comme s'il eût été en communauté, sans s'inquiéter du soin de sa nourriture. La charité de M. le curé de Valaurie

y pourvut par l'envoi de quelques pains. Trois jours après, ses compagnons arrivèrent au nombre de sept; ils avaient été rejoints sur la route par le Père Marie-Joseph, profès du monastère de la Cervara, en Piémont. Ils se mettent aussitôt à déblayer les cloîtres et les lieux réguliers, s'établissent au chapitre pour faire leurs lectures et prendre leurs repas, dressent un autel dans la salle à manger, ainsi transformée en chapelle, et commencent à cultiver le jardin et à préparer la terre pour recevoir la semence. En attendant la récolte, ils vivent d'aumônes et d'herbes sauvages qu'ils cueillent dans la prairie.

Sur ces entrefaites, le R. Père Etienne arrive, accompagné de son frère convers. C'était le 27 janvier 1816. Les deux Pères, Louis de Gonzague et Marie-Joseph, avaient chanté Vêpres et faisaient la lecture au chapitre en compagnie de leurs frères, lorsque le portier vient leur annoncer que le R. Père descend la montagne. Transportés de joie, tous volent à sa rencontre vers la porte du monastère où ils arrivent en même temps que lui. Ils se jettent aussitôt à ses genoux pour recevoir sa bénédiction et l'embrassent ensuite avec la plus affectueuse tendresse. De quelles douces espérances, de quels heureux pressentiments leurs cœurs furent alors remplis! Quel bonheur de se trouver enfin réunis dans cette noble France qui, revenue de ses déplorables erreurs, rouvrait son sein maternel aux enfants qu'elle en avait cruellement bannis! Ils pourront désormais jouir en paix de ce droit de vivre qu'ils

étaient allé chercher sur la terre étrangère et pour lequel ils avaient enduré tant de travaux !

Ils savouraient en silence ces douces émotions, lorsque le Père Etienne, qui se dirigeait avec eux du côté des cloîtres, leur adresse plusieurs questions dictées par son amour paternel. En de telles circonstances, au retour d'un père bien-aimé, dans une maison naissante, au milieu d'une communauté si peu nombreuse, qui ne se serait cru autorisé à rompre le silence?.... Personne ne l'osa pourtant. Le Père Louis de Gonzague seul répondit par signes, parce que son supérieur ne lui avait point ouvert la bouche, en lui disant, conformément à l'usage : *Benedicite*. Quelle ponctualité ! Était-ce donc là ces hommes privés du repos du cloître depuis si longtemps? Ne dirait-on pas plutôt les religieux les plus exemplaires qui jamais n'ont interrompu leurs exercices réguliers ?

Profondément touché de la fidélité de ses frères, le bon Père Etienne le fut bien davantage à la vue des privations auxquelles ils étaient assujettis. La chapelle provisoire eut sa première visite. Là, une grosse malle, posée sur deux ais de bois couverts de mousse, servait de pupître. Quelques troncs d'arbres, de vieux bancs tenaient lieu de stalles et de siége ; le célébrant néanmoins avait une grande et grosse chaise d'emprunt. L'autel, formé de plusieurs caisses, était adossé à une cheminée qui n'existe plus; le dessus de cette cheminée, assez large, formait le premier gradin. Une croix de bois pour l'autel, une croix plus grande pour les

processions, un bénitier, les meubles et ornements les plus indispensables pour le culte divin ; voilà toute la richesse de cette sacristie, la splendeur de cet oratoire.

Le révérend Père se rendit ensuite au chapitre, c'est-à-dire au lieu de la lecture, au dortoir et au réfectoire, car le chapitre était à la fois tout cela. On l'avait bien purifié des immondices laissées par les vils animaux qui l'occupaient auparavant, mais il n'était point pavé ; tout humide, il exhalait une odeur fétide. Dans le compartiment qui servait de réfectoire, on voyait quatre planches désunies, portées sur deux piles de pierre et, sur ces planches, une grande cruche. C'était la table à manger. Quelques frères qui ne pouvaient y avoir place mangeaient sur leurs genoux; qui avait un couvert, qui n'en avait pas ; une même tasse servait à plusieurs, et quelle tasse! l'un d'eux a conservé plusieurs années une moitié de courge qui lui en tenait lieu. Au compartiment voisin, se trouvaient les couches : à défaut des planches prescrites par les règlements, on avait étendu de la paille et des feuilles. N'eût été l'humidité, c'était presque un soulagement ; mais il était racheté par bien d'autres privations. Ainsi, les uns pour chevet avaient une pierre, les autres un fagot; tous n'avaient pas de couvertures, et l'on était en plein hiver ; et ils n'avaient pas d'autres vêtements que ceux qui les couvraient !..... Enfin dans la troisième division du chapitre, se faisaient les lectures, se tenait le chapitre.

Telles étaient les nécessités en face desquelles se trouvait le Père Etienne, en arrivant à Aiguebelle. Une maison à réparer et, en attendant, inhabitable; à peu près trente-cinq hectares de terre, dont une douzaine de labourables, deux autres en prairies, et le reste en bois ou taillis; nulle provision, neuf personnes, y compris lui-même âgé de 72 ans, pour suffire à tous les travaux; voilà ses éléments de fondation. « A cette vue, » dit son biographe, « il sentit en son âme quelque chose de cette tristesse qui accabla son illustre patron, lorsque l'Ordre de Citeaux, à peine fondé, sembla devoir périr dans la pauvreté et l'isolement. » Sa quête, il est vrai, avait été assez infructueuse; mais qu'était-ce que les faibles sommes qu'il apportait pour une œuvre qui réclamait d'énormes capitaux. A peine devaient-elles suffire aux plus pressantes nécessités. Les vingt-deux mille francs donnés par M. de Broutet avaient été absorbés par le rachat de l'abbaye et n'avaient pas suffi même à couvrir les frais légaux. Aussi le généreux comte vint-il encore plus d'une fois au secours de nos religieux en détresse. Un compte du 5 février 1816 nous montre à quelle pénurie ils étaient réduits, car, tandis qu'ils avaient à payer au receveur de l'enregistrement, à Grignan, sept cent quatre-vingt-huit francs; au receveur du bureau des hypothèques, pour transcription d'acte et certificat d'inscription, trois cent vingt-deux francs; au notaire, cent francs; ils étaient réduits à n'acheter que pour trente francs d'instruments aratoires, pour quatre francs cinquante cen-

times de pain, oignons, huile et riz, et pour cinquante francs d'objets de ménage indispensables.

Le Père Etienne ne se découragea point. A l'exemple de son saint patron, il avait mis toute sa confiance au Seigneur. Comme lui aussi, il ne tarda pas à recevoir son assistance. Une telle misère avait attiré l'attention du voisinage. Une pétition couverte de nombreuses signatures auxquelles le sous-préfet de Montélimar joignit la sienne avec son suffrage motivé, fut présentée à Louis XVIII pour le prier d'accorder aux pauvres Trappistes la forêt voisine de leur habitation qui, sans les dispenser du travail, leur aurait assuré un revenu convenable. La pétition ne fut pas accueillie. Dieu alors suscita de nouveaux bienfaiteurs. Les premiers, après le comte de Broutet, furent deux paysans du voisinage, Charré et Pigeon, qui les aidèrent de leur orge, de leurs pommes de terre et surtout de leurs bras. Vinrent ensuite l'abbé Filhol, chantre de Valence, ancien curé de Charmey, dans le voisinage de la Val-Sainte, l'ami du R. P. Etienne. Ce digne ecclésiastique, non content de partager avec les religieux ses économies, s'appliqua à leur trouver d'autres bienfaiteurs ; puis M. Bolleaud, fabricant de verre à Givors, qui fournit Aiguebelle de tous les verres nécessaires et transmit en héritage à son fils sa bienveillance et sa générosité pour le monastère naissant. Nous serions ingrats, si nous ne citions pas encore ici le garde-forestier, pauvre, mais fort brave homme, qui, malgré le droit que lui donnait la réserve faite par le gouvernement, consentit de bon

cœur à déloger pour s'installer beaucoup moins commodément, d'abord dans les appartements qui donnaient sur la cour et, plus tard, au moulin de Ramas. Mais celui qui s'est acquis un titre particulier à notre reconnaissance est le digne M. Rousselot, autrefois élève du tiers-ordre, aujourd'hui chanoine et grand-vicaire de Grenoble. Touché de la pénurie extrême des Religieux, ses anciens maîtres, il se fit un pieux devoir de venir à leur secours et d'intéresser en leur faveur la piété des fidèles. S'adressant donc aux amis de la religion, il leur disait :

« Tandis qu'à l'extrémité septentrionale de l'ancien Dauphiné, l'on voit avec une religieuse admiration, se relever, depuis un an, les murs de l'antique Chartreuse, célèbre par tant de souvenirs, et les vieux enfants de saint Bruno, échappés aux ravages du temps et de nos tempêtes publiques, accourir de toutes parts pour repeupler leur saint désert ; les amis de la religion ne voient pas avec un moindre intérêt, au midi de la même province, d'austères disciples de saint Bernard, connus sous le nom de Trappistes, faire revivre au milieu d'un siècle plein de mollesse et de préjugés, la pénitence et les vertus des anciens solitaires de la Thébaïde. Depuis deux ans, ces respectables cénobites offrent à nos contrées méridionales le spectacle d'une vie tellement partagée entre les exercices de la prière et le travail, qu'à peine leur permet-elle de penser aux premiers besoins d'un corps exténué de veilles, de jeûnes et de fatigues. Malgré les privations de tous

genres que leur impose l'austère réforme qu'ils ont embrassée, malgré les travaux continuels auxquels ils se livrent pour se conformer à une règle qui leur ordonne de se suffire à eux-mêmes autant qu'ils peuvent, malgré encore les secours qu'ils ont reçu dans les commencements, ils ne laissent pas toutefois d'éprouver de nombreux et pressants besoins.

» Ils se sont ressentis des temps désastreux qui ont pesé sur nous, sans cependant vouloir recourir à la commisération publique ; ils ont craint de fatiguer la sensibilité des âmes vertueuses, et de détourner de leur direction naturelle les généreux efforts d'une charité presque insuffisante à la multiplicité de besoins sans cesse renaissants. Actuellement que la Providence a daigné mettre un terme à nos calamités, et qu'elle nous fait éprouver les effets de sa miséricorde après nous avoir fait sentir ceux de sa justice, qu'il soit permis à un ami, j'ajouterai par reconnaissance, à un élève de ces vénérables solitaires, d'élever la voix en leur faveur, d'invoquer et de solliciter pour eux les ressources industrieuses de la bienfaisance chrétienne. Ils ont besoin de secours pour achever la réparation d'une église qui, depuis dix-huit mois, retentit jour et nuit du chant des divins cantiques ; pour réparer et meubler les modestes appartements où les rassemblent les exercices réguliers ; pour préparer des logements où ils puissent recevoir un certain nombre d'enfants, surtout de la classe indigente, à l'éducation desquels leur institut leur permet de se consacrer ; enfin, pour ache-

ver les paiements de quelques pièces de terre qu'ils défrichent de leurs propres mains et arrachent à la stérilité.

» Certes, la vie austère, laborieuse et édifiante de ces admirables solitaires répond, d'une manière victorieuse, à ce torrent d'injures et de calomnies vomies, depuis un demi-siècle, contre l'état religieux, par la tourbe des libertins et des impies, et sans cesse répétées par les échos de l'ignorance. Est-il donc inutile à la société d'avoir, dans son sein, des asiles toujours également ouverts à l'innocence qui veut se conserver et au remords qui cherche sa guérison ; à la jeunesse qui fuit le naufrage, et à la vieillesse qui revient de ses égarements; au ministre des autels qui sollicite le repos après une longue et honorable carrière, et au simple fidèle qui, loin du tumulte et des embarras du monde, veut méditer les années éternelles; enfin, au pauvre environné de besoins et de privations et au riche désabusé des faux biens et des espérances trompeuses de la terre?

» O vous donc, âmes chrétiennes et charitables, qui fûtes dociles aux inspirations de la religion, vous écouterez, j'en suis sûr, la voix qu'elle élève aujourd'hui en faveur de ces pieux Cénobites; et, en venant à leur secours, vous aurez contribué à relever et consolider parmi nous un établissement qui, jusqu'à l'époque fatale de notre révolution, mérita constamment, pendant plus d'un siècle, l'admiration de la France et de l'Europe. Et vous, hommes sensibles et bienfaisants, qui

sans avoir trop étudié les principes de la charité évangélique, lui avez substitué, par erreur, ceux de la philanthropie, vous déposerez aussi tout préjugé, toute prévention, pour laisser parler votre cœur en faveur d'une réunion de solitaires vertueux, auxquels vous n'entendrez jamais adresser d'autres reproches que celui-ci : « *Ils travaillent et ils prient.* »

» L'empressement avec lequel un grand nombre de personnes ont bien voulu répondre à un premier appel qui leur fut fait, il y a deux ans, au nom de la religion et de la vertu, est un sûr garant du succès de cette nouvelle invitation.

» Les personnes de la ville de Grenoble et du département que la Providence met en état de contribuer à cette œuvre intéressante, sont priées de faire parvenir leurs offrandes à MM. le supérieur et les directeurs du grand séminaire de cette ville, *seuls autorisés à recevoir les dons* qu'on devra leur adresser *immédiatement* ou par *l'entremise seule de MM. les curés*, si on veut éviter des abus de confiance. Les noms des contribuants qui se feront connaître, seront recueillis et envoyés au RR. PP. Trappistes d'Aiguebelle, près de Montélimar, qui les inscriront sur le registre des fondateurs et bienfaiteurs de leur maison et prieront continuellement pour eux.

» Grenoble, 24 novembre 1817. »

ROUSSELOT,
Ancien élève du tiers-Ordre.

Ce touchant appel fut généreusement entendu. Grâce aux secours qu'il procura et à d'autres plus providentiels encore, grâce aussi à quelques quêtes, lorsque les besoins étaient plus urgents, mais surtout par une simplicité de vie qui réduisait leurs besoins à une modicité incroyable, les religieux hâtèrent le moment où ils purent se suffire à eux-mêmes et songer à des améliorations. La chapelle provisoire était devenue insuffisante, ils réparèrent l'église. Les vitres manquant, ils fermèrent les fenêtres avec des planches, et pendant que les travaux se poursuivaient, ils formèrent un chœur dans la croisée au moyen de toiles tendues. C'est là que, debout et ne pouvant s'appuyer contre la mouvante muraille, ils rendaient à Dieu un tribut de louanges d'autant plus agréable à ses yeux que, étant accompagnées d'une mortification continuelle, elles partaient de cœurs plus fervents et plus énergiques. Au dortoir, des nattes de paille suspendues aux fenêtres garantissaient nos Pères, durant le sommeil, contre les intempéries de l'air; de simples rideaux de grosse toile séparaient les couches. Les cloîtres n'étaient ni pavés, ni vitrés; on ne laissa pas de les appliquer aux exercices auxquels ils sont destinés, c'est-à-dire à la conférence et au lavement des pieds; des poutres placées le long de la muraille tenaient lieu de siéges. Dès le commencement du printemps, ils avaient semé une assez grande quantité de pommes de terre et de l'orge pour suppléer au blé. L'hiver venu, lorsque le blé acheté et l'orge récoltée furent épuisés, on se contenta

des pommes de terre; quand les pommes de terre manquèrent à leur tour, il fallut ramasser, dans la prairie et dans la forêt, des herbes et des racines; plus d'une fois on mangea des glands rôtis. Il est inutile d'insister davantage sur le détail de leurs travaux et de leurs privations. Ces quelques traits suffisent pour montrer quel dévoûment et quelle constance héroïques durent déployer les restaurateurs d'Aigubelle et quelle doit être envers eux la reconnaissance et la vénération de leurs successeurs.

Cependant la communauté ne tarda pas à augmenter; à la fin de 1816, on y comptait déjà vingt personnes. Dans la seconde année, il s'y trouva huit novices de chœur et autant de convers. L'entretien de ces nouveaux venus augmentait la dépense, mais en retour leur travail apportait à la communauté un accroissement de ressources. Aussi, la réparation des bâtiments et le défrichement des terres avançaient également. L'église avait exigé de grands travaux; il avait fallu reprendre deux fois la voûte; néanmoins, elle fut en état d'être réconciliée à la fin du carême de 1817. Dom Augustin en fit la cérémonie solennelle, et il n'y eut personne de ceux qui en furent témoins qui ne pleurât de joie en voyant enfin ce temple antique rendu à sa destination primitive et occupé de nouveau par les fidèles enfants de ceux qui l'avaient érigé, il y avait près de 700 ans. En même temps que s'achevait la réparation de l'église, on construisait un pont et un aqueduc pour rendre les communications plus

faciles entre les diverses parties du domaine et tirer parti des eaux de la vallée. En 1818, on éleva une forge et des ateliers de charronage et de menuiserie, où furent confectionnés les instruments nécessaires à l'agriculture et les ferrements des portes et fenêtres. Les travaux agricoles furent poussés avec une nouvelle ardeur et un succès toujours croissant. Le plus grand obstacle à la culture était les pierres qui couvraient partout le terrain et semblaient le condamner à une stérilité perpétuelle. Les religieux travaillèrent courageusement à les enlever et trouvèrent par-dessous un sol productif où ils plantèrent un grand nombre d'arbres fruitiers, pommiers, figuiers, amandiers et mûriers qui réussirent parfaitement. Ce fut le commencement de la prospérité d'Aiguebelle et un encouragement pour les paysans, qui apprirent, par cet exemple heureux, à tirer parti de leurs terres jusque-là stériles et réputées indomptables. Ici, l'annaliste qui nous a conservé ces détails place une réflexion qui, outre le mérite de la justesse, nous rappelle trop bien l'esprit et la naïve simplicité des premiers annalistes de Cîteaux, pour que nous nous permettions de l'omettre. « Les » jardins remis en leur premier état, dit-il, les terres, » pour la plupart en friche, cultivées et épierrées, » celles que des arbustes sauvages, d'énormes rochers » couvraient, comme la *Charbonnière,* rendues pro» pres au labour, les bâtiments relevés, appropriés, » l'église restaurée, tout cela fut l'ouvrage de quelques » hommes, la plupart faibles et délicats, mais que

» l'austérité du jeûne et de l'abstinence, la longueur » des veilles et le chant de l'office rendaient intrépides. » Ce sont ces pratiques saintes, n'en doutons pas, qui » augmentaient leurs biens spirituels et temporels; ce » sont elles seules qui enrichiront aussi doublement » leurs descendants; ils s'y sanctifieront comme eux: » comme eux ils trouveront les moyens d'agrandir » Aiguebelle, d'y recevoir sans cesse de nouveaux » venus et de ne refuser aucun de ceux que Dieu y » appelle à travailler à leur perfection; car il est écrit: « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et le reste » vous sera donné par surcroît. » Remarque en quelque sorte prophétique et d'autant plus fondée, que nos religieux, par leurs économies, avaient trouvé l'argent nécessaire pour acheter la ferme de l'*Aubagne* (aujourd'hui Notre-Dame), domaine qui avait appartenu autrefois aux seigneurs d'Allan et possédé alors par le marquis de Luars. Elle fut acquise au prix de dix-huit mille francs. Enfin, dans cette même année 1818, ou plutôt au commencement de 1819, Aiguebelle, augmentée en personnel comme en bien-fonds, était déjà capable de fournir des religieux à Dom Augustin pour une nouvelle fondation.

FONDATION DE SAINT-MAURICE
EN PIÉMONT.

En effet, Dom Augustin, dont les années ne diminuaient pas l'ardeur, pressé d'un côté par le désir de

procurer un asile aux anciens religieux de la Cervara, que la déchéance de Napoléon avait ramenés de l'exil ou délivrés des fers, sollicité d'ailleurs par un respectable ecclésiastique du diocèse d'Albe, en Piémont, qui lui offrait son domaine pour l'établissement d'une maison dans ce pays, avait résolu l'érection d'un nouveau monastère. Le Père Louis de Gonzague et le Père Hilarion, nouveau profès d'Aiguebelle, ordonnés prêtres l'un et l'autre, l'année précédente, furent choisis pour cette fondation. On leur adjoignit cinq frères convers, dont l'un était encore novice. Son humilité n'ayant point permis au Père Louis de Gonzague d'accepter la charge de supérieur, le Père Hilarion en fut investi.

Nos religieux retrouvèrent à Saint-Maurice (ainsi se nommait leur nouvelle résidence) ce qui n'avait manqué à aucune des fondations précédentes, la souffrance, la misère et ses privations. Le domaine concédé était une ferme assez grande, à la vérité, mais fort mal entretenue. En peu de temps ils eurent transformé les écuries en réfectoire et la cave en chapitre; une grande pièce au rez-de-chaussée leur servit d'église. L'étage supérieur fut partagé entre le dortoir, le vestiaire et plusieurs cellules. Un bois et des champs labourés attenant à la maison devaient suffire à l'entretien des religieux. Malgré son dénuement, le monastère prospérait, les postulants se présentaient nombreux, et déjà plusieurs religieux et un plus grand nombre de convers avaient fait profession, quand, dans l'année 1820, se

présente un ancien religieux cistercien de la Commune Observance. Il était champenois et se nommait le Père Marc. Pieux, régulier, d'une conduite exemplaire, toujours empressé à rendre service, adroit dans le maniement des affaires, il sut si bien se rendre utile et gagner l'estime et la confiance de son supérieur, qu'on lui permit d'émettre son vœu de stabilité au bout de six mois. Le Père Louis de Gonzague, seul, se méfiait de lui, et ce n'était pas sans motif. Le Père Marc, en effet, avait compris que le petit nombre de religieux, la pauvreté du monastère, les désirs manifestés déjà par le clergé d'alentour, que l'austérité des moines effrayait, la faiblesse enfin de quelques membres de la communauté ouvriraient facilement la porte aux innovations qu'il avait le projet d'introduire. Aussi, à peine son vœu prononcé, il protesta que puisqu'il était désormais attaché à la maison, il voulait contribuer à son bonheur; que la réforme de Dom Augustin n'était pas praticable, surtout dans ce climat; que l'Eglise ne la voyait pas de bon œil, et qu'il valait mieux l'abandonner dès ce moment, peu à peu et de plein gré, que d'y être forcé plus tard par les ordres de l'autorité ecclésiastique. « Avec une pareille austérité, disait-il, » le relâchement est trop à craindre pour l'avenir; il » faut le prévenir par de sages adoucissements que » nous conseillent, du reste, les ecclésiastiques les » plus recommandables. » Cette dernière assertion n'était que trop vraie. Gagnés par les procédés pleins d'artifice du Père Marc, séduits par les raisons qu'il

mettait en avant, raisons que la pauvreté accidentelle des religieux et les privations qui en étaient la suite rendaient assez spécieuses, les membres les plus influents du clergé avaient embrassé sa cause. L'Évêque lui-même s'était rangé de leur côté. Bientôt donc, poussés, disaient-ils, par leur dévouement et l'intérêt qu'ils prenaient à leur établissement, ils conseillèrent aux religieux d'apporter à leur règle les tempéraments suggérés par le Père Marc. Ces propositions insidieuses trouvèrent écho dans plus d'un cœur faible. En attendant, l'Évêque, toujours plein d'attachement pour eux, leur envoyait force postulants et remplissait ainsi la maison de sujets entrant avec l'espoir de se soustraire bientôt à la réforme de Dom Augustin.

Mais le père Hilarion? Mais le père Louis de Gonzague? — n'avaient-ils donc point d'yeux pour apercevoir l'ennemi, point d'action pour déjouer ses projets? Etaient-ils aussi tentés de lui donner les mains, ou, sans le favoriser absolument, ressemblaient-ils à ces chiens muets dont parle l'Ecriture?..... A vrai dire, la position du supérieur était assez embarrassante. Pour se tirer du mauvais pas, il eût fallu une tête plus forte que la sienne, une volonté surtout beaucoup plus énergique. Dans sa défaillante incertitude, au lieu d'écrire à Dom Augustin, de lui faire part de ses perplexités, de l'appeler à son aide, un respect mal entendu envers l'Evêque, une fausse condescendance vis-à-vis des bienfaiteurs et des amis du monastère, mille raisons spécieuses, mais toutes suggérées par la chair et le

sang, semblèrent lui fermer la bouche et lui lier les mains. Pour le père Louis de Gonzague, plus attentif à lui-même et au soin de son âme qu'à ce qui se passait autour de lui, pendant que les autres étaient dans l'agitation et ne songeaient qu'à s'influencer mutuellement, il se contentait de gémir devant Dieu, de répandre son cœur au pied des autels, de supplier le Seigneur de confondre les ennemis de la beauté de sa maison. Il redoublait de pénitences et d'austérités. Seul contre tous, il n'avait pas d'autres armes. Il en fit si bon usage que, le chagrin aidant, il tomba bientôt dangereusement malade.

L'Esprit mauvais profita de cet accident pour faire de nouveaux progrès dans la communauté, tandis que le meneur de cette funeste intrigue redoubla d'efforts pour la pousser activement à son terme. Dom Augustin, absorbé par des soins de tout genre et des occupations sans nombre, n'avait pu faire encore la visite régulière du nouvel établissement. Quelques religieux, le Père Marc à leur tête, le déclarèrent tout d'abord déchu de ses droits et privé de toute l'autorité que lui donnait son titre de Père immédiat. On comprend de reste la valeur de cette déposition. Mais quelque ridicule que fût un pareil procédé, l'Évêque du diocèse n'en profita pas moins pour engager les religieux à se mettre sous sa juridiction. Pour donner un air de canonicité à une mesure aussi grave, à laquelle d'ailleurs le Père Hilarion s'opposait, les insurgés dressent une plainte contre Dom Augustin, non point au sujet de sa

réforme et des austérités qu'ils appelaient indiscrètes, mais uniquement (chose à laquelle il n'avait nullement songé jusque là) à propos de quelques changements apportés, soit dans certaines cérémonies, soit à quelques paroles des livres liturgiques de l'Ordre. L'Évêque avait adhéré à cette plainte; c'était assez pour que le complaisant Père Hilarion n'osât refuser d'y souscrire; on lui faisait entendre d'ailleurs que sa foi y était intéressée. Le Père Marc s'était chargé de porter lui-même la lettre à Rome. Il se trouvait alors à la Cour romaine quelques personnages prévenus contre Dom Augustin, à cause de ses démêlés avec l'Évêque de Séez[1]. Mais n'en eût-il pas été ainsi, les divers articles du mémoire posés sous forme de questions liturgiques étaient présentés de telle sorte et avec des données si incomplètes que la réponse à chacun d'eux ne pouvait être que favorable aux réclamants. De retour à Saint-Maurice, le Père Marc fut fêté, embrassé, vivement applaudi pour la sagesse et la fermeté qu'il avait déployées dans toute cette affaire. Dès lors la cause des conjurés fut gagnée; après avoir rompu avec leur supérieur légitime, ils rentraient naturellement sous l'obéissance de l'Évêque. Celui-ci qui, dans ce démêlé, n'avait cherché que l'intérêt de son diocèse, résolut de faire de cette communauté une pépinière d'ouvriers évangéliques. Mais la règle cistercienne ne s'accommodait pas à une pareille fin, il fallut la modifier; le

[1] Voir l'*Histoire de la Trappe*, t. II, p. 403.

travail des mains fut donc supprimé et remplacé par l'étude. L'abstinence y fut-elle maintenue ? Je ne saurais le dire, mais les jeûnes furent mis de côté, et cette dernière *réforme*, la plus vivement désirée fut aussi la plus joyeusement accueillie par ces indignes enfants de saint Benoît et de saint Bernard.

Tous cependant ne fléchirent pas le genou devant Baal. Tandis que, pleins de joie d'avoir réussi dans leur coupable dessin, les religieux infidèles se mettaient à table et à l'étude, croyant fermement seconder les désirs de leur Évêque, le Père Louis de Gonzague ne cessait de gémir, de prier, de protester. Mais vains furent ses efforts. Tout ce qu'il gagna fut de rallier à son parti les religieux convers venus avec lui d'Aiguebelle et de les décider à abandonner une maison où ils ne pouvaient plus pratiquer la règle, pour aller reprendre son aimable joug dans leur ancien monastère. Après leur départ, la communauté végéta quelque temps dans la pauvreté et la disette des sujets, puis les membres se dispersèrent. Le Père Hilarion, leur supérieur, se retira à Haute-Combe, au diocèse de Chambéry, ancienne abbaye cistercienne et sépulture des ducs de Savoie où vivaient alors et vivent encore des Bernardins, sous une règle très mitigée. Un second se réfugia dans un monastère de la commune observance à Turin. — Nous ne savons ce que devinrent les autres. Ainsi finit le monastère de Saint-Maurice[1], par les intrigues et

[1] Ce monastère existe encore, dit-on. Mais les religieux qui l'habitent et qui ont conservé le nom de Trappistes, ne gardent aucune des observances de la congrégation et n'en portent pas même l'habit.

les menées d'un faux frère qui, poussé par l'ennemi de tout bien, profita de l'état d'enfance où se trouvait cette fondation pour l'étouffer en quelque sorte au berceau, avant qu'un développement légitime lui eût donné la force de résister à ses coups.

Le Père Louis de Gonzague ne survécut pas longtemps à la ruine de cette maison. Rentré malade à Aiguebelle, sa santé alla toujours en déclinant, mais sans rien lui faire perdre de sa ferveur ni de son exactitude aux observances et à la mortification monastiques. On sera peut-être édifié d'en entendre quelques exemples.

A cette époque encore, les prêtres étaient rares. Dans le diocèse de Valence en particulier, bon nombre de paroisses en manquaient. Aiguebelle fut donc obligée, par ordre de l'autorité ecclésiastique, de se charger de celles qui l'avoisinent. Outre Montjoyer, Réauville, Bayonne et Roussas, elle eut à desservir les églises de Portes, de Salles et d'Allan. C'était une bien lourde charge pour le monastère et une pénible corvée pour les religieux auxquels, dit saint Benoît, « il n'est pas avantageux de sortir de la solitude. » Mais, malgré toutes les réclamations, il fallut obéir. La charité criait plus haut que les observances monastiques. Le Père Louis de Gonzague avait reçu pour sa part deux paroisses à administrer. Tous les dimanches et jours de fête, il allait régulièrement y chanter la Messe et les Vêpres. Cela le menait toujours jusqu'à une heure après midi. A l'issue de Vêpres, on s'empressait autour de

lui pour lui offrir à dîner ; c'était à qui aurait l'honneur de la préférence. Mais lui, toujours fidèle à sa règle, n'acceptait jamais. Il revenait dîner au monastère ou, si la distance était trop grande, il mangeait sur la place, au bord de la fontaine, un morceau de pain sec que l'ordre du R. P. Etienne l'avait forcé d'apporter. Une fois pourtant il se laissa vaincre, parce qu'il avait oublié sa ration ; mais sa mortification n'y perdit rien. Insensible aux invitations des personnes aisées, qui déjà se faisaient un bonheur de le recevoir à leur table, il entre dans la demeure d'un pauvre homme et lui demande un morceau de pain pour l'amour de Dieu.

—Bien volontiers, mon Père,... si j'en avais, répond le brave paysan en son patois. Mais je vais chercher tous les jours la soupe au couvent, et je n'ai plus que les restes d'hier ; les voulez-vous ?

— De grand cœur, dit le Père, ravi de cette excellente aubaine....

Et prenant aussitôt des mains de son hôte la méchante écuelle qui contenait ces restes, il va les manger sur le seuil de la porte, comme l'aurait fait le dernier des mendiants. Jamais il ne fit plus succulent repas et, pour s'en procurer de semblables, il ne manqua plus dès lors d'aller, chaque dimanche, mendier ainsi son dîner dans les plus humbles chaumières.

Un jour, revenant de l'une de ces courses vraiment apostoliques, il fut surpris par une pluie torrentielle qui l'accompagna tout le long du chemin. Le frère portier, le voyant inondé de la tête aux pieds, court

donner avis de son état au Père vestiaire et lui faire donner d'autres vêtements. Pour l'obliger à changer, le vestiaire, qui connaissait sa mortification, va chercher un ordre auprès du révérend Père. Mais l'excellent supérieur répondit : « Je ne veux pas le lui *ordonner*, » parce que je le regarde comme un saint et que toutes » ses pénitences ajoutent à ses mérites. Saint Benoît » avertit le supérieur que le Seigneur lui imputera à » péché tout ce que les âmes qui lui sont confiées auront » manqué de faire pour leur avantage, par sa négli- » gence. Ainsi laissez le faire. »

Certes, il fallait que le bon Père Etienne fût bien assuré de la sainteté de son disciple pour parler de la sorte, lui, toujours si attentif, si prévenant pour tous les besoins de ses frères. Mais il connaissait le Père Louis de Gonzague depuis vingt-six ans ; ils avaient fait ensemble leur *campagne de Russie* et il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur l'esprit qui le conduisait.

Nous ne citerons qu'un trait de son humilité, vertu sans laquelle les autres, quel que soit leur éclat, ne sont pas d'un grand poids. Lorsqu'il eut reçu l'ordre d'étudier la théologie pour être promu au Sacerdoce, il eut une frayeur extrême qu'il ne s'élevât dans son cœur quelque sentiment d'orgueil. Pour s'en préserver, il demanda, avec des instances si vives qu'on ne put la lui refuser, la permission de soigner les porcs à l'écurie. Cette faveur, que personne ne lui enviait certainement, le mit au comble de la joie. Ses élèves, au nombre de quinze, étaient entassés dans un réduit de

la basse-cour. Il commença par nettoyer avec soin leur petite demeure, les lava l'un après l'autre et se fit un devoir de les tenir toujours dans la plus grande propreté. Son attention à cet égard allait jusqu'à les essuyer avec un mauvais linge toutes les fois qu'ils se salissaient. On comprend que, poussée à ce point, l'application à son emploi ne dût pas lui laisser beaucoup de temps pour l'étude. Le R. P. Etienne; qui n'avait eu pour but que de contenter son humilité, le reconnut bientôt. Il l'appela donc dans sa chambre, quelques semaines après, avec le frère qui devait le remplacer, et le déchargea de ses pénibles et chères fonctions. Le Père Louis de Gonzague, tout affligé de cette disgrâce, put à peine retenir ses larmes.

— « Mon cher frère Simon, dit-il à son successeur, » vous avez là le plus bel emploi. Je vous recommande » bien ces pauvres bêtes. Souvenez-vous qu'elles aiment » à être *propres* comme les autres, et surtout ne les » maltraitez pas. »

Le bon frère le lui promit très sérieusement et tint parole.

Véritable disciple de Jésus caché et humilié, sans cesse il avait sous les yeux ses propres misères et son indignité. Il se regardait comme le dernier de tous et ne pouvait souffrir que quelqu'un s'humiliât devant lui. Un jour qu'il lavait la vaisselle, un frère convers qui, par mégarde, l'avait heurté en passant, se jette à ses pieds selon l'usage pour lui demander pardon; mais déjà le Père Louis de Gonzague était à genoux pour le

relever. Il en usait de la sorte toutes les fois que l'on remplissait à son égard ces articles des règlements, et son humilité savait si bien s'y prendre que c'était toujours lui qui avait l'air d'être le coupable.

Son amour pour le travail était à la hauteur de ses autres vertus. La maladie qu'il avait apportée de Saint-Maurice ne fut pas une raison suffisante pour lui d'en diminuer les rigueurs. Tout le monde aurait voulu qu'il prît quelque relâche; jamais il n'y voulut consentir; toujours il exigea la même tâche de son corps épuisé, tant qu'enfin, succombant à la peine, il fallut le ramener un jour du lieu du travail au monastère et le porter malgré lui à l'infirmerie. On était aux premiers jours d'octobre. Lorsqu'il se vit cloué sur sa couche, il dit en souriant à l'infirmier : « Maintenant » me voilà des vôtres, mais pas pour longtemps. » Était-ce simple pressentiment, ou bien avait-il reçu quelque lumière à ce sujet? quoi qu'il en soit, l'événement vérifia la prédiction. Le 7 octobre au matin, il prévint l'infirmier que le terme approchait et lui témoigna le désir de recevoir les derniers sacrements. Déjà il s'était fait apporter les habits dans lesquels on devait l'ensevelir et, les faisant suspendre devant lui, il s'était écrié plein de joie : « Voilà mes habits de » noces ! ah ! les belles fêtes que les fêtes du ciel ! » On le porta ensuite à l'église où, avant de commencer la cérémonie, le R. P. Etienne le pria d'adresser quelques mots à la communauté réunie autour de lui. Il y consentit au profit de son humilité et se hâta de demander

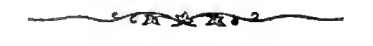
pardon à ses frères de ses mauvais exemples, de la lâcheté qu'il avait apporté, disait-il, à toutes les observances, mais surtout de sa négligence à relever les fautes du chœur dont il avait la direction. Il avouait que c'était là un de ses plus grands sujets de peine à ce dernier moment.

De retour à l'infirmerie, le frère infirmier lui présente, en hésitant, car il craignait de le contrister, un léger bouillon pour le réconforter un peu.

— « Mon cher frère, lui dit le fervent malade, prenez garde que votre charité ne me nuise. Je vais paraître devant Dieu et je n'ai pas commencé à faire pénitence; voulez-vous donc augmenter ma responsabilité, en m'offrant ainsi tous ces adoucissements? moins d'intérêt pour mon corps, s'il vous plaît, et plus de pitié pour mon âme. »

La nuit suivante se passa pour lui dans les transports d'une joie continuelle, sans songer à rien prendre et sans que le frère qui le veillait, ravi de le voir en cet état, osât l'en distraire pour lui offrir quelque tisane. Cependant le moment suprême approchait. A huit heures du matin, la tablette frappée à coups redoublés donna le signal de l'agonie et la communauté se réunit autour de son lit pour les prières de la recommandation de l'âme. Le malade jouissait de toutes ses facultés; il répondit à tout distinctement et avec beaucoup de présence d'esprit. Les cérémonies achevées, il remercia ses frères avec son affabilité et sa douceur ordinaires, puis il rentra dans le recueillement durant

un quart d'heure, après lequel il commença le *Te Deum* qu'il récita d'un bout à l'autre avec attention. Lorsqu'il l'eut terminé, il entonna à haute voix et d'un ton ferme le psaume *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus*, le chanta solennellement en faisant de courtes interruptions, et expira doucement en achevant le verset *Fiat pax in virtute tuâ et abundantia in turribus tuis* : dernière expression du désir de sa vie entière auquel, nous n'en doutons pas, le divin Maître s'empressa de donner son accomplissement. Ce fut le 8 octobre, à neuf heures du matin, que ce vénérable Père s'endormit dans cette paix du Seigneur qu'il appelait de tous ses vœux. Il était âgé de soixante-trois ans. Bienheureuse mort et vraiment digne d'envie ! Bon père, du haut du ciel, priez pour nous, vos très indignes successeurs !...



CHAPITRE VI.

Fondation du Monastère de la Sainte-Baume. — Son existence éphémère. — Dernières années de Dom Augustin. — Ses tribulations. — Il quitte Aiguebelle pour se rendre à Rome où il est appelé. — Sa défense et sa justification. — Letttre au R. P. Etienne. — Son retour à Aiguebelle. — Départ pour Lyon. — Sa mort dans cette ville.

De même que saint Bernard, au douzième siècle, travaillait par la propagation des monastères de notre Ordre à l'extinction des hérésies, au rétablissement de l'unité dans l'Église, ainsi, au dix-neuvième et par les mêmes moyens, Dom Augustin de Lestrange s'appliquait à combattre le rationalisme et l'incrédulité modernes. Durant trente années d'une lutte incessante, il avait eu le temps de s'accoutumer aux échecs. Aussi, loin de sentir son courage abattu, il y puisait au contraire de nouvelles forces, une activité plus grande. Le mauvais succès de la fondation de Saint-Maurice ne l'empêcha donc pas de répondre aux vœux de la religieuse Provence qui, elle aussi, réclamait des Trappistes.

A une distance à peu près égale de Marseille, d'Aix et de Toulon, sur le plateau des montagnes qui dominent la petite ville de Saint-Maximin, s'élève une roche

haute de trois cents pieds, taillée à pic et dans laquelle s'ouvre une grotte fameuse dans les annales de l'Eglise et de la piété des peuples. C'est la grotte de la Sainte-Baume, illustrée par la longue pénitence de Marie-Madeleine, pélérinage fréquenté dans tous les temps et pour lequel semble se raviver de nos jours l'antique dévotion. Occupé d'abord par des religieux Cassianites, confié ensuite à la garde de la sainte milice du glorieux saint Dominique à laquelle il devait être rendu de nos jours, le riche sanctuaire d'autrefois, abandonné au commencement de la révolution française, était resté depuis cette époque désert et silencieux. Jaloux de le relever et de le rendre au culte de ses compatriotes, le pieux marquis d'Albertas, de concert avec son fils aîné, fit en 1824, une concession pure et simple, en faveur de l'Abbé de Lestranges, de deux domaines appelés, l'un le *Lot des Pères,* parce qu'il avait appartenu autrefois aux Dominicains, et l'autre la *Toulonnette,* situés tous deux au terroir du Plan d'Aups, au pied même de la sainte montagne, évalués ensemble trente mille francs, à la seule condition que, si M. de Lestranges ou ses successeurs faisaient un abandon volontaire des dites propriétés, elles rentreraient dans la famille de M. d'Albertas qui tiendrait compte des améliorations qu'on y aurait faites.

Pour la seconde fois, Aiguebelle fut mise à contribution. Quatre religieux de chœur et cinq frères convers y furent envoyés avec les P. P. Bernard et Albéric, tous deux profès de Bellefontaine. Quelques

temps après, plusieurs religieux de la grande Trappe dispersés par une tempête passagère vinrent les rejoindre sous la conduite de Dom Augustin. La pauvreté était extrême, le climat rigoureux— ; car bien que le printemps fût déjà fort avancé (on était à la fin de mai), la neige couvrait encore la cime des montagnes. La terre résistait au travail qui, dans les premiers mois, dut se prolonger parfois jusqu'à douze heures par jour. Avec cela, pas d'autre monastère qu'une vielle et méchante masure. Le réfectoire était une salle basse, obscure, sans pavé. Pendant plus de six mois, il n'y eut pas d'autre dortoir qu'une bergerie, dont le toit entr'ouvert laissait apercevoir les étoiles du ciel. Aussi les frères, en se levant au milieu de la nuit, trouvèrent plus d'une fois leurs vêtements inondés par la pluie ou couverts de neige. Les premiers soins avaient été pour le sanctuaire ; on avait converti le grenier en église, et comme on avait consacré à cet objet tout ce qu'il y avait de mieux, la maison de Dieu ne tarda pas à être, sinon large et commode, au moins propre et convenable. Celle des religieux attendit plus longtemps les améliorations nécessaires, ou plutôt elle ne les obtint jamais.

Ce genre de vie était sans doute fort édifiant; la courageuse persévérance des religieux, malgré de si dures privations, leur attira bientôt l'estime de l'Évêque de Fréjus, qui se montra toujours le zélé protecteur de cette maison, celle des habitants du voisinage et puis de la Provence entière, qui venait prier à la grotte

et s'édifier au monastère. Par suite, beaucoup de visiteurs et surcroît de dépenses. Or, les religieux, sans revenus, ne pouvaient y suffire. Dès lors, les quêtes, contraires à l'institut de Cîteaux, devinrent nécessaires, aussi bien que les sorties fréquentes hors du monastère, si opposées à l'esprit religieux et réprouvées avec tant de force par saint Benoît. Le supérieur, de son côté, obligé de s'absenter souvent pour se procurer des ressources, ne pouvait avoir l'œil sur son troupeau, et la régularité en souffrait.

A l'origine de l'Ordre, lorsque nos Pères fondaient un monastère, ils exigeaient, nous l'avons vu, une maison complète avec tous ses lieux réguliers et des revenus suffisants pour assurer l'existence à douze religieux avec leur Abbé. — Tant que ces conditions n'étaient pas remplies, ils n'acceptaient pas la fondation. Une longue expérience leur avait dicté cette prudente mesure. Ils avaient reconnu, et plus d'une fois à leurs dépens, combien cette pauvreté extrême est fatale à la discipline, contraire aux observances régulières, nuisible par conséquent au salut des âmes. Dom Augustin semble ne l'avoir pas assez compris et c'est peut-être le plus grave reproche que l'on puisse faire à sa difficile administration. Dom Antoine, Abbé de Melleray, nommé par le Souverain Pontife visiteur général de la Congrégation après la mort de Dom Augustin, écrivait au Père Bernard Moireau, alors prieur d'Aiguebelle, en lui expliquant les motifs pour lesquels il supprimait plus tard la Sainte-Baume : « Le R. P. Dom Augustin,

emporté par son zèle et son désir de procurer des établissements à la Réforme, acceptait tout ce qu'on lui offrait ; il aurait pris une chaumière sur la pointe d'un rocher. Je ne puis qu'admirer sa confiance et la droiture de ses vues ; mais je ne me crois nullement en cela obligé de l'imiter. Vous savez ce que disait N. P. saint Bernard, qui en savait tout autant qu'un autre de ces *domunculas*, où il ne peut y avoir ni régularité, ni tranquillité, et où la trop grande pauvreté devient un obstacle et une occasion de désordres presque aussi grande que l'excès de l'opulence. »

La Sainte-Baume en effet avait subi tous ces inconvénients dont parle saint Bernard ; nous l'apprenons par une autre lettre de Dom Antoine à M. Roubaud de Marseille, protecteur dévoué du monastère, qui insistait auprès des supérieurs pour son rétablissement : « La Sainte-Baume, » y lisons-nous, « était depuis longtemps l'égoût de la réforme, le repaire de tous les apostats. Le Père Jean Marie n'avait ni assez de tête, ni assez de caractère pour gouverner de pareils hommes. D'un autre côté, cette maison n'ayant pas de quoi vivre, ne pouvait se soutenir que par des quêtes que je ne pouvais tolérer, d'après les instructions que j'avais reçues de Rome ; les courses, outre cela, du Père Jean Marie, qui laissait trop souvent ce petit troupeau à l'abandon, comblaient le mal. Je n'ai pas cru pouvoir laisser subsister une maison qui n'avait pas de ressources, et où il n'y avait pas absolument de quoi vivre. Cependant, cher Monsieur, pour entrer dans les

vues de Nosseigneurs [1], les désirs de M. le marquis d'Albertas et les vôtres, j'ai chargé le Père Bernard (prieur d'Aiguebelle), de mettre, non pas à l'ancien monastère que nous ne pouvons conserver, mais à la grotte, deux religieux prêtres et trois ou quatre frères convers ; les prêtres desserviront la chapelle, auront leurs intentions, les petites aumônes, le traitement de trois cents francs du gouvernement et quelques autres petites ressources ; les frères seront là pour leurs besoins, cultiveront les jardins du bas de la montagne ; on ne recevra ni novices, ni étrangers. Ces religieux et frères pourront être renouvelés quand besoin sera et dépendront pour tout du supérieur d'Aiguebelle. Nous pourrons par là obvier à toutes les difficultés, satisfaire les désirs de la conservation de la desserte, et remédier à l'inconvénient d'une maison qui s'éteignait, et que je ne trouvais aucun moyen de soutenir, ni au spirituel, ni au temporel. »

Mais ce projet même ne put s'exécuter. Les Chartreux, à qui l'on offrit les domaines pour y établir une de leurs maisons, refusèrent à cause de l'insuffisance des revenus... Aiguebelle conserva donc cette propriété tant qu'on eut l'espoir d'y envoyer une nouvelle colonie. Mais le Chapitre-général ayant abandonné ce projet, la famille d'Albertas rentra dans la possession de ses biens. Nouvelle leçon, dont, malheureusement, on ne profitera pas mieux que de la précédente, car nous

[1] De Fréjus et de Marseille.

verrons encore plus d'une fondation échouer par cet oubli impardonnable des statuts de nos premiers Pères !

Dom Augustin n'eut pas la douleur d'assister à la chûte de la Sainte-Baume. Il ne la prévoyait même pas ; car ce fut au temps de la prospérité de cette maison, qu'il quitta la terre pour un meilleur séjour. Agé de soixante-douze ans, après quarante-six ans de pénitence, trente-cinq ans de travaux, de courses, de souffrances apostoliques, il avait bien, ce semble, acquis le droit de terminer dans la paix une vie employée tout entière au service de Dieu et de son Eglise. Mais ce n'est point ainsi que Dieu a coutume d'en user avec ses fidèles serviteurs. Par une voie mystérieuse de son aimable Providence, soit pour purifier de plus en plus leurs âmes et les admettre plus tôt dans le sein de sa gloire, soit pour enrichir leur couronne et l'orner de plus brillants fleurons. il récompense leurs travaux et leurs peines passées, par des souffrances et des tribulations plus grandes encore.

Dès le début de sa gigantesque entreprise, Dom Augustin avait vu commencer pour lui les contradictions, et nous avons montré comment ses enfants, se réunissant de tous les points de l'Europe dans une commune pensée, s'empressèrent, par des protestations d'autant plus dignes de foi qu'elles étaient plus libres et spontanées, de répondre aux inculpations mensongères dont leur Père était la victime, de confondre la calomnie et d'approuver en tout son œuvre et sa con-

duite. Mais la calomnie ne meurt pas. Étouffée sur un point et sous une forme, elle prend un nouveau masque et reparaît dans un autre lieu. Contre Dom Augustin, elle paraît avoir épuisé toutes ses ressources. Elle l'attaque en même temps dans sa foi, dans sa soumission à l'Eglise, dans ses mœurs, dans son administration; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, par un aveuglement que l'on a peine à concevoir, les hommes les plus respectables se font l'écho des plus injurieuses accusations. Sera-ce nous écarter de notre sujet que d'en réfuter ici les principales? Nous ne le pensons pas. L'honneur de Dom Augustin nous appartient; il est notre père à plus juste titre encore que M. de Rancé, et, à proprement parler, il doit être considéré comme le premier Abbé de notre monastère depuis sa restauration. C'est donc un devoir pour nous de venger sa mémoire.

Parmi les accusations portées contre notre vénérable restaurateur par ses adversaires, la plus sérieuse avait rapport à son administration de Père immédiat. « On lui reprochait d'avoir gardé pour lui, dans chaque maison particulière, toute l'autorité du supérieur local, de n'avoir jamais voulu donner de supérieur local stable et permanent, d'avoir gouverné par lettres, et quelquefois sur des renseignements inexacts, les monastères qu'il ne pouvait occuper tous à la fois. Nous avouons que ç'a été là en effet son côté faible. Dans son zèle pour l'uniformité, il craignait d'abandonner à un autre le droit de se conduire par ses idées particulières et

il se réservait la puissance de tout régler, de tout disposer, même de changer les moindres officiers souverainement et sans réclamation. Il en résultait quelquefois des abus; les supérieurs, forcés d'attendre l'approbation et incertains de la recevoir, ne pouvaient rien entreprendre d'eux-mêmes, ni commander avec assurance. Leur autorité, ainsi limitée, n'inspirait pas assez de confiance et de respect, et quand il se glissait dans un monastère quelque esprit inquiet ou quelque fourbe hypocrite, il lui était facile de méconnaître, de rejeter les ordres ou les représentations les plus légitimes et d'obtenir gain de cause par des rapports mensongers auprès d'un Père immédiat absent. Toujours porté par ses bonnes qualités naturelles à ne penser mal du prochain qu'à la dernière extrémité, Dom Augustin fut plus d'une fois dupe de la calomnie, et il prononça contre l'innocent accusé, parce qu'il était lui-même incapable d'accuser un innocent[1]. »

Ce reproche est grave assurément; car, par une pareille conduite, il se mettait ouvertement en opposition avec les constitutions de Cîteaux. Toutefois cet abus ne fut pas regardé comme bien dangereux, puisque le Pape en étant instruit, au lieu de retirer à Dom Augustin ses pouvoirs, lui fit dire expressément qu'il les lui conservait tous et nous voyons par les lettres de Dom Augustin que, de Rome même, il gouvernait ses diverses maisons.

[1] *Histoire de la Trappe*, T. II, p. 125.

Et de fait, cette suspension temporaire de l'application d'un point de l'Institut n'avait-elle pas sa raison d'être dans les circonstances exceptionnelles où le chef de la Congrégation se trouvait? Conservateur de la Trappe et de l'œuvre de M. de Rancé, auteur lui-même d'une réforme encore plus austère qui, grâce à sa vigilance et à ses énergiques efforts, s'était établie, avait prospéré, donné naissance à plusieurs communautés, mais qui, autorisée seulement par le Saint-Siége, sans avoir obtenu de lui une approbation en forme, sans organisation fixe par conséquent, sans lien solide et durable, n'avait, pour ainsi dire, qu'une existence précaire, devait-il, pouvait-il prudemment l'exposer aux sacrifices funestes de l'arbitraire, aux attaques secrètes des dissentiments particuliers? Lui convenait-il d'établir dans chaque maison un supérieur local qui, d'un jour à l'autre, sous un prétexte quelconque, eût pu décliner l'autorité de celui qui l'aurait établi, se soustraire à sa juridiction, se déclarer indépendant? Or, il faut bien le dire, les prétextes n'auraient pas manqué. La rigueur un peu excessive de la réforme, qui outrepassait la règle de saint Benoît et les constitutions de Citeaux, en était une source toujours ouverte. De là, pour Dom Augustin, la nécessité de concentrer tous les pouvoirs dans sa main, sous peine de voir les éléments qu'il avait rassemblés se dissoudre l'un après l'autre, et l'édifice, élevé au prix de tant de fatigues, s'écrouler avant d'être achevé. De là aussi cette inflexibilité à refuser aux supérieurs subalternes le pouvoir

d'accorder les dispenses et les soulagements dont lui-même se montrait si prodigue envers les inférieurs qui en avaient besoin, et sa sévérité à reprendre ceux qui se permettaient de semblables concessions.

Une religieuse de la Trappe des Forges était malade. Saint Benoît, on le sait, permet aux infirmes la viande des quadrupèdes. M. de Rancé a pensé qu'il ne leur en permettait pas d'autre, et la Trappe a religieusement conservé l'interprétation de son saint Réformateur. Mais le monastère des Forges était pauvre ; à la basse-cour, il n'y avait qu'un lapin ! Mais du lapin ! n'était-ce pas un mets trop délicat pour une pénitente ? Vraiment le cas était embarrassant. On dut consulter l'aumônier. « Sœur N** est malade, mon Père ; pouvons-nous lui donner à manger du lapin ? — Et pourquoi non ? répond l'aumônier. — Mais, mon père, du lapin !.... — Eh bien, quoi ! du lapin !..... le lapin n'a-t-il pas quatre pieds ? » La supérieure se rendit, mais non sans être un peu scandalisée d'une décision si tranchante et qui lui paraissait un peu large. Aussi ne manqua-t-elle pas, à la première visite, d'en référer à Dom Augustin qui, prenant à part l'aumônier et lui frappant énergiquement sur l'épaule : « Qu'avez-vous fait, malheureux ? dit-il, vous voulez donc introduire chez nous le relâchement ? » Depuis ce temps là, disait plus tard l'aumônier, je fus perdu dans son esprit ; il ne me crut plus bon à rien. »

Qu'eût pensé Dom Augustin, s'il se fût douté dès lors que cet aumônier serait son successeur au siége

abbatial de la Trappe et dans le gouvernement de la Congrégation ? C'était Dom Joseph-Marie.

Mais cette conduite même donnait lieu de lui adresser un autre reproche encore plus injuste. Il est dur envers ses inférieurs, disait-on, et d'une sévérité inflexible. Dur envers ses inférieurs ! lui, si attentif aux besoins de ses frères, lui qui veillait sur leur santé avec la sollicitude d'une mère (c'était la comparaison qu'il affectionnait), qui savait découvrir en eux des indispositions dont ils ne se doutaient pas et qui leur imposait des soulagements dont ils s'étonnaient eux-mêmes. Mais c'est précisément parce qu'il avait pris ce soin sur lui, et n'avait pas voulu en laisser à d'autres la responsabilité, qu'il y apportait une vigilance extrême. Les faits abondent pour le prouver. De Rome, en confiant de nouveau au Père Marie-Michel le gouvernement de Bellefontaine, il le mettait, par ordre, à l'infirmerie, et lui défendait d'en abandonner le régime avant une permission expresse. Il avait pour les malades une tendre compassion ; il se plaisait à leur rendre de ses mains les services les plus vulgaires ou les plus pénibles. Dans ses visites, il passait volontiers une partie de son temps auprès des infirmes. A Aiguebelle, nos anciens l'ont vu plusieurs fois remplacer l'infirmier, laver les ulcères, panser les plaies, quelquefois après y avoir appliqué ses lèvres, par dévotion pour les membres souffrants de Jésus-Christ.

D'une sévérité inflexible ! lui en qui, lorsqu'il s'agissait de reprendre quelque coupable, on voyait plutôt

l'affliction d'un père que la sévérité d'un supérieur. Il prenait sa tête entre ses mains, et d'un ton pénétré il disait : « Mon ami, comment avez-vous pu faire cela? » A la moindre marque de repentir, il ne trouvait plus sur ses lèvres que des paroles de consolation et d'encouragement[1].

Une fois pourtant il parut s'écarter de cette règle de conduite. Mais comme il sut bien réparer ses torts! Le vénérable Père Etienne était la bonté même ; à Aiguebelle, il ressemblait à un patriarche au milieu de ses enfants. C'est à lui que nous devons ce régime si paternel, que ses successeurs ont pris tant de soins à perpétuer, et dont nous savourons aujourd'hui les doux fruits. Mais quelle chose si parfaite en ce monde n'a pas ses inconvénients? Dans sa visite régulière, Dom Augustin crut s'apercevoir que quelques religieux peu fervents abusaient de la bonté du révérend Père. Il craignit de sa part un excès d'indulgence. Il entre un jour dans sa chambre et le réprimande si fort que le Père Etienne, tout ému des reproches et comme s'il se fût reconnu coupable, se prosterne à ses pieds et demeure en cet état jusqu'à la fin de la correction, sans répondre un mot d'excuse. Touché d'une humiliation si profonde, et la ferveur de son zèle étant calmée, Dom Augustin comprend qu'il est allé trop loin ; il revient le trouver le soir et, se prosternant à son tour, lui demande humblement pardon de ce qu'il appelle son *emportement*. Le Père Etienne aussitôt se jette à genoux

[1] *Histoire de la Trappe*, ibid.

pour le relever ; ils se tiennent quelque temps embrassés dans cette posture, sans pouvoir se parler, et se séparent ensuite les yeux remplis de larmes. « Vraiment, dit en sortant Dom Augustin à son compagnon, » le cœur me saigne d'avoir réprimandé ce saint » vieillard. »

C'en est assez, croyons-nous, pour justifier Dom Augustin des reproches de dureté, de sévérité outrée et de despotisme. Mais que penser des plaintes portées à Rome par les religieux de Saint-Maurice contre les changements introduits dans la liturgie ? Ces changements représentés à Rome comme des innovations de Dom Augustin, mais qui n'étaient en réalité qu'une tentative de retour aux anciens usages et aux livres liturgiques de l'Ordre, avaient été désapprouvés par la Congrégation des Rites [1]. L'abbé de la Trappe en fut vivement affecté, non point à cause de la condamnation que sa réponse renfermait, mais par la fausseté des accusations qui l'avaient motivée, en lui attribuant des changements auxquels de lui-même il n'eût jamais songé. Ce fut donc sous cette impression qu'il écrivit la lettre suivante :

« A Son Eminence, le cardinal della Sommaglia, préfet de la Congrégation des Rites.

» N'ayant jamais oublié la bonté avec laquelle vous avez bien voulu me traiter toutes les fois que j'ai eu l'honneur de vous rendre mes hommages en France et à Rome, je m'estime heureux d'être cité à votre tribu-

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, n° 7.

nal, et j'espère y trouver la même faveur, lorsque votre Eminence sera instruite de la vérité de toutes choses.

» Quel a été mon étonnement, je dirais presque mon indignation, si la charité ne me retenait, lorsque j'ai lu les calomnies affreuses qu'ont fait contre moi et contre nos monastères ceux même que j'y avais charitablement reçus. Car si j'étais capable de vouloir faire de ma propre autorité les changements dont on m'accuse, j'avoue que je devrais être regardé comme un sot et un insensé et presque comme un impie.

« Mais voici le fait : Ils se sont lassés de la pénitence de saint Benoît qu'ils avaient vouée et pour trouver un moyen de s'y soustraire avec quelque apparence de raison, ils ont eu recours à la calomnie contre leurs confrères fidèles à leur état, dont ils voulaient se séparer.

» Non, Monseigneur, je n'ai point établi parmi nous, de mon propre chef, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus : ç'à été fait par l'autorisation de mes supérieurs majeurs, M. l'Abbé de Cîteaux et M. l'Abbé de Clairvaux ; et mon zèle à cet égard, ainsi que celui de nos religieux mes confrères, fera voir au moins que nous ne sommes pas *Jansénistes*, comme voulaient le faire croire quelques religieux de Saint-Maurice en Piémont, qui ont fait toutes ces calomnies contre nous, et ils seront confondus par leur propre méchanceté. *Iniquitas mentita est sibi.*

« Non, Monseigneur, je n'ai point fait les autres innovations qu'on me reproche. Car ce sont des choses,

ou entièrement fausses, ou qui se sont pratiquées depuis le temps de saint Bernard, et que M. de Rancé, dont on nous recommande tant les règlements, a prescrit d'une manière positive, il y a plus de cent vingt ans. Ainsi votre Eminence doit voir par cela seul que ce ne sont pas là les nouveautés du *pauvre père Augustin*. Mais quelle maladroite méchanceté d'avoir voulu mettre tout cela sur mon compte, pour me rendre odieux à la cour de Rome !

» Je suis cependant prêt à me conformer à tout ce que la Sacrée Congrégation décidera, mais pourvu que ce soit avec connaissance de cause et non pas sur le rapport de quelques faux frères imposteurs, et je dirais presque apostats : car une permission ou dispense obtenue de Rome sur un si faux exposé est certainement nulle.

» Mais ce à quoi je ne suis pas disposé, c'est de souffrir qu'on m'attribue faussement, pour me rendre ridicule à Rome, ce qui existait déjà du temps de saint Bernard, c'est-à-dire plus de huit siècles avant moi ; car on n'a qu'à chercher dans le sacramentaire des frères du dixième siècle, dans le missel de Cologne 1133, et dans un très grand nombre de manuscrits anciens, et on ne lira pas *venturi*, mais *futuri seculi*, conformément même (ce qui est bien plus) à l'ancienne version du symbole qui est dans les actes du concile de Chalcédoine, faite littéralement sur le grec[1]. On trouvera la même chose encore auparavant dans le pre-

[1] *Histoire des Conciles*, T. IV, édit. de Cologne p. 563 et 564.

mier concile de Constantinople, concile œcuménique tenu en 381, où les Pères de ce concile disent en proposant leur confession de foi à toute l'Eglise : *Expectamus resurrectionem mortuorum et vitam* FUTURI *seculi. Amen.*

» Puisqu'on a toujours exhorté les religieux à conserver leurs anciens usages, puisqu'on laisse suivre librement les leurs aux Chartreux et à plusieurs autres, et même à des chapitres séculiers, peut-on faire un crime à saint Bernard et à ceux qui se font un devoir de marcher sur ses traces d'avoir conservé celui-ci ?[1]

» Votre Eminence doit voir à présent évidemment combien sont fausses toutes les choses alléguées par les religieux de Saint-Maurice ; mais le décret de la Sacrée Congrégation des Rites étant uniquement fondé sur leur faux exposé, que dois-je faire ? dois-je le mettre en exécution tel qu'il est ? Ce n'est vraisemblablement plus son intention, puisqu'il n'a été porté que dans la supposition que tout était véritable. D'ailleurs cela va causer un très grand scandale, qui ne fera qu'augmenter par la suite ; car tant que ce décret existera, je me croirai en conscience obligé de poursuivre juridiquement ces religieux pour les forcer à prouver ce qu'ils ont avancé et les convaincre de calomnie. Je crains aussi, d'un autre côté, qu'on ne dise que je manque de

[1] On lit en effet dans les anciens missels de l'Ordre : *Et vitam futuri seculi.* Mais on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi Dom Augustin, reprenant cet usage et quelques autres encore, ne reprenait pas l'ancienne liturgie tout entière et notamment la confession qui précède l'Introït de la Messe, si différente de celle en usage dans la liturgie romaine ?

soumission aux décisions de Rome, si je ne m'y conforme pas sans délai ; mais je puis assurer votre Eminence que ce retard n'est que pour mieux connaître les intentions de la Sacrée Congrégation et que je suis prêt à exécuter tout ce qu'elle ordonnera. »

Malgré cette protestation, le décret fut maintenu, peut-être parce que Dom Augustin avait agi sans consulter Rome, comme il l'aurait dû ; peut-être aussi par suite des préventions qu'avaient soulevées contre lui les plaintes de l'Evèque de Séez, avec qui il était en démêlé depuis longtemps déjà.

Monseigneur Alexis Saussol dès son élévation à l'épiscopat, s'était ouvertement déclaré l'ami des Trappistes. Il écrivait, en 1819, au Prieur de la Trappe : « Je regarde votre maison comme l'espoir et la ressource de l'Etat monastique. Je me regarde comme responsable de son existence envers Dieu et l'Église gallicane. Soyez bien assuré que vous trouverez toujours en moi un ami zélé et un évêque prêt à tout entreprendre pour vous appuyer et pour vous protéger en tout et de toutes les manières. » Bonnes paroles, que le Prélat a confirmées plusieurs fois par ses actes, surtout après 1827. Mais fâcheusement prévenu contre Dom Augustin, nous ne savons pourquoi, jamais, tant qu'il vécut, il ne put s'entendre avec lui. Plusieurs questions surgirent et amenèrent entre eux un conflit qui tirait de l'autorité épiscopale une gravité sérieuse. Sous prétexte de faire observer les saints canons et sans songer aux exigences de la position de Dom Au-

gustin, fondateur, père et directeur de tant d'établissements d'hommes et de femmes, le Prélat exigeait du Supérieur de la Trappe une résidence suivie et exacte dans son monastère. Un habile médecin de Paris venait de prendre l'habit religieux à la Trappe; on avait pensé que son art pouvait s'exercer utilement sur les pauvres et en même temps assurer quelque ressource à une maison souvent dénuée du nécessaire. L'Évêque interdit l'exercice de la médecine à l'extérieur et surtout à l'égard des femmes. Il réclamait en outre sur le monastère l'autorité du Supérieur direct, c'est-à-dire, non-seulement le droit de visite épiscopale, la libre communication épistolaire des moines et religieuses avec leur évêque pour leurs besoins spirituels, l'examen des novices pour la prise d'habit et la profession, mais encore la déclaration de tous les biens achetés sous le nom du Père Abbé ou de tout autre avec les deniers provenant des quêtes faites pour le monastère et le compte-rendu exact des recettes et dépenses quelconques, même de celles qui avaient été faites avant qu'il fût évêque. Il se récriait encore contre les quêtes et les fréquentes sorties des religieux pour ce sujet, et interdisait enfin à Dom Augustin le titre d'Abbé de l'ancien ou du nouveau monastère de la Trappe, tant que le Pape n'aurait pas érigé de nouveau cette maison en abbaye.

Dom Augustin n'ayant pas cru en conscience pouvoir accéder à la plupart de ces demandes, l'Évêque les porta au Nonce apostolique, à qui Dom Augustin



présenta de son côté une fort longue apologie dont voici le début :

Monseigneur,

« Avant de répondre en détail aux demandes de Mgr l'Evêque de Séez, je prie votre Excellence de vouloir bien permettre que je lui fasse connaître les propositions que j'ai faites moi-même à cet auguste prélat. Elle verra par là combien je suis modéré et raisonnable dans mes opinions.

» Voici ce que j'ai eu l'honneur de lui dire : *Puisque votre Grandeur ne nous trouble dans notre ancien gouvernement que sous le prétexte que nous n'avons plus d'exemption, eh bien ! traitez-nous comme étaient traités, avant la Révolution, par les Évêques, les religieux qui n'étaient pas exempts.*

» Que peut désirer de plus Mgr l'Évêque de Séez et comment se fait-il que des dix ou douze évêchés où nous avons des monastères, celui de Séez soit le seul où nous éprouvions des difficultés ?

» Mgr l'Évêque dit qu'il veut et prétend nous obliger à la pratique des anciens canons de l'Eglise. Ce dessein est assurément très respectable ; mais il ne faut pas qu'il soit poussé trop loin. Il faut que Sa Grandeur se souvienne aussi que le Pape est le modérateur des canons, et même que, dans leur origine, les saints canons ne tirent leur autorité que du Pape. Sans cela, ce serait changer tout à fait le gouvernement de l'Eglise et anéantir ces paroles de notre divin Sau-

veur : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié*, etc ;.... »

Suivent les réponses aux demandes de l'Évêque de Séez, article par article, dans lesquelles Dom Augustin démontre, avec respect sans doute, mais aussi avec une vigoureuse franchise, nous ne dirons pas la justice complète de sa cause, mais la droiture de ses vues, la pureté de ses intentions et les motifs plausibles de ses résistances [1]. Il terminait son mémoire par la réclamation suivante :

« Comme les saints docteurs de l'Eglise disent qu'il y a un article sur lequel tout ministre du Seigneur doit avoir autant de jalousie et de délicatesse qu'une vierge pour son intégrité et son honneur, et que c'est celui de la pureté de sa foi, je ne puis terminer ces réponses sans me plaindre de ce que Mgr l'Évêque de Séez a donné atteinte à la réputation de la mienne, en me faisant passer pour être de la *petite Eglise*, ce qui cause beaucoup de scandale, et en disant que j'étais conduit par l'esprit de Luther.

» Je supplie votre Excellence de vouloir bien lui faire comprendre qu'il est réellement et étroitement obligé, je ne dirai pas à me faire une réparation, parce que je n'en demande pas, quelque droit que je puisse y avoir, mais à me donner un monument par écrit, qui prouve et atteste qu'il n'a jamais rien trouvé en nous qui soit opposé le moins du monde à la vraie foi de l'Eglise apostolique et romaine, et en particu-

1 *Pièces justificatives*, n° 8.

lier à l'éloignement que doit avoir tout bon catholique des erreurs de la petite Eglise et de celles de Luther. »

Ce fut en conséquence de cette réclamation de Dom Augustin et en réponse à une lettre qu'il écrivit lui-même à Sa Grandeur pour la prier de faire cesser ces bruits déshonorants, si elle ne voulait pas être soupçonnée d'en être l'auteur, comme on le proclamait déjà hautement, que le Prélat donna, le 23 octobre 1821, cette remarquable déclaration dont nous conservons l'original :

« Alexis Saussol, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siége apostolique, évêque de Séez ;

» Déclarons à qui il appartiendra que le révérend Père Dom Augustin, abbé de la Val-Sainte, en Suisse, se disant aujourd'hui *abbé de l'ancien monastère de la Trappe*, sans autre titre que celui de l'acquisition qu'il a faite du territoire de cet ancien monastère, nous a envoyé une déclaration faite à Paris, le 20 octobre de cette année, signée de lui sous ce faux titre d'*abbé de l'ancien monastère de la Trappe*, sous prétexte qu'il est connu sous ce nom, ainsi qu'il nous l'écrit dans sa lettre du même jour, dans lequel le dit révérend Père, abbé de la Val-Sainte, nous assure qu'il n'a jamais fait partie de la secte connue sous le nom de la petite Eglise, qu'il n'a jamais professé sa doctrine, qu'il est toujours resté dans la communion et a toujours professé la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; ce que nous certifions véritable, déclarant que le sujet des

querelles qu'il a avec nous, et qui a pu donner lieu à cette calomnie, dont il se plaint avec toute justice, n'a rien de commun avec cette société dont il condamne les principes; que ses torts ne consistent que dans le refus qu'il a fait jusqu'ici, de renoncer à ce faux titre d'*abbé de l'ancien monastère de la Trappe*, jusqu'à ce que le titre de cette ancienne abbaye soit rétabli, et qu'il y ait été canoniquement transféré; et de se soumettre à ce que nous nous sommes cru obligé de lui demander, soit d'après les règles qu'il a promis à Dieu d'observer et que son devoir est aussi de faire observer à ses moines, soit d'après les saints canons et les lois de l'état. Ce que nous espérons qu'il fera avec le secours de la grâce de Dieu.

Fait à Séez, ce 23 octobre 1821.

† ALEXIS,
Évêque de Séez.

Dans une question aussi délicate, le Nonce avait bien de la peine à se prononcer. Il connaissait personnellement les deux parties, était convaincu de la droiture de leurs intentions, et se rendait parfaitement compte de leurs torts réciproques. Si Dom Augustin aurait pu se montrer plus conciliant en certains points, notamment sur celui de son titre d'*abbé de l'ancien monastère de la Trappe* qui paraissait tenir tant au cœur du Prélat, celui-ci de son côté témoignait de l'humeur et de la passion dans ses procédés, était exagéré dans ses prétentions et n'était disposé à céder sur aucun point. Pour se tirer de ce pas délicat et il faut

le dire assez difficile, le Nonce envoya les mémoires à Rome et remit l'affaire entre les mains de la congrégation des Évêques et des Réguliers. Sur ces entrefaites, arrivent au même tribunal les plaintes des religieux de Saint-Maurice sur les prétendues innovations liturgiques. Pour qui connaît la juste délicatesse de la cour romaine sur cette matière, il semble qu'il n'en fallait pas davantage pour faire pencher la balance en faveur de l'Évêque de Séez et faire regarder Dom Augustin comme un homme inquiet, remuant, ami des nouveautés, qui avait évidemment tous les torts. La réponse de la Congrégation, dictée avec toute la rectitude de jugement, la justesse de coup d'œil, le calme d'esprit et la dignité de langage qui sont comme le cachet distinctif des décisions de cet auguste tribunal, ne se ressentit pas de cette facheuse impression. La voici telle qu'elle fut communiquée à Mgr l'Évêque de Séez, par le Nonce apostolique :

« Monseigneur,

» Sur les discussions qui s'étaient élevées entre vous, Monseigneur, et le Révérend Père Augustin, Trappiste, par lequel deux maisons de religieux et de religieuses ont été établies dans votre diocèse, vous m'avez fait tous deux l'honneur de me demander mon avis, et de me déclarer que vous vous rapporteriez entièrement à ma décision à l'égard des neuf articles en question, que vous m'aviez envoyés. Le Père Augustin se trouvait alors à Paris, je pus les lui communiquer,

et il me fournit à son tour ses réponses. Les objets me paraissaient trop graves, je crus devoir consulter là-dessus la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers de Rome, à laquelle je remis les papiers. J'en reçus dans le temps les décisions dont je me fais un devoir de vous donner connaissance précise.

» Il est constant que le Père Augustin, ayant été élu Supérieur par son chapitre de la Val-Sainte et confirmé par l'autorité du Saint-Siège avec les titre et droits d'Abbé et Père immédiat, il a, par cela même, la faculté d'ériger en tous lieux d'autres maisons de son Ordre et de sa règle, mais uniquement priorales et non pas abbatiales; par conséquent il peut aussi y exercer la juridiction attachée au titre prioral, conformément aux statuts de l'Ordre.

» Cette juridiction, cependant, sur les maisons érigées par lui, est subordonnée et dépendante de quelqu'un des quatre premiers Abbés de l'Ordre, s'ils existaient, ou des Vicaires et Présidents généraux établis provisoirement par le Saint-Siége, jusqu'à l'élection du nouveau Supérieur général, ou jusqu'à ce qu'il fût autrement pourvu par le Souverain Pontife.

» Ainsi le Père Augustin aurait dû soumettre son nouveau couvent dans votre diocèse à l'un des dits supérieurs, ou directement au Saint-Siége. Faute de l'avoir fait jusqu'à présent, la maison religieuse ne peut-être regardée comme établie selon les règles de l'Ordre, et elle demeure naturellement sous la juridiction de l'Évêque qui est, en ce cas, à la place du Supérieur général des religieux, dans son diocèse.

» Par conséquent, dans l'état de sujétion à l'Évêque où se trouve le P. Augustin,

» 1° Il ne peut pas se refuser de vous faire connaître, Monseigneur, la nécessité qu'il pourrait avoir de s'absenter pour longtemps pour les besoins du monastère. Il aurait dû le pratiquer vis-à-vis l'Abbé principal, s'il existait.

» 2° L'exercice de la médecine et de la chirurgie est interdit aux religieux quelconques et particulièrement aux Trappistes. Ils pourront avoir seulement une apothicairerie pour les religieux, et avec la permission requise, donner les médicaments aux séculiers.

» 3° *Dans le cas présent*, l'Évêque étant le Supérieur général des dites maisons religieuses, il a le droit de les visiter quand bon lui semble. Le P. Augustin serait de même sujet à la visite de l'Abbé principal et de celle aussi de l'Abbé général qui pourrait visiter les maisons religieuses, même abbatiales.

» 4° Dans l'état actuel, le P. Augustin ne jouissant pas des priviléges de l'Ordre et demeurant sous la juridiction de l'Évêque, il doit entièrement se soumettre aux ordres qu'il donne pour la clôture.

» 5° Par la même raison du troisième article, la communication épistolaire des religieux et religieuses avec l'Évêque, doit être libre. Il a aussi le droit que lui donne le concile de Trente, d'examiner ou faire examiner par son délégué, les novices. Le dit concile semble même désirer que le délégué ne soit pas un des religieux du couvent.

» 6° Les circonstances actuelles semblent justifier la réponse du Père Augustin. Mgr l'Évêque peut se contenter d'une déclaration générale que tout ce qui a été acquis jusqu'au jour de la déclaration appartient au monastère.

» 7° Le compte-rendu des recettes et dépenses est attribué au cellérier du couvent, qui doit tout faire savoir à l'Abbé, *lequel doit tout savoir et rien toucher* et qui devrait chaque année en faire le rapport à l'Abbé principal. A défaut de ce dernier, il paraît que Mgr l'Évêque a le droit d'examiner les comptes et de voir les livres de l'administration pour les approuver. Cependant, *quant au passé,* Mgr l'Évêque pourrait se contenter d'un compte-rendu en gros et sans détail.

» 8° L'ordre de Cîteaux n'a jamais admis la quête, et elle est directement opposée à l'esprit de son institut.

» 9° Le Père Augustin a été Abbé légitime de la Trappe de la Val-Sainte. Ce titre ne lui a pas été révoqué. Ainsi, il peut s'appeler Abbé de la Trappe, si on prend ce mot dans l'acception générale, c'est-à-dire, Abbé Trappiste. Mais il n'est et ne peut pas porter le titre d'Abbé de la Trappe du Perche, tant que la maison n'aura pas été élevée au rang d'abbatiale par le Saint-Siège.

» J'ai communiqué ces réponses au Père Augustin, à son dernier voyage à Paris. Il convint de toute leur justesse, et il m'assura de vive voix qu'il s'y soumettait pleinement. Des raisons graves l'ont déterminé à recon-

rir au Saint-Siége, pour obtenir la faculté de quêter jusqu'à ce que la maison ait acquis assez de fonds pour subsister, et celle d'exercer la médecine gratuitement pour les hommes et les pauvres. Si le Saint-Siége le lui accorde, il devra vous présenter les rescrits analogues.

» En attendant, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un décret de la Sacrée Congrégation des Rites concernant certaines innovations bien singulières, que ledit Père Augustin s'est permis de faire et de prescrire à ses religieux dans les psalmodies et rites sacrés. Il intéresse que vous en ayez connaissance pour les faire cesser, et, à cette fin, j'en donnerai copie au Père Augustin lui-même, à son retour à Paris. Je vous prie cependant, Monseigneur, *de garder ce décret et son contenu à vous seul*, pour empêcher que la connaissance ne donne lieu à quelque scandale.

» Au reste, on connaît assez votre sagesse et votre prudence, Monseigneur, pour que je sois très persuadé d'avance, que l'exercice de vos droits, sur les maisons religieuses de la Trappe, dans votre diocèse, et sur le Père Augustin, ne fera que contribuer davantage au bon ordre et à la tranquillité qui sont essentiels, soit pour le bonheur intérieur, soit pour l'édification du public. L'Ordre des Trappistes, qui a été de tout temps singulièrement affectionné par les Français, mérite les plus grands égards, surtout au moment où il commence à se relever dans le royaume et qu'il donne les plus grandes espérances. Vous ne pouvez pas ne pas sentir,

Monseigneur, que les querelles et disputes entre vous et le Prieur des maisons de la Trappe jettent nécessairement dans le public de la défaveur sur les maisons elles-mêmes et que leur tranquillité intérieure peut s'en ressentir. Le Père Augustin s'est plaint à moi *du trop de rigueur* et peut-être *d'un peu* d'aigreur qu'il éprouve de votre part. Je suis loin de le croire. Mais je ne puis ne pas vous recommander, Monseigneur, de pratiquer vis-à-vis de lui cette douceur qui est si propre à concilier les esprits, à les ramener, s'il le faut, et à obtenir le bien qu'on veut opérer.

» J'ai l'honneur d'être, etc.;...

» Paris, 16 novembre 1822. »

Evidemment Rome avait parlé pour la paix. Afin de la rétablir, elle faisait au Prélat toutes les concessions raisonnables et possibles. Il ne tint pas à Dom Augustin que cette paix ne fût stable. Il avait accepté sincèrement, comme toujours, les décisions de Rome, et s'y était soumis avec sa générosité et sa franchise habituelles. Il n'en fut pas de même de Mgr Saussol. Indépendant par caractère, d'une fermeté dans ses idées qui paraît avoir été jusqu'à la ténacité, l'Évêque de Séez avait pu trouver beaucoup de gens qui ne fussent pas de son avis, mais personne ne lui avait résisté en face comme l'Abbé de la Trappe. De là, une répulsion naturelle et en quelque sorte invincible contre ce moine qu'il eût volontiers traité de rebelle, et qui se manifestait à tout propos, même dans la conversation : « Peut-être, disait le bon Évêque d'un ton moitié riant et moitié

pénétré, peut-être nous accorderons-nous lorsque nous serons au ciel; encore je prie bien Dieu de ne me point placer trop près de lui. » Trop facile à se laisser dominer par ses impressions naturelles, il se donna le tort de ne point écouter les sages conseils du Nonce apostolique. — L'année suivante, de nouvelles tracasseries obligèrent Dom Augustin d'abandonner la Trappe et de disperser ses religieux dans d'autres monastères. Mais pour se justifier du scandale qu'une démarche aussi éclatante pouvait laisser dans le public, il laissa un écrit intitulé :

« Raisons qui m'obligent à quitter l'ancienne maison de la Trappe, pour un temps, malgré le scandale qui peut en résulter. [1]. »

Dom Augustin s'y révèle tout entier. Muet et résigné, tant que lui seul est en cause, il ne peut se résoudre à garder le silence, lorsque les intérêts de Dieu et de la religion sont évidemment blessés. Son langage énergique et concluant reste toujours calme et dans les bornes du respect et de la modération. On y reconnaît le cri de la vérité longtemps contenu par devoir ou par vertu, mais qui s'échappe enfin quand la conscience ne permet plus de la retenir captive.

Par ce mémoire, le vénérable Abbé sapait par la base toutes les accusations portées contre lui et, la preuve à la main, faisait retomber de tout leur poids sur ses adversaires les torts qu'ils lui imputaient à lui-même sans aucun témoignage. Mais Dom Augustin n'était

[1] *Pièces justificatives*, n° 9.

point un fauteur de scandale. Il avait en face de lui un supérieur, un évêque, et le respect de l'autorité qu'il défendait si énergiquement en sa personne, était de sa part trop sévère et trop profond pour qu'il osât se permettre ou laisser aux siens le droit d'attaquer la réputation d'un auguste et pieux prélat qui n'avait d'autre tort que d'être injustement prévenu. Toujours retenu dans les strictes limites de la simple défense, il ne se permit jamais une mesure agressive; jamais, même lorsqu'il fut devant ses juges, un mot qui sentît l'aigreur ou la récrimination. C'est le magnifique témoignage que rendit le prélat, rapporteur de la cause devant la Congrégation, le vénérable archevêque d'Ancyre, dont nous aurons à citer les paroles.

Mais il se devait à lui-même de se rendre compte de ses actes, d'examiner les motifs qui le poussaient à agir, de peser dans une juste balance les avantages et les inconvénients de la mesure qu'il allait adopter. Cette mesure même, d'une gravité extrême, puisqu'elle n'allait à rien moins qu'à abandonner la Trappe, du moins pour un temps, exigeait une justification aux yeux de ses inférieurs qu'il allait disperser, et plus encore à l'égard des supérieurs des autres maisons, auprès desquels il était en quelque sorte responsable de sa conduite dans une affaire qui pouvait avoir des suites funestes pour toute la Congrégation. Aussi est-ce uniquement à cette double nécessité que nous devons ce document dont le public n'eut jamais connaissance, monument irrécusable de sagesse et de prudence, que

la charité et la modération de Dom Augustin avaient voué à un éternel oubli.

Cependant l'abandon de la Trappe, loin d'apaiser les querelles, n'avait fait au contraire que les envenimer. Les plaintes de ses adversaires répétées et grossies encore par les rapports faux ou exagérés des mauvais religieux et des apostats qui se rendaient à Rome, pour obtenir des dispenses et colorer par là leurs honteuses démarches, trouvèrent écho chez plusieurs hommes respectables, même parmi des prélats et des cardinaux qui les appuyèrent de leur crédit. Grâce à eux, elles attirèrent l'attention du Saint-Siége qui, sans cela, peut-être les eût méprisées. Le Souverain Pontife Léon XII, de sainte mémoire, crut qu'il était à propos d'intervenir; il écrivit de sa propre main à l'accusé l'ordre de venir à Rome. Dom Augustin reçut la lettre à Aiguebelle où il faisait la visite. Il informe aussitôt le Père Etienne de cet appel du Pontife et part immédiatement, au mois de juillet 1825.

Une obéissance si prompte à la simple parole du Pape déconcerta singulièrement ses adversaires. On ne l'attendait pas si tôt; quelques-uns même espéraient et disaient tout haut qu'il ne se rendrait pas à l'appel. Son arrivée sembla leur avoir clos la bouche et fait tomber toute leur jactance; en même temps que son humilité, sa douceur et la paix de son âme qui se manifestait sur son visage lui gagnèrent l'estime et l'amitié de plusieurs cardinaux. Le secrétaire de la Congrégation des Évêques et des Réguliers, l'Archevêque d'An-

cyre, en fut surtout frappé et, dans son rapport aux membres de la commission établie par le Pape pour le jugement de cette affaire, il prit hautement le parti de Dom Augustin. Nous en donnons un extrait où l'on sent à chaque ligne la surprise d'un homme qui croyait avoir à juger un grand coupable, et qui, après l'examen de l'affaire, ne trouve que de vaines accusations et des bavardages ridicules.

« .... On nous avait épouvantés, dit-il, par de vaines clameurs contre ce Père Augustin, qui, humble et soumis, est venu tout de suite à Rome, où il est encore, pour recevoir les ordres qu'on lui donne de temps en temps relativement à sa règle. Il y a *cinq mois* qu'on a demandé des données précises sur les plaintes graves qui ont provoqué l'appel et un voyage de trois cents lieues, et il n'a *paru aucun chef d'accusation contre lui*. Bien plus, vos Eminences auront bientôt sous les yeux une lettre écrite au prieur d'une Trappe, après la visite qu'y avait faite un des Évêques plaignants, dans laquelle il dit qu'il a été enchanté de tout ce qu'il a trouvé, et qu'il entre dans les sentiments de la reine de Saba : *Donec ipsa veni et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuit.*

» Il y a un an qu'ils firent appeler cet abbé intrigant par la Sainte Congrégation, et vos Excellences se rappelleront qu'on nous le dépeignit comme si indomptable que, si on ne le retirait de son poste, il serait impossible de purger la France des troubles que ses établissements y occasionnaient. De là, on l'appela, comme en trem-

blant, craignant qu'il ne vînt pas ou qu'il prît la fuite, quisait où ? peut-être en Amérique ; cependant il se rendit à l'appel. Depuis le mois de juillet, au plus fort de la canicule, le pauvre Abbé est à Rome. Sept mois après, la Sainte Congrégation écrivit à ses accusateurs de nous donner les détails particuliers sur les motifs de son appel. Depuis cinq mois ils n'ont pas daigné nous répondre pour nous instruire comment un Bénédictin, père de tant d'établissements pieux, a été arrêté dans sa carrière et appelé sans viatique jusqu'ici.

» Quatre jours après cette intimation, il entendit le nom du Saint Père, il crut reconnaître la voix de Dieu et, *longo et recto tramite*, il partit pour Rome. Ici, il ne s'est jamais plaint de la forme de son *veniat*. Il s'est présenté à l'obéissance avec joie, et a demandé comment il devait la pratiquer. On lui a demandé avec peine les titres qui l'autorisaient à faire tant d'établissements. C'est alors que j'ai paru dans cette affaire comme ministre suprême de la Sainte Congrégation. Le pauvre Abbé, toujours franc et soumis, m'a produit la fondation de l'abbaye de la Val-Sainte, approuvée et reconnue par Pie VI. Lorsque je lui parlai des autres établissements, il parut surpris qu'on lui demandât autre chose. Il m'apporte de temps en temps des lettres pleines des soupirs de ses ermites pour son retour, du désordre que cause son absence, de la nouvelle d'une rétractation qu'a faite un Évêque de quelques soupçons sur ses mœurs.

» Quant à sa conduite pour son affaire, après s'être

présenté à l'obéissance à Sa Sainteté, il y a un an, il n'a demandé aucune autre audience. Lorsqu'il a obéi à quelque ordre ou même à la moindre insinuation de Sa Sainteté, comme pour le changement du logement qu'il avait pris à la Trinité-du-Mont, parce que, ne sachant pas l'italien, il y trouvait des Français ; comme lorsqu'on chercha à le mettre à Saint-Bernard ; comme lorsque Sa Sainteté lui a fixé une pension et lui a donné des marques de bienfaisance, le Père, toujours le même, n'a jamais répliqué ; mais, jaloux de ne pas paraître ingrat, il s'est empressé de venir aux pieds de Sa Sainteté, me priant de me prosterner pour lui et de l'assurer de sa reconnaissance et de son dévoûment.

» Vos Éminences ont déjà vu s'il est importun par ses visites et ses instances. Un intrigant serait tout le jour dans les antichambres. Rester un an sans écrire un billet pour presser une cause qui attaque l'honneur, la réputation, le rang, le zèle, me semble une chose extraordinaire.

» Il vient chez moi rarement et avec timidité. Pour que je n'en sois pas surpris, il me dit toujours qu'il est prêt à venir toutes les fois qu'il sera appelé. Une seule fois, il y a quelques mois, il me demanda comment allait son affaire : je lui répondis qu'on attendait la réponse des Évêques ; il ne s'est plus informé de la cause de ce retard.

» En recevant de lui quelques documents pour former un sommaire des entraves que souffraient ses établisse-

ments, je puis confesser mon étonnement de n'avoir jamais entendu de sa bouche *une parole de plus que le simple fait*. Je puis attester qu'en l'entendant parler de l'Évêque de Séez, dont il avait beaucoup à se plaindre à cause de ses vexations, *je n'ai pu savoir s'il a quelque défaut et quel est son naturel*. A mon âge, je n'ai jamais connu d'homme ayant une longue contestation avec d'autres, à qui je puisse rendre un pareil témoignage.

» Quant à sa conduite en public, où il paraît rarement, l'on n'a jamais entendu personne y reprendre la moindre chose.

» Les Bernardins eux-mêmes qui l'avaient refusé au commencement, m'ont assuré qu'il est délicat pour son régime et pour les remèdes ; mais qu'il fait maigre, qu'il est sobre, qu'il ne boit presque pas de vin, qu'il édifie par sa retraite, son silence perpétuel et ses oraisons prolongées pendant plusieurs heures. »

Après un pareil compte-rendu de sa conduite, Dom Augustin, même aux yeux des esprits les plus prévenus, a-t-il besoin d'autre justification ? où en trouver ailleurs une plus complète ? Voilà donc cet homme turbulent, inquiet, novateur, intrigant, rebelle qui, humble, calme et soumis, se remet entièrement entre les mains du Pape et attend pendant près de deux ans, avec une patience à laquelle le monde ne peut croire, le jugement qui doit lui être signifié. Mais si cette conduite était belle, si elle était grande, si elle ravissait d'estime et d'admiration ceux qui en étaient les témoins, qu'auraient-ils pensé s'ils avaient pu lire dans le fond de son

cœur les dispositions qui l'animaient, sa résignation, son calme, sa joie même dans les souffrances, son humilité et surtout la confiance sublime que lui inspiraient ces persécutions pour la prospérité de son œuvre? Toutes ses lettres de cette époque respirent le parfum de ces héroïques vertus, qui sont la pierre de touche de la vraie sainteté. Qu'on en juge par celle qu'il écrivit au R. P. Etienne peu de temps avant son départ de Rome :

« Mon cher Père,

» Oui, je vis ici en vrai solitaire; mais ma solitude ne me peut pas être très agréable, tant que mes enfants sont dans l'inquiétude : leur éloignement ne laisse pas de me causer des accès de chagrin. Que voulez-vous? nous croyions pouvoir dire avec confiance à notre bon Jésus : *Transivimus per ignem et aquam,* et l'espérance nous faisait ajouter : *Et eduxisti nos in refrigerium.* Vous voyez pourtant que ce n'est pas ainsi et que nous avons encore des combats à soutenir. Mais ne vous faites pas un sombre tableau de tout ceci; car il n'y a que les mauvais sujets et les personnes séduites par les grands parleurs qui débitent tant de choses contre nous. Je suis bien tranquille de ce côté, parce *Dieu est notre Père et qu'il tient tous les cœurs à sa disposition.* Si on veut que nous adoucissions nos austérités, et *si le Très Saint Père parle, nous obéirons;* mais jusques à présent il n'en est rien. Je vous dirai que certains prélats, des cardinaux même le désiraient : mais quand on en vint à parler avec la main sur la

conscience, surtout quand on voulut faire expliquer Sa Sainteté, on ne trouva que des éloges et des encouragements. DIEU EST LA; ne me témoignez donc plus la crainte que vous avez des mitigations. Cela est injurieux à moi, et même à Dieu, parce que c'est lui qui a inspiré la règle de saint Benoît, les constitutions de Cîteaux, et NOUS NE VOULONS QUE CELA.

» Il paraît que certains usages de la Val-Sainte ne sont pas bien vus; je pense que ce sont les faux frères qui en sont la cause et que l'on en reviendra. Notre triste Abbé de Fribourg y a beaucoup contribué; priez pour lui, il est en bien mauvais état. Cependant nous commencerons par exécuter le décret de 1822, à mon retour.

» On a ici du respect pour nous et un grand respect. On m'a obligé d'officier plusieurs fois; on m'a beaucoup parlé de notre exil, de nos tribulations; cela intéresse beaucoup les personnes qui servent Dieu. C'est de celles-là seulement qu'il nous importe d'avoir l'estime; et quand Dieu nous l'ôterait, que sa très sainte et adorable volonté soit faite.

» Je vous recommande beaucoup de bien éprouver les postulants et de ne pas admettre à la profession sans être aussi sûr que possible de la bonté des sujets. Cela a été un objet de plainte de la part de la Sacrée Congrégation, que je n'ai pas pu bien excuser dans son esprit. Cependant, mon bon ami, toujours en révolutions ou en voyages, toujours en affaires, qui aurait pu jusqu'à présent choisir comme il faudrait les sujets, les

tenir stables dans leurs maisons, à moins d'être des anges? Dieu soit béni! C'est là une chose bien sensible à mon cœur, sans doute parce que j'ai encore trop d'amour-propre, et que je voudrais qu'on appréciât mieux nos intentions. Dieu soit encore béni et à jamais béni! Nos voyages si ennuyeux à la nature, si fréquents, nos occupations de jour et de nuit, ah! qui le sait mieux que vous? que n'avons-nous pas fait pour conserver notre saint état? et quels sont ceux qui nous refuseraient les approbations de l'Ordre de Cîteaux? Qui sont ceux qui voudraient une règle moins pénitente?

« Pardonnez-moi, mon cher ami; oh! si je vous avais ici, comme nous parlerions! mais cette consolation est trop humaine; j'ai honte de m'abandonner ainsi...... Dans vos lettres, donnez-moi des nouvelles détaillées de mes enfants et des vôtres. Ne doutez pas que toutes nos tracasseries sont une marque que nous faisons la volonté de Dieu. »

F. Augustin, Abbé.

Mais reprenons notre récit et, laissant ces démêlés s'apaiser et s'éteindre d'eux-mêmes, revenons à Aiguebelle avec Dom Augustin. Ce vénérable Abbé était parti de Rome en juin 1827, comblé de faveurs et de présents de la part du Souverain Pontife et chargé de ses bénédictions pour lui-même et pour toute la Congrégation. De Marseille, où il arriva très fatigué du voyage et des chaleurs, il se rendit, sans prendre aucun repos, au monastère de la Sainte-Baume. Là, pendant qu'il se préparait à célébrer les divins mystères à

l'autel de sainte Madeleine, la fraîcheur de la chapelle et sa faiblesse déterminèrent un évanouissement et une chute qui occasiona, à la tête, une blessure assez grave. Il n'était pas encore remis que, toujours plein d'ardeur, il va faire la visite de N.-D. des Lumières, maison du tiers-ordre, au diocèse d'Avignon, d'où il se rend à Aiguebelle. Il y resta dix jours, non pas pour s'accorder les adoucissements que réclamait son état, car il était assez malade, mais pour reprendre l'exercice ordinaire de ses mortifications. Ceux qui l'ont vu, et plusieurs d'entre eux vivent encore, regardent comme un prodige qu'il n'y soit pas mort, tant était grande la sévérité dont il usait contre son corps exténué. Son bras n'était plus assez lourd à son gré pour s'infliger à lui-même la discipline, comme il l'entendait; il confia son instrument de pénitence au solide poignet d'un bon frère convers : « Frère Simon, lui disait-il, — frappez de toutes vos forces, je vous l'ordonne au nom de l'obéissance. » — « Et moi, j'obéissais de mon mieux, raconte ingénuement le bon frère Simon, je tapais tant que je pouvais. Mais ça me faisait mal. »

D'Aiguebelle il eut encore la force de se rendre à Lyon ; mais ce fut là sa dernière étape. En arrivant dans cette ville et montant péniblement à la maison des Trappistines, à Gorge-de-Loup, derrière le faubourg de Vaise, il entendit les cloches des religieuses : « Il me semble, dit-il à son compagnon, qu'on sonne pour un mort. » Etait-ce pressentiment ? On était au 11 juillet 1827. Cinq jours après, c'est-à-dire le 16, fête de

saint Etienne, jour cher aux religieux de Citeaux, et aniversaire de l'ouverture des chapitres pour l'institution de la réforme de la Val-Sainte, après avoir entendu les matines récitées par le chapelain, au moment où le chœur des religieuses chantait le *Te Deum* en action de grâces de la mort bienheureuse du troisième abbé de Citeaux, Dom Augustin remit son âme entre les mains de Dieu.[1] Il était âgé de soixante-treize ans, et en avait passé quarante-sept à la Trappe. Il gouverna et maintint seul sa réforme pendant trente-six ans, au milieu de fatigues et de travaux incroyables, qui lui ont mérité le titre de Sauveur de l'Ordre monastique. « C'est lui en effet, dit le savant historien de la Trappe[2], qui, s'opposant seul aux forces multiples de la république française, a retenu sur le bord de l'abîme ce qu'elle croyait y avoir précipité; qui, paraissant sur tous les points envahis par elle, a suscité de courageux et immortels successeurs à ceux qu'elle avait tués ou dispersés. C'est lui qui, s'attaquant seul, dans le silence du monde, à la puissance de Napoléon, pour l'honneur de l'Église romaine, a fait voir qu'un moine pouvait oser plus que les rois, et que la patience d'un persécuté brisait les volontés d'un despote mieux que les armées et les coalitions. C'est lui encore qui, bravant la misère par la charité, l'indifférence par le zèle, les contradictions par la foi, a formé, soutenu, de nos

[1] Voir pour les détails de cette précieuse mort, l'*Histoire de la Trappe*. Tome II, page 441 et *Vie de D. Augustin de Lestrange*.

[2] T. II, p. 444.

jours et sous nos yeux, tous ces établissements dont ses adversaires annonçaient dédaigneusement la fin prochaine, et qui se sont glorieusement affermis, pour leur confusion. »

Nous citons avec reconnaissance ces paroles tombées de la plume éloquente d'un sincère admirateur de Dom Augustin de Lestrange, moins parce qu'elles sont réellement belles que parcequ'elles sont vraies, et résument admirablement en quelques lignes la glorieuse vie et les travaux d'un illustre Abbé. Mais M. Gaillardin nous pardonnera bien, à nous, pauvres moines, peu épris, par conséquent, de cette légère fumée qu'on appelle *gloire humaine*, de préférer à ce magnifique éloge l'humble et touchante conclusion du modeste biographe de notre vénéré Père, lequel, après avoir raconté les orages dont furent agitées les dernières années de Dom Augustin, s'écrie d'un accent convaincu : « En attendant que Dieu tire la lumière des ténèbres pour l'honneur de la religion et pour la justification de son fidèle serviteur, qu'il nous soit permis, à nous qui avons eu le bonheur de connaître et d'approcher sa personne vénérable, pour l'exemple de nos frères et l'édification de tous les chrétiens, de déposer ici, en finissant, en faveur de la pureté et, nous osons le dire, de la sainteté de sa vie, le témoignage authentique de ce que nous avons vu et entendu, et de ce que nos mains ont pour ainsi dire touché[1]. »

[1] *Vie de Dom Augustin de Lestrange.*

Hélas! malgré son témoignage, les espérances du fidèle compagnon et pieux disciple de Dom Augustin ne se sont pas réalisées. Aujourd'hui encore, il se trouve des personnes qui, sur la foi d'écrits anonymes, mais dont il est facile de reconnaître l'origine, interprètent malignement les intentions et les actes du Restaurateur de l'institut monastique en France, et qui, s'appuyant sur des anecdotes plus ou moins piquantes, vraies ou controuvées, s'efforcent d'altérer la sérénité de l'une des plus belles figures de notre siècle.

Sycophantes aux yeux de lynx pour discerner le mal chez autrui, parce qu'ils le lisent en eux-mêmes écrit en gros caractères, mais aveugles en face de l'héroïsme du dévoûment et de la vertu, parce qu'ils ne sont pas capables de les comprendre; esprits étroits dans lesquels nulle grandeur ne saurait avoir accès, qui, forcés de s'arrêter à la surface, faute de pointe pour pénétrer l'intérieur, mesurent les hommes à leur propre taille et les estiment au taux de leur incapacité.

Et leurs jugements sont acceptés comme toujours, leurs appréciations au rabais trouvent écho dans les âmes vulgaires, grâce à la perversité native et à l'orgueil du cœur humain jaloux de toute supériorité, heureux d'abaisser toute grandeur qu'il ne saurait atteindre. Qui le croirait! Même les gens sensés, les âmes honnêtes et religieuses accueillent ces accusations, tout en reconnaissant le mauvais esprit qui les dicte, et, hochant la tête avec un malin sourire, disent d'un air significatif : « Il y a pourtant là bien du » vrai. »

Inconséquence impardonnable ! Comme si, pour porter nos jugements sur les hommes, nous n'avions pas une règle sûre, un oracle dicté par la vérité même : « C'est » à leurs fruits que vous les reconnaîtrez, nous dit la Sagesse éternelle, « de même qu'un bon arbre ne peut » porter de mauvais fruits, de même un mauvais arbre » n'en saurait produire de bons. »

Règle sûre, disons-nous, pierre de touche infaillible du vrai mérite, mais rarement appliquée, et pour cause ! car bien peu résistent à l'épreuve. Ne craignons pas de la faire pourtant sur Dom Augustin, assurés que nous sommes qu'elle ne saurait lui être fatale.

Voilà donc un homme, un prêtre qui, pour fuir l'épiscopat, est allé s'enfermer dans un monastère et à qui Dieu suggère la pensée de sauver son Ordre d'un naufrage imminent, en lui mettant au cœur l'énergie et le dévoûment nécessaires à cette gigantesque entreprise. Voilà un moine qui, sans ressource aucune, sans appui du côté des hommes, triomphe de toutes les difficultés malgré les entraves apportées par ceux-là même en faveur de qui il travaille, et qui auraient dû le seconder ; un moine qui, non content d'avoir conservé leur sainte vocation à ses frères et perfectionné la réforme qu'ils ont embrassée, ouvre encore un asile aux religieuses de tous les ordres dispersés par la tourmente révolutionnaire et ressuscite cet admirable institut de femmes Cisterciennes, son plus beau titre de gloire, dont les phalanges formeront au ciel le plus brillant fleuron de sa couronne ; un moine hautement loué et

béni par le saint Pape Pie VI, d'impérissable mémoire, approuvé comme abbé par le Nonce du Saint-Siége qui l'autorise et l'encourage à poursuivre, à propager son œuvre, et que le pieux Évêque de Fribourg qui l'a reçu dans son diocèse, honore de son amitié, entoure de sa vénération ; un moine qui, chassé de cet asile par l'impiété armée, va chercher, aventurier d'une nouvelle espèce, à la tête de plus de deux cents personnes, hommes ou femmes, un refuge en Allemagne, en Autriche, en Russie et qui, au milieu de toutes ces pérégrinations, de ces persécutions, trouve le loisir et les moyens d'envoyer des colonies en Espagne, en Italie, en Belgique, en Angleterre et jusqu'au Canada!..... un moine qui, par un amour et un dévoûment pour le Saint-Siége dont on vit alors trop peu d'exemples, s'expose intrépidement à l'indignation du plus puissant et du plus irascible des monarques, voit sa tête mise à prix et, traqué de toutes parts, n'échappe aux peines les plus sévères, à la mort peut-être, que par une protection manifeste de la Providence ; un moine, enfin, qui, de retour dans sa patrie, y ramène avec lui l'état religieux, y crée des écoles où l'enfance, dont l'éducation religieuse était alors si négligée, est initiée à la fois aux premiers rudiments de la religion, de la science et de la vertu ; repeuple nos provinces de nouveaux monastères et dépose ainsi un germe fécond qui, se développant sous son active influence et la bénédiction de Dieu, a donné naissance à une congrégation dont les quarante maisons comptent aujourd'hui plus de trois mille habitants.

Voilà, disons-nous, un homme qui, semblable en quelque sorte à l'apôtre saint Paul dont il partagea le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, passe sa vie « au milieu des périls dans les voyages, des périls sur les fleuves et sur les mers, des périls au sein des déserts et des villes, des périls de la part de ceux de sa nation, de la part des étrangers, de la part surtout des faux frères ; qui, comme son modèle, endure toutes sortes de travaux et de fatigues, les veilles fréquentes, la faim, la soif, les jeûnes réitérés, le froid et la nudité [1]. »

Et cela, pourquoi ?

Pour recueillir partout la persécution, pour s'entendre traiter d'intrigant, d'ambitieux, se voir accusé auprès du Saint-Siége, même par les hommes les plus respectables qui reconnaissent trop tard leur erreur. Et quand enfin, par ses aveux tardifs, son innocence a triomphé et que sa mémoire lui survit sans nuage, on se rejette sur les défauts extérieurs, et sur ces imperfections inséparables de la nature humaine que Dieu laisse ordinairement à ses saints pour servir d'exercice à leur vertu et de contre-poids à l'orgueil en les maintenant dans le mépris d'eux-mêmes.

Mais pourquoi nous affliger d'une persécution qui précisément fait sa gloire et, sans doute aussi, sa plus belle récompense ? Comme son divin Maître, il a passé en faisant le bien et comme lui il n'a recueilli que l'outrage et l'ingratitude ; mais comme lui aussi il a eu et

[1] *Epist. II. ad Corinth.* c. XI, v. 26.

il aura toujours des disciples et des admirateurs. « C'est » à Béziers, en 1821 ou 1822, » écrivait encore au mois de décembre dernier un vénérable prêtre du diocèse de Cahors, M. Cabunet, chanoine honoraire et curé de Biot, à l'un de nos bons frères convers, « que » j'ai eu le bonheur de connaître le révérend, je puis » dire le saint Abbé de Lestrange. J'ai joui de sa pré- » sence et surtout de ses dignes et intéressants entre- » tiens pendant cinq jours. Tout en lui respirait la » vertu et le charme. Le baume qu'il versa dans mon » âme ne s'en effacera jamais. Il était si aimable, si » gai, avec une humilité si profonde, qu'il inoculait » la vertu dans ceux qui le voyaient ou qui l'enten- » daient. »

Telle était l'impression que Dom Augustin produisait partout, au témoignage de ceux qui l'ont connu, en sorte que, si ses détracteurs ont raison, l'on doit dire que, pour accomplir son œuvre et relever en France l'Ordre de Cîteaux en le ramenant à son austérité primitive — et c'est là son grand crime — Dieu s'est servi du plus grand hypocrite qui fut alors sur la terre.




ETIENNE
DON
II
POSUERUNT ME CUSTODEM
D'AIGUEBELLE
ABBÉ

CHAPITRE VII.

De la mort de Dom Augustin a l'avènement de Dom Orsise.

Schisme des religieux de Darfeld. — Ils reprennent l'observance de M. de Rancé. — Projet de réunion dressé par Dom Augustin ; il demeure sans résultat. — Dom Antoine, abbé de Melleraye, visiteur général. — Il vient à Aiguebelle. — Effets de sa visite. — Améliorations et acquisitions. — La révolution de Juillet ; ses conséquences pour Aiguebelle. — Funeste tentative. — L'enfant du tiers-ordre ; *on veut casser la règle.* — Aiguebelle reprend son titre et son rang d'abbaye. — Dom Etienne, quarante-quatrième abbé d'Aiguebelle. — Monastère de N.-D. de Bon-Secours, à Maubec. — Commencements pénibles de cette maison ; pauvreté et souffrances des religieuses. — Démission de Dom Etienne. — Edification qu'il donne dans son nouveau genre de vie. — Sa dernière maladie, sa mort.

Après une carrière si glorieusement parcourue, Dom Augustin, prêt à rendre ses comptes au Souverain Maître, pouvait, comme le bon serviteur de l'Evangile, dire avec une humble confiance : « Seigneur, vous m'aviez donné vingt-quatre talents, en voilà, non pas vingt-quatre, mais plus de mille autres que j'ai gagnés par-dessus. » En effet, lorsque, chassé par la révolution française, en 1791, il se réfugiait en Suisse, il n'emmenait avec lui, de la Trappe, que vingt-quatre religieux. Et voilà que, à sa mort en 1827, la France seule en comptait neuf cent trente-quatre, tant hommes

que femmes, répartis en seize monastères, sans compter cinq maisons du Tiers-Ordre et quatre autres monastères à l'étranger[1].

Malheureusement sa mort trop prompte laissait l'œuvre inachevée. Il était urgent de pourvoir à l'organisation de tous ces monastères, de créer entre eux une hiérarchie, d'en former un tout homogène, en un mot d'établir l'*Ordre*, sous peine de voir de féconds éléments, réunis jusque-là par un lien en quelque sorte factice, s'altérer en peu de temps, se dissoudre, et

[1] Les seize monastères étaient, 1° La Trappe, au diocèse de Séez ; 2° Bellefontaine dans la Vendée, diocèse d'Angers ; 3° Aiguebelle, diocèse de Valence, en Dauphiné ; 4° Meilleraye, diocèse de Nantes ; 5° La Sainte-Baume, diocèse de Fréjus, qui suivaient la primitive observance et les règlements de la Val-Sainte ; 6° L'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens, transportée plus tard à Sept-Fonts, au diocèse de Moulins ; 7° Laval ; ces deux derniers monastères étaient composés des religieux de Darfeld supprimé par le gouvernement joséphiste, et suivaient les règlements de M. de Rancé ; 8° Briquebec, diocèse de Coûtances, peuplé par des religieux de Laval ; 9° Le Mont-des-Olives, à Strasbourg, issu aussi de Darfeld ; 10° Bellevaux, aujourd'hui la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon, peuplé par les religieux de Gros-Bois, où l'on suit la réforme de M. de Beaufort, premier abbé réformé de Sept-Fonts, au temps de M. de Rancé ; 11° Saint-Aubin, à Bordeaux, formé par une colonie des religieux de Sainte-Suzanne en Espagne.

Il y avait cinq monasteres de femmes, quatre de la primitive observance et un de l'observance de M. de Rancé. Ce dernier se nomme Œlemberg, voisin de celui du Mont-des-Olives à Strasbourg ; les autres étaient : N.-D. de l'Archange-Saint-Raphaël, à deux lieues de Bellefontaine ; N.-D. des Gardes, à trois ou quatre lieues du même monastère ; N.-D. de Toute-Consolation, à Lyon ; N.-D. du Sacré-Cœur, diocèse de Bayeux.

A l'étranger, on comptait : 1° N.-D. de Sainte-Anne, en Amérique ; 2° N.-D. du Sacré-Cœur, à Westmall, Anvers ; 3° Sainte-Suzanne, en Espagne ; 4° Stape-hill, monastère de femmes, en Angleterre.

Les maisons du Tiers-Ordre étaient 1° N.-D. de Lumière, diocèse d'Avignon ; 2° N.-D. de la Volonté-de-Dieu, à Montigny, diocèse de Dijon ; 3° N. D de la Sainte-Enfance, au diocèse de Nantes ; 4° N.-D. du Bon-Plaisir-de-Dieu, à Louvigny, diocèse de Rennes et la cinquième au Canada, dans la Nouvelle-Ecosse.

puis disparaître. Déjà, depuis plusieurs années, de fâcheux symptômes s'étaient révélés, résultant du mode d'administration qui avait subsisté jusqu'alors. Les religieux de Darfeld avaient trouvé le gouvernement de Dom Augustin trop absolu. D'après eux, il disposait trop à son gré et en maître souverain soit des sujets, soit du produit de leurs travaux, soit des revenus du monastère. En conséquence, ils s'affranchirent de sa juridiction, abandonnèrent les règlements de la Val-Sainte pour reprendre les règlements de M. de Rancé, et élurent pour Abbé Dom Eugène de Laprade, leur prieur, institué jadis par Dom Augustin. Les plaintes des religieux pouvaient n'être pas dénuées de fondement, mais leur démarche était irrégulière et l'élection, nulle de plein droit. Dom Eugène le comprit. Pour régulariser sa position, il profita d'une entrevue qu'il eut avec le Souverain Pontife Pie VII, captif à Fontainebleau, dans laquelle il lui exposa les motifs de justice et de convenance qui militaient en faveur de la séparation et obtint la confirmation de son titre. Ainsi fut ressuscitée l'observance de M. de Rancé. Mais cette diversité même d'observances compliquait la situation et menaçait de devenir une cause de troubles, peut-être de dissolution. Dom Augustin le pressentait, et, dès l'année 1824, il avait rédigé un projet de réunion sur les bases suivantes. Il aurait désiré que le Pape ordonna par un bref :

1° Que tous les monastères fussent dépendants à l'avenir de celui à qui Sa Sainteté donnerait le pouvoir

de Général, conformément toutefois à la *Charte de Charité*, et que, par conséquent, ils fussent partout exempts de l'ordinaire.

2° Que, conformément à la *Charte de Charité*, l'autorité de Père immédiat lui fut conservée, à lui Dom Augustin, sur toutes les maisons sorties de la Val-Sainte, médiatement ou immédiatement, retirant tous les priviléges contraires qui auraient pû être accordés jusqu'à ce jour ; ordonnant toutefois au susdit Père immédiat de les laisser vivre conformément à la règle que ces maisons suivent à présent, c'est-à-dire, ou selon la réforme de M. l'abbé de Rancé, ou selon celle de M. de Beaufort, à Sept-Fonts, veillant seulement à ce qu'ils ne se relâchent pas de leur austérité présente.

3° Que la maison de la Trappe, dans le Perche, d'où sont sorties toutes les autres, fût érigée de nouveau en abbaye à la place de la Val-Sainte remise au sénat de Fribourg, avec la permission du Nonce de Lucerne, lorsque Bonaparte fit mettre à prix la tête du Père Augustin et juger militairement le Père François de Sales, prieur de la Cervara près de Gênes, à cause du serment auquel le Père Augustin s'était opposé.

4° Qu'on suivît à la mort du Père Augustin, pour l'élection de son successeur, ce qui est marqué dans la *Charte de Charité*, à savoir, que quatre des plus anciens Abbés s'assembleront à la Trappe pour faire l'élection, et tenir la place des abbés de Clairvaux, la Ferté, Pontigny et Morimond.

5° Que le Tiers-Ordre (Dom Augustin tenait beau-

coup à cette institution), recommandé et encouragé si puissamment par Pie VII, fût approuvé et reconnu comme soumis au Père immédiat de la Trappe.

On ne sait si ce projet fut soumis à la cour romaine par Dom Augustin, ou s'il demeura égaré dans ses papiers. Quoiqu'il en soit, il n'eut aucune suite, et, lorsque son auteur fut mort, le Pape Léon XII, toujours rempli de bienveillance pour la Congrégation, s'empressa de nommer un Visiteur général pour examiner l'état de toutes les maisons qui existaient en France, s'assurer des dispositions morales de tous les religieux et proposer, dans un rapport, les mesures qu'il croirait les plus propres à établir, entre toutes ces Filles d'une même Mère, l'uniformité des pratiques et l'unité du gouvernement. Le choix de Sa Sainteté tomba sur Dom Antoine, abbé de Melleray, qui fut en même temps investi du pouvoir d'introduire provisoirement, chez les religieuses, les modifications qu'il jugerait indispensables.

Ce fut le 12 mars 1828, que Dom Antoine, en vertu de la commission du Souverain Pontife, se présenta à Aiguebelle pour y faire la visite régulière. En homme profondément pénétré des devoirs que lui impose le mandat apostolique, il ne veut rien précipiter. Il mande l'un après l'autre chacun des religieux, reçoit leurs observations, écoute les plaintes, sonde les dispositions de chacun, s'enquiert de ses désirs, examine tout dans le plus grand détail, avec la plus scrupuleuse attention.

Il ne faut pas le dissimuler. A Aiguebelle, malgré

la ferveur générale, malgré la vie pénitente et mortifiée qui semblait être pour la plupart un plaisir et même un besoin, peut-être même à cause de ce penchant à l'austérité extérieure qui, peu éclairée et mal réglée, accablait la nature et l'obligeait à chercher ailleurs des compensations, on pouvait signaler plusieurs abus, et même des abus graves. Ils n'échappèrent point à la pénétration et au coup d'œil si sûr du Visiteur ; il mit le doigt sur chaque plaie et s'efforça d'y apporter un prompt remède. Il s'éleva avec force contre la dissipation que les fréquentes sorties apportaient dans le monastère, contre les travaux immodérés de quelques-uns et la paresse de plusieurs autres, contre l'amour aveugle des pénitences hors de règle; il recommanda fortement le silence, l'exactitude au chœur, l'éloignement des séculiers et des affaires extérieures ; mais il insista surtout sur l'examen et l'épreuve des sujets soumis à la profession, et sur les soins à donner aux malades. Ces divers points furent insérés dans la carte de visite que nous reproduisons comme un monument de l'excellent esprit, de la sagesse et de la charité qui animaient Dom Antoine.

» Nous, Frère Antoine, Abbé de Meilleray, Supérieur général et Visiteur de toutes les maisons de la Trappe [1], en France, étant venu visiter la maison de Notre-Dame

[1] Dom Antoine avait ajouté à son titre de visiteur celui de supérieur général pour relever le moral de plusieurs communautés qui, voyant la congrégation sans chef, redoutaient sa dissolution. Mais en réalité, il n'était revêtu d'autre pouvoir que de celui de visiter chaque maison et d'y réformer les abus selon la règle et les constitutions de l'Ordre.

de la Trappe d'Aiguebelle avons cru, pour le bien et l'avantage de ce monastère, régler et statuer ce qui suit :

» Nous recommandons à nos frères la plus grande fidélité à leurs règles et règlements. Nous leur enjoignons d'une manière toute particulière l'exactitude à la loi du silence, persuadé, comme nous le sommes, et comme nous le dit notre saint réformateur M. l'Abbé de Rancé, que c'est la garde la plus sûre de la régularité des cloîtres, et que, ce point une fois violé, tous les autres sont bientôt transgressés.

» Nous recommandons à nos chers frères de chœur l'assiduité à l'office divin, surtout à celui de la nuit ; la fidélité à tous les exercices de la maison, surtout au travail ; de ne jamais sortir de l'enceinte du monastère sans une permission particulière de leurs supérieurs. Ils doivent sentir ce à quoi ils s'exposeraient par de semblables infractions.

» Nous recommandons à nos chers frères convers la docilité, la simplicité, l'obéissance la plus entière et l'amour du travail. Nous ne croyons pas qu'ils soient exempts de reproches sur ces points, et ils ne doivent jamais oublier que c'est leur obéissance et leur assiduité au travail qui, selon la belle parole de M. l'Abbé de Rancé, doivent principalement contribuer à leur sanctification.

» Nous ordonnons, de la manière la plus expresse de faire cesser toutes les quêtes ou collectes, sous quelque prétexte que ce puisse être ; et nous le faisons

avec d'autant plus d'autorité, que nous en avons reçu l'injonction du Saint-Siége. Si, dès lors, quelque frère y était occupé dans ce moment, il sera rappelé sur le champ.

» Nous engageons nos frères à avoir le moins de commerce possible avec les séculiers et à s'arranger, autant que la localité du monastère pourra le permettre, de manière à être entièrement séparés d'eux; persuadé que ce mélange a toujours de graves inconvénients et est un des plus funestes obstacles à la régularité des cloîtres.

» Nous recommandons aux supérieurs de veiller au maintien de la discipline, et, pour cela, nous les engageons à être très circonspects dans l'admission des sujets et très réservés surtout dans les professions; ne recevant que ceux qui, avec de bonnes mœurs, une constitution suffisamment robuste et surtout une parfaite obéissance et une grande docilité de caractère, pourront concourir à la gloire de Dieu et au soutien de l'état religieux. La négligence sous ce rapport a peuplé la France de misérables apostats qui, après quelques années d'une conversion superficielle et imparfaite, se retirent sous les plus faux et les plus vains prétextes, et déshonorent bien plus la religion par le scandale de leur conduite qu'ils n'avaient paru la consoler par leur prétendue conversion.

» Nous recommandons d'une manière particulière le soin des malades. Si les religieux doivent toujours se trouver contents de ce qu'on veut bien faire pour eux,

les supérieurs et les infirmiers doivent se rappeler combien ce devoir leur est imposé par notre sainte règle, et qu'ils seraient responsables des murmures et des plaintes que leur indifférence ou leur négligence auraient excitées et que, sans tomber cependant dans le relâchement, il vaut mieux pécher par un peu trop de condescendance que par une sévérité outrée.

» Nous n'avons pas besoin de recommander à nos frères de prier pour le repos de l'âme du R. P. Dom Augustin. Ils doivent trop savoir ce qu'il a fait pour la réforme et que, après Dieu, c'est à lui que nous devons le bonheur de notre saint état. »

Pour bien comprendre la dernière prescription de la carte de visite, qui concerne les infirmiers, il est bon de se rappeler que, d'après les règlements de la Val-Sainte, l'usage du vin était refusé aux malades, et si l'usage du gras leur avait été conservé, grâce à la sage opposition que Dom Augustin avait apportée à l'entraînement irréfléchi de ses premiers compagnons qui voulaient l'abolir, il est à présumer qu'on ne l'accordait que dans des circonstances assez rares et seulement dans les cas les plus graves. Une note de notre annaliste nous le donne à entendre, mais il ajoute aussi que plusieurs de ces infirmes à qui on l'avait offert, le refusaient par vertu. A part donc cette privation qui provenait du fait des règlements on se tromperait de croire que les malades aient été négligés. Loin de là. Mais Aiguebelle comptait alors quatre-vingt-dix habitants; et, sur ce nombre déjà considérable, il était assez

difficile qu'il ne se rencontrât pas quelques religieux à qui une pareille austérité, légère pour eux tant qu'ils jouirent d'une santé florissante, ne parût excessive lorsque l'épuisement du travail, la langueur du mal ou les glaces de l'âge eurent affaibli leurs forces ou ralenti leur première ardeur. Les hommes de tous les temps se ressemblent ; sujets aux mêmes épreuves ils succombent aux mêmes faiblesses. « La première tentation qui vient assaillir ceux qui ont renoncé à tout pour l'amour de Dieu et le salut des âmes », disait saint Bernard à ses religieux, autant pour les corriger sans doute que pour les prémunir, « est la tentation du murmure et des plaintes arrachées par les peines et les souffrances du corps auxquelles ils ne sont pas accoutumés[1]. » Or, cette vérité que saint Bernard énonçait au XII[e] siècle, confirmée dès le sixième par les fréquentes recommandations de saint Benoît[2], avait son application en 1828, à Aiguebelle, non moins qu'à Clairvaux ou au Mont-Cassin. C'est pourquoi Dom Antoine eut la sage pensée d'appeler sur ce point l'attention des supérieurs et de supprimer tout prétexte plausible ou sujet légitime, sur lesquels eussent pu s'appuyer les religieux à l'esprit moins fervent. Le vin, dès cette époque, obtint droit de cité à l'infirmerie, et les malades ne se firent plus de scrupule d'user d'un tempérament que saint Benoît, toujours si discret, a jugé nécessaire, et qu'il

[1] Sermo 1° pro festo omn. sanctorum n° 8 ap. Mab.

[2] Nulle recommandation plus fréquente dans la sainte règle que celle d'éviter à tout prix le murmure.

autorisait par son propre exemple, même en pleine santé [1].

Dom Antoine ne borna pas là son zèle. Après la visite, il demeura quelques jours encore à Aiguebelle pour relancer en quelque sorte la communauté, lui communiquer son esprit, en même temps que, dans une étude plus approfondie des personnes et des choses, il puisait des matériaux pour former son rapport et baser ses observations.

Pendant ce temps-là les améliorations se poursuivaient. A la grange de Notre-Dame, une chapelle avait été construite l'année même qui avait suivi son acquisition ; les terres y étaient en plein rapport et très fertiles. Autour du monastère, les défrichements allaient leur train. La Charbonnière complantée en bois jusque là s'était transformée en une superbe prairie ; le Salins, l'Ermitage étaient cultivés et ensemencés. Le vallon de la Solitude, au dessus de la Charbonnière, avait donné plus de peines. C'était un ravin assez profond, hérissé de rochers entre lesquels apparaissait à peine quelques traces de terre végétale. L'expérience avait appris qu'elle se cachait sous la pierre ; la persévérance des religieux qui s'étaient improvisés mineurs triompha des obstacles, et changea cette gorge qui avait conservé son horreur native en un riant vallon, sur les flancs duquel s'échelonnent en terrasses de verdure et en parterres variés les humbles produits destinés à la consommation du monastère. Rien de plus agréable au-

[1] *Vita S. P. Benedicti*, cap. III et XVIII.

jourd'hui que le coup d'œil présenté par ce vallon au visiteur qui l'aperçoit pour la première fois du haut de la colline de Beauvezet. A mi-côte, les ruines de l'ancienne ferme d'Aiguebelle, tapissées d'un lierre à la sombre verdure, lui rappellent l'ère de la décadence et les fléaux de cette malheureuse époque. Au fond du ravin, la Vence, encore à son berceau, suit paisiblement son cours à travers les rochers, promène ses flots ignorés de cascade en cascade, d'où, retombant en nappe limpide, elle se partage entre divers canaux qui vont porter sur ses rives la fraîcheur et la fécondité : image parfaite de la vie des paisibles habitants de ces lieux, comme elle silencieuse, mais sans tristesse, rapide, mais sans agitation, et toujours utile à quiconque, de près ou de loin, participe à sa bénigne influence. Au point où la gorge devient plus large, la Charbonnière déroule sa pelouse ondoyante jusqu'au monastère qui, royalement assis dans sa presqu'île fortunée, entre les trois ruisseaux qui lui servent de ceinture, apparaît, grâce à la forêt qui couvre les côteaux d'alentour, couronné d'un majestueux diadême. A ce spectacle, joignez une belle journée de mai, un ciel sans nuage, le silence universel de la nature au moment où le soleil surgissant derrière la colline qui cache Montjuyer vient frapper la façade du couvent ; donnez la vie à cette création, en l'animant de la pensée des joies pures et des saintes tristesses que l'on savoure dans ce palais de l'amour et de la pénitence, et votre cœur sera pris d'un charme inexprimable, et si le courage ou la grâce

lui manque pour s'écrier : c'est ici le lieu de mon repos, il en gardera au moins, bien sûr, un éternel souvenir.

Le nombre des religieux croissant toujours, car le bon Père Étienne, malgré la modicité ou plutôt l'insuffisance des revenus, ne refusait aucun de ceux que la Providence lui adressait, il fallut agrandir le cercle de la propriété. Une pieuse personne de Draguignan, M[me] Caussemille avait fait une aumône considérable ; en y ajoutant le produit d'une quête assez avantageuse, on acheta pour la somme de quatorze mille francs le domaine de Ramas (aujourd'hui Saint-Benoît), dont on possédait déjà le moulin. Par cet achat, le Père Etienne espérait réaliser une pensée qui faisait l'objet de tous ses vœux et qu'il manifesta dès-lors à ses employés : « Mes chers » enfants, leur disait-il, faites donc en sorte que nous » puissions avec ce que vous allez acquérir nous passer » de quêtes à l'avenir ; il n'y a rien qui répugne le plus » à la profession des religieux de Citeaux. » Il parlait ainsi dès l'année 1821. On comprend assez que Dom Antoine ne dut pas le trouver récalcitrant, lorsque, dans sa visite en 1828, il défendit que l'on eût recours désormais à la charité des fidèles par des demandes et des sollicitations qui auraient pu devenir importunes.

Voici du reste un document irrécusable qui prouve que les quêtes n'avaient lieu que par une extrême nécessité et se faisaient avec toute la modération que l'on devait attendre de religieux aussi mortifiés. M. le sous-préfet

de Montélimar écrivait au préfet de la Drôme, le 17 décembre 1819 : « .... La dépense que nécessite cet établissement (Aiguebelle), y compris les frais d'entretien des bâtiments, de vêtements, etc., peut être évaluée à deux cents francs par individu ; ce qui, à raison de cinquante-cinq (c'était le nombre des habitants d'Aiguebelle à cette époque), présente une somme de onze mille francs. Il y est pourvu au moyen des fruits des immeubles possédés par la communauté. Les fruits peuvent être estimés, produit brut, à quatre mille francs. Il y aurait donc déficit de sept mille francs. Ce déficit est couvert par des dons volontaires. La quête n'est admise dans cet Ordre que comme une ressource extraordinaire, tandis que l'aumône, quelle que soit la pénurie des moyens, est une de ses règles. Aussi voit-on journellement huit à douze indigents venir partager le repas frugal de ces religieux. Cette quête, dont on ne peut guère assigner la quantité précise, ne forme donc qu'une fraction de la somme portée ci-dessus en déficit. *Elle est faite avec douceur, sans importunité, provoquée par l'exemple et l'empressement de ces religieux à tendre la main à l'infortune.* La partie saine du public voit avec une satisfaction mêlée du sentiment de la piété, une réunion d'hommes qui s'imposent les travaux et les privations les plus dures, qui donnent l'exemple de l'hospitalité, de la charité et des vertus chrétiennes. Ils ne peuvent jamais compter des détracteurs que parmi les ennemis de cette morale. »

Les améliorations ne se bornèrent pas là. Il fallait se



loger, se vêtir. De nouveaux bâtiments s'élevèrent ; on enleva les murs qui divisaient l'ancien réfectoire, on construisit une salle capitulaire[1], deux grands dortoirs, une infirmerie. Les troupeaux de bêtes à laine furent augmentés ; un moulin, des métiers furent établis pour l'exploitation du sol et les usages de la communauté. Aiguebelle laborieuse redevint florissante et vérifia cette parole de l'Ecriture : « Bienheureux ceux qui craignent le Seigneur et qui marchent dans ses voies ; c'est pour vous un avantage et un bonheur tout ensemble de vivre du travail de vos mains[2]. » L'excellent Père Etienne était heureux de ces améliorations, parce qu'elles procuraient du bien-être à ses chers enfants et favorisaient singulièrement la régularité. C'est à cette occasion qu'il écrivait à l'Évêque de Châlons, Mgr de Prilly, de si pieuse mémoire, avec le sentiment contenu d'une satisfaction bien légitime : « Nous avons fait un beau réfectoire, deux grands dortoirs et une infirmerie que vous auriez vu avec plaisir, j'en suis sûr. Cela était absolument nécessaire, car nous sommes quatre-vingt-dix religieux et des novices[3]. »

La révolution de juillet surprit nos religieux au milieu de ces travaux d'urgentes réparations, mais elle ne les arrêta pas. Pendant que leurs frères de la Trappe,

[1] Cette salle sert aujourd'hui de bibliothèque et l'ancien chapitre a repris sa destination première.

[2] Ps. 127.

[3] Lettre du 20 mars 1837. Le bon père avait alors 93 ans et la lettre écrite de sa propre main est encore très lisible, bien qu'il s'y plaigne de sa difficulté à écrire.

de Meilleray, de Bellefontaine et d'autres maisons étaient victimes des fureurs d'une populace exaltée par des meneurs, eux, tranquilles au fond de leur désert, étrangers à tous les bouleversements, continuaient à prier pour le Roi et sa famille, sans se douter le moins du monde que leurs vœux avaient changé de destinataires. Semblables à leur ancêtre saint Paul, l'ermite, ils auraient pu demander aux nouveaux Antoines qui venaient les visiter : « Quel empereur avons-nous aujourd'hui ? En existe-t-il encore un ? » Ce ne fut que l'année suivante à propos d'une circulaire de l'Évêque diocésain lue au réfectoire qu'ils apprirent l'avènement au trône du duc d'Orléans. L'excellent Supérieur avait gardé pour lui seul l'inquiétude qu'il éprouvait sur le sort de ses chers enfants. Sans leur dire pourquoi, mais, dans sa pensée, afin de leur mettre sous les yeux des modèles qu'ils auraient peut-être à imiter, il faisait lire chaque jour au cloître les actes des martyrs, se proposant à lui-même l'exemple de fidélité donné par le saint vieillard Eléazar. Bien que toute sa confiance fût en la bonté paternelle de la divine Providence, il ne laissa pas d'employer les mesures de prudence et les précautions réclamées par des évènements dont on ne pouvait prévoir l'issue. Il avait déjà fait préparer des habits séculiers ; il chercha encore un asile à l'étranger, en cas d'expulsion. Déjà le roi de Piémont, Charles-Félix, avait accordé à sa demande un monastère dans l'île de Sardaigne, lorsque, les affaires politiques ayant repris un cours paisible, le Père Etienne

rappela les deux religieux qu'il avait envoyés sans que personne soupçonnât leur mission, et ne songea plus à s'exiler.

Mais si les religieux d'Aiguebelle ne ressentirent point le contre-coup des événements qui agitaient la France, s'ils ignorèrent pendant plusieurs mois le changement de dynastie, on ne saurait dire pourtant que cette révolution passa pour eux entièrement inaperçue. Ils prirent part à leur manière aux malheurs qui affligeaient la patrie. A chaque époque critique, lorsque se prépare quelque grande tempête, il y a dans l'air, ce semble, des signes avant-coureurs, on entend mugir autour de soi des rumeurs en quelque sorte souterraines, lointains échos de l'orage qui s'avance en grondant. On pressent un danger dont on ignore la nature, et cette incertitude redouble les frayeurs. Le désert d'Aiguebelle n'était point si retiré du monde que ses habitants pussent complétement échapper à ces impressions pour ainsi dire atmosphériques. Mais leur effet ne se traduisit chez eux que par un redoublement de prières, un surcroît de pénitences, et aussi, il faut bien le dire, par un surcroît de maladies et d'infirmités, résultat nécessaire des pieux excès d'une ferveur que personne, pensons-nous, ne songera à blâmer comme intempestive.

Ces excès, toutefois, devinrent l'occasion d'une démarche bien malheureuse. Le Père Bernard Moireau était alors prieur d'Aiguebelle. Son esprit austère, sa vertu éprouvée et surtout son attachement à la règle et

aux constitutions l'avaient fait choisir par Dom Augustin pour être le bras droit du Père Etienne en partageant son autorité, afin de le soulager dans une administration compliquée et, peut-être, un peu pour servir de contrepoids à l'indulgence de l'excellent supérieur que Dom Augustin trouvait excessive. Et cependant, ce fut ce même Père qui, sans le vouloir, mit Aiguebelle sur la voie la plus périlleuse où elle se soit jamais engagée. Ce fut une erreur de sa part, erreur bien pardonnable, et qui prouve que, sous une rude écorce, il cachait un cœur tout compatissant. Nous pouvons donc, sans craindre de nuire à sa mémoire, si digne de notre vénération et de notre reconnaissance, raconter le fait tel qu'il se passa.

C'était en 1831. La communauté entière paraissait à bout de forces; l'infirmerie était pleine et les autres religieux épuisés ne pouvaient chanter l'office. Cet état durait depuis longtemps et le Père Bernard ne voyait à ce mal aucun remède. Sans songer à sa véritable cause, c'est-à-dire, aux pénitences de surérogation faites depuis près de deux ans, il crut décidément que la pratique des règlements de la Val-Sainte dépassait les forces ordinaires et songea à revenir aux constitutions de M. de Rancé. Il fit part de son dessein à un religieux influent de la communauté, lequel l'approuva. Il était assuré d'avance du consentement de l'Abbé de Melleray, qui avait fait de ces constitutions la base de son rapport à la Sacrée Congrégation. Mais il n'était pas aussi facile d'obtenir celui du R. P. Etienne.

On ne le lui demanda pas. « Faudra-t-il », s'écriait, dans un accès de douleur bien légitime, le vénérable supérieur en apprenant ce projet, « faudra-t-il que, sur le point de descendre dans la tombe, je voie ruiner ce qui nous a coûté tant de travaux ! » Mais il n'était pas le maître d'empêcher ces religieux d'agir. Ceux-ci convoquent en conseil les membres les plus graves de la communauté. Tous, d'un commun accord, rejettent d'abord la mitigation projetée. « Mais, dit le Père Bernard, qui chantera l'office ? qui travaillera ? qui soutiendra la régularité ? » Les questions étaient nettement posées et par malheur, en ce moment, fort embarrassantes. On se sépara pourtant sans rien conclure. A quelques jours de là, nouvelle réunion. Les choses étaient toujours sur le même pied. Le Père Bernard et son compagnon en profitent pour pousser leur raisonnement plus loin et avec tant de vigueur qu'ils sortent victorieux de la lutte. Ils obtiennent d'en écrire au Visiteur général, qui acquiesça aussitôt à leurs désirs.

Pendant que cette affaire se débattait ainsi chaudement, un enfant du tiers-ordre, qui fut plus tard religieux sous le nom de Père Abel, vint trouver le révérend Père Etienne, et lui dit en sanglotant : « Père, vous ne savez pas ? — Quoi donc ? mon enfant, et pourquoi pleurez-vous ? — Parce qu'on veut casser la règle. » Touché des larmes et du naïf langage de ce jeune enfant, le vénérable vieillard le plaça devant lui, le caressa beaucoup cherchant à le consoler, mais sans pouvoir réussir. Le pauvre petit ne cessa de pleu-

rer que lorsque le bon Père imitant sa simplicité lui dit, non sans une certaine confiance : « Allez prier la sainte Vierge pour que la règle ne se casse pas. »

L'enfant obéit et pria tous les jours avec une assiduité remarquable. Un jour le Père Jean de Dieu, maître des convers, le trouva pleurant à chaudes larmes dans l'église ; il le fit aussitôt sortir pour savoir la cause de son chagrin, et il fut aussi surpris qu'édifié d'apprendre de sa bouche qu'il ne voulait pas que l'on cassât la règle, et qu'il priait la sainte Vierge de l'empêcher.

Oserons-nous dire qu'une prière si pure et si naïve ne fut pas exaucée, que la règle se cassa quand même ? nous n'aurons pas ce courage ; d'ailleurs, ce serait manquer à la vérité. La règle ne se cassa point, mais elle fléchit un peu ; c'est-à-dire que, pour l'heure des repas et les jeûnes, on se conforma aux prescriptions de l'Abbé de Rancé ; mais les veilles, mais le travail et les autres exercices suivirent toujours l'ordre tracé par les constitutions de Cîteaux et les règlements de la Val-Sainte. Ce fut donc, on le voit, une mitigation fort peu considérable, et encore eut-elle bien de la peine à s'établir. Elle n'apporta aucune amélioration dans les santés et le prieur n'en retira que le regret, plus d'une fois exprimé, d'une innovation qui mettait le monastère sur une pente funeste d'où la Providence le retira plus tard, comme nous le verrons en son lieu.

Malgré ce léger nuage qui voila quelque temps l'éclat de son couchant, et qu'il eut le bonheur de voir se

dissiper avant de descendre dans la tombe, le R. P. Etienne put jouir pendant quelques années du fruit de ses travaux. Semblable au juste de l'Écriture, il avait fleuri comme le palmier, s'était multiplié comme le cèdre du Liban. Il voyait autour de lui se presser une famille nombreuse qui brûlait du désir de lui témoigner son amour et sa reconnaissance. Elle en saisit l'occasion en 1834. Sous le gouvernement de Dom Augustin, presque tous les monastères de l'Ordre n'avaient eu que des prieurs à leur tête. Après sa mort, plusieurs maisons demandèrent à être érigées en abbayes. Comme les autres, Aiguebelle sollicita cette faveur. Le R. P. Etienne approuva une démarche toute avantageuse pour son monastère. Il voulut en écrire lui-même à Dom Antoine. Un empressement si vif de sa part déguisait une ruse innocente de son humilité, dont les religieux ne se doutèrent que plus tard. Il voulait bien que l'on élût un abbé pour Aiguebelle, mais à la condition que cet abbé serait un autre que lui, et c'est dans ce sens que fut conçue sa lettre. Mais quel ne fut pas son désappointement, lorsque, quelques jours après, le 29 mars 1834, il reçut de l'Abbé de Melleray la réponse suivante :

« La Sainte Volonté de Dieu.

» Mon cher et révérend Père, j'ai toujours grand plaisir à recevoir de vos nouvelles, et je bénis le bon Dieu de ce qu'il conserve votre santé à un âge auquel, dans notre Ordre surtout, on parvient si rare-

ment. Je conçois le désir de vos frères, *il me paraît très naturel, très fort dans l'ordre,* et j'y souscris de tout mon cœur ; faites toutes les démarches nécessaires, personne n'en apprendra le succès avec plus de plaisir que moi. Vous savez l'intérêt tendre que je porte à toutes les maisons de notre réforme, à Aiguebelle en particulier. Mais je ne puis être d'accord avec vous sur le second point. Je sens bien, mon cher Père, qu'à votre âge[1], vous n'avez qu'un désir, celui de mourir en paix et de terminer tranquillement votre carrière. Mais vos frères ne voient pas comme vous, et il ne leur *paraîtrait ni juste, ni décent, ni convenable*, si la cour de Rome daigne nommer un abbé, que ce fût un autre que vous, tant que vous vivrez, puisque vous avez été le restaurateur de cette maison et l'avez toûjours gouvernée. Mais je n'ai pas longtemps à vivre, il faudrait recommencer, etc.; cela est probable; mais aussi la nomination d'un premier abbé serait un grand pas fait pour celle de son successeur, et c'est ce qui est arrivé pour Bellefontaine. On pourrait peut être, avec plus de fondement, objecter les circonstances, les temps difficiles où nous vivons ; mais aussi si, depuis plus de quarante ans, on avait toujours suivi cette règle, on n'aurait rien fait. Et cependant le temps s'écoule, les occasions se perdent ; enfin, le bon Dieu est là, il n'arrivera que ce qu'il permettra, et ce sera toujours pour notre bien et pour notre salut........ »

Ainsi, bien loin d'avoir réussi dans ses calculs, le

[1] Le père Etienne avait alors 90 ans.

saint vieillard se trouvait pris dans ses propres filets. Que faire donc? Comment décliner le terrible fardeau? Le meilleur lui parut de temporiser. Il enfouit la lettre au fond de son bureau, et n'en souffla mot à personne. Mais il comptait sans l'impatience de ses religieux et le désir qu'ils avaient de le voir revêtu de la dignité suprême de la hiérarchie monastique. C'était tous les jours de nouvelles questions. On redoutait des obstacles; on le pressait d'écrire de nouveau. « Patience, patience, disait le bon Père en remuant la tête avec un léger sourire, quelque jour nous aurons bien ce que nous désirons. » Ses réponses toujours évasives éveillèrent enfin les soupçons. Le prieur, menaçant d'écrire lui-même au R. P. Antoine, il fut obligé de dévoiler son innocent stratagème qui durait depuis trois mois, et de se rendre au vœu de son supérieur et de ses enfants. L'élection eut lieu le 13 août 1834, sous la présidence du grand-vicaire du diocèse, délégué par Mgr de la Tourette, à la prière du R.P. Abbé de Melleray qui ne pouvait s'y rendre. Comme on le pense bien, le nom du Père Etienne sortit sans concurrent de l'urne électorale. Ce choix unanime fut confirmé à Rome et l'Abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, alors Général de l'Ordre de Cîteaux, délégué du Pape à cette fin, expédia les bulles au nouvel élu le 26 septembre de la même année. En voici la teneur :

» Nous, Dom Sixte Benigni, abbé de Sainte-Croix en Jérusalem et Président général de l'Ordre de Cîteaux, à notre cher fils en J-C. Dom Etienne Malmy, prieur

du béni monastère de Sainte-Marie d'Aiguebelle, de l'Étroite-Observance de notre Ordre, au diocèse de Valence, salut éternel dans le Seigneur.

« Pendant que vous gouverniez, cher fils, depuis de nombreuses années avec la crainte de Dieu le monastère d'Aiguebelle en France et que vous formiez et dirigiez les religieux confiés à vos soins avec une douceur égale à votre charité, ceux-ci considérant votre conduite aussi pieuse et sainte envers Dieu qu'elle était douce et condescendante à leur égard, vous ont élu pour leur abbé à l'unanimité des suffrages, ainsi que le prouve l'acte autographe du 14 août dernier, lendemain de l'élection, et ils ont eu recours à Nous, Nous priant avec supplication de daigner confirmer et approuver votre élection et proclamation. Usant donc des pouvoirs qui nous ont été accordés par le Pape Pie VII, d'heureuse mémoire, sur tous les religieux de Notre-Dame de la Trappe de l'étroite observance, Nous vous reconnaissons et confirmons pour véritable abbé de la bénite abbaye d'Aiguebelle, canoniquement élu par le consentement unanime des religieux et, autant que besoin est, nous vous élisons et créons de nouveau et nous vous conférons la dignité abbatiale avec pleine et entière juridiction, décrétant en outre que vous devez être tenu et vénéré par tous pour vrai et légitime abbé du susdit monastère et que vous pouvez user et jouir de tous et chacuns privilèges, honneurs et prérogatives dont usent et jouissent les autres abbés Cisterciens, par les concessions des Souverains Pontifes et notamment d'Innocent VIII. »

La joie des religieux était à son comble. Il serait difficile d'exprimer quels furent alors les sentiments du Père Etienne. Ce n'était ni la confusion, fruit de sa profonde humilité, ni la crainte causée par la responsabilité qu'il assumait sur lui, ou plutôt c'était un peu tout cela, et par-dessus, à un plus haut degré encore, une espèce de stupeur qui absorbait en elle tous les autres sentiments. Il ne pouvait en croire ses yeux, tant il comprenait peu qu'une pareille dignité pût être abaissée jusqu'à sa faiblesse : « Un pauvre petit enfant de chœur avec une crosse, disait-il ; mon Dieu, que voulez-vous donc faire de moi ? » Mgr de la Tourette était malade. Mgr de Mazenod, alors évêque d'Icosie et depuis évêque de Marseille, de regrettable et sainte mémoire, fut invité à faire la cérémonie de la bénédiction abbatiale. Ce prélat ne put cacher son émotion, lorsqu'il vit le bon vieillard venir au devant de lui à la tête de sa communauté, lui offrir l'encens et le conduire en grande pompe à l'église pour y chanter le Te Deum en actions de grâces de sa bienvenue.

La bénédiction eut lieu le 13 novembre 1834. Elle offrit une différence avec celle du dernier abbé régulier d'Aiguebelle. Dom Etienne reçut à sa bénédiction tous les insignes pontificaux ; Dom Antoine Laseyte, béni en 1512, n'avait reçu que la crosse et l'anneau. Voici la raison de cette différence.

Depuis l'origine de l'Ordre de Cîteaux jusqu'à la fin du XV[e] siècle, les abbés de notre Ordre n'avaient eu que l'usage de la crosse, conformément à la coutume



établie dès le commencement de l'état monastique. La crosse de notre Père saint Robert, premier Abbé de Citeaux, conservée aujourd'hui au musée de Dijon, est un objet d'art digne de fixer l'attention. Elle est en filigrane d'argent doré et orné d'un très beau rubis.

Lorsque, au XII[e] siècle, l'usage des insignes pontificaux s'introduisait, par l'autorité des Souverains Pontifes, dans un grand nombre de monastères bénédictins, saint Bernard éleva la voix contre ce qu'il regardait comme un abus. Il consacra à ce sujet qui enflammait son zèle une partie du IX[e] chapitre de son traité *de moribus et officio Episcoporum*. Mais l'Eglise ne crut pas devoir adopter l'opinion du saint Docteur sur cette matière, et l'usage des insignes devint presque général dans l'ordre de Saint-Benoît.

Quelques abbayes cisterciennes, en très petit nombre, demandèrent aussi cette faveur. Dans le cours du XV[e] siècle, nous voyons Dom Jean Labourel, abbé de Melleray, qui mourut en 1460, user le premier, de tous les insignes dans son monastère. On peut dire cependant que cet usage ne commença dans l'Ordre qu'en 1489. Cette année, en effet, le Pape Innocent VIII l'accorda à Jean de Cirey, abbé de Citeaux, sur sa demande, pour lui et les quatre premiers Pères seulement. Dans la suite, la plupart des monastères qui conservèrent des abbés réguliers l'obtinrent du Saint-Siége par des brefs particuliers. Mais aucune des abbayes tombées en commende n'obtint ce privilége, les commendataires

ne pouvant user d'aucun insigne, pas même de la crosse, si ce n'est dans leurs armes. Ainsi la Trappe, qui n'en jouissait pas en l'année 1527, qu'elle tomba en commende, son dernier abbé régulier, Dom Julien de Noës, ayant été béni seulement avec la crosse, n'avait pu l'obtenir depuis cette époque. Lorsqu'elle revint en règle sous l'Abbé de Rancé en 1664, ce privilége peu important ne fut pas demandé. L'Abbé de Rancé et ses successeurs n'eurent donc point le droit d'user des insignes et se contentèrent, comme saint Bernard, de l'humble bâton pastoral auquel l'usage et les décisions des Souverains Pontifes avaient ajouté l'anneau.

Mais après que la révolution de 1789 eut renversé tous les monastères, le Saint-Siége, relevant quelques vieilles abbayes ou en fondant de nouvelles, donna à chacune, sans que personne l'eût sollicité, le privilége devenu de droit commun d'user de tous les insignes. Dom Augustin de Lestrange à la Val-Sainte, Dom Antoine de Beauregard à Lullworth, Dom Marie-Michel Leport à Bellefontaine, Dom Eugène de Laprade à Darfeld, Dom Etienne à Aiguebelle et tous ceux qui leur ont succédé ou ont été établis depuis, ont reçu la bénédiction abbatiale, en vertu de leurs bulles apostoliques, de la manière indiquée dans le Pontifical romain pour les abbés qui usent de tous les insignes pontificaux. De plus, cette bénédiction solennelle leur confère le droit, introduit par la coutume en France et en Belgique, de porter partout et en tout temps, la croix pectorale[1].

[1] *Manuale Abbatum Cisterc.*

Dans les autres contrées, les abbés n'en usent que dans les cérémonies solennelles. Les abbés bénis plus simplement ne la portent jamais.

La cérémonie de la bénédiction fut imposante et solennelle. C'était comme la consécration de dix-huit années de persévérants labeurs et une seconde fondation d'Aiguebelle.

Le Père Etienne s'y montra plein de grâce et de force. Il ne voulut omettre aucune des parties du cérémonial, quoique l'Évêque lui offrît de le dispenser des plus fatigantes. Il fut régulier dans cette fête, comme il l'avait été dans son exil, dans ses tribulations, dans ses entreprises. *Il fut à l'honneur, comme il avait été à la peine*[1].

Mais l'honneur ne fut que d'un jour, il passa avec la fête ; la peine seule resta, si l'on peut donner ce nom à la sollicitude pastorale. Car à l'administration spirituelle et temporelle d'un grand monastère était venu se joindre la responsabilité d'une communauté moins nombreuse sans doute que celle d'Aiguebelle, mais bien digne aussi de l'intérêt et de la tendre sollicitude du révérend Père.

FONDATION DU MONASTÈRE DE MAUBEC.

Lorsque l'on quitte Montélimar et les bords animés du Rhône, et que l'on se dirige à l'Est, par la route de

[1] Gaillardin, *Vie du P. Etienne.*

Grignan, vers les collines qui s'échelonnent à l'horizon, on voit à main droite et à l'extrémité de l'étroite plaine qui les sépare de la ville, un grand édifice surmonté d'un clocher d'un style architectural difficile à définir. C'est le monastère de Notre-Dame de Bon Secours, plus vulgairement connu sous le nom de Trappe de Maubec. La prospérité actuelle de cette maison qui compte près de 140 religieuses, paraît avoir fait oublier les épreuves qui assaillirent les commencements de sa fondation.

On était en 1834, année funeste dans la mémoire des habitants de Lyon, pendant laquelle les ouvriers excités par de perfides conseils quittèrent leurs pacifiques instruments de travail, descendirent en armes sur la place publique et promenèrent par les rues le drapeau sanglant de l'émeute. Plusieurs communautés religieuses eurent alors à gémir sur de graves désastres. Le monastère des Trappistines de Vaise ne fut pas épargné. Les pauvres filles, obligées de fuir à l'approche du danger, retrouvèrent au retour leur maison dévastée, les métiers qui leur servaient à gagner le pain de chaque jour livrés aux flammes; partout le désordre et le pillage. La Révérende Mère Victime, alors prieure, résolut aussitôt de quitter une ville où pouvaient se renouveler encore de pareils excès. La propriété de Maubec était à vendre. Le voisinage d'Aiguebelle et de Montélimar fixa son choix et, le 24 août de la même année, dix jours après l'élection du R. P. Etienne à la dignité abbatiale, elle s'y installait avec sa commu-

nauté sous la houlette du nouveau pasteur, ne laissant au monastère de Vaise qu'une seule religieuse pour diriger le travail de la soie et accélérer la vente de la maison.

On se logea tout d'abord comme l'on put dans quelques bâtiments situés au milieu de la propriété. Ils étaient si étroits qu'à peine y put-on trouver l'espace suffisant pour disposer à la hâte une chapelle provisoire, une salle capitulaire et les autres lieux réguliers indispensables au bon ordre. Le plus pressé après le logement était la clôture. Ce fut le premier travail de nos religieuses. Toutes se mirent à l'œuvre, la prieure en tête. C'était merveille de voir ces pauvres filles élever, joyeuses et de leurs propres mains, les murs qui devaient enceindre leur volontaire prison. Trop pauvres pour payer les ouvriers, elles portaient elles-mêmes les matériaux et servaient de manœuvre. Après le chant de l'office, elles dépouillaient l'habit de chœur, prenaient un vêtement séculier et couraient, la brouette ou la truelle dans la main, se présenter aux ordres du Père Gilles, leur aumônier, qui s'était improvisé architecte. Sans doute ces manœuvres et maçons de fraîche date n'étaient pas très habiles, mais ils étaient persévérants, et la persévérance est la mère du succès. Plus d'une fois, l'ouvrage de la veille se trouva croulé le lendemain. Chaque fois elles le recommencèrent sans trouble, sans murmure, sans impatience. Elles puisaient dans la prière, dans le chant de l'office, dans leur esprit de pénitence, le courage et la constance néces-



saires pour mener à bonne fin un travail qui semblait de beaucoup au dessus de leurs forces. Elles s'étaient fait une clôture d'environ cinq kilomètres de circuit !

Malgré son dessein bien arrêté de ne plus revenir à Lyon, pour ne pas exposer ses filles à des malheurs semblables à ceux dont elles venaient d'être victimes ou à de plus grands encore, la Révérende Mère prieure dut pourtant céder, après bien des résistances, aux prières des Lyonnais et aux désirs des supérieurs qui l'obligèrent de renvoyer au moins une colonie pour relever le monastère abandonné. Plusieurs religieuses partirent donc quelques mois plus tard, ayant à leur tête la Révérende Mère Pacifique, aujourd'hui encore supérieure, tandis que la majeure partie de la communauté, demeurant à Maubec, assurait à ce monastère le titre de Maison-Mère et à la Révérende Mère Victime, celui de fondatrice. La vénérable prieure se serait passé de cet honneur ; car, bien que la pauvreté fût extrême et que la communauté manquât souvent du nécessaire, le départ de ses filles lui faisait un grand tort pour les travaux dont l'urgence réclamait des bras encore plus nombreux. Il en résulta donc un surcroît de fatigues pour celles qui restaient. Cet excès, joint aux privations, amena la maladie ; la mort s'abattit sur la communauté, éclaircit ses rangs déjà bien peu pressés et, pour mettre le comble à l'épreuve, enleva l'infatigable supérieure, la Révérende Mère Victime, qui légua son œuvre inachevée à la Révérende Mère Clémence,

appelée à lui succéder dans l'affection de ses filles aussi bien que dans sa charge qu'elle exerce depuis plus de vingt ans.

Les pieuses filles nous en voudraient, et avec raison, si nous laissions passer cette occasion de témoigner leur profonde reconnaissance à M. Rivière-Nocase, aujourd'hui chanoine de l'église de Valence, alors vicaire de Montélimar. Par un concours fâcheux de circonstances qui ne rentrent pas dans notre sujet, durant le cours de cette cruelle épidémie, le monastère de Maubec manquait d'aumônier, car l'Abbé de la Trappe avait intimé la défense à l'Abbé d'Aiguebelle de lui en fournir. Heureusement le dévoûment et l'amitié de M. l'abbé Rivière-Nocase étaient connus à Maubec. Ce fut à lui qu'on eut recours. Le zélé vicaire répondit à l'appel. Conciliant son devoir et ses affections, il partageait son ministère entre sa paroisse et le monastère, où il se rendait non-seulement tous les jours, mais jusqu'à quatre et cinq fois par jour. De pareils services n'ont nul besoin d'éloges. Rien ne saurait les payer ici-bas, et c'est à peine si l'on peut offrir en échange à leur auteur le pieux souvenir du cœur et la prière fervente de la reconnaissance. Au moins pouvons-nous nous faire garants auprès du vénérable chanoine que ni l'un ni l'autre ne lui ont fait défaut de la part des humbles filles qui lui sont encore aujourd'hui si chères.

Mais laissons l'humble troupeau savourer l'épreuve en silence, réparer peu à peu ses pertes, croître et se

multiplier dans la retraite. Gardons-nous de soulever le voile discret qui dérobe au monde les vertus des fidèles servantes du Seigneur et revenons à notre bon P. Etienne.

Le surcroît de sollicitude causé par ces pénibles circonstances joint à son âge avancé, faisait soupirer le saint vieillard après le repos de la retraite. Il avait quatre-vingt-treize ans et s'étonnait de vivre encore; il attendait chaque jour le moment où il plairait à Dieu de le retirer du monde. Depuis plusieurs années déjà il avait compris qu'il ne pouvait suffire à la tâche et s'était déchargé sur le prieur de la plus grande partie de l'administration. Ses forces diminuant de jour en jour, il résolut de déposer un titre qui menaçait de n'être plus qu'un honneur et de rentrer dans la vie commune en se démettant de sa charge comme son illustre patron l'avait fait à Citeaux. Comme lui aussi, il désigna aux suffrages de ses frères celui qui devait être son successeur, et le Révérend Père Orsise fut élu le 31 octobre 1837, sous la présidence de l'Abbé de la grande Trappe, Vicaire-général de la Congrégation.

Monseigneur J.-M.-A. Célestin du Pont, Archevêque d'Avignon, transféré plus tard au siége de Bourges et cardinal, fut prié de bénir le nouvel abbé. Ce prélat témoigna aux religieux, en cette circonstance, un intérêt tout particulier et son affection pour eux ne s'est point démentie depuis lors. Deux religieux étaient venus à sa rencontre; il laissa derrière lui sa voiture et fit deux lieues à pied dans leur compagnie.

Un arc de triomphe était dressé à la porte du monastère ; la cloche, il n'y en avait qu'une alors, sonnait à toute volée, la communauté entière était accourue et l'attendait avec recueillement. L'auguste prélat ne s'attendait pas à tant d'honneurs à la Trappe ; il fut agréablement surpris d'un accueil aussi empressé. Mais un spectacle qui le toucha jusqu'aux larmes, ce fut de voir à la tête des religieux l'abbé démissionnaire, le vénérable Père Etienne, tenant par la main son successeur et le présentant à la bénédiction de l'Evêque. « Je me souviens toujours de mon voyage à Aiguebelle et de la réception qui m'y fut faite, » disait encore quelques mois seulement avant sa mort l'illustre cardinal au R. P. Abbé qui lui rendait visite ; « l'impression que j'éprouvai alors ne s'effacera jamais de mon esprit. »

Quel spectacle plus émouvant en effet, que celui dont il fut témoin lorsque, pendant la cérémonie de la bénédiction, au moment où les religieux allaient prêter serment d'obéissance au nouvel Abbé, le P. Etienne s'avança le premier, se mit à deux genoux devant son ancien subordonné, aujourd'hui son supérieur, et, plaçant avec amour les deux mains dans les siennes, prononça à haute voix la formule solennelle : « Je vous promets, mon Révérend Père, obéissance selon la règle de saint Benoît jusqu'à la mort. »

A quatre-vingt-treize ans, il commençait une vie nouvelle.

Cette vie fut courte, mais à la vérité, bien remplie. Les enseignements qu'elle nous offre sont trop précieux,

les exemples qu'elle met sous nos yeux trop édifiants, pour que nous consentions à les passer sous silence. Le récit du reste en est tout fait ; nous le tirons mot pour mot de l'intéressante et trop courte biographie de notre vénérable Abbé. M. Gaillardin voudra bien nous pardonner encore ce nouvel emprunt fait uniquement dans l'intérêt de nos lecteurs ; car, ne trouvant dans nos cartons rien de neuf à ajouter, nous étions réduits à dire les mêmes choses, et nous ne les aurions point si bien dites, ni d'une manière plus concise :

« Malgré les honneurs et les droits que la règle conserve aux abbés démissionnaires, le Père Etienne voulut n'être véritablement qu'un simple religieux. Il reconnut pour ses supérieurs non-seulement l'Abbé, mais encore tous les officiers du monastère. Il n'agit plus qu'avec leur consentement, il ne résista jamais à leur volonté. Il appela le nouvel abbé non-seulement son père, mais son Seigneur. Il demandait sa bénédiction et la recevait à genoux. Il demandait la permission de parler, de recevoir une visite, de visiter lui-même ceux dont il était aimé. Un jour il désirait voir le garde-forestier, qui logeait alors au moulin de Saint-Benoit. C'était un petit voyage pour le vieillard : « Je vous le permets, lui dit Dom Orsise, et je vous ordonne d'accepter les raffraichissements qu'on vous offrira. »— Il usa de la permission et se soumit à l'ordre. Jusque-là il n'avait pu le faire que par hasard, lorsque la Providence lui envoyait en passant un supérieur. Il fut enfin libre de s'humilier régulièrement. Il se présentait à son tour

dans l'attitude du pécheur, se proclamait, recevait sa pénitence, et retournait à sa place, au milieu de l'admiration et de la vénération générale.

» Car il avait beau faire, il gardait toujours le premier rang dans le cœur de ses religieux, et le nom de *Révérend Père jeune,* par lequel on désignait son successeur, ce nom plein de naïveté et de délicatesse, indiquait bien que la communauté avait un autre Père. Plus le temps avançait, plus cette vénération augmentait : C'était, on peut ledire, un culte anticipé. — Mais il en résulta pour le Père Etienne plus d'un chagrin, plus d'une occasion de sacrifice. Aiguebelle eût voulu ajouter de longues années à la belle vieillesse de son fondateur et conserver, comme un gage de prospérité, sa présence bénie. On l'entourait donc de soins qui adoucissaient, contre son gré, les austérités de la pénitence ; on lui imposait des exemptions de la règle qui contrariaient sa ferveur. On espérait prolonger sa vie par son obéissance. Ainsi on lui interdit le réfectoire pour lui donner la nourriture plus substantielle, mieux préparée, des infirmes. Dans les derniers temps on lui interdit l'office de la nuit, pour lui laisser plus de sommeil et le préserver du froid. Il obéit et ne murmura pas. Il laissa voir cependant que ces deux privations lui étaient sensibles. Lorsqu'on lui annonça qu'il ne pouvait plus dire la messe convenablement, il répondit : « Je vais donc être privé du plus grand de tous les bonheurs, de ma seule consolation, » mais il ajouta : « *fiat, fiat* ; » et depuis ce temps il ne communiait

plus sans en demander la permission au Révérend Père jeune ou à son confesseur. Son autre chagrin venait de sa pauvreté absolue, du regret de ne pouvoir plus faire l'aumône. Lui, qui aimait tant à donner, qui avait tant donné autrefois, était réduit à voir les pauvres sans leur laisser autre chose que le souvenir de sa compassion. Il était triste quand il sortait du monastère, et si on lui en demandait le motif : « Hélas! disait-il, je ne puis plus rien donner à mes pauvres. » Comme sa régularité s'était résignée aux soulagements, son humilité se résigna aux honneurs qu'on s'obstinait à lui rendre. Il n'aurait jamais accordé de lui-même son portrait à ses enfants. Mais quand son Abbé eut parlé, il se contenta de sourire, en disant : « Je suis mûr pour les vers » et il se prêta de bonne grâce à un désir qu'il ne comprenait pas.

« Cependant il était entré dans sa quatre-vingt-seizième année. Il avait combattu, fourni sa course, conservé la foi, il n'avait plus qu'à recevoir la couronne de justice que le juste juge réserve à ceux qu'il aime... A la fin de 1839 commença un affaiblissement désormais irréparable. Le 12 octobre une maladie adynamique l'obligea de quitter l'office de la nuit, de ne point paraître à Prime, et fit tant de progrès en quelques heures que le Père médecin jugea utile l'administration des derniers sacrements. Le Père Etienne se rendit aussitôt à l'église, tout rempli de sa vieille énergie; il commença par adresser à ses enfants rassemblés une petite allocution dont ils garderont éternellement

le souvenir. Il leur dit qu'il leur faisait des excuses des peines qu'il avait pu leur causer, qu'il n'avait jamais repris personne pour le plaisir d'être sévère, mais qu'il avait cherché avant tout le bien de chacun et l'accomplissement de ses propres devoirs. Il demanda pardon des scandales qu'il avait donnés, surtout depuis que son âge l'obligeait à ne plus suivre strictement les exercices. Il fit l'éloge de son successeur, recommanda à tous l'obéissance, le travail des mains, l'amour de la pauvreté, aux anciens la fidélité à donner le bon exemple, aux nouveaux le courage d'imiter les anciens. Il fit l'éloge de son état en proclamant combien il s'estimait heureux, surtout à ce moment, d'avoir vécu à la Trappe. Il finit en donnant sa bénédiction et reçut l'extrême-onction et le saint viatique. Cette auguste cérémonie terminée, il remonta à sa chambre. Bientôt il y fut rejoint par toute la communauté; chacun voulait l'embrasser encore une fois, et recevoir quelque nouvelle preuve de sa tendresse. Il les accueillit avec une infatigable affection, ne distinguant personne, les confondant tous dans la même charité.

» Le lendemain, la maladie vaincue par les remèdes avait disparue, mais elle n'avait pas été une vaine alarme. Les forces ne revinrent plus: un dégoût insurmontable pour toute espèce d'aliments entretint la faiblesse..... Au mois de janvier, il annonça que l'éternité commencerait pour lui dans le mois d'avril. Sa prédiction devait se vérifier à la lettre. Dans la nuit du 9 au 10 avril il se leva tout-à-coup, réveilla le frère

convers qui couchait auprès de lui, et qui courut aussitôt chercher le Père médecin. Celui-ci reconnut, à de graves symptômes, une maladie mortelle. Il n'en dit rien cependant; mais le Père Etienne qui n'en doutait pas, demanda le Révérend Père jeune, pour se confesser une dernière fois ; et la confession terminée, comme il voyait les assistants parler tout bas : « Eh bien, dit-il en souriant, qu'en pensez-vous? Cette fois-ci je m'en vais tout de bon; mon Dieu, n'ai-je pas vécu assez longtemps; à quoi peut-on être bon à quatre-vingt-seize ans ? »

» Il se fit ensuite porter à l'église pour y être administré de nouveau..... Dans l'après-midi il se prépara aux prières des agonisants. Il se fit mettre sur la paille et la cendre, deux heures d'avance, en répétant cette parole des vierges sages : « Allons au-devant lui, *eamus obviam ei.* » Il répondit à tout avec présence d'esprit et avec une satisfaction manifeste. Ce jour était le vendredi de la semaine de la Passion, la fête de la Compassion de la sainte Vierge. Sa piété toujours vive, toujours ingénieuse, dut se complaire dans ce rapprochement.

»Il passa sur la cendre toute la journée du samedi, se prêtant avec douceur aux soins désormais inutiles, quelquefois fatigants, qu'on lui prodiguait dans l'espérance d'alléger au moins son mal, toujours disposé à consoler, à exhorter tous ceux qui venaient demander ses dernières exhortations, ses dernières consolations ; et quand on lui représentait que ce concours de visites

pouvait ajouter à ses douleurs, il répondait : « Je me sens comme anéanti. Cependant voulez-vous que je refuse de parler à ceux que j'aime, de bénir mes enfants, de répondre à leurs demandes ? »

» Il salua l'arrivée de la nuit par ces paroles : *In pace in idipsum dormiam et requiescam.* Mais l'heure de son repos n'était pas encore venue. Il souffrit beaucoup et l'avoua au point du jour par ces autres paroles: « *Deus, Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti?* » Il demanda pardon à ses fidèles gardiens de la peine qu'il leur causait, mais il refusa de quitter la cendre. C'était le dimanche des Rameaux. En ce jour qui devait être le dernier de sa vie, il se souvint de toute sa régularité, de toute sa charité. Il regrettait de ne pouvoir assister à la messe et à l'office du soir. Il s'en excusa deux fois sur sa faiblesse : « Mon Révérend Père, disait-il à son successeur, pardonnez-moi si je ne vais pas à l'église ; mais véritablement je n'en puis plus. » Il demanda au moins un rameau béni qu'il baisa et garda à son côté. On le vit, avec admiration, suppléer l'office tantôt par le chapelet, tantôt par les prières du chemin de la croix. Dans un moment où la soif était plus ardente, il s'écria : « *sitio.* » On lui représenta qu'il venait de boire, qu'il fallait attendre, selon la règle[1], un quart d'heure. Mais le Père médecin, affligé de ce retard, lui disait tristement : « Mon vénérable Père, nous vous faisons faire pénitence jusqu'au dernier moment. — Oui, toujours, » reprit-il,

[1] C'était en effet l'un des règlements de la Val-Sainte.

avec l'accent d'une énergique approbation. Dans l'après-midi quelques religieux vinrent le voir, chacun remporta une parole d'affection, un encouragement. Le frère convers qui, depuis quinze ans, avait soin de la santé du Père Etienne, lui dit en pleurant : « Voici votre vieux frère, bénissez-moi, et après votre mort priez pour moi, afin que nous soyions un jour réunis dans le ciel. — Mon ami, répondit-il, nous sommes inséparables, inséparables.» Deux autres frères convers qui l'avaient suivi dans l'exil parurent aussi : «Ah ! voici mes vieux compagnons, courage, je pars, voyez-vous?» Cependant on lui demandait s'il désirait quelque chose : « Je ne désire que le ciel.» On l'invitait à se reposer un peu : « Comment se reposer ici ? j'en aurai le temps et les moyens dans le ciel. »

« A l'heure de complies, il désira se lever ; on le conduisit à son siége devant sa table. Dès qu'il y fut, il se sentit plus fort, et demanda son chapelain pour réciter complies. Mais quand il eut satisfait à ce dernier devoir, il céda aux prières des assistants, et se laissa mettre sur sa couche. Alors considérant que l'heure du sommeil était arrivée, il dit à tous ceux qui l'entouraient : « Laissez-moi pour suivre la communauté au dortoir, soyez réguliers, » et il ajouta : « Aimez-vous les uns les autres : *diligite alterutrum, carissimi ; diligite invicem.* »

« Telles furent ses dernières paroles. Il s'assoupit un moment, puis on frappa la tablette des mourants, et toute la communauté vint réciter de nouveau les

prières de l'agonie. Elles n'étaient pas encore finies que déjà le P. Etienne avait rendu son âme à Dieu. Le chantre, qui s'en aperçut, entonna le *Subvenite*, *Sancti Dei*; mais les religieux tout en larmes ne purent soutenir le chant. Aussi bien, assurés du bonheur éternel de leur bien-aimé Père, au lieu de prier pour son âme, ils commençaient à le prier lui-même [1]. »

Ce n'est pas sans une nouvelle et vive émotion que nous avons relu et transcrit ces pages si éloquentes dans leur simplicité. A ce récit plein de charmes, nous croyions entendre la voix de nos premiers Pères nous raconter dans leur naïf langage la mort précieuse du fondateur de l'Ordre de Cîteaux, l'illustre homonyme et patron du restaureur d'Aiguebelle. Dans l'un et dans l'autre, mêmes vertus, même mortification, même patience, même humilité, même énergie, même courage; autour de leur lit de souffrance, aussi même concours des frères, mêmes regrets, même tendresse, même vénération de la part de leurs enfants. Une seule différence, mais une différence profonde nous frappe. La voici :

Nos premiers Pères nous racontent [2] que, saint Etienne étant à l'agonie et sur le point de rendre le dernier soupir, ses frères s'entretenaient à voix basse autour de son lit et disaient en rappelant ses mérites : « Il peut en toute sécurité se présenter devant Dieu, il

[1] *Vie du P. Etienne*, par M. Gaillardin, ch. VII, p. 83-99.
[2] *Magn. Exord*, cap. XXXVII.

a produit des fruits assez abondants dans l'Eglise pendant le cours de son pélerinage. » Le saint entendant ces paroles, recueille aussitôt ses forces et leur dit sur le ton de la réprimande, *quasi increpantis voce* : « Que dites-vous là, mes frères? En vérité, je vous le dis, je m'en vais à Dieu aussi tremblant et avec la même crainte que si je n'avais fait aucun bien. Car s'il y a eu quelque bien en moi, ou si, par le secours de la grâce, ma bassesse a pu produire quelque fruit, je crains grandement et je tremble fort de n'avoir pas reçu et conservé cette grâce avec le respect et l'humilité convenables. » L'humilité sans doute le faisait parler ainsi et lui inspirait cette sainte frayeur dont le grand et austère saint Hilarion lui-même n'avait pas été exempt.

Chez notre bon Père Etienne au contraire, nulle crainte de la mort, nulle appréhension des jugements de Dieu ; loin de là, joie profonde et confiance absolue dans la clémence de son juge ; il ne désire que le ciel, il ne soupire qu'après l'heureux moment du repos ; ce n'est pas seulement le fidèle serviteur, tranquille au moment où son maître vient lui redemander ses comptes, c'est un enfant joyeux du retour de son père et qui se jette amoureusement dans ses bras pour y reposer à tout jamais.

Quelle peut être, dans deux hommes qui ont consumé leur vie dans les mêmes travaux, les mêmes épreuves, sous le joug d'une même règle pratiquée des deux côtés avec une égale fidélité, la cause de senti-

ments aussi dissemblables? En dehors des mystérieux desseins de Dieu sur la sanctification des âmes, ne serait-il pas possible d'en trouver une raison dans le caractère même et la vie de nos deux fondateurs?

Au rapport de Guillaume de Malmesbury, saint Etienne était un homme au langage avenant, à la face joviale, toujours content dans le Seigneur, « *Sermone, comis, facie jocundus, semper in Domino lætus*[1]. » Telle n'est pas la réputation que notre saint fondateur a laissée dans l'Ordre; ses actes non plus que les paroles qu'on lui attribue ne donnent pas l'idée d'un pareil caractère. Manrique nous apprend au contraire, sur la foi des anciens documents et de la tradition, qu'Etienne « était un homme de mœurs graves, d'une discipline » austère et sévère de visage. Bien que, sur plus d'un » rapport, il offrît l'image de Moyse, on retrouvait moins » en lui la mansuétude du saint Législateur que le zèle » enflammé d'Elie[2]. »

A ces traits si fortement accentués, on reconnaît sans peine le réformateur qui, le premier, au dire de Malmesbury, s'opposa aux relâchements de Molesme, le premier parla de revenir au texte de la règle et de l'embrasser dans toute sa rigueur, l'homme enfin qui dressa ces lois et ces règlements dont la pratique faisait l'étonnement et l'admiration d'un siècle

[1] *Gesta regum Angl.*, lib. IV, § 334 et seq.

[2] *Ann. Cist.*, T. I. Anno 1134, cap. V, n° 5. « Erat Stephanus moribus vir gravis, disciplinâ austerus, severus vultu : et ut Moysem non semel exhiberet, zelo tamen Eliæ propinquior, quam mansuetudini. »

qui n'avait point oublié la ferveur des premiers moines de Cluny et dont les successeurs offraient encore sous Pierre le Vénérable un lointain et brillant reflet.

Sermone comis, facie jocundus, animo semper in Domino lœtus! Mais vraiment, nous le demandons à tous ceux qui l'ont connu, n'est-ce pas la physionomie de notre bon Père que, sept cents ans d'avance, l'historien anglais retraçait trait pour trait? Ne sait-on pas en effet, combien douce était sa parole, combien avenant son accueil? Quel est celui, parmi ceux à qui il fut donné de contempler cette auguste tête de vieillard, qui ne se rappelle avec bonheur cette joie sainte et sereine qui rayonnait de son cœur sur son visage, lui donnait cet air aimable et toujours souriant, cette douce physionomie qui inspirait à tous ses enfants un abandon sans réserve, un amour sans défiance. Le saint Abbé de Cîteaux avait dû travailler beaucoup pour corriger son âpreté native et l'austérité de son caractère. Le vénérable Abbé d'Aiguebelle, s'il eût eu à réformer quelque chose sur ce point, aurait dû diriger ses efforts en sens opposé, car il était l'indulgence même. Nous avons dit les dures réprimandes que sa bonté lui attira de la part de Dom Augustin qui la trouvait excessive. Elle lui valut même en quelque sorte un surveillant que le R. P. Etienne reçut avec une édifiante humilité et traita presque comme son supérieur. Saint Etienne, a-t-on dit, semblait fait surtout pour diriger les forts; notre Père au contraire, sans ralentir leur ardeur ni

leur couper les ailes, avait un don spécial pour soutenir les faibles, encourager les pusillanimes. Comme saint Odilon, il avait pour devise qu'il vaut *mieux pécher par excès de douceur que par l'excès contraire.* Toute sa vie de supérieur avait été réglée sur cette maxime si profondément chrétienne ; aussi se rendait-il sans crainte le témoignage de n'avoir jamais réprimandé personne pour le plaisir de paraître sévère, mais seulement pour l'accomplissement d'un devoir; et voilà qu'au moment même de paraître devant Dieu, loin de regretter d'avoir été trop doux, trop indulgent, il n'a qu'un seul souci, celui de demander pardon de la peine qu'il aurait pu causer, sans le vouloir, par ses réprimandes. O vrai cœur de père!

Voilà bien, sans doute, la vraie raison de la différence que nous cherchions tout à l'heure. De l'opposition des caractères ressort naturellement la dissemblance des pensées et des sentiments. Mais n'est-il pas permis de voir en outre ici la réalisation de cette promesse de l'éternelle Vérité : — *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. — Oui, bienheureux, non-seulement parce qu'ils sont assurés du pardon de leurs fautes et de la récompense éternelle, mais aussi parce que l'assurance que Dieu leur en donne dès cette vie, adoucit pour eux les amertumes de la mort, en calme les terreurs.

CHAPITRE VIII.

Gouvernement de Dom Orsise, quarante-cinquième abbé d'Aiguebelle.

Son début, ses réformes, son esprit de pauvreté, de simplicité. — Conférences. — Son amour pour les anciennes pratiques de l'Ordre. — Ses recherches sur l'origine et l'histoire de notre monastère. - Bénédiction de Dieu sur la maison ; on réclame des fondations de tous côtés. — Vocations remarquables. — Les souvenirs de mon Grand Père ou le Magistrat devenu moine. — Complément de la vie du P. Ephrem. — Conversion du baron Eugène du Laurens ; son entrée à Aiguebelle, sa mort édifiante. — La noblesse et le cloître. — Le R. P. Muard et Dom Orsise. — Un frère convers.

Elu presque à l'unanimité des suffrages, le 31 octobre 1837, Dom Orsise fut confirmé le 31 décembre de la même année par Dom Nivard Marie Fassini, Abbé de Saint-Bernard aux Thermes et Général de l'Ordre de Cîteaux[1]. Mais il n'avait pas attendu cette confirmation pour remplir les fontions de sa charge. Dom Etienne, par une cession volontaire, lui avait fait prendre immédiatement possession de son siège et lui avait remis tous ses pouvoirs. Le premier usage qu'il en fit fut presque un coup d'état.

[1] *Pièces justificatives* n° 10.

Depuis l'année 1831, Aiguebelle avait abandonné sur un point la stricte observance de la règle bénédictine pour embrasser les tempéraments apportés à la rigueur du jeûne par les règlements de M. de Rancé. Cette mesure, alors jugée nécessaire et dont l'adoption néanmoins avait coûté tant de peine à ses auteurs, avait enfin triomphé des répugnances qu'elle suscitait et avait fini par jeter, avec le temps, de profondes racines dans les habitudes de la communauté. Il en pouvait résulter des conséquences fâcheuses; car notre humaine nature est ainsi faite; elle ne renonce jamais pleinement à ses droits. Une règle, même la plus austère, tant qu'elle est fidèlement pratiquée, peut aisément se faire accepter, bien plus se faire aimer, et par l'amour elle adoucit et allége son poids. Sous sa discipline salutaire, l'âme se fortifie et prend sur le corps un empire toujours croissant. Parfois, sans doute, le corps regimbe, la nature épuisée se récrie; mais l'âme, puisant dans la joie du cœur et le bonheur de la conscience satisfaite une vigueur surnaturelle refoule aussitôt ces réclamations importunes, ou ne leur cède que dans la mesure d'une indispensable discrétion. Mais abandonnez un point, même secondaire, de la règle, une seule ordonnance des constitutions, en d'autres termes, ôtez cette joie intérieure, cette conscience du devoir strictement accompli, sur le champ l'homme animal terrassé lève la tête, reprend ses forces, secoue son joug. Réduite à elle-même et dépouillée du sentiment qui faisait sa force, l'âme se sent accablée sous

le poids des austérités, et, fatiguée d'une lutte inégale, elle ne tarde pas à rejeter loin d'elle cet intolérable fardeau.

Homme de prière et de grande expérience dans les voies de Dieu, Dom Orsise eut bientôt mis le doigt sur la plaie. Dès son arrivée dans la maison, il reconnut le mal et en comprit le remède. Mais que pouvait un pauvre novice? Nommé prieur peu de temps après sa profession, il dut y songer plus sérieusement, et lorsque Dom Etienne, pressentant en lui son futur successeur, parla de donner sa démission et de remettre entre les mains de son prieur la houlette pastorale, dès ce moment le projet de Dom Orsise fut décidément arrêté. — « Je vous promets ma voix, » lui disaient avec simplicité quelques religieux, lesquels, cédant, sans s'en douter, à une petite faiblesse dont les plus parfaits ont peine à se dépouiller, désiraient se concilier d'avance les bonnes grâces du futur supérieur. « Gardez-vous-en bien, » répondait en souriant Dom Orsise voilant son regard si limpide et si doux sous un clignement légèrement ironique, « gardez-vous-en bien, car vous vous repentiriez. »

On ne comprenait pas alors le sens de ces paroles. Mais peu de temps après son élection, à son retour du chapitre général et dès la première réunion, le nouvel Abbé s'empressa de dévoiler l'énigme : «Aujourd'hui, mes chers frères, nous suivons encore le règlement ordinaire, mais demain nous reprendrons les grands jeûnes, conformément à la règle. » Pas de préambule,

pas de précautions oratoires pour préparer les auditeurs à la surprenante nouvelle. La chose fut dite simplement : nous voudrions pouvoir dire qu'elle fut reçue de même ; mais nous serons sincère, comme toujours, et nous avouerons que la surprise ne fut pas exempte chez plusieurs d'un certain mécontentement. Il y eut même en particulier quelques réclamations. « Vous n'auriez pas fait cela, si vous m'aviez consulté, » dit le prieur à Dom Orsise, au sortir du chapitre. Aussi bien Dom Orsise, qui s'en doutait, ne lui avait-il pas demandé son avis. L'opposition d'ailleurs en resta là. On reconnut bientôt que la voie dans laquelle entrait le nouveau supérieur était la bonne. L'estime que l'on avait de sa vertu et de son expérience inclina les cœurs en même temps que les esprits à le suivre généreusement, et par-là se trouva conjuré le danger qu'entraînent toujours après eux la violation d'un point important de la règle et les inconvénients d'un changement fâcheux dans l'ordre des exercices.

Le fervent supérieur ne s'en tint pas là. A l'exemple de M. de Rancé qu'il semblait avoir pris pour modèle, il commençait par faire lui-même avant de rien imposer aux autres. L'appartement de l'Abbé se composait de deux pièces convenablement quoique pauvrement meublées : quelques meubles très simples, de modestes gravures encadrées, plusieurs chaises, un fauteuil peut-être (nous n'oserions l'assurer), une petite bibliothèque avec les livres indispensables à celui qui est chargé d'annoncer chaque jour la parole de Dieu, voilà tout. Dom

Orsise y crut voir du superflu. Il fit tout remettre à l'usage commun, même la bibliothèque et les livres, ne se réservant qu'un petit bureau pour écrire, deux chaises de paille grossière, une ou deux images et un crucifix. Il fit ensuite murer la porte qui unissait les deux appartements, et se contenta du plus petit pour recevoir les frères qui avaient à lui parler. Encore alla-t-il plus loin. Son amour pour la vie commune lui fit abandonner cette petite retraite pour se réfugier au lieu de la lecture et écrire sa correspondance au milieu même de ses frères. On comprend qu'un pareil enseignement fût efficace. Aussi vit-on bientôt, à son exemple, le prieur et d'autres employés se défaire, de leur côté, d'objets à leur usage qu'ils avaient cru jusque-là nécessaires, et porter le tout au magasin commun, au grand profit de l'édification générale et de la pauvreté religieuse.

Certes, personne n'oserait dire que le luxe ait jamais régné à Aiguebelle, bien moins encore à l'époque dont nous parlons. Ceux qui ont vu alors le monastère se souviennent de la simplicité primitive dont il offrait l'aspect aux visiteurs ébahis. Les arts y paraissaient à l'état de première enfance, et les religieux, égarés pour ainsi dire au milieu du XIXe siècle, n'avaient point encore, pour parler notre langue moderne, bénéficié des progrès de l'industrie. Eh bien, même sur ce point, Dom Orsise trouva à réformer. De tout temps, on le sait, le culte des morts fut particulièrement cher à l'Ordre de Citeaux. Ce précieux héritage, qu'il avait

reçu de Cluny, il le conserva parmi les ruines de toutes les autres observances. Les Trappistes, dont toute l'ambition avait été de faire revivre en eux les vertus de leurs anciens Pères, s'étaient bien gardés d'abdiquer cette affectueuse sollicitude pour les âmes souffrantes, surtout pour celles de leurs frères. Leur charité les suivait jusque dans le tombeau. Aussi le cimetière était-il le seul lieu du monastère où l'œil pût s'arrêter avec quelque complaisance. Un religieux était spécialement chargé du soin de l'entretenir. Plein de zèle pour son emploi, il avait dessiné chaque tombe par une charmante bordure de gazon d'Espagne ; de jeunes arbustes symétriquement plantés commençaient à les couvrir de leur ombre. On aimait à venir sur ce gazon dont les fleurs rappelaient à l'esprit des religieux les vertus et les saints exemples de leurs frères, fleurs surnaturelles, qui, après s'être épanouies dans le temps, avaient porté leurs fruits dans l'éternité. Dans ce plaisir bien innocent et, en quelque sorte, avantageux aux morts, puisqu'il leur procurait des prières plus fréquentes, Dom Orsise craignit un danger pour les vivants. Le plaisir pouvait être trop naturel et, partant, la prière moins pure. Il changea d'avis et, ce qu'il avait permis et encouragé d'abord, il manifesta le désir de le voir disparaître. C'en fut assez pour le religieux obéissant ; à l'instant, tout fut arraché. « Et maintenant, s'écrie avec tristesse notre annaliste désappointé, la terre est nue, il n'y a plus rien ; c'est vraiment le champ de la mort. Tout le monde cependant s'est soumis volon-

tiers ; on ne s'est pas même permis d'observations, car on apprécie de plus en plus le Révérend Père. » Puis, comme pour se soulager de l'effort que lui coûte sa résignation à une mesure qu'il a peine à comprendre, et ne pas être exposé de nouveau à une semblable épreuve, il ajoute avec une naïveté charmante : « L'essentiel est d'avoir l'esprit de pauvreté et de simplicité, afin de ne pas paraître plus parfait qu'on ne l'est réellement, et de s'en tenir à ce qui est fait pour n'avoir plus à y revenir. »

Heureusement, le fervent Abbé n'avait point attendu la leçon de son archiviste pour comprendre cette importante vérité. Il avait trop présente à l'esprit, trop avant surtout dans le cœur la règle de notre bienheureux Père saint Benoît, pour oublier jamais cet instrument des bonnes œuvres : *non velle dici sanctum, antequam sit ; sed prius esse, quo verius dicatur* [1].

A cette fin, et sachant fort bien que les pratiques extérieures ne sont que le moyen et non la fin de la vie religieuse ; que, pour atteindre leur but et être méritoires, elles ont besoin d'être vivifiées par l'esprit en même temps que réalisées par le cœur ; pour en inspirer l'amour et en donner l'intelligence, il rétablit les conférences en usage du temps de nos Pères, remises en honneur par M. de Rancé, mais tombées en désuétude depuis la restauration de l'Ordre après la révolution. Ces conférences avaient lieu le dimanche, ordinairement en présence de toute la communauté. Elles

[1] *Reg. S. Bened.*, cap. IV, n° 61.

roulaient alors sur l'instruction du matin, sur quelque lecture intéressante et pieuse faite au réfectoire, sur les vertus de quelque frère récemment parti pour la patrie, le plus souvent sur des traits de l'histoire des Pères du désert ou de nos Pères de Cîteaux. Par ce moyen, le sage supérieur inspirait à ses frères un vif amour de leur saint état, un profond attachement aux pratiques de la règle et des constitutions qu'ils avaient embrassées. Lorsque les religieux de chœur étaient seuls présents, on traitait des sujets plus spéciaux : le commentaire des psaumes, la manière dont on doit s'acquitter de l'office divin, les cérémonies sacrées, quelque point d'observance monastique en faisaient alors les frais. Le Révérend Père interrogeait tour à tour quelques-uns des assistants; les réponses se faisaient simplement et sans préparation. C'était un entretien de famille, où non-seulement l'esprit trouvait un délassement, mais duquel l'intelligence et le cœur retiraient aussi de vrais avantages, car chacun y puisait, avec des connaissances nouvelles, une augmentation de courage et un redoublement de ferveur.

Ce zèle si louable pour la conservation de l'ancien esprit monastique eut encore un autre heureux résultat. Ce fut l'étude et la recherche des monuments et des anciens livres de l'Ordre. Dom Orsise s'occupa activement de les rassembler, et en fournit la plupart de nos monastères. L'histoire de son abbaye l'intéressait aussi vivement. Il fit faire de nombreuses recherches sur son origine et ses premiers siècles, et c'est en grande

partie à ses soins (nous sommes heureux de lui rendre ici ce faible témoignage de notre gratitude) que nous devons les matériaux qui nous ont permis d'écrire ces Annales. De lui date chez nous cet amour de l'antiquité, cette tendresse filiale pour le saint Ordre de Cîteaux, sentiments qui ont porté leurs fruits, non-seulement dans notre monastère, mais dans toute la Congrégation.

Ce court résumé de la conduite de notre pieux Abbé montre assez qu'elle ne devait pas être moins agréable à Dieu qu'avantageuse aux habitants d'Aiguebelle. Sa sollicitude paternelle pour les âmes qui lui étaient confiées, sa tendance de plus en plus active vers la plus parfaite régularité, la force et la suavité de sa direction avaient imprimé un nouvel élan à la communauté. Sous sa généreuse impulsion, chaque membre s'appliquait, dans la mesure de ses forces, à réaliser les vœux du supérieur pour le bien. Vraiment Aiguebelle moderne n'avait rien à envier à Aiguebelle ancienne, et la pénitence qui s'y pratiquait, égalant, surpassant même celle de nos premiers Pères, prouvait par le fait qu'il n'y avait rien d'exagéré dans ce que nous avons raconté de leur vie laborieuse et austère.

Aussi la bénédiction de Dieu reposait sur la maison. Les novices et les postulants affluaient, on les comptait par trentaine. Pour nourrir et entretenir des recrues si formidables, il fallait des ressources. Elles croissaient en proportion des besoins et venaient on ne sait d'où. L'ancien prieuré de Sarson, situé entre Aiguebelle et Grignan et ruiné depuis les guerres des Calvi-

nistes, fut acheté avec les terres de sa dépendance pour la somme de cinquante mille francs, somme payée uniquement sur les fonds de la Providence. C'est aujourd'hui la grange de Saint-Bernard, la plus considérable de l'abbaye. D'autres acquisitions devenues nécessaires se font également sans argent en caisse, et, grâce au même banquier toujours fidèle, le paiement ne se fait point attendre. Dom Orsise voyait évidemment se réaliser en sa faveur la parole divine : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu, et le reste vous sera donné par surcroît. » Aussi, plus tard, lorsque l'un de ses supérieurs lui reprochant de recevoir trop facilement les sujets et en trop grand nombre, lui dira qu'il surcharge sa maison et qu'il la fera crouler en voulant l'élever trop haut, répondra-t-il avec confiance ces remarquables paroles qui montrent combien étaient loin de son cœur les mesquines pensées de gloriole qu'on lui supposait : « Je me conformerai autant que je pourrai aux avis que vous avez la bonté de me donner; je les regarde comme venant d'un cœur ami et dévoué. Mais je ne me sens pas la force de rejeter les sujets, quand je suis convaincu que Dieu me les envoie. Je craindrais d'encourir son indignation et qu'il m'adressât un jour le reproche : *quare dubitasti, modicæ fidei?* ou celui de n'avoir pas fait valoir le talent qu'il m'avait confié. Dieu est généreux envers moi, il faut que je le sois envers lui. Quand je reçois quelque sujet pour son amour, sans rien, il m'en envoie qui m'apportent pour eux et pour d'autres. J'ai l'expérience

de dix ans. Je suis devenu plus difficile à recevoir. Je ne donne guère l'habit qu'après deux ou trois mois d'épreuves. Mais, à Aiguebelle, les épreuves sont fortes sous bien des rapports. Malgré cela, il vient beaucoup de monde. *On ne craint pas la mort.* Je vous suis cependant bien reconnaissant, et vos avis me font du bien. *Même, si vous croyez devoir ordonner, j'obéirai avec plaisir, parce qu'alors je serai sûr de bien faire.* Priez pour moi et donnez-moi votre bénédiction[1]. » Chose singulière ! Maintes fois le même reproche lui fut adressé, et jamais son supérieur ne voulut prendre sur lui la responsabilité d'un ordre que Dom Orsise se serait empressé de suivre comme l'expression de la volonté divine.

Dieu, sans doute, avait en cela ses desseins. Il aimait Aiguebelle, nous pouvons bien le dire ; après tant de marques d'une prédilection toute particulière, il n'est point à craindre que l'on impute à un sentiment de puérile vanité une parole qui n'est que l'expression de notre filiale reconnaissance. Oui, le Seigneur aimait Aiguebelle, il aimait surtout son supérieur, homme selon son cœur, qui ne cherchait qu'à lui plaire et à lui former des adorateurs en esprit et en vérité ; il bénissait ses efforts et il en étendit les résultats au-delà de ce que le bon Abbé osait espérer. Le moment, en effet, paraissait venu, où Aiguebelle, mère féconde, après avoir dilaté son sein pour recevoir un plus grand nombre d'enfants, allait se trouver trop étroite pour contenir leur mul-

[1] Lettre de Dom Orsise, du 13 février 1817.

titude. Il fallait renoncer à en recevoir de nouveaux ou songer à une émigration. Mais en quel lieu s'établir? Où trouver les ressources pour une telle entreprise? Dieu ne faillit point à son œuvre ; les fondations se présentent de toutes parts, chaque prélat réclame la préférence pour son diocèse. L'affluence des demandes remonte à cette époque; longue en serait la liste, s'il fallait seulement les énumérer. Nous ne parlerons que des principales.

En 1842, trois se présentaient à la fois : Alby, Toulouse et Lyon. Le 28 juillet, son Éminence le cardinal de Bonald écrivait à Dom Orsise :

« Il y a longtemps, mon Révérend Père que je désire de voir les Trappistes établis dans mon diocèse. La Providence met à ma disposition une maison et un grand enclos. Puis il y a des terres autour de la maison qu'il serait possible d'avoir. Je vous observerai que la maison dont j'ai l'honneur de vous parler est située dans un très bon pays pour la religion [1]. Il serait possible d'y trouver un jour des vocations. Veuillez me répondre au plus tôt et agréer, etc. »

Son Éminence désirait beaucoup cette fondation, et tenait à ce que les religieux sortissent d'Aiguebelle; nous le voyons par une seconde lettre du 2 novembre que voici :

« Je n'ai point pensé, mon R. P., à appeler dans mon

[1] C'était la maison *du Poyet*, appartenant à la congrégation de Saint-Viateur à qui elle était inutile. Elle est située à Chazelles-sur-Ladvieux, dans les montagnes limitrophes de la Loire, du Puy-de-Dôme.

diocèse d'autres religieux que vos frères d'Aiguebelle. C'est vous qui viendrez les établir. Je traite dans ce moment-ci l'acquisition des terrains. Dès que les contrats seront passés, j'aurai l'honneur de vous écrire. Nous voulons arranger les choses de manière qu'aucun voisin ne puisse vous inquiéter et qu'on ne détourne pas les eaux qui vous sont nécessaires. Priez Dieu que tout s'arrange pour sa gloire. Ce sera un beau jour pour moi que celui où je pourrai vous voir dans votre monastère. »

Ce vœu, si cher au cœur de son Eminence, il ne tint pas à Dom Orsise qu'il ne fût réalisé. Mais les évènements plus forts que sa volonté arrêtèrent une fondation à laquelle il attachait le plus grand prix et qu'il n'abandonna qu'à son corps défendant.

Néanmoins, le dessein de l'illustre Prélat ne devait pas demeurer infécond. Dans les vues de la Providence, cette tentative inachevée préparait, ou plutôt, déterminait un de ces sacrifices héroïques d'autant plus dignes de notre admiration qu'ils sont aujourd'hui plus rares et peut-être aussi plus difficiles. Nous voulons parler de la vocation de M. de Meaux à l'état religieux, vocation trop édifiante pour être passée sous silence. Le récit en a été fait dans une notice aussi pieuse que pleine d'intérêt qui a pour titre : *Souvenirs sur la vie de mon Grand-Père*, écrite par son petit-fils, M. le Vicomte de Meaux, qui a bien daigné nous permettre d'y puiser les pages suivantes, quoiqu'elles ne fussent point destinées à la publicité.

« La résolution qui a conduit mon grand-père, âgé de soixante-douze ans, à la Trappe d'Aiguebelle, écrit-il, ne fut pas l'élan soudain d'une conversion tardive. Il faut y voir le couronnement suprême d'une vie toute chrétienne et le dernier triomphe d'une volonté toujours droite et forte.

« La révolution avait fortement trempé l'âme et le corps de mon grand-père. Il en sortit et il resta aussi rude à lui-même qu'il était robuste, ennemi de toute mollesse, de toute recherche, de toute superfluité personnelle, et il garda, dans ses habitudes et ses goûts, une singulière et mâle simplicité. Les épreuves de sa jeunesse ont contribué, sans doute, à le préparer à son insçu aux austérités de ses derniers jours. Mais sa volonté surtout était forte. Tous ceux qui l'ont connu ont remarqué sa rare ténacité dans ses projets, son infatigable et minutieuse vigilance pour en assurer l'exécution, son insurmontable énergie, en même temps qu'ils attestent son invariable et sereine égalité d'humeur, la facilité de son commerce, son active et généreuse bonté. Sans éclat d'imagination, sans expansion de sensibilité, il avait l'esprit net et positif et le cœur plus haut placé que l'esprit.

« Chacun estimait en lui l'homme de bien ; lorsque son pays eut besoin de ses services, personne ne s'étonna de trouver l'homme de bien intrépide et dévoué citoyen... »

Nous ne pourrions, sans nous écarter trop de notre sujet, entrer dans le récit détaillé de la jeunesse de M. de

Meaux et de sa longue et honorable carrière de magistrat ; mais, aussi, nous serions incomplet si nous ne résumions pas au moins en quelques lignes cette dernière et importante phase d'une vie si bien remplie.

Au terme des Cent Jours, lorsque nos provinces voyaient l'armée vaincue les traverser dans leur déroute, épuisée, affamée et par-dessus tout irritée, on le vit, alors simple conseiller municipal, en l'absence du maire et des adjoints qui avaient abandonné leur poste, puiser dans les circonstances et dans son courage une autorité qu'on ne lui disputa pas. Sans autre force que son sangfroid et sa présence d'esprit, il sut tenir tête à la foule indisciplinée des soldats mécontents qui l'assiégeaient de leurs réclamations menaçantes, leur imposer du respect et les faire rentrer dans l'ordre. Pour rendre leur général Mouton-Duvernet, favorable à la tranquillité de Montbrison et à la sécurité des honnêtes gens, il l'invita à loger chez lui. Séparés par les plus profondes dissidences politiques et, jusqu'à ce jour, inconnus l'un à l'autre, le général et le conseiller apprirent à s'estimer en se voyant de près. M. de Meaux eut bientôt occasion de lui en donner une preuve éclatante. Député royaliste à la Chambre Introuvable, lorsque le général fut mis en accusation, il le fit cacher dans sa propre maison, et il lui eût peut-être sauvé la vie, si le général, fatigué de cette vie de réclusion et d'alarmes, n'eût voulu, malgré l'opposition de son bienfaiteur qui voyait de près, et

toujours vivante, l'irritation causée par l'attentat des Cent-Jours, sortir de sa retraite et se livrer volontairement aux mains de ceux qui le poursuivaient. Depuis cette époque, appelé presque continuellement à représenter ses concitoyens comme député, maire de Montbrison pendant de longues années, il ne cessa de servir son pays dans des fonctions laborieuses et gratuites qu'à la Révolution de Juillet, et conserva toujours dans sa noble retraite l'affection et, on peut le dire, la vénération de ses compatriotes.

M. le Vicomte continue :

« La mort de ma grand'mère, après une union de près de cinquante ans, termina la vie de mon grand-père dans le monde.

» Parvenu au récit de sa vocation religieuse, je dois laisser parler l'ami qui en devint, après son confesseur, le premier et, jusqu'à l'accomplissement de cet étonnant projet, en resta l'unique confident. L'abbé Surieux, depuis qu'il s'était chargé de mon éducation, faisait partie de notre famille. Il avait pleuré ma grand' mère avec nous ; nul cœur ne pouvait être plus touché que le sien des liens que mon grand père avait à rompre pour se retirer dans la solitude, en même temps que son âme de prêtre devait comprendre et respecter l'attrait souverain de la grâce dans le déchirement cruel de la nature. A ce double titre, il était digne d'être choisi par mon grand-père pour témoin de ses décisifs combats et de ses plus difficiles victoires. Il a bien voulu retracer pour nous l'origine, le développement,

les motifs d'une vocation qu'il a vu naître, grandir, se consommer et dont le souvenir le pénètre encore d'un religieux attendrissement.

» La pensée de quitter le monde ne m'est pas nouvelle, disait M. de Meaux après avoir perdu Mme de Meaux ; Dieu m'accorda la grâce, il y a quelques années, de me faire sentir le besoin de me préparer à la mort et de faire pénitence, et j'aurais voulu me retirer quelque part, dans un lieu de retraite, afin de songer à cette grande affaire plus à mon aise et plus sérieusement. J'en avais même parlé à Mme de Meaux, et je lui avais exprimé formellement ce désir, mais elle n'était pas entrée dans mes vues et s'était contentée de me répondre : « Dieu nous a réunis, attendez qu'il nous sépare ; quand je serai partie, si je » m'en vais la première, vous ferez ce que vous voudrez. » Or, comme j'avais une grande confiance dans sa piété et dans ses lumières, je n'insistai pas, et, jugeant que Dieu me voulait encore au milieu de ma famille, je renouvelai mes bonnes résolutions et je formai le dessein de vivre aussi chrétiennement que possible.

» Depuis ce temps, M. de Meaux, sans rien changer ostensiblement à ses relations de famille, qu'il regardait comme un devoir de sa position, s'était imposé en particulier certaines œuvres de piété et de pénitence qu'il pratiquait avec une rare fidélité. Il jeûnait tous les vendredis, il assistait à la sainte Messe tous les jours, il faisait la sainte communion tous les premiers

vendredis du mois et à toutes les fêtes de l'année un peu solennelles.

» La perte de Mme de Meaux le consterna : « Il n'y » était pas préparé, disait-il ; Mme de Meaux était plus » jeune et plus forte que moi, et je n'avais jamais sup- » posé que je fusse destiné à lui survivre. Aussi quand » j'envisageais au premier abord cette cruelle sépara- » tion, je ne me comprenais plus moi-même. Moi, qui » me reposais sur elle avec une si grande sécurité ; » moi, qui ne faisais rien de grave sans son conseil ; » moi, dont les pensées n'avaient de consistance à mes » propres yeux que quand elles avaient reçu son assen- » timent, qu'allais-je devenir sans elle ? » — « Eh bien ! » ajoutait-il, mon angoisse ne dura pas longtemps. Il » me sembla bientôt après que mon âme était soudaine- » ment illuminée comme par un trait de lumière, et j'enten- » dis comme une voix forte et intérieure qui me disait : » tu seras libre désormais, et tu pourras aller servir » Dieu et payer sa justice dans la retraite. Mais mes » enfants ! pourrai-je me résoudre à les quitter ? Et la » voix me répondait : la mort t'en séparera dans quel- » ques jours ; profite de ceux qui te restent pour te » préparer à la recevoir ; ta carrière est finie ici-bas, » songe à l'éternité qui va s'ouvrir. »

« Je me rappelai alors les paroles que m'avait dites » Mme de Meaux, quand je lui faisais part de mes pro- » jets de retraite ; et ces paroles prirent devant moi à » ce moment un caractère prophétique. Je voyais en » esprit cette sainte femme assise déjà au nombre des

» élus, et je m'imaginais que le Seigneur, en l'appelant
» à lui de si bonne heure, avait voulu tout à la fois
» récompenser en elle la sainteté de sa vie, et me ména-
» ger à moi des jours de pénitence et de salut. Cette
» dernière pensée ne me quitta plus et, bien loin de
» m'être désagréable et de me troubler, elle me faisait
» du bien, et j'aimais à l'entretenir. »

» Aussi fit-elle dans son esprit de si rapides progrès que, bien peu de jours après la mort de Mme de Meaux, le projet de retraite était devenu une résolution arrêtée. Dieu se servit, pour la confirmer, de quelques circonstances qui paraissaient en elles-mêmes y être étrangères, mais qui, dans la pensée de M. de Meaux, vinrent ajouter un grand poids aux motifs puissants qui l'avaient déjà déterminé. »

Ce furent trois chutes dangereuses, assez rapprochées, dont il n'éprouva aucun mal, mais dans lesquelles il vit un avertissement providentiel et comme une invitation plus pressante à la pénitence.

« Je ne puis pas me dissimuler, disait-il, qu'à mon
» âge surtout, la plus légère de ces trois chutes suffi-
» sait pour me tuer. Si je ne suis pas mort, c'est qu'une
» main invisible m'a protégé. » Et il ajoutait, les lar-
mes aux yeux : « La sainte que j'ai dans le ciel a veillé
» sur moi. Elle a vu de là-haut que si je fusse allé
» paraître maintenant devant mon juge, j'aurais eu à
» souffrir bien longtemps dans le purgatoire, et elle
» m'a obtenu de la miséricorde de Dieu le temps de
» satisfaire ici-bas à sa justice. Ne serais-je pas

» un insensé, si je perdais quelque chose de ce
» petit nombre de jours qui me sont accordés, et
» si je ne les employais pas tout entiers à payer ma
» dette. »

» Au terme d'une vie que le monde trouvait irréprochable, la crainte des jugements de Dieu dominait donc l'âme de mon grand-père, et le besoin d'une expiation s'imposait à lui avec une force irrésistible. Sous l'empire de cette idée qui ne le quitta plus, il était, peu de temps après la mort de ma grand'mère, irrévocablement décidé à se séparer de ses enfants pour s'abandonner librement, dans la retraite, aux rigueurs de la pénitence. Sa pensée n'allait pas d'abord plus loin. Il ne songeait pas encore qu'à son âge il dût revêtir l'habit et embrasser la profession monastique. Il demandait seulement à Dieu avec instance de lui indiquer un asile pour l'accomplisssement de sa résolution. Dieu ne se fit pas attendre.

» Vers la fin de décembre 1842, un vendredi, allant à la Table Sainte, il avait sollicité cette grâce comme le fruit particulier de sa communion. Au sortir de l'église, il trouva, sur la table de son cabinet, un livre sous enveloppe à son adresse. Il ne l'avait pas demandé, il ne l'attendait pas, et il ne sut d'abord d'où il venait et qui l'avait envoyé. En le voyant, il lui vint à la pensée ce mot que Dieu fit autrefois entendre à saint Augustin, au moment de sa conversion : *Tolle, lege*, prends et lis ; et il eut de la peine à se défendre d'une surprise involontaire et pleine d'émotion. Il prit le livre, et il le lut

avec amour une première, une seconde et une troisième fois.

» Ce livre était la *Vie du P. Ephrem,* mort depuis peu en odeur de sainteté et à la fleur de l'âge, au monastère de Notre-Dame d'Aiguebelle. M. de Meaux ne se lassait pas d'admirer, dans ce jeune religieux, sa générosité pour les sacrifices et la paix profonde dont il avait joui dans la pratique des plus grandes austérités. Sa résolution de quitter le monde se raffermissait de plus en plus et elle prit, dès ce moment, une forme plus déterminée.

» Il est raconté dans la *Vie du P. Ephrem,* que la maison d'Aiguebelle reçoit, à titre de pensionnaires, quelques personnes que Dieu y appelle à vivre dans la retraite, sans les destiner à la profession religieuse. Ce fut pour M. de Meaux comme un trait de lumière. Il écrivit au R. P. Abbé de cette maison, qui était alors le P. Orsise, pour lui demander s'il consentirait à le recevoir chez lui comme pensionnaire. Dans sa lettre il disait aussi de quelle manière et dans quelles circonstances la *Vie du P. Ephrem* lui était arrivée, quelle impression il en avait reçue ; enfin, il exposait de son mieux l'état de son âme, afin que que le R. P. Abbé fût plus à même de répondre avec connaissance de cause.

» La réponse fut conforme aux vœux de M. de Meaux. Le Père Orsise l'engageait à persévérer dans sa résolution ; il était prêt à le serrer dans ses bras et il annonçait que Dieu aplanirait les difficultés, s'il en

existait encore. Ce fut pour M. de Meaux une grande consolation. Il ne conservait plus d'incertitude, son choix était fait et son état de vie arrêté. Le Père Orsise lui apprenait en même temps que c'était lui qui avait envoyé d'Aiguebelle la *Vie du P. Ephrem.* M. de Meaux le soupçonnait déjà, et il faut dire avant d'aller plus loin ce qui avait fait naître l'idée et fourni l'occasion de cet envoi qui devait exercer une si grande influence sur les dernières années de M. de Meaux.

» Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, avait eu le projet de faire une fondation de Trappistes au château du Poyet, situé dans son diocèse, à quelque distance de Montbrison, et il avait chargé M. de Meaux d'acquérir en son nom les terres et les dépendances qui étaient nécessaires pour l'établissement. Le R. Père Orsise vint lui-même le visiter, à la demande de Mgr le cardinal, et sachant par lui la part que M. de Meaux y avait prise, il fut naturellement conduit à le voir. M. de Meaux était à son château d'Ecotay, et le R. P. Abbé y fut reçu avec joie par tout ce qui composait cette pieuse famille. L'entrevue fut courte, et il n'y fut question que de l'établisement du Poyet qui faisait alors plaisir à tout le monde. Le Père Abbé était pressé de partir; et il prit congé en bénissant toute la famille prosternée à ses pieds. Ensuite, quand il fut de retour à Aiguebelle, il envoya la *Vie du P. Ephrem*, comme pour remercier du bon accueil qu'il avait reçu et laisser un souvenir de sa visite. Voilà quelle fut en ceci la part des hom-

mes ; le reste fut l'ouvrage de Dieu. Le Seigneur semble, dans cet établissement du Poyet qui ne devait pas réussir, n'avoir eu en vue que de mener à son terme la vocation de M. de Meaux. Au moins ne peut-on méconnaître que c'est à l'occasion du Poyet qu'il fut donné à M. de Meaux de connaître le Père Orsise et, par le Père Orsise, la *Vie du P. Ephrem*, que Dieu avait destinée à être pour lui comme une étoile vive et brillante pour guider ses pas dans sa grande résolution.

» Quoi qu'il en soit, M. de Meaux continuait de lire cette vie avec affection, et il se pénétrait de plus en plus des grands exemples de vertu qui y sont renfermés. Il comparait ses sacrifices avec ceux de ce fervent jeune homme, et il se trouvait bien au-dessous de lui : « Il a donné à Dieu, se disait-il, les plus belles années » de sa vie, et moi je ne lui donnerai que les restes d'une » vieillesse inutile ! » Il remarquait aussi qu'il y avait une autre et capitale différence entre lui, simple pensionnaire, et le P. Ephrem, religieux de Saint-Benoît : « Je serai, disait-il, dans les murs du monastère, mais » je ne serai pas de la maison, ni un enfant de la » famille. Oh ! que n'ai-je vingt-cinq ou trente années » de moins ! »

» Cette pensée qui le préoccupa pendant plusieurs jours ne laissait pas de lui inspirer quelque tristesse, et elle le conduisit bientôt à se poser lui-même la question de savoir si son âge serait un obstacle invincible à la profession religieuse, et s'il ne pourrait pas obtenir,

malgré ses soixante-douze ans, de devenir Trappiste et de mourir sous l'habit de saint Benoît. Il écrivit au R. P. Abbé pour lui soumettre ce doute, en lui exprimant son désir; et il en reçut la réponse suivante :

« N.-D. d'Aiguebelle, le 20 janvier 1843.

« Vénérable Monsieur, ou mieux, mon bien-aimé » enfant en J.-C.

» Depuis le jour où, dans le mois de septembre dernier, j'ai reçu un si bon accueil dans votre maison » de bénédiction, j'ai plusieurs fois pensé à vous et à » votre respectable et pieuse famille. J'ai cru que la *Vie* » *du P. Ephrem* vous ferait plaisir et j'ai pris la liberté » de vous l'envoyer.

» Béni soit le Dieu de toute consolation et le Père » des miséricordes qui daigne vous appeler au saint et » sublime état de la vie religieuse, sur la fin de votre » pèlerinage. Réjouissez-vous et redoublez de con- » fiance. Votre entreprise est grande et semble être » au-dessus de vos forces ; mais celui qui vous fait la » faveur insigne de vous retirer du milieu du monde » vous sera en aide. D'après les démarches que vous » avez faites et le temps que vous avez pris pour réflé- » chir mûrement, je ne doute pas que votre désir ne » vienne d'en haut. Le directeur de votre conscience » vous a donné de très sages avis, surtout en vous » engageant à prier et à faire quelques communions pour » connaître la sainte volonté de Dieu. Vous avez été » heureux d'obéir aveuglément, quoique la nature y ait » trouvé un peu son compte.

» A présent, si votre désir est toujours le même, ne » balancez plus et volez vers notre bienheureuse solitude, comme la colombe qui ne put se reposer que » dans l'arche. J'ai la douce confiance que vous y serez » heureux, et que d'Aiguebelle vous irez au ciel auprès » de la Très Sainte Vierge, notre patronne spéciale, » qui nous aime beaucoup et que nous aimons beaucoup aussi. Je pense que c'est elle qui vous a obtenu » la vocation à notre saint état.

» Je vous enverrais volontiers le règlement que vous » demandez, mais c'est assez inutile. Dans la *Vie du » P. Ephrem*, vous avez à peu près tout notre genre » de vie. Vous serez avec les Pères de chœur, et vous » ne ferez que des choses peu pénibles pendant le travail manuel. Comme notre monastère est considérable et très nombreux, il y a de l'ouvrage adapté aux » forces de chacun. Il ne faut qu'une grande obéissance » et une bonne volonté. Il faut devenir ici comme de » petits enfants.

» Quant au sacrifice de quitter vos chers enfants, » tâchez de le faire de bon cœur, comme sainte Paule » dont vous avez sans doute lu la vie, comme Abraham » et tant d'autres saints, comme le bon P. Ephrem et » sa sœur. Par votre sacrifice vous attirerez une foule » de bénédictions sur vos enfants et sur tout votre pays. » Vous obtiendrez la conversion de plusieurs personnes, » et votre exemple sera le plus bel héritage que vous » puissiez laisser à votre famille.

» Adieu, mon cher enfant, je ne cesserai de prier » pour vous jusqu'à votre bienheureuse arrivée. »

» M. de Meaux fut comblé de joie par la lecture de cette lettre, et il aurait voulu partir sur-le-champ pour s'enfermer sans délai dans le lieu de sa retraite. Le carême allait commencer ou venait de commencer. Or il avait remarqué, dans la *Vie du P. Ephrem*, que les austérités de la Trappe sont encore bien plus grandes pendant le carême que dans les autres temps de l'année, et il se demanda s'il n'y aurait pas quelque témérité de sa part de les affronter de prime-abord dans leur plus grande rigueur, s'il ne compromettrait pas ainsi sa persévérance, ce qui était son unique crainte en ce moment. C'est pourquoi, après en avoir conféré avec le directeur de sa conscience, il se décida à attendre quelques jours et il fixa au mardi de Pâques l'époque de son départ.

» Mais, si, d'un côté, M. de Meaux se sentit attiré si puissamment vers son heureuse retraite, d'un autre côté, il ne l'envisageait pas sans frayeur. Car, pour la conquérir, il se devait arracher des bras de sa famille, et c'était pour lui une pensée cruelle ; c'était sans comparaison le plus grand des sacrifices. Il était résolu à le faire, mais il le redoutait ; et plus il voyait approcher le moment de la séparation, plus il se sentait troublé et attendri. Cependant la famille ignorait tout et M. de Meaux avait l'intention de se séparer sans rien dire, ne voulant pas être témoin de la surprise et de la peine qu'il allait causer à tous, ni aggraver ses propres amertumes, ni exposer le peu de forces qui lui restaient à une épreuve qu'il craignait presque de ne pouvoir pas

supporter. Il s'était donc proposé de couvrir son départ sous le prétexte d'un voyage à Lyon où il était appelé pour quelques affaires, et il comptait écrire ensuite de cette ville pour faire part de sa résolution. Mais il en arriva autrement.

» Laissons M. de Meaux parler lui-même de ses derniers combats. Voici ce qu'il écrivait au moment de son départ : « Ah ! que j'ai souffert ! mon cher abbé ; vous » savez que, dans ma détermination, toute ma peine » était de quitter mes chers enfants. J'avais espéré » qu'ils ne seraient instruits que quand je serais loin. » Cela n'a pas été possible. Augustin en a su quelque » chose et il est venu me trouver. Mon cœur a doublement souffert de son chagrin, de celui de Célinie, de » celui de mon frère. Ah ! que j'ai souffert ! Dieu seul » le sait. »

» Deux jours après, il écrivait de Lyon : « Ah ! mon » cher abbé, que j'ai passé une journée cruelle le » mardi, et les autres ne l'ont pas été moins. Car mon » sacrifice n'est pas encore fait ; mes enfants ne me » sortent pas de la pensée et ce souvenir me déchire. » Je veux et je ne veux pas ; que cette position est pé» nible ! Je suis entraîné par une force irrésistible et je » regimbe contre l'aiguillon. Je veux aller à Aiguebelle, » ma place est arrêtée pour demain, et je pleure comme » un enfant quand je songe que je m'éloigne de mes » chers enfants et de mon frère, et de vous aussi, mon » cher abbé, que j'aime bien. Priez donc le bon Dieu » pour qu'il ne prolonge pas plus longtemps cette

» épreuve, et que, si c'est sa volonté, il me donne le » calme. Ecrivez-moi et donnez-moi des nouvelles de » tous les miens, car je crois que les Trappistes ne se » dépouillent pas des sentiments si naturels d'aimer » les leurs ; autrement je n'aurais pas le courage d'es- » sayer mon apprentissage. Une tendre embrassade à » mon cher petit Camille qui a bien sa part dans les » chagrins que j'éprouve. »

» Ce chagrin, ce déchirement, cet amer et mutuel sacrifice achèvent de se peindre dans la première lettre qu'il écrivit à ses enfants après la séparation, et dans celles qu'il recevait d'eux :

Lyon, le 20 avril 1843.

» Mes chers et bien chers enfants, je ne veux pas » différer de vous donner de mes nouvelles. Je suis » arrivé à Lyon à trois heures du soir, sans mal- » encontre, mais le cœur bien dolent de vous avoir « quittés. Dieu qui dirige tout fera peut-être que ce » ne sera pas pour longtemps. Je me mets entre les » mains de la Providence, sans vouloir rien forcer. Je » crois qu'elle m'appelle, j'obéis ; mais ce n'est pas » sans un bien vif chagrin, et si elle peut être contente » de ma soumission et permettre des obstacles qui ne » viennent pas de moi, je vous reviendrai avec bon- » heur. Priez tous pour moi, vous ne me saurez pas » mauvais gré de ne vous avoir pas dit adieu, je n'en » avais pas la force. Quand bien même je serais Trap- » piste, je ne vous aimerais pas moins. »

« Cher père,

» Vous devez sentir dans quelle disposition de cœur » nous a trouvés votre lettre de Lyon. Oui, c'est » l'âme navrée et bouleversée que je me soumets à » la plus cruelle épreuve que Dieu puisse m'infliger.

» Oh! oui, je prie Dieu et je lui offre mes larmes » qui ne tarissent plus ; mais, je l'avoue, c'est pour lui » demander votre retour. Non, cher père, ne le croyez » pas; le parti que vous avez adopté n'est pas moins » amer que la mort pour votre fils que vous laissez seul, » et que vous exposez aux plus affreuses imaginations » d'un monde qui aime mieux voir le mal que le bien. » Vous m'avez abandonné, et l'on dira que c'est moi » qui n'ai pas su vous rendre la vie tolérable. Vous » ne vouliez que vous immoler à ce que vous pen- » siez être la volonté de Dieu et, du même coup, » vous avez fait deux morts, deux déchirements, deux » tombeaux.

» Enfin, cher père, priez Dieu pour vos orphelins, » et obtenez-leur de supporter avec résignation le mal- » heur qui vient ajouter à tous les regrets de ma vie. »

« A cette lettre, ma mère avait ajouté les lignes suivantes :

« Et moi aussi, cher bon père, j'ai l'âme navrée ; » car c'était surtout pour vous aimer, vous chérir » comme la plus tendre fille, que je partageais l'exis- » tence d'Augustin. Oh! mon Dieu, que d'épreuves » successives depuis quelques années, et comme cette » douloureuse séparation y met le comble! Nous vous

» ferions grande pitié, si vous pouviez voir notre triste » intérieur. Nous voulons sûrement tout ce que Dieu » veut, mais nous le supplions qu'il ne frappe pas ce » coup jusqu'à la fin, et qu'il se contente de ce commencement de sacrifice qui a si cruellement déchiré » nos cœurs. Le mien est tellement brisé que je n'es- » saierai pas de vous le dire. La pensée de ne plus vous » voir là, si bon toujours, toujours si secourable pour » votre fille d'adoption, je ne puis m'y faire. Vous » n'imaginez pas quelle sécurité ce m'était de vous » sentir près de moi, quel appui, quel soutien vous » m'étiez vis-à-vis de moi-même, combien votre ten- » dresse, qui ne m'a jamais manqué, était douce et con- » solante à mon pauvre cœur.

» Il n'est pas maintenant jusqu'à la douce gaîté de » mon petit Camille qui ne me fasse amertume. Il était, » ce triste jour, si ravi de revoir Ecotay qu'il nous fai- » sait mal ; car, nous, nous ne l'avons vu qu'à travers » nos larmes. Votre lettre, reçue seulement hier, » nous a trouvés peut-être plus affligés que le premier » jour.

» Je reçois à l'instant votre seconde lettre. Oh ! cher » bon père, si Dieu nous envoyait la consolation de » vous revoir bientôt, comme nous le remercierions ! » Ce pauvre Augustin prend une lueur d'espérance. » Ma pauvre mère, qui ne fait comme nous que pleu- » rer, vous demande comme nous au bon Dieu qui aura » peut-être pitié de nous tous et vous rendra peut-être » à vos enfants qui ne peuvent, je vous assure, vous » aimer plus tendrement qu'ils ne font. »

» Le bon Trappiste qui a transcrit ces lignes pour nous les conserver ajoute : « Je ne sais quelle im-
» pression produira sur les autres la lecture de ces
» lettres; quant à moi, je l'avoue, elles me déchirent
» l'âme. »

» Bien plus encore déchiraient-elles l'âme de mon grand-père et, en les recevant, il écrivait à l'abbé Surieux :

« Je n'ai pas encore entièrement trouvé le calme,
» mon cher abbé, sans doute parce que je n'ai pas
» encore fait à Dieu le sacrifice entier de la seule chose
» qui me cause du chagrin : c'est la séparation de
» mon frère et de mes enfants. Je ne puis pas me faire
» à cette idée. La pensée de ce pauvre Régis, d'Augus-
» tin, de Célinie et de mon bon petit Camille vient sans
» cesse me troubler. Et ne voilà-t-il pas qu'une lettre
» que j'ai reçue d'Augustin me donne à entendre qu'il
» prévoit que le monde pensera et dira qu'il n'a pas su
» me dédommager de la perte que j'ai faite et me ren-
» dre la vie supportable. Cette opinion serait de toute
» injustice, car le pauvre enfant a bien fait tout ce qu'il
» a pu pour dissiper, s'il eût été possible, mon chagrin.
» Je n'ai aussi qu'à me louer de Célinie, et si j'avais pu
» être heureux dans le monde, certainement c'eût été
» avec eux. La véritable raison, c'est que j'ai voulu
» mettre un intervalle entre la vie et la mort... J'aurais
» pu trouver ailleurs une retraite douce et conve-
» nable, mais je suis venu chercher ici une vie ex-
» piatoire. Voilà le fonds de ma pensée et les mo-

» tifs de ma conduite qui, du reste, ne me laisse pas
» le moindre regret. J'ai vécu jusqu'ici dans ma cel-
» lule, à l'ordinaire des religieux ; j'ai suivi leur règle
» et je n'en ai pas été incommodé. Il n'y a que la pen-
» sée de mes enfants qui m'arrache toujours des lar-
» mes, toutes les fois que j'y pense. Mais avec la grâce
» de Dieu, j'espère que je pourrai surmonter cette épreuve
» et persévérer jusqu'au bout. »

» La grâce, en effet, le soutint, le calma sans le détacher, et le fortifia sans l'endurcir. Quinze jours plus tard, il écrivait : « Je n'éprouve plus ce que je sen-
» tais autrefois, ce combat de ma volonté qui voulait et
» ne voulait pas. Aujourd'hui je pleure encore, mais je
» veux quand même. »

» Il était alors sur le point de recevoir l'habit de novice. Il lui fut donné en présence de Mgr Chatrousse, évêque de Valence, qui visitait en ce moment la Trappe d'Aiguebelle, située dans son diocèse. Les deux cents religieux du monastère, pères de chœur en grande robe blanche, frères convers en froc brun, assistaient dans la salle du chapitre à cette touchante cérémonie. Etendu la face contre terre devant l'Abbé, et les yeux pleins de larmes, le postulant demanda, selon les rits de Cîteaux, « la miséricorde de Dieu et celle de l'ordre. » Il fut autorisé à échanger les habits du monde contre la laine grossière qui devait désormais envelopper tout son corps, jusque dans le sommeil, jusque dans son cercueil. A peine couvert du vêtement donné jadis par la Sainte Vierge elle-même à saint Albéric, il alla se

prosterner à l'autel de la Reine à laquelle il se consacrait, et pendant qu'il la remerciait et l'invoquait dans la solitude et le silence du sanctuaire, l'Evêque apprenait aux religieux rassemblés ce qu'était ce novice à cheveux blancs qu'ils venaient de recevoir dans leur sein. Le tableau des sacrifices qu'avait dû lui coûter sa vocation « les toucha, et depuis ce jour, écrit le bon Trappiste » qui nous a conservé ces souvenirs, le frère Sérapion » devint l'objet de l'affection et de la vénération de » toute la communauté. »

» Sérapion était le nom de religion qui venait d'être donné au nouvel enfant de saint Benoit...

» Nous pouvons maintenant, ce me semble, apprécier d'un coup d'œil et résumer d'un mot la vocation de mon grand-père. Un seul motif l'avait déterminé : la crainte de la mort et des jugements de Dieu. Un seul sacrifice lui coûtait : la séparation de sa famille. Il faut voir comment ces deux pensées dominantes de son âme se perpétuèrent et se transformèrent dans le cloître.

» Environné de montagnes monotones, stériles et dépouillées, profondément caché et pauvrement bâti au fond d'un étroit vallon, le monastère d'Aiguebelle lui était apparu d'abord uniquement comme un tombeau. Mais ce tombeau était un asile, et lui-même un jour a rendu sensible, par une expressive allégorie, quelle force l'y avait poussé.

» Trois officiers qu'il ne connaissait pas étant venus visiter le monastère, eurent la curiosité et obtinrent

l'autorisation de l'interroger. Ils en vinrent bientôt à lui demander comment, à son âge et dans sa position, il avait été conduit à embrasser un genre de vie aussi austère.

— « Messieurs, leur répondit-il, j'étais poursuivi par trois gendarmes. »

— « Des gendarmes, vous ! » s'écrièrent à la fois les trois interlocuteurs...

— « Patience, patience ! Oui, j'étais traqué, harcelé » par trois gendarmes qui ne me laissaient ni paix, ni » trêve. Ils m'accompagnaient partout, s'asseyaient à » table auprès de moi, troublaient mon sommeil, épou» vantaient mes veilles. En vérité, il n'y avait pas » moyen de vivre avec une pareille escorte. Dans la » solitude, au contraire, ils me laissent respirer à » l'aise ; leur vue, loin de m'effrayer, me console ; au » lieu d'être mes ennemis et mes bourreaux, ils sont » devenus mes meilleurs amis. Or, si vous tenez à con» naître ces gendarmes, je vous dirai leur nom. Ce sont : » LA MORT, LE JUGEMENT, L'ÉTERNITÉ. »

» Sous l'empire des mêmes pensées, et croyant que tout le monde devait le juger comme il se jugeait lui-même, il écrivait encore à l'abbé Surieux :

« Je ne saurais assez vous dire combien vos lettres » me sont utiles. Seulement, je vous prie de faire trêve » avec les éloges. Vous à qui j'ai fait la confidence de » trente et quelques années de ma vie, vous n'êtes pas » autorisé à trouver quelque chose de bien extraordi» naire dans ma conduite d'aujourd'hui. Et comme

» cette confidence n'est point une confession, mais un
» fait bien connu, vous me ferez plaisir d'en parler à
« ceux qui seraient tentés de s'extasier. Quand on a
» un procès important à faire juger prochainement, il
» est assez opportun de gagner son juge. Quant à ceux
» qui croient mon moral affaibli, je les plains et je ne
» suis nullement fâché contre eux. Cela m'a seulement fait rire. »

« Voilà donc quels avaient été la marche et le progrès de la grâce dans cette âme prédestinée. La crainte de la justice divine l'avait poussée vers la pénitence, et, dans l'exercice de la pénitence, elle rencontra peu à peu l'avant-goût du ciel et les pures jouissances du divin amour. La pensée de la mort et de l'éternité s'étant emparée d'elle ne cessa plus de la posséder... Mais cette pensée lui avait été d'abord terrible; elle lui devint agréable et douce. Ce fut surtout en voyant mourir à Aiguebelle que mon grand-père fit amitié avec la mort. Dès les premiers temps de son noviciat, il fut témoin de plusieurs de ces fins bénies et joyeuses ; et c'est dans ces spectacles qu'il puisa surtout la force de la persévérance...

... « Il travaillait la terre et, dans les premiers temps de son noviciat, bêchait, piochait, moissonnait avec les autres religieux. Parfois l'ouvrage était moins rude. C'est ainsi que, peu de jours après son arrivée, n'ayant pas encore reçu l'habit, mais suivant déjà les exercices de la maison, il dut aller (chose rare à la Trappe) cueillir des fleurs. Il fut si content de sa pro-

menade qu'il pensa faire plaisir à son petit-fils en la lui racontant : « On attendait l'Évêque de Valence, et » l'Abbé voulait rendre la réception solennelle. Les » pauvres Trappistes n'ont guère le moyen d'étaler » du luxe; il fallait donc mettre à contribution la ver- » dure et les fleurs des champs. Aussi, le lendemain, » plusieurs religieux se répandirent dans la campagne » pour couper bois et fleurs. Ton bon papa avec un » autre religieux fut d'un côté, tandis que d'autres » religieux furent dans d'autres endroits. Je passai » deux heures avec ce bon religieux sans nous dire un » seul mot. Mais, par un geste, il m'indiquait où il » désirait que j'allasse cueillir telle ou telle fleur, et » moi, de mon côté, je lui montrais celles que j'aper- » cevais. Comme c'était au milieu de rochers escarpés, » d'où il n'aurait pas été doux de dégringoler, quand » c'était moi qui ramassais, il me tenait par le pan » de mon habit; et quand c'était lui, je le saisissais » par sa ceinture de cuir. Ces deux heures ont été » charmantes pour moi par le soin affectueux de ce » bon religieux qui toujours cherchait à m'éviter quel- » que peine ou quelque danger, et je t'assure que cette » promenade silencieuse a bien eu ses charmes. Nous » rapportâmes notre corbeille pleine, et les autres en » firent autant. »

« Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que les vieux maîtres de la peinture chrétienne, ceux qui ont fait revivre les pères du désert en commerce avec une nature agreste et sauvage, auraient aimé ce naïf tableau.

» Un peu plus tard, il me parlait encore d'une consolation qu'il avait rencontrée dans son travail. On l'avait envoyé assez loin du monastère, et il m'écrivait : « J'eus dans cette course un grand plaisir. Je » demandai la permission de garder ma canne, et ce » n'était pas sans raison que je m'étais muni de celle » que tu m'as donnée. On ôta seulement la chaîne » d'argent qui fut remplacée par une corde, et elle me » fut d'une grande utilité, non-seulement dans la » course, mais dans le travail qui consistait à arracher » les herbes d'une avoine. Ton vieux bon papa n'a pas » les reins souples et ta canne le soutenait. Il lui semblait » que tu étais son bâton de vieillesse. » Puis à ce touchant souvenir il ajoutait cette grande leçon : « Ce que » je te recommande surtout, et à quoi tu trouveras » toujours ton compte, c'est d'être obéissant à tes pa- » rents. Quand il te sera ordonné quelque chose qui » contrariera pour le moment ton désir, songe que » ton bon papa, qui est bien vieux, s'est soumis à l'o- » béissance la plus passive. »

« Au reste, le travail ne paraît pas lui avoir coûté. Il semble aussi, comme on le voit par une de ses lettres, s'être accoutumé volontiers aux jeûnes prolongés et à la grossière nourriture de la Trappe ; ses longues habitudes de frugalité l'y aidèrent. Il écrivait six mois après son arrivée dans la maison : « Il y a des jours » où je me régale de ce que l'on nous donne. » Et durant le carême qui suivit : « La communauté ne fait » qu'un repas par jour après les vêpres, à quatre

» heures et quart. Mais, à raison de mon âge, on me
» fait manger, quatre fois par semaine, une bonne
» soupe à six heures et demie du matin. Le lait est
» retranché maintenant de tous les apprêts; ils en sont
» peut-être moins bons, mais cependant bien man-
» geables, grâce au talent de notre cuisinier. C'est un
» vrai cordon-bleu. »

« Les forces extraordinaires que Dieu lui avait données au début de son noviciat s'étaient promptement perdues. Son pauvre corps tombait en ruine et cependant la vie subsistait toujours, comme si la Providence s'attachait à prolonger au-delà de ses prévisions l'épreuve qu'il s'était imposée. Ses jambes faillirent les premières; bientôt, dans ses chutes fréquentes, il essaya vainement de se relever lui-même. Il attendait alors avec une inaltérable quiétude qu'un frère vînt le soutenir, quelquefois en l'embrassant. Aux observances qu'il ne pouvait plus pratiquer dans leur intégrité, le progrès de l'âge substituait une foule de gênes et de souffrances secrètes mille fois plus pénibles. Mais sa sérénité n'en était jamais altérée. Chaque année nous allions le voir, et, chaque année, nous le trouvions à la fois plus infirme et plus content. Au mois d'octobre 1846, une attaque lui survint. A ce coup, il crut enfin pouvoir sans illusion compter sur la mort. Il voulut m'adresser de loin sa bénédiction dernière.

» Il se trompait, son heure n'était pas encore venue. Mais je ne puis regretter qu'il ait cru vraiment y toucher, et je dois remercier Dieu de m'avoir permis

de recueillir ainsi et de conserver, écrites de sa propre main, les recommandations suprêmes de mon saint aïeul, car il avait cessé de pouvoir me les envoyer lui-même au moment où il s'éteignit...

» Au mois de juillet 1848, j'allai le voir. Au mois de mai, il avait écrit : « Mes forces vont en diminuant dans une proportion étonnante. Il y a » quelques jours il me fallait deux bras pour faire » quelques pas dans ma chambre, mais aujourd'hui je suis presque tout-à-fait cul-de-jatte. Les » frères qui avaient la bonté de m'aider à faire quelques pas, soit qu'ils aient peur que je leur tombe » entre les bras, soit qu'ils ne se trouvent pas assez » forts pour me soutenir, ne veulent plus me rendre » le même service. Le Révérend Père m'a fait faire un » fauteuil avec lequel on me roule, et je suis réduit à » n'aller que deux fois par jour à l'église. C'est bien » un peu triste, mais il faut bien se soumettre à ce que » Dieu veut, et je suis bien résigné. »

« A cette lettre le Père Abbé avait ajouté ces lignes : « Il voudrait aller presque continuellement à l'église » et suivre tous les offices, même la nuit. Nous l'avons » obligé à se contenter d'y aller deux fois par jour. » Chaque fois il a le temps de prier beaucoup ; il y » reste deux heures et plus. Mais il est si fervent qu'on » a de la peine à le retirer. Il est toujours doux comme » un agneau et toujours gai. »

« Trois mois avant sa mort, l'abbé Surieux eut encore le bonheur de le voir, et voici le souvenir qu'il a rapporté de cette visite :

« Dans tous les rapports que je conservai avec
» M. de Meaux, par lettre ou de vive voix, je remarquai
» constamment qu'à mesure que ses forces physiques
» l'abandonnaient et que son corps s'affaissait vers la
» terre, son âme semblait prendre une nouvelle éner-
» gie pour s'élever vers le ciel. Je n'oublierai jamais
» la dernière visite que je lui fis à Aiguebelle.

» Sans une bienveillance particulière du Père Abbé,
» il ne m'eût pas été permis de le voir, car c'est une
» règle rigoureuse et invariable que la porte de l'in-
» firmerie ne s'ouvre jamais à aucun étranger, fût-il
» le père ou le frère du religieux que la maladie y re-
» tient. L'obligeance du R. Père trouva moyen de
» sauver la règle, en me procurant la satisfaction de
» voir M. de Meaux. Il y avait à l'infirmerie une
» espèce de fauteuil en bois porté sur des roulettes,
» sur lequel on plaçait M. de Meaux quand on le sor-
» tait de dessus sa couche. On fit rouler le fauteuil en
» ma faveur dans une pièce voisine, et c'est là qu'il
» me fut donné de voir le cher malade pendant quel-
» ques heures, durant trois jours consécutifs. Les
» deux jambes étaient paralysées et privées de tout
» mouvement volontaire; le bras droit était dans le
» même état; le bras gauche était le seul de tous les
» membres qu'il lui fut possible de mouvoir à sa volonté,
» encore était-ce avec peine et dans un cercle peu
» étendu. Ainsi il n'eût pas pu tout seul porter la
» main jusqu'à sa bouche, et il lui fallait le secours
» d'une main étrangère pour prendre sa nourriture.

» J'eus le plaisir d'assister deux fois à son repas qui » lui fut servi comme à un petit enfant par un jeune » frère qui s'acquittait de ce soin avec les attentions » et les égards de la charité : à quoi, du reste M. de » Meaux répondait par une grâce merveilleuse. Il » avait une rare bienveillance dans le regard; une » vive sérénité brillait sur son front, un aimable sou- » rire ne quittait pas ses lèvres. Jamais je n'ai vu au- » tant de paix sur une figure, ni autant de calme dans » les traits et dans l'ensemble d'une personne. Ce- » pendant la raison de M. de Meaux ne s'était pas » affaiblie; il conservait toute son intelligence et toute » la fraîcheur de ses affections. Il était évident qu'il » causait volontiers; ses souvenirs étaient précis, ses » questions vives et animées, et il me semblait que je » ne l'avais jamais vu apporter à un entretien ni » plus d'attention, ni un intérêt plus réel. Toute la dif- » férence que je remarquai, c'est qu'il était dans un » état de repos intérieur que rien ne pouvait aucune- » ment altérer : disposé à vivre, si Dieu le voulait, et » prêt à mourir, s'il l'avait pour agréable, pourvu, » comme il ne cessait de le dire, que sa dette per- » sonnelle fût payée et la justice de Dieu satisfaite. » C'était un fruit mûr pour le ciel, qui ne tenait pres- » que plus à la branche qui le portait et que le premier » souffle en devait détacher...

» Durant ces entretiens qui furent trop courts pour » moi, et qui devaient être les derniers qu'il m'était » réservé d'avoir avec cette âme choisie, j'éprouvais

» constamment une satisfaction inaccoutumée qui me
» charmait. Chacune de ses paroles me pénétrait vivement et déposait sur mon âme un sentiment de paix que je n'entreprendrai pas de décrire. J'entrevoyais malgré moi que c'était nos derniers adieux. Quant à lui, quoiqu'à la porte du ciel qu'il voyait déjà s'ouvrir, il n'était indifférent à rien de ce qu'il avait connu sur la terre. Mais ce qui l'intéressait surtout, c'était ce qui concernait chacun des siens, son frère, sa belle-fille et son cher Camille. C'est là qu'il ramenait sans cesse la conversation, et c'est à ces chers objets de sa tendresse que s'adressait la dernière parole que je reçus de sa bouche. »

« Je partais pour Aiguebelle, lorsque nous apprîmes sa mort. Les frères seuls ont été témoins de ses derniers instants. Ils attestent qu'il s'y prépara surtout en tournant ses méditations et ses supplications du côté des souffrances et de la mort de l'Homme-Dieu. Les litanies de la passion étaient devenues à la fin sa prière de prédilection.

» Quand il ne put plus être transporté, il eut encore des jours de fête dans sa cellule et sur sa misérable couche. C'était ceux où Notre-Seigneur venait le visiter. Sa dernière communion fut remarquable par cette joie expansive qui, de l'âme se répandant sur tout son être, sembla donner une nouvelle vigueur à ses organes.

» Quand il obtenait la permission de parler, c'était pour bénir la charité de ses frères : « En vérité, disait-

» il, on me soigne trop; j'ai bien peur de ne pas faire
» une assez grande pénitence. »

« Enfin l'heure suprême étant venue, il ne perdit pas la liberté de ses sentiments et de ses pensées. Lorsque l'huile sainte toucha ses membres, il unit sa voix à la voix des religieux qui l'entouraient pour répondre aux paroles du prêtre. Le frère qui le soignait, à genoux et en larmes, supplia le mourant, quand il serait au ciel, d'obtenir pour lui la persévérance et une sainte mort. Le mourant promit avec confiance son intercession. Le Père Abbé, dans une recommandation suprême, murmura à son oreille le nom de sa belle-fille, de son petit-fils, et il commença pour eux une prière qu'il achève maintenant au pied du trône de Dieu.

» Cette mort bienheureuse arriva le quinze juin 1849, jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Ma grand'mère avait voué une dévotion particulière au Sacré-Cœur de Jésus; elle avait transmis cette dévotion à mon grand-père qui, même avant et surtout depuis son entrée en religion, désirait quitter la terre un jour consacré par l'Eglise au souvenir de l'amour et des souffrances du Sauveur. »

On a pu voir par ce récit que l'exemple du P. Marie-Ephrem ne fut pas sans influence sur la vocation de M. de Meaux. De combien d'autres on en pourrait dire autant, qui ont dû leur conversion et la douce paix dont ils jouissent aujourd'hui dans le cloître, à la lecture de la simple histoire de ce bon religieux. En recherchant dans l'introduction de notre ouvrage les



causes du succès qu'elle avait obtenu, nous l'avions attribué à la nouveauté du sujet, à l'à-propos des circonstances dans lesquelles elle se présentait non moins qu'à l'originalité du récit. Mais nous en avons oublié la source principale, source plus haute et toute providentielle : L'apostolat que ce livre était destiné à exercer, et qui était l'accomplissement de l'un des vœux les plus ardents de celui qui en était le héros.

Il y est dit, en effet, que le P. Ephrem, au moment de prononcer ses vœux irrévocables, hésita quelque temps à s'ensevelir tout entier dans le cloître. Il aimait les âmes d'un grand amour, et une vocation apostolique se présentait à ses yeux comme plus méritoire, plus digne d'un cœur généreux, plus conforme à son ardeur naturelle. La congrégation de Saint-Lazare attira son attention, et il fut sur le point d'abandonner la vie monastique pour les missions.

Mais réfléchissant ensuite aux dangers du ministère apostolique, à sa vie un peu mondaine et dissipée qui exigeait une réparation, il se décida pour le cloître, surtout quand on lui fit remarquer qu'il pouvait, en s'immolant par la pénitence, contribuer avec non moins de succès au salut de son prochain. Ce fut dans ce dessein généreux de contribuer au salut des autres, en même temps qu'il assurait le sien, qu'il émit ses vœux à la fin des épreuves. Dieu récompensa son sacrifice en exauçant largement ses désirs.

Le P. Ephrem mourut au mois de juillet 1839.

A peine le récit de sa conversion et de sa vie religieuse se fût-il répandu, d'abord dans nos contrées du midi et, plus tard, dans toute la France, qu'il réveilla dans un grand nombre d'âmes le désir de la vocation monastique. Dans les séminaires et les pensionnats, dans le monde même, partout où pénétra ce livre, il produisit l'effet d'une prédication éloquente. Aujourd'hui après plus de vingt années, nous pouvons affirmer qu'il n'est pas un seul des monastères de la Trappe qui ne renferme plusieurs religieux ou religieuses, attirés par la *Vie du P. Éphrem.*

Cet apostolat de la pénitence, plus fécond que l'on ne croit en général, avait commencé dans sa propre famille. Le jour même où il avait prononcé ses vœux à Aiguebelle, sa cousine, Mlle Élisa Alday (aujourd'hui la R. M. Louise, prieure du monastère d'Espira), prenait l'habit de novice dans le monastère de Vaise. Elle devait y être suivie plus tard de sa sœur qui porte encore en religion le nom de Marie-Ephrem, en souvenir de son cousin.

Mais la conquête du fervent religieux qui étonna davantage, fut la vocation de sa sœur, Mlle Catherine Ferrer. Destinée pour le monde qu'elle avait aimé jusque-là, à la veille d'un brillant mariage qui semblait devoir la rendre heureuse aux yeux de la société, elle est tout-à-coup frappée de la pensée d'imiter son frère dans la générosité de son sacrifice. Fidèle à cette inspiration, elle dégage la parole donnée, brise tous les liens qui la retenaient dans le monde, dit adieu à son

vieux père dont les larmes ne tariront plus et vient rejoindre la Mère Louise à Lyon.

Le travail de la grâce sur cette âme fut un feu dévorant qui consuma sa vie en quelques mois. Pleurant nuit et jour ses prétendus égarements, malgré les maternelles remontrances de sa supérieure qui voulait modérer sa douleur, elle succomba avant la fin de son noviciat, mais avec la consolation d'avoir prononcé ses vœux par une dispense particulière du Saint-Siége, et de se présenter ainsi au tribunal de son juge en qualité d'épouse.

C'est à ce dernier coup que la divine miséricorde attendait M. Ferrer-Maurell. A la nouvelle de la mort de sa fille, sa chère et unique espérance depuis le départ du P. Ephrem, sa douleur ne connut plus de bornes et prit les proportions du désespoir. Il n'avait pas une fois donné à ses enfants devenus religieux la consolation d'une seule ligne écrite de sa main. Il avait laissé sans réponse leurs lettres réitérées, espérant par cette rigueur extrême les obliger à retourner sous le toit paternel. Maintenant qu'ils avaient tous les deux quitté la terre, il se reprochait comme une cruauté d'avoir employé un pareil moyen pour les ramener à lui.

En esprit de réparation, et pour demander en quelque sorte pardon à Dieu d'une aussi longue résistance, il résolut d'aller visiter les cendres de ses enfants bien-aimés. Il vint à Aiguebelle et pria longtemps agenouillé sur la tombe de son fils et fondant en larmes. Il partit ensuite pour le monastère de Vaise où,

par une permission extraordinaire de son Eminence le cardinal de Bonald, il put entrer dans le cloître de nos sœurs et épancher sa douleur paternelle au pied de l'humble croix indiquant la place occupée par sa fille.

Les grandes douleurs plaisent à l'âme parce qu'elles la remplissent. M. Ferrer, de retour chez lui, savourait la sienne dans la plus entière solitude; il avait toujours présente à l'esprit la pensée de ses enfants, il se nourrissait de leur souvenir et de ses larmes, et, pour ne pas être un instant privé de cette amère jouissance, il résolut de venir s'enfermer dans le cloître auprès du préau où reposait son fils, dans l'espoir de reposer lui-même un jour à ses côtés. Dieu lui refusa cette consolation. Avant d'exécuter son projet, il était allé une dernière fois s'agenouiller sur la tombe de sa fille. Ce fut du monastère de N.-D. de Vaise que le Seigneur l'appela à lui pour le récompenser de son tardif, mais généreux sacrifice. Sur son lit de mort, il demanda avec instance de revêtir l'habit de Saint-Bernard qu'avaient porté ses enfants et de mourir comme eux sur la paille et la cendre. On ne jugea pas à propos de lui accorder cette double faveur. Il est à regretter que l'extrême faiblesse où l'avait réduit son mal ne l'ait pas permis; mais nous avons la confiance que Dieu, dans son infinie bonté, aura agréé son désir et lui en aura tenu le même compte que s'il l'eût accompli.

Ainsi le P. Ephrem avait gagné à Dieu toute sa famille. Il ne lui restait plus qu'une tante, Madame Alday, chrétienne de la vieille roche, qui avait vu avec bon-

heur ses deux filles suivre l'exemple de leur cousin. A elle était réservé l'honneur de perpétuer à jamais l'apostolat religieux commencé par son neveu, en transformant la propriété de M. Ferrer et la maison où était né et où avait grandi le P. Ephrem, en un monastère de religieuses cisterciennes de la congrégation de la Trappe. Une colonie partie de Vaise, à la tête de laquelle se trouvaient ses deux filles, la R. Mère Louise et la sœur Marie-Ephrem, se rendit à Espira de la Gly, et prit possession de la nouvelle église le 21 novembre 1852.

Depuis ce temps, la généreuse et fervente fondatrice, au milieu de la nombreuse famille qu'elle s'est donnée, a pu avec raison se comparer à l'épouse de l'Ecriture qui contemple, joyeuse, ses enfants rassemblés sous son toit et assis autour de sa table[1]. *Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ; Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ*[2].

A côté de l'homme de bien, du chrétien fervent qui, par un sacrifice suprême, couronne une longue carrière de dévouement; à côté du jeune homme qui vient offrir au Seigneur un cœur que le souffle du monde n'a point encore flétri, plaçons l'homme du monde et du plaisir que le repentir et le remords appellent dans la solitude pour y pleurer de trop longs écarts.

[1] Après avoir édifié la communauté au sein de laquelle elle aimait à vivre, comme un véritable Religieuse, assistant aux offices du chœur et exerçant autour d'elle des œuvres de miséricorde, Mme Alday est morte le 24 février 1864 dans son domaine de Céret et a été inhumée avec une grande solennité, le 3 mars suivant, dans son monastère d'Espira.

[2] Ps. 127.

Eugène du Laurens, baron d'Oiselay, était né à Avignon, le 9 août 1798, de parents occupant par leur naissance et leur fortune un rang élevé dans la société. Le plus jeune de six enfants, il passa ses premières années auprès de sa pieuse mère ; mais il profita peu de ses leçons et de ses exemples. Mis en pension à Annonay avec son frère Amédée, vers l'âge de dix ans, il ne tarda pas à se laisser infecter par l'esprit d'impiété qui régnait autour de lui, au point qu'il refusa de faire sa première communion, lorsque le temps en fut venu.

De retour dans sa famille, vers la première restauration, il passa son temps de château en château, tantôt à la ville, tantôt à la campagne, ardent chasseur, se levant dès l'aube du jour pour courir avec ses meutes les champs et les forêts, d'où lui vint dans le peuple le surnom de *Robin des bois*. Ne sachant où porter la fiévreuse activité qui le dévore, il s'enrôle dans les chasseurs du Cantal ; puis, cette fantaisie satisfaite, il se lance à corps perdu dans le monde, fréquente assiduement les théâtres, les concerts, les lieux de plaisir, nouant partout des relations selon sa position et ses goûts, courant de chimère en chimère, de folie en folie, n'écoutant que les passions d'une ardente jeunesse et parcourant à pas pressés tout le cercle d'une vie de dissolution, comme s'il eût eu hâte de vider jusqu'au fond cet impur calice, afin d'en sentir plus tôt la décevante amertume.

Cependant la tempête fut longue et les chutes terribles, surtout dans les trois années qui précédèrent sa

conversion. Trouvant dans sa fortune le moyen de satisfaire tous ses désirs, il n'en laissait aucun inassouvi. Le plaisir était sa loi. Impie, il poussa l'extravagance jusqu'à tirer, dit-on, contre une croix. Débauché, il semait partout le scandale. Et pourtant, un sourd et lointain pressentiment grondait déjà au fond de ce cœur dont Dieu, dans ses décrets mystérieux, préparait doucement le retour vers le bien Ce pressentiment se manifesta pour la première fois dans une visite de pur agrément qu'il fit à la Grande-Chartreuse, au mois de juillet 1827, en compagnie de son frère Achille. Frappé du sublime spectacle qu'il avait sous les yeux, il exprima sur le registre où les visiteurs ont coutume d'inscrire leurs noms le bonheur qu'il avait goûté dans cette station de deux jours, les sentiments d'admiration que lui inspiraient le site et les vertus des religieux, et il terminait en disant qu'il n'oserait affirmer que le désir ne lui viendrait pas un jour de finir sa vie au sein de cette solitude.

— « Pourquoi, lui dit son frère, exprimer des sentiments nés d'un enthousiasme momentané, mais qui, certainement, ne sont pas au fond de ton cœur? »

— « Ah! répondit Eugène, on ne sait pas ce qui peut arriver. » Et l'accent de sa voix semblait encore aller plus loin que sa pensée. Au lieu de la Grande-Chartreuse, c'est le monastère d'Aiguebelle qu'il devait choisir pour y faire pénitence de sa vie passée et conquérir la couronne des saints. A quinze années d'avance, ses pressentiments ne l'avaient pas trompé.

Déjà il touchait à sa trente-huitième année. Il en avait passé vingt-deux dans la dissipation, les désordres et les folies d'une vie toute mondaine dont rien ne semblait annoncer le terme. Qui l'arrêtera sur cette pente dont il touche les derniers degrés? qui transformera son âme et sa vie et changera ce loup en agneau?

Ce sera sa mère.

Nouvelle Monique, Madame du Laurens ne cessait de pleurer sur cet autre Augustin et de demander à Dieu sa conversion. Elle s'adressa même au prince Hohenloe de pieuse mémoire, et une neuvaine fut faite à cette intention. Mais la désolée mère n'eut pas la consolation de jouir ici-bas du fruit de ses larmes et de ses prières, car elle mourut aussitôt après, léguant à ses enfants l'exemple d'une vie pure et sainte, et offrant son dernier soupir au divin Pasteur des âmes, afin de ramener au bercail la brebis égarée.

Ce sacrifice suprême toucha le cœur de Jésus, et le vœu de la mourante fut exaucé. A la nouvelle de la mort de sa mère, Eugène du Laurens qui voyageait alors en Italie, maladif, sans croyances et ne respirant toujours que le plaisir, fut tout-à-coup, comme Saul, renversé par cet éclair subit qui pénétra toutes les profondeurs de son âme. Ne comprenant pas ce qu'il éprouvait, ses idées et ses sentiments se transformaient comme malgré lui. Pâle, atterré, il se sentit fléchir et, tombant à genoux, ses larmes, ses sanglots éclatèrent; des écailles lui parurent se détacher de ses

yeux et il entendit distinctement ces paroles : « Dès ce moment, tu cesseras d'être aveugle. » Il priait.

En effet, dès ce moment il vit, il crut, il pratiqua ; sa conversion fut complète. La nuit suivante, il baigna de ses larmes le livre des confessions de saint Augustin, tant fut doux et puissant le trait de miséricorde qui ouvrit les yeux de son âme à la lumière de la grâce après de si longues ténèbres.

De retour à Avignon, sa première démarche fut d'aller se jeter aux pieds du curé de Saint-Symphorien, et de se préparer par la pénitence à l'acte solennel de sa première communion qu'il n'avait pas encore accompli. Il avait trente-huit ans ; c'était en 1837, peu de temps après la mort de sa mère. On l'obligea à faire seul sa première communion; mais, pour la confirmation, qui suivit presque aussitôt, il fut impossible de le séparer de la foule des enfants qui reçurent ce sacrement en même temps que lui : « Il faut bien, disait-il, que je répare autant qu'il est en moi les mauvais exemples que j'ai donnés dans ce pays comme ailleurs. »

A partir de ce jour, le baron du Laurens ne cessa d'édifier sa ville natale par sa piété et par la pratique de toutes les bonnes œuvres, bravant, avec la simplicité d'une conviction sûre d'elle-même, le respect humain, écueil des âmes pusillanimes. Dès que la cloche annonçait le Saint-Viatique, il accourait à l'église, prenait un fanal ou l'un des bâtons du dais, traversant les promenades publiques et les lieux les plus fréquen-

tés où il rencontrait souvent les compagnons de sa vie mondaine. Fidèle à tous les exercices religieux, il servait souvent la messe, communiait plusieurs fois la semaine, visitait le Très Saint Sacrement et, chaque jour, à la nuit tombante, faisait son Chemin de la Croix à l'église de Saint-Agricol. Les jeunes gens admiraient sa piété tendre et vraie; les impies eux-mêmes l'entouraient de vénération et disaient en le voyant passer: « En voilà un qui est véritablement converti. »

Ce qu'on ne pouvait se lasser d'admirer en lui, c'est la générosité de ce noble cœur qui craignait toujours de ne pas faire assez pour Dieu, et surtout de faire moins pour lui qu'il n'avait fait pour ses créatures. C'est là, en quelque sorte, la règle et la clef de toute sa conduite, le principe qui le guida dans toutes ses actions. Il comparait souvent ce qu'il lui en coûtait pour faire le bien à ce qu'il lui en avait coûté pour suivre ses passions. De là, cette générosité sans limites qui ne reculait devant aucun sacrifice, et cette tendresse de cœur qui ne savait rien refuser de ce qu'on lui demandait.

Un de ses amis et son collègue dans une société de bienfaisance établie à Avignon, et connue alors sous le nom de *Société de la Foi*, ayant entendu dire qu'il s'endettait pour donner, crut devoir lui faire quelques observations sur ce qu'il appelait sa trop grande facilité : « Comment voulez-vous que je refuse, répondit-il, quand une personne éplorée vient me dire qu'une somme de cent écus lui est absolument nécessaire pour



son commerce, que sans cela elle va être ruinée, qu'on va saisir ses marchandises, lui faire des frais et qu'elle ne pourra s'en relever? Comment ne pas se laisser toucher? Alors je donne mon argent. Il est vrai qu'on ne me le rend pas souvent, » ajoutait-il ensuite avec cette bonhomie spirituelle qui lui était particulière.

Deux visites successives qu'il fit à Aiguebelle, en 1839, le remplirent d'admiration pour cette vie simple, pure, pauvre et pénitente qu'il voyait pour la première fois. Les entretiens qu'il eut avec le R. Père Orsise, dans lesquels il épanchait son âme en toute liberté, lui firent comprendre à quoi Dieu l'appelait. Dès lors il forma la résolution de vivre et de mourir Trappiste, et en remit l'exécution à l'époque de la fête de saint Benoît.

Toutefois, de retour dans sa famille, la défiance de ses propres lumières, les oppositions de son directeur qui ne croyait pas que sa retraite à la Trappe pût égaler le bien qu'il faisait dans le monde, jointes à sa délicatesse et à sa faible santé, ne laissaient pas de le mettre dans l'incertitude. Dom Orsise, qui ne pouvait douter de sa vocation après toutes les confidences qu'il lui avait faites, l'engageait à être fidèle à l'esprit qui l'appelait. « Mon cher frère, lui écrivait-il le 23 mars
» 1840, jusques à quand resterez-vous dans le monde?
» Laissez les morts ensevelir leurs morts; voulez-vous
» imiter le corbeau qui, sorti de l'arche, n'y rentra
» plus? Faites au contraire comme la colombe qui, ne
» trouvant où poser ses pieds, revola vers l'arche. Le

» bon Maître Jésus que vous viendrez servir ici se
» chargera de vos affaires. Il y aura quelque moyen
» de les terminer. Adieu, mon cher frère, je vous
» donne ma bénédiction de bien bon cœur; mais je
» regarderai mille fois vers la porte pour voir si mon
» fils arrive, aussi inquiet que la mère du jeune
» Tobie. »

Dans ses lettres, Dom Orsise répondait ordinairement aux difficultés que lui soumettait le baron du Laurens. La fête de saint Benoît était passée et M. Eugène n'avait pas été fidèle à sa parole. En répondant à la hâte à sa lettre d'excuse, le R. P. Abbé lui disait : « Cher Mon-
» sieur, puisque vous n'aspirez plus au doux et heureux
» nom de frère, vous me dites, mon cher ami, que
» vous ne pouvez trouver la paix. Je n'en suis point
» surpris. Vous n'avez pas été fidèle à la grâce, et
» vous voudriez que Dieu vous fît goûter la paix!
» Vous ne la trouverez que quand vous serez à votre
» place. Depuis bien longtemps je prie chaque jour
» pour vous, pour vous attirer au port. Vous êtes
» si pesant que je ne puis pas vous traîner. Cependant
» je ne désespère point. Jésus, qui vous a déjà appelé,
» peut vous pardonner votre négligence et votre lâ-
» cheté. Marie vous regarde encore avec compassion
» et bonté. Pourquoi tant demander de conseils
» quand il s'agit d'assurer son salut? Quand le vais-
» seau s'engloutit, demande-t-on conseil pour jeter
» tous les bagages dehors?... »

Ces lettres et plusieurs autres, jointes à la lecture de

la vie de M. de Rancé dont le généreux sacrifice le toucha vivement, déterminèrent enfin sa résolution. Il revint à Aiguebelle et, après les premières épreuves, prit l'habit de novice, le dimanche des Rameaux, 4 avril 1841, avec le nom de F. Vincent-de-Paul.

Trois jours après, il faisait part de son bonheur à l'un de ses amis dans une lettre où déborde toute la joie de son âme, et où il l'engage à venir reprendre les exercices du noviciat qu'il avait trouvés au-dessus de ses forces : « Je vous remercie infiniment, mon cher ami,
» de tout ce que vous voulez bien me dire d'affectueux,
» de consolant, et surtout des bons conseils que vous
» me donnez. Je les ai déjà mis à profit et je m'en trouve
» bien. Au reste, vous qui connaissez la Trappe et qui
» avez sur cet Ordre d'autres idées que celles du
» monde, vous avez pu apprécier toute la charité des
» supérieurs. Aussi ont-ils la bonté de m'adoucir cer-
» tains points de la règle, afin de me rendre moins
» sensible la transition de mon ancien genre de vie à
» celui d'aujourd'hui. Mais, dans le monde, on se fait
» de la Trappe une idée affreuse; on se figure les
» Trappistes comme une assemblée d'ours, d'humeur
» incompatible à tout caractère sociable, qui luttent
» sans cesse les uns contre les autres pour faire des
» tours de force en fait de suicide, ou comme de saints
» égoïstes qui ont pour maxime : *Après moi, le dé-*
» *luge*. Hélas! mon cher ami, vous savez combien
» tout cela est faux. Mais qu'y faire? Le bon Dieu
» sait tout et il juge. Je vous conterai, quand j'aurai le

» plaisir de vous voir, comment le bon Dieu m'a fait
» connaître sa sainte volonté, et je vous dis à présent
» que je suis infiniment heureux de l'avoir suivie.
» Tout me plaît ici, tout me charme. Allons donc,
» mon bon ami, n'ayez pas des idées de découragement;
» vous saviez bien que Notre-Seigneur a toujours
» les bras ouverts pour nous recevoir quand
» nous venons à lui. Si jamais quelqu'un a eu les
» qualités pour faire un bon Trappiste, c'est vous. Il
» faudra bien que vous mouriez, et ne serez-vous pas
» heureux à l'heure de la mort d'avoir vécu ici? Oh!
» si vous saviez quel bonheur on y goûte et combien ici
» le Seigneur est doux! Il ne faut qu'un peu de générosité,
» il n'en demande pas davantage. Ah! je ne
» regrette rien, je vous l'assure. Que ne m'a-t-il donné
» de lui sacrifier toutes les couronnes du monde entier! »

Tels étaient les sentiments de F. Vincent-de-Paul, au début de son noviciat; tels ils furent durant tout le cours de sa carrière religieuse. Il s'était donné à Dieu de toute la plénitude de son âme. Tous ses efforts tendaient à suppléer par sa ferveur tant d'années perdues dans les folies du monde. Pour s'animer à ce saint combat, souvent, comme saint Bernard, il se demandait : « Vincent, qu'es-tu venu faire ici? *ad quid venisti?* » Et comme on n'avance dans la vertu qu'à proportion de la violence que l'on se fait, il embrassait de préférence les choses les plus pénibles et les plus viles. Au lieu de se prévaloir de sa délicatesse et de sa nais-

sance, il n'en était que plus simple, plus humble, et plus austère; et, sans une certaine noblesse de manières, indélébile empreinte de l'éducation, nul n'eût pu soupçonner en lui l'ancien baron du Laurens. Il suivait tous les exercices de la communauté, partageait les travaux communs, ratissait les légumes, épluchait les herbes, lavait la lessive, nettoyait l'écurie, portait des pierres, ramassait des feuilles de mûriers. Ses mains délicates en furent d'abord écorchées; il ne laissa pas de continuer avec ses doigts saignants, sans en rien dire à personne, et elles furent longtemps à guérir, le travail du jour renouvelant sans cesse les plaies de la veille.

La vie active et champêtre de Cîteaux allait à son âme naturellement poétique. Il se plaisait à admirer les grandeurs de Dieu dans les merveilles de la nature. La beauté des fleurs, le chant des oiseaux, la majesté des cieux, tout élevait son âme vers l'auteur de la création. Dans le silence des nuits du printemps, entendant le chant du rossignol : « Hélas ! se disait-il en se retournant sur sa dure couche, cette petite créature innocente vous loue, ô mon Dieu, à peine si je pense à vous; elle ne se lasse pas de vous bénir, et je repose, ingrat et coupable ! » — « Comment avez-vous pu vous habituer à une vie si austère, jusqu'à aller travailler aux champs, vous, accoutumé à une vie si délicate ! » lui demandait un jour Mgr Chatrousse, évêque de Valence, en visite à Aiguebelle. — « Ah ! Monseigneur, lui répondit avec une naïveté pleine d'abandon le Père

Vincent-de-Paul, si vous saviez quel plaisir il y a à ramasser des pommes de terre, vous en viendriez ramasser avec nous. »

L'état de faiblesse et d'épuisement dans lequel il se trouvait déjà, à son entrée au noviciat, était allé toujours croissant, mais sans ralentir sa ferveur. Tout en lui laissant suivre les autres exercices de la communauté, on lui faisait prendre depuis quelque temps ses repas à l'infirmerie. Mais la nourriture commune des infirmes lui étant contraire, on le servait à part dans une cellule. Il se reprocha cette attention des supérieurs comme un acte de faiblesse et un manque de courage, et il écrivit au R. Père, le billet suivant, retrouvé par hasard: « Mon Révérend Père, je vous prie en grâce, si » c'est possible, de continuer à me laisser prendre mes » repas à la communauté, et surtout de ne pas m'enfer- » mer dans la petite cellule. Ces médecins sont bien » les meilleures gens du monde; mais, si on les croyait, » ils vous enverraient prendre les eaux et vous met- » traient à la gélatine, à la volaille, etc... Mon corps » est un vieux navire ruiné par la tempête, rien ne le » rétablira; tout me fatigue l'estomac, à de rares » exceptions près. Je souffre presque toujours, ou de » fatigue excessive, ou de douleurs d'entrailles, ou de » crampes, ou d'ardeurs cuisantes au foie ou à la poi- » trine, ou de maux de tête, et, quelquefois, de tout » ensemble. Heureusement tout cela, mon Révérend » Père, je l'aime; je crois qu'il est nécessaire à ma » sanctification, à mon bonheur, que je sois ainsi. Je

» suis toujours content et je n'ai jamais tant aimé mon
» état qu'à présent. Mon Révérend Père, je vous parle
» à cœur ouvert, parce que je sais que vous aimez éga-
» lement tous vos enfants qui vous aiment bien aussi.
» Ainsi permettez-moi une reflexion : le chocolat n'est
» pas une nourriture monastique, et de plus, j'ai bien
» des péchés à expier et la sensualité n'a pas été un de
» mes petits défauts. Un peu de fruits, au mixte, et les
» bouillons eussent peut-être suffi. J'avoue que je suis
» dans un état de débilité extraordinaire. Que faire?
» Le bon Dieu qui m'a soutenu jusque-là me soutien-
» dra peut-être encore. Au bout de tout cela, je suis
» prêt et disposé à faire tout ce que vous voudrez. »

Tant qu'il put se suffire, il ne permit pas que ses frères lui rendissent les services qu'il pouvait se rendre lui-même. En l'absence de l'infirmier, un religieux le voyant sans feu dans sa cellule, alla lui en chercher. A son retour, le P. Vincent lui prit les deux mains et les baisa affectueusement. Chaque soir il remerciait les infirmiers de leurs bons offices, se mettant à genoux devant eux et leur demandant pardon de la peine qu'il leur occasionnait, tout en se disant ingrat et sans reconnaissance. Il cessa cependant de se mettre à genoux, parce qu'il reconnut combien ils en étaient peinés, et se contenta de les accompagner jusqu'à la porte de mille bénédictions.

A l'annonce de sa mort prochaine, il s'écria tout plein de joie : « Oh ! mon frère, quelle bonne nouvelle » vous m'annoncez là ! » Et il demanda à être admi-

nistré bientôt, afin de recevoir avec plus de dévotion et de respect les derniers sacrements. Contre toute espérance, il se trouva mieux quelque temps après cette cérémonie, et il disait : « Je croyais que le bon » Dieu voulait me prendre, et il me laisse encore. » Quelqu'un lui ayant demandé s'il ne lui tardait pas de mourir pour aller jouir de Dieu : « Il ne faut pas, ré» pondit-il en souriant, être trop gourmand du ciel. » Que le Seigneur me laisse encore sur la terre, qu'il » me couvre de plaies, qu'il m'accable d'infirmités, » je ne veux que sa volonté sainte. »

— « Seriez-vous fâché, mon Père, de ce que je » vous ai engagé à venir à la Trappe? » lui disait un frère convers qui avait beaucoup contribué à son entrée en religion. Le P. Vincent, comme s'éveillant d'un profond sommeil, répondit d'un ton animé et pénétré : « Oh ! je serais le plus ingrat des hommes... » Oh ! non, cher frère, autant de fois vous me l'avez » dit, autant de fois Dieu vous bénira, et moi aussi, je » vous bénis... »

Le mieux dont nous avons parlé ne se soutint pas, et la maladie eut bientôt fait de si rapides progrès qu'on craignait même de le remuer, de peur d'abréger sa vie. Pour prévenir toute surprise et pour la consolation du malade, on frappa la tablette et la communauté accourut pour lui faire la recommandation de l'âme, et comme il ne touchait pas encore à son dernier moment, après qu'on se fut retiré, pénétré de reconnaissance, il dit au R. P. Abbé : « Que Dieu vous bénisse,

» mon Révérend Père, que Marie vous bénisse, que » toute la cour céleste vous bénisse pour tous les bons » offices que vous m'avez rendus ! » La présence de ce bon Père le comblait de joie et de consolation.

A l'horreur de tout aliment était venu se joindre une large plaie au dos, qui lui rendait sa couche insupportable et lui causait un continuel martyre. Néanmoins, au milieu de cet état de cruelles souffrances, il possédait son âme dans le calme, la patience et l'abandon. Comme il priait presque constamment, le frère qui le veillait, l'entendant parler, lui demanda ce qu'il désirait, s'il avait besoin de quelque chose : « J'ai » besoin, répondit le moribond, d'aller vite au ciel. » La confiance avait pris le dessus dans son âme et en avait banni la crainte que lui causaient les péchés de sa vie passée : « Dieu vous donnera bientôt la couronne, » mon Père », lui avait dit quelques jours auparavant le sous-infirmier. A ces mots, le malade regarde le frère, lève les yeux au ciel, puis les abaissant vers la terre, pensif, préoccupé sans doute du souvenir de sa longue et orageuse jeunesse : « Que répondre à cette » Majesté suprême ? » dit-il. Et un instant après : « Que » les pauvres sont heureux ! » Puis, assis sur son lit, il appuyait son front contre l'image de Marie, et, recueilli, se tenait en silence devant Celle qu'il appelait sa Mère. Depuis lors, toujours tranquille, il ne cessa plus d'espérer. Infiniment heureux de mourir, enfant de saint Bernard, dans le saint asile de la pénitence, il aurait voulu faire connaître à tout le monde la joie qu'il y a de mourir Trappiste.

Sa dévotion à la très sainte Vierge était sans bornes, et il reconnaissait lui devoir sa conversion. Il avait toujours souhaité et demandé dans ses prières de mourir un samedi : « Demain, disait-il, le vendredi veille de sa mort, c'est le jour de Marie; peut-être qu'elle viendra !... quel beau jour!... » Elle vint en effet. Par un pressentiment que sa dernière heure était proche, il fit placer plus près de lui l'image de sa bonne Mère, ayant en face le portrait de saint Vincent-de-Paul. Vers midi, pendant qu'il redisait les saints noms de Jésus et de Marie, il se sent tout-à-coup oppressé, suffoqué; ses frères accourent au bruit de la tablette des mourants, et il expire doucement pendant qu'ils récitaient autour de lui les prières de l'agonie. Il avait quarante-six ans, dont il avait passé trois seulement à Aiguebelle.

Or, pendant que ces nobles privilégiés de la naissance et de la fortune, les de Meaux, les Ferrer, les du Laurens et bien d'autres encore perpétuaient dans le cloître ces belles traditions d'un héroïque renoncement qui semble l'apanage des grandes familles parce qu'il a sa source dans la générosité d'un grand cœur, un historien moderne, d'ailleurs très estimable, énonçait cette proposition aussi fausse au point de vue historique qu'elle peut paraître étrange dans un livre écrit à la gloire de saint Benoît, de saint Bernard, de M. de Rancé et de l'Abbé de Lestrange, tous quatre d'illustre race : « A cette époque, partout où il s'agit d'encourager le relâchement, on retrouve quelques

gentilshommes[1]. » A quelle époque ? Aux XVIe et XVIIe siècles, alors, précisément, pour ne parler que de l'Ordre de Citeaux, que Jean de la Barrière réformait l'abbaye des Feuillants, que Denis de Largentier se mettait à la tête de l'Étroite Observance, que M. de Rancé prenait l'habit de l'Ordre à Perseigne, que Eustache de Beaufort ramenait son abbaye de Sept-Fonts à la régularité de l'Institut !... Mais l'auteur écrivait en 1844 et son langage s'est ressenti de l'esprit qui animait cette époque. Bonne leçon pour quiconque veut écrire l'histoire, elle montre une fois de plus que, pour bien juger, il importe de s'élever dans une région plus haute que celle de l'opinion, afin de dominer de là tous les préjugés.

Tels étaient donc les hommes formés par Dom Orsise ; et la réputation du vénérable Abbé pour la direction des âmes était si bien établie qu'elle attirait à Aiguebelle les personnes les plus avancées dans les voies de Dieu et capables de conduire elles-mêmes les autres à la plus haute perfection. De ce nombre, et le plus digne d'être cité, fut le R. P. Muard Marie-Jean-Baptiste du Cœur-de-Jésus, ancien curé de Joux-la-Ville et de Saint-Martin-d'Avallon, fondateur de la maison des Pères de Saint-Edme, à Pontigny, et de l'Ordre des Bénédictins-prêcheurs du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie, à Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire, au diocèse de Sens.

A son retour de Rome et de Gaëte, au mois de fé-

[1] *Histoire de la Trappe*, T. II, p. 77 et 78.

vrier 1849, où il était allé chercher la bénédiction du Souverain Pontife pour l'heureux succès de l'œuvre des Bénédictins-prêcheurs, le P. Muard voulut, avant de rien entreprendre, visiter le monastère d'Aiguebelle et consulter son Abbé sur ses projets ultérieurs. « Il désirait vivement, raconte son historien, passer là au moins six semaines, s'il était possible, afin d'y voir la vie religieuse en pratique et de se façonner à une foule d'usages qui ne peuvent s'apprendre que dans une communauté toute formée, car il y a pour ce genre de vie comme pour tous les états, un ton, des manières, une façon d'être, en un mot, qu'une longue expérience seule peut donner et qui sont comme le résumé de la sagesse monastique en action. » Il vint donc avec ses deux compagnons, le P. François et le P. Benoît, frapper à la porte de notre abbaye où ils furent reçus, comme c'est l'usage. Mais le premier coup-d'œil du frère hôtelier ne fut pas favorable au R. P. Muard, ainsi que nous l'apprend une lettre du R. P. Orsise lui-même :

« On m'annonça, dit-il, un prêtre venant d'Italie, » mais dans un état pitoyable, couvert d'un vieux chapeau, vêtu d'une soutane grossière, toute rapiécée. » Au premier abord, je le pris pour un vagabond; mais » quand il m'eut ouvert son cœur et exposé ses projets, » je fus rempli de vénération pour lui ; il me semblait » recevoir en sa personne, un autre François d'Assise. »

L'accueil fut d'autant plus cordial qu'il avait paru

devoir être plus réservé. Les trois pèlerins furent admis tout de suite à l'hôtellerie et, bientôt après, à la communauté. Après huit jours passés dans le repos et la joie d'une douce solitude, le P. Muard, suivant les avis du R. P. Abbé, sous la direction duquel il s'était placé, résolut de rentrer dans le diocèse de Sens pour terminer toutes ses affaires, chercher un lieu de refuge et jeter les fondements de son futur monastère. Ces divers soins réclamèrent six mois d'absence, après lesquels il vint rejoindre ses deux compagnons qu'il avait laissés à Aiguebelle se perfectionner dans la discipline religieuse.

Nous n'avons pas à retracer ici le bonheur qu'il goûta durant ce noviciat de six mois, trop court à son gré pour la soif qu'il avait de la perfection, ni la profonde et ineffaçable impression qu'il laissa dans la communauté, par sa régularité, sa ferveur, sa mortification, par la pratique, en un mot, des plus humbles et des plus austères vertus. Ces détails sont consignés dans son admirable vie[1]. Seulement, nous sommes heureux de dire que, depuis son départ du noviciat jusqu'à sa mort, le R. P. Muard ne cessa pas de se regarder comme un enfant d'Aiguebelle, et qu'il entretint toujours avec Dom Orsise et son successeur, Dom Bonaventure, les rapports les plus intimes et les plus affectueux. Sa reconnaissance même ne s'est pas

[1] *Vie du R. P. Muard*, par M. l'abbé Brulée, aumônier du monastère de Sainte-Colombe-lez-Sens ; à Sens, chez Duchemin, rue Royale, 42, et à Paris, chez Louis Vivez, rue Cassette, 23, 1855.

éteinte avec lui. Elle a survécu dans le cœur de ses fervents et zélés disciples, héritiers de ses sentiments et de son esprit, et nous avons la douce espérance que, si le grand serviteur de Dieu est un jour placé sur les autels, sa gloire et les heureux effets de son intercession, en éclatant tout d'abord sur sa bien-aimée congrégation, rejailliront aussi sur l'humble monastère que ses enfants se plaisent à regarder toujours comme leur premier berceau.

Il ne serait point juste, de terminer ce chapitre des biographies, sans dire un mot de nos bien-aimés frères convers. On sait combien notre Père saint Bernard les affectionnait, quelle estime il faisait de leur dévotion, de leur droiture de cœur, de leur simplicité. Ses écrits sont pleins des traits de leurs vertus qu'il se plaisait à proposer à l'imitation des religieux. Leur vie moins dissipée qu'autrefois par les travaux du dehors, le silence plus rigoureux joint à des secours religieux plus abondants, à un temps plus long consacré à la prière, à des communions plus fréquentes, leur facilitent singulièrement le chemin de la sanctification, les rend plus intérieurs, mais aussi nous dérobent plus sûrement les trésors de vertus renfermés dans leurs cœurs ?... On ne doit donc pas s'attendre à trouver dans la notice, prise au hasard, que nous allons donner de l'un d'eux, rien d'extraordinaire. Notre but n'est pas d'étonner ; nous ne voulons qu'édifier.

Joseph Bonbrun était né à Saint-Arbon (Ardèche), de parents pauvres, mais vertueux, dont toute l'occupation

fut de cultiver dans le cœur de leur fils les sentiments de piété et de crainte de Dieu, seul patrimoine qu'ils eussent à lui laisser. Le jeune Bonbrun profita de leurs leçons. A une candeur, à une ingénuité d'enfant il joignait une simplicité admirable : qualités précieuses qu'il conserva toujours dans le monde et qu'il apporta dans le cloître pour l'édification de ses frères.

Enrôlé sous les drapeaux vers l'an 1808, au moment où s'ouvrait la guerre d'Espagne, il y fut envoyé avec son régiment. La licence des camps ne modifia pas sa conduite. Son ignorance et sa simplicité lui avaient attiré tout d'abord les railleries de ses camarades ; mais sa vertu inébranlable et la droiture de son esprit et de son cœur ne tardèrent pas à le faire respecter et le rendirent cher à ses chefs. Sa bravoure calme et tranquille dans les combats, son sang-froid au milieu des plus grands périls, résultat, non du tempérament, mais du bon témoignage que lui rendait sa conscience et de l'obéissance à la volonté de Dieu, ne contribuèrent pas peu à lui concilier cette estime que grandit encore la protection visible du ciel à son égard, en diverses rencontres. Un jour, entr'autres, à l'attaque d'un fort, lorsque sa compagnie s'avançait sous les remparts à travers le feu des batteries, une vive décharge de mitraille renversa tous ses voisins et le laissa seul debout au milieu des morts et des mourants. Et comme on lui demandait, après l'affaire, s'il n'avait pas eu peur : « Non, » dit-il simplement, mon bon Ange était avec moi. » Tel était le secret de son intrépidité. Il disait une autre

fois avec la même naïveté : « Dieu me protège, parce » que je le prie. »

Le temps de son service achevé, et de retour dans sa famille, il la quitta de nouveau pour venir à Aiguebelle, où il reçut, des mains du R. P. Etienne, l'habit de novice avec le nom de F. Joseph, le 18 mai 1818. Le 20 mai de l'année suivante, il était admis à émettre ses vœux, au grand contentement de ses frères, qui avaient trouvé en lui, dès son début, un modèle de toutes les vertus religieuses, et, en particulier, d'obéissance et d'humilité.

Aussitôt après sa profession, on lui confia le soin du F. Jacques Ginoux, convers, profès de l'abbaye de Sept-Fonts avant la révolution, accablé de vieillesse et d'infirmités, et auquel il rendit tous les services que lui inspirait sa tendre et délicate charité. Il fut tiré de cet emploi pour en occuper un autre auquel il n'eût certes jamais pensé devoir être appelé. On avait jeté les yeux sur lui pour remplacer le cuisinier ordinaire de l'hôtellerie qui était tombé malade. La science du frère Joseph en toutes choses était courte en général ; mais dans l'art culinaire, elle était nulle absolument. Il crut, en conscience, devoir en faire l'observation à ses supérieurs. Mais il s'en tint là, et comme son excuse ne fut pas reçue, il se soumit aveuglément et commença aussitôt ses fonctions de chef improvisé. Pour les mieux remplir, il prenait sur son sommeil et sur son temps de lecture, avec la permission de son Père-Maître, et, afin que la grâce vînt perfectionner la nature et

suppléer à son défaut d'industrie, une fois sa tâche achevée et le dîner servi, il se mettait à genoux et priait Dieu dévotement et en toute simplicité de cœur pour que Messieurs les hôtes fussent contents des aliments préparés par ses soins. L'histoire ne nous dit pas si, en effet, on les trouvait plus savoureux.

Quoiqu'il en soit, l'ancien cuisinier, relevé de maladie, reprit son emploi, et frère Joseph qui, dans cet essai difficile, avait montré d'heureuses dispositions, fut nommé cuisinier de la communauté. Ce nouveau service lui causa, il est vrai, moins de souci, mais il ne s'en acquitta pas avec moins de zèle et y apporta le même esprit de foi. Moins préoccupé du succès de son travail, il avait à la fois et l'esprit plus libre pour prier, et plus de temps à consacrer à cette douce occupation. Il sut mettre à profit ces deux avantages. Rien n'égalait son amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le très Saint Sacrement de l'autel. Dès qu'il avait un moment libre, il volait à l'église, et là, dans l'attitude du recueillement et du plus profond respect, il demeurait absorbé dans une amoureuse contemplation. Sa dévotion éclatait surtout lorsqu'il avait le bonheur de servir la sainte messe. Il était tout entier à ce saint exercice, très attentif à bien faire chaque cérémonie, sans en omettre aucune. Quand le Prieur ou son Père-Maître voulaient lui procurer un contentement extraordinaire : « Mon frère, lui disaient-ils, vous viendrez » me servir la messe à tel moment. » F. Joseph n'avait garde de manquer au rendez-vous, il y était toujours

d'avance. Mais il savait aussi sacrifier son plaisir aux exigences de la charité. Un jour qu'il attendait depuis une demi-heure l'arrivée de son Père-Maître, celui-ci arriva enfin et fit encore une longue préparation avant d'offrir le saint sacrifice. Pendant ce temps-là, notre bon religieux continuait à prier avec ferveur, sans s'apercevoir qu'un de ses frères garnissait les burettes et préparait l'autel. Le moment arrivé où le Père-Maître va prendre les ornements, F. Joseph s'avance pour les lui présenter; mais l'autre, plus agile, l'avait déjà devancé. Loin de se fâcher et de faire même par signes une observation à l'indiscret, ce vrai mortifié, comprenant le désir de son frère par celui qu'il éprouvait lui-même, se retira cédant charitablement sa place et compensant par l'abnégation de sa volonté propre le mérite d'une bonne œuvre où il n'aurait trouvé que de la consolation.

Depuis neuf ans déjà, F. Joseph édifiait ses frères par cette régularité parfaite et cette charité que tous se plaisaient à admirer, lorsque Dieu, qui semblait l'avoir donné comme un modèle à la communauté, voulut qu'il servît aussi d'exemple aux malades. Comme un autre Job, il fut frappé, six mois avant sa mort, d'un ulcère affreux qui s'étendit à tout son corps. Un frère qui était ordinairement à ses côtés dans les divers exercices, frappé de l'odeur fétide qui s'exhalait depuis quelque temps du corps de son voisin, résolut d'en avertir le Père-Maître, persuadé que ce saint homme souffrait de quelque grave infirmité que, d'ailleurs,

nul autre indice ne révélait à l'extérieur ; car rien n'était changé dans la conduite du bon frère, toujours aussi exact à toutes les régularités, ne donnant jamais aucun signe de gêne ou de douleur. Le Père-Maître, à cet avis, se souvient aussitôt que le F. Joseph lui avait, depuis plusieurs mois, déclaré une plaie à la jambe. Mais dans la pensée que ce n'était qu'une simple écorchure ou quelque mal de peu d'importance, vu le peu de cas que le malade lui-même paraissait en faire, il s'était contenté de lui donner la permission et la facilité d'aller de temps en temps se panser lui-même à l'infirmerie, *jusqu'à ce que son mal fût guéri*. Depuis lors, il ne s'en était plus occupé. A l'instant, il va trouver le frère Joseph, le conduit à son cabinet et lui ordonne de montrer sa jambe. Celui-ci obéit avec sa simplicité et sa promptitude ordinaires. Il se déchausse et sa jambe apparaît couverte d'un ulcère qui la ronge et répand une puanteur insupportable. Le Père-Maître en eut horreur et compassion tout ensemble : « Pourquoi, mon cher frère, ne m'avez-vous pas découvert votre mal ? » lui dit-il. — « Pardonnez-moi, répondit l'humble disciple, je vous ai bien averti, il y a trois mois, et vous avez eu la charité de me permettre d'aller le panser jusqu'à ce qu'il fût guéri. Mais, comme vous voyez, *il ne l'est pas encore; c'est pourquoi je ne vous en ai plus rien dit.*

On le mit aussitôt à l'infirmerie. Éloigné de toute affectation, il ne fit aucune observation qui tendît à faire connaître qu'il le désirait ou qu'il en avait de

l'éloignement. Il s'y rendit simplement, comme il avait supporté son mal. Cependant la plaie, longtemps négligée, avait fait des progrès rapides. Outre celle de la jambe, le Père infirmier découvrit encore sur diverses parties du corps, des ulcères qui commençaient à s'ouvrir, et qui, bientôt, creusant dans les chairs finirent par se toucher. En cet état, F. Joseph ne perdit rien de sa paix, ni de sa joie; il conserva toujours son affabilité et sa douceur habituelles. N'ayant qu'un désir, celui de faire la volonté de Dieu, il ne demandait ni la santé, ni la maladie; il ne désirait ni suivre les travaux communs, ni vaquer aux exercices religieux, ni même souffrir davantage, « Faire ce que Dieu veut, répétait-il souvent; je ne suis venu ici que pour cela, et je ne veux pas autre chose. Dieu seul sait bien ce qu'il me faut. »

Il fut dès lors nécessaire de charger quelqu'un du soin de le panser. Le matin, après le Chapitre, F. Joseph s'étendait sur sa couche, et là, pendant trois ou quatre heures que durait cet interminable pansement, il témoignait par la gaîté la plus cordiale et sa patience inaltérable, la paix profonde de son âme et la sublimité de sa perfection. Le soir, il fallait recommencer, et, par un renoncement admirable, au lieu de songer à ses propres maux et aux souffrances qu'il endurait, il n'était sensible qu'à l'incommodité qu'il causait aux autres par la mauvaise odeur de ses plaies. Aussi s'efforçait-il par tous les moyens imaginables, surtout par la joie et la satisfaction qu'il lui témoignait, de dédom-

mager le frère qui le soignait, de la peine inséparable d'une opération aussi pénible à la nature.

Il eut pourtant un jour bien à souffrir d'une maladresse commise par son infirmier. L'entretien de ses plaies exigeait la plus grande propreté, et, dans ce but, on les lavait fréquemment avec de l'eau tiède. Le frère qui le servait, soit inattention, soit désir de mieux faire, prit, au lieu d'eau tiède, de l'eau presque bouillante, et se mit à bassiner la plaie comme à l'ordinaire. F. Joseph cependant ne disait rien, ne témoignait aucune peine, ne faisait aucun mouvement, même lorsque le linge brûlant atteignait la chair vive. Sur ces entrefaites, le Père infirmier entre dans la cellule, et, s'apercevant au premier coup-d'œil de la faute du frère : « Que faites-vous ? » lui dit-il aussitôt avec vivacité. Mais à peine avait-il prononcé ces paroles que le F. Joseph, par un mouvement subit, se dressa sur son séant, prit les mains du Père et les baisant humblement, il fit l'éloge le plus énergique du pauvre frère, protesta qu'il en était très content et arrêta par sa douceur la réprimande sur les lèvres de l'infirmier, qui voulait relever l'inadvertance dont le malade avait été la victime.

Du reste, régulier à l'infirmerie, comme il l'avait été en communauté, il se leva tous les jours au premier son de la cloche, assista à la messe des infirmes jusqu'à l'avant-veille de sa mort, s'astreignit à tous les exercices, ne demandant aucune exemption, ne refusant non plus aucun soulagement. Il y avait dans cette con-



duite une source abondante de mortifications; car, outre les privations qu'elle lui imposait d'une part, il arrivait souvent de l'autre, que les soulagements qu'on lui offrait lui étaient contraires ou intempestifs, et, ne sachant ce que c'était que faire une observation, sa vie se passait en quelque sorte dans un continuel martyre.

En approchant de sa fin, il tomba dans une faiblesse et une maigreur excessives. La suppuration ininterrompue de ses plaies avait épuisé son corps. Le jour de la Toussaint, après avoir communié à la messe, il fut obligé de se remettre sur sa couche. Dès ce moment, il annonça avec une satisfaction douce et tranquille au Père infirmier, qu'il ne tarderait pas à quitter la terre. Le lendemain en effet, on le porta à l'église, où il reçut les derniers sacrements; après quoi, le R. P. Etienne lui demanda s'il n'avait rien à dire à ses frères : « Eh ! que puis-je dire, mon R. Père, moi qui ne suis qu'un ignorant ! Je suis bien heureux de pouvoir me taire. Je suis seulement fâché d'avoir scandalisé mes frères ; je voudrais qu'ils me pardonnent et qu'ils prient pour moi. » Puis il rentra dans son silence et son recueillement.

De retour à l'infirmerie, il ne songea plus qu'au ciel qu'il attendait avec une confiance inébranlable. Le lendemain, 3 novembre 1827, ses désirs furent exaucés. Vers trois heures du soir, il entra dans une douce agonie, pendant laquelle ses traits ne perdirent rien de leur sérénité, et, à quatre heures, il expira paisible-

ment, consolé et fortifié par la présence de ses frères qui récitaient autour de lui les prières des mourants.

Que d'exemples semblables et plus éclatants peut-être nous aurions à citer des humbles et souvent héroïques vertus de nos bien-aimés frères et des faveurs singulières accordées à leurs demandes pleines de ferveur! Pour le moment, ce serait nous écarter du but de cet ouvrage, et il est plus que temps de reprendre le récit des fondations d'Aiguebelle.

Cependant avant de clore ce chapitre, nous rappellerons que, dès la première année du gouvernement de Dom Orsise, un Religieux fort connu en France à cette époque, le baron de Géramb, déjà profès de la Réforme de M. de Rancé, en religion P. Marie-Joseph, avant d'aller à Rome où il devint plus tard le premier Procureur général de la Trappe, écrivit au R. Père Abbé d'Aiguebelle, pour lui demander à être reçu dans notre monastère. Dom Orsise ne jugea pas à propos de l'admettre. Nous plaçons aux pièces justificatives sa notice biographique intéressante à d'autres titres que celles qui précèdent et remarquable par son exactitude. Elle fut donnée au public en 1848 par M. l'Abbé Badiche, écrivain distingué et ami de notre Ordre qui connaissait parfaitement le personnage et la situation[1].

[1] Voir aux *pièces justificatives*, n° 11.



CHAPITRE IX.

Suite du Gouvernement de Dom Orsise.

Projet de fondation à Toutens, au diocèse de Toulouse. — Essai à Roquereyne, au diocèse d'Alby ; causes de leur insuccès. — Fondation de N. D. de Staouéli, près d'Alger ; colonisation de l'Algérie. — Note de M. de Corcelles au ministre de la guerre. — Projet d'un établissement de Trappistes en Algérie. Dom Joseph-Marie, abbé de la Trappe et Dom Orsise, abbé d'Aiguebelle, visitent la colonie. La plaine de Staouéli préférée à celle de l'Adjar. — Acte de concession. — Le R. P. François-Régis, religieux d'Aiguebelle, nommé supérieur des Trappistes d'Alger. — Fondation du monastère ; premières épreuves. — Prospérité croissante. — Erection du monastère en abbaye. — Dom François-Régis élu abbé. — Il est appelé à la charge de Procureur-général de la congrégation, en cour de Rome. — Dom Augustin, prieur d'Aiguebelle, lui succède au siége abbatial de Staouéli. — Etat actuel de l'abbaye de N.-D. de Staouéli.

Dans le temps même où Son Eminence le cardinal de Bonald faisait à Dom Orsise la demande d'une fondation dans son diocèse, c'est-à-dire, comme on se le rappelle, en 1842, notre très-digne Abbé recevait de l'Archevêque de Toulouse la lettre suivante :

« Mon révérend Père, M. d'Astier, un de mes diocésains, me fait part du projet qu'il a conçu concernant l'établissement d'un couvent de Trappistes, dans une de ses terres, près de Toutens [1]. Cet établissement

[1] Toutens est une petite ville, à quatre lieues de Toulouse.

peut devenir une source de bénédictions pour le diocèse, et je suis loin de m'y opposer. Cependant, vous ne trouverez pas mauvais que, au moment d'introduire votre institut dans mon diocèse, je prenne les renseignements que la prudence me paraît demander.

» Je sais bien que l'institut de la Trappe est en vénération dans l'Eglise, et en France en particulier, surtout depuis la réforme de M. de Rancé. Mais il m'était parvenu sur M. l'abbé de Lestrange, dont je vénérais d'ailleurs les vertus, plusieurs bruits sur lesquels je désire que vous m'instruisiez. Ne vous offensez donc pas, mon Révérend Père Abbé, si, au moment où il faut arrêter votre établissement près Toutens, je me permets de vous demander auparavant si vos statuts et vos règlements ont été formellement approuvés par le Saint-Siége, et si vous, ou vos prédécesseurs, n'y avez pas ajouté de nouvelles austérités. Je m'en rapporte là dessus entièrement à votre parole. Dans le cas de l'affirmation, je ne mets aucun obstacle à ce que vous vous établissiez dans ce diocèse; je le verrai, au contraire, avec plaisir. »

On reconnait par cette lettre avec quel acharnement les ennemis de Dom Augustin l'avaient poursuivi dans sa vie et dans ses œuvres, puisqu'ils étaient parvenus à prévenir contre lui un illustre prélat, autrefois son ami, et qui rendait hommage à ses vertus avec d'autant plus de raison qu'il les connaissait mieux. N'était-ce pas l'abbé de Lestrange et Mgr d'Astros, alors Grand-Vicaire de Paris, qui, seuls et de concert, avaient osé

affronter la colère toute puissante de l'Empereur, n'hésitant pas à exposer leur vie pour exécuter les volontés du Saint-Siége et soutenir ses intérêts contre des usurpations sacriléges ?

Dom Orsise, on le pense bien, se hâta de répondre au pieux Archevêque :

« Monseigneur, loin d'être offensé des renseignements que me demande votre Grandeur, je ne puis en cela qu'admirer cette prudence qui caractérise tous les actes de votre sage administration. » Il lui rappelle ensuite en peu de mots que la réforme de la Val-Sainte n'était qu'un retour sincère aux constitutions primitives de l'Ordre de Citeaux, approuvées par cinq Souverains Pontifes, et qui avaient fait la gloire de cet Ordre tant qu'il leur était demeuré fidèle. Que si Dom Augustin et ses frères, au moment où ils reprirent ces constitutions, avaient cru devoir y ajouter quelques austérités pour fléchir plus aisément la colère du Seigneur dans ces temps de désordre et de calamités, le Saint-Siége, par un décret de l'année 1834, avait retranché cet excès et ramené la Congrégation à la lettre même de l'institut observé par saint Bernard et assez authentiquement approuvé pour n'avoir pas besoin d'une plus ample confirmation.

Ces éclaircissements satisfirent l'illustre Prélat, qui répondit en donnant pleine approbation au projet et en appelant de ses vœux le jour de l'installation du futur monastère. Cette nouvelle émut tout le diocèse. Le curé de Toutens écrivait, le 15 octobre 1842 :

« Tout le monde est enchanté de la bonne nouvelle; on ne s'entretient que de cela, c'est le sujet de toutes les conversations. Je suis assailli de questions sur votre arrivée, ce qui ne me met pas peu en peine, ne la sachant pas moi-même. C'est d'un intérêt général dans tout le diocèse, pour tous, surtout pour le clergé et pour les grands du monde. Hâtez l'accomplissement de l'œuvre de Dieu, je crois que c'est sa sainte volonté. »

Mais de même que la fondation de Lyon et celle de Roquereyne, au diocèse d'Alby, dont nous allons parler, la fondation de Toutens ne devait pas aboutir, et cela pour les mêmes motifs.

Roquereyne, pourtant, devait recevoir un commencement d'exécution. Deux prêtres pieux du diocèse d'Alby, M. de Vie, curé de Marnaves au canton de Vaour, et ancien novice d'Aiguebelle, désireux de reprendre une vocation qu'il n'avait abandonnée qu'à regret, et M. de Rivière, curé de la petite ville de Cordes, s'étaient dévoués corps et âme à cette bonne œuvre. Ils la poursuivaient avec une énergie et une constance au-dessus de tout éloge, au milieu des incroyables difficultés dont elle était assaillie.

De son côté, Mgr de Gualy, archevêque d'Alby, désirait vivement cette fondation. Il écrivait à ses deux prêtres pour les féliciter de leur zèle et les encourager, et, en même temps, il adressait à Dom Orsise la lettre suivante :

« Milhau, le 11 septembre 1841. »

« Mon très Révérend Père, il me semble que c'est Dieu qui a inspiré à M. de Rivière, curé de Cordes, et à M. l'abbé de Vic, curé de Marnaves, ancien novice de votre maison, la sainte et utile pensée de fonder une maison de Pères Trappistes dans une belle solitude de mon diocèse, située dans le canton de Vaour. Ils espèrent pouvoir vous offrir une belle maison nommée Roquereyne, ancien château placé sur un monticule et fort bien conservé. Autour de ce vaste et beau bâtiment, éloigné de tout autre habitation humaine, est une petite et jolie métairie dont ils espèrent faire l'acquisition. Ne pourriez-vous pas nous donner, pour fonder un si utile établissement, deux ou trois pères, auxquels se joindrait le saint abbé de Vic, dont le goût pour la solitude se fait sentir tous les jours avec plus de force, et que Dieu semble avoir conduit à Marnaves pour faire fleurir dans ces quartiers la religion qui y était presque inconnue. Il est incroyable le bien que ferait un monastère régulier dans ces lieux retirés où trop souvent ont éclaté d'affligeants scandales. C'est ici l'œuvre de Dieu qui a marqué le temps de la régénération spirituelle de ces pauvres gens presque abandonnés. Gardons-nous de laisser passer cette heure. Vous voyez avec quelle facilité je vous ai cédé l'abbé de Martrin[1], lorsque j'ignorais le projet de MM. de Rivière

[1] La maison de Martrin-Donos était alliée à celle du saint et illustre apôtre du Velay, Jean-François-Régis. De même que les Régis, les de Martrin étaient une branche de la maison de Plas ou d'Esplas. La parenté des deux familles est prouvée par leur blason. Les Régis portaient : *de*



et de Vic. J'espère que, de votre côté, vous voudrez bien me rendre bienfait pour bienfait, et vous abandonner entièrement, dans cette circonstance, aux soins de la divine Providence qui semble diriger l'œuvre. Veuillez traiter avec MM. de Rivière et de Vic comme si vous traitiez avec moi-même. Je les établis mes commettants et je les avouerai de tout. Veuillez vous souvenir de votre ancien Archevêque dans vos prières et me croire, etc... »

Cette fondation, approuvée par le Chapitre général, donnait les plus belles espérances. Dom Orsise résolut d'aller installer lui-même les religieux dans leur nouvel asile. Le 15 novembre 1842, il se mit en route à la tête de la petite colonie dont le R. P. Bonaventure devait être le chef. Une lettre écrite par lui de Beaucaire à ses chers enfants d'Aiguebelle, nous donne, sur cet itinéraire, des détails intéressants que nous sommes heureux de reproduire, moins comme un témoignage de son affectueuse simplicité que pour faire connaître son esprit et sa conduite, par quelles solides et fortes voies il dirigeait ses religieux à la perfection, sur quelles bases enfin, il s'efforçait d'asseoir les fondements des monastères qu'il érigeait.

gueules à l'aigle déployé et couronné, cantonné de trois trèfles d'or, et les Martrin : *Ecartelé au 1 et 4 d'or, à l'aigle couronné de gueules.* Cette parenté explique le nom de François-Régis que prit, à son entrée en religion, l'abbé de Martrin, fondateur et premier abbé de N.-D. de Staouéli aujourd'hui procureur général de la Congrégation de la Trappe, en cour de Rome.

« Beaucaire, le 16 novembre 1842. »

« Mes bien-aimés enfants, je suis bien aise d'avoir un moment libre pour vous donner quelques nouvelles de la Trappe encore ambulante de Roquereyne. Partis d'Aiguebelle, le cœur gros et les larmes aux yeux, nous prîmes un petit sentier dans le bois jusqu'à Saint-Benoît. Quand nous eûmes perdu de vue les chères et sacrées terres du monastère, nous nous assîmes sur des rochers solitaires avant d'arriver à Roussas. Là, nous prîmes le *mixte* tous ensemble. Je crus devoir l'accorder à tous à cause du long voyage que nous allions faire à pied. Nous avions du pain, des noix et de petites pommes, mais point de vin ni d'eau. Nous commencions à avoir peur de la pluie ; cependant nous continuâmes notre route avec courage, abandonnés entièrement entre les mains de la divine Providence qui nous a bien servis. Nous rencontrâmes bientôt le P. Cellerier qui prit nos petits paquets dans la voiture.

» Jusqu'ici nous avons eu le bonheur et la consolation de faire tous nos exercices réguliers. Nous avons marché, un derrière l'autre processionnellement, sans parler. Nous gardons aussi le silence dans le bâteau et en passant dans les villes.

» Dans l'église de Pierrelatte, nous avons psalmodié tierce et sexte de l'office de la sainte Vierge et chanté les mêmes heures de l'office canonial avec toutes les cérémonies ordinaires. Au sortir de l'église, le bon et pieux M. Séguy a voulu nous faire prendre un demi-verre de vin pour aider les pauvres voyageurs

à arriver jusqu'à Bourg-Saint-Andéol. Là, un fidèle ami des Trappistes, M. de Reboul, nous reçut avec une grande bonté et me fit bénir ses deux enfants. Tandis qu'il gardait nos effets sur les bords du Rhône et qu'il attendait l'arrivée du bâteau à vapeur pour nous avertir, nous avons été à l'église chanter None et psalmodier Vêpres. A trois heures, le bâteau à vapeur est arrivé et nous a conduit très heureusement à Avignon, à huit heures du soir. Nous avons pris notre logement chez les saints frères des écoles chrétiennes, où nous avons fait la lecture d'avant Complies, chanté Complies et le SALVE de la Trappe.

» Notre dîner a été une soupe au sel et à l'eau et un plat de pommes de terre également au sel et à l'eau. Nous avons couché tous dans la même chambre, par terre, afin de nous éveiller à l'heure du monastère pour chanter Matines. Notre montre-à-réveil nous a trompés et nous a fait lever à minuit et demie. Nous n'en avons pas, au reste, été fâchés. Nous avons pu faire tranquillement tous nos exercices dans la chapelle des frères. Nous avons chanté prime vers trois heures et demie, dit la messe avec le *Sub tuum* à quatre heures; puis, nous avons tenu le chapitre des coulpes, et, un peu après cinq heures, nous avons repris notre bateau à vapeur. Je dois vous ajouter que mon frère Apollinaire nous avait amené un petit chien pour le troupeau qui ne nous dérange pas. Il ne dit rien et n'est pas importun; seulement il est un peu triste et paraît regretter la Trappe.

» Nous voilà à Beaucaire, chez M. le curé de Saint-Paul, qui nous a pris à bord du vaisseau. C'est chez lui qu'il veut que nous prenions notre repas. Il m'a fallu bien des instances pour l'obtenir au sel et à l'eau et à deux plats seulement. Mais enfin j'ai gagné la cause, et nous sommes tous très contents de pouvoir continuer comme si nous étions dans nos cloîtres chéris d'Aiguebelle. On nous témoigne partout beaucoup de bienveillance et de respect. Nous partirons ce soir à trois heures pour Toulouse.

» Adieu, mes chers enfants; je n'ai qu'à bénir le Seigneur des grâces qu'il vous accorde à tous et des bénédictions qu'il fait pleuvoir sur vous. Soyez reconnaissants envers Dieu; tenez-vous toujours dans la joie du Saint-Esprit, que Jésus et Marie vous assistent toujours. Amen.

» Votre tout dévoué père et serviteur,

» Pour Marie, F. Orsise. »

Ainsi se continua le voyage, avec cette différence toutefois que, les trois jours suivants s'étant passés en bateau, il leur fut permis de se livrer au travail des mains, en raccommodant les bas, les chaussons et les hardes qu'ils emportaient avec eux, et que, au lieu des portions régulières au sel et à l'eau dont ils avaient joui jusque-là, ils durent se contenter du pain et des noix qu'ils tiraient de leur petit sac, à l'heure fixée par la règle.

Ils étaient partis d'Aiguebelle le lundi. Le samedi

suivant, ou plutôt, le dimanche, à deux heures du matin, ils se trouvaient enfin en vue de Roquereyne, épuisés de faim et de fatigue, après une journée de marche forcée. Cependant, à l'aspect du château qui se dresse dans l'obscurité, l'émotion s'empare du cœur des pèlerins et leur rend un peu d'énergie. Le P. Bonaventure prend la croix dans ses mains, on se range en ordre de procession et l'on s'avance vers l'entrée au chant du cantique *Benedictus*. On se rend à la chapelle, et là, le R. P. Orsise, le seul qui parût ne pas ressentir la fatigue, saisi d'un saint enthousiasme, debout devant l'autel, impose solennellement le SALVE REGINA, après lequel la petite communauté dut aller se coucher sans souper, pour ne pas être privée de la communion du dimanche. « Mais nous étions arrivés, » raconte l'un des religieux fondateurs, dans un récit pittoresque de cette expédition qui serait très bien intitulé : *Les petites misères de la vie monastique* ; « nous » étions arrivés, et cette pensée seule suffit pour faire » oublier en partie les fatigues et les incommodités d'un » pénible voyage. Espérions-nous pour cela être désor- » mais à l'abri des peines et des privations extraordi- » naires, comme dans un monastère parfaitement » réglé? Non, sans doute. Ce n'aurait pas été avoir la » moindre idée d'une fondation ; et celui qui part pour » une telle entreprise doit s'attendre, au contraire, à » beaucoup de travail et de souffrances. Mais la pensée » que l'on contribue par là à élever une maison où » Dieu sera honoré nuit et jour, où un grand nombre

» d'âmes viendront se sanctifier, et que, par consé-
» quent, on aura part au mérite de tous ceux qui
» vivront dans le monastère, tant qu'il subsistera;
» cette pensée diminue bien les peines et fait que l'on
» souffre, souvent sans s'en apercevoir, bien des pri-
» vations que l'on aurait eu de la peine à supporter
» dans la maison où l'on était. »

Nos religieux ne devaient pas jouir longtemps de cette consolation et du repos qu'ils avaient bien chèrement acquis. Deux mois seulement s'étaient écoulés depuis leur installation, lorsque M. de Rivière, curé de Cordes et l'un des deux promoteurs de la fondation, reçoit du Vicaire Général de la Congrégation la lettre suivante :

« Paris, 6 février 1843. »

« Monsieur le curé,..... Personne ne désire plus que moi l'extension de notre Congrégation ; mais ma responsabilité m'impose le devoir de veiller avant tout à sa conservation, et la prudence me défend de rien faire qui puisse la compromettre. C'est pour cette dernière raison que j'ai donné l'ordre au P. Bonaventure de quitter Roquereyne. Mais lorsque je lui ai écrit, je ne connaissais pas tous les dangers qui nous menaçaient. C'est Mgr l'Internonce apostolique qui me les a signalés, en me pressant de me rendre à Paris pour tâcher d'écarter l'orage que l'affaire de Roquereyne avait excité contre toutes nos maisons en France[1]. Voilà

[1] Pour bien comprendre ceci, il faut se rappeler que la fondation de Roquereyne avait lieu au milieu des luttes soutenues par les évêques de

quinze jours que je travaille à arrêter le mal et à réparer les fautes que l'on a commises dans l'exécution du projet de Roquereyne. Toutes mes craintes ne sont pas encore dissipées. Car, quoique je sois parvenu à apaiser la colère du Ministre des cultes, je n'ai pu faire retirer une pétition partie de Cordes pour la chambre des députés et enregistrée, qui demande qu'on remette en vigueur les lois qui nous sont contraires. Beaucoup de pairs de France et de députés sont prêts à nous défendre; mais tous pensent qu'il vaut beaucoup mieux éviter un combat dont le succès serait incertain dans ce moment d'irritation, que de vouloir résister et l'emporter de vive force. Il n'y a donc pas un homme sage qui ne m'ait donné le conseil de faire partir les frères de Roquereyne. J'ai répondu qu'ils étaient partis; le Ministre le croit, mais je n'en suis pas sûr, puisqu'on a cru pouvoir résister à mes ordres comme à ceux du Ministre[2]. Il faut cependant qu'on se soumette, car je ne suis pas du tout disposé à céder. Ces messieurs les vicaires-généraux s'imaginent qu'on peut laisser quelques religieux en habit séculier à Roquereyne.

France en faveur de la liberté d'enseignement contre le monopole universitaire, et savoir que les autorités des lieux voisins du monastère naissant, après l'avoir vu s'élever avec plaisir et sous leur approbation, entraînés par des meneurs ennemis de la religion et du clergé, avaient consenti à signer une pétition contre les établissements religieux. Quant aux fautes commises dont la lettre parle plus bas, rien ne s'était fait sans le consentement signé des autorités locales.

[2] Dom Orsise, en effet, cédant aux instances de MM. de Rivière et de Vic qui avaient fait des démarches pour conjurer l'orage et croyaient pouvoir réussir, avait permis aux religieux de rester, malgré l'ordre du révérendissime vicaire-général, dont, au surplus, il ignorait les motifs.

Ils croient même que le Préfet du Tarn est pour eux ; mais ils se trompent, car c'est le Préfet qui a sollicité le renvoi des religieux ; je le tiens de bonne source. Il faut donc que les religieux partent. Si l'Abbé d'Aiguebelle veut laisser quelques hommes à Roquereyne, il faut que ce soit des frères familiers ; il n'en manque pas. »

On ne saurait se faire une idée des indignes démarches et des absurdes calomnies auxquelles descendirent les ennemis du bien pour obtenir la pétition dont il est question dans la lettre précédente. Rien ne fut épargné pour soulever contre le nouvel établissement l'esprit de la population. « Huit ou dix des plus acharnés, dit un témoin oculaire, travaillèrent à cette œuvre, et trouvèrent pour l'accomplir un moyen qui ne manquera jamais son effet. On fit entendre dans les campagnes le grand mot de DIMES : « Laissez, disait-on, établir les » Trappistes à Roquereyne, et vous verrez s'il vous sera » permis d'aller couper un raisin, cueillir un fruit ou » lever une gerbe avant qu'ils aient prélevé la meilleure » part pour eux ; et, en cas de refus, leurs CANONS, du » haut de leur château, sauront bien vous y forcer ! » Et le croira-t-on, de pareilles niaiseries avaient cours en plein XIXe siècle, siècle de lumières !!!

Evidemment, une mystification de ce genre ne pouvait se soutenir longtemps. La vue du monastère, ouvert à tous les visiteurs, devait bientôt dessiller les yeux, et, avant peu, sans doute, aurait eu lieu une réaction en faveur des nouveaux arrivés. Les ennemis de

la religion, qui l'avaient prévue, s'étaient empressés d'en prévenir les effets. Ils profitèrent du premier esprit d'opposition du peuple pour écrire au Ministre et le supplier, dans l'intérêt de la tranquillité publique, de s'opposer à l'établissement des Trappistes dans ces quartiers. Le Ministre fut trop heureux d'acquiescer à leur mauvais désir, et ce fut en vain que, le lendemain même de l'arrivée des religieux à Roquereyne, M. de Rivière réunit au monastère tous les maires du canton, et là, après leur avoir exposé tous les avantages qui devaient résulter pour le pays de la présence d'un institut monastique voué au travail, leur fit signer une déclaration au Minisire, dans laquelle ils reconnaissaient voir avec le plus grand plaisir le nouvel établissement dont ils attendaient les plus heureux fruits. Cette déclaration n'eut pas un effet immédiat, et, dans l'intervalle, la lettre du Révérendissime Abbé de la Trappe étant arrivée, il fallut abandonner le poste.

Les tracasseries du gouvernement furent donc la principale cause de la ruine de cette fondation naissante. Et cependant, elle eût peut-être échappé à l'orage, si elle n'eût pas coïncidé avec la fondation d'Alger, que le Révérendissime Vicaire-Général avait surtout à cœur. La création de cette œuvre importante fut, on peut le dire, le principal motif qui le fit si impérieusement rappeler les religieux de Roquereyne, afin qu'Aiguebelle pût fournir, sans excuse, le personnel nécessaire au futur établissement.

NOTRE-DAME DE STAOUÉLI.

En effet, en 1842, la colonisation africaine était, on se le rappelle, la grande préoccupation des esprits politiques. Et vraiment, la chose était sérieuse, car sur ce sol barbare et infidèle tout était à créer. Religion, morale, propriété, famille, commerce, agriculture, aucun de ces liens puissants qui rattachent les hommes en société, qui constituent la vie et le bonheur d'un peuple, n'existait d'une manière stable dans ce pays désolé depuis tant de siècles par le sauvage Islamisme.

Le gouvernement comprenait toute l'importance de la mission qui lui était confiée ; mais, en même temps, il paraissait sentir vivement son impuissance radicale à rien fonder de solide et de durable sans le concours de la religion et du clergé catholiques. Une commission de pairs et de députés avait été nommée pour donner son avis sur toutes les questions relatives à la colonisation algérienne. L'un de ses membres, M. de Corcelles, député de l'Orne, après un voyage de trois mois en Afrique, durant lequel il avait accompagné l'armée dans une de ses plus lointaines expéditions, assisté à ses engagements, visité les villes, les hôpitaux, les établissements divers placés sous la domination française, afin de s'éclairer sur l'une des plus grandes affaires du pays, avait présenté, à la demande de plusieurs ministres, une note sur la situation de l'Algérie où on lisait les observations suivantes :

«..... Le clergé me paraît appelé à un grand rôle dans notre colonie. Il a réussi auprès de l'armée et auprès de beaucoup de colons, de ceux surtout qui viennent de l'Europe méridionale et qu'il est très heureux de voir se rattacher par ce lien à leur patrie d'adoption. Les Arabes eux-mêmes lui rendent hommage. Je ne connais aucune entreprise patriotique, je ne connais aucune institution durable en ce pays, où ne se trouve en première ligne l'intérêt du clergé et de sa haute mission, l'avantage de ses traditions, de son unité, de son désintéressement et de sa persévérance. Les mœurs de beaucoup de races mêlées, perverties par l'émigration continuelle des vices et des désordres de l'Europe entière, excitées par les abus de la conquête sont, à mon avis, un des dangers de l'Algérie. Une administration régulière peut réprimer une partie de ce mal, sans doute, mais elle ne suffira pas si la religion n'étend son influence moralisante sur tant de passions confuses, d'instincts divers et de dérèglements honteux.

» La colonie cessera d'être française, si elle n'est chrétienne. Sous ce rapport, l'introduction d'une congrégation religieuse dans la culture de l'Algérie serait assurément très salutaire. Les Trappistes, par exemple, apporteraient là une expérience agricole fort précieuse et, surtout, des exemples de sainteté de nature à émouvoir vivement l'imagination des indigènes qui, à travers les vices de l'Islamisme, ont pourtant un respect particulier pour les hommes revêtus d'un caractère religieux,

quelle que soit leur religion, à plus forte raison pour la vie austère et bienfaisante des prêtres catholiques dont la mission serait de les réduire par de telles armes..... [1]. »

On voit dans ces lignes remarquables que l'Eglise avait pris les devants sur la politique. Toujours à son poste, lorsqu'il s'agit du bonheur et de la civilisation des peuples, elle s'était implantée avec la conquête et, par son ministère tout de charité s'était conciliée l'estime et l'affection, non-seulement des colons français et étrangers, mais aussi des indigènes. Des prêtres dévoués, des religieux pleins de zèle avaient assumé la tâche ingrate d'assimiler entre eux tous ces éléments hétérogènes, de moraliser par la parole, l'instruction, l'exemple, surtout par les bienfaits, cette population vagabonde qui, forcée d'abandonner les contrées civilisées de l'Europe par l'espoir de se soustraire à la misère, n'en avait emporté que les vices et le dévergondage des mœurs. Des églises étaient fondées, des écoles élevées, des hôpitaux construits et en pleine activité de service. Ce n'était pas assez. Il fallait encore fixer ces hordes errantes, leur inspirer l'amour du foyer domestique, le goût des jouissances de la famille, assurer leur existence et leur bien-être par l'établissement de la propriété comme encouragement au travail : sans cela, on n'avait rien fait. L'agriculture devait opérer ces prodiges. Mais, là encore, la bénédiction de

[1] Extrait d'une lettre de M. de Corcelles au Prieur de la Trappe, du 10 mai 1842.

l'Église était nécessaire. Tant qu'elle n'aurait pas donné l'exemple et vu couronner par le succès son dévouement et son travail persévérant, tous les efforts isolés, entrepris jusque-là, n'aboutiraient pas et ne feraient que servir de prétexte à la paresse et au découragement.

C'est ce qu'avait très bien compris M. de Corcelles. Mais l'honorable député n'était point le seul que cette idée eût frappé. Dans le temps même qu'il présentait son mémoire aux ministres, Dom Joseph-Marie, abbé de la Trappe et vicaire-général de la Congrégation songeait aussi, de son côté, à un établissement en Algérie. Déjà plusieurs personnes l'en avaient sollicité. Pendant tout l'hiver il avait sérieusement étudié la question et ruminé ses plans. Avant d'arrêter son projet, il jugeait un voyage en Afrique nécessaire. Il s'en ouvrit à Dom Orsise, car il comptait sur sa communauté pour la fondation[1]. Rien pourtant n'était encore arrêté, lorsqu'un entretien avec M. Landmann, curé de Constantine, le décida tout de bon. Instruit par ce dernier des intentions de Dom Joseph-Marie, M. de Corcelles en parla au maréchal Soult, président du conseil des ministres, qui accueillit avec faveur cette proposition. Il s'empressa d'écrire au Révérendissime Abbé de la Trappe :

« Paris, 3 juin 1842. »

« Monsieur le Supérieur général,

» Par suite du désir que m'en a exprimé en votre nom M. de Corcelles, membre de la Chambre des dé-

[1] Lettre du 19 avril 1842.

putés, je me suis empressé de donner des ordres pour que vous fussiez reçus à bord des bateaux à vapeur chargés de la correspondance entre Marseille et Alger, avec le R. P. Abbé d'Aiguebelle qui vous accompagne.

» Je vous adresse ci-joint deux lettres de recommandation destinées, l'une à M. le gouverneur général de l'Algérie, ou à l'officier général qui, en son absence, en remplit les fonctions, l'autre à M. le directeur de l'intérieur.

» J'apprendrais avec intérêt que vous eussiez trouvé dans la colonie les conditions nécessaires à la prospérité d'un établissement agricole entrepris par des religieux de votre Ordre.

» Recevez, etc.

» Le Maréchal, duc de Dalmatie. »

Les lettres de recommandation, envoyées par le Ministre au Révérendissime, prouvent le vif intérêt qu'il prenait à cette entreprise. Elles sont aussi un hommage indirect rendu à la religion par un gouvernement en général peu bienveillant pour elle, mais qui reconnaissait forcément par le concours qu'il lui demandait en cette occasion son impuissance absolue à moraliser les hommes et à discipliner leurs passions. C'est à ce titre que nous citons la suivante adressée au directeur général de l'intérieur :

« A Monsieur le Directeur de l'intérieur, à Alger.

« Monsieur le Directeur, le Révérend Père Joseph Marie, Supérieur Général des Trappistes, qui vous

remettra la présente dépêche, se rend en Algérie, accompagné du R. P. Abbé d'Aiguebelle, dans le but de visiter le pays et de voir sur quel point ils pourraient fonder un établissement agricole qui serait dirigé par des religieux de leur Ordre.

» Je vous invite à faciliter par tous les moyens à votre disposition les explorations qu'ils se disposent de faire sur divers points de l'Algérie. Vous leur ferez assurer aide et protection par les fonctionnaires et agents sous vos ordres, et donnerez tous les renseignements qu'il y aura lieu de leur procurer sur le but particulier de leur voyage. Enfin vous prescrirez toutes les mesures qui vous paraîtront nécessaires pour concourir aux résultats qu'ils se proposent d'obtenir.

« Je leur ai accordé le passage gratuit, à la table du commandant, pour se rendre en Algérie. Vous voudrez bien les faire jouir de la même faveur pour toutes les traversées qu'ils auront à faire, tant pour les divers points du littoral que pour rentrer en France. »

La seconde lettre, adressée au gouverneur général, était pour le prévenir des ordres donnés au Directeur de l'intérieur, le prier de faire assurer aide et protection aux deux voyageurs et de donner des ordres dans ce sens aux officiers généraux et supérieurs qui commandaient dans les localités que le Supérieur Général et l'Abbé d'Aiguebelle désiraient visiter.

Nous n'entreprendrons pas de dépeindre la joie du saint Évêque d'Alger, Mgr Dupuch, à la nouvelle inespérée de cet établissement. Ce n'était pas seulement



« en son propre nom, mais plus encore, s'il était pos-
» sible, au nom de sa pauvre Église qu'il remerciait le
» Maréchal de la bienveillance avec laquelle il avait dai-
» gné accueillir les propositions faites par les TT. RR.
» Pères et bien-aimés Abbés de la Trappe. Cette fon-
» dation, souhaitée si ardemment par lui depuis le
» commencement de son épiscopat, lui paraissait
» extrêmement précieuse à tous égards, et il avait la
» conviction qu'elle aurait de beaux et de grands ré-
» sultats. Aussi promettait-il de l'aider de toutes ses
» forces et par tous les moyens possibles, assuré que,
» de son côté, le gouvernement du Roi le favoriserait
» autant qu'il serait en lui[1] ».

Cependant Dom Joseph-Marie et Dom Orsise, après avoir parcouru successivement les points les plus importants de la colonie, avaient enfin arrêté le choix du futur établissement dans la plaine d'Adjar, à trois lieues de Bône. Cette plaine, d'une admirable fertilité et d'une sécurité parfaite, offrait de plus l'avantage de réaliser un projet auquel tenait beaucoup Mgr Dupuch. Hippone était à peu de distance, et le pieux Prélat avait résolu d'y fixer une partie de la colonie nouvelle, en établissant les Trappistes gardiens des reliques de saint Augustin et de l'église qu'il avait fait construire en l'honneur du grand docteur dont le siége avait illustré cette ville.

Le Révérendissime Abbé de la Trappe, dès son retour en France, écrivit au Ministre de la guerre une lettre

[1] Lettre de Mgr Dupuch au ministre de la guerre, du 20 juin 1842.

datée de Lyon, 14 juillet, pour lui annoncer que son choix s'était fixé sur la plaine d'Adjar dont il vantait la fertilité et demandait la concession, tandis que l'Evêque réclamait, de son côté, la partie d'Hippone connue sous le nom de *second mamelon*, dans le but avoué d'y placer une partie de la colonie future.

Ce projet fut assez bien accueilli du Maréchal. Il eût mieux aimé pourtant que l'établissement se fit dans la province d'Alger même, afin de se combiner avec les autres travaux en voie d'exécution pour la colonisation du Sahel. Mais il reconnut qu'il fallait aux Pères de la Trappe une sécurité entière et le voisinage de tribus paisibles, ce qu'ils ne rencontreraient peut-être pas dans le massif d'Alger. Il approuva donc en principe leur établissement dans les environs de Bône. Il écrivit dans ce sens au Gouverneur général et au Directeur de l'intérieur, et fit savoir au R. P. Joseph-Marie qu'il devait s'adresser directement à ces fonctionnaires pour toute cette affaire dont il sanctionnerait la conclusion, quand les dispositions préliminaires auraient été prises, et quand des propositions définitives lui auraient été présentées. La demande de la concession d'Hippone devait être également adressée à ces deux fonctionnaires, soit par Mgr l'Évêque d'Alger, soit par le R. P. Joseph-Marie, ce qui serait peut-être préférable. Dès qu'elle lui aurait été régulièrement soumise, il l'examinerait avec tout l'intérêt qu'il attachait à la réalisation de ce projet [1].

[1] Lettre du maréchal Soult à Mgr l'Évêque d'Alger, du 22 juillet 1842.

Néanmoins, soit persistance du Ministre dans son premier dessein de faire la fondation près d'Alger, soit empressement de Dom Joseph-Marie à répondre à ses désirs, soit, plutôt, crainte de manquer le bien qu'il espérait de cette œuvre dans l'intérêt de la religion, la plaine d'Adjar et le territoire d'Hippone furent abandonnés, au grand déplaisir de Dom Orsise, qui eût vu avec bonheur le nouveau monastère et ses enfants placés sous la protection de l'un des plus grands patriarches de l'institut monastique.

Cette fâcheuse nouvelle lui fut apportée par une lettre du R. P. Dom Joseph-Marie, du 19 juin 1843, qui lui annonçait que le maréchal Soult, fort mécontent de la conduite du comte Guyot, directeur de l'intérieur, à Alger, et des conditions onéreuses qu'il imposait aux Trappistes pour la concession, avait voulu que l'affaire se traitât à Paris par une commission composée de M. de Corcelles, du duc Decases, du général Bellonet et de M. Urtis; qu'un acte avait été dressé qui lui avait paru très acceptable, bien que le lieu de l'établissement ne fût plus le même. « Mais j'ai observé, ajoutait-il, que je » ne devais rien conclure sans vous consulter. Je viens » donc vous demander si vous voulez envoyer une » quarantaine de vos religieux en Afrique, à trois » lieues d'Alger, dans une plaine fertile, où il y a une » entière sécurité, des eaux en abondance et mille chan» ces de succès. La plaine concédée est de 1020 hecta» res ; beaucoup de ces terres qui ne font qu'une pièce » resteront en prairies et peuvent rapporter au moins

» pour dix mille francs de foin. Tout le reste de ce » qui est cultivable doit être cultivé ou défriché dans » l'espace de dix ans. Après cette époque, on commencera à payer l'impôt, et on sera libre d'aliéner alors, » si l'on veut, une partie du terrain; mais on pourra » toujours, même dès à présent, affermer une partie » de ces mêmes terres. On doit planter dix mille arbres » en dix ans, sur la propriété de Staouéli; mais cette » condition est toute dans l'intérêt des religieux qui » travailleront pour eux, puisqu'ils seront propriétaires. Ils posséderont en commun, comme nous » faisons ici, étant liés d'intérêt par un acte de société » civile, dont j'ai envoyé le modèle à Paris pour être » approuvé par le gouvernement qui me l'a demandé. » Je ne puis pas encore vous envoyer ces pièces que » j'attends de jour en jour; mais j'aurais besoin d'avoir » de suite les noms de ceux que vous voulez faire » signer sur cet acte de société, peu ou beaucoup, » n'importe; car la société, ou, pour parler monastiquement, la communauté pourra toujours s'adjoindre de nouveaux membres, sans payer aucun droit » de mutation, pendant cinquante ans.

» Je n'ai pas besoin, mon cher ami, de vous prouver tous les avantages de cette entreprise qui est » toute dans l'intérêt d'Aiguebelle, de la Congrégation » et de l'Église tout entière. Nous ne pouvons pas reculer sans mécontenter le gouvernement; mais, en » nous prêtant à ses désirs, nous assurons notre existence en France...

» Je compte toujours que le P. François-Régis sera » à la tête de la fondation d'Afrique. Il réussira. »

Cette lettre résume les principales clauses de l'acte de concession, c'est pourquoi nous l'avons citée presque entière. Quelques jours après, le P. François-Régis, futur supérieur de la fondation, était appelé à Paris par le Révérendissime pour y être mis au courant de tout, afin d'accepter en connaissance de cause les conditions qui lui étaient faites. Il arriva le 4 juillet, il étudia l'acte avec la plus grande attention et le trouva tel que, s'il eût été libre, il aurait immédiatement pris le parti de retourner à son monastère. Deux articles du traité le choquaient surtout. Le premier était le prêt que faisait le gouvernement d'une somme de soixante-deux mille francs au lieu d'un don pur et simple qu'il avait promis; le second, que ce prêt lui-même, au lieu d'être gratuit, ne se faisait qu'à la condition d'en payer l'intérêt légal. Mais sur les instances du Révérendissime, de M. de Corcelles et de M. l'intendant, chargé des affaires arabes, il finit par consentir, se laissant persuader que le gouvernement, qui n'avait pas voulu faire un contrat trop avantageux pour ne pas exciter le mécontentement de plusieurs membres de la chambre, se montrerait bienveillant et trouverait d'autres moyens d'aller au secours des colons de Staouéli. Nous sommes heureux de dire que, en général, il tint parole, et que si, parfois, on eut à se plaindre des bureaucrates subalternes de l'Administration, on trouva toujours dans l'autorité supérieure, soit civile, soit surtout

militaire, une protection franche, une bienveillance toujours efficace.

Après quelques semaines de séjour à l'abbaye de la Trappe, le P. François-Régis, accompagné d'un religieux de ce monastère et muni de divers plans de constructions, se met en route, s'arrête à Aiguebelle pour prendre de son supérieur ses lettres d'institution canonique et s'embarque à Toulon, le 18 août 1843, à bord de l'*Etna* qui portait M. le commandant Lyadières, chargé de remettre au général Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, le bâton de maréchal de France. Les circonstances étaient heureuses pour se présenter; mais nos deux colons n'en avaient pas besoin pour être bien reçus. Depuis longtemps leur présence était attendue, désirée sur le sol africain. Déjà M. l'abbé Suchet avait écrit de Bône, le 4 septembre 1842, que tout le monde, les autorités surtout, désiraient et attendaient les Pères Trappistes comme le *Messie* : « Ah ! » venez, venez au plutôt, disait-il en terminant, sans « vous nous nous consumerons en vain, nous pauvres » prêtres, ne pouvant pas entreprendre un travail ré- » servé à des mains comme les vôtres, ni combattre » avec vos mêmes armes. »

En effet, les autorités firent à nos deux Pères l'accueil le plus obligeant. Le Maréchal Bugeaud qui, tout d'abord, n'avait pas goûté le projet d'introduire sitôt des colons célibataires, mais qui voulait pour la colonie des *gens qui se mariassent*, afin de constituer sur la terre d'Afrique la famille et la propriété, se pro-

nonça néanmoins franchement en leur faveur et proclama tout haut que, puisque les Frères de la Trappe étaient arrivés, il fallait les aider. Le brave Maréchal ne savait pas encore combien plus forts, plus étroits et plus sacrés sont les liens qui rattachent entre eux les divers membres d'une famille religieuse que les liens naturels, hélas! souvent si fragiles, de la fraternité humaine. Il ignorait que le champ spirituel des âmes que les religieux cultivent par la parole, l'éducation ou l'exemple, chacun selon leur fin, constitue pour eux comme une nouvelle patrie dont l'amour pousse, dans leurs cœurs d'apôtre, des racines bien autrement profondes que cet amour d'ailleurs si fort et si légitime que tout homme ressent pour le lieu de sa naissance, pour le champ fécondé par ses sueurs et son travail. L'expérience le lui apprendra bientôt, et, un jour, il se plaindra auprès du Ministre de France, avec l'énergique expression d'un style tout militaire, qu'on « ne cesse de l'inonder de cabaretiers, de comédiens, de prostituées, et que, lorsqu'il demande des religieux, on ne veut pas lui en envoyer. »

Déjà, pourtant, deux visites avaient été faites au lieu de la fondation par le P. François-Régis qui avait planté sur l'emplacement du futur monastère une croix de bois, coupée sur les ruines d'Hippone. Le 20 août, fête de saint Bernard, on devait prendre possession, et commencer les travaux le lendemain. Plusieurs ecclésiastiques d'Alger, M. le chanoine Daydou, M. Landmann, curé de Moustapha, et le R. P. Brumauld, de la Com-

pagnie de Jésus, supérieur du petit séminaire d'Alger, voulurent être de la fête. Ce dernier s'était chargé de pourvoir aux premiers besoins de la caravane. Il avait amené plusieurs frères coadjuteurs munis de provisions et, grâce à l'active sollicitude de cet excellent père de de famille, tout alla à merveille sous ce rapport. L'épreuve devait venir d'ailleurs, car on comprend qu'elle ne pouvait manquer au début. On s'était mis en route un peu tard, sous la conduite du R. P. François-Régis. Mais peu familiarisé avec des sentiers mal tracés, il hésite bientôt, et la nuit qui survient achève de l'égarer. N'apercevant alors ni la redoute qui précédait le blockaus où l'on devait camper, ni le blockaus lui-même, on se décide sur l'avis du R. P. Brumauld, homme d'expérience, à passer la nuit au lieu où l'on se trouve, pour ne pas s'exposer à s'éloigner davantage du but et à s'enfoncer dans des ravins profonds et dangereux pour des bêtes de somme.

On bivouaquait donc en plein air, sans feu allumé, de crainte d'une surprise, car le pays n'était pas sûr ; les bêtes de charge attachées autour des bagages et les hommes enveloppés dans leurs burnouss ou leurs manteaux, cherchaient le sommeil, quand tout-à-coup une légion de chacals accourt au pas de charge et paraît vouloir disputer la place aux nouveaux arrivants. Ils s'arrêtèrent pourtant à distance, mais ils poussaient des cris tels, que l'on eût cru entendre plusieurs centaines d'enfants au maillot réclamant le sein de leurs nourrices. Jamais nos voyageurs n'avaient assisté à pareil

concert. Au point du jour, on ne tarda pas à se reconnaître ; le blockaus fut retrouvé, et avant le lever du soleil, la petite troupe arrivait à sa destination.

Au milieu d'un plateau, sur le courant d'une petite source et en face de la modeste croix plantée quelques jours auparavant, s'élevait un antique palmier dont le tronc principal, couronné par une gerbe de superbes palmes, était entouré d'une famille de jeunes rejetons qui le protégeaient pareille à une brillante escorte. C'est en ce lieu que, lors du débarquement de l'armée française, à Sidi-Féruch, en juin 1830, l'Agha, gendre du Dey d'Alger, entouré de son état-major, avait dressé sa tente ; et là encore, quelques jours plus tard, s'était livrée la fameuse bataille de Staouéli qui avait décidé du sort de l'Algérie.

Sous les rameaux tutélaires de ce palmier témoin de nos triomphes, les futurs colons improvisèrent un autel champêtre. La voûte azurée du ciel lui sert de pavillon, des tronçons de palmes brisées, pittoresques candélabres, supportent les flambeaux. Le R. P. François-Régis, après avoir aspergé d'eau bénite et purifié ces lieux souillés par l'infidélité, revêt les ornements sacrés, et, avec le sacrifice de lui-même et de ses futurs compagnons, offre à Dieu, sur la plage déserte, la victime dont le sang divin doit féconder et rendre méritoires leurs travaux, leurs privations, leurs souffrances, leur mort. Bien simple, mais bien touchante dût être cette cérémonie, à laquelle six prêtres, quelques religieux laïques et un petit groupe de chrétiens catholi-

ques, seuls, assistaient un humble religieux trappiste! Quelle joie inondait le cœur de ce religieux, disciple de saint Benoit, fils de saint Etienne et de saint Bernard, à la pensée que, pour la première fois, il déployait l'étendard de son Ordre sur la terre africaine, la seule du Globe, peut-être, qui n'eût point été abritée sous ses plis régénérateurs! Sans doute son visage était devenu rayonnant et son regard réflétait les sentiments intimes de son cœur, puisque les ecclésiastiques qui l'entouraient à l'autel, sous le poids eux-mêmes de la plus vive émotion, n'eurent pas d'autres paroles à lui adresser en l'abordant : « Ah ! mon Père, que vous êtes heureux ! »

Après la messe, tous les assistants assis en cercle sur un tapis de verdure, entre les deux fontaines, prirent part à la fraternelle agape préparée par le R. P. Brumauld. Le repas n'était pas terminé, que l'on vit arriver la petite armée de travailleurs : sept sapeurs, cinquante condamnés militaires, quelques surveillants et, derrière eux, plusieurs voitures chargées des objets nécessaires au campement et les outils indispensables. La journée se passa à dresser les tentes et l'on ne commença les travaux que le lendemain. Deux heures avant le jour, le R. P. François-Régis s'était réveillé tout-à-coup, sentant sur le front comme l'impression d'un cachet aussi froid que la glace. Il y porte la main, à moitié endormi et il sent ce cachet se détacher avec lenteur, puis quelque chose de lourd tomber sur ses vêtements. Il jette un cri, se lève, appelle et l'on dé-

couvre avec horreur un énorme crapaud qui cherchait à se dérober à l'éclat du flambeau que l'on venait d'apporter. Au moyen-âge, à cette époque de poésie et de foi, où chaque objet revêtait un symbole, où les faits, les accidents de la vie humaine, reflets de la vie surnaturelle à laquelle se rapportaient toutes les pensées, toutes les aspirations de ces temps religieux, empruntaient pour se traduire la forme merveilleuse de la légende, gracieuse ou terrible, selon les circonstances, nos Pères n'auraient pas manqué de voir dans cette hideuse apparition la figure du démon qui, jaloux du bien qu'allait opérer l'œuvre naissante et du tort qu'elle causerait à son empire, s'efforçait de l'entraver par tous les moyens en son pouvoir. Peut-être nos Pères n'auraient-ils pas eu tort.

Les travaux marchèrent rapidement ; le 14 septembre 1843, on put procéder à la pose de la première pierre. Ce fut une fête solennelle. Toutes les autorités ecclésiastiques, militaires et civiles se firent un devoir d'assister à cette inauguration monastique, présidée par Mgr Dupuch, évêque d'Alger, le Maréchal Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie, et M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur.

Dans l'enceinte tracée pour le cloître futur, au milieu des fondations déjà creusées, les Pères avaient dressé un autel protégé contre les ardeurs du soleil par une tenture de myrtes et de lauriers-roses. Après un magnifique discours de Mgr l'Evêque et la messe pontificalement célébrée par lui, les principaux person-

nages de l'assemblée se rendirent par une rampe en amphithéâtre au lieu où devait être placée la première pierre. Là, sur un pan de mur construit à cet effet, était assis un lit de boulets, reliques de la bataille de Staouéli, recueillis par les ouvriers dans la plaine, et, tout auprès, la pierre d'assise, symbole de la paix civilisatrice succédant à la conquête meurtrière. Ce fut à cette cérémonie, sans doute, et lorsqu'il reçut la truelle des mains du R. P. Supérieur, que le Maréchal Bugeaud eut la première inspiration de cette belle parole qu'il écrivit plus tard et qui fut le sujet de tant de commentaires : « L'épée d'abord, la croix ensuite. » Belle parole, disons-nous, non point en ce sens que l'épée soit nécessaire aux conquêtes de la croix, mais parce que la croix est nécessaire pour consolider la conquête de l'épée et guérir les plaies qu'elle a faites.

Lorsque la pierre fut assise, Mgr l'Evêque, le Gouverneur général et tous les autres assistants, à leur tour et selon leur rang, vinrent l'affermir d'un vigoureux coup de maillet, avec un enthousiasme tel que le colonel Marengo, ayant rencontré sous le coup la large manche du R. Père, emporta le morceau.

Le colonel Marengo était un des amis les plus ardents des colons de Staouéli. Infatigable dans son dévouement, il leur a rendu d'importants services. Du reste, les protecteurs de la colonisation religieuse opérée par nos Pères étaient nombreux à Alger comme à Paris. Nous ne pouvons les signaler tous ici, bien que leurs noms et leurs bienfaits demeurent à jamais gravés au

cœur des Trappistes de Staouéli et inscrits dans leurs archives. Toutefois, nous ne pouvons passer ici sous silence le colonel Eynard, aide-de-camp du maréchal Bugeaud et M. le vicomte de Villers-du-Terrage, pair de France, qui, avec M. de Corcelles, député de l'Orne, défendit vigoureusement auprès du ministre les intérêts de la fondation gravement compromis à la Chambre par les attaques violentes des soi-disant libéraux. Nous nommerons aussi M. Charton, alors capitaine du génie, aujourd'hui colonel et conseiller général du département de la Drôme, qui mit son talent et son dévouement au service du monastère. Le maréchal Bugeaud ne portait pas à l'œuvre un intérêt moins vif. Dès le début de la fondation, l'illustre gouverneur faisait part au Révérendissime Dom Joseph-Marie de ses intentions bienveillantes :

« M. l'abbé, lui écrivait-il le 27 août 1843, vous avez raison de compter sur l'appui que je me fais un vrai bonheur d'accorder à l'établissement de vos frères en Algérie. Mon opinion est que la colonisation ne peut réussir que par des populations organisées militairement. Or rien ne se rapproche plus de l'organisation militaire que l'organisation religieuse. Le moine et le soldat ont de grands rapports l'un et l'autre ; ils sont soumis à une discipline sévère, accoutumés à supporter les privations et à obéir passivement ; ils travaillent l'un et l'autre pour la communauté et ils sont dirigés par une seule volonté.

» Aussi je suis persuadé que votre établissement

prospèrera. L'exemple de vos vertus, l'exercice de vos bonnes œuvres, et surtout votre charité tolérante, s'étendant à tous sans distinction de classe ni de religion, servira, j'en suis certain, à vous gagner le cœur des Arabes que nous avons soumis par la force de nos armes.

» J'ai donc donné des ordres pour que l'on mît à la disposition de vos frères cinquante condamnés militaires habitués au travail, et quelques officiers du génie capables de diriger les travaux d'installation. Quoique ce secours n'ait pas été stipulé dans les conditions (et il ne laisse pas d'être égal au moins à la subvention de soixante-deux mille francs demandée par vous et accordée par le gouvernement), je l'ai cru nécessaire pour aider à vaincre les premières difficultés et pour attendre l'arrivée de vos frères en nombre suffisant pour trouver en eux-mêmes les moyens de faire prospérer cet important établissement.

» Mon concours et ma protection ne lui manqueront jamais.

» Recevez, etc.....

» BUGEAUD. »

Le brave maréchal tint loyalement et largement sa parole et, grâce à ses généreux secours, le R. P. François-Régis put adresser au directeur général de l'intérieur un rapport satisfaisant, en réponse à une dépêche ministérielle du 5 avril 1844, dans laquelle on demandait quels étaient :

1° Les constructions faites et celles qui restaient à faire ;

2° La quantité d'hectares défrichés;

3° Le nombre d'hectares nettoyés et convertis en prairies;

4° La quantité d'hectares ensemencés en céréales;

5° Le nombre de ceux convertis en terres à jardin;

6° La quantité et l'essence des arbres plantés;

7° Le nombre et la nature des bestiaux appartenant à l'exploitation;

8° La population de Staouéli, religieux et autres.

Il y avait sept mois à peine que les Trappistes avaient débarqué à Alger. Comme on le voit, le ministre était pressé. Les réponses furent pourtant plus satisfaisantes qu'il ne devait naturellement s'y attendre. Le R. P. Supérieur écrivait :

« Monsieur le Directeur, vous avez eu la bonté de me communiquer une lettre de M. le ministre de la guerre, par laquelle Son Excellence vous demande un rapport sur les travaux d'installation et de culture. Vous voulez bien me consulter pour savoir ce que vous avez à répondre. Je vous remercie de votre bienveillante attention. Voici ce que je crois devoir vous dire de plus précis et de plus complet :

» 1° Nos bâtiments d'exploitation sont élevés sur un plan parfaitement carré. Le milieu formera un préau ou cour intérieure. Les quatre façades sont égales. Déjà deux ailes sont en voie de recevoir la toiture; la troisième est construite jusqu'au premier étage; les fondements de la quatrième sont jetés. D'après les calculs les plus approximatifs, l'établissement est à

moitié fait. La maçonnerie est toute simple, sans aucun luxe, mais solide.

» 2° Soixante hectares sont déjà débarassés de leurs palmiers-nains et mis en culture;

« 3° Vingt sont nettoyés et convertis en prairies.

» 4° Quarante-cinq hectares sont ensemencés en céréales, blé, orge, pommes de terre, légumes.

» 5° Six hectares sont convertis en terres à jar. din.

» 6° Deux mille cinq cents arbres ont été plantés. Il y a dans le nombre : douze cents mûriers, trois cents peupliers d'Italie, trois cents arbres de pur agrément, sept-cents arbres fruitiers, poiriers, pommiers, amandiers, abricotiers, pruniers, cerisiers, noyers, orangers, oliviers, figuiers, un commencement de vigne.

» 7° La ferme compte quinze paires de bœufs de labour formés, de jeunes élèves et quelques vaches. Elle nourrit de plus un petit troupeau de moutons et quelques chevaux.

» 8° La population de Staouéli se compose d'un personnel de quarante-trois religieux, une vingtaine de colons auxiliaires et environ cent ouvriers.

» Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que nous exploitons une jolie carrière de pierres de taille; nous fabriquons la chaux ; nous commençons un établissement pour faire des briques et de la tuile. Si vous nous continuez votre bienveillance, monsieur le Directeur, j'espère en peu de temps vous offrir un état encore



plus satisfaisant et plus digne de la vive sollicitude que vous portez aux véritables progrès de la colonie.

» Je vous prie de vouloir bien agréer, etc...

» F. François-Régis, prieur de Staouéli. »

Ces résultats étaient beaux, sans doute, mais ils étaient le prix de bien des souffrances et de cruelles privations. Les religieux étaient à peu près sans logement. Groupés, comme ils pouvaient, sous des baraques de planches qui ne les défendaient ni contre la rigueur du froid de la nuit, ni contre les ardeurs du soleil africain, ils vivaient pêle-mêle avec les soldats envoyés à leur aide et au milieu du bétail que l'on n'avait pu caser sous de meilleurs abris. A la privation de sommeil causée par les cris des animaux se joignait le régime alimentaire de la Trappe fort peu substantiel, en sorte que les forces épuisées suffisaient à peine aux travaux. Aussi l'été de l'année 1844 fut terrible. Les pluies du printemps avaient été longues et torrentielles, et l'horizon presque toujours obscurci par les brouillards. Les chaleurs arrivant subitement développèrent des vapeurs dont les funestes effets, augmentés par les miasmes toujours dangereux qui se dégagent d'un sol mis en culture pour la première fois, se firent sentir d'abord sur les récoltes, et puis sur la santé des hommes. Des fièvres se déclarèrent qui atteignirent à peu près tout le monde et auxquelles succombèrent, dans l'espace de quelques mois, dix religieux ou frères convers, et plus d'une vingtaine de soldats qui moururent à l'hôpital où ils avaient été transportés.

Le R. Père qui arriva de France sur ces entrefaites avec un renfort d'hommes et d'argent, ranima les courages, et l'on reprit avec une ardeur nouvelle les travaux un instant ralentis par le découragement et l'impuissance. L'église provisoire achevée et bénie dès le mois de mai 1844, fut solennellement consacrée par Mgr l'Évêque d'Alger, le 30 août suivant. Dès lors les exercices monastiques prirent un cours régulier ; l'état matériel s'améliorant peu à peu, les esprits s'en ressentirent. Moins absorbés par les occupations du dehors, ils s'adonnèrent davantage aux travaux de la vie intérieure ; la ferveur se réveilla et la maison offrit bientôt le consolant aspect d'un véritable monastère.

Désormais la fondation était faite ; elle paraissait assise sur des bases solides. Pour l'affermir encore, pour encourager les religieux dans leur sainte entreprise et les exciter à atteindre la perfection de leur état, Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie IX, à la prière du Révérendissime Dom Joseph-Marie, daigna ériger le nouveau monastère en abbaye par un décret du 9 janvier 1846. Le 11 juillet suivant, le lendemain même de son arrivée à Alger et de la prise de possession de son siége, Mgr Pavy, successeur de Mgr Dupuch, apportait le décret d'érection à Staouéli et le publiait en présence de M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique et grand-maître de l'Université, de MM. Victor Fouché, directeur général des affaires civiles d'Alger, de Bar, lieutenant-général, de Tartas, maréchal de camp et plusieurs autres personnages

distingués. Trois mois plus tard, la communauté se réunissait sous la présidence de Dom Orsise, et élisait Dom François-Régis, pour abbé perpétuel du monastère de N. D. de Staouéli. C'était le 28 octobre 1846. Le même jour, sa Grandeur Mgr l'Évêque d'Alger daignait apposer au bas du procès-verbal de l'élection cette approbation flatteuse pour le nouvel élu et récompense légitime des peines qu'il s'était données pour l'accomplissement de sa mission :

« *Hanc electionem deo gratissimam, fratribus saluberrimam, in Ecclesiæ africanæ decus, in episcopatus nostri honorem atque solatium fore credimus atque testamur; illam ideo, in quantum nobis est, mente, corde, sigilloque nostro probamus.— Algeri* 28° *octobris* 1846. »

† « LUD.-ANT.-AUG. PAVY, *Episc. Alg.* [1] »

De pénibles épreuves attendaient encore Dom François-Régis. Leur récit n'appartient plus à notre histoire. Qu'il nous suffise de dire qu'il fut toujours à leur hauteur et les subit avec courage. Puis enfin, lorsque au prix d'héroïques efforts, la colonie était en pleine voie de prospérité, lorsqu'il semblait qu'il n'eût plus qu'à recueillir le fruit de ses travaux, voilà qu'un sacrifice suprême vient l'arracher au repos qu'il croyait avoir

[1] Nous croyons et attestons que cette élection sera très agréable à Dieu, très salutaire aux frères, pour l'honneur de l'Eglise d'Afrique, l'honneur et la consolation de notre épiscopat. C'est pourquoi, autant qu'il est en nous, nous l'approuvons d'esprit, de cœur et par l'apposition de notre sceau. — Alger, 28 octobre 1846.

† LOUIS-ANT.-AUG. PAVY, *évêque d'Alger*.

conquis pour le replonger plus avant que jamais dans l'embarras des affaires. Le rappel de Dom Fulgence à son abbaye de Bellefontaine laissait vacante, depuis plusieurs mois, la charge de Procureur-général en cour de Rome. La prudence, la facilité des rapports, en même temps que l'énergie déployées par Dom François-Régis au milieu des difficultés de son administration, l'avaient naturellement signalé à l'attention de ses collègues. Le Chapitre-général de 1855 l'élut tout d'une voix à cet emploi délicat et si important. En conséquence, il se démit de son titre d'Abbé de Staouéli entre les mains de son Père immédiat, Dom Gabriel abbé d'Aiguebelle, et, par ce dernier acte de dévouement, il prouva une fois de plus que la gloire de Dieu, les intérêts de son Ordre et le bien de son monastère l'avaient seuls guidé dans toutes ses démarches.

Son successeur au siége abbatial est Dom Augustin, ancien prieur d'Aiguebelle, qui fut élu par la communauté le 21 novembre 1856 et béni le 26 décembre suivant. Sous sa discipline paternelle, la fervente communauté de N.-D. de Staouéli continue de prospérer, et par une observance exacte, malgré un ciel de feu, des usages monastiques et des pratiques cisterciennes, elle attire sur cette plage encore infidèle des bénédictions qui ont déjà germé en fruits abondants de salut.

La communauté de Staouéli compte aujourd'hui cent vingt personnes et occupe en outre une centaine de colons. Elle se suffit abondamment à elle-même. La culture du blé, entreprise sur une vaste échelle et

qui a parfaitement réussi, fait sa principale richesse. La vigne, à laquelle les religieux ont donné une presque égale importance, a donné déjà d'étonnants résultats et en promet de plus merveilleux encore. Une expérience de plusieurs années a fait voir également ce que pourrait produire en essences ce sol si riche de notre colonie.



CHAPITRE X.

FIN DU GOUVERNEMENT DE DOM ORSISE.

Séparation des deux observances. — Démission de Dom Orsise et élection de Dom Bonaventure. — Mgr l'Évêque de Valence intervient, casse l'élection et rétablit Dom Orsise sur son siége. — Le Saint-Siége ordonne une nouvelle élection. — Dom Orsise est réélu. — Aiguebelle rentre sous la juridiction de l'Ordre ; Dom Fulgence, abbé de Bellefontaine, lui est donné pour Père immédiat. — Nouvelle démission de Dom Orsise et réélection de Dom Bonaventure. — Fondation de N.-D. des sept douleurs, à Blagnac, diocèse de Toulouse. — Fondation de N.-D. des Neiges, diocèse de Viviers. — Gouvernement de Dom Bonaventure. — Fondation de N.-D. du Désert, diocèse de Toulouse. — Mort de Dom Bonaventure.

Il est temps de revenir à Dom Orsise et de terminer enfin l'histoire de son administration. Les dernières années en furent orageuses, autant pour la Congrégation tout entière que pour notre monastère d'Aiguebelle.

Nous avons dit l'état précaire des maisons de la Trappe, à la mort de Dom Augustin de Lestrange, le germe de dissolution prochaine qui minait son œuvre et les moyens employés par le Souverain Pontife Léon XII pour épargner à notre Congrégation naissante une ruine peut-être irréparable, c'est-à-dire la mission confiée à Dom Antoine, abbé de Melleray, de visiter

tous les monastères et de faire un compte-rendu de l'état de chacun et sur la disposition des esprits à l'égard des diverses observances. Le projet de Léon XII et du cardinal Lambruschini était d'établir, par des concessions faites de part et d'autre, l'uniformité absolue entre toutes les maisons, soit d'hommes, soit de femmes, de sorte qu'il n'y eut pour toutes qu'une même règle, les mêmes pratiques, les mêmes usages, et que l'on pût passer d'une maison dans une autre, sans trouver le moindre changement. C'est aussi dans ce sens que Dom Antoine avait dressé son mémoire.

La mort du Pape et l'élection de son successeur laissèrent cette affaire en suspens pour quelques années. Lorsqu'elle fut reprise en 1834, la commission nommée par Grégoire XVI, et composée des cardinaux Odescalchi, Pedicini et Weld, auxquels le vénérable Abbé de Bellefontaine, Dom Fulgence, et Dom Joseph-Marie, nouvellement élu abbé de la Trappe, étaient venus apporter le concours de leur expérience et de leurs lumières, trouva de grandes difficultés dans l'exécution du projet de Dom Antoine. Reconnaissant que l'uniformité absolue des pratiques n'était pas indispensable à l'unité, les Eminentissimes cardinaux se contentèrent de supprimer quelques usages particuliers de la Val-Sainte, et laissèrent à chaque observance la liberté de suivre la règle de saint Benoît avec les constitutions de Cîteaux ou celles de M. de Rancé. Cet article était rédigé de telle sorte qu'il était loisible à chaque maison d'embrasser l'une ou l'autre observance

à son choix. Mais lorsque le bref fut soumis au Pape et qu'il en fut à cet article, il se hâta de le corriger et ajouta de sa propre main : *ex recepto more cujusque monasterii*, c'est-à-dire en se conformant à l'usage établi dans chaque monastère. Pour l'office divin où il était plus facile d'effacer les distinctions, on imposa aux uns et aux autres l'obligation de suivre les livres liturgiques sans tenir compte des pratiques que l'un ou l'autre réformateur, l'Abbé de Rancé ou Dom Augustin, avait pu introduire dans la liturgie de l'Ordre.

Mais la question la plus importante, comme aussi la plus délicate, était la question de juridiction et de gouvernement. Comment éviter les conflits entre deux observances justement jalouses de leurs droits respectifs et qui allaient se trouver en perpétuel contact? Le décret de réunion y pourvut le mieux qu'il put, mais pas si bien, pourtant, qu'il ne s'élevât de temps à autre quelques contestations toujours fâcheuses, et que, quelques années plus tard, on ne fût obligé d'en venir à une séparation définitive.

Il ne faut pas s'en étonner ; la même chose s'est vue dans des temps plus heureux pour l'état monastique et entre deux Ordres également recommandables par leur sainteté et les services éminents qu'ils rendaient à l'Eglise. Qui n'a entendu parler de ces fameuses querelles suscitées, au XIIe siècle, entre les Cisterciens et les religieux de Cluny, au sujet de l'exemption des dîmes accordées aux premiers, et de la diversité de leurs observances ? Qui n'a lu avec une certaine sur-

prise les reproches assez vifs que saint Bernard adressait aux Cluniciens, reproches dictés par l'ardeur de son zèle, mais aussi tempérés par sa tendre charité[1]? Mais, en retour, qui n'a été édifié de la profonde humilité de Pierre-le-Vénérable, le pieux abbé de Cluny, qui, tout en se plaignant avec douceur de leur sévérité, en profite néanmoins pour apporter à son institut de salutaires réformes, rendues nécessaires par la négligence de son prédécesseur. Et pourtant une soumission si humble, une conduite si religieuse ne retenait point les critiques, n'étouffait pas l'esprit de contention. Vingt ans après, le même abbé disait en gémissant dans une lettre à son plus tendre ami, saint Bernard, lettre admirable dans laquelle il révèle tout son cœur :

« Pour moi, je prends garde de ne point être du » nombre de ces frères qui haïssaient Joseph dans leur » cœur et ne pouvaient lui adresser une parole de » paix. Plut à Dieu (je le dis sans vaine gloire) que » tous nos frères et les vôtres en fissent autant et ne » s'écartassent jamais de la ligne de la charité qui, » seule, après la foi et le sacrement de baptême, les » rend frères et les unit par les liens d'une parenté » toute spéciale[2]. »

On ne peut s'empêcher de sourire à la plaisante scène de ces petites querelles monastiques qu'il décrit

[1] *Apologia ad Guillelmum S. Theodorici abbatem*, opp. S. Bern. ap. Migne, Patrologiæ Tom. CLXXXII; col 895 et seq.

[2] *Opp. S. Bernardi*, ap. Migne, loc. cit., col. 398.

avec une finesse moqueuse et sur un ton presque indigné. Les portraits y sont pris sur le vif :

« La variété des vêtements, dit-il, engendrerait-elle
» aussi la divergence des esprits? car je vois presque
» tous les jours, et cela saute aux yeux de ceux même
» qui ne le regardent pas, le *moine noir* (je puis bien
» ainsi l'appeler) regarder de travers le *moine blanc*
» qu'il rencontre, et le moine blanc, de son côté, cli-
» gner de l'œil à la vue de son frère de couleur rivale.
» J'ai vu, je ne sais combien de fois, des groupes de
» Noirs, lorsque survenait un Blanc, se moquer de
» lui comme d'un monstre et, par la parole ou par le
» geste, témoigner autant de stupeur qu'en eût pu
» leur causer la vue d'une chimère, d'un centaure ou
» de quelque autre étrange merveille. J'ai vu des
» Blancs, au contraire, *absorbés d'abord par leur con-*
» *versation et conférant entre eux de tout ce qui leur*
» *passait par l'esprit*, se taire subitement à l'arrivée
» d'un Noir et se mettre sur le qui-vive du silence,
» comme à l'approche d'un ennemi qui vient sur-
» prendre un secret. J'en ai vu, dans les deux camps,
» dont la langue était muette, mais dont les yeux, les
» mains et les pieds parlaient; ce qu'ils ne voulaient pas
» faire connaître par la voix, de crainte de se trahir,
» ils le proclamaient plus haut encore par leurs gestes.
» Voix muettes, membres éloquents, et, par un ren-
» versement de l'ordre naturel, hommes qui crient en
» parlant aux pierres et qui se taisent devant leurs
» semblables! que de fois, en les voyant, je me suis

» rappelé cette parole de Salomon qui, dépeignant cette
» espèce de gens, dit dans les proverbes : « Il fait
» signe de l'œil, frappe du pied, parle avec les doigts,
» médite le mal dans son cœur dépravé, et en tout
» temps suscite des querelles[1]. »

S'il en était ainsi de deux Ordres également saints, également illustres et d'une indépendance absolue vis-à-vis l'un de l'autre, que serait-il arrivé si, mis en rapport immédiat par l'unité d'administration et de gouvernement, ils eussent exercé l'un sur l'autre des droits de juridiction réciproque? On aurait donc tort d'être surpris que des difficultés du même genre, quoique moins graves et moins retentissantes, se soient élevées entre deux Observances au même degré respectables, et que, au commencement de l'année 1847, Dom Joseph-Marie se rendit une seconde fois à Rome, où l'avait précédé l'Abbé du Port-du-Salut, Dom François-d'Assise de pieuse mémoire. Leur but était de faire terminer par l'autorité compétente l'arrangement qui devait clore toutes les discussions présentes et à venir. On l'obtint par la séparation complète des deux Observances et leur érection en deux Congrégations distinctes. Le bref, du 27 février 1847, est ainsi conçu :

« Quoique les religieux de l'abbaye de la Trappe aient professé, dès le XII[e] siècle, l'étroite réforme de Cîteaux, cependant, forcés par les guerres qui survin-

[1] *Ibid.* loc. cit. — Voir toute cette lettre et, notamment, les numéros 6, 7 et 8.

rent d'abandonner le monastère, leur ferveur se ralentit de telle sorte durant le séjour qu'ils firent dans le siècle, que, rentrés sous le cloître, ils suivirent une manière de vivre tout-à-fait relâchée. Mais enfin, après de nombreuses vicissitudes, Jean-Armand Bouthillier, abbé du monastère de la Trappe, y ayant établi, au XVII[e] siècle, la discipline monastique, comme elle se pratiquait à Clairvaux du temps de saint Bernard[1], afin que les religieux devinssent plus fervents dans le service de Dieu et l'observance de l'Institut monastique; et pour rendre plus stable cette réforme que le Siége Apostolique avait déclarée digne d'éloges, il dressa ses constitutions.

» Un grand nombre d'années après, le moine Augustin de Lestranges, fuyant la France à cause de la révolution de 1793, se réfugia avec vingt-quatre de ses compagnons à la Val-Sainte, dans le canton de Fribourg, et y introduisit une réforme plus sévère à laquelle il donna également ses constitutions qui, pourtant, ne furent jamais ratifiées par l'approbation du Siége Apostolique[2]. De là sortirent deux Observances

[1] Telle était, du moins, l'intention du pieux réformateur; mais le malheur des temps, le profond abaissement de la discipline religieuse ne lui permirent pas de la réaliser complètement. Elle ne le fut que cent cinquante ans plus tard, par les soins de Dom Augustin de Lestranges, héritier de l'esprit et du zèle de l'abbé de Rancé.

[2] Les renseignements fournis alors à la Sacrée-Congrégation sur ce point d'histoire sont inexacts. Les constitutions de la Val-Sainte furent approuvées par le Légat du Souverain Pontife Pie VI et par ce pontife lui-même (voir aux pièces justificatives n° 6 et plus haut page 125.) Les constitutions de M. de Rancé avaien été louées et encouragées par le Pape Innocent XI qui fit écrire à l'abbé de la Trappe par le cardinal Cibo qu'il louait son

qui avaient chacune leurs monastères, étaient gouvernées par leurs supérieurs propres. Mais, plus tard, plusieurs pensèrent qu'il serait utile à l'une et à l'autre Observance d'être érigée en une seule Congrégation et soumise au régime d'un supérieur unique; qu'elles auraient par là plus de consistance, se propageraient et s'augmenteraient plus facilement. Des supplications furent donc adressées au Siége Apostolique pour obtenir l'établissement d'une seule Congrégation, sous certaines lois, et les religieux qui professaient la réforme de la Val-Sainte déclarèrent qu'ils étaient prêts, dans ce but, à renoncer aux constitutions de l'Abbé de Lestranges pour se conformer uniquement à la règle de saint Benoît. Comme les raisons apportées en faveur de l'unité de régime ne paraissaient pas sans importance et que, dans les autres Ordres réguliers, l'on avait déjà des exemples de réunions semblables, l'union des deux Observances dut être approuvée, conformément aux leçons de l'expérience. En conséquence, avec l'autorisation du Souverain Pontife, la Sacrée

zèle à rétablir la discipline dans son monastère, à l'imitation des premiers fondateurs; et le cardinal ajoutait : « Sa Sainteté a la confiance que cette » pratique de la vertu parfaite et de l'abstinence, sera un grand bien » pour l'Ordre, pour la France entière et l'ornement du siècle. »

Zelus stabiliendæ in posteros disciplinæ quam in monasterio tuo ad priscæ santimoniæ normom, et ad insigne Cisterciensis Ordinis documentum, cum magna bouorum omnium approbotione restourasti... Istam enim eximiæ virtutis et abstinentiæ palestram non mediocri ordinis tui, imo totius Galliæ bono et seculi nostri ornamento cessuram Sanctitos Sua in Domino confidit, qui te ante mundi constitutionem tam pii ac præclari operis auctorem designatum..., etc. (*Hist. de la Trappe*, T. I. p. 186.)

Congrégation des Evêques et des Réguliers rendit un décret, le 3 octobre 1834, qui constituait en une seule Congrégation tous les monastères de Trappistes situés en France.

» Ce décret mis à exécution, s'éleva la question de la qualité et de la nature des vœux. Après un sérieux examen, Grégoire XVI, de sainte mémoire, déclara par un édit que, à partir du premier jour du mois de mars 1837, les vœux émis à l'avenir par les Trappistes, dans les limites de la France, devaient être regardés comme simples, et que, pour ce qui regardait les vœux émis avant cette époque, de très graves raisons le poussaient à s'abstenir de porter là-dessus aucun jugement.

» Toutes choses étant ainsi réglées, il semblait qu'il n'y avait plus rien à décréter. Mais comme les décrets du Siége Apostolique ne furent pas interprétés dans leur vrai sens, et qu'il se produisit certains actes que quelques-uns jugèrent contraires à l'Observance de l'Abbé de Rancé, il arriva que, quelques années après, plusieurs religieux demandèrent avec instance la séparation des Observances en deux Congrégations. Le consentement de tous les Trappistes vint alors se joindre à leurs vœux ; car ils étaient intimement persuadés que c'était le seul moyen de conserver la paix.

» Ces motifs parurent d'un assez grand poids pour mériter un examen attentif : car, bien que l'union des deux Observances eût paru d'abord désirable, cependant, vu l'excitation des esprits, il était évident pour

tous qu'il fallait employer les moyens les plus propres à maintenir la paix et à conserver l'union et la tranquillité des esprits, sans tenir compte de ce qu'on avait auparavant jugé le meilleur.

» Ouï donc les Evêques de tous les diocèses où sont érigés des monastères de Trappistes, du consentement du Vicaire général et de l'avis universel des religieux, en raison aussi des circonstances particulières survenues après la réunion, les Eminents Cardinaux, députés par la Congrégation préposée aux affaires et consultations des Evêques et des Réguliers, dans une assemblée tenue le 23 août 1846, décrétèrent et statuèrent les articles suivants :

» I. Tous les monastères de Trappistes, en France, formeront deux Congrégations qui seront appelées : l'une, de *l'ancienne réforme de N.-D. de la Trappe*, et l'autre, de *la nouvelle réforme de N.-D. de la Trappe*. Elles appartiendront toutes les deux à l'Ordre de Cîteaux ; mais l'ancienne observera les constitutions de l'Abbé de Rancé, et la nouvelle suivra, non point les constitutions de l'Abbé de Lestranges dont elle s'est écartée depuis l'année 1834, mais la règle de saint Benoît avec les constitutions primitives des Cisterciens approuvées par le Saint-Siége, sauf les prescriptions contenues dans ce décret.

» II. L'une et l'autre Congrégation sera soumise au Président général de l'Ordre de Cîteaux qui en confirmera les Abbés.

» III. Chaque Congrégation aura, en France, son

Vicaire-général investi de tous les pouvoirs nécessaires pour la bien administrer.

» IV. Dans la Congrégation de la nouvelle réforme, cette charge sera attachée à perpétuité au titre d'abbé de l'ancien monastère de N.-D. de la Trappe, en sorte que les abbés de ce monastère canoniquement élus aient en même temps l'autorité et la charge de Vicaire-général. Toutefois, pour le présent, nous ne décidons rien sur la perpétuité de cet abbé dans son emploi; mais le Siége Apostolique, à la mort de cet abbé, règlera ce qu'il jugera dans le Seigneur être le plus expédient. En conséquence, à la première vacance, on suspendra l'élection du nouvel abbé pour instruire sur le champ le Siége Apostolique, et l'on sera obligé d'attendre sa décision. Pour la Congrégation de l'ancienne réforme, le Vicaire-général sera élu tous les cinq ans parmi les abbés de la même observance.

» V. Tous les ans, chaque Vicaire-général célébrera le Chapitre auquel il convoquera les autres Abbés ou prieurs conventuels de son Observance. De plus, il en visitera par lui-même, ou par un autre abbé, tous les monastères; et le monastère de N.-D. de la Trappe sera visité par les trois abbés de Melleray, de Bellefontaine et d'Aiguebelle. De même, le monastère d'où sera tiré le Vicaire-général de l'autre Congrégation sera visité par deux abbés choisis dans le Chapitre.

» VI. Pour les vœux, il y est suffisamment pourvu par le décret du Siége Apostolique du 1er mars 1837.

» VII. On se conformera au décret de la Sacrée

Congrégation des rits, en date du 20 avril 1822, touchant le rituel, le missel, le bréviaire et le martyrologe dont on devra faire usage.

» VIII. Le travail manuel ordinaire n'excèdera pas six heures en été, et quatre heures et demie, le reste de l'année. Quant aux jeûnes, aux prières et au chant du chœur, on suivra ou la règle de saint Benoît, ou les constitutions de l'abbé de Rancé, selon l'usage reçu dans chaque monastère.

» IX. Les supérieurs pourront modifier et adoucir les dispositions de l'article VIII, en faveur des religieux qu'ils croiront dignes de quelque indulgence, soit à cause de leur âge, de leur santé, soit pour d'autres raisons légitimes,

» X. Quoique les monastères des Trappistes soient exempts de la juridiction des Evêques, cependant, pour des raisons particulières et jusqu'à nouvel ordre, ils seront soumis à la juridiction des mêmes Évêques qui agiront comme délégués du Siége Apostolique.

» XI. Quoique les religieux de la Trappe ne puissent par eux-mêmes recueillir des aumônes de porte en porte, les quêtes ne sont pourtant point interdites, pourvu qu'elles se fassent par des hommes probes, choisis ou agréés par les Évêques, à l'exclusion toujours des religieux.

» XII. Les religieuses de la Trappe, en France, appartiendront à ces deux Congrégations; mais elles ne seront pas exemptes de la juridiction des Évêques. Cependant la direction spirituelle de chaque monas-

tère sera confiée à un ou deux religieux du monastère le plus voisin, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent. Les Évêques choisiront et approuveront les religieux qu'ils jugeront propres à cet emploi, et ils pourront députer pour confesseurs extraordinaires même des prêtres séculiers.

» XIII. Les constitutions que les religieuses doivent garder à l'avenir seront soumises à l'approbation du Saint-Siége.

» Ce décret que Notre Saint-Père le Pape Pie ix avait approuvé dans une audience obtenue par le secrétaire de la Sacrée Congrégation préposée aux affaires et consultations des Evêques et des Réguliers, le 28 août 1846, a été confirmé dans une nouvelle audience du 5 février 1847 par Sa Sainteté qui en a ordonné l'exécution, nonobstant toutes dispositions contraires.

» Donné à Rome par la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, le vingt-cinquième jour de février 1847.

» Le Cardinal Ostini, Préfet de la Congrégation.
» D. Archevêque de Damas, secrétaire.»

Par ce décret, le calme renaissait dans les esprits, la paix rentrait au fond des cœurs. Chaque Observance savait désormais à quoi s'en tenir, A l'une, la règle de saint Benoît, les constitutions et les règlements particuliers de l'Abbé de Rancé. A l'autre, la règle de saint Benoît aussi, mais prise à la lettre avec les constitutions primitives de Cîteaux, c'est-à-dire la *Charte de Charité*, les *anciens Us* de l'Ordre, les *décrets des premiers*

Chapitres généraux et les *Bulles des Papes* qui les expliquent. La première avait la consolation de garder intacte et de perpétuer l'œuvre de l'illustre et vénéré réformateur à qui notre Ordre doit, en France, sa conservation ; la seconde remerciait Dieu de reprendre de point en point les usages et les pratiques qui avaient sanctifié nos premiers Pères de Citeaux et d'être appelée à reproduire, au XIXe siècle, le genre de vie, les exemples de travail et de pénitence offerts au XIIe par saint Albéric, saint Etienne, saint Bernard et les religieux formés à leur école. Cependant, tous les liens qui les unissaient ne sont point rompus. Les prières pour les vivants et les morts sont réciproques. Le même Cardinal protecteur partage entre elles son active et bienveillante sollicitude et, comme pour resserrer encore les rapports de charité, l'Observance de M. de Rancé a, depuis plusieurs années, choisi pour Procureur-général en cour de Rome Dom François-Régis qui remplissait déjà ces fonctions au nom de la primitive Observance.

Pendant que cette question de la séparation se traitait à Rome, la tenue des Chapitres généraux et le cours des visites régulières avaient été suspendus. Pour les reprendre, on n'attendait plus que la publication du décret. Elle eut lieu le 25 février 1847.

Ce jour-là précisément, à Aiguebelle, on procédait avec une précipitation fâcheuse à l'élection d'un successeur de Dom Orsise qui, la veille même, avait offert sa démission à la suite d'une réunion capitulaire pré-

sidée par le Vicaire-général de la Congrégation, Dom Joseph-Marie. Ce dernier avait cru pouvoir devancer la publication du décret qu'il savait d'ailleurs imminente, et profiter de son passage dans le midi pour faire la visite dans notre monastère. Il accepta la démission de Dom Orsise et fit aussitôt élire à sa place Dom Bonaventure, aumônier des Trappistines de Maubec, rappelé subitement pour une opération qu'il était loin de soupçonner.

Dom Bonaventure était un religieux du mérite le plus distingué, rempli de l'esprit de Dieu, habile dans la conduite des âmes et le maniement des affaires temporelles. Sa prudence et sa charité l'avaient déjà désigné à ses frères depuis longtemps pour les emplois les plus importants de notre Ordre. Successivement Père-maître des novices, Père-maître des frères convers, aumônier des religieuses de Maubec, prieur d'Aiguebelle, Prieur titulaire de Roquereyne, choisi pour succéder à l'Abbé de Bricquebec, aumônier des religieuses de la Cour-Pétral ; il ne manquait à son élection, pour satisfaire tout le monde, que d'avoir été faite avec plus de calme et de réflexion, après une démission plus spontanément offerte et plus régulièrement acceptée. Au lieu donc de la joie universelle qu'elle eût excitée dans des circonstances plus heureuses, elle devint une semence de troubles et de disputes qu'envenimèrent, et, surtout, prolongèrent de déplorables conflits de juridiction. En effet, Mgr Chatrousse, évêque de Valence, intervient en vertu de son titre de délégué du Saint-Siége,

casse les opérations du Vicaire-général, annule l'élection de Dom Bonaventure, réintègre Dom Orsise dans ses droits et part pour Rome dans le dessein d'y faire approuver sa conduite. Rome approuva le zèle et l'intervention du prélat, mais non les mesures qu'il avait prises. Elle le chargea d'obtenir la démission des « deux abbés » et de présider, pour cette fois seulement, à une autre élection à laquelle les deux candidats seraient admis. Le nouveau scrutin rendit son siége à Dom Orsise.

Cependant Aiguebelle, placée, par suite de ce conflit, sous la juridiction de l'ordinaire, se trouvait séparée de la Congrégation, et les religieux désiraient vivement se réunir à elle. Rome le voulait aussi. Pour opérer ce rapprochement, la Sacrée Congrégation mande auprès d'elle Mgr l'Évêque de Valence et Dom Orsise, afin de s'entendre avec Dom Fulgence, alors procureur-général, et, le 28 juin, à la suite de plusieurs conférences et d'un compromis passé entre Monseigneur et l'Abbé de Bellefontaine, elle rend le décret suivant qui rattachait Aiguebelle à la Congrégation, et, par une sagesse digne du Siége Apostolique, conciliant tous les intérêts, prévenait le retour de trop fâcheux démêlés :

« Pour rétablir la paix et la concorde au sein de la Congrégation de la nouvelle réforme de N.-D. de la Trappe, troublée à la suite de quelques dissensions élevées entre le Vicaire-général de ladite Congrégation et le P. Orsise, abbé du monastère d'Aiguebelle, au diocèse de Valence,

» Après avoir entendu le Révérendissime Évêque de Valence, le P. Fulgence, abbé de Bellefontaine, procureur-général de ladite Congrégation de la Trappe, et le P. Orsise, abbé dudit monastère d'Aiguebelle,

» Par nous, soussigné, Cardinal-préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, Notre très-saint Père le pape Pie IX, par la teneur du présent décret, a déclaré et déclare ce qui suit :

« Art. 1er. Dans le monastère d'Aiguebelle, est et demeure confirmé tout ce qui a été réglé par l'autorité spéciale et expresse du Saint-Siége.

» Art. 2. Le P. Orsise, abbé du monastère d'Aiguebelle, gardera et sera tenu de garder avec sa Congrégation l'union et la dépendance que prescrivent les constitutions et statuts de l'Ordre.

» Art. 3. Le monastère d'Aiguebelle, par décision du Saint-Siége, est déclaré uni *par affiliation*, comme l'on dit, au monastère de Bellefontaine. En conséquence, l'Abbé de Bellefontaine, à l'exclusion de tout autre visiteur de la susdite Congrégation de la Trappe, visitera le monastère d'Aiguebelle et le monastère de Maubec, au diocèse de Valence, jusqu'à ce que le Saint-Siége en ait décidé autrement. Toutefois, par le présent article, on n'entend nullement déroger aux droits et aux prérogatives que ledit monastère d'Aiguebelle aurait légitimement acquis d'après les constitutions de son Ordre et les décrets du Saint-Siége.

» Art. 4. Quoique le Révérendissime Évêque de Valence n'ait aucun droit à exercer dans l'érection du



monastère de la Trappe de *Notre-Dame-des-Neiges,* au diocèse de Viviers, cependant, comme cette fondation est déjà commencée, pour cette fois seulement et par une spéciale concession du Saint-Siége, le Révérendissime Évêque de Valence adressera un rapport à cette Sacrée Congrégation, afin de compléter cette érection, sans préjudice d'un autre rapport que devra transmettre aussi le Révérendissime évêque de Viviers, comme Ordinaire du lieu.

» Enfin, pour écarter tout sujet de doute à l'égard de l'autorité que les Évêques de France peuvent exercer sur les monastères de Trappistes qui existent dans leurs diocèses respectifs, que tous les intéressés sachent que Grégoire XVI, de sainte mémoire, a donné, le 3 mai 1839, la déclaration suivante : « Jusqu'à nouvelle » décision du Saint-Siége, les monastères et les moines » sont soumis à la visite et à la correction des évê- » ques, sauf le maintien des constitutions de l'Ordre. » Par conséquent les évêques ne peuvent exercer leur » délégation que dans ces limites » .

» Donné à Rome, de la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, le 20 juin 1851.

» J. A. card. ORIOLI, *præfectus.*
» D. *Patriarcha Constantinop.* »

Ainsi, après cinq années de pénibles angoisses et d'agitation, la paix et le calme étaient rendus à notre chère Aiguebelle, et la communauté, malgré sa reconnaissance pour Mgr l'Évêque qui s'était montré envers elle père tendre et pasteur rempli de vigilance, quittait néanmoins son état anormal pour rentrer dans le giron

maternel. Pourtant quelques ferments de discorde subsistaient encore. Afin de les étouffer entièrement, Dom Fulgence trouva dans le dévouement et l'humilité de Dom Orsise le plus court comme le plus efficace des expédients. Il lui conseilla de donner sa démission, parti auquel Dom Orsise acquiesça sur-le-champ et bien volontiers. Autorisé par ses collègues et muni de leur consentement, ainsi que le prescrit la Charte de Charité, statut fondamental de l'Ordre, Dom Fulgence la reçut et, après avoir déclaré l'abbaye vacante, nommé les officiers qui devaient gouverner le monastère sous sa direction, prescrivit les prières et les mesures requises en semblable circonstance.

Cette scène douloureuse pour bien des cœurs, et qui arracha les larmes de plus d'un assistant, se passait au Chapitre d'Aiguebelle le 16 mai 1852. Le 2 juillet suivant, sous la présidence de Dom Fulgence, père immédiat du monastère, on procédait à la nouvelle élection, mais cette fois avec le calme et la maturité convenables, dans toutes les conditions régulières. Les voix se partagèrent entre deux candidats, Dom Gabriel, prieur de N. D. des Neiges et Dom Bonaventure, l'élu d'autrefois, qui réunit la majorité. Dom Bonaventure était alors absent d'Aiguebelle et remplissait les fonctions d'aumônier auprès des religieuses de la Cour-Pétral, au diocèse de Chartres. Ce fut là que les votes de ses frères vinrent surprendre son humilité et le rappeler dans le monastère qu'il eût bien voulu ne jamais quitter.

Il semble que ces troubles intérieurs, qui avaient eu au dehors un retentissement assez notable, auraient dû affaiblir, sinon éteindre la confiance et le respect des fidèles pour la Congrégation de la Trappe. Il n'en fut rien. Jamais au contraire, à Aiguebelle du moins, les demandes ne furent plus nombreuses, les instances plus vives pour obtenir des religieux de notre Ordre et l'érection de nouvelles maisons. Dès 1845, on offrait à Dom Orsise de racheter l'abbaye de Cîteaux pour le prix exorbitant de seize cent mille francs. Sans refuser absolument, Dom Orsise renvoya les solliciteurs au Chapitre-général qui ne jugea pas à propos d'accepter, soit à cause de l'énormité de la somme, soit plutôt à cause de la magnificence du bâtiment qui, construit à une époque de pleine décadence, ne convenait pas du tout à la sévère réforme qui avait repris la primitive Observance et la noble simplicité de l'Ordre. Un peu plus tard, M. de Noyron, aux îles d'Hières, M. de Lestang, près du Puy, offraient leurs propriétés pour une fondation. Du Var, on demandait le rétablissement du Toronet, ancienne abbaye Cistercienne; de Rodez, Mgr l'Evêque faisait des instances pour celui de l'abbaye de Bonneval. La ville de Toulouse appelait quelques religieux pour fonder une école d'orphelins et une ferme-modèle, sans parler des fondateurs de Roquereyne qui, désolés du départ de la communauté, réclamaient toujours et, aujourd'hui même, espèrent encore son retour.

Cette affluence de demandes, que nous n'énumérons

pas toutes, montre que la tempête soulevée contre Aiguebelle n'était qu'une épreuve et que les intentions qui animaient les partis dissidents étaient pures et droites.

Toutes ces propositions avaient été successivement rejetées ou ajournées à des temps meilleurs. Il y en eut deux pourtant qui eurent un sort plus heureux : Notre-Dame des Neiges, au diocèse de Viviers, et Notre-Dame de Blagnac, dans celui de Toulouse.

NOTRE-DAME DES NEIGES.

Vers le milieu de 1849, un prêtre respectable de la société de Saint-Sulpice, M. Casimir Chalbos, récemment arrivé d'Amérique où durant quinze ans, il avait été occupé aux travaux des missions, se présentait à Aiguebelle et faisait part à Dom Orsise du projet qu'il avait formé, de concert avec son frère M. Théodore Chalbos, de consacrer, en commun, leur héritage à la fondation d'un monastère de la Trappe, le priant d'accéder à ses désirs. Leur père, vieillard vénérable, était entré avec joie dans leur dessein et Mlle Marine Chalbos, leur tante, partageant les sentiments de foi qui animaient son frère et ses neveux, les encourageait dans leur généreuse entreprise, bien qu'il s'agît pour elle du plus douloureux sacrifice,

celui de quitter la maison qui l'avait vu naître, où elle avait vécu depuis son enfance, pour s'exposer peut-être à un avenir de privations.

Repoussé par Dom Orsise, malgré ses instances, M. l'abbé Chalbos avait eu recours à Mgr Guibert, alors évêque de Viviers, aujourd'hui archevêque de Tours. L'illustre prélat a raconté lui-même quelles furent ses démarches et leur heureux succès, dans le rapport que sa Grandeur, conformément au décret cité plus haut, envoya à Rome pour obtenir l'érection canonique du monastère en prieuré.

« ..... Je m'adressai immédiatement, raconte Monseigneur, au vénérable Dom Orsise et à l'Illustrissime Évêque de Valence, les suppliant de vouloir bien venir en aide à cette fondation, en envoyant au domaine de *la Felgère* quelques religieux de l'abbaye d'Aiguebelle, pour y jeter les fondements d'une petite communauté.

» Loin de se rendre immédiatement à mes désirs, ces prélats demandèrent du temps : une affaire si grave, disaient-ils, exigeait de sérieuses réflexions, et il fallait prier longtemps avant de connaître la volonté de Dieu. Une autre difficulté, plus grave encore, se présentait. D'après les constitutions, le consentement du Chapitre-général était nécessaire pour valider cette fondation nouvelle, et nous le demandions en vain, car le Vicaire-général, à la suite de quelques dissentiments, avait rompu toute relation avec l'Abbé Orsise et le monastère d'Aiguebelle.

» Je renouvelais pourtant de plus en plus mes instances. L'un des donateurs, membre de la société de Saint-Sulpice, devait bientôt retourner en Amérique, et il voulait que l'acte de donation fût fait dans toutes les formes avant son départ. Je faisais valoir une autre considération : Le domaine de la Felgère se trouvant situé dans les montagnes des Cévennes, au milieu d'une solitude immense et sous un climat très rigoureux, il était de la dernière importance d'envoyer d'abord une petite colonie de religieux, afin de préparer une habitation à ceux qui viendraient après eux et d'expérimenter si la santé pouvait résister à l'inclémence du ciel, si les revenus suffiraient à l'entretien de la communauté, et enfin, si l'on pourrait se livrer au travail des mains, alors que l'on serait retenu dans l'intérieur de la maison par la rigueur du froid et l'abondance des neiges.

» Cet essai, Eminence, a eu les plus heureux résultats. Il est désormais prouvé avec la dernière évidence, qu'aucune autre situation ne saurait être plus convenable et plus salubre pour des Trappistes, et que le monastère a des revenus suffisants. Il y a plus; l'abondance y règnera, dès qu'on aura pu extirper les bruyères et cultiver les vastes terrains encore en friche.

» Votre Eminence pensera donc qu'il faut encourager et seconder des commencements si prospères ; et comme il est de la dernière importance que l'acte de donation soit promptement passé dans toutes les formes légales, afin qu'on ne puisse le révoquer, je

prends la liberté de supplier instamment la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers de dispenser, dans ce cas particulier, du consentement du Chapitre-général, et de vouloir bien approuver et confirmer par l'autorité apostolique, comme communauté régulière, la maison dont il s'agit, située au lieu de la Felgère, dans le diocèse de Viviers, près du bourg appelé Saint-Laurent-les-Bains[1], avec tous les titres, droits et privilèges de Cîteaux. En accordant cette faveur, la Sacrée Congrégation comblera les vœux les plus ardents de l'Evêque et procurera le bien spirituel des fidèles.

» Car nous sommes heureux de le dire : Les Trappistes ont été accueillis par les habitants de notre diocèse avec la plus grande allégresse et comme des envoyés du ciel. Déjà ils les vénèrent, les estiment et les aiment comme des modèles de toutes les vertus; ils pourvoient à l'envi à leurs besoins par de pieuses largesses, et c'est à qui leur viendra en aide pour les frais de construction du monastère.

» Quelle douleur ne serait-ce donc pas aujourd'hui pour nous, et quelle désolation pour toute la contrée, si, après nous être accoutumés à la douce pensée de posséder au milieu de nous ces saints religieux, nous étions condamnés à renoncer à tout espoir de fondation, à les voir retourner à Aiguebelle et à pleurer

[1] La Felgère, acquise par la famille Chalbos après la révolution, appartenait autrefois à l'abbaye Cistercienne des Chambons, fille de Loc-Dieu, au diocèse de Rodez, et de la filiation de Pontigny.

amèrement cette perte irréparable. Certes, ce jour-là serait un jour néfaste et pour le diocèse de Viviers et pour tout l'Ordre monastique. Depuis le moment, en effet, où nous jouissons de leur présence, ce petit établissement, jeté au milieu des montagnes, répand au loin les parfums de la sainteté et de la pureté des anges ; les âmes sont affermies dans le bien ; le feu de la charité se propage et le zèle pour le salut va toujours croissant. Ce n'est pas tout. Par la miséricorde divine, les principes de la foi sont profondément enracinés dans le cœur de nos diocésains, et plusieurs d'entre eux, charmés de la vie régulière des Trappistes, quitteront le siècle pour embrasser la vie religieuse et se consacrer à Dieu. Le nombre des moines dévoués au service de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie s'accroîtra donc d'une manière considérable, et bientôt la fécondité de cette maison nouvelle pourra, dans le besoin, venir en aide aux communautés moins heureuses.

« Il est enfin une dernière considération qui ne doit pas être vaine. Le bourg de Saint-Laurent-les-Bains tire son nom de plusieurs sources d'eau chaude qui y coulent en abondance. Chaque année, durant l'été, un grand nombre d'infirmes s'y rendent pour obtenir la santé ou le rétablissement de leurs forces. Or le voisinage du monastère, éloigné à peine d'une demi-lieue, ne manquera pas de leur être d'une grande utilité. En parcourant les campagnes désertes dans l'intérêt de leur santé, ils arriveront au monastère, entreront à

l'église pour y prier avec les frères, puis, remués par la grâce d'une ardente prière, émus par l'exemple de la piété des moines, ils quitteront le péché pour embrasser la pénitence. Ils étaient venus aux eaux uniquement pour la santé du corps, et, par la miséricorde divine, ils y trouveront aussi la santé de l'âme. Ayant acquis ainsi le plus précieux des biens, ils s'en retourneront chez eux avec joie. »

Ce rapport, trop bienveillant sans doute, mais dicté par le cœur d'un saint Évêque qui nous a toujours tant aimé, de même que nous n'avons cessé de le suivre de notre respectueuse affection et de nos prières, depuis que les besoins de l'Église l'ont appelé au siége archiépiscopal de Tours, fit à Rome l'impression qu'on devait en attendre.

L'approbation fut donnée, comme nous l'avons vu, et un acte public rendit bientôt après les religieux propriétaires d'un domaine qu'ils cultivaient depuis plus de deux ans. Il était temps; car, peu de jours après, Dom Orsise se rendant à Bellefontaine avec Dom Fulgence, apportait lui-même à ses chers enfants la nouvelle de sa démission. Il n'avait point voulu partir sans leur faire ses adieux. Si, à ce moment, la communauté n'eût point été définitivement propriétaire, peut-être eût-elle éprouvé de graves difficultés à rester dans la fondation.

Sur ces entrefaites, Mgr l'Évêque de Viviers reçut le décret de la Sacrée Congrégation qui lui conférait, d'autorité apostolique, les pouvoirs nécessaires pour

procéder validement, de concert avec Dom Fulgence, à l'érection du monastère de N.-D. des Neiges, avec le titre et les priviléges de prieuré seulement, de la filiation de l'Abbé d'Aiguebelle et soumis à la visite de cette dernière maison. Pour cette fois seulement, dispense était accordée du consentement du Révérendissime Abbé-Vicaire et du Chapitre général. Mais, avec le tact et la haute prudence qui le distinguent, Mgr Guibert ne voulut point agir, malgré ce privilége, en dehors de l'autorité monastique.

Dom Bonaventure, élu abbé d'Aiguebelle le 2 juillet 1852, avait été confirmé le 22 du même mois par Dom Thomas Mossi, de sainte mémoire, abbé de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome, et président général du saint Ordre de Cîteaux. Il fut solennellement béni dans l'église d'Aiguebelle, par Mgr Chatrousse, évêque de Valence, qui était heureux de voir enfin canoniquement élu un fervent religieux, ancien directeur de son grand séminaire, qu'il estimait singulièrement et dont il avait reconnu et proclamé le parfait désintéressement dans les débats où il avait été mêlé malgré lui. Peu de temps après, Dom Bonaventure, se rendant à N.-D. des Neiges, passa par Viviers pour demander la bénédiction du vénérable Évêque et lui parler de la maison qu'il allait visiter. Sa Grandeur fit alors connaître l'intention où elle était de ne procéder à l'érection canonique du monastère en prieuré qu'avec l'agrément du Chapitre général, pour lequel elle lui remit une lettre où, après avoir fait connaître en substance les motifs de son in-

tervention dans la fondation de N.-D. des Neiges et les pouvoirs dont elle était munie, elle ajoutait : « Quoique votre assentiment ne soit pas requis en cette circonstance, j'ai jugé à propos de vous le demander, dans le but de procurer par là une plus grande union entre les monastères, union qui est si nécessaire pour la sanctification des religieux et pour l'édification des fidèles. J'espère, mes RR. PP., que vous verrez dans cette démarche un témoignage de mon intérêt pour la nouvelle fondation et du désir que j'éprouve de voir prospérer l'Ordre tout entier. »

Édifié de l'humble condescendance de l'auguste prélat, le Chapitre général s'empressa d'approuver et de reconnaître la fondation de N.-D. des Neiges, le 13 décembre 1852, et écrivit sur le champ à Sa Grandeur pour lui faire part de sa décision et lui exprimer sa profonde gratitude. Le décret de Mgr l'Évêque qui terminait les formalités de l'érection ayant été rendu le 29 septembre, et rien ne manquant plus à la canonicité du nouveau monastère, Dom Bonaventure le pourvut d'un supérieur régulier qui prit, dès ce jour, le titre de Prieur titulaire. Son choix tomba sur le R. P. Gabriel, lequel, depuis plus d'une année, remplissait les fonctions de Prieur délégué.

Malheureusement, la Providence ne remplit pas toutes les espérances de Mgr Guibert. Des embarras matériels auxquels on n'avait pu songer empêchèrent le développement de la communauté naissante. De nombreux postulants convers se présentèrent, à la

vérité, et formèrent par leur travail et surtout par leurs vertus la principale ressource du monastère. La seule commune de Laval-d'Aurelle en donna quinze : c'était toute la jeunesse de cette paroisse privilégiée. Mais ces beaux commencements ne se continuèrent pas, et aujourd'hui, après quatorze ans d'existence, l'avenir de cette maison n'est pas assuré. Le dévouement du R. Père Polycarpe, le prieur actuel, l'esprit religieux de la communauté, la bienveillance toujours constante des habitants de la contrée nous font désirer que les épreuves finissent enfin et que le monastère puisse tranquillement poursuivre sa carrière. Tous les jours nous le demandons à Dieu et à Marie, la gardienne naturelle des maisons de notre Ordre et, particulièrement de Notre-Dame-des-Neiges qui a gravé sur son sceau ces paroles du livre des Proverbes : *Non timebit domui suæ à frigoribus nivis.*

NOTRE-DAME DE BLAGNAC.

La première idée de cet établissement est due à M. l'abbé Pradet, du diocèse de Toulouse. S'étant arrêté à Maubec, au retour d'un pélerinage qu'il avait fait à Aiguebelle, ce pieux ecclésiastique engagea vivement la R. Mère Clémence, supérieure du monastère, à venir faire une fondation dans le Languedoc. La piété de ses

concitoyens lui était un garant de succès. Une occasion propice, d'ailleurs, se présentait dans la vente d'une propriété considérable, située aux environs de Montauban, que son possesseur, par suite d'entreprises malheureuses, était obligé de céder à vil prix. Le manque absolu de fonds retenait seul la Révérende Mère, lorsque, à la même époque, le P. secrétaire d'Aiguebelle lui écrivit qu'une riche et pieuse demoiselle de Lavaur offrait une propriété pour une fondation et qu'Aiguebelle, pressée de nombreuses demandes, ne pouvant y répondre, cédait volontiers ses droits à Maubec. Ce double concours de circonstances détermina la R. Mère à tenter au moins l'entreprise.

Le régisseur de Maubec partit donc pour Montauban, et la Mère Clémence, en compagnie d'une sœur donnée, se dirigea sur Lavaur. Ni l'une ni l'autre de ces tentatives ne put réussir. L'achat de Montauban offrait d'insurmontables difficultés; la demoiselle de Lavaur n'était pas décidée, en sorte que la R. Mère dut songer au retour.

Cependant son passage avait éveillé l'attention des pieux Toulousains, et bientôt elle reçut une lettre de M. de Boulogne, beau-père de M. le vicomte de Dreux-Nancré dont le nom revient souvent dans le récit de cette fondation, nouvel exemple de ces dévouements désintéressés qui se rencontrent ordinairement à l'origine des maisons religieuses, de la part de généreux gentilshommes héritiers de la piété et de la foi de leurs ancêtres. Dans cette lettre, on pressait fortement la su-

périeure de ne point renoncer à son projet, l'assurant de la sympathie qu'elle trouverait dans la grande cité et du bien qu'elle était appelée à y faire. Une autre personne offrait de lui vendre une propriété de soixante-cinq mille francs, promettant un don de vingt-cinq mille, tandis qu'une demoiselle, qui voulait s'établir pensionnaire dans la nouvelle maison, en assurait vingt-mille. L'Esprit de Dieu souffle où il veut et il mène les âmes qui lui sont soumises. La R. Mère se sentit pressée de répondre à ces différents appels. Le régisseur fut envoyé une seconde fois. Mais la conclusion traînait en longueur; on écrivait : « si la R. Mère ne vient pas, si on ne voit pas les religieuses, rien ne se terminera. » Le régisseur mandait à son tour : « J'ai trouvé votre affaire, un château et un parc magnifiques. » La supérieure instruisit Mgr de Valence de tout ce qui se passait, lui envoya la lettre du propriétaire offrant le domaine et vingt-cinq mille francs. Sa Grandeur répondit : « Avec vingt-cinq mille francs d'un côté, vingt-mille de l'autre, vous pouvez tenter l'entreprise, et à son approbation il joignit une lettre pour Mgr l'Archevêque de Toulouse.

Accompagnée des vœux du Vicaire-général de la Congrégation, de la Mère Stanislas, religieuse de Maubec, et d'une sœur donnée, la Mère Clémence se mit en route, au mois de janvier 1852 et, à son arrivée, se hâta d'aller mettre sa future maison sous la paternelle protection de Mgr Mioland, premier pasteur du diocèse. Mais Dieu lui ménageait là une première

épreuve. L'accueil ne fut point aussi bienveillant que nos voyageuses l'espéraient. Le prélat fit des difficultés dont le prétexte était surtout le manque de fonds. Il jugeait peu conforme à la prudence de s'engager sans ressources dans une ville déjà en possession de nombreuses communautés. Mais l'élan était donné, et cet obstacle ne pouvait arrêter la généreuse fondatrice qui avait pris la Providence pour caissière : « Dieu le veut, répondit-elle au prélat, j'en ai la conviction et il y mettra la main. »

Dieu l'y avait déjà mise.

De l'archevêché la R. Mère se rend chez la personne amie qui lui a donné l'hospitalité, envoie chercher le vendeur et les négociations commencent. Après les pourparlers préliminaires, ce dialogue s'engage : « Mais » enfin, monsieur, (c'est la Mère Clémence qui parle) les » vingt-cinq mille francs promis par la personne chari- » table sont bien sûrs au moins ? — Vingt-cinq mille » francs !... C'est deux-mille cinq cents francs que j'ai » eu l'honneur de vous promettre, et c'est moi qui les » rabat sur ma propriété. — Deux mille cinq cents » francs ! Vous plaisantez, Monsieur, on ne fait pas » une fondation avec une pareille somme, et des reli- » gieuses ne sortent point de leurs monastères pour » se promener. D'ailleurs, j'ai la promesse écrite et » je vais la demander à Maubec. »

La lettre arrive ; on l'ouvre avec empressement. La R. Mère était bien sûre de son fait. Elle avait lu et relu ce passage, le régisseur en avait fait autant, Monsei-

gneur l'avait eu sous les yeux ; il ne pouvait donc y avoir erreur. Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsque relisant cette lettre peut être pour la cinquième fois, elle vit distinctement écrit 2500 francs. Dieu avait permis cette illusion pour faire effectuer un voyage qui, sans cette erreur, n'aurait certainement pas eu lieu.

Quel parti prendre ? Tout avait été rompu avec le propriétaire et la position n'était pas brillante. Madame la vicomtesse de Dreux avait bien, il est vrai, ouvert sa maison aux voyageuses et leur donnait dès lors les témoignages de cet intérêt qui ne s'est pas un instant démenti ; la personne qui s'était offerte comme pensionnaire persistait dans sa résolution ; mais cela ne suffisait pas. Il fallait de l'argent, et où en prendre ? Une foi moins robuste eût été ébranlée ; la R. Mère sentit la sienne grandir par les obstacles même, et, décidée à tout tenter, elle résolut de chercher dans les environs de Toulouse un lieu propre à l'exécution de son projet. Elle commença par visiter la propriété tant vantée du régisseur. La saison avancée, les arbres dépouillés qui laissaient apercevoir à travers leurs rameaux le village attenant à l'habitation, tout contribua à rendre la première impression peu favorable. Nos exilées de Maubec s'éloignèrent de ce lieu, sans penser y revenir un jour. C'était Blagnac.

Plusieurs autres tentatives eurent lieu dont le succès ne fut pas plus heureux. Il fallut enfin revenir à Toulouse. Recommandées par la Supérieure de l'hôpital de Montauban, nos voyageuses, après mille épreuves

pénibles, furent reçues par la Supérieure de l'hôpital Saint-Jacques, qui, en digne fille de saint Vincent de Paul, héritière de la charité et du cœur de son admirable Père, les accueillit comme des sœurs, les logea, les nourrit avec toute la sollicitude et la délicatesse d'une mère. Là ne se borneront pas ses largesses ; le nouveau monastère lui devra ses premiers meubles, et, en attendant, les pauvres Trappistines ne seront plus étrangères, elles croiront parfois avoir retrouvé l'asile bien-aimé du cloître cistercien.

Il fallait se décider. On retourne à Blagnac : la seconde impression fut meilleure que la première. Soixante-cinq mille francs était le prix demandé. Le propriétaire vint, donna des facilités pour le paiement ; bref, on conclut sous seing privé, avec deux mille cinq cents francs d'arrhes. Pour le reste, on compta sur le ciel qui ne fit pas défaut. Toutefois l'on se tromperait si l'on croyait que là finirent les épreuves. D'autres d'un nouveau genre allaient commencer : c'est le récit des privations qui accompagnent d'ordinaire toutes les fondations, et dont Blagnac eut une riche part.

Le château de Blagnac est un édifice aux formes massives, graves et sévères de la Renaissance, assis sur la rive gauche de la Garonne. S'il a vu passer dans ses murs bien des illustrations, il fut aussi le spectateur muet de grandes misères morales. Après la mort du lieutenant-général Compans, qui en était propriétaire, il devint un rendez-vous de plaisir et de débau-

che[1]. A l'époque qui nous occupe, son avant-dernière maîtresse, qui ne l'avait acheté que par spéculation, l'avait dévasté avec un art que n'auraient pas dédaigné les Vandales anciens et modernes. Il restait exactement les quatre murs, sans fermetures ; les croisées veuves de leurs vitres, un glacial vent d'hiver circulant à son aise dans les appartements, un banc que l'on vint réclamer le lendemain, une cruche et un balai, voilà ce que trouvèrent nos trois fondatrices. Mais elles portaient dans leur cœur le feu divin de la charité : un crucifix, un chapelet à la ceinture, un bréviaire dans les mains, c'était plus qu'il ne fallait pour soutenir le courage des épouses de Celui qui mourut dépouillé sur la croix. La généreuse Supérieure de Saint-Jacques fut encore l'instrument de la Providence. Elle donna des paillasses et des couvertures, et l'on put ainsi passer la nuit. La prise de possession était faite ; Blagnac était devenue une maison de prières. La R. Mère partit, laissant la Mère Stanislas et sœur Madeleine avec cent-vingt francs et le mobilier déjà décrit.

Quelques jours après leur installation, le maire du village vint faire connaissance avec ses nouvelles administrées. On le reçut dans un vestibule où il demeura debout tout le temps de sa visite. Et comment faire ? Eût-il été décent de l'inviter à s'asseoir sur l'une des paillasses qui gisaient sur le plancher ? Il n'y avait pas de siéges.

[1] Voir l'ouvrage intitulé : *Les Trappistines de Blagnac ou la femme à la Trappe*. Toulouse, 1856.

De retour à Maubec, la digne Supérieure s'occupa d'envoyer le plus promptement possible du renfort et des secours à ses chères filles. Bientôt une charette, remplie des objets les plus indispensables et de quelques provisions, se mettait en route, escortée du régisseur, de la Mère Bénigne qui allait faire construire les murs de clôture et les parloirs, et de trois sœurs converses. Les conditions d'extrême indigence dans lesquelles se faisait cette fondation ne permettaient pas de suivre les règles prescrites par les constitutions. Douze religieux peuvent se tirer d'affaire ; il n'en est pas de même des religieuses et il était impossible d'envoyer un pareil nombre de sœurs dans une maison vide, sans ressource assurée.

On demeura huit jours en route : soixante-dix lieues à pied, c'était bien quelque chose pour des femmes ! On couchait où l'on pouvait, toujours fort mal ; car on était en carême, et les aubergistes accueillaient très froidement des voyageurs d'aussi mince apparence qui ne demandaient jamais qu'une collation. Enfin on arrive à Blagnac à neuf heures du soir. La Mère Stanislas, sans lumière, reçoit à tâtons le renfort qu'on lui envoie ; on étend de la paille dans un appartement, et nos quatre Trappistines se reposèrent ainsi de leur fatigante pérégrination.

Cependant la position s'était améliorée, M. l'abbé Alzieu, curé de la paroisse, dont la bienveillance ne s'est pas démentie, avait fourni des traiteaux et des planches pour élever les paillasses ; on s'était procuré

une petite table et le banc réclamé avait été remplacé. Les nouvelles arrivées apportaient cinq cents francs ; l'Ange-gardien donné par la Providence à la petite communauté, la supérieure de Saint-Jacques, en prêta deux mille, et l'on put se mettre à l'œuvre. Le plus pressé était d'avoir un aumônier, car il en coûtait beaucoup aux religieuses de rompre la clôture pour aller au village entendre la sainte messe et remplir leurs devoirs. Le P. Augustin, alors aumônier de Maubec, aujourd'hui Abbé de Staouéli, fut envoyé par Dom Orsise, à la prière de la R. Mère Clémence. Logé chez un digne habitant de Blagnac, il donnait de là ses soins au troupeau naissant. Dans un petit appartement transformé en oratoire, on assujettit, comme on put, un vieil autel fourni par M. le curé. Les objets nécessaires à la célébration du culte furent dus encore à la généreuse fille de saint Vincent de Paul, et l'Auguste Sacrifice put enfin être convenablement offert dans ce lieu transformé en maison du Seigneur. Désormais on fut heureux ; il ne manquait plus rien, puisque, chaque jour, l'Agneau sans tache venait consoler ses épouses par sa douce présence.

La chronique raconte qu'une fois le P. Augustin et la Mère Stanislas voulurent chanter à deux le saint office, l'un en dehors de la grille et l'autre à l'intérieur. Mais cela ne put durer qu'un jour, il fallut attendre du renfort.

Aux alentours cependant, la nouvelle de l'arrivée des filles de Cîteaux s'était répandue. De nombreux

visiteurs, attirés par la curiosité, revenaient une seconde et troisième fois, captivés par l'aimable bienveillance de la Mère Stanislas. Touchés du profond dénuement dans lequel ils voyaient les religieuses, ils ne partaient pas sans laisser quelque trace de leur court passage. Puis, la communauté eut aussi ses fêtes et il fut donné de voir un étrange spectacle où se manifesta l'antique foi des Toulousains. La pièce destinée à servir de chapelle était prête. Il fallait la bénir et purifier par l'eau sainte les murs souillés par de coupables orgies. Le 25 mars, jour fixé pour la cérémonie, ce que Toulouse renfermait de plus noble et de plus riche se porta en foule vers le monastère, et bientôt on put compter soixante brillants équipages rangés en ordre dans la cour étonnée de revoir ces splendeurs qui se pressaient, non plus dans des salles étincelantes de mille flambeaux et pour des fêtes mondaines, mais dans un humble oratoire, orné d'un autel délabré, afin de voir cinq ou six pauvres religieuses plus désireuses de se cacher qu'on ne mettait d'empressement à rechercher leur présence,

Une quête faite par M. le vicomte de Dreux, l'ami fidèle, fournit, avec l'argent nécessaire à l'achat d'une petite cloche, le sujet d'une nouvelle cérémonie et d'un concours plus brillant encore. Les murs étaient construits, le parloir organisé, Notre-Dame de Blagnac pouvait recevoir sa consécration définitive. La R. Mère Clémence quitta Maubec pour la troisième fois, le 7 avril 1852, emmenant les religieuses et les no-

vices qui devaient compléter la communauté. L'acte public d'achat fut passé, et la Mère Thérèse fut provisoirement nommée supérieure. Le vœu des sœurs de Blagnac était d'avoir à leur tête celle dont la persévérance et la confiance en Dieu avaient triomphé des obstacles qui s'élevaient contre la fondation, et dont le dévouement et la charité pouvaient seules, pensaient-elles, en assurer la réussite. Mais la Providence avait conduit à Maubec la religieuse qu'il destinait au gouvernement de la petite colonie. Dom Bonaventure et la R. Mère, d'un commun accord, jetèrent les yeux sur la Mère Hildegarde pour remplir la place de supérieure. Appelée par l'obéissance, elle se soumit, non sans regret, à quitter, le 25 août 1853, le cloître qui avait abrité son enfance monastique. Dieu qui vit le sacrifice, l'accepta et sut le récompenser par un succès au-dessus de toute attente. Bientôt, sous son habile direction, le monastère prit le développement que l'on y admire aujourd'hui; les postulantes affluèrent et l'on dut songer à bâtir au Seigneur un temple digne de lui. Grâce au dévouement et à l'intelligent concours d'un architecte chrétien, M. Bach, de Toulouse, la R. Mère Hildegarde a vu se réaliser le projet le plus cher à son cœur. La première pierre du monument fut posée le Lundi-Saint, 2 avril 1860, par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, qui, depuis son arrivée dans le diocèse, n'a cessé d'entourer l'humble monastère d'une affection toute paternelle. La consécration solennelle en fut faite par l'illustre Prélat, assisté de

cinq Abbés de l'Ordre, au milieu d'une grande assemblée de fidèles, accourus de loin pour assister à cette pieuse cérémonie. Aujourd'hui le monastère de Blagnac peut se glorifier, à juste titre, de posséder une des plus belles églises de l'Ordre et vraiment digne des plus beaux jours de l'état monastique.

Elle n'était pas encore terminée, que la vigilante supérieure, remplie de sollicitude pour ses filles et peinée de les voir si étroitement logées, résolut d'agrandir les bâtiments et de les rendre en même temps plus commodes et plus réguliers. Le R. P. Dom Gabriel, abbé d'Aiguebelle et père immédiat du monastère, posa la première pierre de la nouvelle construction, le 1er mai 1862. Mais les travaux demeurent suspendus, faute de ressources. Espérons que la Providence, qui en a inspiré le dessein, fournira bientôt le moyen de les mener à bon terme.

Les religieuses de Blagnac, aujourd'hui au nombre de quatre-vingts, soit choristes, soit converses, tout en pratiquant avec une exactitude exemplaire les exercices pénibles de l'Institut cistercien, entretiennent encore une école gratuite où viennent s'instruire les enfants du village, travaillant ainsi de tout leur pouvoir à régénérer par l'enfance une contrée longtemps affligée de scandales dont elle a profondément subi les atteintes.

Outre ces deux établissements, N.-D. des Neiges et N.-D. de Blagnac, dont il affermit l'existence par sa prudence et par la nomination de Supérieurs définitifs,

Dom Bonaventure en fonda lui-même un troisième, N.-D. du Désert, préparé par les soins de Dom Orsise qui n'eut pas le temps de le voir achever.

NOTRE-DAME DU DÉSERT.

Ce monastère, situé dans le doyenné de Cadours, au diocèse de Toulouse, et à vingt kilomètres de cette ville, tire son nom d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge, bâtie en ce lieu sous le vocable de *Sainte-Marie-du-Désert*. Les villages d'alentour avaient la pieuse coutume d'y venir en pèlerinage offrir à la Reine du ciel l'hommage de leur dévotion. Ce fut à l'occasion de l'une de ces réunions si agréables à la Mère de Dieu, que le R. P. Avignon, zélé missionnaire du Calvaire, conçut le projet d'animer cette solitude par la présence d'une famille religieuse. La fertilité du sol, la salubrité de l'air et, plus encore, le bien-être dont l'âme peut y jouir le confirmèrent dans sa pensée. Nul doute qu'elle ne vînt du ciel et qu'elle n'eût été inspirée par Marie. Il n'eut qu'à la manifester pour obtenir une approbation générale. On délibéra à l'instant sur le choix des solitaires, et il fut décidé qu'on appellerait des Trappistes. Ceci se passait en 1849.

Son Eminence, le cardinal-archevêque, Mgr d'Astros, d'heureuse et sainte mémoire, appuya de son approbation l'œuvre projetée. Madame Guyon, née

Dupeysset, riche propriétaire de Garac, fit la donation du terrain sur lequel devait s'élever le monastère. On s'empresse d'ouvrir une souscription à laquelle répondent généreusement le clergé, les fidèles; et, le 8 septembre 1850, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, on pose la première pierre de l'édifice. Dom Orsise, alors abbé d'Aiguebelle, avait promis d'envoyer une colonie de religieux aussitôt que des moyens suffisants d'existence leur seraient assurés. Avant qu'il eût pu remplir sa promesse, le vénérable Abbé avait cédé le gouvernement de sa maison à Dom Bonaventure. Son successeur ne perdit pas de vue la nouvelle fondation. Il envoya cinq religieux sous la conduite du R. P. Bernard. Ils arrivèrent à Sainte-Marie le 21 décembre 1852. Rien n'était fait pour les abriter convenablement. De pauvres cabanes adossées à la chapelle existante leur servirent de refuge. Nos premiers Pères de Cîteaux n'étaient pas plus dénués de ressources. Malgré la charité, les soins empressés des gens du pays et les attentions presque miraculeuses de la Providence, cette fondation, faite à la hâte et, comme les précédentes, en dehors des règles établies par les Constitutions eut à essuyer des épreuves dont elle s'est longtemps ressentie et qui viennent à peine de finir. Mais tous les obstacles ne rendirent que plus sensible la protection de Marie. Après six mois de grandes privations, il y eut possibilité d'habiter le premier corps du bâtiment où l'on s'installa le 13 juillet 1853. Dom Bonaventure envoya alors un renfort de religieux parmi lesquels se

trouvait le R. P. Marcel qui fut élu Prieur titulaire et installé le 21 du mois de juin 1855. A cette époque, Dom Bonaventure était déjà passé à une meilleure vie.

Sous la direction habile et active du nouveau Prieur, la communauté, soulagée d'ailleurs par l'arrivée de quelques religieux, surmonta peu à peu les difficultés qui arrêtaient son développement. Madame Guyon augmenta ses libéralités en récompense desquelles les religieux n'ont point cru trop faire en donnant à leur généreuse fondatrice, après sa mort, une place dans leur propre cimetière. D'autres bienfaiteurs se joignirent à elle et agrandirent par leurs largesses les propriétés du monastère. Si l'affluence des vocations eût répondu à sa prospérité matérielle, ce prieuré de quelques années aurait été au niveau de nos anciennes abbayes.

Le R. P. Dom Gabriel, abbé d'Aiguebelle, visiteur et Père immédiat de Notre-Dame-du-Désert, bénissant le ciel de cet état de choses, proposa, dans une session du Chapitre général de 1859, d'ériger cette maison en abbaye, puisque désormais elle pouvait se suffire. La proposition fut accueillie. Les formalités voulues ayant été fidèlement remplies auprès de l'Archevêque par Dom François-Régis, procureur-général de la Congrégation, Sa Grandeur obtint de Rome un rescrit favorable, le 19 novembre 1860, et, munie des pouvoirs apostoliques, Elle publia par ses lettres du 15 février 1861, l'acte d'érection en abbaye du prieuré de N.-D. du Désert. Deux jours après, le R. P. Dom Gabriel le faisait



lire en présence de la communauté capitulairement assemblée. Depuis ce moment, on ne cessa d'adresser au ciel de ferventes prières afin qu'il daignât éclairer les religieux sur le choix de son représentant. Elles furent exaucées, et le 19, jour fixé pour l'élection, le R. P. Dom Marie, religieux profès de N.-D. du Désert, ancien curé de Saint-Pandelon, au diocèse d'Aire, fut élu à la majorité des suffrages. Confirmé le 2 mars suivant, par le Révérendissime Dom Theobaldo Cesari, abbé de Saint-Bernard-aux-Thermes et Président-général du saint Ordre de Cîteaux, installé le 11 avril par Dom Gabriel, il a été béni solennellement le 26 mai de la même année par Mgr Florian Desprez, dans l'église paroissiale de Lévignac, dédiée à notre père Saint-Maur. M. Louis Junca, neveu de la fondatrice et l'ami du monastère voulut se charger lui-même des frais de la fête et s'associer une fois de plus, en cette circonstance, à la pieuse libéralité de sa tante.

La fondation de N.-D. du Désert fut l'œuvre la plus saillante du gouvernement, d'ailleurs très court, de Dom Bonaventure. Il portait, depuis dix ans environ, le germe d'une maladie qui l'avait rendu souvent incapable de suivre les exercices de la communauté, et qui devait enfin le conduire au tombeau. L'énergie de son caractère et son amour pour la pénitence lui donnaient seuls une force factice, tandis que son tempérament était sourdement miné par le mal.

Lorsqu'il fut pour la seconde foi élu Abbé d'Aiguebelle, le 2 juillet 1852, arrivant de la Cour-Pétral, où, com-



me nous l'avons dit, il était aumônier depuis plusieurs années, il voulut donner l'exemple de la régularité, et se mit à suivre tous les exercices dès le lendemain de son élection. L'entreprise était au-dessus de ses forces; après peu de jours il dut entrer à l'infirmerie. Les soins empressés de ses frères et un peu de repos, autant que peut en prendre un abbé, dans une communauté si nombreuse, lui rendirent quelques forces dans le courant de l'année 1853; ce qui fit concevoir l'espérance de le conserver.

Elle fut de courte durée.

Dès les premiers jours de janvier 1854, Dom Bonaventure se sentit gravement atteint. Abandonnant dès lors la conduite de la communauté à son prieur, Dom Augustin, et déléguant le R. P. Gabriel, prieur de N.-D. des Neiges, pour faire à sa place la visite régulière de l'abbaye de Staouéli, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Au mois de février il se mit au lit pour ne plus le quitter qu'à de bien courts intervalles Au retour de son voyage d'Afrique, le mois suivant, le Révérend Père de N.-D. des Neiges le trouva dans un état désespéré et put à peine lui rendre compte de sa visite. Dès ce moment, le vénérable malade alla en déclinant au milieu des plus cruelles souffrances. Son énergie lutta longtemps contre la maladie : on crut qu'il désirait la santé pour travailler encore au salut des âmes; plusieurs vœux furent faits pour sa conservation.

Le ciel n'exauça pas de si ferventes prières; elles ne devaient servir qu'à fortifier le malade dans sa dernière

agonie. Le 5 juillet, on vint lui annoncer que son dernier moment était près de sonner et qu'il allait recevoir la couronne. A cette nouvelle, un éclair d'énergie brilla dans ses yeux et il demanda aussitôt les derniers secours de la religion. On lui administra les sacrements qu'il reçut avec une présence d'esprit parfaite, répondant lui-même à toutes les prières et édifiant par sa ferveur ses frères agenouillés autour de lui. Il demanda pardon à tous des scandales qu'il prétendait avoir donnés, particulièrement de ses impatiences auxquelles la nature de sa maladie l'avait quelquefois exposé, et il se recueillit un moment.

Quand il crut que ses derniers instants approchaient, il demanda d'être placé sur la cendre. On obéit, et le cher malade fut étendu par terre sur ce trône de l'humilité, d'où l'âme prend avec plus de confiance son essor vers le ciel. Dans cette attitude, il voulut voir une dernière fois la communauté tout entière. Elle accourut pour contempler ce spectacle toujours nouveau de la mort. La gravité qui régnait dans toute la personne de Dom Bonaventure pendant sa vie, parut, à ce moment suprême, briller d'un nouvel éclat. Il salua d'un signe de la tête et de la main chacun de ses frères défilant devant lui, avec une dignité qui les pénétra de respect. Mais cette séance le brisa. La mort ne venant pas encore, il fallut le replacer sur son lit.

Le même jour on fit venir un photographe pour prendre son portrait. Accablé par la souffrance, il laissa faire tout ce qu'on voulut et sourit de la pensée qu'on

avait eue de conserver ses traits. Il vécut encore huit jours dans des tortures qui firent couler les larmes de ceux qui l'entouraient. Les gémissements que lui arrachait la douleur, il se les reprochait et en demandait pardon comme d'une immortification.

Enfin le 13 juillet, vers cinq heures du matin, il rendit à Dieu sa belle âme, à l'âge de quarante-six ans, après avoir gouverné Aiguebelle deux ans et onze jours, à partir de son élection.

Le lendemain, jour de ses obsèques, l'Eglise célébrait la fête de saint Bonaventure, son patron.

CHAPITRE XI.

Gouvernement de Dom Gabriel.

Election, confirmation et bénédiction de Dom Gabriel. — Bénédiction du nouveau cimetière. — Agrandissement de l'église. — Achat de la forêt. — L'Immaculée-Conception à Aiguebelle. — Mort de Dom Joseph-Marie abbé de la Trappe et vicaire-général de la congrégation. Election de son successeur, Dom Timothée. — Aiguebelle rentre sous la juridiction de la Trappe. — Consécration de l'église. — Salle capitulaire des frères convers. — Translation des restes de Dom Etienne et de Dom Bonaventure. — Restauration du chauffoir et de la salle capitulaire des religieux. — Le *solarium* et le cloître. — Dom Gabriel assiste à la translation des reliques de sainte Madeleine et à la canonisation des martyrs du Japon. — Fondation du monastère de Notre-Dame-des-Dombes. — Conclusion.

La mort de Dom Bonaventure laissait le siége vacant. En pareille occurrence, la Charte de charité prescrit d'appeler les abbés de la filiation, afin que, réunis aux religieux de la maison privée de son pasteur, ils élisent de concert le supérieur qui doit les régir. Dom Fulgence, abbé de Bellefontaine et père immédiat d'Aiguebelle, par dérogation expresse du Saint-Siége, convoqua Dom François-Régis, abbé de Staouéli, le R. P. Gabriel, prieur de N.-D. des Neiges et le R. P. Marcel, prieur de N.-D. du Désert, pour l'octave de l'Assomption, 22 août, jour de l'élection. Tous répondirent à l'appel. On ne sera pas fâché peut-être de connaître les détails

d'une opération si importante pour le bon ordre et la paix de nos monastères. D'ailleurs, à une époque où le suffrage universel est en honneur et tend à se répandre partout, il n'est pas hors de propos d'en montrer la véritable application. Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, que date le suffrage universel. Au moyen-âge, à cette époque que l'on se plaît tant à décrier, mais que l'on copie, les communes n'avaient pas d'autre mode d'élection. Elles l'avaient reçu des moines qui les avaient formées, et ceux-ci le tenaient de saint Benoît qui, dès le sixième siècle, l'installait dans ses monastères. Aussi est-ce encore chez les moines qu'il en faut étudier la pratique.

Le matin donc, après Prime et la messe du Saint-Esprit à laquelle tous communièrent, les électeurs se rendirent processionnellement à la salle du chapitre suivis du notaire et des témoins. Dom Fulgence, président de l'assemblée, reçut des mains du portier et du sacristain les clefs du cloître et de l'église dont on avait fermé les portes et les fit déposer sur une table avec les bulletins destinés à recevoir les suffrages. Après les prières d'usage, on lut le chapitre de la sainte règle : *De ordinando abbate,* auquel on ajouta le chapitre sixième du Concile de Trente : *De regularibus,* et le notaires avec les témoins prêtèrent leur serment, la main sur les saints Evangiles. Le chantre fit ensuite l'appel nominal, et le président de l'assemblée prenant la parole :

« Vous savez, mes frères, dit-il, que d'après notre

sainte foi nous ne pouvons rien de nous-mêmes, et que toute notre suffisance nous vient de Dieu. Afin donc d'attirer sur nous la vertu du Saint-Esprit dont nous traitons ici l'affaire, pour demander son secours et sa grâce, que le chantre entonne le *veni creator.* »

La prière achevée et pendant que les religieux étaient encore à genoux, Dom Fulgence donna l'absolution des censures *ad cautelam*, après quoi les religieux s'étant assis, il ajouta : « Je vous prie de nouveau, mes frères, je vous avertis et vous recommande de mettre de côté tout sentiment de faveur, de haine ou de rancune, et d'élire sous le regard de Dieu celui-là seul des profès de notre Ordre que vous jugerez, selon votre conscience, devoir être le plus utile à votre Église, au spirituel comme au temporel. Et pour que notre certitude à ce sujet soit plus entière, que chacun de vous s'avance à son tour et prête le serment conformément au droit. » Puis, touchant les saints Evangiles placés sur ses genoux : « Et moi, le premier, continua-t-il, F. Fulgence, père abbé de ce monastère, je prends à témoin Dieu, auteur de toute foi, que je me conduirai dans l'affaire de cette élection de bonne foi, sans fraude ni ruse. Que Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles. »

Chacun des électeurs vint ensuite selon son rang d'ancienneté et, la main sur le texte sacré, prononça la formule suivante qui l'obligeait en conscience :

« Moi, F. N..., je jure et promets à Dieu tout-puissant, et à la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu et

Patronne de ce monastère, d'élire celui que je croirai devoir être le plus utile à notre Église, soit au spirituel soit au temporel, et de refuser ma voix à celui que je saurai vraisemblablement avoir directement ou indirectement cherché à se faire élire par promesse, par présent, par prière ou personne interposée, ou de quelque autre façon que ce soit. Que Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles. »

Cette imposante cérémonie terminée, on élut trois scrutateurs chargés de dépouiller et d'inscrire les votes, avec serment de remplir consciencieusement leur devoir. Ils votèrent les premiers, et chaque électeur, après eux, ayant écrit son suffrage à part et secrètement, vint le déposer à son tour dans l'urne, sous les yeux des scrutateurs, et sortit de la salle.

Après le dépouillement, le plus ancien des scrutateurs se leva et dit au Président demeuré seul avec eux : « Mon Révérend Père, nous avons une élection. » Aussitôt Dom Fulgence fit rentrer les religieux et leur demanda s'il leur plaisait qu'on publiât les votes, et s'ils voulaient reconnaître pour abbé celui sur qui serait tombé la majorité des suffrages. — « Celà nous plaît, nous le voulons », répondirent-ils. En conséquence, le R. P. Gabriel, prieur de N.-D. des Neiges, qui avait réuni le plus grand nombre de voix, fut déclaré par le vénérable Président de l'assemblée vraiment et canoniquement élu abbé légitime du monastère d'Aiguebelle, et cette élection fut, sur ses ordres, solennellement proclamée par le chantre, accompagné du notaire et

des témoins, à la porte du chapitre, à la porte de l'église et à celle de l'abbaye. A leur retour, les bulletins furent jetés au feu ; le notaire dressa le procès-verbal que tous signèrent et l'on se rendit processionnellement à l'église au chant du *Te Deum*, pour remercier Dieu de l'heureux succès de l'élection et installer le nouvel abbé sur son siége.

Un mois plus tard, Dom Gabriel recevait ses lettres de confirmation, données le 18 septembre par Dom Ange Geniani, abbé de Cortimiglia, près d'Albe en Piémont et Président-général du saint Ordre de Cîteaux. Pour la première fois, depuis la résurrection de l'Ordre en France, ces lettres renfermaient une clause qui, depuis, a été reproduite dans toutes les confirmations nouvelles. Elle est ainsi conçue :

« Continuez, très Révérend Abbé, de garder avec la plus stricte fidélité la règle de notre Père saint Benoît dans toute sa pureté; de promouvoir avec zèle la beauté de la maison de Dieu et celle de l'Ordre; travaillez aussi avec ardeur et constance à ce que tous les religieux confiés à votre sollicitude, tout en servant fidèlement le Dieu très bon et très grand, selon les prescriptions de la sainte règle, *n'oublient pas de se rendre autant qu'ils le pourront utiles à la société civile dans les temps malheureux où nous sommes, conformément aux désirs de la Sainte-Eglise* [1]. »

De tout temps, en effet, lorsque l'Église ou la société se trouvaient en péril, les moines apparaissaient sur la

[1] *Pièces justificatives*, n° 12.

brêche. Les moines d'Orient, si amoureux de leur solitude, ne craignaient pas de s'arracher à ses douceurs et de paraître dans les villes pour défendre la foi attaquée par les hérétiques, soutenir les faibles dans la persécution, encourager les forts et prêter le concours de leur parole et de leurs exemples aux champions de la saine doctrine. Ainsi méritèrent-ils ce titre glorieux de PÈRES DU DÉSERT. Les moines d'Occident, à leur exemple et plus qu'eux encore, saint Benoît, saint Colomban et leurs successeurs ne cessèrent jamais, tout en s'appliquant à la vie contemplative, de travailler au salut des âmes, à la civilisation des peuples. L'Ordre de Cîteaux lui-même nous en fournit un mémorable exemple. Les croisades n'eurent pas d'apôtres plus ardents, la foi de défenseurs plus intrépides, l'hérésie et le schisme d'adversaires plus redoutables. Le zèle entreprenant de ses membres s'attaque même à l'infidélité et, grâce à leurs travaux et à leurs prédications, la Prusse et la Pologne, éclairées des lumières de l'Evangile, embrassent le christianisme. N'est-ce pas sous l'inspiration de ce même esprit qui animait nos Pères que notre vénéré réformateur, Dom Augustin de Lestrange, en reprenant les pratiques primitives de l'Institut, ambitionnait pour ses moines les missions du Canada et instituait un tiers-ordre pour l'éducation de la jeunesse? Il ne faisait pas seulement, en cela, preuve d'un vif sentiment des besoins de son époque, il montrait encore une connaissance approfondie de l'histoire de son Ordre et une vraie intelligence des

intentions et des vœux de l'Eglise. La recommandation faite à nos abbés en est la preuve.

Dom Gabriel reçut la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Chatrousse, évêque de Valence, le 8 octobre. La cérémonie eut lieu, comme pour ses prédécesseurs, dans l'église d'Aiguebelle, en présence de Mgr Guibert, alors évêque de Viviers, aujourd'hui archevêque de Tours, et de Dom François-Régis, premier abbé et fondateur de N.-D. de Staouéli.

La bénédiction du nouveau cimetière fut faite le lendemain. Depuis la restauration du monastère, le préau était le lieu de la sépulture des religieux; voisin du cloître, les morts dormaient ainsi, comme sous les yeux des vivants; mais, par suite de l'accroissement de la communauté, l'espace devenant trop étroit, la salubrité était compromise. Le cimetière fut transféré en dehors de l'habitation claustrale entre les jardins et l'hôtellerie. Mgr l'Evêque de Valence accomplit cette seconde cérémonie en présence des Moines et des Frères.

Dom Bonaventure avait eu antérieurement déjà l'heureuse pensée de rendre au monastère son ancienne physionomie et de reprendre les anciens lieux réguliers. Il avait même, à cette fin, dressé un plan qu'une mort prématurée l'empêcha d'exécuter. Son successeur, fidèle interprète de ses volontés et comprenant très bien quel avantage en résulterait pour le silence, le bon ordre et la paix de la communauté, mit sur le champ la main à l'œuvre. Il commença par l'église. On se souvient que deux arceaux de la grande nef avaient été détruits par

les Calvinistes; ils n'avaient jamais été relevés. On avait construit un mur à l'extrémité du troisième arceau, et l'espace abandonné servait de cimetière. Cette réparation remontait à Dom Adrien de Bazemont, deuxième abbé commendataire. Depuis cette époque jusqu'à la destruction de l'abbaye, le nombre des religieux n'ayant jamais dépassé trois ou quatre, l'église était, malgré son exiguité, bien suffisante pour eux et pour le peuple qui venait entendre la messe le dimanche et les jours de fête. Mais en 1835, grâce à la ferveur de nos premiers restaurateurs, grâce surtout au zèle plein de charité du R. P. Orsise, le nombre des religieux avait augmenté, et l'on comprend quel désordre devait occasionner l'agglomération de plus de deux cents personnes dans un espace aussi restreint. Le respect du saint lieu, l'honneur du service divin exigeaient un prompt remède à cet inconvénient. On fit de la nouvelle salle capitulaire, construite par le R. P. Etienne et agrandie par Dom Orsise, une chapelle provisoire, et les travaux commencèrent.

Dans le même temps le Gouvernement mettait en vente la forêt d'Aiguebelle. Le monastère allait perdre les droits de pacage qui lui avaient été concédés et dont il ne pouvait se passer. Des raisons plus graves encore, intéressant la régularité, ne permettaient pas non plus de laisser les étrangers s'établir sur un terrain si rapproché de l'abbaye et rendaient cette acquisition en quelque sorte nécessaire. Bien que ce fût une dépense effrayante pour une maison qui pouvait à peine

se suffire, vivement pressé par Mgr l'Évêque de Valence, fort du consentement de son Père immédiat et après avoir consulté la communauté qui fut unanime sur ce point, le Révérend Père, mettant sa confiance en Dieu dont il crut reconnaître la volonté, se décida. Trois lots sur cinq, et les plus rapprochés du monastère, furent achetés, et, grâce à la facilité accordée pour le paiement, ainsi qu'à la gêne étroite que s'imposèrent les religieux, la dette ne fut pas écrasante et tend de jour en jour à se s'éteindre.

Le nouveau gouvernement s'inaugurait ainsi sous les plus heureux auspices. La promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge, célébrée dans le diocèse de Valence le 4 mars 1855, attira sur lui de nouvelles bénédictions. Notre Révérend Père voulut donner à cette fête tout l'éclat dont elle était susceptible dans une solitude aussi retirée que la nôtre. L'entrée de l'église fut ouverte au public, les femmes toujours exceptées. Sept arcs de triomphe dressés à la porte et sur les abords du monastère, avec des inscriptions en l'honneur de Marie, plus de trois mille lumières répandues dans l'église, le cloître, le chapitre, sur les reposoirs, les fenêtres et les portes extérieures; boîtes, pétards, feux de bengale, fusées volantes retombant en pluie d'or, tout, jusqu'au ciel dont les nuages s'étaient dissipés comme par enchantement pour laisser à la lune et aux étoiles le plaisir d'ajouter leur éclat à celui des flambeaux, tout paraissait heureux de célébrer la gloire et le triomphe de notre Mère.

Mais quel spectacle, lorsque les pénitents de la paroisse, bannière en tête, les religieux de chœur et les frères convers sortent du monastère au chant des litanies! Dom Gabriel et Dom François-Régis alors à Aiguebelle, l'un et l'autre en chape et en mitre et la crosse à la main, terminent la marche et bénissent la foule agenouillée, au nom de la sainte Vierge, dont la statue est portée devant eux par quatre religieux en dalmatique. Devant chacun des arcs de triomphe inondés de lumières, la procession s'arrête, chante une antienne en l'honneur de Marie et se remet en marche. Qui dira l'impression produite à la vue de cette longue file de solitaires blancs et bruns se déroulant d'un bout à l'autre de la vallée, de cette ondulation de lumières mobiles qui se détachent sans trancher dans l'ombre de la nuit tempérée par la douce clarté de la lune et le scintillement des étoiles? Qui pourra surtout exprimer les sentiments dont les cœurs étaient remplis et dont l'expression passant dans le chant excitait comme un frémissement d'enthousiasme et faisait couler les larmes? D'autres fêtes, sans doute, purent avoir et eurent en effet plus d'éclat extérieur, déployèrent plus de pompe, étalèrent plus de richesses, retentirent de concerts plus harmonieux, mais nulle, certainement, ne fut plus émouvante et ne laissa dans les cœurs un parfum plus suave de véritable dévotion et de sincère amour envers la Vierge Immaculée, notre Mère et notre Patronne.

Cette même année 1855 apporta un grand deuil à notre Congrégation. Dom Joseph-Marie, vicaire-géné-

ral et successeur de Dom Augustin sur le siège abbatial de la Trappe, mourut le 13 juillet, emportant les regrets de tous ses religieux auprès desquels sa mémoire est demeurée en bénédiction. Il avait gouverné dans des temps difficiles où, plus d'une fois, il eut à donner des preuves de son énergie et de sa prudence. Le Révérendissime Dom Timothée, vicaire-général actuel, élu le 5 septembre suivant se rendit à Rome pour déposer ses hommages aux pieds du Saint-Père, et se mettre sous la protection du Siège Apostolique qui lui confirma à perpétuité la dignité de Vicaire-général de notre Observance. Il y reçut aussi la bénédiction abbatiale dans l'église des Bernardins de Sainte-Croix de Jérusalem, des mains du cardinal Brunelli, alors protecteur de la Congrégation, en présence de M. le comte de Rayneval, ambassadeur de France, de M. de Montréal, général commandant l'armée d'occupation, du Révérendissime Dom Ange Geniani, président général du saint Ordre de Citeaux et des TT. RR. Pères Jeandel, général des Dominicains et Beckx, général de la Compagnie de Jésus [1].

Enfin Aiguebelle pouvait sortir de la situation anormale que de tristes événements lui avaient faite. Rien ne s'opposait plus à ce qu'elle rentrât sous la juridiction de sa Mère, l'abbaye de la Trappe. C'était une obligation de justice autant que de convenance. Dom Fulgence le comprit. Nommé provisoirement par le Saint-Siége Père immédiat de notre maison, le vénérable Abbé de

[1] *Pièces justificatives*, n° 13.

Bellefontaine avait rempli ces fonctions délicates avec la charité et la prudence que l'on pouvait attendre de son expérience et de sa vertu. Aiguebelle n'oubliera jamais les témoignages si nombreux de son vif intérêt et des services qu'elle a reçus de lui. Ses bienfaits religieusement inscrits dans les archives du monastère se conserveront plus fidèlement encore dans les archives de nos cœurs. Mais le motif de sa délégation, motif tout personnel, ayant cessé à la mort de Dom Joseph-Marie, il se hâta de remettre entre les mains du nouvel Abbé de la Trappe les droits inhérents à ce siége sur l'abbaye d'Aiguebelle et, le 24 octobre 1856, Dom Timothée recommença le cours de ses visites régulières.

Cependant les travaux pour la réparation de l'église s'étaient poursuivis sans relâche durant les deux années précédentes. Le temple restauré n'attendait plus, pour reprendre son auguste destination, que la consécration du Pontife. Elle fut faite, le 24 septembre 1856, par Mgr Chatrousse, évêque de Valence, aidé de Mgr de Morlhon de pieuse et regrettable mémoire, évêque du Puy, et du R. P. Dom Gabriel, abbé d'Aiguebelle. Le Révérendissime Dom Timothée, abbé de la Trappe, Dom Antoine, abbé de Melleray, Dom Fulgence, abbé de Bellefontaine, Dom François-Régis, abbé et Procureur-général en cour de Rome, les RR. PP. François-d'Assise prieur de N. D. de Staouéli, dont le siége était alors vacant, Hilarion, prieur de Fontgombaud et Marcel de N.-D. du Désert assistaient à cette cérémonie où étaient accourus aussi un grand nombre de chanoines

de la Basilique-cathédrale, de prêtres du diocèse de Valence et des diocèses voisins, une foule de magistrats et de personnes distinguées de la province. Le concours du peuple fut immense; et l'on y remarquait surtout les femmes attirées, sans doute, par le désir de gagner les indulgences attachées à la visite d'une église nouvellement consacrée, mais aussi, il est bien permis de le croire, par la curiosité, louable du reste, de visiter librement un monastère dont l'entrée leur est, en tout autre temps, impitoyablement fermée. A partir de ce moment, et neuf jours durant, jours qui parurent des siècles, une foule incessamment renouvelée remplit le monastère, encombra les cloîtres, envahit le dortoir, le chapitre, tous les lieux réguliers, visita les ateliers, examina tout dans le plus grand détail. Rude épreuve pour les tranquilles habitants d'Aiguebelle, mais qui leur fut très profitable. Plus que jamais ils comprirent le bonheur de leur vocation, quelle paix, quelle joie produit l'unique possession de Dieu dans le silence du cœur et la solitude.

Les années suivantes amenèrent d'autres améliorations et aussi de nouvelles fêtes. Car ils sont bien trompés ceux qui croient que la vie du cloître est une vie toute de tristesse et de de deuil! Puissent les joies qu'ils éprouvent, être aussi pures, aussi vraies que les nôtres!

Le plus pressé était de donner à nos bons frères convers une salle convenable pour la lecture, pour les réunions capitulaires, et pour les conférences qui, jusque-

là, s'étaient tenues sous le cloître, au grand préjudice du calme et du silence qui doivent régner toujours dans les lieux réguliers. La partie inférieure des bâtiments des frères convers de l'ancienne Aiguebelle qui, au XIIe siècle servait de réfectoire, fut restaurée et consacrée à ce nouvel usage. Le 20 août 1859, fête de notre Père saint Bernard, nos chers frères y furent solennellement installés. Cette prise de possession fut inaugurée par un panégyrique aussi pieux qu'éloquent de notre saint Docteur, prononcé par M. l'abbé David, aujourd'hui évêque de Saint-Brieuc, alors vicaire-général de Mgr Lyonnet, évêque de Valence. Tout le monde écoutait dans le plus profond silence et suivait avec la plus vive émotion la parole vibrante et sympathique de l'orateur, qui empruntait un nouvel attrait, une plus grande puissance, du lieu même où elle se faisait entendre. Il semblait, par un magique effet du souvenir, que ces voûtes sept fois séculaires prenaient plaisir à redire l'éloge d'un saint qu'elles avaient vu jadis et duquel, sans doute, elles avaient répété les chaleureux accents.

Le lendemain, Mgr Lyonnet fit une ordination de quatre prêtres, deux diacres, deux sous-diacres, trois minorés et un tonsuré. De ces douze ordinants, cinq seulement appartenaient à Aiguebelle. Les sept autres étaient venus du grand séminaire de Romans, conduits par le R. P. Viérin de la compagnie de Jésus, leur supérieur.

Enfin le lundi réunit encore la communauté autour



de son Évêque aimé pour la translation des vénérables restes des RR. PP. Dom Etienne et Dom Bonaventure. De l'humble place qu'ils occupaient au cimetière, on allait les porter au caveau où reposent depuis plusieurs siècles leurs prédécesseurs. Exhumés depuis quatre jours, leurs ossements étaient exposés au chapitre dans deux cercueils, recouverts l'un et l'autre des insignes pontificaux. C'est là que Monseigneur, précédé de la communauté vint processionnellement les chercher Après la messe solennelle célébrée par Sa Grandeur, on fit les cinq absoutes. Le R. P. abbé d'Aiguebelle ouvrit la cérémonie. Après lui Dom François-Régis, puis M. l'abbé David et le R. P. supérieur du séminaire jetèrent tour à tour l'eau bénite et firent monter l'encens sur les restes vénérés et, lorsque Monseigneur, assisté de M. Canon, curé de Saint-Paul-trois-Châteaux, eût terminé la dernière absoute, on se mit en marche pour se rendre au sépulcre. Durant tout ce temps, le chœur chantait les répons, mais avec un tel entrain, un ensemble si parfait, qu'au lieu de chants funèbres, on croyait entendre des hymnes de triomphe. Ah! c'est que chacun sentait en lui-même que c'était moins une prière qu'il adressait au ciel pour le repos de nos bien-aimés Pères, qu'un hommage rendu à leur mémoire et comme une fête célébrée en leur honneur.

La procession se déroule solennelle au milieu du chœur des religieux et des frères convers, et s'avance lentement sur deux rangs le long des murs du cloître, dont elle fait le tour au chant du psaume *In exitu*

Israel de Ægypto. Arrivée au sépulcre, elle s'arrête et, après les dernières cérémonies accomplies par Monseigneur, le R. Père Abbé d'Aiguebelle replace de ses propres mains les restes de ses prédécesseurs, chacun à la place qui lui est destinée : heureux de leur donner cette dernière marque de respect et d'amour filial.

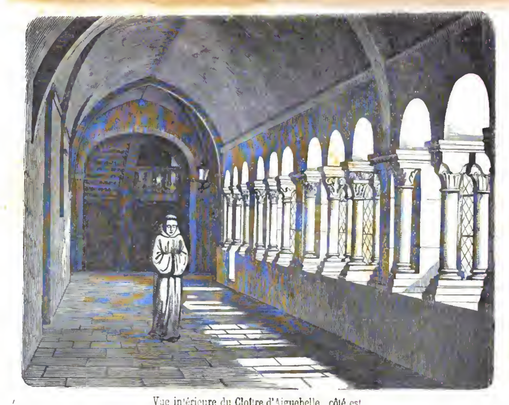
Ainsi s'écoulèrent ces trois belles journées qui nous firent goûter tour à tour les joies triomphantes du ciel, les joies les plus augustes et les plus pures de la terre et, enfin, pour les compléter en les unissant par un lien mystérieux, les douces joies de la mort.

Les premiers froids de l'hiver suivant trouvèrent les religieux installés dans l'ancien chauffoir de leurs Pères ; depuis plusieurs siècles, il avait servi de cellier. Le vieux chapitre, avec ses bancs de pierre en amphithéâtre fut repris l'année suivante. Enfin le grand cloître (ainsi se nomme le côté qui longe le chapitre) s'est paré de son élégante colonnade et attend avec impatience que les deux dernières galeries suivent son exemple. Le toit qui le recouvrait a disparu pour faire place à une agréable terrasse quadrangulaire. C'est le *Solarium*, fréquemment visité par nos Pères durant les intervalles libres et témoin muet de leurs ferventes prières [1].

Le 4 mai 1860, notre Révérend Père Abbé recevait une lettre datée de Saint-Maximin, en Provence, ainsi conçue :

« Mon Révérendissime Père, une grande solennité

[1] Césaire rapporte plusieurs apparitions arrivées à des religieux qui priaient sur le Solarium. (*Dial. Miracul.* passim).



Vue intérieure du Cloître d'Aiguebelle, côté est.

religieuse doit avoir lieu, le 20 du courant, dans ma paroisse, à l'occasion de la translation du chef de sainte Madeleine. Plusieurs prélats l'honoreront de leur présence. Ce sera une fête commémorative et anniversaire de celle qui eut lieu en 1281. A cette fête, mon Révérendissime Père, assistait votre révérendissime prédécesseur au monastère d'Aiguebelle, l'abbé Pontius. Du moment qu'il s'est agi de la translation du chef de notre sainte patronne dans une magnifique châsse, j'ai conçu l'espoir de vous avoir à cette cérémonie. Mgr l'évêque de Fréjus vous y verrait avec le plus grand plaisir. Il désire reproduire, en cette circonstance solennelle, tout ce qui se passa en 1281. Dix abbés de diverses abbayes assistèrent à cette translation. La révolution en a dispersé le plus grand nombre. Mais Monseigneur serait heureux de voir, en ce jour, autour de nos saintes reliques les ordres monastiques qui existent encore, ou qui se sont relevés depuis. C'est un hommage qu'il veut rendre à l'illustre pénitente de la Sainte-Baume. C'est donc pour moi une douce mission que je remplis au nom du Prélat, que de vous inviter de sa part à venir rehausser par votre présence la grande solennité qui se prépare. Tous les ordres religieux se trouveront représentés ce jour-là au tombeau de sainte Madeleine. Les religieux Dominicains vous offriront avec bonheur l'hospitalité; c'est une chose convenue entre eux et moi. Dans l'espérance de vous voir à Saint-Maximin en ce grand jour, daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc...

» E. Vian, curé doyen. »

Cette lettre, jointe au récit que nous avons fait au tome précédent de la translation de l'année 1281, nous dispense d'entrer dans de plus grands détails. Il suffit de dire que le concours et la piété des fidèles du XIXe siècle ne le cédèrent point à ceux du XIIe. Mgr Jordanis eut le bonheur de voir ses vœux comblés. La pieuse Provence assista à une manifestation de la foi catholique vraiment digne des plus beaux âges chrétiens. Dom Gabriel s'empressa de se rendre à l'appel du zélé Pontife et, de même que son prédécesseur Pons-de-Saint-Bonnet, il eut la consolation d'apposer son sceau au diplôme et de voir son nom reposer sur le chef béni de la sainte amante du Sauveur.

Mais il lui était réservé de prendre part à une cérémonie plus imposante encore, à un plus éclatant triomphe du catholicisme dans un siècle où tant de gens cherchent à se persuader qu'il est éteint. Notre Saint-Père le Pape Pie IX venait d'exprimer un désir. Son âme oppressée par la douleur cherchait une consolation dans l'amour et la présence de ses enfants. A sa voix vénérée, les évêques, les prêtres, les fidèles accourent de toutes les parties du monde. Qui eût pu résister à son touchant appel ? Notre Révérend Père Abbé désirait y répondre ; les instances de Mgr de Valence le déterminèrent. Il en fut bien récompensé. La canonisation de vingt-sept martyrs japonais était l'occasion de cette réunion solennelle des prélats et du clergé. Mais les évêques seuls et les abbés généraux d'Ordre ont le droit d'assister officiellement, en mitre et en chape, à cette

auguste cérémonie. Néanmoins Sa Sainteté, dans une audience particulière, daigna faire une gracieuse exception en faveur de Dom Gabriel. Ce privilége était dû à la bienveillante sollicitation de l'éminent protecteur de notre Ordre, le cardinal Marini qui, regardant le Révérend Père Abbé d'Aiguebelle, comme le représentant de la Trappe, en cette solennelle circonstance, n'a cessé de le combler, durant tout son séjour à Rome, de témoignages d'estime et d'affection pour notre Congrégation[1]. Aussi s'empressa-t-il de lui faire passer, dès qu'il l'eut reçue, la lettre du maître des cérémonies où se lisaient ces mots : « Sa Sainteté a daigné ordonner qu'on n'admettrait à la cérémonie solennelle que le *seul abbé venu de France*[2]. »

[1] Ce fut à cette occasion que notre R. Père, encouragé par tant de bontés, pria son Eminence de vouloir bien agréer la dédicace de nos humbles Annales, prière à laquelle l'éminent prélat daigna condescendre avec son affabilité ordinaire. Il écrivait plus tard à notre R. Père Abbé : « C'est pour moi une grande satisfaction de voir sortir de la plume d'un de vos frères un ouvrage qui, faisant l'histoire d'un monastère de la Trappe, va prouver encore une fois que les lettres et les sciences ne sont pas inconciliables avec la prière, le silence de la méditation et le travail de votre Congrégation. » Hélas ! cet ouvrage, le pieux cardinal ne devait pas le voir paraître. Une maladie aussi violente qu'imprévue est venue l'enlever à l'Église. Il est mort dans la nuit du 19 au 20 août, au moment où les religieux, dont il était le vigilant protecteur, se levaient pour célébrer solennellement au chœur l'office de saint Bernard. Nous ne doutons pas que notre glorieux Père n'ait voulu le récompenser des soins désintéressés dont il avait entouré ses enfants. A cette époque, l'impression de notre ouvrage était déjà avancée, nous n'avons pas cru devoir en supprimer la dédicace. Au lieu d'être la simple expression de notre respect envers sa personne, elle est aujourd'hui un hommage à sa mémoire, qui laissera parmi nous d'impérissables regrets.

[2] Un autre abbé pourtant partagea cet honneur. C'était un persécuté pour la justice, une victime de l'invasion piémontaise, l'abbé de *Monte-Virginis*, au royaume de Naples, qui, expulsé de son monastère avec ses religieux, a trouvé un refuge à Rome, asile de toutes les infortunes.

Il nous reste en témoignage de la foi toujours vivante dans notre patrie à raconter un fait, plus important encore que les précédents, qui nous reporte en plein douzième siècle, au plus bel âge de l'état monastique, et qui clora dignement nos Annales.

A cette époque d'élans généreux, de sublimes dévouements, où les cœurs et les intelligences dominés par la foi savaient mettre les intérêts éternels au-dessus des mesquines préoccupations de la terre, rien ne coûtait pour élever à Dieu de saintes demeures où son nom fut glorifié nuit et jour. Mus par la piété, par un sentiment de reconnaissance pour un bienfait reçu, par le désir de recevoir quelque nouvelle grâce, quelquefois par le remords, les princes, les seigneurs, les prélats détachaient un fief de leurs nombreux domaines, y construisaient une église en l'honneur de la sainte Vierge ou d'un saint et appelaient des moines qui trouvaient là, en arrivant, un monastère tout préparé, des revenus abondants et ne s'apercevaient même pas qu'ils eussent changé de demeure.

C'est à peine si l'on comprend aujourd'hui de pareils actes et l'on ne se doutait pas que jamais on les verrait se reproduire. On se trompait. De nos jours, disons-le à la gloire de notre siècle réputé sans foi, il s'est rencontré un Prélat d'une éminente piété, l'idole et l'orgueil de son diocèse, non moins recommandable par les qualités de l'esprit et du cœur que par l'illustration de sa naissance, Mgr de Langalerie, évêque de Belley, qui a réalisé cette œuvre et donné le grand

exemple de ce que peut accomplir le zèle du Pontife pour la gloire de Dieu et l'amour du Pasteur pour ses chères ouailles.

Son cœur d'évêque, ému du triste état religieux, moral et physique dans lequel gisent depuis plusieurs siècles déjà les habitants des Dombes, résolut d'appeler sur ce point désolé de son diocèse des religieux d'un Ordre austère, dans la pensée que leur vie de pénitence et de prière réveillerait la foi dans ces cœurs assoupis par l'indifférence, que leurs travaux assainiraient la contrée par le dessèchement des marais, que les heureux succès enfin dont seraient couronnés leurs efforts en faveur de l'agriculture, détermineraient peut-être ces infortunés à secouer l'apathique indolence dans laquelle ils croupissent. Secondé par un noble gentilhomme de son diocèse, M. le comte de Montbriand, qui le premier avait eu cette heureuse pensée et avait aussitôt fourni les moyens d'en commencer l'exécution (car aujourd'hui aussi bien qu'autrefois, partout où surgit une généreuse pensée, une œuvre de dévouement, l'on est sûr de trouver le nom d'un gentilhomme), Mgr de Langalerie jeta les yeux sur l'abbaye d'Aiguebelle pour concourir à cette bonne action.

C'est au sanctuaire de Notre-Dame de Verdelais que sa Grandeur en fit au Révérend Père Abbé la première ouverture : « Cette fondation est nécessaire, lui dit-elle en terminant, et je compte sur vous. — Monseigneur, la chose n'est pas possible, nous ne sommes

point en mesure et je viens de refuser à Mgr l'Évêque d'Agen qui sort d'ici pour le même motif. — Que Monseigneur d'Agen s'arrange ; pour moi, il me la faut. Au surplus, je ne vous demande que des hommes ; je donne tout le reste, des terres, une église, un monastère tout neuf et sur le plan que vous voudrez. Je ne vous veux que lorsque tout sera prêt à vous recevoir. — La tentation est bien forte, Monseigneur, il faut l'avouer. Mais cela ne dépend pas de moi. Le consentement et l'approbation du Chapitre général sont indispensables. C'est à l'assemblée générale des abbés que la demande doit être faite. »

Peu de temps après, Mgr l'Évêque de Belley arrivait à Aiguebelle pour faire part de son projet à la communauté et lui demander le secours de ses prières afin d'en assurer le succès. Laissons maintenant Sa Grandeur nous développer elle-même, dans le mémoire présenté au Chapitre général de 1859, les motifs qui l'ont déterminée à entreprendre cette fondation et les conditions auxquelles elle prétend la réaliser. Cette pièce, où se révèle tout le cœur de l'illustre prélat, sa sollicitude pastorale, son désintéressement, est d'un trop grand exemple pour ne pas trouver ici sa place :

Belley, le 28 août 1859,
Fête du Saint-Cœur de Marie et de saint Augustin.

« Mes Révérends Pères, depuis mon entrée dans le diocèse de Belley, je me suis occupé, dans la mesure de mes forces, d'y travailler au salut des âmes et d'y procurer la gloire de Dieu. L'établissement de couvents

et, surtout, de couvents suivant une règle austère est, dans ce siècle de sensualisme, un des moyens les plus puissants. J'ai eu le bonheur de voir se réaliser un projet conçu par Mgr Chalandon. L'antique chartreuse de Portes a été restaurée, et les disciples de saint Bruno vont y prier et y faire pénitence comme leurs vénérables prédécesseurs. Leurs exemples déjà exercent une salutaire influence sur les fidèles du voisinage. Ils raniment parmi eux l'esprit de foi et rétablissent de pieuses traditions malheureusement oubliées.

» Une autre partie de mon diocèse, située dans un pays plus fertile et plus beau que les montagnes de Portes, a appelé mon attention et ma sollicitude. La Dombes est tombée, depuis plusieurs siècles, dans un triste état religieux, moral et agricole. Le cœur d'un évêque ne pouvait être insensible à une position si fâcheuse. L'administration civile s'occupe activement d'introduire les améliorations que réclament en même temps l'humanité et la religion, et, dans ce moment, une loi est présentée au Corps législatif pour le dessèchement de la Dombes. Je devais contribuer à ces améliorations par une action directe. Des missions ont été fréquemment prêchées par nos zélés missionnaires avec des fruits consolants. Néanmoins le but que je me proposais n'était pas complètement atteint. Je désirais embrasser à la fois les intérêts religieux et matériels des populations et provoquer un progrès décisif dans ces deux sens. Dieu m'a inspiré la pensée de fonder au sein de la Dombes un monastère de votre Ordre. J'ai

communiqué cette pensée qui m'a paru excellente aux riches propriétaires de la contrée et aux hommes de cœur et de dévouement. Elle a été accueillie avec une très grande faveur, je pourrais dire avec enthousiasme. J'ai fait part alors de mon projet au R. P. Abbé d'Aiguebelle. Il ne l'a point repoussé, mais il m'a fait observer que la décision d'une affaire aussi grave dépendait du Chapitre général de l'Ordre. Sans préjuger la question, il m'a engagé à envoyer une demande à Mortagne au moment de la réunion du Chapitre. Je suis aujourd'hui son conseil, mes Révérends Pères, et je vous adresse la présente lettre où je vous expose ma demande et les motifs sur lesquels elle est fondée.

I. *Situation géographique de la Dombes.*

» La Dombes forme un plateau qui s'élève entre le Rhône et la Saône. Elle a la figure d'un triangle dont la base repose sur la Bresse et dont le sommet touche Lyon. Elle joint le Beaujolais au couchant et le Dauphiné au levant; elle est au centre d'un pays très beau et très riche.

II. *Climat de la Dombes.*

» Le climat de la Dombes est en soi excellent. Il est le même que celui de la Bresse, du Maconnais, du Beaujolais et du Dauphiné. La présence des étangs l'a rendu fiévreux; les mois de juillet et d'août exigent certaines précautions. Les habitants ne sont pas, en général, assez exacts à les prendre; ils sont rarement vêtus de laine et ils s'exposent ainsi le matin et le soir

à un refroidissement dangereux. Il est vrai que le dessèchement s'est étendu depuis quelques années sur une grande surface, et que, par cette amélioration, les cas de fièvre sont devenus moins communs et moins opiniâtres. Les curés qui desservent les paroisses de la Dombes vivent aussi longtemps que les autres prêtres du diocèse. Le sol est fort et fertile, il est dans les meilleures conditions pour l'agriculture. Les parties améliorées produisent de magnifiques récoltes. Toutes les espèces de céréales et de plantes des climats tempérés peuvent y être cultivées avec succès. A une profondeur médiocre on trouve partout de l'eau limpide, pure et d'un goût agréable.

III. *But qu'on se propose en établissant une Trappe en Dombes.*

» La Dombes doit sa position malheureuse à la culture des étangs. Elle était autrefois riche et peuplée. Les églises qui existent encore aujourd'hui sont bien bâties et spacieuses ; elles attestent par leur architecture et par la capacité de leur vaisseau qu'une population florissante habitait autrefois ce pays : les guerres féodales, les rivalités princières l'ont, pendant des siècles, sillonné et ravagé. Elles ont détruit les habitants et et forcé les propriétaires à recourir à une culture peu productive et malsaine. Les fermiers aisés et d'une conduite régulière sont restés dans des régions plus favorisées et la Dombes a été livrée à des hommes qui ne trouvaient pas à vivre ailleurs. La culture par les étangs a donc eu de funestes résultats. Elle a rendu le sol malsain et expulsé les habitants. Les conditions

ont, il est vrai, beaucoup changé et l'état actuel est infiniment supérieur à celui qui existait précédemment. Néanmoins il faut de toute nécessité, pour arriver à un résultat complet, modifier la culture et modifier les mœurs. Nul moyen n'a paru meilleur pour atteindre ce but que l'établissement d'une Trappe.

» Les Trappistes en effet, par leurs prières, attireront sur des populations qui en ont un pressant besoin, des grâces abondantes, et, par leur vie laborieuse et mortifiée, ils leur apprendront le travail et la pénitence. Leurs exemples parleront d'une manière éloquente à ces habitants qui ne comprennent pas d'autre langage; ils ranimeront et fortifieront leur foi depuis longtemps affaiblie et presque stérile. L'agriculture qui est très arriérée en Dombes sera stimulée et fera de rapides progrès. L'expérience de la Trappe profitera à tous les environs ; les méthodes et les procédés des Pères se répandront au loin et seront promptement appliqués. Dans quelques années, sous leur action bienfaisante, le sol sera tout-à-fait changé; le dessèchement secondé par le gouvernement s'opèrera successivement et la véritable agriculture sera mise en pratique. Pour se convaincre de la certitude du résultat, il faut se rappeler que la société française dut, dans le moyen-âge, à l'Ordre de Cîteaux l'agriculture et les bonnes mœurs.

IV. *Avantages pour l'Ordre.*

» Notre-Dame-des-Dombes, c'est ainsi que nous appellerons la Trappe projetée, ne sera pas seulement utile à la contrée, elle sera encore utile à l'Ordre. Le

sol sur lequel elle sera établie est de cent soixante hectares d'un seul tènement. La propriété se compose de terres labourables où l'on cultive le froment, d'étangs, de bois, de prés et de pâturages. La vigne peut y croître comme à Ambérieu et à Lapeyrouse, communes voisines. Le domaine est situé au Plantay, dans un lieu solitaire et indépendant, à quinze kilomètres de la voie ferrée de Lyon à Genève et à la même distance à peu près de la Saône et du chemin de Lyon à Paris. Il communique par des chemins bien entretenus avec ces deux lignes et avec Bourg et Lyon directement.

» Les pays qui entourent la Dombes sont religieux. La Trappe ne manquera pas d'être l'occasion de beaucoup de vocations. On peut espérer, sans exagération, qu'elle se peuplera rapidement et qu'elle formera des sujets pour des maisons nouvelles ou pour les couvents qui en auront besoin. Le Chapitre général, en accordant la demande qui lui est faite, aura ainsi l'avantage précieux de rendre au diocèse de Belley un service très grand et d'ajouter au nombre des couvents français un couvent de plus dans les conditions les plus favorables, et cela sans diminuer ses forces et ses ressources, mais au contraire avec l'espérance de les augmenter.

V. *Conditions de l'établissement.*

» Cent soixante hectares ont été achetés sous seing-privé; ils sont authentiquement vendus au Père ou au couvent qui sera désigné. Une Trappe sera bâtie aux frais de l'Évêque de Belley, selon un plan dont on conviendra à l'avance. La Trappe, en état d'être habitée,

sera livrée avec les fermes et le cheptel aux Pères Trappistes, sans aucune rétribution de leur part.

» J'ai cru, mes Révérends Pères, devoir vous donner ces renseignements qui vous seront confirmés par les RR. PP. Abbés de Mortagne et d'Aiguebelle, afin que vous puissiez prendre votre décision en connaissance de cause. Le bien qui vous est proposé est important, et je crois qu'il attirera sur votre Ordre les bénédictions du ciel. C'est parce qu'il est important que je m'adresse à vous avec une entière confiance. La famille de Cîteaux n'a jamais refusé de concourir de tous ses efforts à l'amélioration morale et matérielle de la société. Ç'a été sa gloire dans tous les temps, c'est encore sa gloire aujourd'hui. Loin d'avoir dégénéré de vos Pères, vous égalez les plus fervents par votre piété, votre zèle et votre charité ; vous les égalerez aussi en saisissant l'occasion qui vous est offerte de faire une bonne œuvre de plus, car ils n'en refusèrent jamais aucune, à moins qu'elle ne fût impossible.

» Je ne puis accomplir les promesses que je vous fais qu'en m'autorisant de la charité de mes diocésains et et des Lyonnais J'ai déjà été assez heureux pour trouver des ressources suffisantes pour payer le sol, j'espère ne l'être pas moins dans l'affaire de la construction. Vous êtes tellement désirés et Dieu vous veut si bien en Dombes, que ce qui paraissait d'abord irréalisable s'est réalisé avec une facilité qui montre clairement la main de Dieu. La suite de l'œuvre ne la manifestera pas d'une manière moins frappante. Vous répondrez



donc, mes Révérends Pères, aux vœux de l'Évêque du diocèse de Belley, des populations de la Dombes et des environs, et à la volonté évidente de Dieu, en accueillant favorablement ma demande. Je finis par ces paroles de saint Bernard, le plus illustre de vos saints : « *Inspiret deus vobis aquiescere consilio, ut dicam, non nostro, sed omnium qui æmulantur vos Dei æmulatione, Reverendi et omni gloria prosequendi Patres,* » et ces autres : « *Addite, obsecro, ad ea bona, quæ à vobis et de vobis venient, vestras pro nobis orationes, Patres charissimi et desideratissimi.* »

» Agréez, etc.

» † Pierre Henri, évêque de Belley. »

Les vœux du prélat furent exaucés. Le Chapitre général eût-il pu rester sourd à ce langage épiscopal où respirent une foi si vive, une charité si tendre, un zèle si désintéressé ? Monseigneur avait eu foi dans son œuvre, foi dans le zèle de son clergé, foi dans la piété de ses diocésains. Cette foi ne fut pas trompée, et il put réaliser ses promesses. Le pieux clergé du diocèse se chargea de la construction de l'église ; l'Empereur, toujours empressé d'accueillir et de favoriser toute pensée qui tend à l'amélioration physique et morale des populations, ne s'est pas contenté d'approuver hautement le projet de Monseigneur, il y a contribué pour une somme assez forte et a bien voulu permettre que son nom fut en tête de la liste de souscription. Le Conseil général du département de l'Ain a également voté des fonds ; les dons des fidèles ont fait le reste. Enfin pour que rien

ne manquât, ainsi que l'avait annoncé Sa Grandeur, les communautés religieuses et, notamment, les Dames de la Visitation de Bourg, jalouses de participer à ce mouvement généreux, ont travaillé à pourvoir la sacristie de linges d'autel, et des ornements nécessaires.

Monseigneur de Langalerie remplissait noblement ses engagements. De son côté, le R. P. Dom Gabriel ne faillit pas aux siens. A l'époque fixée pour la prise de possession, le dimanche 4 octobre 1863, fête du Saint-Rosaire, le monastère n'était encore qu'à moitié construit. Néanmoins, le jeudi précédent, les quarante religieux destinés à la fondation se disposent au départ. Après sexte, ayant à leur tête le R. P. Augustin, leur nouveau Prieur, ils s'avancent au milieu du chœur où, profondément inclinés, ils reçoivent la bénédiction des voyageurs. « Mes enfants, leur dit alors » le R. P. Abbé placé sur les marches de l'autel et » tenant en main la croix qui doit servir d'étendard à » la troupe pèlerine, mes enfants, à ce moment solen» nel je vous rappellerai seulement ces paroles du » divin Maître : *Confidite, ego vici mundum*, ayez » confiance, j'ai vaincu le monde. » Et partant de ce texte, il leur explique en peu de mots le but de la mission qu'ils vont remplir. « Eux aussi, comme les apôtres, comme les premiers disciples de saint Benoît, ils sont envoyés en conquête ; comme eux aussi, ils vaincront le monde avec les mêmes armes : la croix et la règle de notre saint Patriarche ; avec la croix, c'est-à-dire par l'amour des souffrances, par l'amour de la perfec-

tion; avec la règle de saint Benoît, c'est-à-dire avec cette arme puissante qui a soumis l'Europe barbare, avec ce flambeau qui l'a illuminée des rayons de la science et de la foi, avec ce principe fécond qui l'a civilisée autant par la culture des terres que par celle des intelligences. Aux yeux du monde, ils partent dans un but tout humain, tout matériel; ils vont pour dessécher des étangs, pour assainir un pays, pour y faire fleurir l'agriculture. Sans doute avec l'aide de Dieu, le temps, la persévérance, ils feront tout cela. Mais aux yeux de la foi, dans la pensée de l'Eglise qui les envoie, leur mission est bien autrement élevée. Ce sont les vices dont ils vont dessécher la source par l'exemple d'un travail constant et opiniâtre; c'est la fièvre de l'indifférence et du sensualisme qu'ils vont combattre par leur vie fervente et mortifiée; c'est la semence de toutes les vertus qu'ils vont jeter dans les cœurs par les modèles qu'ils en offriront et, surtout, par les prières qu'ils adresseront sans cesse au ciel pour attirer sur les habitants de ces contrées désolées les bénédictions divines et le salut. »

Dom Gabriel remet ensuite la croix entre les mains du R. P. Augustin qui la reçoit en la baisant, à genoux, et la procession se met en marche. Arrivé à la porte, le cortége s'arrête; il faut se dire adieu! Comment décrire cette scène de la séparation? La cour intérieure est pleine d'étrangers; au dehors, les femmes remplissent l'avenue du monastère; le silence le plus religieux règne au sein de cette foule attendrie. La communauté

est là sur deux rangs. Les pélerins, au milieu, avec le R. P. Augustin qui porte sa croix haute, embrassent tour à tour ceux qui restent. Les bouches sont muettes, les regards seuls sont éloquents. A chaque Adieu l'émotion augmente ; la douleur, longtemps refoulée au fond du cœur, déborde enfin et se fait jour à travers des flots de larmes; les sanglots vainement comprimés s'échappent des poitrines, et il nous fut donné de voir, spectacle admirable de la force des liens formés par la charité ! deux frères, enfants d'une même mère, étroitement embrassés, ne pouvoir s'arracher des bras l'un de l'autre et ne rompre leur étreinte qu'à la voix de l'obéissance et à l'appel de leurs compagnons. Enfin la porte se referme et la communauté profondément émue retourne à ses travaux, tandis que la bande voyageuse prend courageusement la route de Maubec, sans redouter la pluie qui commence à tomber.

Ici, dans l'intérêt de nos lecteurs, nous laissons la parole à M. l'abbé Martin, ancien curé de Ferney et chanoine de Belley, qui a raconté en détail le voyage de nos frères, cette odyssée religieuse, comme il le nomme si bien, et leur installation dans le monastère du Plantay [1]. A une rigoureuse exactitude, son récit joint un charme, une couleur, une vie et des aperçus dont nous eussions été incapable de l'orner :

« La colonie des Trappistes, destinée à peupler le monastère de Notre-Dame-des-Dombes a quitté Aiguebelle dans la journée du jeudi 1er octobre. Composée

[1] Voir le *Monde*, du 13 octobre 1863.

de quarante à quarante-cinq religieux, tant pères que frères, elle a à sa tête le vénérable Abbé d'Aiguebelle, qui, en sa qualité de Père spirituel, n'a voulu laisser à aucun autre le privilége de conduire ses fils émigrants vers leur nouvelle patrie. L'Abbé de Staouéli, reconnaissable à sa barbe africaine et à l'énergique accentuation de ses traits, l'accompagne, ainsi que l'Abbé de Notre-Dame-du-Désert, à l'air ascétique et mortifié, et le Prieur de Notre-Dame-des-Neiges, douce et sympathique figure. Le nouveau prieur du futur monastère, le Père Augustin, autrefois marquis de la Douze, tient en ses mains cette croix de bois qui, pendant les rudes siècles du moyen-âge, a présidé au défrichement de l'Europe. La croix de bois ouvrira la marche et s'avancera à la tête de la colonie jusqu'au terme du voyage. — Les adieux sont déchirants, la séparation douloureuse, comme toutes les séparations de famille. L'on dit que plusieurs de ces cœurs virils et forts ont pleuré ; ils s'aimaient, ils se sont quittés sans se rien dire ; ils s'aimeront de loin comme de près, et se retrouveront dans le ciel.

» La première journée de chemin s'est faite à pied, par une pluie battante. Le soir venu, les religieux Trappistes ont trouvé un abri dans un couvent de leurs sœurs, les Trappistines de Maubec, comme autrefois saint Benoît chez sa sœur Scholastique. Ils s'y sont logés et séchés comme ils ont pu, ils étaient trempés jusqu'aux os. » Grâce à la prévoyante charité des religieuses, ils ont trouvé à leur arrivée un bon feu, un bon repas,

de bons lits. « Le lendemain, le chemin de fer les a conduits à Lyon ; à neuf heures, ils étaient à Fourvière. Ils y ont chanté leurs offices, célébré leur messe conventuelle, communié, nouveau et saisissant spectacle pour le sanctuaire de Marie, accoutumé cependant à tant de merveilles. De là, ils se sont rendus à Gorge-de-Loup, chez les Trappistines de Vaise, où ils ont trouvé la même hospitalité généreuse que chez leurs sœurs de Maubec.

» Par une inspiration qui ne pouvait venir que du ciel, l'entrée des Trappistes dans le diocèse de Belley devait se faire par Ars. Il était bien naturel, en effet, que le pèlerinage d'Ars et la Trappe du Plantay fissent alliance sur le tombeau du saint Curé. Les pieux voyageurs étaient attendus sur les trois ou quatre heures du soir ; les habitants de la paroisse, les pèlerins s'étaient rendus processionnellement à leur rencontre. Ils n'arrivent pas ; on apprend qu'à Lyon ils ont manqué le train qui devait les amener ; ils n'arriveront que le soir. De Villefranche à Ars, toutes les paroisses qui bordent la route sont en émoi. Les voilà ! voilà les Trappistes ! Ils ont franchi la Saône ! Toutes les cloches sonnent à la volée ; les bords de la route se couvrent d'une foule avide de voir et de recueillir de saintes bénédictions. A Jassans, la première paroisse qu'ils traversent, les religieux sont salués par le curé comme des anges terrestres, envoyés par Notre Seigneur pour continuer dans le pays la vie de prière et de pénitence du grand serviteur de Dieu, M. Viannay. Cette première

scène est touchante ; elle se passe aux pieds d'une statue de la sainte Vierge, devant laquelle se fait entendre le chant du *sub tuum* pour attirer sur les habitants de cette paroisse, sur leur digne pasteur et sur les pèlerins la protection de la Reine du Ciel.

» Il est nuit, la pieuse colonie continue sa marche ; elle est à Ars, la terre sainte, la terre des prodiges au XIXe siècle ; tout le village est illuminé ; la réception est un triomphe. Le supérieur des missionnaires, M. Camelet, leur fait l'accueil à la porte de l'église. On connaît la chaleureuse éloquence de M. Camelet ; il n'a failli en cette circonstance solennelle ni à l'ardeur de son caractère, ni à la beauté de sa mission. Les religieux entrent dans ce sanctuaire où s'est écoulée l'une des existences les plus miraculeuses du christianisme, et où il n'est guère possible de pénétrer sans éprouver un frissonnement de foi. Ils s'avancent lentement et profondément recueillis, et à mesure qu'ils passent, deux à deux, sur la tombe du saint Curé, ils se prosternent, ils s'étendent de tout leur long, demandant chacun une bénédiction, personnelle pour eux-mêmes, générale pour leur œuvre, promettant intérieurement de mourir de plus en plus à eux-mêmes, de souffrir et de s'immoler pour Dieu ; puis ils se relèvent et vont se ranger dans le chœur, où ils chantent complies.

» Les missionnaires d'Ars et les frères de la Sainte Famille leur donnent une hospitalité pleine de charmes; car la joie, la bonté, la gaîté la plus aimable, je ne sais quelles lumières attrayantes et indéfinissables,

rayonnent de toutes ces figures et émanent de ces conversations de moines. Tous ceux qui en approchent, qui les voient, qui les entendent, ont le cœur et l'âme ravis.

» Au point du jour, les Trappistes sont déjà à l'église. Ils chantent matines, les prêtres disent la messe; puis vient la messe conventuelle; tous les frères communient. Le moment est venu de dire adieu à ce cher sanctuaire d'Ars, où les anges viennent de recueillir de si graves prières et d'inscrire au livre de vie de si fermes résolutions. Nous sommes au milieu de la matinée du samedi, veille de la fête du Saint-Rosaire. Il y a cinq ans, jour pour jour, que Mgr de Langalerie, évêque de Belley, échangeait une première parole avec un Abbé Trappiste sur la fondation d'un monastère de la Trappe dans la contrée malheureuse et insalubre des Dombes; cinq ans de difficultés inouïes, de succès inespérés, et voilà que l'œuvre touche à sa réalisation.

» Ici la scène change. Les habitants du Plantay et des paroisses voisines se sont rendus à Ars avec une vingtaine de voitures de toute espèce et de toute forme pour emmener leurs chers Trappistes. Ils les aimaient déjà sans les connaître; ils les ont vus, ils les aiment bien davantage. Ils s'attendaient à ne trouver que des figures sévères, ils ne rencontrent que des visages épanouis et des sourires: paysans, bourgeois, propriétaires, moines, prêtres et pèlerins qui les accompagnent, tout le monde part.

» Si le voyage de Villefranche à Ars a été un triom-

phe, que dire de cette longue procession à travers les Dombes, depuis Ars jusqu'au Plantay ? Toutes les paroisses limitrophes sont en fête, partout le son des cloches retentit, les habitants se pressent sur le passage de la caravane monacale ; les curés prennent les mains des religieux, ils les baisent avec amour, ils demandent des bénédictions et des prières ; pauvres curés ! ils pleurent de joie, il leur semble que la double misère physique et morale contre laquelle ils luttent vainement va disparaître.

» Le pays que l'on traverse est riant d'abord et bien cultivé ; mais peu à peu le tableau s'assombrit ; on chemine entre les clairières des bois, sur les chaussées des étangs dont les eaux croupissent au soleil ; l'air est pesant, nébuleux, d'une transparence vaporeuse ; les habitants ont le teint hâve, flétri ; ils paraissent sans vigueur et presque sans vie ; en automne, la fièvre les dévore. Les Trappistes voient le sort qui les attend ; mais comme leurs frères de Staouéli ils sauront lutter et vaincre. Plusieurs sans doute resteront sur le champ de bataille ; mais qu'importe ? il n'y a pas de victoire sans victimes.

» Ils arrivent au Plantay et mettent pied à terre ; leur première visite est pour Notre Seigneur dans l'église. Leur monastère est à deux ou trois kilomètres de là ; ils s'y rendent en procession. Je les vois encore ces Pères et ces Frères Trappistes cheminant d'un pas lent et grave sur la chaussée des étangs vers leur demeure inachevée ; on dirait de mystérieuses ombres

qui flottent dans de larges robes blanches ou grises ; elles s'avancent en longues files ; la croix de bois les précède ; les bannières paroissiales leur montrent le chemin ; les arcs de triomphe champêtres leur souhaitent la bienvenue ; les nuages des jours précédents se sont dissipés ; le soleil leur fait la fête ; une foule nombreuse accourue de toutes parts les attend, les précède ou les suit ; un Evêque qui ne peut contenir son émotion leur tend les bras comme un père. Le moment est solennel, ils arrivent ; tout-à-coup j'entends de claires et douces voix qui chantent : « Je me suis réjoui à la parole qui m'a été dite : nous irons dans la maison du Seigneur. (*Psalm.* 121). » Ils entrent dans l'église ; ils ont touché du pied l'asile qui doit abriter leur passagère vie et leur fournir un tombeau ; ils sont au terme de leur exode ; parti d'Aiguebelle, comme d'une ruche trop pleine, le nouvel essaim monastique est transvasé dans le couvent du Plantay. Mgr de Valence, du diocèse de qui ils dépendaient à Aiguebelle, devait être présent pour les livrer et les confier à leur nouveau pasteur, Mgr de Langalerie ; il est en retard.

» Les Trappistes sont dans leur chapelle, œuvre du génie d'un architecte vraiment chrétien ; elle est digne d'eux ; elle porte la double empreinte de la grâce et de la sévérité, emblême du fils de Cîteaux, toujours joyeux et toujours fort. A la suite des religieux le peuple se précipite dans l'enceinte sacrée. Les offices du chœur commencent immédiatement ; la règle est en vigueur. A nous, hommes du monde, il nous faut des semaines

et des mois pour nous installer; à eux, enfants du désert, quelques minutes suffisent. La gravité du chœur, la male sonorité de la psalmodie, les prostrations devant la Majesté divine saisissent les spectateurs; la curiosité même fait place à une émotion profonde; on sent que l'on n'est plus cette fois en face de cette religiosité vague qui ne fait qu'effleurer l'épiderme des faibles chrétiens de nos jours, mais d'une religion qui va jusqu'à la moëlle des os et qui tient l'homme tout entier. Les plus indifférents se sentent mal à l'aise, les tièdes réfléchissent sérieusement, les hommes religieux pleurent.

» La bénédiction des cloches qui doivent désormais sonner toutes les heures du travail et de la prière, suit l'office divin. L'Abbé d'Aiguebelle accomplit le rite sacré de la liturgie; il ne parlera plus à ses chers fils qu'il va laisser dans leur désert; les cloches qu'il aura bénites seront comme le dernier et permanent écho de sa voix. Douce illusion! quand leurs cloches tinteront, les moines du Plantay se souviendront d'Aiguebelle, ainsi qu'un fils exilé du foyer maternel.

» Il manquait une expression aux sentiments qui se pressaient dans tous les cœurs. Le P. Bauër, en religion P. Marie-Bernard, carme déchaussé, s'en est rendu l'interprète; il avait plus que tout autre, des droits à cette touchante mission. Le fils du Carmel chrétien est un israélite converti : merveilleuse histoire que je dirai un jour; le nouveau prieur du nouveau monastère a été son parrain au jour de son baptême;

sa sœur a été sa marraine ; quand il monte en chaire, tous deux sont là sous son regard ; ces trois vies se sont intimement pénétrées : le Trappiste n'est pas étranger à la conversion du juif. Le juif converti ne l'est pas à son tour à la vocation du Trappiste. Déjà, à la porte de l'église, ils se sont aperçus ; j'ai remarqué, j'ai vu, j'ai compris leur réciproque et muet tressaillement aussitôt comprimé. Ces deux âmes n'avaient plus besoin de se parler, tout était dit.

» Le P. Banër ne suit pas les sentiers de la prédication ordinaire. Son éloquence est dramatique, impétueuse, débordée par l'action et le sentiment ; à la fin de son discours, il a vivement impressionné son auditoire. Lui, le P. Augustin étaient en scène, et aussi les religieux Trappistes destinés peut-être à payer le volontaire tribut de la vie à un climat délétère. L'esprit du dévouement, du sacrifice chrétien, du martyre planait sur l'assemblée, et chacun en avait sous les yeux la vivante image. Ici l'orateur chrétien a paru hésiter, comme accablé par un sinistre pressentiment ; sa voix s'est attendrie, on aurait dit que son cœur allait se briser. Si celui qui l'a conduit par la main jusque dans le sanctuaire de la religion catholique, si cette âme si chère était la victime choisie par le Seigneur, s'est-il demandé, comme en monologue avec lui-même !.... Je n'oublierai jamais les accents de cette voix ; c'était David pleurant sur Jonathas, ou plutôt une mère conjurant le Ciel de lui conserver son fils bien-aimé. Quels trésors de tendresse il y a dans ces cœurs solides et

sous ces frocs de moines! On sent que leur affection n'est ni amollie, ni dissipée comme la nôtre par mille contacts énervants, et qu'ils aiment avec d'autant plus d'énergie qu'ils veillent sur leur amour avec plus de délicatesse et de pureté.

» Le discours achevé, on a procédé à la bénédiction du couvent. Mgr l'Evêque de Valence était arrivé en ce moment; à lui est revenu l'honneur d'en accomplir les cérémonies. La journée s'est terminée par le retour des religieux à la chapelle; après le chant des complies, tous se sont prosternés la face contre terre pour demander pardon à Dieu des fautes commises pendant le voyage. Quels chrétiens, et comme ils comprennent quelle doit être la pureté de la vie! Une heure de plus de sommeil leur a été accordée pour les reposer des fatigues du voyage. Le lendemain matin, à trois heures, ils étaient à la chapelle, et les voûtes du sanctuaire ont retenti des accents de cette prière nocturne qui ne se taira plus dans la solitude du Plantay.

» Ce jour-là, dimanche et fête du Saint-Rosaire, le soleil s'est levé magnifique. Les pèlerins affluaient de toutes parts, de Lyon, de Bourg, de Trévoux, du Beaujolais, du Bas-Bugey; la population des Dombes arrivait par nombreuses escouades; les routes étaient sillonnées de voitures de toutes sortes, depuis l'élégant équipage jusqu'à la plus humble charette. On prétend que vers le milieu de la journée plus de deux mille personnes se pressaient autour du couvent. On remarquait surtout une grande affluence de femmes.

» Ces flots d'étrangers en mouvement, le repas à travers les champs ou sur les lisières des bois, les voitures éparses, présentaient le spectacle le plus pittoresque.

» La foule était admise à circuler dans le monastère, car pendant ces deux jours son enceinte a été ouverte à tous les visiteurs. C'est là peut être ce qui a le plus frappé tout le monde. La demeure des Trappistes, toute inachevée qu'elle soit, est déjà d'un singulier effet. L'architecture en est grandiose, originale, sévère, avec un cachet à part qui la distingue de tous nos autres édifices civils ou religieux; c'est une œuvre monumentale, voilà pour l'art; il y est grandement traité. Il n'en est pas de même de ce qu'on appelle aujourd'hui le confortable de la vie. Il en est totalement absent. Le dortoir commun, où tous les religieux, sans en excepter l'Abbé, vont chercher un peu de repos après une longue journée de fatigues, se compose de petites et étroites cases où, sur une planche, est étendu un matelas qu'une industrie, ingénieuse à multiplier les souffrances, a rendu dur comme du fer; un oreiller qui n'est pas plus doux, une couverture, complètent cette austère couchette; c'est là que le religieux s'étend et dort tout habillé. Au réfectoire, tout se réduit au plus strict nécessaire de la pauvreté la plus indigente; la vaisselle est de terre; le verre, la cuillère et la fourchette sont de bois; la nourriture consiste en une soupe épaisse, sans beurre, un plat de légumes et un fruit. Il n'y a qu'un repas par jour véritablement destiné à

apaiser la faim. Lorsque la règle n'oblige pas à jeûner rigoureusement, elle autorise une légère collation ; elle se relâche un peu de sa sévérité pour les frères agriculteurs. L'habitation des Trappistes du Plantay est loin d'avoir reçu son dernier complément ; ils s'en préoccupent ; savez-vous pourquoi ? C'est qu'ils craignent de se voir troublés dans leur solitude et dans la pratique de leur règle par les indiscrétions du public. Ne leur parlez pas de leur santé, ils ne s'en inquiètent pas. Il fait si bon mourir !

» Ce spectacle de l'intérieur d'un monastère excite parmi les visiteurs les impressions les plus diverses. Les uns sont touchés jusqu'aux larmes ; d'autres sont étonnés et ne comprennent rien ; d'autres, enfin, pour qui la foi n'a plus de lumières, se croient en face d'une incomparable folie. Et pourtant une chose les terrasse et les confond ; c'est la figure des religieux. Quel calme ! quelle sérénité ! quelle distinction et quelle intelligence dans tous ces traits ! Comme ils respirent la vie, la pensée, une forte et paisible énergie ! Il n'est pas une de ces figures qui ne fût bien placée dans un tableau de maître. Quelques-unes sont. d'une ravissante beauté. Toutes, sans exception, portent l'empreinte du bonheur.

» Pendant la messe qui s'est dite à neuf heures, a eu lieu l'ordination d'un diacre et de deux prêtres engagés déjà dans l'Ordre de Citeaux. Je ne vous décrirai point cette belle cérémonie ; vous la connaissez ; elle n'est pas autre pour des moines que pour des ecclésiastiques

séculiers. Mais vous comprenez qu'elle empruntait ici des hommes et des circonstances une physionomie à part. Les ordinands étaient vivement pénétrés ; mais rien de nerveux ni de fébrile dans leur piété ; pas d'émotion apparente et agitée ; pas de larmes ; mais la ferme résolution d'un cœur qui se livre à Dieu dans la calme et persévérante pensée du sacrifice.

» A midi, une table préparée dans la salle du Chapitre, a réuni les deux Evêques, M. le Préfet de l'Ain, M. le Sous-Préfet de Trévoux, M. Bodin, député, les membres de la commission qui a présidé à l'établissement du monastère, quelques membres du clergé ; les Abbés et les Prieurs, seuls d'entre les religieux, y ont pris part. Ils ont vivement intéressé par leurs manières distinguées et la supériorité de leur conversation. A la fin du repas, M. Valentin Smith leur a porté un toast en termes bien sentis et chaleureusement applaudis.

» Les vêpres ont été chantées à deux heures par les Trappistes ; on ne se lassait pas d'entendre ces chants lents et solennels, ni de contempler ces figures profondément recueillies devant la Majesté divine.

» Les vêpres achevées, Mgr de Langalerie a pris la parole. Il a été merveilleusement inspiré ; délicatesse de sentiments, reconnaissance admirablement exprimée, foi ardente, tressaillements de joie, épanchements du cœur, rien ne manquait à son discours. Permettez-moi de ne pas déflorer par une froide analyse cette belle improvisation, qui sera recueillie et imprimée. Laissez-moi seulement en détacher un trait. Avant de finir

l'excellent Prélat s'est plu à saluer l'aurore d'une ère de prospérité pour les Dombes. D'autres avaient dit aux Trappistes : Vous venez ici pour mourir. Lui, il a écarté ce sinistre présage ; il s'est souvenu qu'il était père, et il a dit à ses enfants : Vous venez pour opérer une résurrection agricole, sanitaire, religieuse.... et pour vivre. Cette parole d'espérance a été un baume pour les cœurs. La bénédiction du Saint-Sacrement a clos la fête et la journée.

» Le soleil touchait à son déclin ; la foule encore toute émue du spectacle inusité qu'elle avait eu sous les yeux s'est lentement écoulée, riche de bonnes pensées et de précieux souvenirs.

» Est-ce une fête du XIXe siècle, est-ce une fête du Moyen-Age que je viens de vous décrire ? N'ai-je point accompagné une colonie de la Thébaïde émigrant vers un nouveau désert, ou le moine Augustin allant à la conquête de l'Angleterre, ou Bruno gravissant les sauvages escarpements de la Grande-Chartreuse, ou Bernard se mettant en quête avec quelques-uns des siens d'une solitude inconnue ? Vraiment, c'est à croire à ces anachronismes. Etrange siècle que le nôtre ! Le confrère de saint Vincent de Paul, qui apaise la douleur du pauvre avec le baume de la foi, coudoie le socialiste, qui aigrit ses plaies avec le fiel de la Révolution ; la religieuse de tous les ordres passe à côté de la femme libre ; l'église et le couvent se dressent devant le théâtre et l'usine ; le denier de Saint-Pierre répond à la spoliation du Pape ; le curé d'Ars, sa vie et

ses miracles, à la négation du surnaturel, et le Trappiste, au matérialisme triomphant. Encore une fois, étrange siècle que le nôtre ! Quelque dévoyé qu'il soit, il porte encore du vrai sang chrétien dans ses veines. Puisse ce sang, rajeuni par la prière et le sacrifice, lui rendre tout-à-fait la vie ! Il ne faudrait pas beaucoup de germes comme celui qui vient d'être déposé au sein des Dombes pour opérer ce prodige. »



APPENDICE

I

ÉTAT ACTUEL DE LA CONGRÉGATION
DE
LA TRAPPE.

L'abbaye de la Trappe, Ordre de Cîteaux, réformée par M. de Rancé et transférée à la Val-Sainte, en Suisse, au commencement de la Révolution française, par Dom Augustin de Lestrange, a donné, par elle-même ou par les maisons qu'elle a fondées depuis cette dernière époque, naissance à quarante monastères, répartis de la manière suivante :

I

Observance qui suit les constitutions primitives de Cîteaux

Notre-Dame de la Grande-Trappe, près Mortagne, au diocèse de Séez, fondée par Rotrou II, comte de Perche, en 1140, de l'Ordre de Savigny. Entrée dans l'Ordre de

Cîteaux, sous la filiation de Clairvaux, en 1148, et réformée en 1662 par Dom Armand-Jean le Bouthilier de Rancé, alors abbé commendataire, elle fut restaurée, en 1816, par Dom Augustin de Lestrange. Le Révérendissime Père Dom Timothée, abbé actuel et vicaire-général de l'Observance, est le 44e depuis la fondation du monastère et le 3e depuis sa restauration.

Notre-Dame de Melleray, fondée en 1142, dans la Bretagne, au diocèse de Nantes, par Alain de Maidon, pour des religieux de l'abbaye de Pontrond, de la filiation de Cîteaux, fut restaurée en 1816 par Dom Antoine de Beauregard, abbé de Lullworth, en Angleterre. — Dom Antoine, IIIe du nom, 44e abbé depuis la fondation, 3e depuis la restauration.

Notre-Dame de Bellefontaine, de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1100 par le prince et la princesse de la Roche-sur-Yon, au diocèse de Maillezais, puis de la Rochelle, aujourd'hui d'Angers, passa dans la congrégation des Feuillants, Ordre de Cîteaux, en 1462, avec l'autorisation de Dom Tarisse, général de la congrégation de Saint-Maur, et fut restaurée, en 1816, par Dom Marie-Michel, qui en fut le premier abbé. — Dom Fulgence, 15e abbé depuis la fondation, 2e et 4e depuis la restauration.

Notre-Dame d'Aiguebelle, de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Cluny, fondée en 1045 par Giraud-Hugues-Adhémar de Monteil, au diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, aujourd'hui de Valence, entra dans l'Ordre de Cîteaux, sous la filiation de Morimond, en 1134. Elle fut reconstruite, en 1137, par les libéralités de Gontard-de-Rochefort et restaurée, en 1815, par Dom Etienne. — Dom Gabriel, 55e abbé depuis la fondation et 4e depuis la restauration.

NOTRE-DAME DE BRICQUEBEC, au diocèse de Coutances, fondée par l'abbé Onfroy, curé de Disgoville, dans l'arrondissement de Cherbourg. Il en fut élu prieur et puis abbé, sous le nom de Dom Augustin. Ce monastère fut uni à la congrégation de la Trappe et sous la filiation de cette abbaye, en 1825. — Dom BERNARD en est le 2e abbé.

NOTRE-DAME DE MONT-MELLERAY, près Cappoquin, comté de Waterford, en Irlande, première fille de Melleray, fondée en 1831 par M. Kean. — Dom BRUNO, abbé actuel, est le 3e depuis la fondation.

NOTRE-DAME DU MONT-SAINT-BERNARD, au comté de Leicester (Angleterre), première fille de Mont-Melleray, fondée en 1843 par les libéralités du noble et pieux sir Philips, sous la filiation de Mellcray. — Dom BARTHÉLEMY, 3e abbé.

NOTRE-DAME DE THYMADEUC, au diocèse de Vannes, de la filiation de la Trappe, fondée en 1842, et érigée en abbaye en 1847. — Dom CYPRIEN, 2e abbé.

NOTRE-DAME DE STAOUÉLI, au diocèse d'Alger, première fille d'Aiguebelle, fondée en 1843 par Dom François-Régis, qui en fut le 1er abbé. — Dom AUGUSTIN, abbé actuel, lui a succédé.

NOTRE-DAME DE GETHZÉMANI, près de New-Haven, comté de Nelson, au Kentucky (Etats-Unis), seconde fille de Melleray, fondée par Dom Eutrope, 1er abbé, en 1849. — Dom BENOIT, 2e abbé.

NOTRE-DAME DE LA NOUVELLE-MELLERAY, près Dubuque, Jowa (Etats-Unis), seconde fille de Mont-Melleray, fondée en 1849, a été érigée en abbaye en 1862. — Dom EPHREM, 6e prieur depuis la fondation, la gouverne aujourd'hui en qualité d'abbé.

Notre-Dame de Fontgombaud, au diocèse de Bourges, de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée en 1091 par Pierre de l'Etoile, compagnon de Bernard, abbé de Tiron, de Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, et de Vital de Mortrin, fondateur de Savigny. Elle fut relevée par M. l'abbé Lenoir, pour des religieux venus de Bellefontaine en 1849, et passa sous la juridiction de l'abbé de Melleray en 1850. — Dom Dosithée, 22e abbé depuis la fondation, et le 1er depuis la restauration.

Notre-Dame-des-Neiges, au diocèse de Viviers, deuxième fille d'Aiguebelle, fondée par dom Orsise en 1850. — Le R. P. Polycarpe, 3e prieur titulaire.

Notre-Dame-du-Désert, au diocèse de Toulouse, troisième fille d'Aiguebelle, fondée en 1852 par Mme Guyon, sous le gouvernement de Dom Bonaventure. — Dom Marie, 1er abbé.

Notre-Dame-des-Dombes, au diocèse de Belley, quatrième fille d'Aiguebelle, fondée en 1863 par Mgr de Langalerie, évêque de Belley. — Le R. P. Augustin, 1er prieur titulaire.

Monastères de Religieuses.

Notre-Dame-des-Gardes, au diocèse d'Angers, sous la filiation de Bellefontaine, fondée en 1819 par la communauté des *Forges*, monastère supprimé.— La R. M. Eudoxie, 3e prieure.

Notre-Dame de Vaise, diocèse de Lyon, sous la filiation de la Trappe, fondée en 1817 par les religieuses venues de la Riédra, en Suisse, abandonnée en 1834 et repeuplée, quelques mois après, par une colonie partie de Maubec. — La R. M. Pacifique, 3e prieure.

Notre-Dame de Maubec, diocèse de Valence, sous la filiation d'Aiguebelle, fondée en 1834 par la communauté de Notre-Dame de Vaise. — La R. M. Clémence, 3e prieure.

Notre-Dame de la Cour-Petral, près la Ferté-Vidame, au diocèse de Chartres, sous la filiation de la Trappe, fondée par les religieuses du prieuré de Mondaye, en 1845. — La R. M. Isabelle, 2e prieure.

Notre-Dame de Blagnac, près Toulouse, sous la filiation d'Aiguebelle, fondée en 1852 par une colonie de Maubec. — La R. M. Hildegarde, 2e prieure.

Notre-Dame d'Espira-de-la-Gly, diocèse de Perpignan, sous la filiation de la Trappe, fondée en 1854 par Mme Alday. — La R. M. Louise, 1re prieure.

II

Observance qui suit les Constitutions de M. de Rancé.

Notre-Dame de Saint-Lieu-Sept-Fons, au diocèse de Moulins, fondée en 1132, de la filiation de Clairvaux, réformée par Dom Eustache de Beaufort en 1463, restaurée en 1845 par les religieux venus de l'abbaye du Gard, monastère supprimé. Le Révérendissime Père Dom Stanislas, 42e abbé depuis la fondation, le 2e depuis la restauration et vicaire-général actuel de l'Observance.

Notre-Dame du Port-du-Salut, fondée en 1815, au diocèse de Laval, par des religieux venus de Darfeld, en Belgique. — Dom Joachim, 3e abbé.

Notre-Dame du Mont-des-Olives, fondée en 1048 par la mère du Pape Léon IX, pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Strasbourg; entrée dans

l'Ordre de Cîteaux et la congrégation de la Trappe en 1825, sous le titre de prieuré; elle a été érigée en abbaye en 1831. — Dom Ephrem, 2e abbé.

Notre-Dame de la Grace-Dieu, au diocèse de Besançon, fondée en 1139, de la filiation de Morimond; restaurée en 1845 par la communauté venue de Bellevaux. — Dom Benoit, depuis la fondation, 39e abbé et le 1er depuis la restauration.

Notre-Dame du Mont-des-Cats, diocèse de Cambrai, fondée en 1826 par une colonie de l'abbaye du Gard. — Dom Dominique, 1er abbé.

Marienwald ou Notre-Dame de la Forêt, de la filiation de Morimond, au diocèse de Cologne, district d'Aix-la-Chapelle, fondée en 1484, reconnue comme prieuré par Alexandre VI le 23 janvier 1497; restaurée en 1861 par Dom Ephrem, abbé du Mont-des-Olives. — Dom Boniface, 16e prieur depuis la fondation, le 1er depuis la restauration.

Notre-Dame de Merignac, près Bourganeuf, diocèse de Limoges, fondée en 1861 par Dom Stanislas, abbé de Sept-Fons. — Dom Boniface, 1er prieur titulaire.

Notre-Dame de Tamié, fondée en 1132, au diocèse de Tarentaise, aujourd'hui de Chambéry, par Amédée, comte de Savoie, pour des religieux cisterciens de Bonnevaux, filiation de Cîteaux. Saint Pierre de Tarentaise en fut le premier abbé. Ce monastère a été relevé en 1862 par les soins de Son Eminence le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, qui y a appelé des religieux de la Grâce-Dieu. — Dom Malachie, 1er prieur titulaire.

Monastères de Religieuses.

Notre-Dame de Sainte-Catherine, à Laval, fondée en 1816, transférée à Avesnières, près Laval, en 1840, sous la filiation du Port-du-Salut. — La R. M. Agathe, 2e abbesse.

Notre-Dame de la Miséricorde-d'Œlemberg, au diocèse de Strasbourg, fondée en 1826 par les religieuses de Darfeld, sous la filiation du Mont-des-Olives. — La R. M. Elisabeth, 5e abbesse.

Notre-Dame d'Ubexy, au diocèse de Saint-Dié, sous la filiation de Sept-Fons, fondée en 1844 par une colonie envoyée de l'abbaye de Sainte-Catherine. — La R. M. Thaïs, 3e prieure.

III

Observance de Belgique.

Notre-Dame du Sacré-Cœur de Westmalle, fondée une première fois, en 1794, par les religieux de la Val-Sainte, abandonnée pendant les guerres de la République et de l'Empire, et définitivement rétablie en 1814; elle fut érigée en abbaye par le pape Grégoire XVI, en 1836. — Dom Martin, vicaire-général du président de l'Ordre de Cîteaux pour la Congrégation de Belgique, est le 2e abbé de ce monastère.

Notre-Dame de Saint-Sixte, à Wertvleteren, dans la Flandre occidentale, au diocèse de Bruges, doyenné de Poperinghe, fondée en 1831 par l'abbé du Gard, soustraite à

la juridiction de ce dernier et placée sous celle de l'abbé de Westmalle, en 1836, lors de l'érection des monastères de Belgique en Congrégation. — Dom Dosithée, 2e prieur titulaire.

Notre-Dame de la Congrégation de Saint-Benoit, à Achel, dans la province de Limbourg, au diocèse de Liége, fondée primitivement à Meersel, au diocèse de Malines, en 1838, par l'abbaye de Westmalle, et transférée au lieu actuel en 1846.

Notre-Dame de Saint-Joseph, à Forges-lès-Chimay, au diocèse de Tournai, fondée en 1850.

IV

Monastères n'appartenant à aucune Congrégation et placés directement sous leurs Évêques respectifs.

Notre-Dame de Tracadie, diocèse de la Nouvelle-Ecosse (Amérique septentrionale), fondée par des religieux de la Val-Sainte envoyés par Dom Augustin de Lestrange.

Sainte-Marie de Québec, au diocèse de Québec (Canada), fille de Tracadie.

Monastères de Religieuses.

Notre-Dame de Stape-Hill, diocèse de Northampton (Angleterre), fondée en 1801 par la R. M. Augustin (madame de Chabanne), à la tête d'une partie des religieuses qui revenaient de Russie.

La Congrégation des religieuses trappistines de Tracadie, vouées à l'éducation de la jeunesse; elle a pris naissance en même temps que le prieuré de Tracadie.

Ces quarante monastères, tous issus de l'abbaye de la Trappe, ne gardent pas les mêmes règlements. Les différences qui les distinguent, peu importantes en elles-mêmes, les ont fait pourtant grouper en trois Congrégations, ayant chacune son Vicaire-général et ses assemblées particulières.

1

Congrégation qui suit les constitutions primitives de Cîteaux.

Le gouvernement de cette Congrégation est celui de la *Charte de Charité*, composée par saint Etienne et les premiers abbés, approuvée en 1119 par le Pape Calixte II. Le titre et les droits de Vicaire-général sont attachés à l'abbaye de la Grande-Trappe. L'abbé de ce monastère, canoniquement élu, est, par le fait, chef de la Congrégation et Président du Chapitre général. Dans ce système de gouvernement, la Trappe tient la place de Cîteaux.

Les Abbés de Melleray, de Bellefontaine, d'Aiguebelle, de Bricquebec ont le titre de premiers Pères, et remplacent ainsi les anciens Abbés de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond.

Le statut fondamental de l'Ordre est gardé en son entier dans la tenue du Chapitre général annuel, la visite des monastères, l'élection des abbés et tout ce qui touche à l'administration.

Cette Observance suit la règle de saint Benoît. Les heures du lever et du coucher, le travail des mains, les jeûnes, les veilles, la célébration de l'office divin sont en tout conformes au texte du grand Législateur des moines, comme l'ont entendu les premiers Pères de Cîteaux.

Les religieux ont ordinairement sept heures de sommeil, quelquefois six, ou même, seulement cinq, selon que le lever est à 2 heures, à 1 heure ou à minuit. L'importance de la fête détermine l'heure du lever. Pendant l'été, le repos de la nuit est abrégé d'une, deux ou même trois heures, selon la solennité; mais alors il est remplacé par la sieste prise vers le milieu du jour.

Le travail des mains est de six heures environ, en été, et de quatre heures et demie, en hiver. On jeûne jusqu'à None, depuis le 14 septembre jusqu'au carême, et jusqu'à Vêpres depuis le commencement du carême jusqu'à Pâques. L'office de None finit à 2 h. et 1/2 et celui de Vêpres après 4 heures. Le temps laissé libre pour les lectures est de deux heures environ, en été, et de quatre heures en hiver, pour les religieux non prêtres. Les prêtres prennent sur ce temps pour célébrer la sainte Messe.

2

Congrégation qui suit les constitutions de M. de Rancé.

Dans cette Congrégation, le Vicaire-général est éligible tous les cinq ans par le Chapitre général. Le même Chapitre élit aussi deux abbés chargés de visiter le monastère dont le Vicaire-général est abbé.

On garde, pour le lever et le coucher, à peu près les mêmes heures que dans l'autre Observance. Seulement les religieux vont se reposer après Matines, quand on s'est levé avant 2 heures.

Le travail des mains occupe trois heures en tout temps.

Le repas n'est jamais retardé au-delà de midi et 1/2, et une légère collation est permise les jours de jeûne.

Le temps consacré aux lectures est plus long que dans l'autre Observance.

Les religieuses, appartenant à ces deux Congrégations de la Trappe, ont des constitutions particulières approuvées par le Saint-Siége. On suit pour l'heure des repas les constitutions de M. de Rancé. Pour les autres exercices, chaque monastère se conforme aux usages de l'Observance à laquelle il appartient.

3

Congrégation de Belgique.

Cette Congrégation suit les règlements de M. de Rancé, avec de légères modifications. Elle est gouvernée par l'Abbé de Westmalle, qui exerce les droits de Vicaire-général sur les prieurés qui lui sont soumis.

Dans les trois Congrégations, l'office divin, l'œuvre principale du moine, occupe dans la journée six, sept ou même huit heures, selon l'importance de la fête.

Outre l'office canonial, les religieux et les religieuses récitent, chaque jour, au chœur, l'office de la très sainte Vierge, auquel ils ajoutent encore l'office des morts, aux jours de férie. Ces deux derniers sont simplement psalmodiés.

L'abstinence, au sel et à l'eau, est perpétuelle. Le lait cependant est permis, excepté pendant l'Avent, le Carême, les jours de jeûnes d'église et tous les vendredis de l'année, hors le temps pascal.

Les œufs et le poisson sont interdits pour la nourriture commune.

On dort avec ses habits réguliers sur une paillasse piquée; les religieuses ont une paillasse non piquée.

Le silence est perpétuel; on se sert de signes pour les communications nécessaires entre les religieux.



Les quatre maisons qui n'appartiennent à aucune Congrégation ont conservé les usages de la Trappe, autant qu'il est possible sans le secours des visites régulières et des Chapitres généraux. Les démarches que ces communautés ont faites, soit par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire de leurs Évêques respectifs pour se rattacher à l'une des trois Congrégations prouve le bon esprit qui les anime et le désir sincère de conserver, sans mélange, le bienfait de la régularité.



II

LISTE DES ABBÉS D'AIGUEBELLE

(1045-1863)

Extraite des chartes appartenant aux archives d'Aiguebelle, des tables généalogiques des Adhémar de Monteil, du *Gallia christiana*, T. I, p. 36, de Hugues du Tems, dans son *Clergé de France*, T. I, p. 366.

I. Gaucher-Adhémar, fils de Giraud-Hugues-Adhémar de Monteil et de Marthe de Toulouse, fondateurs d'Aiguebelle de Montjuyer, en 1045, assiste à une transaction passée au Puy, dans le palais de son frère Aimar-Adhémar, évêque de cette ville, en 1097.

II. Guillaume Ier, envoyé de Morimond avec douze religieux en 1134, transfère l'abbaye au lieu actuel, donné par Gontard de Rochefort, en 1137. Il paraît comme témoin à une donation en faveur de l'abbaye de Calers, au diocèse de Rieux, en 1149.

III. Albéric Ier, reçoit en 1160, l'exemption de tout péage dans le marquisat de Provence, accordée par Raymond V, comte de Toulouse. En 1165, il passe une transaction avec Raymond de Garimes, abbé de Pébrac, de l'Ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Clermont.

IV. Aimar-Adhémar, second fils de Giraud-Hugues-Adhémar de la Garde, et de Laure de Genève, abbé vers l'an 1173,

fonde les abbayes du Frayssinet, au diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, en 1169, de Feniers ou Val-Honnête, au diocèse de Clermont, en 1173, et du Bouchet, monastère de filles, au diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux.

V. Albéric II, occupait le siége abbatial en 1190 et 1192.

VI. Elzear, abbé en 1202, relève les abbayes du Freyssinet, de Pigiers et de Bouchet, ruinées par les hérétiques albigeois.

VII. Pierre Ier passe une transaction avec les bienfaiteurs du Frayssinet, en 1128.

VIII. Guillaume II Hugues-Adhémar, troisième fils de Hugues-Adhémar Ier de la Garde et d'Alix de Belvèze, termine un différend entre son abbaye et le chapitre de Saint-Paul-trois-Châteaux, en 1238.

IX. Raymond Ier, abbé en 1246, est transféré au siége de Sylvanez par une bulle d'Innocent IV de la même année.

X. Giraud de Gaugat succède à Raymond en 1246. En 1249, il pacifie un différend entre l'Évêque de Saint-Paul et le Prieur de Visan avec les consuls de ce bourg, au sujet des dîmes.

XI. Pons Ier gouvernait Aiguebelle en 1251.

XI. Pierre II Gaucher-Adhémar souscrit une transaction n 1258.

XIII. Richard est nommé, en 1259, dans un acte de délimitation des territoires d'Aiguebelle et de Rochefort.

XIV. Pierre III, le même peut-être que Pierre II, gagne un procès contre Aimar, comte de Valentinois, au sujet de pâturages, vers l'an 1163.

XV. Pons II de Saint-Bonnet signe le testament de son frère, prévôt de l'église du Puy, en 1270 ; assiste à la trans-



lation des reliques de sainte Marie-Madeleine, à Saint-Maximin, en Provence, en 1281, et associe au même temps le prince de Salerne, comte de Provence, à la seigneurie d'Aiguebelle.

XVI. Just de Visan, aumônier des religieuses de Bouchet, puis abbé d'Aiguebelle, est cité dans un acte de 1293.

XVII. Raymond II de Chabrelly, abbé en 1295, détermine de concert avec Bermond d'Uzès, seigneur de Valaurie, les limites des territoires de Valaurie et de Réauville, en 1298 et 1299.

XVIII. Etienne Ier Chaudelas prête hommage à Raymond de Baux, comte d'Orange, pour le domaine de Violez, en 1304. En 1310, il passe une transaction avec l'Évêque de Saint-Paul, le Prieur de Saint-Jean-Baptiste de Pierrelatte et les Templiers, au sujet du Frayssinet.

XIX. Guillaume III visite, en 1316, l'abbaye de Poblet, en Catalogne, au nom de *Jacques Fournier*, abbé de Fontfroide et, plus tard, pape sous le nom de Benoît XII. En 1319, il assiste à un accord entre le Chapitre de Clermont et l'abbaye de Feniers, fille d'Aiguebelle. Il meurt en 1323. Cette même année

XX. Guillaume IV de Cadenet, profès de Sauve-Cane, filiation de Morimond, diocèse d'Aix, lui est donné pour successeur par une bulle du Pape Jean XXII.

XXI. Etienne II termine, en 1344, un démêlé survenu entre son abbaye et celle de Mazan, au sujet de leurs possessions à Sainte-Eulalie, en Vivarais. Un acte de 1348 rappelle aussi le nom de cet abbé.

XXII. Raynaud Ier de Guitard reçoit une donation de noble *Bertrand de Raimbaud*, de Grignan, en 1350.

XXIII. Raymond III donne sa démission en 1356, quatrième année du pontificat d'Innocent IV qui nomme à sa place

XXIV. Guillaume V de Reynaud, abbé de Sylvanez et ancien prieur d'Aiguebelle. En 1350, il prête hommage entre les mains de Giraud-Adhémar, baron de Grignan, pour un fief possédé par l'abbaye sur les terres de ce seigneur.

XXV. Guillaume VI de Pont, prieur d'Aiguebelle depuis 1360, reçoit en cette qualité le serment du bailli de Réauville, *Jehan de Liton*, en 1370. En 1371, il est élu abbé, après la démission de son prédécesseur.

XXVI. Arnaud Malarse, abbé en 1379.

XXVII. Pons III de Saint-Bonnet, en 1380.

XXVIII. Raynaud II Astier aliène pour un temps les rentes et droits de directe sur plusieurs maisons de Montélimar et renouvelle l'hommage de Violez au prince d'Orange.

XXIX. Pierre IV Regis est nommé dans plusieurs actes de 1416, 1420, 1425.

XXX. Guillaume VII gouvernait Aiguebelle en 1431 et 1432. Il eut pour successeur

XXXI. Jausserand de Villas, de 1433 à 1436.

XXXII. Isnard, cité dans deux actes de l'an 1437.

XXXIII. Jausserand de Villas, pour la seconde fois abbé en 1440 et 1441.

XXXIV. Jean Ier d'Urre afferme, en 1443, les domaines de l'abbaye du Bouchet qui avait été incorporée à Aiguebelle, en 1413. En 1447, il donne à bail emphytéotique l'ancienne abbaye de Montjuyer à quatre acquéreurs. C'est l'époque de la naissance du village actuel.

XXXV. Antoine Ier Dauphin afferme plusieurs terres en 1450.

XXXVI. Antoine II de Martel diminue les dîmes payées



à l'abbaye par les habitants de Réauville en 1469 et 1487. Malgré son opposition, les domaines du Bouchet sont détachés d'Aiguebelle pour doter le collége de Saint-Pierre-aux-liens d'Avignon, en 1480.

XXXVII. Louis de Grôlée, fils de *Jean de Grôlée*, baron de Bressieu, et de *Béatrix Menillon*, fixe, de concert avec Guillaume-Adhémar, baron de Grignan, les limites de leurs seigneuries respectives, en 1491. Il assiste, en 1498, à la translation des reliques de saint Martin-des-Ormeaux, évêque de Saint-Paul. En 1499 et 1501, il donne en emphitéose à quatorze fermiers le domaine de Violez, dans la principauté d'Orange.

XXXVIII. Antoine III Laseyte, dernier abbé régulier, donne sa démission en 1517, à l'époque du concordat qui remettait les abbayes entre les mains du roi.

XXXIX. Jean de Vesc, second fils de *Zélabrard de Vesc*, seigneur d'Espeluche, fut le premier abbé commendataire d'Aiguebelle, nommé par François Ier, en 1517.

XL. Adrien de Bazemont, séquestre de l'abbaye d'Aiguebelle pour le Roi, la reçoit en commende, en 1571, après dix ans d'administration. En 1575 et 1592, il renouvelle l'hommage au prince d'Orange pour le domaine de Violez; il répare l'abbaye ruinée par les calvinistes, et s'oppose avec autant de vigueur que de succès aux empiètements des seigneurs de Grignan sur la seigneurie de Réauville, par une supplique au Roi de France du 22 janvier 1583.

XLI. Etienne III Adam de Sompi, doyen de l'église collégiale d'Aups, en Provence, est nommé par le Roi à l'abbaye d'Aiguebelle, le 31 octobre 1601. Il consent, en 1606, à l'aliénation d'une partie des droits dont le Roi jouissait sur la seigneurie de Réauville, en vertu de l'acte d'association de l'année 1281 ; aliénation faite par ce prince en faveur du

Seigneur de Grignan. L'année suivante, 1607, il meurt et est enterré dans l'église d'Aiguebelle.

XLII. Marc de la Salle est pourvu de l'abbaye le dernier février 1609, après une vacance d'environ dix-huit mois. Il a plusieurs démêlés assez vifs avec Antoine du Cros, Évêque de Saint-Paul. En 1615 et 1617, il résigne son abbaye entre les mains du Roi, en faveur de François-Adhémar, second fils du comte de Grignan. Le Saint-Siége ne ratifie pas cette résignation et Marc de la Salle garde son bénéfice jusqu'à sa mort arrivée en 1619.

XLIII. François Ier Adhémar, fils de *Louis-François de Castellane-Adhémar de Monteil de Grignan* et de *Jeanne d'Ancezune de Vénejean*, succède à Marc de la Salle, en 1620. Nommé à l'évêché de Saint-Paul en 1630, par le Roi Louis XIII, puis coadjuteur de l'Archevêque d'Arles Jean-Jaubert de Barraut en 1643, il monte sur ce dernier siége dans le courant de la même année. Il assiste à l'assemblée générale du clergé en 1645. Des troubles civils s'étant élevés à Marseille, en 1647, le Roi, qui connaissait sa prudence et son esprit conciliant, le choisit pour les apaiser. Il réussit également à réconcilier le gouverneur de la Provence avec le parlement d'Aix. Il mourut le 9 mars 1649. Il avait depuis longtemps remis son abbaye d'Aiguebelle entre les mains de son neveu

XLIV. Gabriel-Ange-Adhémar, mort à l'âge de 26 ans, victime de son zèle, après les travaux d'une mission donnée à Dourdan.

XLV. Jean-Baptiste de Castellane-Adhémar, frère du précédent, lui succède au bénéfice d'Aiguebelle. Nommé coadjuteur de son oncle à l'archevêché d'Arles, sous le titre d'Archevêque de Claudiopolis, en 1666, il le remplace sur son siége en 1689 et, après l'avoir occupé neuf ans, meurt à Montpellier le 11 novembre 1697. Non moins distingué

par son éloquence que par ses brillantes qualités, le Roi l'avait nommé commandeur de ses Ordres.

XLVI. Jacques du Saussay, aumônier de la duchesse de Chartres et abbé d'Issoudun, fut pourvu de la commende d'Aiguebelle, le 24 décembre 1697 et mourut en 1700.

XLVII. François II le Tellier, aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, fils de *Simon le Tellier*, médecin du Roi Louis XIII, et de *Françoise de Bonnigalle*, est nommé le 14 août 1700. Il mourut à Paris le 11 février 1708 à l'âge de 74 ans et fut enterré dans l'abbaye du Val-de-Grâce.

XLVIII. Godefroy-Maurice de Conflans, vicaire-général et archidiacre de Soissons, nommé à l'abbaye d'Aiguebelle le 8 avril 1708, fut promu à l'évêché du Puy, le 8 janvier 1721, et sacré le 20 juillet de la même année. Il mourut dans le cours d'une visite épiscopale, à Monistrol, le 14 mars 1725, à l'âge de 41 ans.

XLIX. Paul de Durfort d'Eymé lui succède cette même année et jouit de son bénéfice jusqu'en 1734.

L. Antoine de Gallet de Coulanges, nommé peu de temps après, fait faire, en 1759, une coupe générale de la forêt d'Aiguebelle. En 1762, il est remplacé par

LI. Louis-Auguste de Thomassin de Peynier, docteur en théologie et chanoine de Saint-Victor. Il fut le dernier abbé commendataire. Après lui, l'abbaye vendue par le gouvernement, fut, après avoir passé entre plusieurs mains, rachetée par

LII. Dom Etienne III Pierre-François-de-Paule Malmy qui, simple prieur d'abord, en prit possession le 20 décembre 1815. Il releva le monastère de ses ruines et y introduisit la réforme de la Val-Sainte. Elu abbé le 13 août 1834, il fut béni le 13 novembre de la même année par Mgr de Maze-

nod, évêque d'Icosie et plus tard, de Marseille. Son grand âge l'ayant obligé de donner sa démission, il remit le bâton pastoral entre les mains de son prieur, le 31 octobre 1837, et mourut le 12 avril 1840, à l'âge de 96 ans.

LIII. Dom Orsise-Jean-Baptiste Carayon, élu le 31 octobre 1837, ne fut béni que l'année suivante par Mgr *Célestin du Pont*, archevêque d'Avignon. Malgré de nombreuses épreuves, il vit prospérer entre ses mains l'œuvre de Dieu. Il assista, en 1859, au concile provincial d'Avignon et fonda plusieurs monastères : N.-D. de Staouéli, en 1843, N.-D. de Blagnac et N.-D. des Neiges, en 1852. Cette même année, il donna sa démission et se retira à l'abbaye de Bellefontaine.

LIV. Dom Marie-Bonaventure-Louis Charayron, élu le 2 juillet 1852, confirmé le 22 du même mois par D. Thomas Mossi, de pieuse mémoire, président général du saint Ordre de Cîteaux, fut béni solennellement dans l'église d'Aiguebelle par Mgr Chatrousse, évêque de Valence. Son gouvernement fut court, mais fructueux. Il acheva et consolida la fondation de N.-D. des Neiges, commencée par son prédécesseur, et fonda Sainte-Marie-du-Désert, au diocèse de Toulouse, en décembre 1852. Il mourut le 13 juillet 1854.

LV. Dom Marie-Gabriel Monbet, prieur titulaire de N.-D. des Neiges, fut élu le 22 août suivant. Le 8 octobre 1854, il reçut la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Chatrousse, en présence de Mgr Guibert, évêque de Viviers, aujourd'hui archevêque de Tours et assisté de Dom François-Régis, procureur général de la Congrégation en cour de Rome.

Cui prospera cuncta succedant !

III

LISTE DES PRIEURS CONVENTUELS

D'AIGUEBELLE

SOUS LA COMMENDE

(1517-1790).

I. Dom Jean Dogny, prieur claustral sous Dom Antoine Laseyte, dernier abbé régulier, est nommé prieur conventuel par Dom Jean de Vesc, premier abbé commendataire, en 1517.

II. Dom Claude Laseyte, parent de Dom Antoine Laseyte, prieur en 1519.

III. Dom d'Aigades de Forcalquier, en 1522.

IV. Dom Guillaume Salmon, en 1530.

V. Dom Claude Avond, en 1533, meurt en 1536 et est enterré dans le cloître.

VI. Dom Simon Reboul, curé de Réauville en 1510, religieux et prieur d'Aiguebelle, sous Adrien de Bazemont, en 1549.

VII. Dom Pierre Corbeau, en 1575. Simon Reboul et Pierre Corbeau chassés par les Calvinistes, meurent avant la fin des troubles et n'ont pas la consolation de rentrer dans leur monastère.

VIII. Dom Jean Aubertin, originaire de la Champagne est envoyé par l'abbé de Morimond pour remplir la charge de prieur, vers l'année 1580. Il meurt en 1598.

IX. Dom Aimé Moreau, prieur en 1601, à l'époque de la nomination de Dom Etienne Adam de Sompi, à la commende d'Aiguebelle. Mis dans les prisons de Saint-Paul-trois-Châteaux par Mgr du Cros évêque de cette ville, il est élargi sur les réclamations de l'abbé de Cîteaux et son innocence est reconnue.

X. Dom Pierre Barincon, approuve en 1606 l'aliénation de la seigneurie d'Aiguebelle faite par le roi Louis XIII, en faveur de Mgr Loys Adhémar de Monteil.

XI. Dom Claude Huguenin, assiste en 1611 à la prise de possession de l'abbaye par l'abbé commendataire Dom Marc de la Salle.

XII. Dom Claude Moliériny, prieur et seul religieux d'Aiguebelle de 1634 à 1638.

XIII. Dom Claude Voullemy, prieur de 1638 à 1652. — Dans un grand nombre d'actes de cette époque, ventes, achats, aliénations, mariages, etc., Dom Claude Voullemy signe comme témoin, preuve de la considération dont il jouissait dans toute la contrée.

XIV. Dom Claude Dubois, prieur en 1667. Il dirige les travaux de réparation du monastère.

XV. Dom Pierre Hugues, nommé prieur en 1676 par l'abbé de Lioncel, vicaire général de l'abbé de Cîteaux. Il l'emporte sur son compétiteur Dom Claude Codicci, que proposait l'Abbé de Morimond.

XVI. Dom Louis Martinel, prieur, en 1697, à la mort de l'abbé commendataire Dom Jean-Baptiste de Castellane Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, prend possession de l'abbaye, au nom de Dom Jacques de Saussay, en 1698.

XVII. Dom Claude de Boys, prieur en 1700.

XVIII. Dom Jean Louis du Pouilly, nommé prieur en 1708, est remplacé en 1711 par

XIX. Dom Jean-Baptiste Guichard. Il obtient de l'abbé commendataire Dom Maurice de Conflans la remise du tiers des revenus de l'abbaye, afin que les religieux puissent subsister plus facilement.

XX. Dom Denis Bouchet afferme en 1742 le domaine de l'Abbaye.

XXI. Dom François Beau renouvelle cet acte en 1747.

XXII. Dom Pierre Lefebvre, prieur de 1756 à 1782. En 1759, d'accord avec l'abbé de Morimond, il consent à la vente d'une coupe générale de la forêt d'Aiguebelle.

XXIII. Dom Jérome Guérain, que nous trouvons en 1777 avec le titre de commissaire supérieur, est nommé en 1782 prieur conventuel. Il reste à Aiguebelle jusqu'en 1790. Après la suppression des Ordres religieux, il se retire à Bar-le-Duc, son pays natal.

FIN DU SECOND VOLUME.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIEME PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



N° 1.

Bref du Pape Innocent X. — Décisif du procez pendant au parlement : Entre le Chapitre général de l'Ordre de Cisteaux, et les particuliers Abbés, et Religieux Abstinents d'iceluy.

INNOCENTIUS PAPA X.

Ad perpetuam rei memoriam. Saluatoris et Domini nostri Jesu Christi, qui Charitas est, et Deus pacis, vices meritis licet imparibus gerentes in terris, sinceram animorum concordiam inter Christi fideles quaslibet, præsertim Altissima sub suaui Religianis Jugo famulantes confouere studemus, et quæ pra sopiendis litibus, et contraversiis inter eos ortis facta fuerunt, ne in recidivæ contentianis scrupulum relabantur, libenter Apastolicæ confirmatianis robore communimus, praut canspicimus in Damino salubriter expedire.

C'est la première partie de la préface de ce bref, contenant les motifs ordinaires du Sainct-Siége, lorsqu'il confirme les accords faits entre les Collitigants, pour assoupir leurs procez. Il appert d'icelle que le Pape Innocent X a eu intention d'authoriser de sa confirmation une conuention faite entre les deux Observances de l'Ordre de Cisteaux; et non pas d'ordonner de son mouuement quelque chose contraire à icelle.

Cum itaque vertentibus alios inter dilectos filios Abbates, et Monachos antiquos, seu communis Observantiæ ex una, ac Vicarium Generalem et Abbates Monachosque strictæ Observantiæ, seu Abstinentes nuncupatos Ordinis Cisterciensis partes, altera, quibusdam controversiis circà reformationem dicti Ordinis, judices desuper a sede Apostolica delegati, per suam definitiuam sententiam inter alia, ut asseritur, prædictis Antiquis seu communis Observantiæ Monachis, vocem activam dumtaxat in electionibus Abbatum Cistercii Capitis ejusdem Ordinis Cabilonensis diocesis COMPETERE DECREVERINT, *ac quædamcirca Esum Carnium in eodem Ordine a centum, et amplius annis, etiam ex privilegio Apostolico receptum, ac etiam circa Receptionem Novitiorum,* IMMUTAVERINT, *et propterea prædictorum antiquorum, seu communis Observantiæ Monachorum, se inde gravatos prætendentium, nomine habito ad nos recursu.*

En cette seconde partie de la Préface, le Pape fait mention en peu de mots, selon le stile des Brefs Apostoliques, de tous les différents meus entre les deux Observances de l'Ordre de Cisteaux, touchant la réformation d'iceluy. Desquels les uns auoient précédé la sentence du 13 juin 1644 rendue par feus Messieurs les Archevesque de Sens, et Evesque d'Vzès, et par Monsieur l'Evesque d'Auxerre, Juges déléguéz du Sainct-Siége; pour décider les appellations interiectées de la sentence générale de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, et des prétendeus Réglements de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, durant qu'il a pris la qualité d'Abbé de Cisteaux, et quant à ce qui est des autres différents, ils ont procédé de la susdite sentence des sieurs délégués du Sainct-Siége.

Partant c'est sans apparence mesme de vérité, que les *Abstinents* disent en plusieurs endroits du procez et de leurs libelles difamatoires, les Cardinaux et Prélats de la Cour de Rome députez du Pape pour examiner cette affaire, n'avoir eu aucune connoissance de la Réformation faite d'office par feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, parce qu'outre que le contraire résulte de cette partie de Préface; il n'est pas croyable que ces illustres députez n'ayent examiné cette affaire importante à tout un grand Ordre Régulier, selon le commandement qu'ils en auoient de Sa Sainctelé; et impossible que l'examinants, ils n'ayent connoissance de ce qui auoit esté fait par ce Cardinal, comme estant le principal subiet de tous les différents. *Les Abstinents* demeurent d'accord que ces Cardinaux et Prélats ont eu connaissance du procez sur lequel est internenue la sentence du 13 juin 1644. Or ce procez estoit principalement une instance d'appel simple au Sainct-Siége, de la sentence générale de feu M. le Cardinal de

la Roche-Foucauld, et de tout ce qui s'en estoit ensuiuy ; quelle apparence donc qu'on puisse auoir eu connoissance de ce procez, sans en auoir aucune de la sentence, qui estoit le sujet ; et la matière d'iceluy ? Toute la sulli-sance de l'Abbé de Prières n'est pas capable de le persuader à qui que ce soit, qui sans passion ny préuention fera tant soi peu de réflexion sur la chose.

Negotioque nonnullis S. R. E. cordinalibus et Romonœ Curiœ Prœlatis commisso, tondem dilectus filius Attilius Petro Sancto Abbos Sanctœ Crucis in Jerusolem de Vrbe, dicti Ordinis, ab utraque porte Procurator specialiter pro componendo juxto mentem et voluntotem nostrom negotio hujusmodi, ocquieuerit resolutioni, seu determinationi per Cordinales prædictos in eodem negotio factæ. VIDELICET QUOD CIRCA ELECTIONEM ABBATIS GENERALIS ALIORUMQUE ABBATUM ET OFFICIALIUM DICTI ORDINIS, AC ESUM CARNIUM, ET RECEPTIONEM NOVITIORUM SERVETUR, PROUT ANTE SENTENTIAM PERDICTOS JUDICES LATAM JUXTA EJUSDEM ORDINIS CONSTITUTIONES ETIAM APOSTOLICAS SERVABATUR.

RÉFLEXIONS IMPORTANTES SUR CES TERMES.

I. — Attilius Petra Sancta estoit alors Abbé de la Commune Observance de l'Ordre de Cisteaux, grand personnage, en témoignage de quoy le Pape lui a depuis conféré un Evesché. Il auoit une pleine connoissance de tous les sujets des différents meus en l'Ordre de Cisteaux devant Messieurs les trois Prélats François déléguez du Pape, qui auoient rendu sur iceux leur sentence du 13 juin 1644 cy-dessus mentionnée, et touchant l'élection de Cisteaux devant le Pape mesme, lequel la confirmant auoit, par jugement souverain et contradictoire entre les deux Observances, décidé tous les différents en ces termes : « *Quieti totius consulere Ordinis, et ulteriora litis inuolucra præscindere cupientes electionem prædictom outhoritote apostolica confirmamus et super oppositione ut præfertur focta perpetuum silentium imponimus.* » Il auoit esté une des parties en ces deux procez. Il sçauoit sans doute l'intention des Cardinaux et Prélats députez du Pape en leur résolution et détermination. Il n'estoit que Procureur, et ne pouuoit pas excéder le pouuoir qu'il auoit en vertu de ses procurations. Rien demander, accepter, ny consentir qu'au désir d'icelles. Donc il doit demeurer pour constant, qu'acceptant librement, sans séduction, ny contrainte la résolution, ou détermiuation des députez du Pape, il la fait parce qu'il la cogneu, et réputé conforme à ses procurations. La procura-

tion qu'il auoit des *Abstinents* à laquelle celle de M. de Cisteaux et des quatre premiers Pères estoit conforme pour le regard des poincts résolus estoit en ces termes : « Nomment et constituent leur Procureur Général et » spécial sans que la Généralité déroge à la spécialité, ny la spécialité à la » Généralité, Attilius Petra Sancta Abbé de Saincte-Croix en Jérusalem » à Rome de l'Ordre de Cisteaux, pour consentir deuant Notre sainct Père » le Pape, les poincts suivants : sçavoir est. Que cy-après dans ladite » Abbaye de Cisteaux Mère de l'Ordre, la Communauté ou Mense conuen- » tuelle viura dans la commune Observance dudit Ordre et dans l'usage de » chair, suivant la practique d'iceluy, et ce faisant que les Religieux de » l'estroite Observance Profez dudit Cisteaux, lesquels depuis quelques » années, estoient en possession de ladite Mense conuentuelle, en sortiront, » pour estre placez en d'autres monastères de ladite Estroitte Observance, » sans préjudice du droict qui leur est acquis par leur profession dans » ladite Abbaye de Cisteaux. Qu'à la réserve des Monastères dans lesquels » l'Estroitte Observance est présentement establie, où elle demeurera, le » Reuerendissime Abbé de Cisteaux, et lesdits quatre premiers Pères, » puissent establir des noviciats es-monastères dudit Ordre, où ils iuge- » ront à propos dans ladite Obseruance commune et usage de chair. Que » les anciens Religieux Profès de Cisteaux puissent iouïr du droict de » voix active et passiue en l'élection de l'Abbaye de Cisteaux et pareillement » tous les autres Abbez et Religieux dudit Ordre dans les Elections des » autres monastères d'iceluy. Et que mondit Seigneur Reuerendissime » Abbé, et Général de Cisteaux, ou le Procureur Général, ou quelqu'autre » Père de l'Ordre, poursuiue par-deuant Sa Sainteté la Déclaration portée » par la sentence de Nosseigneurs les Euesques Commissaires députez » de Nostre sainct Père le Pape sur le fait de la pratique, ou la dispense de » l'Abstinence perpétuelle de chair dans ledit Ordre, à l'exception des » monastères do l'Estroitte Obseruance qui désirent perséuérer dans ladite » Abstinence, comme ils font iusques à présent ; le tout sans se départir » des autres poincts contenus dans les sentences Apostoliques, et arrests » du Conseil de Sa Majesté, qui regardent le maintien, conduite et Règle- » ment de ladite Estroitte Observance, où elle est établie ; et pour l'ob- » tention et exécution des choses cy-dessus, comparoistre deuant Sa » Sainteté, demander, consentir, requérir tout ce qu'il iugera à propos, » aux conditions portées cy-dessus, promettants d'approuuer, et ratifier, » tout ce que par ledit Procureur aura esté demandé, consenti, requis et » géré en la manière cy-dessus. »

Partant il est manifeste que ce Procureur ne pouuoit rien que ce qui estoit porté par ses procurations, et il est absurde de prétendre le contraire.

II. — Ces termes *servetur*, *prout ante sententiam per dictos iudices latam servabatur*, font voir que la practique légitime en laquelle les députez du Pape ont estimé que l'Ordre devoit estre maintenu nonobstant la sentence des iuges déléguez du Sainct Siége, n'est autre que la practique en laquelle il estoit auparauant celles de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld. Ce qui se prouue par cinq raisons, qui ne reçoiuent pas de response.

La première raison se prend des procurations consenties et passées à cette fin, et pour par ce moyen pouruoir *à une parfaite union, et obuier à tous les différents, et difficultez, qui pourroient naistre à l'aduenir sur l'exécution des sentences des Commissaires Apostoliques renduës sur le fait du Réglement de l'Ordre ont nommé*, etc. Ces termes sont en la préface de la procuration des *Abstinents*; et font voir que puisqu'il y est parlé en plurier, *de sentences Apostoliques touchant le Règlement de l'Ordre*, elle est faite pour maintenir l'Ordre en la practique, dans laquelle il estoit touchant les Elections, la réception des Novices, l'usage de chair ès maisons de la commune Obseruance, et de l'Abstinence continuelle ès maisons où elle estoit introduite auparauant les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, et mesme en celles où elle auoit esté introduite depuis par feu M. le C. de Richelieu à raison seulement du consentement à ce donné, et porté par la procuration de M. de Cisteaux et des quatre premiers Pères, qui seule rendoit cette Abstinence ainsi introduite licite.

La seconde raison se prend de ce que les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld n'ont eu aucun effect, touchant les poincts portez par les procurations, et décidez par les Cardinaux et Prélats députez du Pape, qu'elles ont esté cassées, et ainsi sont demeurées comme non aduenuës, dont la preuue manifeste est au premier article de la sentence des déléguez du Sainct-Siége, par lequel elles sont cassées en tous les chefs, esquels elles ont esté sans exécution, et dit qu'elles n'ont eu d'exécution qu'au Collége des Bernardins de cette ville de Paris, s'entend seulement en ce que par vertu de la Générale, dans laquelle, sont comprises toutes les dispositions de la Particulière, ce Cardinal a au mois de septembre 1635 établi ès charges de Prouiseur et Procureur d'eux *Abstinents*.

La troisième raison se prend de la nullité de tout ce qu'a esté fait sans tiltre, ny qualité canonique par feu M. le C. de Richelieu dans Cisteaux et

dans l'Ordre. Dom Pierre Niuelle s'estoit démis en sa faueur seulement, sous le bon plaisir du Pape et non autrement, les Religieux Profez de Cisteaux l'auoient postulé et non éleu. Le Priuilége du Pape Clément IV suiuant lequel l'Eleu de Cisteaux en concorde estoit réputé pour confirmé et pour vray Abbé de Cisteaux ne peuuoit lui profiter, ayant esté donné en faueur de l'Eleu Religieux Profez de l'Ordre, portant l'habit d'iceluy, son Iustitiable, reuoqué mesme par des Bulles postérieures et aboli par un vsage contraire depuis un temps immémorial, pendant lequel tous les Eleus ont esté obligés de prendre et ont en effect pris des Bulles de confirmation de leurs élections faites mesmes *per viam Spiritus Sancti*, comme il est iustifié au procez, auparauant que de faire aucune fonction tant au spirituel, qu'au temporel; d'où s'ensuit que les Bulles de prouision ont esté absolument nécessaires à feu M. le C. de Richelieu, pour prendre la qualité d'Abbé de Cisteaux, et pouuoir licitement et valablement faire les fonctions d'icelle. Le Pape Urbain VIII néantmoins les luy a refusé, nonobstants les instances qu'il lui a fait, et fait faire pour les obtenir. Le Pape Innocent X a authorisé ce refus; lorsqu'il a le 29 de novembre 1645 confirmé auec toute connoissance de cause, l'élection de Dom Claude Vaussim à la dignité d'Abbé de Cisteaux, comme vacant par la promotion de Dom Pierre Niuelle à l'Evesché de Luçon, sans faire mention aucune de ce Cardinal; le rejettant ainsi du nombre des Abbés de Cisteaux, et reprouuant tacitement tout ce qu'il auoit entrepris en cette qualité. Ce que la Cour a aussi jugé depuis, déclarant non receuables tous les *Abstinents*, et en particulier l'Abbé de Prières ès appellations comme d'abus par eux interiettées de l'élection dudit Vaussin, et de l'exécution des Bulles de confirmation. Entr'autres moyens, parce que le Pape auoit donné ces Bulles sans faire mention de ce Cardinal. De laquelle raison et de la précédente, résulte manifestement, que la practique canonique qui auoit précédé la sentence des Prélats déléguez du Sainct-Siége, estoit la mesme que celle qui auoit précédé les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld.

La quatriesme raison se prend de ces termes du Bref : « *Judices desuper à sede Apostolica delegati per suam definitivam sententiam inter alia, ut asseritur, prædictis Antiquis seu communis Obseruantiæ Monachis vocem activam duntaxat competere in Electionibus Abbatum Cistercii decreuerint, ac quædam circa esum carnium, et receptionem noviciorum immutauerint.* » Or si les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld n'auoient pas esté considérées comme cassées,



sans exécution, et non advenués, et ce que feu Monsieur le Cardinal de Richelieu auoit fait, comme nul, ni les Cardinaux et Prélats députez pour connoistre de cette affaire, et la décider, ny le Pape, sur leur rapport n'auroient pas attribué ces changements aux déléguez du Sainct-Siége, comme faits par leur sentence, parce qu'ils auoient esté (et mesme de plus grands), ordonnez touchant tous ces poincts, par la sentence général de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, et encore par feu Monsieur le Cardinal de Richelieu touchant l'Abstinence, et les novices.

La cinquiesme raison est, que les Cardinaux et Prélats députez du Pape pour cette affaire, qui ont eu, par l'adueu mesme des *Abstinents*, connoissance du procez meu entre les deux Obseruances de l'Ordre de Cisteaux, deuant Messieurs les Archevesques de Sens, et Evesques d'Vzès, et d'Auxerres Iuges déléguez du Sainct-Siége, n'ont pas dit qu'on se tiendroit à la practique qui a précédé ce procez, mais à la practique qui a précédé la Sentence sur iceluy. *Prout ante sententiam per dictos iudices latam servabatur.* Et ce afin qu'il ne semblât à personne qu'en aucune manière ils vouleussent approuuer ce qui avoit esté fait par feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, quoyque sans opposition ny protestation formelle faite en iustice à l'encontre. Et parce qu'il est constant que pendant le procez, il n'auoit esté éleué, ny receu aucun novice à profession pour les maisons de la commune Observance dans la practique de l'Abstinence, mais tous auoient esté éleuez, et receus ès Nouiciats communs de la même Obseruance, ainsi qu'il appert de ces termes du cinquiesme article de la susdite Sentence. Et cependant les Nouiciaux communs ja,, establis, où ladite abstinence de la chair n'est pas gardée sursoiront,, de receuoir des nouices et professions, en quoy ces iuges ont innoué dans la practique et usage légitime de la réception des nouices, et des professions. Comme par les premiers termes du mesme Article, en la practique et l'vsage légitime de la chair, *quædam circa esum carnium, et receptionem nouiciorum immutauerint.* Or cette practique légitime estoit immédiatement deuant la sentence des Euesques la mesme que celle qui auoit précédé les sentences de feu M. le C. de la Roche-Foucauld, lesquelles comme il a esté monstré, auoient esté saos effect. J'ay dit en la practique légitime, dautant que celle de l'Abstinence dans Cisteaux et ailleurs, hormis ès maisons où elle estoit deuant les sentences, ne l'estoit pas, non qu'en soi ce fust chose mauuaise de garder l'Abstinence à Cisteaux, mais parce qu'elle y auoit esté introduite, d'une authorité illégitime et contre la police de l'Ordre, et que

suiuant la maxime morale, *Bonum ex integra causa malum vero ex minimo defectu*. Un Abbé mesme de Cisteaux légitimement éleu, et confirmé ne peut pas changer l'estat de l'Ordre, ny faire des Réglements contraires à ceux des Chapitres généraux, ausquels seuls, ou au Saint-Siége, cela est réserué.

III. — Les députez du Pape vsant, pour exprimer leur résolution, de ces termes, *Prout juxta ejusdem Ordinis constitutiones etiam apostolicas seruabatur*, ont déclaré que les deux Obseruances de l'Ordre de Cisteaux sont canoniques, par la conformité qu'elles ont aux constitutions mesmes apostoliques d'iceluy, et par ainsi décidé formellement tout ce qui auroit peu donner lieu ou prétexte à quelque débat, et contention entr'elles au temps auenir, touchant les poincts *contenus ès procurations* respectiues *des Supérieurs majeurs, et des Abstinents*, sur lesquelles procurations et conformément à icelles, cette résolution est interuenuë, et sur icelle la confirmation du Saint-Siège par ce Bref. Et c'est une pure cauillation dont les *Abstinents*, se seruent pour éluder ce bref, et le rendre une pièce inutile, s'ils pouuoient, disants *que par ces termes les parties ont été remises à la practique de l'obseruance de l'Abstinence*; laquelle seule ils soustiennent estre conforme aux constitutions de l'Ordre, *juxta ejusdem ordinis constitutiones*, auec beaucoup de mauuaise foy, parce qu'ils n'ignorent pas, qu'en cet endroit la proposition *juxta* ne signifie autre chose, que la proposition *secundum*, y signifieroit, si ces Cardinaux en auoient usé. Or suiuant le sentiment de saint Bernard, pour viuure selon la règle *secundum Regulam*, il n'est pas nécessaire de garder la Règle à la lettre ; mais il suffit de la garder en la manière que ceux qui uiuent ès monastères bien ordonnez la gardent, selon les bons usages et coustumes des lieux, et à plus forte raison lorsque ces vsages et coustumes sont fondez en priuilège apostolique, comme est celui de la Chair dans l'Ordre de Cisteaux, (si toutefois en professant le Religieux n'a pas eu intention de s'obliger à l'obseruance littérale d'icelle) *circa esum carnium à centum et amplius annis etiam ex privilegio apostolico receptum*, le mesme sainct enseignant aux premier et second chapitres du liure du Précepte, et de la dispense que la règle de sainct Benoît n'exclud pas les iustes et raisonnables dispenses.

« *Qui se ideo perjurum putat* sont les termes de ce sainct audit 16. Chapitre, *quod ad punctum Regulam non obseruat, videtur mihi non satis attendere quid iurauerit, nemo quippe cum profitetur spondet Regulam, sed determinaté secundum Regulam, suam quisque conuersionem suamque*



deinceps conuersationem, sese pollicetur dirigere. Hæc profectò hujus temporis omnibus ferme monachis professio est, et licet in diversis monasteriis, diuersis et Obseruantiis Deo seruiatur, quandiu tamen sui quisque loci bonos usus seruat, haud dubium quin secundum Regulam viuat. » — Et peu après : « *Quid enim? numquid verbi gratia aut in Maiori Monasterio, usus Cluniacensium, aut isti forte illorum ritus, aut vero utrique Cisterciensium districtionem litteratoriam profitentur? Attamen omnes secundum Regulam profitemur. Una quidem oris ubique promissio, sed quia non una est omnibus cordis intentio, potest indubitanter sine detrimento salutis, et sine damno professionis, operis quoque; non una ubique obseruatio celebrari, sicut enim non omnia tenent (etiam boni Christiani) quæ in Evangelio sunt, omnes tamen secundum, Evangelium viuunt, sic quoque secundum Regulam viuere statuunt etsi non ad umguem totam custodiunt, et si qua pro sui Claustri ritu, vel mutant vel prætermittunt, à regulari tamen professione non discedunt. Donec tamen sobrie, juste et pie pro suorum moribus, vivere non desistunt:* » Après un témoignage si authentique du grand sainct Bernard, peut-on sans témérité soustenir, que lorsque les députez du Pape ont dit, décidants les points contenus ès procurations, *seruetur prout juxta ejusdem Ordinis constitutiones etiam apostolicas seruabatur*, ils ayent reprouué la commune Obseruance de l'Ordre, comme opposée à ces Constitutions, sous prétexte qu'elle admet l'vsage de chair pendant certains jours, qui ne font presque pas la troisiesme partie de ceux de l'année, en vertu d'un priuilège apostolique, quoyque d'ailleurs au désir de la Règle, et des Constitutions elle n'admet pas cette vsage pendant plus d'un autre tiers de la mesme année. Obseruant cette Abstinence pendant l'Aduent, la Septuagésime, la Sexagésime, la Quinquagésime, les lundis et mercredis de toute l'année, les samedis ès lieux ou les séculiers en vsent depuis Noël jusqu'à la feste de la Purification, les veilles de Nostre-Dame, de sainct Bernard, les festes principales, et autres jours esquels les séculiers et mesme plusiours communautés religieuses mangent de la chair. Sainct Bernard soustient que le Chrestien peut estre bon, et viure selon l'Euangile, quoyqu'il n'obserue pas tout l'Éuangilo. Qu'un Religieux peut estre pieux, et bon et viure selon la Règle, quoyqu'il ne garde pas la Règle à la lettre, *ad punctum, ad unguem, secundum districtionem litteratoriam, pure ad litteram*, sont ses termes, pourquoy donc celui qui vse de chair en la manière susdite, ne sera-t-il pas bon Religieux, et ne viura pas selon les Constitutions Apostoliques de l'Ordre? Pourquoy l'obseruance de celuy qui selon sainct

Bernard n'obserue pas ponctuellement toute la Règle, est-elle selon la Règle et légitime, et celle du Religieux qui usant de dispense raisonnable n'obserue pas les Constitutions ponctuellement, ne le seroit pas? Constant donc qne les députez du Pape vsant de ces termes, *seruetur prout iuxta eiusdem Ordinis Constitutiones etiam Apostolicas seruabatur*, ont auec saint Bernard iugé l'Obseruance commune de l'Ordre de Cisteaux, et celle de l'Abstinence légitime, et ce faisants ont décidé et terminé de rechef tous les différents du consentement des parties ; et ne sert aux *Abstinents* d'obiecter que sainct Bernard au 16e Chapitre sus-allégué, du liure du Précepte et de la dispense dit, que les Cisterciens professent la Règle à la lettre, *districtionem litteratoriam profitentur.* Qu'il les excepte du nombre de ceux, lesquels quoyqu'ils n'obseruent pas la Règle ponctuellement, vivent néantmoins selon la Règle, et ne la trangressent pas, « *Et si non ad unguem, ut dicitur, totam custodiant, et si qua pro sui Claustri ritu, vel mutant vel prætermittunt a Regulari tamen professione non discedunt. Exceptis proinde Cisterciensibus, et qui illorum forte ritu, non tamen viuere secundum Regulam, quam ipsam ex integro pure ad literam uti se sane professos esse putant tenere curant.* » Ne sert, dis ie, aux *Abstinents* d'obiecter cette authorité de sainct Bernard, parce qu'elle ne les concerne pas, ny pareillement les Abbés et Religieux de la commune Obseruance, estant certain qu'il y au moins autant de différence entre ces deux Obseruances, et la primitive de l'Ordre de Cisteaux, qu'il y a de distance du siècle auquel nous viuons, de celui auquel saint Bernard a escrit ce liure, *De præcepto et dispensatione*, (ce que nous monstrerons ailleurs), et que c'est une tromperie dont les *Abstinents* vsent pour surprendre les iuges, et le public, lorsqu'ils se publient Obseruateurs litéraux de la Règle de saint Benoist, et partant comme les *Abstinents* viuent bien, viuent selon le sentiment de saint Bernard, *secundum Regulam*, et par conséquent selon les Constitutions de l'Ordre, quoyqu'vsant de plusieurs dispenses, ils ne les obseruent pas à la lettre en la manière que saint Bernard, et ceux de son temps les gardoient, les prattiquoient, et les professoient ; les Abbés et Religieux de la commune, par mesme raison usants de la dispense de chair en certains jours en vertu d'un priuilége, et s'en abstenants en d'autres, esquels les séculiers en vsent, ne laissent pas aussi de viure selon la Règle et les Constitutions, *secundum Regulam, iuxta eiusdem Ordinis Constitutiones etiam Apostolicas.* Nous pouvons dire auec vérité, comparants les Abbés et Religieux de l'une et l'autre Obseruance de l'Ordre de Cisteaux, de ce siècle, avec ceux du siècle de

saint Bernard ; ce que ce saint disoit faisant comparaison de ceux de Marmoutier, *majoris monasterii*, et de ceux de Cluny, avec les Cisterciens. Que ceux de ce temps professent selon la Règle, quoyque non avec la mesme intention, ny par conséquent avec la mesme obligation que ceux du temps de sainct Bernard : « *Omnes secundum regulam profitemur; una quidem omnibus ubique oris promissio, sed quia non una est omnibus cordis intentio, potest indubitanter sine detrimento salutis, et sine damno professionis, operis quoque non una ubique observatio celebrari*, termes que nous pouuons aussi, comparants par ensemble les deux Obseruances présentes de l'Ordre, employer en cet endroit.

IV. — Quoyque les Cardinaux et Prélats députez par le Pape, ne disent, *si non videlicet circa Electionem : Abbatis Generalis aliorumque Abbatum et Officialium, ac esum carnium ac receptionem Noviciorum servetur*, etc. Ils prononcent néantmoins sur tous les poincts des procurations mesmes sur celuy qui concerne la mense conuentuelle, ou la communauté de Cisteaux. Ce qui se prouue ainsi. En premier lieu, il est certain que le poinct de l'Abstinence est décidé par cette résolution, conformément aux procurations, et à la sentence des Juges déléguez du Sainct-Siége du 13 juin 1644, par laquelle ces sieurs déléguez, ont renuoyé, comme il appert du quatriesme article d'icelle, la décision de ce poinct au Pape ; non qu'ils iugeassent qu'il n'y eust pas de valable dispense d'iceluy, mais afin d'établir en l'Ordre l'unité d'Obseruance. En sorte que tous vescussent ou dans la Commune, ou dans l'Abstinence, et qu'ainsi *la piété, la paix et l'uniformité* y fussent maintenues, selon qu'il est porté par le mesme article. Pour cela ces déléguez n'ont permis que par prouision, la continuation de l'Abstinence là où elle estoit, et de l'Obseruance commune aussi ès maisons d'icelle, fors ès nouiciats ja établis, ou la réception des Nouices, et des Professions est sureise, voyez la susdite sentence avec les remarques pages 4, 5, 6, 7. Pour cela aussi, par le dixiesme article de la mesme sentence, il est dit qu'il ne sera rien innoué en l'Obseruance qui estoit alors à Cisteaux, *si ce n'est de l'autorité de notre sainct Père le Pape*. Cette autorité est interuenue par la décision du poinct de l'Abstinence, et cette innouation est faite par icelle : Voyez la mesme sentence page 11. Pour cela, par l'Article second de l'arrest du conseil d'Estat du 5 auril 1645 il est dit *que les parties se retireront vers Sa Sainteté, pour leur estre pourueu sur l'Ordre, qui doit estre gardé en la Maison de Cisteaux*. Et par le quatrième article après y auoir rétabli les anciens Profez et ordonné de l'Obseruance, il est dit *que les choses demeureront en estat jusqu'à ce*

que par Sa Sainteté ait esté pourueu d'un bon réglement pour ladite maison de Cisteaux. Soit donc qu'on doiue considérer Cisteaux au temps de la sentence des iuges déléguez du Pape et de l'arrest du Conseil d'Estat, comme une maison de l'Obseruance commune, parce que selon le droict les *Abstinents* ne deuoient y estre, soit qu'on la considère comme une Maison de l'Abstinence, il demeurera tousiours pour constant, que les députez du Pape décidants par leur résolution le poinct de l'Abstinence au désir des procurations des parties, de la sentence du 13 de juin 1644, et de l'arrest du Conseil du 5 avril 1645, ont aussi de leur consentement prononcé sur le poinct de l'Obseruance de Cisteaux, et ordonné que la commune y seroit gardée.

En second lieu, il est certain que le Pape confirmant l'élection de Cisteaux, par iugement souuerain et contradictoire ; sur un procez instruit, auquel les sentences tant de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, quo de Messieurs les déléguez ont esté veuës, produites et examinées, ainsi que les pièces iustificatiues des innouations faites dans Cisteaux, par feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, a au désir de la sentence des sieurs déléguez, prononcé sur le poinct de l'Abstinence, et ce faisant décidé tous les autres, et déclaré que feu Monsieur le Cardinal de Richelieu n'a pas esté Abbé de Cisteaux, que les Anciens Profez de l'Abbaye do Cisteaux seuls Electeurs de Dom Claude Vaussin, Tous, ainsi que l'Eleu, do la commune Obseruance composoient la communauté d'icelle. Les Cardinaux et Prélats députez en auoient une parfaite connoissance, et par ainsi prononçants derechef du consentement dos parties sur les mêmes poincts, les ont tous compris sous les trois de leur résolution. Les *Abstinents* l'ont ainsi reconneu par les cinq députez dans la procuration, usants de ces termes, en parlant des prétendus Profez de Cisteaux Abstinents, « *lesquels depuis quelques années estoient en possession de ladite Mense conuentuelle* » autrement ils auroient dit « *sont* ». De ceux-ci en sortiront « *sans préjudice du droict qui leur est acquis par leur profession dans ladite Abbaye de Cisteaux.* Lequel droict ne peut estre celui de composer seuls la Mense conuentuelle de Cisteaux, puisqu'ils en sortent et y reuoncent ; mais celuy de stabilité, de voix actiue en l'élection de l'Abbé, auec les autres appartenants aux Profez de Cisteaux priuatiuement. Des termes encore par lesquels le second poinct concernant les nouiciats commence. » *Qu'à la réserve des monastères, dans lesquels l'estroitte Obseruance est présentement establie, où elle demeurera.* » Si

ces prétendeus Profez eussent pour lors composé la Communauté de Cisteaux, et si Cisteaux auoit pour lors esté une maison de l'Abstinence, comme elle l'auroit sans doute esté si la Communauté véritable eust vescu en icelle, ces Députez tous gens délite parmy *les Abstinents* auroient dit « *qu'à la réserue des autres monastères* etc., » et non simplement des monastères, comme dans la mesme procuration après les poincts consentis, ils n'ont pas simplement dit « *le tout sans se départir des points*, etc., » mais ils ont dit « *sans se départir des autres poinctes.* »

En troisième lieu, il est constant que comme depuis la Bulle du Pape Clément IV, du 9 de juin 1265, commençant *Paruus fons*, appelée communément Clémentine dans l'Ordre de Cisteaux, duquel elle est une des principales Constitutions Apostoliques, les Profez de Cisteaux jouyssent seuls de la voix active ès élections de leurs Abbés, qu'ils ont aussi tousiours conformément à la Constitution du Pape Innocent II auec tous les autres de l'Ordre, jusques à présent iouy du droict de voix passiue en icelles, tant deuant, qu'après la Bulle de dispense accordée à l'Ordre par le Pape Sixte IV, en l'année 1475 et les Papes ont tousiours confirmé les élections comme canoniques, quoyque faites de Religieux de la commune Obseruance, et par des Religieux d'icelle. Partant les Députez du Pape voulants qu'on procède en ladite élection, comme il y a esté procédé auparauant la sentence des deléguez du Sainct-Siége « *seruetur circa electionem Abbatis Generalis, prout ante sententiam per dictos iudices latam, iuxta eiusdem Ordinis Constitutiones etiam Apostolicas seruabatur* », ils ont aussi voulu, iugé, et décidé, que les Religieux de la commune Obseruance deuoient demeurer dans ce droict, et ont par ainsi aussi iugé conformément aux procurations, que la Communauté de Cisteaux pouuoit, et deuoit uiure dans la commune Obseruance, dans laquelle le Pape Innocent X l'auoit désia maintenuë, par les Bulles de confirmation de l'élection de Dom Claude Vausin.

V. — Comme les Cardinaux et Prélats députez de Pape ont par leur résolution compris tous les poincts des procurations, ils y ont aussi procédé auec tant de circonspection, qu'ils n'y ont rien adiousté du leur. Partant elle est conforme aux procurations ; et les *Abstinents* n'ont pas procédé en bons réformez, lorsque pour faire croire, que ces termes de la première clause d'icelle, *aliorumque Abbatum, et officialium*, auoient esté adioutez, ils ont fabriqué une fausse procuration, et l'on produit en leur premier inventaire de production sous la cotte T, laquelle fausseté

ayant esté découuerte par les syndics de l'Ordre, qui ont formé inscription en faux contre icelle, les *Abstinents* ont, reconnoissants ainsi leur crime de faux, et pour en éuiter la peine, consenti qu'elle fut reiettée du procez. Leur véritable procuration contient ces termes : « *Que les anciens Religieux Profez de Cisteaux puissent jouyr du droict de voix actiue et passiue en l'Election de l'Abbaye de Cisteaux, et pareillement tous les autres Abbés, et Religieux dudit Ordre dans les élections des autres monastères d'iceluy* », Ausquels termes, comme il appert, le premier poinct de la résolution est conforme. Quant aux élections des Abbez il est tout euident : et quant à ce qui est de ces termes, *Et officialium*, il est aussi hors de doute ; parce que les *Abstinents* consentants que les Abbez et les Communautez viuent dans la commune Obseruance, et que les Religieux de cette Obseruance ayant la uoix passiue ès élections d'Abbés, ils consentent aussi par conséquent que les Abbez instituent les Prieurs et les autres officiers dans leurs maisons. Les Pères Abbez en celles de leurs filiations qui sont en commende. Les Chapitres généraux, les officiers publics. L'institution des officiers par l'Abbé est appelée dans la Règle élection, « *cum consilio fratrum timentium Deum eligat sibi præpositum, c. 65. Cellerarius eligatur de Congregatione, c. 31. eligantur de ipsis fratres boni testimonii, c. 21* » Tellement que quoysque ces termes *aliorumque officialium*, ne fussent pas nécessaires, l'addition néantmoins d'iceux n'est pas contraire aux procurations, mais très conforme à icelles, et tout ce que les *Abstinents* obiectent à l'encontre est nul ; et ils sont sans intérest, pourueu que leurs Vicaires, leurs Prieurs, et autres officiers soient *Abstinents* conformément à la sentence du 13 juin 1644 ; et à l'arrest du conseil d'Estat du 5 auril 1645, confirmatif d'icelle pour ce regard, que au désir du décret du Chapitre général de l'an 1628, les supérieurs n'enuoyent en leurs maisons aucuns Religieux non Profez d'icelle, de la *commune* Obseruance, pour y demeurer. Que le Chapitre général, ou les Supérieurs Majeurs leur permettent, quand ils le iugent à propos seulement, de grace et non comme de chose deue, de s'assembler parfois, sans pour ce prétendre de faire Corps, ny Congrégation séparée des Abbez et Religieux de la commune Obseruance, c'est tout ce qu'ils peuuent prétendre après cette décision, et qu'on ne leur a iamais contesté, ny refusé qu'à cause de l'abus qu'ils en faisoient.

VI. — Les Cardinaux et Prélats députez du Pape usants du terme *Seruetur*, qui emporte inionction et commandement, ont non seulement estimé que les deux Obseruances de l'Ordre de Cisteaux pouuoient estre maintenues

comme légitimes ; mais de plus que puisque par leurs procurations les Abbez et Religieux d'icelle le consentoient respectiuement pour maintenir la paix, l'union, et la charité, et afin qu'elle ne fust pas altérée, ny troublée sous prétexte des sentences des Commissaires du Pape; et pour raison de leur exécution ny autrement, il fallait commander aux vns et aux autres de demeurer dans leur Obseruance ; en sorte qu'il ne feut loisible aux *Abstinents* sans permissien expresse des supérieurs Majeurs, et pour cause vrgente et nécessaire, de passer de leur Obseruance à la commune, ny aux Abbez et Religieux de celle-cy, de prendre l'Abstinence sous quelque prétexte que ce fust, sans le mesme adueu, et la permission des Supérieurs Majeurs, « *seruetur prout ante sententiam per dictos iudices latam iuxta Ordinis constitutiones etiam Apostolicas seruabatur* ». Or auparauant cette sentence, et par conséquent auant celles de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, la practique était telle. Ceux qui commencèrent de reprendre l'Abstinence contre l'usage commun de l'Ordre depuis plus de cent ans, *à centum et ampliùs annis receptum*, auoient demandé permission à l'Abbé de Cisteaux de le faire et ne l'auoient pris qu'après cette permission obtenuë. Le Chapitre général de l'an 1623 auoit ordonné que ceux qui auoient embrassé l'Abstinence, la garderoient exactement, ains que ceux qui l'embrasseroient à l'auenir, s'entend auec permission et sans préiudice de la paix, et de la charité.

« *Nos inuiolabili, resolutionis seu determinationis huiusmodi, per dictum Attilium nomine ambarum partium acceptatæ firmitati quantum cum Domino possumus consulere volentes, et singulares dictorum Monachorum personas à quibusuis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque sententiis Ecclesiasticis, censuris et pœnis, a iure vel ab homine, quauis occasione, vel causa latis, si quibus quomodolibet, innodatæ existant, ad effectum præsentium dumtaxat consequendum, harum serie absoluentes, et absolutas fore censentes, supplicationibus dicti Attilii nobis super hoc humiliter proiectis inclinati.* »

C'est la première partie du dispositif de ce bref, en laquelle le Pape témoigne sa volonté de confirmer la résolution des Cardinaux, afin de lui donner force et valeur inuiolable, et pour rendre capables de l'effect d'icelle les Abbez et Religieux de l'une et l'autre Obseruance, les absout de toutes les censures Ecclésiastiques ; à la supplication d'Attilius, qui l'a accepté au nom de tous, et qui ne l'auroit pas fait, ny peu faire, ny peu demander au Pape de la confirmer, *nomine ambarum partium*, si elle n'eust esté conforme à ses procurations, comme il a esté désia obserué cy-dessus.

Partant il est absurde de dire par les *Abstinents*, que le Pape a refusé ce qui lui a esté demandé, puisqu'il n'a rien fait qu'à la prière du Procureur des parties, et qu'il a confirmé seulement, ce que ce Procureur auoit préalablement agréé et accepté.

« *Resolutionem seu determinationem prædictam Apostolica authoritate tenore præsentium perpetuo approbamus, et confirmamus ac illi inuiolabilis Apostolicæ firmitatis Robur adijcimus, omnesque et singulos tam iuris quam facti defectus, si qui desuper quomodolibet interuenerint supplemus.* »

La résolution susdite faite non par un seul, mais par plusieurs Cardinaux députez du Pape, mériteroit sans doute à iuste tiltre d'estre appelée Apostolique, et d'estre au moins autant considérée, que les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, lesquelles les *Abstinents* (qui les ont fait eux-mêmes) qualifient si souuent, et avec tant d'affectation, *Apostoliques*, elle ne seroit pas néantmoins considérée, spécialement en France, si le Pape ne l'auoit rendue sienne par la Confirmation solennelle qu'il en a fait en cette seconde partie du dispositif de ce Bref, au moyen de quoy elle est proprement la principale partie d'iceluy, un contract de paix et d'vnion passé entre les deux Obseruances, par leurs procurations. Contract exactement examiné, dressé et mis en bonne forme, par ces illustres députez du Pape, accepté par le Procureur des deux Obseruances, approuué, ratifié et consommé par le Sainct-Siége; en sorte qu'il doit passer pour vne décision Apostolique de tous les poincts y contenus, très authentique, et vénérable à tout l'ordre de Cisteaux.

« *Ac ab utraque dictarum partium perpetuò, inuiolabiliter obseruari mandamus sicque et non aliter in præmissis per quoscumque iudices Ordinarios, et delegatos etiam causarum Palatii auditores ac ejusdem S. R. E. Cardinales et de latere legatos, iudicari et definiri debere, irritumque, et inane quidquid secus, super his a quoquam, quauis authoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari decernimus.* »

Le Pape non content d'auoir confirmé la résolution des Cardinaux, et Prélats par lui députez, acceptée préalablement par Attilius Petra Sancta, *nomine ambarum partium*, et à sa supplication, a voulu adiouster un commandement formel aux Abbez et Réligieux de l'une et l'autre Obseruance d'y porter estat respectiuement. C'estoit ce semble assez de l'auoir confirmé d'authorité Apostolique, pour les obliger à cette practique; parce que comme nous l'auons obserué, les Cardinaux auoient usé du terme *seruetur*, qui est un terme de Commandement; cette addition néanmoins,

a esté faite pour preuue du désir que Sa Sainctetté a eu de maintenir la paix dans ce grand Ordre, et qu'ils ne fust contreuenu à cet accord, résolution et décision Apostolique, faisant ce commandement de son mouuement mesmes, auec deffense à tous iuges de iuger autrement, sous peine de nullité.

DEUX RÉFLEXIONS IMPORTANTES SONT A FAIRE EN CET ENDROIT.

I. — Que c'est une désobéissance formelle enuers le Sainct-Siége, et un mépris criminel de son authorité, de ne pas obéir à ce iuste commandement, et une témérité insupportable d'interpréter comme fait l'Abbé de Prières, pour et au nom de tous les *Abstinents*, cette résolution et décision Apostolique, pour surprendre les iuges, s'il peut, et séduire le public, par des interprétations friuoles, capricieuses, pleines de mauuaise foy, répugnantes à la lettre, ainsi qu'il résulte de ce que nous auons obserué cy-deuant sur la Préface, et sur la première partie du dispositif, voulant que le Pape, en confirmant la résolution faite par des Cardinaux, et Prélats députez de Sa Sainteté, toute conforme aux procurations des Parties, acceptée par leur Procureur qui a en leur nom supplié Sa Sainteté de la confirmer, et fait les diligences requises pour cette expédition, aye néantmoins refusé ce qui lui a esté demandé, et ordonné tout le contraire, cela choque le sens commun, lequel dicte, qu'accorder à un homme ce qu'il demande, n'est pas le luy refuser. Et néantmoins cet Abbé qui ne pèche pas par ignorance, veut que ce soit une vérité toute éuidente, que le Pape lui a refusé ce qui lui a esté demandé, et que le Chapitre Général receuant ce Bref comme une décision Apostolique, l'aye fait (tant cet Abbé est respectueux enuers ses supérieurs) *pour tromper et séduire les ignorants*, qualité qu'il donne souuent à tous ceux qui ne sont pas de sa faction, dans ses escrits et libelles difamatoires, quoyque sans le mépriser, plusieurs ne luy cèdent en rien ; sinon en présomption, médisance et mauuaise foy. De laquelle il a donné une preuue manifeste pour le regard de ce Bref, en son libelle difamatoire, après auoir dit au commencement de la page 212, au nom de tous les *Abstinents, que ce Bref est un arrest*, (sa suffisance l'authorise d'vser de ce terme en parlant d'un Bref du Pape) *qui condamne les premiers Abbés, et leur forme de vie, et qu'ils prétendent le faire voir manifestement cy-après, par des raisons conuaincantes et sans réplique, il est nécessaire de coucher icy la pièce tout au long, comme elle est régistrée dans ce chapitre afin d'y auoir recours dans le besoin.*

En suite de quoy il met une partie seulement de ce Bref, et le fait finir en la page 213 par ces mots : *Perpetuo approbamus et confirmamus. — Datum Romæ apud sanctam Mariam Maiorem sub annulo Piscatoris Die prima februarii 1647.* Supprimant ainsi la moitié du Dispositif, après l'auoir promis tout entier. C'est ainsi qu'il en a usé en plusieurs autres endroits de ce libelle injurieux, et dans le procez, tronquant les passages ; (qui est l'artifice de tous ceux qui ont dessein de tromper, et imposer). En cet endroit il a tronqué ce Bref sans doute, parce qu'il préuoyait que satisfaisant à promesse de le rapporter au long, un chacun se seroit apperceu de sa désobéissance au commandement du Pape porté en cette clause, et de sa témérité de luy donner un sens, et une explication contraire à la lettre et à l'intention de Sa Saincteté.

Accipe nunc Danaum insidias, et crimine ab uno
Disce omnes.

II. — Que cette partie du dispositif contient une Constitution du Sainct-Siége perpétuelle et inuiolable, par laquelle il est égalemeot commandé aux Abbez et Religieux de la commune Obseruance, de demeurer dans la practique d'icelle, et a eux deffendu de la quitter, et d'embrasser celle de l'Abstinence, et aux *Abstinents* de practiquer la leur, et à eux deffendu de la quitter pour embrasser la commune. *Ab utraque dictarum partium perpetuò et inuiolabiliter seruari mandamus.* Ce que nous auons fait voir estre compris sous ces termes de la Résolution *seruetur prout ante sententiam per dictos iudices latam seruabatur*, est ainsi doublement authorisé par le Pape confirmant cette résolution, à la supplication d'Attilius Petra Sancta et faisant ce commandement de son mouuement pour oster toute sorte d'ambiguité, et ainsi leuer tout prétexte de contention au temps auenir. Et par effet à moins que cela soit ainsi practiqué, il est impossible que la paix subsiste jamais entre les deux Obseruances de l'Ordre de Cisteaux, les déléguez du Sainct-Siége l'ont ainsi iugé, par leur sentence du 13 de juin 1644, renuoyant au Pape la décision du poinct de l'Abstinence, et ne la permettant que par prouision là où elle estoit. Jugeants estre nécessaire, ou que Sa Saincteté establit partout l'Abstinence, ou partout la commune Obseruance, ou qu'il réglat en sorte la practique de l'une et de l'autre, qu'elles peussent subsister sans trouble. Ces déléguez au reste n'ont jamais réuoqué en doute la validité de la dispense, puisque par cette sentence ils ont authorisé l'Obseruance commune. Les *Abstinents* ont eux-mêmes reconnu en quelque façon cette vérité par ces termes

de leur procuration. « Que Monseigneur nostre Révérendissime Genéral,
» ou le Procureur Général, ou quelqu'autre Père de l'Ordre poursuiue par
» deuant Sa Sainctеté la Déclaration portée par la sentence de Nossei-
» gneurs les Euesques commissaires députez de Nostre Père le Pape du
» treiziesme de juin, mil six cens quarante-quatre, sur le fait de la prac-
» tique, ou de la dispense perpétuelle de chair dans ledit Ordre ».

Au temps de cette procuration la question auoit esté désia décidée en faueur de la commune Obseruance par le mesme Pape Innocent X, lorsqu'il auoit confirmé l'élection faite de Dom Claude Vaussin Religieux viuant en icelle, par les seuls Religieux Profez de Cisteaux, de la mesme Obseruance, et reiecté l'Election que les *Abstinents* prétendoient auoir esté faite par les seize *Abstinents* prétendus Profez de Cisteaux, de Dom Jean Jouaud Abbé de Prières aussi *Abstinent*, soustenants en l'instance d'opposition par eux formée deuant le Pape à l'expédition des Bulles dudit Vaussin, l'élection de l'Abbé de Prières, canonique comme faite d'un *Abstinent* par des *Abstinents*, et celle de Dom Claude Vaussin nulle, par cette raison principale qu'il n'estoit *Abstinent*, ny eleu par les *Abstinents*. Cette décision auoit esté faite pour le bien de la Paix de l'Ordre, pour y faire cesser tout procez; silence auoit esté imposé aux *Abstinents* auec deffenses à tous iuges de iuger autrement, dans les termos cy-dessus rapportez, « *Tranquillitati totius Ordinis, et ulteriora huiusmodi litis inuolucra præscindere cupientes, super oppositione, ut præfertur, facta, perpetuum silentium imponimus,* » et néantmoins parce qu'en vertu de cette décision : l'unité d'Obseruance estoit commandée, puis qu'estant en faueur de la commune, les *Abstinents* estoient tenus au désir de la sentence des déléguez de s'y conformer, eux désirants néantmoins perséuérer en l'Abstinence, les Supérieurs l'ont bien voulu, et à cet effect d'un commun consentement on a eu recours au mesmo Pape, qui ayant fait examiner, et résondre l'affaire, a non seulement confirmé la résolution acceptée par le commun Procureur des parties comme conforme aux procurations d'icelles, mais il a en outre fait commandement à tous de se tenir à leurs practiques, respectiuement. Tellement qu'aller à l'encontre est désobéir formellement au Pape, estre perturbateur du repos public de l'Ordre, autheur de tous les déréglements qui prouiennent de ces diuisions, et en bref de l'entière désolation inéuitable d'iceluy. Si par l'authorité d'un arrest, il n'est promptement pourueu à ce qu'il soit par les *Abstinents* obéi à cette constitution du Sainct-Siége.

« *Nonobstante quacumque litis pendentia, ac apostolicis, et in uniuersalibus, Prouincialibusque et Synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus, necnon dicti Ordinis etiam iuramento, confirmatione Apostolica, vel quauis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, priuilegiis quoque indultis, et litteris Apostolicis, in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innouatis; quibus omnibus, et singulis illorum tenores præsentibus pro plene, et sufficienter expressis habentes, illis aliàs in suo robore permansuris, ad effectum præmissorum, specialiter, et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud sanctam Mariam Maiorem, sub Annulo Piscatoris, die prima februarii M. DC. XLVII. Pontificatus nostri anno tertio. M. A. Maraldus.* »

Cette dernière partie du Dispositif du Bref apostolique, contient selon les diuerses relations, que les choses y énoncées ont aux deux Obseruances de l'Ordre de Cisteaux, toutes les dérogations nécessaires, à ce que sans diuision, ny contention entre les Abbez et Religieux de cet Ordre, elles subsistent respectiuement, et que tous viuants selon leurs pratiques seruent à Dieu. *Humero uno, seruantes unitatem spiritus in vinculo pacis.* Il est dérogé en faueur de la commune Obseruance, à tout ce que les *Abstinents* obiectent des Conciles, de la Règle, de la Carte de Charité, des bulles confirmatiues d'icelle, de la Clémentine, de la Bénédictine, des liures des Anciennes et Nouvelles définitions ; et aux sentences de M. le Cardinal de la Roche-Foucauld, et des déléguez du Pape, et à tous autres actes semblables contre icelle : et partant c'est inutilement que les *Abstinents* les obiectent. Il est aussi dérogé en faueur de l'Obseruance de l'Abstinence à tous priuiléges, indults, coustumes, et vsages contraires à icelle, en sorte qu'à moins de recourir au Sainct-Siége, ou au moins peut-estre, au Chapitre général, ils ne peuuent quitter l'Abstinence, comme pareillement ceux de la Commune Obseruance, passer à celle de l'Abstinence, sans contreuenir au commandement du Pape, et troubler la paix.

Par ces termes, *Nonobstante qualibet litis pendentia*, nonobstant toute litispendance, tous procez qui pouuoient encore rester, ou présumez rester entre les deux Obseruances, sont déclarez assoupis, et terminez, en vertu de ce Concordat, ainsi conceu et résolu par les Cardinaux et Prélats députez du Pape, aux désirs des procurations accepté en cette forme par le Procureur, *Nomine ambarum partium*, confirmé par le Pape auec commandement à tous d'y obéir nonobstant toutes choses à ce contraires, afin

qu'à l'adueuir semblables difficultés n'arriuent, *ne in recidiuæ contentionis, scrupulum relabantur libenter Apostolicæ confirmationis robore communimus.*

Quoyque de la teneur du Bref ainsi fidellement rapporté, et de la véritable intelligence d'iceluy cy-dessus déclarée, il soit pleinement satisfait à tout ce que les *Abstinents* opposent pour monstrer qu'il leur est fauorable; que le Pape a refusé ce qui lui a esté demandé, qu'il a ordonné l'exécution des sentences do feu M. le Cardinal de la Roche-Foucauld, remettant à la practique qui auoit précédé la sentence du 13 de juin 1644. Que la résolution des Cardinaux et Prélats députez du Pape, n'est conforme aux procurations; contient des clauses au delà d'icelles, et n'y est mention de la Mense Conuentuelle de Cisteaux. Il faut encore néantmoins satisfaire à ce qu'ils obiectent pour monstrer ce leur semble, qu'il y a des nullitez et abus, et qu'ils sont bien fondez en leur appel comme d'abus, de l'acceptation, et enregistrement que le Chapitre général de l'Ordre en a fait, en ces termes pleins de respect et de soumission enuers le Sainct-Siége Apostolique, et conformes à son intention, « *ad extinguendam veterum litium memoriam, et stabiliendam perpetuam inter filios obedientiæ, pacem, requirentibus promotoribus, lectum publicatum, et cum debita reuerentia susceptum fuit breve fælicis vitæ Inocentii decimi summi Pontificis, cuius tenor sequitur et est talis, etc.* » auquel décret d'acceptation tant s'en faut que les *Abstinents* ayent alors trouué à redire, qu'au-contraire six d'entre eux estants définiteurs en ce Chapitre, sçauoir les Abbés de Barbery, Chastillon, la Charmoye, des Pierres, Fontguillem, et la Colombe, ont donné leurs sufrages pour cela, et nous mettons en fait que c'est une imposture, de dire que le défunct Abbé de Chastillon s'y soit opposé, aye rien dit, ou allégué à l'encontre, et que les Abbés do Barbery, de la Charmoye, de Fontguillem, et de la Colombe encore viuants, pris à serment n'oseroient l'affirmer.

Ils obiectent pour monstrer que ce Bref est nul, qu'il a esté donné sur la procuration de cinq Abbés *Abstinents* députez d'eux, qui ont excédé leur pouuoir, consenti ce qu'ils n'auoient pas ordonné de consentir, et que quand ils l'auroient eu, ce que non, tous les Abbés et Religieux *Abstinents* ensemble n'auroient pas peu consentir, n'estant pas en leur puissance, ny liberté de se départir des Sentences Apostoliques.

I. — Tous les poincts contenus en la procuration des cinq Abbés députez des *Abstinents*, qui auoient désia esté décidez par iugement souuerain du Sainct-Siége, contradictoirement rendu entre les parties auec une pleine

et entière connoissance de cause, lorsque le même Pape Innocent X auoit confirmé l'élection de Cisteaux, comme il a esté plusieurs fois obserué ; donc quand bien, *rebus integris*, ces députés auroient excédé leur pouuoir, ou que mesmes les *Abstinents* n'auroient pas peu le leur donner, sans doute les poincts des procurations estant désia décidez, ils ne l'ont pas excédé, et les Supérieurs Majeurs n'auoient quo faire de leur consentement, à ce que de rechef ces poincts fussent décidez, (comme ils l'ont esté par ce Bref), du consentement des parties, ils l'ont bien voulu néantmoins pour confirmer d'autant plus la paix ; ces députez auoient ample pouuoir pour le consentir, et il est ridicule de dire que tous les *Abstinents* n'ayent peu le leur donner; après mesmement que le Parlement a par un arrest solennel authorisé les Bulles de confirmation de l'élection de Cisteaux, et par ainsi approuué et confirmé la décision de tous les poincts consentis par ces députez : c'est une absurdité de dire, que tous les *Abstinents* ensemble n'ayent pas peu renoncer ou donner pouuoir de renoncer deuant le Pape, à des Réglements faits par ses délégués qui ont donné subiet, à des procez, et diuisions et pour les faire cesser, le Pape pouuoit sans doute refuser la confirmation de ce qui auoit esté consenti. L'acceptant donc, le confirmant, l'authorisant, et le commandant, ainsi qu'il a fait, par ce Bref après que des Cardinaux et Prélats de sa Cour l'ont exactement examiné, déterminé et résolu, il a iugé que les *Abstinents* l'auoient peu, et deu consentir, et en tant que de besoin, les en a releué de tous scrupules, qu'ils en pourroient auoir. Ils en doiuent bien auoir dauantage de désobéir, comme ils font au commandement formel qu'il leur a fait de se taire, *perpetuum silentium imponimus*, et à celui d'obéir à la décision portée par ce Bref, *ab utraque parte inuiolabiliter obseruari mandamus*.

II. — Les députez des *Abstinents* n'ont rien consenti qu'à des conditions auantageuses pour eux, le Pape comme dit est, auoit par les bulles de Confirmation de l'élection de Citeaux décidé, le poinct concernant les élections que les anciens Profez de Cisteaux qui auoient seuls fait cette élection, composoient la Communauté, à laquelle seule il appartient de la faire : il auoit imposé un perpétuel silence aux seize *Abstinents* et à tous ceux de leur Obseruance, qui prétendants seuls composer cette communauté, et ayants éleu un *Abstinent* pour Abbé, opposoient la Confirmation de l'élection faite par les Anciens Profez, et demandoient celle de la leur. Il auoit ainsi décidé le poinct de l'Abstinence, et par ainsi celui des Nouiciats, et de l'ordre qui deuoit estre gardé dans Cisteaux, conformément à la sen-

tence du 13 juin 1644 et à l'arrest du conseil d'Estat du 5 auril 1645. Il auoit déclaré que Monsieur le Cardinal de Richelieu n'auoit jamais eu tiltre ny possession légitime d'une Abbaye vacante par la promotion de Dom Pierre Niuelle à l'Euêché de Luçon, et que par conséquent tout ce qu'il auoit fait en cette qualité estoit nul, contraire au droict commun, aux lois de l'Eglise et de l'Ordre. D'où résultoit que toutes les questions estant ainsi iugées en faueur de la Commune Obseruance, les *Abstinents* deuoient en vertu de la susdite sentence l'embrasser, se conformants au Corps de l'Ordre, ceux qui auoient fait profession à Cisteaux n'en estoient pas Religieux, et surtout n'en composoient plus, comme ils prétendoient l'auoir fait pendant le prétendu Abbatiat de feu M. le Cardinal de Richelieu, la Communauté, et ainsi ils pouuoient estre exclus et renuoyés de Cisteaux. Et néantmoins on a requis leur consentement, ils n'en sont sortis que, parcequ'ils l'ont voulu ainsi, et comme s'ils auoient eu droict d'y estre, en qualité de véritables Profez, les cinq députez ont consenti leur sortie auec cette clause auantageuse, « *sans préiudice du droict qui* » *leur est acquis par leur profession dans ladite Abbaye de Cisteaux.* » Accordants l'establissement des Nouiciats dans la commune Obseruance, ils n'ont rien consenti, que le Pape n'eust désia accordé par les Bulles de Confirmation de l'élection de Cisteaux, et néantmoins ça esté auec la condition auantageuse de l'exception de leurs monastères en ces termes : « *Qu'à la réserve des Monastères dans lesquels l'Estroitte Obseruance* » *est présentement establie qui y demeureront* ».

Si les Supérieurs Majeurs les auoient voulu obliger à l'Obseruance commune, ils le pouuoient après la décision du Pape. Le Chapitre Général de l'an 1623 n'auoit ordonné la continuation de cette Obseruance qu'à cette condition : « *quandiù illa charitati, et maiori Ordinis, et Monasteriorum eiusdem bono et utilitati non aduersabitur* ». L'expérience auoit fait uoir, les diuisions et les schismes qu'elle auoit produit. Les Euesques auoient renuoyé au Sainct-Siége la décisition du poinct de l'Abstinence, pour restablir la paix dans l'Ordre par l'uniformité de l'Obseruance. Le Pape l'auoit ainsi ordonné. Les *Abstinents* auoient la bouche fermée, *perpetuum silentium imponimus ;* on n'auoit que faire du consentement des *Abstinents* pour poursuiure la déclaration portée par la sentence du 13 juin 1644, cela appert de ces termes d'icelle : « *Ordonnons que l'Abbé de Cisteaux éleu, et le Procureur général dudit Ordre, ou à leur défaut, tel des Pères dudit Ordre qui voudra, procureront une Bulle définitive pour régler ledit Article de l'abstinence de chair,* etc., » et toutefois, comme

si c'eust esté chose nécessaire, les députez des *Abstinents*, y ont donné leur consentement, et ç'a esté auec cette condition auantageuse, « *à l'exception des monastères de l'estroitte Obseruance, qui désirent* » *perséuérer dans ladite Abstinence, comme ils ont fait iusques à présent.* » Sur losquels termes est cette réflexion à faire. Puisque les *Abstinents* ont fait cette exception ; ils ont reconneu que la déclaration du Pape eu faueur de la commune Obseruance, sans icelle, les y comprendroit ; et partant, que les déléguez du Sainct-Siége y renuoyants les parties pour la décision de ce poinct, l'auoient fait iugeants que pour establir la piété et la paix dans l'Ordre, il estoit nécessaire d'y ordonner l'uniformité d'Obseruance, s'en remettants néantmoins au Jugement du Pape, lequel seul pouuoit régler ce poinct concernant un grand Ordre répandu par toute la Chrestienté. Enfin ces députez des *Abstinents*, ont à toutes ces conditions auantageuses (que les Supérieurs Majeurs ont accepté sous le bon plaisir du Sainct-Siége, et donné leur procuration pour en poursuiure le décret) adiouté « *sans se départir des autres poincts contenus dans lesdites sentences apostoliques, et arrest du conseil de Sa Majesté qui regardent le maintien, conduite et reglement de ladite Estroite Obseruance.* »

Contre laquelle clause, quoyque les Supérieurs Majeurs ayent tous protesté par leur procuration : parce qu'elle estoit captieuse ; leur intention toutefois n'a iamais esté, ny n'est pas encore, de contreuenir en rien à ce qui est ordonné par la sentence des députez du Sainct-Siége du 13 juin 1644 ; (Laquelle seule peut estre considérée, puisque par icelle, les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld ont esté anéanties); ny à l'arrest du Conseil d'Etat du 5 auril 1645, qui l'a confirmé en tout ce qui concerne particulièrement ces réglements, conduite et maintien. Tous les autres arrests qui auoient esté précédemment obtenus par les *Abstinents*, ne subsistants plus après celuy-ci, et après la décision du poinct de l'Abstinence par le Pape : tout ce qui pouuoit estre contentieux, touchant le maintien, la conduite, et le réglement des monastères de l'Abstinence estant ainsi terminé. Tellement que ces députez ne pouuoient pas en cette occasion porter plus hautement les intérêts des *Abstinents*, ny les Supérieurs Majeurs leur tesmoigner plus d'affection que de consentir deuant le Pape la continuation de leur Obseruance, laquelle par ce Bref demeure confirmée d'authorité apostolique, ce qu'elle n'auoit pas esté jusques alors, au contraire les Supérieurs pouuoient, comme dit est, obliger les *Abstinents* à la commune.

C'est une grande témérité aux *Abstinents* de mettre en fait des faussetez, desquelles la conuiction est en leurs propres actes. Il n'est besoing pour cette conuiction que de transcrire ici la Préface de la Procuration consentie par leurs députez, et de la conférer auec les termes de celle qui leur auoit esté donnée le 23 du mois d'auril 1646 dans l'Assemblée permise aux *Abstinents*, et par eux tenue au collége des Bernardins de cette ville de Paris, pour délibérer de leurs affaires. Cette préface est en ces termes :
» Le samedy seizième iour de juin 1646 dans l'Abbaye de Cisteaux,
» Chef et Mère de tout l'Ordre dudit Cisteaux, furent présents les RR.
» PP. Dom Joseph Arnolphini, docteur en Théologie, Abbé de Chastillon,
» Vicaire général sur tous les monastères de l'Estroitte Obseruance dudit
» Ordre, Dom Charles Bourgeois, docteur en Théolgie, Abbé de l'Estoille,
» Dom Jean Drouet, docteur en Théologie, Abbé des Pierres, Dom
» Cosme de la Broïse, Abbé du Lieu-Dieu, Dom Jean Jouaud, Abbé de
» Prières ; Tous de l'Estroitte-Observance, lesquels ayants estez appelez
» audit lieu de Cisteaux par Monseigneur nostre Révérendissime Abbé
» dudit Cisteaux, Chef et Supérieur général dudit Ordre conioinctement
» auec Messieurs les très Rénérends Abbés de la Ferté, Pontigny,
» Clairuaux et Morimond, premiers Pères dudit Ordre, pour conférer sur
» l'estat de leurs affaires, tant en leur propre et priué nom, que comme
» procureurs et députés de tous les autres Abbez, et Prieurs de ladite
» Estroitte Obseruance, en vertu de la procuration du 23 auril dernier ;
» après auoir fait ladite conférence, désirants viure dans une entière
» soumission et parfaite vnion avec mondit Seigneur nostre Réuérendis-
» sime de Cisteaux, et Messieurs les très Réuérends quatre premiers Pères,
» pour obuier à tous les différends et difficultez qui pourroient naistre à
» l'aduenir, sur l'exécution des sentences des Commissaires Apostoliques,
» et sur le fait du Réglement dudit Ordre, ont nommé et constitué, etc. »

Desquels termes résultent ces véritez : 1° que ces cinq députez estoient les principaux, les plus intelligents, et les directeurs des affaires des *Abstinents*, et sur tous l'Abbé de Prières, de la propre main duquel l'original de cette procuration est escrit, et ainsi c'est cet Abbé qui la dressé et rédigé par l'aduis des autres, qui y ont tous signé auec luy. — 2° Que ces députez demeurent d'accord d'auoir conféré auec Messieurs de Cisteaux, et les quatre premiers Pères, et en suite passé cette procuration, afin de viure en paix, et union *auec la dépendance et soumission*, deuë par eux aux Supérieurs, et pour éuiter toutes difficultez au temps aueuir,

touchant *l'exécution des sentences des Commissaires Apostoliques*, et non seulement, comme ils disent à présent auec si peu d'apparence que de bonne foy, de la sentence du 13 de juin 1644, pour faire accroire que le Pape remettant par ce bref à la practique qui a précédé cette sentence, a ordonné l'exécution de celles de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld. — 3° Que ces députez ont tant en leur nom, qu'à celuy de tous les autres *Abstinents* passé cette procuration en vertu d'autre procuration qu'ils allèguent du 23 d'auril. Et partant pour iuger s'ils ont en rien excédé, et outrepassé ce pouuoir, il faut voir ce qu'elle porte, comment, et par qui elle a esté faite.

L'Abbé de Cisteaux désirant fauoriser les *Abstinents*, et de faire subsister leur Obseruance, comme dit est, leur permit une assemblée pour délibérer des moyens de le faire, et d'establir une bonne paix, leur proposant ensuite une conférence, où il appellerait les quatre premiers Pères dans Cisteaux. Dom Pierre Vvyard Abbé de Vauladouce, Procureur général de l'Ordre, et Dom Jean Tedenat Commissaire député par le Chapitre général d'iceluy, ont produit sous la cotte B, de leur troisiesme production, pour 17 pièces, le cayer des actes de cette assemblée des *Abstinents*, au commencement duquel sont ces mots : « Les Abbés et Prieurs de l'Estroitte » Obseruance de l'Ordre de Cisteaux, assemblez au Collége des Bernardins » de cette ville de Paris, par permission et ordre exprès de Monseigneur » nostre Réuérendissime Abbé de Cisteaux, Général dudit Ordre, pour » aduiser aux moyens de conseruer une bonne union, soumission et » dépendance, tant auec ledit Réuérendissime Général qu'auec Messieurs » les quatre premiers Abbez de l'Ordre, et de maintenir, garder, et affermir » l'Estroitte Obseruance de la Règle dans les monastères où elle est pré- » sentement establie. » Au deuxiesme article les *Abstinents* disent « qu'ils » ont soigneusement leu, et recherché tout ce qui leur a esté cy-deuant » arresté, et accordé, tant par les Chapitres généraux, et les Supérieurs » de l'Ordre, que par les Commissaires Apostoliques, et par les Roys » pour le maintien, accroissement, et propagation de leur Obseruance » dans le reste de l'Ordre, » et auoir trouué que le tout pouuoit se réduire à onze articles, six desquels regardent le maintien d'icelle ès lieux où elle est establie, cinq son étendue, et amplification. Au 3° article ils parlent ainsi ; « Sur tous lesquels (c'est-à-dire Articles) les PP. assemblez ayants » murement délibéré, ils ont creu ne pouuoir mieux faire, que suiuant les » intentions dudit Seigneur Réuérendissime, députez quatre ou cinq per-

» sonnes d'entr'eux, et leur donner procuration, portant pouuoir d'aller » trouuer ledit Réuérendissime Général, et lesdits quatre premiers Abbés » à Cisteaux, et là proposer lesdits articles, et accorder et consentir, » tout ce qu'ils iugeront raisonnable en iceux pour donner satisfaction » ausdits Supérieurs. Mesmes se départir d'aucuns desdits articles, si » les Supérieurs le iugent à propos. Principalement de ceux qui tendent » à la propagation et amplification de ladite Obseruance, moyennant que » ladite Estroitte Obseruance demeure affermie ès lieux où elle est ». Au quatriesme article ils disent, que voulants satisfaire au commandement à eux fait par l'Abbé de Cisteaux, de lui enuoyer leurs propositions, et ne pouuants préuoir les modifications qui seront proposées et arrestées à Cisteaux, ils résolvent de lui enuoyer la procuration donnée aux députez, auec les sentences des Commissaires Apostoliques, contenants lesdits articles. Lesquels pour une plus grande commodité, ils ont extraits. Ils mettent ensuite les articles concernants le maintien de leur obseruance au nombre de six, qui sont : 1° qu'il leur est permis de faire des assemblées pour faire les élections, et traiter de leurs affaires ; 2° qu'en ces assemblées ils ont pouuoir d'élire leur Vicaire général et ses deux assistants ; 3° que ce Vicaire général a pouuoir de visiter les monastères de l'un et l'autre sexe, et y faire toutes les fonctions de Supérieur, instituer seul les Prieurs ès monastères de Commende ; 4° que les monastères de l'Abstinence demeurent sous la jurisdiction des Supérieurs, qui peuuent les visiter assistez de deux Abstinents, nommez par l'assemblée, sans qu'ils puissent néantmoins rien changer ès statuts de leur Obseruance, enuoyer en leurs maisons des Religieux de la commune, ny de ceux de l'Abstinence en celles de la commune, sans le consentement du Vicaire général. 5° Que par les sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, et par celle des Euesques et par l'arrest du Conseil du 5 auril 1645, et par lettres patentes de Sa Majesté, le Collége des Bernardins doit demeurer dans l'Estroitte Obseruance, estre administré par un prouiseur et autres officiers de la mesme Obseruance, et nommés par les Pères d'icelle ; 6° que leur assemblée a pouuoir de nommer et créer des Procureurs Généraux pour les affaires de leurs maisons.

Ils mettent ensuite les cinq articles qu'ils disent estre accordez pour la propagation de leur Obseruance. Ces articles sont : 1° qu'ils peuuent receuoir en leur Obseruance tous les Religieux qui la veulent embrasser, et mesmes les monastères qui le désireront ; 2° que par la sentence des

Euesques, il est ordonné que jusques à ce que le Pape aye donné sa déclaration sur le poinct de l'abstinence, tous les Nouiciats de l'Ordre en France, seront establis dans l'Estroitte Obseruance, et que hors d'iceux il ne sera receu aucun Nouice; 3° que par la mesme sentence tous les Vicaires Généraux et Prouinciaux doiuent estre pris du nombre des *Abstinents;* 4° que par la mesme sentence aucun ne peut estre esleu Abbé des quatre premières filles de Cisteaux, s'il n'est *Abstinent;* 5° que par la mesme sentence, et par l'arrest du Conseil d'Estat il est dit que les Religieux *Abstinents* demeureront en possession de la Mense conuentuelle, et des offices claustraux de Cisteaux, iusques à ce que le Pape en ait autrement ordonné.

Voilà les articles de cette assemblée, ensuite desquels sont ces mots par lesquels le contenu en ce cayer finit : « Sur tous les articles cy-dessus » les députez ont pouuoir de consentir les modifications qu'ils iugeront » raisonnables pour le bien de la paix, ainsi signé, F. Joseph Abbé de » Chastillon, etc. »

Ensuit la teneur de la procuration donnée par les *Abstinents*, ainsi assemblés à leurs députez, laquelle lesdits Vvyart et Tedenat ont produit sous la mesme cotte B, que le cayer des Actes de leur Assemblée : « Ce lundy » vingt-troisiesme auril 1646 au Collége des Bernardins furent présents, » le Réuérend Abbé de Chastillon, Vicaire général sur les monastères de » l'Estroitte Obseruance de l'Ordre de Cisteaux, et les Réuérends Abbez » de Foucardemont, de Prières, etc., les vénérables Prieurs de St-Lazare, » de Cadouin, etc., lesquels après auoir recherché et fait lecture de tout » ce qui leur a esté jusques à présent accordé pour le maintien, accrois» sement, et amplification de ladite Obseruance tant par les Chapitres, et » Supérieurs Généraux dudit Ordre, que par les Commissaires Aposto» liques, et les Roys, remarqué les articles et délibéré sur iceux, ils » auroient iugé ne pouuoir mieux faire, que suiuant les intentions dudit » Seigneur Réuérendissime Général députer quelques-uns pour aller » trouuer ledit Réuérendissime dans l'assemblée, qu'il désire faire pour » cet effect dans son Abbaye de Cisteaux auec lesdits quatre premiers » Abbez de l'Ordre, et donner aux PP. députez plein et entier pouuoir » d'apporter et consentir toutes les modifications qu'ils iugeront à propos » ausdits articles, mesmes de se départir d'aucuns d'iceux, spécialement » de ceux qui ne tendent qu'à la propagation de l'Estroitte Obseruance » etc. pour ces causes iceux RR. Pères constituants tant pour eux, qu'au

» nom des Réuérends Abbez de Vaucler etc. ont nommé, députté, constitué, » nomment, députent, constituent par ces présentes signées de leur » main leurs Procureurs généraux et spéciaux en sorte que la Généralité » ne déroge point à la Spécialité ny la Spécialité à la Généralité. Le » Réuérend Abbé de Chastillon Vicaire général susdit et lesdits Réuérends » Abbés de l'Estoille, des Pierres, du Lieu-Dieu et de Prières, auxquels ils » ont donné et donneront plein et entier pounoir de faire, agir, proposer, » requérir, accepter, accorder et consentir pour eux, et en leur nom, » tout ce qu'ils iugeront utile et nécessaire pour conseruer une entière et » parfaite soummission, union, dépendance et intelligence auec ledit » Réuérendissime Général et lesdits quatre premiers Abbez, et pour » maintenir et affermir l'Estroitte et entière Obseruance de la Règle dans » les monastères où elle est présentement établie, mesmes de souffrir les » modifications qu'ils trouueront bonnes, ès articles cy-deuant accordez » par les Commissaires Apostoliques, pour le maintien de ladite Obser- » uance et de se départir d'aucuns d'iceux, spécialement de ceux qui » concernent l'accroissement de ladite Obseruance, leur donnant pouuoir » de commettre et substituer en cas de besoing, un ou plusieurs d'entre » eux, ou telles autres personnes régulières de l'Ordre qu'ils iugeront à » propos, pour les choses susdites et généralement faire, et agir et négo- » cier tout ce que les Pères constituants pourroient faire s'ils y estoient » présents, promettants d'agréer, approuuer et ratifier tout ce que par » leurs dits procureurs aura esté fait et géré en la manière cy-dessus. »

Partant il est constant et infaillible que les Députez des *Abstinents* n'ont en rien excédé leur pouuoir. Que c'est une illusion de le vouloir persuader à des Juges ; une séduction faite au public de le mettre en des libelles diffamatoires, un témoignage de la mauuaise foy, tant des députez, de se faire désaduouer, que des députans de le faire contre leurs propres actes, faits et consentis auec tant de liberté, délibération, précaution et aduantage pour eux.

En second lieu, les *Abstinents* obiectent que leurs députez n'ont pas esté libres quand ils ont passé la procuration sur laquelle le Bref est interuenu. Ils estoient dans Cisteaux, l'Abbé de Cisteaux et les quatre premiers Pères les ont contraints de faire ce qu'ils ont voulu, malgré eux.

Pour satisfaire à cette calomnieuse obiection, nous respondons ce que nous auons respondu à la précédente. Ces députez n'ont rien consenti qui

ne soit à leur auantage, et conforme à leur procuration. C'estoient les cinq principaux Abbés, et les directeurs des affaires des *Abstinents*, ils en auoient principalement l'intelligence. C'estoient personnes qui n'auroient pas souffert une violence, fait, ny signé, ny enuoyé à Rome un acte de cette conséquence, sans s'en plaindre, en faire du bruit, protester à l'encontre, faire signifier une réuocation, s'opposer à Rome à l'expédition du Bref; leur procédé du passé, celui qu'ils ont tenu depuis, et tiennent encore à présent, leurs diuers libelles diffamatoires, mis en lumière depuis près de trente ans, font bien voir qu'ils ne se soucient guères, ne craignent, ny ne respectent, ny n'obéissent à leurs Supérieurs que lors, comme, et en ce qui leur plaist. Ils auoient tous conuenus de Cisteaux, pour le lieu de la Conférence, iceluy accepté en leur assemblée du Collége des Bernardins (où ils estoient en pleine liberté sans doute, et en un lieu où ils pouuoient prendre conseil) et trouué qu'ils ne pouuoient mieux faire que d'y enuoyer des députez. Il est inouy dans l'Ordre de Cisteaux, et hors d'iceluy, et il n'y a point d'exemple, ny de mention en toute son histoire, que iamais des Abbez ny mesmes de simples religieux, qui s'y sont rendus de bonne foy pour traiter, cônférer, et résoudre amiablement des affaires auec l'Abbé de cette Mère commune de l'Ordre, et ceux de ses quatre premières Filles, y ayent esté mal traittés, violentez et contraints d'accepter ou consentir, ou accorder rien qui fut à leur préiudice, contraire à leurs droicts. Les Chapitres Généraux s'y sont tousiours célébrez. Il ne s'est quasi iamais fait d'assemblée en France par les Abbez de l'Ordre que dans Cisteaux. Il n'y a quasi point d'acte considérable concernant la Police et la Réformation de l'Ordre qui n'y ait esté fait, ny aucun qui ait esté fait et résolu ailleurs, s'il a eu d'effect légitime, dont la publication, acceptation et enregistrement n'en aye esté fait dans Cisteaux, ou agréé par l'Abbé, les Chapitres Généraux, les quatre premiers Péres. Et c'est chose ridicule de vouloir faire accroire que ces députez n'ont pas esté libres faisants la procuration, sur laquelle, et sur celle des Supérieurs, auec lesquels ils ont traité et conféré, le Bref est interuenu, parce que ç'a esté dans Cisteaux.

Au reste on leur demanderoit en quoy consiste la violence qui leur a esté faite pour en extorquer cette procuration ; tous ou quelqu'un d'entr'eux ont-ils esté maltraittez, *ubi martyres?* Certainement si quelque tyrannie auoit esté exercée sur eux, l'Abbé de Prières n'auroit pas le 15 de juillet 1646, enuiron un mois après la procuration consentie, dressée par luy,

escrite de sa main, signée de luy, et des autres quatre députez escrit en ces termes à Monsieur de Cisteaux : « Estant de retour en cette ville, » la première et la plus forte inclination que ie ressente en moy, est de » vous rendre mes deuoirs, et le compte que ie vous dois de ce que i'ay » fait en exécution de vos commandements, le Réuérend Père Abbé des » Pierres vous aura dit comme nous passames par Clairuaux et feusmes » bien receus. » Il n'auroit eu garde de lui parler ainsi, puisque pour un intérest particulier, il ne lui a depuis près de sept ans rendu aucun deuoir, mesme de bienséance, a fait ce qu'il a peu pour le déposséder, et a escrit contre luy des libelles diffamatoires. Il ne luy auroit pas escrit une missiue le 13 du mois d'aoust suiuant, luy parlant de frère François Segaud Religieux do Maisières, dans ces termes : « J'ay mandé à frère François » Segaud Religieux de Maisières, qu'il vous obéisse, comme il y est » obligé aussi bien que moy, et qu'il trouuera à Cisteaux un si bon régle- » ment estabii par vostre soing, qu'il aura tout moyen d'y faire son salut, » et d'y tendre à la perfection de sa vocation. »

Le 10 du mesme mois il ne luy auroit parlé en une autre missiue dans ces termes : » Je suis fort ioyeux qu'à Rome on trauaille sur nos procurations. » J'appréhende que l'éloignement du Pére Hilarion (c'estoit le Procureur » Général de l'Ordre à Rome, Attilius Petra Sancta estoit son nepueu) ne » diffère encore l'accomplissement de cette affaire, néantmoins comme il » y a accord mutuel, cela ne doit point souffrir difficulté. Nous attendrons en » paix les résolutions que vous prendrez à Clairuaux, et nous soumettrons » volontiers à vos réglements ». Il parloit d'une assemblée qui deuoit se tenir le mesme mois à Clairuaux ; en laquelle l'Abbé de l'Estoille (c'est à présent l'Abbé de la Charmoye) fust fait Vicaire général sur les maisons do la commune Obseruance en Berry, celui de Beaubec en Normandie, celui de Pierres en Auuergne, celui de Prières en Bretagne, celui du Lieu-Dieu estant deuenu Abbé de Beaubec, en Normandie. Quant à l'Abbé de Chastillon cinquiesme député, il continuoit ses fonctions de Vicaire Général sur les monastères de l'Abstinence, et de Prouiseur du Collége des Bernardins. Le mesme Abbé de Prières rescriuant le 9 décembre de la mesme année à Monsieur de Cisteaux, ne lui auroit pas parlé ainsi touchant le Vicariat, qui lui auoit esté donné » au surplus, Monseigneur, vous » m'ordonnez de si bonne grace le soin de cette Prouince, que ie me » trouue autant obligé de vous obéir par mon inclination, que par l'obli- » gation de ma profession ». Il n'y a point d'homme raisonnable, sans

passion, préuention, ny intérest, qui après ces témoignages, ausquels nous pourrions en adiouster plusieurs austres, ne iuge l'objection calomnieuse, destituée de tout fondement et de toute apparence de vérité, et ne soit dans un grand étonnement, que des Abbés et des Religieux qui se disent Réformez, ayent le front de l'auancer, par la bouche, et par la plume de l'Abbé de Prières mesme.

En troisième lieu, ils obiectent auoir protesté le 21 du mois d'octobre 1647 contre tout ce qu'ils auoient consenti au préiudice des Sentences Apostoliques, c'est-à-dire de celles de feu M. le C. de la Roche-Foucauld et des Juges déléguez du Sainct-Siége, et que par conséquent tout ce qu'ils ont fait, et consenti ne leur peut nuire ny préiudicier.

Resp. Cette protestation ne peut de rien seruir aux *Abstinents*, elle n'a esté faite que seize mois après la procuration consentie, enuiron neuf mois après l'expédition du Bref. Ce n'a esté qu'une pièce de cabinet depuis le 21 du mois d'octobre 1647, sans estre réitérée, ny signifiée jusques à l'an 1654 que les *Abstinents* l'ont produit au procez. Elle n'a pas esté faite comme il appert de la Préface d'icelle, à laquelle la clause essentielle est relatiue, contre les poincts consentis à Cisteaux, décidez et authorisez formellement par le Bref du Pape, mais elle s'estend au plus et a esté faite contre ce qu'ils prétendoient estre exigé d'eux, par les Supérieurs, et par eux souffert au préiudice des Réglements qui concernoient le maintien, le réglement et la conduite des maisons où l'abstinence estoit establie, ces réglements se réduisoient à six poincts rapportez cy-dessus du cahier des Actes de leur Assemblée tenue au Collége des Bernardins, au mois d'avril 1646 et pour raison desquels ces députez ont après les poincts consentis adiouté cette clause « *sans se départir des autres poincts contenus dans lesdites sentences Apostoliques et Arrests du Conseil de Sa Majesté qui regardent le maintien, conduite et Réglement de ladite Estroitte Obseruance, ès monastères où elle est establie* ». C'est la véritable intention que les *Abstinents* ont eu en cette protestation, mais quoy qu'il en soit, elle leur est inutile, après que les sentences de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld ont été cassées, par celles des sieurs déléguez du Sainct-Siége du 13 juin 1644. Que celle-cy a été déclarée abusiue, par arrest du Conseil d'Estat du 5 auril 1645, en ce qui concernoit l'élection de Cisteaux. Que pour le surplus en ce qu'elle pourroit estre prouisionnellement contraire à la commune Obseruance de l'Ordre en faueur des *Abstinents*, elle a cessé de l'estre, lorsque le Pape confirmant l'élection de Cisteaux a eu

décidé en faueur de la commune Obseruance, le poinct de l'Abstinence ; Que par ce moyen aussi celles de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld sont demeurées entièrement comme non aduenuës, pour le regard mesmes des poincts concernants le Collége des Bernardins. Que les Supérieurs Majeurs n'ont rien fait ny entrepris de contraire à icelle. Ils leur ont donné des Vicaires, Visiteurs, Prieurs, et Supérieurs de leur Obseruance ; ils ne les y ont aucunement troublez, ny deuant ny après ce Bref du Pape qui a de rechef décidé (quoy qu'il ne fut aucunement nécessaire de leur consentement) le poinct de l'Abstinence, et les autres mentionnés en iceluy, ils ne peuuent faire Corps, ny Congrégation séparée, mais demeurer unis à l'Ordre, sous la jurisdiction ordinaire d'iceluy, qui est celle du Chapitre Général, et des Supérieurs Majeurs ; l'article 7 de cette sentence fait preuve de ce que nous disons, il est en ces termes : « *Les Supérieurs immédiats ne pourront rien innouer es Maisons de* » *l'Abstinence, que le Pape n'aye ordonné ni déclaré sa volonté sur le fait* » *de l'Abstinence.* » Ils pouuoient donc suiuant cette sentence innouer, et les obliger à la commune Obseruance après la décision portée par les Bulles de Monsieur de Cisteaux. « *Et ne pourront donner autres Supérieurs et Visiteurs auxdits Abstinents que de ceux qui viuront en ladite Abstinence.* » C'est donc, selon cette sentence, aux Supérieurs Majeurs, de leur donner des Vicaires pour les visiter, des Prieurs et autres Supérieurs, ils ne peuuent s'en plaindre pourueu qu'ils soient *Abstinents.* « *Ne* » *pourront aussi lesdits Abstinents faire Corps ny Congrégation séparée,* » *mais demeureront unis à l'Ordre sous la Jurisdiction ordinaire d'iceluy.* » Ils ne peuuent pas donc se plaindre, que les Supérieurs voyants qu'ils ne reconnoissoient pas leur Jurisdiction ordinaire, laquelle leur donne le même droict sur eux que sur les Abbés et Religieux de la commune Obseruance, et qu'ils s'attribuoient en vertu des sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld le droict de s'assembler lorsqu'il leur plairroit ; d'élire leurs Vicaires, d'instituer par ces Vicaires les Prieurs en leurs maisons de Commende, des Officiers publics et Procureurs généraux pour leurs monastères en leurs assemblées, de faire des statuts et constitutions en icelles, de receuoir les Religieux et les Monastères de l'Obseruance commune à leur union, comme s'ils faisoient un Corps séparé des Abbez et Religieux de cette Obseruance, ils n'ont pas peu, ny ne peuuent pas encore le souffrir, au préiudice de la police de l'Ordre, authorisée par cette Sentence, et par le susdit arrest du Conseil d'Estat, et par le Bref du Pape Innocent X.

Lequel Bref par conséquent contenant la décision des points mentionnez en iceluy, contient aussi celle de tous les autres, puisque principalement la décision du seul poinct de l'Abstinence y faite par le Pape, emporte, conformément à la sentence de Messieurs les déléguez du Sainct-Siége, et à l'arrest du Conseil d'Estat confirmatif d'icelle pour ce regard, la décision généralement de tous les autres poincts ; en sorte que c'est désobéir au Pape, et au Roy et au Chapitre Général de l'Ordre qui a enregistré et receu ce Bref, d'y contreuenir.

Voyez, s'il vous plaist, le sommaire historique du procez présenté par Vvyart et Tedenat agissants au nom de tout le Chapitre Général de l'Ordre, touchant l'inexécution des sentences de feu Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld et le prétendu Abbatiat de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, et la nullité de ce qu'il a fait, depuis la quarante-quatrième page sur la fin, iusques à cinquante et uniesme icelle y comprise. Touchant la sentence des Euesques sur les différents de l'Ordre de Cisteaux, ce qui l'a précédé et suiui auparauant l'arrest du Conseil du 5 auril 1645, depuis la susdite cinquante et uniesme page sur la fin, jusques vers le milieu de la soixantième. Touchant cet arrest, l'Election de Cisteaux, le procez fait à Rome par les *Abstinents*, pour en empescher la Confirmation, cette Confirmation etc., iusques à la prise de possession, depuis le susdit milieu de page iusques à la soixante-huitième. Touchant l'assemblée de Cisteaux, ce qui l'a précédé et suiui depuis la soixante-huitième jusqu'à la septante-troisième page sur la fin, et depuis cet endroit touchant ce Bref, et ce qui la suiui spécialement concernant le Collége des Bernardins, iusques au commencement de la quatre-vingt-troisième. Voyez aussi la sentence du 13 de juin 1644 et l'arrest du Conseil du 5 auril 1645 avec les remarques.

Monsieur de Savevse, *rapporteur*.

N° 2.

Récit de la profession de M. de Rancé.

« Tout était prêt, raconte Dom Gervaise, auec sa rude franchise trop souvent altérée par la colère, le préjugé ou la passion [1], et le jour

1 *Jugement critique mais équitable des vies de feu M. l'Abbé de Rancé, réformateur de l'Abbaye de la Trappe, écrites par les sieurs Marzolliers et Maupeou* et imprimé à Londres en 1742 — *première partie*, page 275.

marqué pour sa profession (de M. de Rancé) approchait, lorsque tout d'un coup ce grand dessein pensa s'évanouir par une circonstance fort singulière qui a échappée aux recherches de nos Historiens. Comme l'Abbé de Rancé était droit dans toutes ses actions, il jugea à propos, avant que de s'engager, d'informer les Supérieurs de ses desseins. Il leur déclara donc qu'il ne voyait rien dans la Réforme qui approchât du premier esprit de nos Pères et de nos Fondateurs ; qu'on avait adouci toutes les pratiques primitives ; qu'il n'y restait plus aucune trace de cette ancienne pénitence qui avait été d'une si grande édification dans l'Eglise et qu'il voulait la faire revivre dans son Monastère. Cette proposition surprit le Prieur de Perseigne, (c'est dans cette Abbaye alors en commende que M. de Rancé auoit fait son nouiciat) ; *il s'y opposa comme à une nouveauté qui allait causer un schisme dans la Réforme même*, et l'Abbé protestant qu'il ne ferait point profession, si on ne lui accordait cette permission, il fallut en écrire au Vicaire Général de la Réforme.

« Elle avait déjà ses Lois et ses Coutumes ; tous les monastères qui l'avaient embrassée s'y étaient conformés, et l'on croyait avoir fait autant que les temps et la faiblesse des hommes pouvaient le permettre. On y vivait comme on vit dans les maisons les plus régulières de la Congrégation de Saint-Maur, et encore plus austèrement soit pour la nourriture soit pour la retraite. Le Vicaire Général Dom Jean Jouaud, Abbé de Prières, ne fut pas moins étonné que le Prieur de Perseigne, quand il eut lu la lettre de l'Abbé de Rancé. D'abord *il ne put approuver un dessein si extraordinaire, il en appréhendait les suites* ; mais faisant réflexion à l'inflexibilité de la personne qui le lui proposait, et que l'Ordre allait perdre le meilleur sujet qu'il put jamais avoir, si l'on persistait dans le refus, *il lui répondit en général « qu'il lui permettait de faire du mieux qu'il lui » serait possible dans son monastère, persuadé qu'il ne trouverait jamais » aucun sujet qui voulut suivre l'ardeur de son zèle, et qu'ainsi ce » projet qui lui paraissait outré s'évanouirait de lui-même.* » Sur cette réponse l'Abbé de Rancé fit son engagement et prononça ses vœux le 26 de juin 1664. »

Ainsi donc, voilà le Vicaire Général de l'Etroite Observance, l'Abbé de Prières, convaincu, d'après le témoignage même du plus chaud de ses partisans, d'être plus intolérant envers l'Abbé de Rancé qui voulait introduire une réforme plus sévère que la sienne, que ne l'étaient à son égard les Supérieurs de l'Ordre. Ceux-ci en effet loin de s'opposer à l'existence

et à la propagation de l'Etroite Observance, avaient au contraire favorisé son développement et n'avaient combattu que ses prétentions à la suprême autorité, dans le but de conserver leurs droits légitimes,

N° 3.

Réflexions sur la Requeste présentée au Roy sous le nom des Abbés et Religieux de l'Etroite Observance de l'ordre de Cisteaux, contre le Bref de Sa Saintete rendu pour la réformation générale de l'Ordre de Cisteaux.

Si cette requeste deuoit seulement paroistre aux yeux du Roy, il ne seroit pas nécessaire d'en découurir les mensonges, erreurs, et tromperies, estant impossible que les ténèbres qui obscurcissent la vérité, soient exposées aux rayons de lumière dont éclate et brille l'esprit d'un si parfait et accompli Monarque, sans estre aussitôt dissipées; mais l'impression et la distribution qui en a esté faite, l'ayant rendue publique, on ne peut, sans retenir la vérité iniustement captive, s'empescher de faire connoistre à tout le monde l'esprit et l'industrie de son autheur, les faussetez, déguisemens et impostures dont elle est remplie, la pratique qu'elle contient d'un scandaleux exemple entièrement opposé à la charité, humilité et obéissance Chrestienne, les iniures qu'elle fait à l'Eglise et à la Religion, sous le voile d'une iuste défense des Ordonnances de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld.

Il suffira pour ce suiet d'extraire de cette Requeste, qu'on qualifieroit plus pertinemment du nom d'Apologie pour les desseins du Révérend Abbé de Prières contre l'honneur et authorité du Sainct-Siége, quelques articles ou propositions, et y adiouster de petites remarques, sans entrer dans le récit de tout le fait, sans examiner par ordre le fond de l'affaire, sans réfuter de point en point un Libel si long, et rempli d'artifice pour fasciner les esprits, leur oster la connoissance de la vérité et leur donner de fausses impressions.

Premièrement donc, cette Requeste fait paroistre prosternez aux pieds du Roy tous les Abbez et Abbesses, Prieurs et Prieures, Religieux et Religieuses des Monastères où l'Abstinence est gardée; bien qu'il soit constant que iamais les Religieux et Religieuses qui viuent dans ces Com-

munautez, n'ont point donné leurs procurations ny consentements, et mesme n'ont pas esté interpellez de les donner ; que plusieurs des Abbez, Abbesses et autres Supérieurs ont refusé de se ioindre aux intentions, desseins et entreprises du Réuérend Abbé de Prières, autheur de ce schisme ; que quelques-uns des plus vertueux chefs des Communautez ont esté par adresse engagez de donner leurs noms à une procuration générale, pour maintenir les droits de la Réforme sans préuoir le mauvais usage qu'on en feroit contre le pouuoir légitime du Souuerain-Pontife dont ils ne témoignent pas à présent peu de regret et de pénitence. Tout cecy n'est pas seulement véritable, mais encore notoire en l'Ordre de Cisteaux, et si certain qu'on pourroit facilement le iustifier, s'il en estoit besoin.

Que si de plein abord il paroist incroyable qu'une personne faisant profession de viure dans l'honneur et apparence de vertu, aye la témérité d'en imposer ainsi au public et de s'exposer à la confusion d'un désaueu, néantmoins il sera aisé de se le persuader, si on considère que le crédit que cet Abbé s'est acquis auprès de plusieurs personnes puissantes, tient en crainte de le contredire, tous ceux auxquels il peut nuire, et qu'il est impossible de se déclarer opposé à son esprit de chicane, qu'aussitôt on ne soit déclaré ennemi de la Réforme et de l'Etroite Obseruance, par une subtile confusion qu'il fait de la pratique de la Règle avec celle du Palais, de l'exacte Obseruance Régulière auec la résistance au Saint-Siège, de la vie d'abstinence perpétuelle de l'usage de chair, auec la soumission à ses sentiments ; en sorte qu'à son compte garder l'abstinence s'est s'aller jeter aux pieds du Roy et implorer sa puissance pour empescher l'exécution des Brefs du Pape, c'est prester son nom pour estre employé au procès, c'est se rendre partisan du schisme qui est dans l'Ordre, et qui commence d'estre un schisme et diuision du Souuerain-Pontife, Chef de l'Eglise.

Secondement, le Bref de Sa Sainteté est traité en ladite Requeste *de prétendu Bref donné sans connoissance de cause, obtenu par surprise, par industrie et artifice, entaché des vices de nullité, d'obreption, subreption, et autres semblables censures* ; lesquelles estant ainsi attribuées sans aucun discernement, sont des marques d'un esprit abondant en discours, mais non pas de prudence, de iustice et d'équité. Ce Bref est expédié en bonne forme, et deuëment signifié, il a esté rendu par Sa Sainteté, après auoir ouï le rapport que lui ont fait les quatre Prélats qu'elle auoit députez pour ce suiet : Sa Sainteté l'a enuoyé à son Nonce en France pour estre présenté au Roy ; et ce qui est digne de considération, c'est qu'outre que le

Révérendissime Abbé Général de Cisteaux auoit représenté en son Mémorial tout ce qui concernoit l'estat de son Ordre, un Procureur de la part des *Abstinents* nommé Hache auoit comparu, écry, produit et reconnu absolument le Tribunal du Souuerain-Pontife en cette affaire, laquelle par conséquent a esté iugée contradictoirement, Sa Sainteté s'estant réseruée de trauailler d'office à l'établissement d'une Réformation et Règlement général pour l'Ordre de Cisteaux. Le Bref mesme fait foy de ce que les uns et les austres ont esté entendus, et leurs écritures examinées en ladite Congrégation, *scripturas hinc inde datas vidit et examinauit :* et on a en main des copies solennellement collationnées et signées de Monsieur le Cardinal Ginetti, d'une grande partie des écritures qui ont esté fournies par deuant les susdits commissaires au nom des *Abstinents*.

Il est vray que l'Expéditionnaire ou Procureur qui auoit occupé au nom des *Abstinents*, après auoir écrit et produit par deuant la Congrégation établie de Sa Sainteté, voyant que le droit luy manquoit, et qu'il estoit en danger d'estre débouté de ses demandes qui tendoient à la Confirmation des Ordonnances do Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld, fit signifier et déclarer qu'il n'auoit pas de charge ; d'où l'on ne peut rien inférer contre la validité du Bref rendu auec une pleine connoissance de cause, mais seulement iuger quel est l'esprit et l'artifice de ceux qui agissent pour les *Abstinents*, qui pensent tromper les Commissaires en les reconnoissants, pour sonder s'ils pourroient venir à bout de leurs prétentions, et se retirent quand ils pressentent que leurs affaires sont en mauuais estat.

Troisièmement l'Autheur de la Requeste veut persuader aux simples, que *depuis trente ans les ordonnances de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld ont esté confirmées dans tous les divers tribunaux où elles ont esté portées, tant la cause des Pères de l'Ordre est déplorable.* Si cela est vray, pourquoy ceux qui prennent le nom des Procureurs des *Abstinents* ont-ils appellez comme d'abus des Brefs d'Urbain VIII et d'Innocent X, et de la sentence des Euesques déléguez ? Sont-ils si peu éclairés en chicane, et dans la poursuite de leurs intérests, que de se rendre appellants comme d'abus, de ce qui leur est favorable ? ou bien ont-ils la hardiesse de diro présentement que tous ces Brefs et Sentences sont à leur auantage, après qu'ils les ont traités au Parlement de nuls et abusifs, eu ce qu'ils les disoient opposés aux Règlements de Monsieur le Cardinal de la Roche-Foucauld ? Le Réuérend Abbé de Prières a-t-il partout eu son compte ? a-t-il fait subsister les susdites Ordonnances en tous les tribunaux où il les

a portées ? a-t-il obtenu à Rome l'Abbaye de Cisteaux à laquelle il se prétendoit éleû conformément ausdits réglements de Réformation ? et après auoir reconnu le Réuérendissime Abbé de Cisteaux comme son légitime Supérieur durant plusieurs années, a -t-il réussy au Parlement, se voulant introduire en l'Abbaye de Cisteaux par un appel comme d'abus ? a-t-il fait receuoir et reconnoistre ces Ordonnances comme légitimes dans le Grand Conseil, lorsqu'il y contesta l'élection et les Bulles de Monsieur de Mesgrigny, Abbé de Pontigny ? mais pour trancher court, où est le tribunal ecclésiastique ou laïc, dans lequel ces Ordonnances ayent esté appuyées et considérées, si ce n'est depuis deux ans au Parlement et au Conseil du Roy, qui a confirmé par son arrest celuy du Parlement, iusques à ce que le Pape aye prononcé et déclaré ses volontés ? ce que Sa Sainteté ayant fait en son Bref, quelle force et vigueur peuuent auoir des Ordonnances d'un Commissaire Apostolique, lesquelles sont révoquées, et n'auoient esté receues du Roy, que tant qu'elles subsisteroient sous l'authorité du Saint-Siége ?

Quatrièmement, accuser en cette Requeste les quatre Prélats députez de Sa Sainteté pour entendre les parties, et faire rapport de l'affaire, *de n'avoir voulu laisser échapper de leurs mains cette occasion qui leur estoit utile, de ne s'estre pas suffisamment instruits, d'auoir surpris le Pape, et commis une insigne fausseté, en disant qu'ils auoient veu les écritures produites de part et d'autre, d'auoir esté complaisants à l'Abbé de Cisteaux* : C'est imiter les passions des femmes, qui chantent des iniures à leurs juges quand elles n'en ont pas receu de satisfaction ; mais de leur faire ce reproche après auoir procédé selon les formes pardeuant eux, et esté pleinement entendu, comme il est très certain et éuidemment prouué en iustice, que le Procureur des *Abstinents* a contesté librement et a esté équitablement ouï ; c'est offenser la bonne foy, nier son propre fait et s'exposer à la risée : et se seruir de ces termes pour empescher l'exercice du pouuoir du Souuerain-Pontife, et pour trauerser un Règlement général, c'est manquer de charité, d'obéissance et de religion aussi bien que de vérité, lorsqu'on met en fait que ces quatre Prélats ne sont pas Euesques, estant véritable que deux d'entre eux ont l'honneur de porter ce sacré caractère.

Cinquièmement le R. Abbé de Prières n'estant point paruenu à la qualité de Général de Cisteaux, ny par l'élection, ny par les poursuites et contestations qu'il a fait en cour de Rome, ny par les procez et appellations comme d'abus qu'il a porté au Parlement, il s'est érigé un nouveau tribunal

et mis en possession de censurer la vie du Réuérendissime Abbé de Cisteaux, d'interpréter ses intentions, de publier ses défauts, soit véritables, soit supposez, et de ne faire aucun escrit qui ne soit rempli d'iniures contre luy : mais si la sagesse de l'esprit de Dieu ne retient la plume de cet écriuain, du moins la prudence de la chair le deuroit obliger à ne rien auancer qui ne soit véritable ou en apparence, ou en effet ; afin de ne se point décréditer, et faire paroistre si ouuertement ses passions.

Il ne deuroit pas supposer, comme un principe sur lequel il appuye une grande chaisne de raisonnements et d'inuectiues, *que le Réuérendissime Abbé de Cisteaux a poursuuy en Cour de Rome le Bref obtenu par la République des Suisses*, estant certain que cela s'est fait à son insceu. Il n'écriroit pas *que les Religieux de l'Abstinence ont esté persécutez par le Réuérendissime Abbé de Cisteaux*, qui bien loin de les avoir maltraitez durant douze ans qu'ils l'ont reconnu, et qu'ils se sont soumis à son authorité légitime, les a assisté, appuyé et fauorisé en toutes choses, iusques mesme à leur confier presque tout le gouuernement de l'Ordre, en les établissant Vicaires Généraux dans les prouinces ; et cela est si constant que la pluspart des Communautez enuuyées de la domination étrangère que l'Abbé de Prières s'attribue depuis deux ans, elles ne respirent rien autre chose que de se voir réduites au gouvernement ordinaire de l'Ordre, sous lequel la Réformo a commencé, pris son accroissement et doit estre conseruée, à moins de se ruiner au spirituel et temporel, comme elle a fait depuis que le malin esprit y a semé la zizanio des procez, les prétentions de gouuerner, le désir de s'amplifier par des voyes humaines et opposées à la charité enuers les anciens Religieux.

Il ne diroit pas *que le Réuérendissime Abbé de Cisteaux prostitue l'honneur de sa charge en haine de la Réforme, et qu'il abandonne ses plus beaux droits, en consentant que quatre Prélats députez du Saint-Siége connoissent l'estat et les besoins de l'Ordre, pour en faire le rapport à Sa Sainteté.* Car auec quelle malice peut-on accuser de haine enuers la Réforme, celuy qui employe tous ses soins pour la procurer généralement en tout son Ordre, et qui déclare en face de toute l'Eglise qu'il est prest de se soumettre à tel réglement qu'il plaira au Pape de faire et ordonner ? Peut-on dire que d'obéir au Souuerain-Pontife, auquel on ne peut refuser la connoissance d'un Ordre immédiatement soumis à sa jurisdiction et étendu dans tout le monde chrestien, c'est déroger aux droits de l'Abbayo de Cisteaux, vu qu'il ne s'agit pas de tenir un Chapitre Général à Rome,

mais seulement de donner lieu à une constitution Papale, telle qu'en firent autrefois Clément IV et Benoist XII pour donner la paix à l'Ordre? Peut-on blâmer le zèle du Souuerain Pontife pour la Réformation générale dudit Ordre, sa prudence dans le choix des moyens pour y paruenir, et l'obéissance de l'Abbé de Cisteaux, sans entrer dans un aueuglement épouuantable qui fait prendre le mal pour le bien et le bien pour le mal?

Il ne répéteroit pas si souuent par manière de reproche que le Réuérendissime Abbé de Cisteaux a quitté l'Abstinence qu'il auoit promise à Dieu; puisqu'il est véritable que iamais cet Abbé Général de l'Ordre n'a esté obligé par vœu ou par promesse à la pratique de l'Abstinence, qu'il auoit librement embrassée lorsqu'il pouuoit user de chair selon les dispenses données des Souuerains-Pontifes, et qu'il a laissée par des motifs de iustice et de charité, auxquels une pénitence de surérogation ne deuoit pas estre préférée. Que si dans le reste des Obseruances régulières on fait une exacte comparaison de l'Abbé de Prières auec celuy de Cisteaux, il se trouuera, peut-estre, que celuy-là voit une paille en l'œil de son prochain, et n'apperçoit pas une poutre qui lui offusque la veuë, lorsqu'il obiecte à celuy-cy qu'il a quitté l'exacte Obseruance de la Règle.

Sixièmement, on se plaint en la Requeste, *de ce que le Réuérendissime Abbé de Cisteaux pour satisfaire aux Ordres du Souuerain-Pontife, qui luy commande d'auertir et ordonner aux Religieux qu'il trouuera à propos d'enuoyer leurs mémoires et instructions à Rome, il en a désigné plus de quarante de ceux-qui viuent en la commune Obseruance, et seulement six d'entre les Abstinents.* Il est vray que selon le calcul de l'Arithmétique il y a inégalité entre six d'un côté et quarante de l'autre : mais si on considère les choses auec équité et suiuant la proportion, il faut auouer qu'il y a plus d'*Abstinents* nommez que d'anciens Religieux : et si de quarante monastères de l'Abstinence on en choisit six, et sur près de deux mille maisons qui font le Corps de l'Ordre, on n'en tire que quarante, il se trouuera que le suiet de se plaindre en cette occasion seroit de la part des Anciens plus tost que des *Abstinents*.

Mais cette plainte paroistra tout-à-fait hors de raison à ceux qui sauront qu'entre les six *Abstinents* nommés par le Réuérendissime Abbé de Cisteaux pour enuoyer leurs sentiments à Rome touchant la Réformation de l'Ordre, sont compris les Abbez de Foucarmont, du Pin et de Prières, qui seuls suffiroient pour tous les *Abstinents*, pour ce qu'en eux sont renfermés tous les droits, prétentions et intentions des autres qui adhèrent à leur party ; ce sont eux qui agissent au nom de tous, qui intentent les

procès, qui entreprennent, qui usurpent le nom de ceux mesmes desquels ils n'ont aucune procuration, et en qui réside le secret et l'intrigue de ce qui se trame contre l'authorité du Saint-Siège, sous prétexte de maintenir les Ordonnances du Monseigneur le Cardinal de la Roche-Foucauld : si bien qu'il faut ou que ces trois Abbez cessent de poursuiure tous leurs desseins sous le nom de Religieux de l'Estroitte Obseruance, ou qu'ils auouent qu'estants sommez d'enuoyer leurs mémoires à Rome, tous les autres dont ils se font fort y sont suffisamment compris.

Et c'est inutilement qu'on obiecte à ce suiet, *que par le pouuoir accordé dans le Bref au Réuérendissime Abbé de Cisteaux il pouuoit, s'il lui plaisoit, choisir les personnes qu'il reconnoistroit éloignées de l'Obseruance de leur règle, et les obliger d'enuoyer des Mémoires tendans à la ruine de la Réformation de l'Ordre* : puisqu'outre qu'il estoit conuenable de commettre ce soin au Général qui connoist le mérite et la qualité des personnes de son Ordre, l'évènement a fait paroistre auec combien de iustice Sa Sainteté a conceu une estime de son zèle et de sa vertu, et luy a donné des louanges dans son Bref; car le pouuoir de marquer les personnes, qui par leurs Mémoires doiuent seruir à la Réformation de l'Ordre de Cisteaux luy ayant esté confié par la Prouidence du Souuerain Pontife, il s'en est serui auec toute la prudence, l'intégrité et sagesse possible, ayant ietté les yeux sur plusieurs personnes considérables en dignité, expérience, science et vertu, n'ayant pas mesme obmis les trois Abbez cy-dessus nommez, quoy que ce soit eux qui trauersent l'Ordre par leurs chicannes, parce qu'il sait qu'ils ne manquent pas de lumières pour contribuer au bien de la Réformation générale, s'ils veulent se seruir dans l'obéissance et soumission deuë au Saint-Père, des grâces que Dieu leur a donné, aussi bien qu'ils en abusent, voulans établir une Réforme dans la rébellion, et un Corps religieux, sans estre uni au Chef de l'Eglise.

Septièmement, c'est une illusion et une chose ridicule, qui est néantmoins capable de surprendre les ignorans et épouuanter les faibles, de dire, *que si le Bref de Sa Sainteté subsiste, les Elections et Institutions des Supérieurs faites en exécution des Ordonnances de Monseigneur le Cardinal de la Roche-Foucauld ont esté nulles, et conséquemment les professions de cinq ou six cents Religieux et Religieuses, qui après cela pourroient douter de la validité de leurs professions, et des Absolutions qu'ils ont receues, et se reietter sur les bras de leurs familles.* Certainement voilà un phantosme qui porte l'apparence d'un corps véritable, qui n'est composé que de l'air dont un esprit peut estre remply. On



ne peut pas douter de la validité des Professions, et autres exercices légitimes de iurisdiction pratiquez parmy les *Abstinents* depuis lesdites Ordonnances, dautant que iusques à ce que l'arrest du Parlement ait esté rendu, les *Abstinents* sont demeurez dans la soumission aux Supérieurs ordinaires de l'Ordre. Mais c'est à l'Abbé de Prières après que le Pape a parlé si clairement, de résoudre la difficulté, et de dire en quelle conscience il se dit Vicaire Général des maisons de la Réforme, quelle est son autorité, par quel droit ou obligation les religieux *Abstinents* luy obéissent, ou pour mieux dire, par quel droit il peut extorquer d'eux l'obéissance.

Huitièmement, on dit *que si le Bref a lieu, il faut dispenser cinq ou six cent religieux de la promesse solennelle qu'ils ont fait à Dieu de garder l'estroitte Obseruance de leur Régle, et les obliger à mener cy-après la vie des Suisses et Allemans.* C'est icy un ornement du phantosme qui vient d'estre dissipé. Tous ceux qui sont obligez par vœux, promesses, saintes résolutions, mouuements de la grace, de garder l'estroitte Obseruance de la Règle, ont après le Bref, la mesme obligation qu'auparauant, dautant que l'exacte pratique de l'Obseruance Régulière n'est pas liée aux Ordonnances de M. le Cardinal de la Roche-Foucauld; elle auoit commencé dès auparauant, elle s'estoit étendue en plusieurs Monastères, et depuis elle s'est encore accreuë sous la iurisdiction ordinaire de l'Ordre, et lesdites Ordonnances n'ont seruy qu'à deux choses : l'une est d'auoir donné suiet aux procez que les *Abstinents* ont intenté depuis longtemps, pour auoir entre leurs mains le gouuernement de l'Ordre ; l'autre est que sous le prétexte des mesmes Ordonnances, depuis qu'elles ont esté enregistrées au Parlement, l'Abbé de Prières s'est rendu le maistre absolu de la plupart des monastères de l'Abstinence, qu'il gouuerne sans dépendance du Général et des premiers Pères de l'Ordre : si bien que le Bref ne change rien quant aux mœurs et à la discipline Régulière, mais seulement il oste le fondement des procès, renuerse la Monarchie de l'Abbé de Prières, et oblige un chacun des Religieux de l'Ordre de rendre à Dieu ses vœux dans l'union et subordination ancienne, iusques à ce que Sa Sainteté ait ordonné et disposé toutes choses pour le bien particulier et général.

C'est donc à tort qu'on crie *que tout est perdu pour l'Ordre de Cisteaux et pour la Réforme, que par le Bref de Sa Sainteté les pieuses intentions de nos Rois, les soins de M. le Cardinal de la Roche-Foucauld, les sentences des Euesques déléguez, les Brefs mesmes des Papes donnez pour la Réformation de l'Ordre sont sans effets et inutiles, qu'en un trait de plume les trauaux de trente ans sont effacés et abolis.* Car tout ce qu'il y a de saint

dans la Réforme, demeure en son entier, et il n'y a rien de détruit de ce qui contribue à la gloire de Dieu, la perfection des Religieux de l'une et l'autre Obseruance, et le salut des ames.

Il est vray qu'il y a ici une chose digne de compassion, c'est que par le Bref, le Réuérend Abbé de Prières cesse d'estre un second Général de l'Ordre de Cisteaux, il n'a plus de prétexte de faire à Paris sa résidence qu'il y a étably, et dont il a presque tousiours depuis trente ans priué son monastère, iouïssant icy du repos d'une vie libre, se dispensant des pénibles pratiques du Cloistre et Obseruances régulières si expressément commandées en la Règle de saint Benoist, pendant qu'il déclame contre la dispense de l'Abstinence, s'insinuant à la Cour, et s'ingérant dans les affaires qui ne le touchent pas [1]; il perd la qualité qu'il usurpe de Vicaire et Supérieur des Religieux de l'étroite Obseruance, lesquels sont réduits à la iurisdiction commune de l'Ordre, sans perdre pour cela l'obligation de pratiquer l'Abstinence, sans estre cependant dans l'impuissance de s'étendre ès autres Monastères auec la bénédiction des Supérieurs Ordinaires, sans estre priuez du droit de receuoir des Nouices, et de paruenir s'ils sont éleus aux premières Abbayes de l'Ordre. Mais si cette disgrace peut seruir d'excuse aux clameurs de ce Réuérend Abbé, qui veut persuader que la Réforme est anéantie, s'il n'en est le directeur, elle ne lui donne pas le droit d'exercer une authorité, dont il n'a aucun titre après l'abolition des Ordonnances de Monseigneur le Cardinal de la Roche-Foucauld.

Neufièmement, il est impossible de traiter le Souuerain-Pontife auec plus d'iniustice, d'iniure, de témérité, de présomption et d'arrogance, que de s'opposer aux saintes intentions de Sa Sainteté pour la Réformation générale de l'Ordre de Cisteaux, en soutenant que *la Réformation générale qu'il a résolu de faire est impossible et chimérique*, que les moyens qu'il propose sont iniustes, inutiles, impuissans; et cependant un Moine qui se dit Réformé, et qui auoue que la qualité de Moine est inférieure à celle

1 Dom Jouaud mourut en effet à Paris le 2 juin 1673. Dès l'an 1657 il s'était fait donner pour coadjuteur D. Hervée *du Tertre* qui tenait sa place dans son Abbaye et lui succéda après sa mort. Une autre colonne de l'étroite Observance et l'un des trois premiers promoteurs de la Réforme, Octave Arnolfini lui avait donné ce pernicieux exemple. Abbé de Chastillon en 1605, il introduisit la Réforme dans son Abbaye, et sous prétexte de l'y maintenir quand il ne serait plus, il fit nommer coadjuteur son propre neveu, Joseph Arnolfini en 1627, avec le droit de succession dont celui-ci ne jouit qu'en 1641, année où mourut son oncle. (*Gallia Christiana*, T. XIII, Col. 1326, et T. XIV édité par Hauréau. Col. 967). On ne trouve rien de semblable parmi les Abbés de Citeaux. (*Note de l'auteur*).

des simples Clercs, ose s'éleuer auec ces termes contre le Vicaire de Jésus-Christ, décrier sa conduite, censurer ses actions, et se rendre Juge souuerain des moyens dont la Réforme peut estre establie et étendue dans un Ordre Régulier, soumis immédiatement au Saint-Siège.

Il seroit aisé do monstrer la facilité qu'il y a d'ordonner, d'exécuter et affermir cette Réformation, que le Pape veut introduire en l'Ordre do Cisteaux, moyennant l'assistance du Réuérendissime Abbé Général, dont les pures intentions pour le Règlement de son Ordre sont assez connues, excepté à ceux qui trouuent leurs intérests à soutenir que c'est une feintise, et par un iugement aussi téméraire que criminel, accuser les motifs et volontez de celuy dont les actions et poursuites en cette affaire sont innocentes et louables, pourueu que les *Abstinents* de leur part veuillent prester l'obéissance et le secours, et seconder la bonne disposition qui se rencontre dans les premiers Pères de l'Ordre, et en quantité de Religieux; mais on ne peut s'appliquer à défendre les desseins du Saint Père, sans faire tort à son authorité, à sa sagesse et à sa conduite; et sans donner quelque poids aux raisons peu solides qu'on oppose à son Bref, et qui ne méritent pas de réponse.

Il suffit de dire que le Saint-Esprit, qui préside à l'Église, qui la gouuerne et qui l'anime, suggèrera au Pape ce qui sera vtile, conuenable et nécessaire pour la perfection de l'Ordre de Cisteaux; il luy rendra possible ce qui semble impossible aux yeux des hommes, qui regardent d'un œil do la nature et de l'intérest les ouvrages de la grâce.

L'empressement de gouuerner et commander doit être bien grand dans les *Abstinents*, pour les porter à trauerser les desseins du Pape par des voyes humaines, par des intrigues peu religieuses, par la sollicitation des puissances temporelles et par la prétention qu'ils ont de trouuer leur appuy sous le prétexte des priuilèges do l'Eglise gallicane. Ils sembleroient en quelque façon excusables, si le Roy, pour l'intérest de son Estat, ou ses Procureurs généraux et autres officiers publics s'opposans à l'exécution du Bref de Sa Sainteté, ils demeuroient dans un certain silence ou indifférence, iusques à ce que les contestations légitimes entro l'authorité ecclésiastiquo et la temporelle fussent terminées. Mais c'est une chose peu conuenable à des Religieux de susciter ces sortes de diuisions, d'exciter le glaiue contre le glaiue, d'obiecter les maximes de l'Estat à celles de l'Eglise, et mesme d'en chercher les occasions apparentes où il n'y en a pas de véritables; c'est imiter les Pharisiens qui taschoient par toutes

voyes de rendre Jésus-Christ contraire à César, et de compromettre l'authorité de l'un auec celle de l'autre.

Dixièmement, l'esprit d'erreur et de mensonge semble tellement auoir conduit la plume qui a tracé cette requeste et y auoir imprimé son caractère, qu'il s'y rencontre des faussetés sans nombre ; et pour ne pas entreprendre de les compter ou faire obseruer toutes, il suffira, pour servir d'exemple, de renuoyer à la page 19 de ladite Requeste, où on prétend faire voir que le Bref obtenu par la république des Suisses est subreptice, à cause des faux exposez de la supplique ; et néanmoins il n'y a pas un de ces articles qu'on note de fausseté, qui ne soit notoirement véritable. Les voicy comme ils ont été remontrez au Pape et comme ils sont rapportez.

1° *Que Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucauld n'a point visité.* Cela est très véritable, car quoyqu'il fust obligé par son Bref délégatoire de visiter les monastères auparauant que de les réformer, il n'a fait visite que dans le collége des Bernardins de Paris.

2° *Que les Abstinents auoient obtenu de ce Prélat les deux sentences de Réformation qu'il a rendues.* Cela est encore vrai : car quoyque ces sentences semblent estre rendues d'office, et que les *Abstinents* n'y paroissent pas comme parties ; néantmoins il est très notoire que l'Abbé de Prières et autres en faisoient la sollicitation.

3° *Que lesdites sentences contiennent des Ordonnances contre les anciens droits de l'Ordre.* N'est-ce pas une vérité? d'autant qu'elles renuersent et changent toute l'authorité des Pères de l'Ordre et du Chapitre Général, en quoy consiste proprement l'Ordre de Cisteaux, entant qu'il est un Ordre distinct des autres, étably depuis près de six siècles.

4° *Que les Papes ont accordé des dispenses générales de l'abstinence de chair hors des cas d'infirmité et nécessité, et que lesdites dispenses sont approuuées et renouuelées par le Pape Alexandre VII, dans son Bref du dixième nouembre* 1657. Certainement, s'il y a eu contestation touchant les anciennes dispenses entre les religieux de l'une et l'autre Obseruance, n'est-elle pas décidée par le Bref de nostre Saint-Père qui vient d'être cité? Voici les termes : *Monachis Cisterciensibus tuta conscientia licuisse et licere uti dispensatione prænarrata super esu carnium per Capitulum generale Ordinis hujusmodi, authoritate apostolica concessâ, ac diuturna consuetudine comprobata, authoritate Apostolica declaramus, eamdemque ad tranquillandas conscientias, scrupulosque sedandos benignè approbamus, et quatenùs opus sit denuò concedimus et indulgemus.* Le Pape décide un cas de conscience, et dit que l'vsage

de chair a esté permis selon les Bulles et la pratique, et on dira qu'il n'y a eu ni Bulles ny permission ? Le Pape déclare qu'il est encore permis, et on dira qu'il n'y a pas de permission, et que Sa Sainteté trompe les Religieux de Cisteaux, en les éclaircissant touchant la difficulté de la dispense ? Le Pape approuue ces dispenses et pratiques, et on soutiendra que ce mesme vsage n'est pas légitime ? Le Pape dit qu'il accorde la dispense, s'il en est besoin, pour oster tout scrupule : or, il en est besoin pour ce suiet, si tant est qu'il n'y en ait pas eu auparauant ; et, par conséquent, le Saint-Père l'accorde : et s'il y a eu cy-devant des Bulles suffisantes pour authoriser cet vsage, il les confirme et approuve ; d'où il s'ensuit que très assurément ladite dispense est à présent donnée, sauf à Sa Sainteté de la réuoquer, limiter ou changer lorsqu'elle fera sa Constitution de Réformation générale.

5° *Que par lesdites Sentences, tous les Abbez et Religieux de la commune Obseruance, mesme les Estrangers, sont priuez de voix actiue et passiue dans les élections de l'Abbé de Cisteaux et des autres premiers Abbez de l'Ordre, des Vicaires Prouinciaux, etc., et du pouuoir de receuoir des novices.* Tout cela est expressément porté dans lesdites sentences, à l'exception de ces mots que l'autheur de la Requeste a adioustés, *mesme les Estrangers*, si bien que ce qui a esté exposé est véritable, et le mensonge y a esté coulé par adresse et imposture.

6° *Que les Supplians prétendent que par lesdites Sentences ils sont indépendants de la iuridiction des Supérieurs et du Chapitre Général.* Il ne faut pas de preuue de cette vérité plus forte et plus prompte, que la conduite du R. Abbé de Prières, qui présentement s'attribue le gouuernement absolu des monastères de la Réforme, sans institution, confirmation, ou consentement du Réuérendissime Abbé de Cisteaux : et quant au Chapitre Général, il a appelé comme d'abus de celuy qui a esté célébré en 1651, et vraysemblablement il s'opposeroit à tout ce qu'on pourroit ordonner en ceux qui se tiendroient, à moins qu'ils ne secondassent entièrement ses prétentions.

7° *Que lesdites Sentences de Réformation ont esté cassées par les iuges déléguez du S. Siége.* Si cela n'est pas, pourquoy a-t-on appelé comme d'abus, au nom des *Abstinents*, du iugement rendu par ces iuges déléguez, à cause qu'ils estoient contraires aux ordonnances de Monseigneur le Cardinal de Larochefoucauld.

8° *Que le Pape Innocent X a imposé silence aux Supplians sur leurs prétendus droits.* Les Bulles données pour la confirmation de l'élection

du Réuérendissime Abbé de Cisteaux n'imposent-elles pas ce silence, à cause des procès qu'on auoit intenté et poursuiuy à Rome pour les empescher, sous prétexte du droit acquis aux *Abstinents* par les ordonnances de Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucauld?

Voilà la sincérité de l'autheur de la Requeste. Il fait un catalogue de plusieurs points très importans, comme opposés à la vérité, sans rien mettre en auant pour preuue des prétendues faussetez qu'il y rencontre. Il se persuade auoir un tel crédit et authorité parce qu'il se dit de la Réforme, que l'on croira sur sa parole ou sa bonne foy tout ce qu'il dit ou écrit; et néantmoins ce qu'il appelle fausseté est vérité, et ce qu'il dit estre véritable se trouve faux : ce ne sont pas là des mensonges en choses légères, puisqu'ils sont mis au jour pour ruiner et renuerser la iuridiction du Souuerain Pontife sur l'Ordre de Cisteaux, à la Réformation duquel il veut trauailler en déracinant la zizanie des procès.

Enfin, si on jette les yeux sur la conclusion de la Requeste, on apperceura tout d'une veuë une chaisne de procès, que les agents des *Abstinens* veulent fomenter et entretenir : on verra une procédure au Conseil du Roy tendante à estre renuoyez au Parlement : et pourquoy au Parlement? pour oster au Pape le pouuoir de s'occuper de la Réformation de l'Ordre et pour l'obliger de déléguer des iuges en France. Et pourquoy cela? afin d'auoir le lieu d'interietter un appel simple ou comme d'abus, de ce que les Commissaires ordonneroient au contraire des intentions du Réuérend Abbé de Prières : si bien qu'au lieu qu'on entreprend quelquefois la guerre pour obtenir une solide paix et qu'on s'engage à des procès pour paruenir au repos et à une tranquille jouissance des biens qu'on doit posséder, icy le R. Abbé de Prières proiette une guerre et des procès perpétuels, sans espérance de paix et de repos, que les Chrestiens et Religieux peuuent seulement trouuer dans le centre de l'unité de l'Eglise, et dans le sein du Souverain Pontife, duquel estant séparez, il faut estre dans un mouuement sans fin, comme sont les éléments hors de leur propre lieu.

Mais ce qui est bien plus surprenant, c'est que ces Agents ou Procureurs cherchent de nouuelles matières de procès, et n'en trouuant pas de véritables, ils en feignent et supposent, et ils se forment des monstres imaginaires pour les combattre, comme ils ont fait depuis peu, en faisant un appel comme d'abus d'une élection d'Abbé de Morimond, qui n'a jamais esté, si ce n'est en la crainte et appréhension qu'ils en ont; ils ont mesme porté cette affaire au conseil du Roy, qui les a obligés de représenter à Sa

Maiesté le procès-verbal de l'élection : ce qui doit les rendre confus, d'autant qu'ils ne pourront produire aucun procès-verbal, mais seulement un mental et conceu dans leur imagination : et le Révérendissime Abbé de Cisteaux, qui aime la paix, la désire et la cherche, n'a pas voulu en permettre l'indiction, ny y aller ou enuoyer présider de sa part, afin de ne pas donner occasion aux procès, et de laisser auparauant mettre la fin aux affaires générales de l'Ordre.

Pour entretenir et nourrir ces procès, les *Abstinents* disent qu'ils ne peuuent et ne doiuent comparoistre à Rome, pour ce qu'ils y sont desia condamnez par l'extinction des ordonnances de Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucauld ; mais cette raison est illusoire ; ils ne sont pas condamnez, parce qu'ils doivent attendre un parfait règlement du Souuerain Pontife, qui disposera toutes choses pour faire subsister la pratique de la Règle dans l'union et subordination légitime : et quant ainsi seroit que le Pape n'auroit pas résolu de faire ce règlement général, il ne faudrait pas pour cela se retirer de la iuridiction de Sa Sainteté, y ayant cette distinction entre les iuges subalternes et les iuges souuerains, qu'on peut appeler de ceux-là à d'autres supérieurs ; mais quant à ceux-ci, il faut subir nécessairement leurs iugements, et il n'y a pas moyen d'appeler d'eux qu'à eux-mêmes, de leur faire remontrances, et d'obtenir de leur iustice une fauorable audience.

De toutes ces réflexions et considérations, il faut que le Public connoisse et que les Procureurs des *Abstinens* auouent que leur procédé n'est pas religieux, que leur fin d'éterniser les procès attire sur eux le reproche du Prophète Isaïe, qui disait : *ecce ad lites et contentiones ieiunatis*, et celuy que le vulgaire fait à ceux qui jeûnent et s'abstiennent de quelques vsages honnestes pour se rassasier de chicane : que les moyens dont ils se seruent sont une partie contre la vérité, l'autre contre la charité, l'autre contre la iustice mesme ciuile et canonique, et tous contre les bonnes mœurs. Il y auroit une ample moisson pour ceux qui voudraient trauailler sur cette Requeste, et en recueillir les motifs de iustice qui authorisent le Bref de Sa Sainteté et condamnent la conduite des *Abstinens ;* mais cecy suffira pour exciter ceux entre les mains desquels elle tombera à l'examiner de près et de ne se pas laisser surprendre par l'industrie d'un écriuain qui se sert d'artifice en la poursuite de ses entreprises.

N° 4.

Chapitre Général de l'année 1667.

Le cinquième jour de notre arrivée à Dijon, nous partons de cette ville, mais pour y revenir huit jours plus tard, et une troisième fois encore, le septième jour qui suivra cette seconde visite. Notre messe dite à l'église de St-Bénigne, à six heures du matin, et notre repas terminé, nous nous rendons, avec tous ceux qui devaient assister au Chapitre, à l'hôtel de notre Illustrissime Père Général. A midi, l'Illustrissime Abbé, montant en carrosse, se dirigea vers Cîteaux, suivi des voitures des premiers Pères Abbés de la Ferté, Clairvaux et Pontigny, et dix autres en tout, traînées les unes par six, les autres par quatre chevaux. La tête du cortège ainsi disposée, le reste suivit pêle-mêle, sans distinction de dignité ni d'ancienneté, deux à deux ou trois à trois, selon que la largeur de la route le permettait. On comptait quarante Abbés et cent cinquante Prieurs ou Commissaires, accompagnés de cent trente serviteurs. Les Français étaient les plus nombreux. L'Espagne, à ce que je crois, n'avait envoyé que deux représentants, et de toute l'Allemagne, il n'en était pas venu vingt. Tous les autres accouraient des diverses parties de la France. Les chevaux étaient de toutes races, et le plus grand nombre de chétive apparence, avec une tête et des pieds de cerf, qui, m'assure-t-on, en rappelaient aussi la vélocité, mais ne valant rien pour une longue traite, parce que leurs corps débiles, épuisés après deux jours de marche, les rendaient incapables de servir avant d'avoir pris du repos. Entre tous, on remarquait celui que montait le Révérendissime Vicaire Général de Saint-Urbain. Toutes les personnes qui l'entouraient le regardaient et le montraient avec admiration ; et le cheval, comme s'il eût eu conscience de ces regards et du mérite de son cavalier, par l'inflexion de son encolure, par la fierté de son pas et de fréquents soubresauts, faisait encore ressortir son élégance et sa beauté, surtout lorsque, à notre passage au travers de la ville, les sabots des chevaux retombant en mesure faisaient retentir le pavé. Hors des remparts, sous leurs pas s'élève un nuage épais de poussière qui nous accompagne, grâce au calme de l'air, sous un soleil brûlant, durant quatre heures de marche, après lesquelles les portes de l'Archimonastère de Cîteaux s'ouvrirent devant nous au son joyeux des cloches. Laissant là

nos montures, nous suivons tous notre Père Général à la porte de l'église, pour recevoir avec l'eau bénite le salut de bienvenue. Rangée sur deux lignes de chaque côté du temple, la sainte communauté des moines de Cîteaux, revêtus de coules blanches descendant jusqu'à terre, se tenait les yeux baissés et dans un éclat de modestie qui remplissait nos cœurs des plus pieuses affections. C'est au milieu de cette réception triomphale que s'avance la multitude des arrivants, qui remplit bientôt l'intérieur de l'église et se met en prière durant un quart d'heure. Pendant tout ce temps les orgues suspendues au-dessus du porche nous ravissaient par des mélodies d'une douceur incroyable. Je l'avoue ingénuement, jamais chose au monde, dès mon plus bas âge, n'a eu mes sympathies plus que la musique. Je ne me souviens pas avoir laissé échapper une occasion d'entendre un concert, quel qu'il fut, de voix ou d'instruments, mais je ne me rappelle pas non plus avoir jamais entendu rien de plus exquis.

Nous étions encore sous l'impression de cette douce harmonie, lorsque nous descendîmes par le cloître dans la cour intérieure, d'où nous suivîmes le procureur domestique de l'Abbaye, qui indiqua à chacun sa chambre. Appelés ensuite à souper par le son de la grosse cloche, nous nous mîmes au lit immédiatement après...... Le lendemain, à cinq heures et demie, après nous être acquittés de nos exercices religieux, nous attendîmes l'ouverture des Comices. Appelés au chœur à sept heures, on commença l'office de Tierce sur le rit solennel et avec une gravité qui me fit comprendre pour la première fois ce que disent nos livres des travaux de nos vénérables Pères dans le service divin ; car les Religieux ici chantent avec beaucoup de lenteur et sur un ton très bas, et bien que, de cette façon, le chant n'ait pas un grand éclat, la réunion de ces deux cents voix pleines et à l'unisson ne laissait pas de lui donner une grande majesté. Ce fut avec la même gravité que nous chantâmes la messe du Saint-Esprit, célébrée par le Révérendissime Abbé du Champ-des-Lys. Ce monastère, fondé en Autriche, l'an 1206, est l'un des plus célèbres de l'Ordre, car les Abbés de ce lieu sont conseillers intimes à la Cour Impériale, où on les tient en grand honneur. L'Abbé actuel particulièrement est si agréable à l'Empereur des Romains et jouit auprès de lui d'une si grande familiarité, qu'il en a reçu les lettres de recommandation les plus honorables auprès du Chapitre général. Le sacrifice se poursuivit donc avec le chant du chœur entrecoupé par les accords de l'orgue, qui remplaçait avantageusement un chœur nombreux de musiciens. Les cérémonies étaient faites

avec la plus grande précision, et, dans cette multitude de serviteurs qui entouraient le Prélat, chacun s'acquittait de ce qu'il avait à faire avec tant d'attention et si à propos, que tous les mouvements s'exécutaient avec la régularité d'un rouage d'horloge.

Après la messe, on se rendit à la salle du Chapitre, dans l'intérieur du cloître. La séance s'ouvrit par la lecture de la Charte de Charité, qui fut suivie d'un discours de notre illustrissime Père Général. Il nous exhortait tous à l'union des cœurs et au désir sincère de procurer et d'augmenter la paix. Sa parole était éloquente, pleine de feu, sa voix majestueuse. Lorsqu'il eut achevé de parler, prenant avec lui les trois premiers Pères qui étaient présents, il se retira dans une chambre séparée pour élire, selon l'usage, les définiteurs de l'Ordre, c'est-à-dire des juges légitimes, à l'autorité et à la prudence desquels devait être confiée la rédaction des lois et des statuts. Voici comment se fait ce choix : l'Illustrissime Père Général s'unit d'abord quatre définiteurs de sa propre filiation, et les Pères s'en adjoignent le même nombre, choisis également parmi leurs Abbés-Fils, de sorte que les électeurs et les élus réunis atteignent le chiffre de vingt-cinq. C'est un honneur dévolu aux premiers Pères dès l'origine de l'Ordre et qui leur a toujours été conservé. L'Abbé de Morimond, le quatrième des Premiers Pères, s'était excusé de paraître à l'assemblée pour des causes graves et pressantes. De peur que son absence dans une circonstance aussi importante, où devaient se traiter des affaires de la plus haute gravité, n'ouvrît la voie à des difficultés pour l'avenir, on chargea de tenir sa place, pendant toute la durée des Comices, le Révérendissime Vicaire Général de Saint-Urbain : rare et insigne honneur dont il était digne et par sa science et par son mérite.

Tout ceci se passait en secret. Pendant ce temps, on lisait dans l'assemblée les priviléges et les décrets de l'Ordre qui concernent la tenue des Chapitres Généraux. Après une heure, le Général rentra avec ses collègues, et fit promulguer les noms des Définiteurs. Je fus étonné d'entendre les noms de tant de monastères que je connaissais et dont on avait choisi les Abbés. De la seule Congrégation d'Allemagne, j'en comptai cinq, parmi lesquels le Révérend Dom Bernardin, abbé de Lucelle, l'une des plus anciennes et des plus célèbres abbayes de l'Alsace. La promulgation faite, l'assemblée se sépara, renvoyant les Pères désignés à la prochaine session. Ces sessions se tenaient tous les jours, matin et soir, et duraient deux heureschacune. Les Pères qui n'assistaient pas aux réu-

nions et qui voulaient faire parvenir quelque demande à l'assemblée, le pouvaient soit par les notaires, soit par écrit et même de vive voix.

Le soir de ce même jour, à une heure après midi, un Religieux de Cîteaux, fraîchement arrivé du collége de Saint-Bernard, soutint une thèse de théologie imprimée sur une pancarte, en présence de tous les étrangers et contre tous les docteurs qui voulurent entrer en lice avec lui. Les deux Espagnols surtout se montrèrent subtils et ferrés dans la dispute; mais le défenseur non moins imperturbable rétorqua leurs arguments avec une égale vivacité et remporta la victoire, aux applaudissements de tout le monde.

J'arrive enfin à la clôture des Comices, qui se terminèrent heureusement le 16 mai. Réunis tous ensemble au Chapitre pour la seconde fois, notre Illustrissime Général nous adressa encore quelques mots, puis on lut les définitions et les actes du Chapitre. La lecture en étant achevée, le chantre s'avança au milieu de la salle, et pria à haute voix l'Illustrissime Abbé Général de vouloir bien, selon l'usage et de l'autorité du Chapitre, admettre à la participation de tous les mérites de l'Ordre, toutes les personnes constituées en dignité ecclésiastique, Sa Majesté l'Empereur des Romains, les Rois (dont il déclina les noms et les titres) et enfin tous les bienfaiteurs et associés, à quelque titre que ce fut, vivants et morts; ce qui fut fait avec toute la solennité requise en pareil cas par la récitation des prières accoutumées, auxquelles toute l'assemblée répondit, et qui se terminèrent par une absoute générale reçue à genoux par les assistants. Après quoi, tous quittèrent la salle [1].

N° 5.

Approbation de Monseigneur l'Évêque de Lausanne.

Bernardus Emmanuel de Lensburg, Dei et Sanctæ sedis Apostolicæ Gratiâ, Episcopus ac Comes Lausannensis, Sancti Romani Imperii Princeps, et Abbas infulatus Monasterii Beatæ Mariæ Virginis de Altaripâ Ordinis Cisterciensis, etc., etc.

Plurimùm Reverendo ac Religioso Patri Augustino, sacerdoti, Monas-

1 *Epistola familiaris de itinere ad comitia generalia S. Ordinis Cisterciensis, a F. Joseph Meglinger. N° 34, 35, etc.*

terii Beatæ Mariæ Virginis de Trappâ Ordinis Cisterciensis strictioris Observantiæ Monacho professo, necnon Superiori, omnibusque Reverendis Patribus ac Religiosis Fratribus modò in loco Vallis-Sanctæ nuncupato nostræ Lausannensis diœcesis commorantibus, et ab Illustrissimo Friburgensi supremo senatu vobis concesso, stabilitis, ac jam ibidem Deo servientibus, eorumque successoribus, perpetuâ pace et consolatione gaudere.

Quia Christi vices in Ecclesiâ Dei agere credimus, subditis nostris benignâ sollicitudine præesse debemus et inter oves nobis concreditas, illis tamen præcipuè pastoralis prospicere debet auctoritas qui sibi nihil Christo cariùs æstimantes, omnia pro ipso dimisere. atque nudi nudam ejus crucem amplecti proposuere. Eapropter, Reverende Pater Augustine, Fili Carissime, pacem tuam omniumque tibi succedentium quietem paterni procurare desiderantes, Religionis et strictæ Reformationis vestræ zelum ac consilium sitientes, tibi Fratribusque tuis in Diœcesi nostrâ in supradicto loco Vallis-Sanctæ Domum Dei, seu Monasterium Ordinis vestri Cisterciensis secundum Institutum et strictam ejusdem Ordinis Observantiam construere sive instituere gratanter annuimus, ac dicti Ordinis Cisterciensis Superiorum pro tempore præsenti et futuro existentium regimini, jurisdictionique, pro nobis et successoribus nostris in perpetuum submittimus, atque sub nostrâ successorumque nostrorum providentiâ et protectione suscepimus. Præterea vobis Reverendis Patribus ac Fratribus Deo et Beatæ Mariæ in dicto Monasterio seu Domo Dei Beatæ Mariæ Virginis de Trappâ Vallis-Sanctæ servituris concedimus quidquid Apostolicâ Ordini præfato Cisterciensi sancitum est authoritate, videlicet exemptionis jura et privilegia omnia quæ à sacrâ Tridentinâ Synodò, aut à Summis Pontificibus non fuerint revocata. Illa porò et Nos authoritate nostræ confirmamus præsentis paginæ, quam nostrâ, Secretariique nostri suscriptione, Episcopalisque sigilli nostri appensione munivimus.

Datum Friburgi in domo residentiæ nostræ, die tertiâ Junii, anno millesimo septingentesimo nonagesimo primo.

† BERNARDUS EMMANUEL,
Episcopus Lausannensis.

JOS. GOTTOFREY,
Secretarius Episcopalis.

N° 6.

Décret d'érection en Abbaye du monastère de la Val-Sainte, et approbation de la Réforme.

Petrus Gravina, ex ducibus S. Michaelis, ex Magnatibus Hispaniarum primæ Classis, etc., etc. Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Archiepiscopus Niceæ, SS. D. N. D. Pii divinâ Providentiâ Papæ VI, Prælatus domesticus et Pontificio solio assistens, ejusdemque S. Sedis ad Helvetios, Rhætos et Valesianos, eorumque confederatos et subditos, nec non Constantienses, Sedunenses, Curienses et Lausannenses civitates et diœceses, cum potestate Legati *de latere*.

Nuntius,

Universis præsentes litteras inspecturis seu visuris, salutem in Domino sempiternam.

Non absque singulari divinæ providentiæ ductu accidisse arbitramur, ut quo tempore Galliarum natio olim florentissima, pestiferis impiæ philosophiæ principiis in transversum acta, atrocissimum sacerdotio æquè ac imperio bellum indixit, unus fuerit Monachorum cœtus Ordinis Cisterciensis Congregationis B. M. *de la Trappe* nuncupatus, qui nullo pacto se discerpi passus nec ulla impietatis contagione violari, spretis omnibus seductionis blanditiis, superatisque, Deo sic adjuvante, innumeris insidiis periculisque, tandem feliciter evaserit ad fines Galliæ, excussoque pulvere, in montibus Helvetiorum Pagi Friburgensis, cui hoc donum ob peculiaria in Ecclesiam merita divinitùs datum esse videtur, asilum et domicilium invenerit.

Prodigio simile profecto est quod de horum Monachorum longâ ac difficili peregrinatione, de exantlatis tot tantisque ærumnis, faustoque tandem apud Friburgenses adventu receptuque certis documentis compertum habemus. Nec ea res latere potuit vigilantissimum Summum Pontificem SS. D. N. Pium VI, qui pro pastorali suâ sollicitudine et verò etiam munificentiâ quâ Galliæ exules intrepidosque catholicæ fidei Confessores generatim complectitur, gloriosis etiam suorum Prædecessorum

vestigiis insistens, præsertim Paschalis, Calixti II, Eugenii III, Innocentii III, Honorii III, Urbani IV, Innocentii IV, Clementis IV, Benedicti XII, Eugenii IV, Nicolaï V, Innocentii VIII, genus hoc electum, dignamque D. Bernardi Sobolem peculiaribus encomiis, favoribus et gratiis ornare non est dedignatus.

Quarum quidem maxima est Breve illud apostolicum 30 septemb. hujus anni 1794 emanatum, quod nuper ad nos emisit, cum ab Urbe ad hanc nostram Legationem proficiscoremur, amplissimam nobis facultatem solerter committens, quâ muniti novam prædictorum Monachorum stationem in Abbatiam ejusdem Ordinis et Congregationis erigeremus.

Nos igitur SS. D. N. Pii VI Papæ mandatis ea, quâ par est, reverentia, obtemperantes, novas prædictorum Monachorum Professiones de Valle-Sanctâ in Pago Friburgensi, Diœcesis Lausannensis, sitas, ad monasterium Ordinis Carthusianensis authoritate apostolicâ suppressum alias spectantes, hodiè verò à Monachis supra laudatis Ordinis et Congregationis *de la Trappe*, consentiente ac sic disponente legitimo Magistratu, acquisitas, in Abbatiam Ordinis et Congregationis B. M. *de la Trappe*, authoritate apostolicâ per præfatas Litteras à SS. D. N. Pio Papa VI nobis concessâ erigimus ac instituimus, atque erectas et institutas declaramus cum omnibus et singulis juribus, privilegiis, honoribus, gratiis et indultis quibus aliæ Abbatiæ Ordinis et Congregationis prædictorum utuntur, fruuntur et gaudent.

Idcircò electionem nuper, 27 nimirùm novembris anni currentis, præsidente, nostro nomine, per suum Vicarium generalem perillustrem et admodùm R^{dum} D. Josephum De Schaller, Ecclesiæ collegiatæ S. Nicolai Canonicum, Reverendissimo et Illustrissimo DD. Episcopo Lausannensi, quem ad hunc actum per Litteras à Nobis 18 novembris hujus anni datas, delegavimus, legitimè et canonicè in personâ admodùm R^{di} Patris Augustini *de Lestrange* unanimi voce factam, quemadmodum ex actis et authentico desuper instructo processu apparet, ratam habemus, confirmamus et approbamus, dantes eidem omnem facultatem et authoritatem quæ illi vigore officii competit, juxtà sanctissimas præfati Ordinis et Congregationis Constitutiones.

Volumus autem ut ejusdem novi Abbatis authoritati subsit non solùm Abbatia Vallis-Sanctæ, verum etiam quævis Colonia à dicto Monasterio in quamcumque Orbis partem educta, sic ut Abbas Vallis-Sanctæ earumdem Coloniarum seu Monachorum Pater Immediatus esse censeatur, et omnem

habeat potestatem necessariam quâ illos sanctè gubernare possit et quæ Patribus Immediatis à Constitutionibus Ordinis Cisterciensis tribuitur.

Deniquè in virtute sanctæ Obedientiæ præcipimus et mandamus, ut omnes et singuli Monachi suprà laudati novi Abbatialis Monasterii, horumque successores præclaris suorum Antecessorum vestigiis insistentes, primævum tàm sancti Ordinis fervorem constanter fovere, mutuâ se potissimum charitate quâ se hodie tantoperè complectuntur, semper magis magisque constringere, atque insigne hoc instituti genus optimis exemplis ad Posteros transmittere adlaborent.

Vos insuper, Filii Charissimi, quibus, Deo opitulante, datum est primos Monasterii hujus abbatialis esse habitatores, paternè in Domino exhortamur, ut saluberrimis amantissimi Abbatis ac Patris vestri monitis obsecundantes, dignè ambuletis in vocatione in quâ vocati estis. Satagite ut per exactam Constitutionum vestrarum observantiam, certam vestram salutem faciatis. Cavete ne vos seducant insensati nefarii sæculi sectatores, qui Institutum vestrum, quod jugum suave et onus leve propriâ experientiâ esse didicistis, Nobisque singillatim scripto demonstrastis, nimii rigoris arguentes, vitam vestram æstimant insaniam et finem sine honore. Perseverate in quo bene cepistis, donec post leves et momentaneos hujus vitæ labores, æternum gloriæ pondus consecuti, inter filios Dei computari mereamini. Quod dùm per infinitam optimi Numinis misericordiam futuram confidimus, Vobis omnibus et Singulis Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur.

Datum Lucernæ ex Palatio nostræ residentiæ, hâc die 8 Decembris 1794.

† PETRUS *archiep. Nicew.*

N° 7.

ORDINI CISTERCIENSI.

In Congregatione ordinaria sacra rituum habitâ die 20 Aprilis 1822, resoluta fuerunt, ut sequitur, tria dubia contenta in quodam supplici libello, eidem sacræ Congregationi porrecto, tenoris ut infra, videlicet :

Domnus Marcus Monachus, prior S^ti Mauricii ad Belbum, Congregationis quondam Vallis-Sanctæ, Ordinis Cisterciensis, vulgò de Trappâ, in diœcesi Albensi, ex parte R. R. DD. Hilarionis prædicti Cœnobii Superioris, de

cujus mandato, atque Monachorum electione, apud Sanctam Sedem Apostolicam Procurator delegatus, humillimè ac innixè supplicat, ut S. R. C. suprà sequentia dubia judicium prodeat :

I. - Utrùm R. Dom. Augustinus Abbas quondam Vallis-Sanctæ, nunc in monasterio olim de Trappâ degens, legitimè potuerit officium novum Sacratissimi Cordis Jesu, auctoritate suâ, Badæ editum, componere? Præsertim cùm à Ritu ecclesiastico penitùs sit alienum, immo contrarissimum. Enim verò Ecclesia Romana pro eodem officio, eâdem oratione uti solet, verum præfatus Abbas quot horæ tot orationes diversas instituit, pro primis Vesperis unam, pro Laudibus aliam, pro Tertiâ aliam, adhuc et pro Missâ aliam aliis dissimilem et sic de cæteris horis. Insuper hymnum *Nunc sancte nobis Spiritus*, ad Tertiam, hymnum Completorii *Te lucis ante terminum* abstulit, eorumque loco hymnos novos apposuit. Insuper prælaudatum festum ad ritum primæ classis, cum octava elevavit, atque eidem officio Dominicam tertiam post Pentecostem assignavit, translato Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli officio, si hâc Dominicâ occurerit. Demùm de eodem Sanctissimo Corde semel per mensem recitandum instituit officium votivum, quæque supradicta officia, singulis enim Octavæ diebus proprium habet officium, hymnos et orationes, non solùm proprio de Valle-Sanctâ monasterio observari mandavit, verùm et ad alia de prædicto Vallis-Sanctæ cænobio exorta monasteria extendit.

II. — Utrùm licuerit præfato Abbati prætextu Patrum sequendi vestigia, tàm in Missali liturgiam, quàm in Breviario ritum mutare et mutilare? Verbi gratiâ in Martyrologio, pro festo Sacratissimi Cordis Jesu, hæc verba addidit, sicut et pro multis aliis festis : *Et hic dies maximæ devotionis debet esse apud Nos, mentis Patrum nostrorum interpretes sedulos.* In benedictione autem aquæ lustralis : ℣. *Adjutorium nostrum* ante, et post *ostende nobis Domine* penitus suppressit : necnon in benedictione candelarum, in die purificationis, Cinerum atque Palmarum thurificationem et nonnulas actiones rescidit ; in symbolo Nicæno verba *venturi sæculi* in verbum *futuri sæculi* mutavit ; in Breviario autem, in antiphonis *sub tuum præsidium* voces *sancta et gloriosa;* in *Salve Regina* voces *mater et virgo;* in illis autem B^e^ M^e^ V^nis^ finalibus antiphonis quædam abolevit, quædam addidit ; in antiphona *Vidi aquam* ℣. *Confitemini......* ab Ecclesiâ consecratum in ℣. *Hæc dies* mutavit, et die Pentecostes ℣. *Hæc dies* in *Emitte Spiritum* transtulit. Dominicâ Palmarum in Missâ matutinali, ut aiunt Cistercienses, eo quod summo

manè post Primam cantetur, seu celebretur, *Passionem*, afferens pro ejus omissione auctoritatem D. de Rancé, suppressit.

III. — Quæritur in casu negativo, utrum prælaudati Monachi, quorum monasteria ortum habuerunt ex Valle-Sanctâ supradictum officium de Sanctissimo Corde Jesu licite recitare valeant liturgiam, necnon ritum ab eodem Abbate ità mutilatum in conscientiâ sequi possint ; recitantes verò et sequentes supradicta, utrùm satisfaciant necne?

Et sacra eadem Rituum Congregatio, exquisitâ priùs Consultorum sententiâ, auditoque voce et in scriptis R. P. D. Promotore fidei, ad relationem mei infrascripti Secretarii re maturè diligenterque discussâ, censuit respondendum :

Ad 1um NEGATIVE et quidquid præscriptum fuit ab Abbate Augustino reprobandum esse et delendum. Quoad officium verò Sacratissimi Cordis Jesu, seligatur alterum ex approbatis, redactumque ad ritum monasticum exhibeatur Sacræ Congregationi pro approbatione.

Ad 2um NEGATIVE IN OMNIBUS, et cuncta redigantur ad formam Missalis, Breviarii, Ritualis, Martyrologii, approbatamque consuetudinem Ecclesiæ Catholicæ Romanæ

Ad 3um NEGATIVE, et quoad præteritum, unusquisque consulat conscientiæ suæ.

Atque ita respondit die 20 aprilis 1822.

Julius M. Episcopus Ostiensis et Velitrensis Cardinalis de la Somaglia Stæ Ecclesiæ Vice-Cancellarius et S. R. C. Præfectus.

† Loco Sigilli.

G. A Sala S. R. C. Secius Card.

Quam quidem copiam ego infrascriptus exscripsi ex suo originali, cum eoque diligenter collata eidem concordat.

In fidem etc.

Parisiis ex Sa Nunciaturâ Apostolicâ hac die 12 novembris 1822.

Felix Antus DAMIANI,
Secretarius et Notarius Apostolicus.

N° 8.

Réponses du P. Abbé de la Trappe aux Demandes de Mgr l'Évêque de Seez.

1re Demande. — Une Résidence suivie et exacte dans sa maison.

Réponse — « Rien n'est plus juste pourvu que cela ne m'empêche pas de remplir les devoirs de ma charge. Je puis même dire que cela a toujours été mon intention, et j'espère pouvoir bientôt la remplir. Mais nous sommes dans des circonstances si extraordinaires que pour établir actuellement un monastère, il faut bien plus de mouvement et de peines qu'autrefois. (Il signale divers voyages qu'il a été obligé de faire, ainsi que les visites de divers monastères). Si Monseigneur avait fait toutes ces réflexions, aurait-il fait toutes ces plaintes à cet égard ?.. ... »

2e D. — L'interdiction absolue de tout exercice de la Médecine à l'égard des femmes.

R. — « Je n'ai jamais refusé formellement de me conformer à ce règlement, seulement j'ai cru devoir prévenir Mgr l'Évêque de Séez que cela exciterait une grande rumeur contre lui dans tout le pays, et qu'il y avait bien des raisons pour et contre, et pour mettre votre Excellence dans le cas d'en juger comme il faut, voici l'état des choses :

« Avant la Révolution, il y avait à la Trappe une Pharmacie considérable ; outre les Religieux médecins, il y avait un ou deux séculiers, jeunes gens, qui allaient voir les malades dans leurs maisons ; mais les Religieux médecins donnaient des consultations aux femmes, quand elles venaient au monastère ; car elles ne s'en rapportaient pas sans doute à ces jeunes gens

» Quand la Révolution est venue, le chirurgien séculier acheta la pharmacie, il a rendu de grands services dans le pays et s'est fait une grande réputation par sa charité et son talent ; on accourait à lui de toutes parts. Quand je suis arrivé à la Trappe, après 25 ans d'absence, je l'ai trouvé mourant, il m'a rendu par son testament la pharmacie qu'il avait achetée de la nation. »

» J'ai cru que dans une pareille circonstance, il était convenable de faire ce que je pouvais pour continuer les mêmes services qu'il rendait et ne pas faire crier le peuple contre nous. J'ai permis que nos méde-

cins ou chirurgiens donnassent leurs soins aux femmes comme aux hommes, afin de continuer la même bonne œuvre qu'auparavant.

» Il semble que la Providence ait voulu aider cette détermination. Elle nous a envoyé un des habiles médecins de Paris qui s'est fait religieux. Bientôt sa réputation s'est étendue au loin, et on s'est empressé de tous côtés de venir le consulter.

» Si j'ai montré quelque opposition à la demande de Monseigneur, ce n'a été, je le répète, que pour éviter le mauvais effet que cela ferait dans tout le pays contre sa Grandeur, et en cela, je sacrifiais mes intérêts aux siens ; car cette défense de sa part était pour moi, auprès de bien des gens, une justification parfaite de toutes les autres difficultés qu'il me faisait. Mais quand j'ai vu que Monseigneur insistait, et qu'il pourrait me reprocher de vouloir m'opposer à une chose, qui, en elle-même, était selon les règles, *je me suis conformé à ses intentions*.

» C'est à Votre Excellence à voir, si dans un temps comme celui-ci, où l'on cherche tant à soulever le peuple contre le clergé et *à faire regarder les maisons religieuses comme inutiles*, il ne faudrait pas chercher à le satisfaire dans une chose comme celle-là, où, après tout, on pourrait prendre des précautions pour éviter tout inconvénient. »

3° D. — La visite Épiscopale des deux monastères [1].

R. — « Je la verrai avec plaisir, et même serai le premier à la désirer et à la demander, si elle est faite pour nous porter à l'exacte observance de nos Règles et à une soumission entière et parfaite envers les Supérieurs.

» Mais si au contraire elle a un effet tout opposé, si elle met la division dans la maison, de manière que l'on dise : Moi je suis pour le sentiment de Monseigneur, et moi pour celui du R. P. Abbé, auquel j'ai fait vœu d'obéissance ; si les Religieux en deviennent alors moins soumis, moins obéissants envers leurs Supérieurs locaux, je me croirai obligé pour les mettre à l'abri d'un si grand danger et les empêcher de manquer à leur vœu d'obéissance, de les placer dans d'autres monastères et de supprimer celui-là ; j'en préviens sa Grandeur. Elle doit donc penser que la fonction d'un Évêque, en pareille circonstance, est moins de se faire obéir que de veiller à ce que les Religieux obéissent à leur Abbé et accomplissent fidèlement leurs vœux, surtout dans la règle de saint Benoit que nous suivons, où tout est fondé sur l'obéissance, surtout selon les instructions que M. l'Abbé de

1 La Trappe et Notre-Dame-des-Forges.

Rancé nous a laissées et pour lesquelles nous conservons tant de respect, surtout d'après les exemples que nous ont laissés les Pères du désert, et auxquels nous devons, selon notre sainte règle, avoir soin de conformer nos sentiments et notre conduite. »

4° D. — La clôture plus sévère des couvents de filles, même pour leur Abbé, telle qu'elle est réglée par les saints canons.

R. — « Monseigneur *ne nous demande point assez, parce que la Régularité de la clôture est observée dans notre Réforme plus strictement encore que ne le prescrivent les saints canons.*

» 1° Il y a non-seulement des grilles dans tous les parloirs, mais même des rideaux par derrière, qui ne s'ouvrent jamais, ni pour le P. Abbé ni pour tout autre, mais seulement quand il se présente quelque postulante, pour pouvoir mieux juger par son extérieur de sa vocation, et pour les parents des jeunes pensionnaires, afin qu'ils puissent reconnaître l'état de leur santé.

» 2° Personne n'y entre que dans une absolue nécessité et avec la permission du P. Abbé. Voici ce qu'il observe lui-même : s'il a besoin d'y entrer pour voir une malade qui ne peut venir ni au parloir, ni au confessional, la supérieure avec une autre religieuse viennent lui ouvrir la porte, le conduisent toutes les deux à l'infirmerie, attendent qu'il ait terminé et le ramènent à la porte extérieure qu'elles referment sur lui. Que peut demander de plus sa Grandeur ?

» C'est donc *avec peine qu'on remarque* dans la demande de Monseigneur une manière de s'exprimer qui tendrait à faire croire que les entrées du P. Abbé chez les religieuses ne se font pas d'une manière régulière ; *c'est une personnalité et une prévention qui l'affligent.* »

5° D. — La libre communication épistolaire des moines et des religieuses avec l'Évêque pour leurs besoins spirituels.

R. — « Cela ne doit pas souffrir de difficultés, quand un Religieux ou une Religieuse le demande ; mais aller leur annoncer cela en public, comme une chose qu'ils pourront faire habituellement, ce serait introduire deux gouvernements dans la maison et par conséquent la division. Ce serait d'ailleurs vouloir gouverner en détail, quoique éloigné, et à la place du Supérieur local qui connait bien mieux les sujets, leur caractère et leurs faiblesses, et qui est toujours prêt pour les soutenir. Le Concile de Trente dit bien qu'il *surveillera le gouvernement*, mais non pas qu'il gouvernera, ce qui est impossible. »

« L'examen des Novices pour la prise d'habit et avant la profession religieuse.

« Quant à l'examen des novices, le Concile de Trente est formel. Mais nous pensons que quand Mgr l'Évêque ne peut pas le faire lui-même, il conviendrait du moins que ce fut un Religieux à qui Mgr l'Évêque donnât la commission de faire cet examen, plutôt qu'à des prêtres qui ne connaissent pas notre état, qui quelquefois ne l'aiment pas et seraient plus enclins à détourner les Novices qu'à les encourager, parce qu'ils aimeraient mieux en faire des sœurs des Écoles ou des sœurs hospitalières, malgré ce qu'a dit notre divin Sauveur: *Maria optimam partem elegit*, ou parce qu'ils seraient sollicités à cela par les parents. C'est ce que nous voyons tous les jours. D'ailleurs nous sommes plus intéressés que personne à n'admettre que de bonnes vocations, et n'exigeant pas de dot, il n'est pas à craindre que nous cherchions à attirer celles même qui ne sont pas bien appelées, par esprit de cupidité ; ce que le saint Concile a voulu principalement éviter.

« Mais en même temps que nous nous faisons un devoir sacré de reconnaître l'autorité du saint Concile de Trente pour cet article, nous prierons Mgr l'Évêque de vouloir bien aussi reconnaître le même saint Concile, lorsque en nous otant le pouvoir de conférer le sous-diaconat, il a cru sage et convenable de nous laisser au moins le pouvoir de conférer la tonsure et les quatre moindres ; ce que Monseigneur a quelque peine à admettre. »

6° D. — La déclaration de tous les biens achetés sous le nom du P. Abbé ou de tout autre avec les deniers provenant des quêtes faites pour le Monastère.

R. — « Nous n'éprouvons aucune opposition à cet article, si l'on ne veut qu'une simple déclaration. Mais si l'on demande quelque reconnaissance et signature qui pourrait donner l'idée au gouvernement de s'emparer dans un moment de trouble et nuire au droit d'une simple propriété, qui est, dans l'état actuel, notre seule défense, notre seule assurance, c'est différent ; parce que ce serait nous exposer à nous voir ravir un jour ce que nous devons conserver avec soin pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu. »

7° D. — Le Compte exact des recettes et dépenses quelconques.

R. — « Nous consentons volontiers à cet article pour l'avenir, mais non pour le passé, parce que autre chose est de tenir ses registres pour s'en rendre un compte fidèle et exact, où rien ne soit omis, comme le

demande Mgr l'Evêque de Séez. D'ailleurs un règlement nouveau ne peut avoir un effet rétroactif.

» Du reste, je ne refuse pas de faire connaître à Monseigneur en gros et en général ce que nous avons reçu et dépensé pour le passé, et même je le juge nécessaire pour que sa Grandeur voie et connaisse combien il est impossible que nous vivions avec nos seuls revenus. Mais je ne veux pas m'obliger à garantir l'exactitude parfaite de ces comptes, parce que je sais qu'il y a beaucoup de choses d'oubliées. Cela prouve au reste combien je me crois obligé consciencieusement, et je veux sincèrement remplir l'intention de Monseigneur à cet égard pour l'avenir. »

8e D. — La cessation entière de toute quête, et la clôture de tous les Religieux de l'Ordre dont plusieurs se sont pervertis par la liberté que le P. Abbé leur a donnée de sortir sous ce pretexte.

R. — « Cet article me parait impossible, à moins que Monseigneur ne veuille se charger de fournir aux besoins de la Communauté. Certainement je désirerais plus que Monseigneur que nous puissions nous passer de chercher des secours au dehors ; ce serait bien plus agréable pour nous. Mais n'ayant que deux mille francs environ de revenu net et liquide pour quatre-vingts personnes, plus ou moins, ce qui fait à peu près un sol, un liard et un demi-denier pour chacun, comment pourrions-nous nous passer de secours étrangers ? Ne vaudrait-il pas mieux dire alors franchement que Monseigneur est bien aise de nous voir partir ? Nous nous arrangerions alors en conséquence.

» Quant à ce que dit Monseigneur que plusieurs des religieux se sont dérangés dans cette fonction ; je n'en connais qu'un, et encore était-ce un religieux qui était extrêmement attaqué des nerfs, et que j'avais cru gagner en compatissant à son infirmité et en lui procurant ce petit soulagement à ses maux. D'ailleurs je pourrais dire que s'il n'est pas revenu, il a peut-être été assassiné, ou a péri de quelque autre manière. Mais au contraire tous ceux que j'ai envoyés, ont extrêmement édifié partout où ils ont passé, et il y en a qui ont fait pour le salut des âmes des biens considérables qui subsistent encore.

» Il ne faut pas que Monseigneur confonde ceux que j'ai envoyés avec certains escrocs qui, voulant profiter de la réputation de la Trappe, vont faire des quêtes en son nom et qui joignent toujours à leur friponnerie une hypocrisie qui, mal contenue, finit tôt ou tard par des scandales ; comme d'autres fripons quêtent faussement pour le Saint-Bernard ou pour des établissements de Charité à Paris. »

9° D. — Que le P. Abbé ne prenne plus le titre d'Abbé de l'ancien ni du nouveau monastère de la Trappe, jusqu'à ce que, par une nouvelle Bulle, le Pape lui en ait donné le titre, ou que je le lui aie donné moi-même, après l'érection de cette maison en Abbaye.

R. — « Le P. Augustin a pris ce nom d'Abbé de l'ancien Monastère de la Trappe sans prétention. Mais parce que les Supérieurs des autres maisons prenaient aussi le nom d'*Abbés de la Trappe*, et que M. le Comte de Héricy, Maire de la commune de la Trappe, voulait se plaindre et susciter des affaires aux autres Supérieurs pour les empêcher de prendre ce nom, alors pour remédier à cela et éviter la confusion, il a ajouté à ce nom d'Abbé de la Trappe que tout le monde lui a toujours donné, celui d'Abbé de l'ancienne maison de la Trappe, voilà l'origine toute simple de cette dénomination.

» Du reste, qui est-ce qui portera le nom d'Abbé de la Trappe, si ce n'est le P. Augustin, lui qui a procuré aux autres la conservation de l'Ordre ; qui est sorti de la Trappe à la tête de ses religieux ; lui qui est le Père médiat ou immédiat de toutes les autres maisons de la Trappe, c'est-à-dire, qui a formé par lui-même ou par ceux qu'il avait envoyés ailleurs, tous les autres monastères de la Trappe, et qui y est établi avec ses religieux. S'il n'est pas Abbé de la Trappe, il n'y en a donc pas? Quand il ne voudrait pas prendre ce nom, tout le monde ne le lui donnerait-il pas?

» Mais s'il ne doit pas porter le nom d'Abbé de la Trappe, quel nom veut-on qu'il porte? Celui d'Abbé de la Val-Sainte? Mais cette Abbaye n'existe plus, puisque par la permission du Saint Siége elle a été vendue.

» Le P. Antoine s'appelle bien Abbé de la Meilleray, quoique cette maison n'ait pas pas été érigée de nouveau en Abbaye. Mgr l'Évêque de Séez lui en donne bien le nom et le titre sans difficulté. Pourquoi trouve-t-il mauvais que le P. Augustin prenne le nom d'Abbé de la Trappe, lui qui a bien plus de titres pour cela que le P. Antoine n'en peut avoir pour prendre celui d'Abbé de la Meilleray, puisqu'il n'y a jamais été auparavant? C'est ce qu'on peut se demander avec étonnement. M. l'Abbé de Clairvaux s'appelle bien encore l'Abbé de Clairvaux, quoique cette Abbaye soit détruite, qu'elle ne lui appartienne pas, et qu'il ne l'habite pas. »

Nota. — Le 7° article n'est demandé que jusqu'à ce que les différentes maisons de cette Réforme aient, dans des Chapitres généraux, nommé des Visiteurs de monastères, ce qui est très urgent pour mettre un terme aux voyages du R. P. Abbé.

R.— « Mgr l'Évêque de Séez confond ici le régime de gouvernement des Franciscains avec celui de l'Ordre de Citeaux. Mais il est bien différent. Ce qui est le fondement du gouvernement de ce dernier, c'est la CHARTE de CHARITÉ, louée et recommandée par tant de Souverains Pontifes. Et d'après la Charte de Charité, personne ne peut ôter à celui qui a formé un nouveau monastère le pouvoir et l'obligation de le visiter. C'est son droit naturel. Il n'y a que le Souverain-Pontife qui le puisse parce qu'il peut tout. »

N° 9.

RAISONS QUI M'OBLIGENT A QUITTER L'ANCIENNE MAISON DE LA TRAPPE, POUR UN TEMPS, MALGRÉ LE SCANDALE QUI PEUT EN RESULTER.

« Je garde depuis longtemps le silence, s'écrie-t-il, afin d'éviter le scandale, et depuis plusieurs années je consens à paraître répréhensible, plutôt que de parler et de faire connaître d'où viennent tous les torts, aimant mieux nuire à ma réputation qu'à celle de l'Evêque de Séez. Mais cependant cette disposition, quelque louable qu'elle soit, doit avoir des bornes; et si la gloire de Dieu en souffre, il n'y a pas de doute que je sois obligé de faire connaître enfin la vérité. Car s'il m'est permis de sacrifier mon bonneur, il ne me doit pas l'être de sacrifier celui de Dieu et de la religion. Voici donc les raisons qui m'engagent de céder à l'orage et de quitter pour un temps la Trappe, en esprit de paix.

» I. — Si c'est un mal bien déplorable que le scandale de cette division, il faut donc prendre le moyen de le faire cesser au plus tôt, et encore plus d'empêcher qu'il se renouvelle jamais. Or, si nous restions dans le diocèse de Séez, Monseigneur étant mal prévenu, comme il l'est, et ne revenant jamais de ses préventions, ne voulant même pas écouter ni croire ce qu'on lui dit pour l'en faire revenir, ce scandale ne finirait point, et même se renouvellerait à chaque instant. Il vaut donc mieux terminer la chose tout de suite en se retirant pour un temps, afin qu'il n'en soit plus question, et que tout cela tombant dans l'oubli, le scandale cesse peu à peu.

» II. — Mgr l'Évêque de Séez voulant gouverner de son côté, même en

détail, ce qu'aucun Évêque n'a jamais voulu faire, et ce que le Concile de Trente a désapprouvé [1], et non-seulement en détail, mais indépendamment de l'Abbé, en s'adressant aux Religieux par des lettres particulières plutôt qu'à lui ; et non-seulement indépendamment de l'Abbé, mais contre l'Abbé, en parlant aux Religieux à son désavantage, en leur donnant des pouvoirs contraires aux desseins qu'il peut avoir sur eux [2], il est impossible que la division ne se glisse bien vite dans la maison, parce que l'un dira : moi je suis pour le R. P. Abbé à qui j'ai fait vœu d'obéissance, et l'autre dira : et moi je suis pour Mgr l'Évêque auquel le R. P. Abbé est obligé lui-même d'obéir ; ne faisant pas attention que des Religieux ne doivent obéissance à leur Évêque que quand il parle pour les porter à l'observance de leurs règles, et non pas quand il détruit un point aussi essentiel, aussi fondamental que celui de l'obéissance due à l'Abbé et aux autres Supérieurs qui commandent en son nom. Or cette division dans une maison telle que la nôtre serait bien le pire de tous les scandales, et aurait le plus funeste effet pour toutes les autres qui en sont sorties. Il ne faut donc pas s'y exposer, d'autant plus que je suis certain qu'elle arriverait infailliblement avant très peu de temps ; et que d'un autre côté les maisons religieuses n'étant pas reconnues en France par le gouvernement, nous n'avons aucune obligation de rester dans un diocèse plutôt que dans un autre, et nous pouvons choisir celui où nous pourrons davantage faire le bien, si l'on veut nous y recevoir.

» III. — Si Mgr l'Évêque de Séez ne travaille que pour la destruction du bon ordre, quand même ce serait sans le vouloir, comme j'aime à me le persuader, il n'y a aucun doute qu'il ne soit très à propos de quitter son diocèse. Or non-seulement il y introduirait dans peu le trouble et la division, mais déjà il a fait tout ce qu'il faut pour anéantir la subordination et la soumission, en tâchant d'inspirer aux Religieux tout le mépris

1 Quelques Évêques du Concile de Trente étant d'avis de se rendre entièrement les maîtres dans les monastères, la chose fut agitée ; mais le saint Concile décida qu'on laisserait les monastères et les religieux sous la main des Supérieurs Réguliers, et que les Évêques auraient seulement la surveillance : ce qui est bien différent de gouverner en détail, comme voudrait faire Mgr l'Évêque de Séez. (*Note de Dom Augustin*).

2 Mgr l'Évêque de Séez pour mortifier le R. P. Abbé a donné au P. Prieur le pouvoir d'approuver pour la confession les religieux qu'il voudrait ; de façon que si le P. Prieur n'avait pas été un Religieux aussi soumis et aussi saint qu'il est, il aurait pu approuver un Religieux que l'Abbé n'aurait pas jugé capable de confesser Quel désordre ! (*Note de Dom Augustin*).

possible pour celui qui les gouverne ; leur disant, en parlant de lui, de prier *pour ce pauvre misérable*, (c'est son terme favori, et quoique je ne puisse pas disconvenir qu'il ne soit très véritable, est-il convenable vis-à-vis des inférieurs ?) ; en leur faisant part de tous ses soupçons et des soupçons les plus injustes qu'il a formés sur son compte ; et employant des réticences qui en disent mille fois plus que ne pourraient faire la parole et les expressions les plus fortes, comme par exemple, qu'il n'était pas temps de tout dire ce qu'il savait sur mon compte, mais qu'il le dirait plus tard : de façon que chacun pouvait dire : qu'est-ce qu'il y a donc là ? se livrer à son imagination, et après avoir bien pensé, bien supposé, croire n'en pas prévoir assez. Et c'est à des Religieuses qu'il parlait de la sorte ! c'est-à-dire à des femmes dont l'imagination est ordinairement si ardente ; enfin, en me comparant à Luther ! et c'est dans ses lettres que j'ai entre les mains, et des lettres adressées à nos propres Religieux, qu'il s'exprime ainsi. Quand on est capable de s'emporter dans de tels excès, quelle confiance peut-on mériter auprès des Esprits sages ? s'il me croit coupable, pourquoi ne m'en donne-t-il pas des preuves pour me convaincre ? et s'il n'en a pas, comment peut-il chercher à m'enlever ma réputation qui est un bien si précieux et si nécessaire pour moi auprès de mes Religieux ?

« IV.— Pour cette même raison, nous ne pourrions désormais rester dans le diocèse de Mgr l'Évêque de Séez, qu'autant que sa Grandeur voudrait bien réparer les torts qu'elle a faits à notre réputation, et pour cela reconnaître au moins qu'elle a été trompée : autrement ce serait, de notre part, avouer et reconnaître la vérité de tous les reproches qu'elle a pu nous faire. Et quel scandale si tout ce qu'elle a dit de nous pouvait passer pour véritable ! L'Esprit-Saint nous recommande d'avoir soin de notre réputation, *cura de bono nomine*, les SS. Docteurs de l'Église disent qu'un Chrétien, et par conséquent bien davantage, un prêtre, un religieux et surtout un religieux de la Trappe, doit être plus jaloux de l'intégrité de sa foi qu'une Vierge de celle de sa pureté. Comment donc pouvoir s'entendre comparer à Luther, sans se croire obligé de réclamer ? Ce serait bien alors qu'on montrerait son peu d'attachement à l'Église et à la foi toute entière. Et Mgr de Séez, au lieu de vouloir nous rendre justice, se confirme au contraire de plus en plus dans ses idées ; répand dans le public qu'il a remporté *pleine victoire à Rome* sur tous les points, *sans cependant pouvoir rien montrer ;* et par conséquent que tout ce qu'il a

dit est véritable, et cherche de plus en plus à nous faire passer pour rebelle au Saint-Siége. Quel scandale ! n'en est-ce pas le comble ? et pouvons-nous rien faire de mieux que de nous retirer au plus tôt de son diocèse ?

» V. — Nous sommes bien obligés, mais c'est alors Mgr l'Évêque de Séez qui nous y force, nous sommes bien obligés, dis-je, de quitter la Trappe, s'il est impossible de vivre avec sa Grandeur en bonne intelligence. Or, quand je lui expose mes raisons avec toute la force qu'il me semble qu'elles méritent, il s'écrie que je manque au respect dû à sa dignité ; et quand je cherche à m'exprimer avec plus de douceur pour le bien de la paix, au lieu de m'accueillir avec bonté comme un père, et de m'encourager à revenir, puisqu'il croit que je me suis écarté ; il me répond qu'il voit bien que je suis bourrelé par les remords de ma conscience, comme pour insulter à mon repentir, s'il existait. Mais il me semble que quand je serais au moment de la mort, je ne devrais pas agir différemment. Que faire donc ? Et comment traiter avec un Prélat de ce caractère ?.... Dans une autre de ses lettres, il s'est plaint à moi de la manière dont nous l'avions reçu, lorsqu'il était venu nous visiter, quoique toute la Communauté eût été au devant de lui en procession, avec le même cérémonial que notre Rituel nous prescrit pour la réception d'un Cardinal, et même d'un légat *à latere*. Que dire ? que penser d'un tel reproche ?

» VI. — Mais ce qui m'a surtout déterminé à prendre ce parti, c'est cette réflexion si naturelle : Si Mgr l'Évêque de Séez fait tant de choses pour arriver à son but, malgré toutes mes représentations et ma résistance, que ne fera-t-il pas à ma mort, qui, selon les lois de la nature, doit arriver bien avant la sienne ? ne bouleversera-t-il pas tout à son gré, puisqu'il ne trouvera plus d'opposition ? et le mal ne sera-t-il pas sans remède ?

» VII. — Quand nous ne quitterions pas la Trappe, elle se détruirait à présent elle-même. Car qui est-ce qui voudrait y rester désormais dans le trouble et la division ? puisque déjà plusieurs demandent à en sortir, et même me pressent de les placer ailleurs, à cause de ces troubles, quoiqu'ils ne fassent que de commencer.

» VIII. — On peut dire bien plus que tout cela : car on peut assurer déjà qu'il est physiquement impossible que la maison subsiste, du moment où Monseigneur s'oppose à ce que l'on cherche des moyens pour la faire subsister, puisque nous n'avons que deux mille francs de revenu net ; ce qui ne peut pas entretenir seulement dix personnes. Quelle communauté !

et quand on aura pris quatre ou cinq frères pour le service et les emplois indispensables de la maison, comme le portier, le jardinier, le cuisinier, le boulanger, le maître ouvrier, etc., etc., combien en restera-t-il pour chanter l'office et pour le service divin?

» IX.—Bien plus encore, quand Monseigneur se rétracterait sur ce point, quels secours pourrait-on trouver, maintenant que Sa Grandeur a monté les esprits contre nous? et qui est-ce d'entre nous qui voudrait seulement en aller faire la demande pour ne recevoir que de mauvais compliments? Ainsi ce n'est pas nous qui détruisons la maison ; mais c'est Monseigneur qui l'a déjà détruite.

X. — Quand nous voudrions et pourrions surmonter toutes ces impossibilités, ne nous force-t-on pas de nous retirer par la manière dont on agit en ce moment avec nous, en violant les lois de l'honnêteté et de la justice, pour nous refuser des passe-ports ; ou, quand on est obligé d'en donner, en le faisant avec insulte et outrage ; c'est-à-dire en y mettant cette apostille qu'on ne met que dans les passe-ports des malfaiteurs ou des gens suspects : *avec injonction à eux de ne point s'écarter de leur route*. Et c'est Mgr de Séez qui était présent lorsqu'on a délivré les dits passe-ports, qui a fait mettre cette belle clause! que dire de plus? et que penser pour l'avenir?

» Maintenant deux choses seulement peuvent combattre ces raisons : ou la crainte de manquer à la décision de Rome, s'il y en a une ; ou celle de paraître seulement y manquer.

» Mais 1° S'il y a une décision de Rome, qu'on la montre. Puis-je m'y conformer, si on ne veut pas me faire connaître ce qu'elle renferme? Et tant qu'on ne voudra pas me la faire voir, ne dois-je pas croire qu'il n'y en a point, ou qu'elle n'est pas telle qu'on la dit [1]?

» Outre cela, nous ne manquerions à la décision de Rome, qu'autant que N. S. P. le Pape nous enjoindrait de rester dans le local de la Trappe. Or je suis certain et assuré qu'il ne l'a pas fait, et même qu'il ne le fera pas dans les circonstances où nous nous trouvons. Au reste, s'il le faisait, personne, avec la grâce de Dieu, ne pourrait m'en arracher, et je serais prêt à mourir sur la place. Mais cela n'étant pas, et Sa Sainteté se bornant tout au plus à déclarer, quand Elle répondra, que nous devons,

1 Monseigneur avoue maintenant qu'il n'y a point de réponse de Rome, et qu'il ne sait pas quand il y en aura. C'est ainsi qu'il s'est exprimé à un de nos religieux qui a été le voir à Séez, le 30 mai 1823. (*Note de Dom Augustin*).



dans les circonstances présentes, être dépendants de l'Ordinaire (ce dont j'ai toujours été convaincu, et ce que je n'ai jamais refusé de faire) nous ne désobéissons pas à Sa Sainteté ; mais au contraire nous lui donnons une preuve de la plus parfaite soumission, en choisissant des Évêques à l'égard desquels nous puissions faire plus parfaitement ce qu'elle nous commande ; c'est-à-dire auxquels nous puissions rendre une obéissance plus fidèle ; et ce choix ne peut pas assurément nous être interdit.

» Mais 2° il est vrai qu'il faudrait même tacher de ne pas paraître désobéir, pour la bonne édification. C'est ce que nous ferons encore en nous retirant sous des Évêques qui respectent nos règles, avec qui nous puissions nous entendre pour faire le bien, et auxquels nous puissions rendre l'obéissance la plus parfaite. Car nous pourrons dire alors : voyez si nous ne respectons pas les décisions de Rome, et si en vertu de cette décision nous ne sommes pas parfaitement soumis à nos Évêques ; demandez-leur s'ils font quelque plainte de nous à cet égard. Mais c'est ce que nous ne pourrons jamais faire ni dire dans le diocèse de Séez pour les raisons ci-dessus.

» Si après tout cela et malgré tout cela, il se trouve encore quelqu'un assez injuste pour se scandaliser de notre conduite, il faudra nous consoler en pensant que nous avons au moins choisi le moindre scandale de tous, et que c'était tout ce que nous pouvions faire de mieux dans la circonstance. Il faudra tacher de les détromper dans un esprit de paix, de douceur et de charité, en ménageant le plus que nous pourrons, comme nous avons fait jusqu'à présent, la réputation de Mgr ; et si nous ne pouvons pas y réussir, s'ils ne veulent pas ouvrir les yeux, il faudra les plaindre, il faudra prier pour eux. »

N° 10.

Lettres de Confirmation de Dom Orsise.

Nos D. Nivardus Maria Fassini Dei gratiâ, Abbas S[ti] Bernardi ad Thermas Diocletianas de Urbe, et sacri Cisterciensis Ordinis Præses Generalis,

Charissimo nobis in Christo Filio D. Orsise Carayon, Priori claustrali Ven. Monasterii Sanctæ Mariæ de Aquabellâ, Diœcesis Valentinensis et S. N. Cisterciensis Ordinis Observantiæ strictioris Sanctæ Mariæ de Trappâ, salutem in Domino.

Cùm tu, dilecte Fili, Monasterio prædicto cum timore Dei laudabiliter præfueris, atque Monachos tibi commissos, humanè et peramanter rexeris et composueris, ipsi conversationem tuam in Deum piam et sanctam, ac in seipsos blandam, atque morigeram perspectam habentes, propter demissionem D. Stephani, 94 annos nati, plenis ferè suffragiis, Te in Abbatem suum elegerunt, die trigesimâ primâ mensis Octobris proximè elapsi. Hæc autem omnia non solum nota Nobis esse voluerunt per publicum instrumentum, quod præsentibus R^{mo} P. Abbate de Trappâ, Vicario Generali, et Monachis omnibus confectum fuit, sed humiliter etiam supplicarunt, pro obtinendâ regulari nostrâ confirmatione, et canonicâ Institutione. Nos igitur utentes facultatibus Nobis concessis à Sum. P. Pio, Papa VIII, Fel. Rec. ad omnes Monachos Strictioris Observantiæ, et per S. Congregationem Episcoporum et Regularium postmodum innovatis et confirmatis, Te canonicè jàm electum à Monachis, in verum, unicum et solum et actualem Abbatem Ven. Abbatiæ Beatæ Mariæ de Trappâ Aquabellæ, Diœcesis Valentinensis, agnoscimus, approbamus et confirmamus, ac quatenùs opus fuerit, de novo eligimus et creamus, ac plenam et omnigenam Tibi Abbatialem Dignitatem et Jurisdictionem in eâdem Abbatiâ conferimus, decernentes insuper ut ab omnibus pro vero et legitimo Abbate supradictæ Abbatiæ et omnium adnexorum haberi et revereri debeas, et omnibus et singulis Privilegiis, Honoribus et prærogativis gaudeas et potiaris, quibus alii Abbates nostri ex Summorum Pontificum concessione, ac præsertim Innocentii VIII, gaudent et potiuntur. Volumus autem, et in virtute Sanctæ Obedientiæ Tibi præcipimus, ut infrà annum (ab hac die decurrendum) ab Illmo et R^{mo} Ordinario tuo Episcopo Valentinensi humiliter petas et recipias Abbatialis Benedictionis munus, juxtà ritum S. Romanæ Ecclesiæ et sacri Ordinis nostri Rituale, sin minus ab usu Pontificalium suspensus remaneas, usque ad veram et realem susceptionem.

Datum Romæ, ex Monasterio nostro Sancti Bernardi ad Thermas Diocletianas, die 31 Novembris, anni M. D. C. C. C. X. X. X. V. I. I.

F. Nivardus Maria Tassini,
Abbas Generalis.

N° 11.

Notice biographique sur le R. P. Marie-Joseph, dans le monde baron de Géramb, par M. l'abbé Marie-Léandre Badiche,

(Extrait de la *Voix de la Vérité*, année 1848, Nos 337-364-383-390-393.)

I. Le baron de Géramb naquit à Lyon en 1772[1]. C'est lui qui nous l'apprend dans une lettre adressée au préfet de Laval. Son père, Julien-Ferdinand de Géramb, chevalier du Saint Empire, était un gentilhomme hongrois; sa mère était une demoiselle La Sausse, décédée à Lyon, le 21 février 1815. Le jeune de Géramb fut élevé en Allemagne. Son éducation fut en rapport avec la position de sa famille; son instruction fut également soignée sur quelques points; il apprit, par exemple, à peindre, à toucher le piano, etc. Nous disons franchement que nous doutons qu'elle ait été poussée bien loin dans les sciences et même les lettres. Il était destiné à la profession militaire et à vivre dans le grand monde; ceux qui l'ont connu savent comment il s'était formé au bon ton et aux manières que donne et que demande une condition telle que la sienne, et ce qu'il en avait conservé sous le scapulaire et sous la coule.

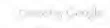
Il se maria en Hongrie et épousa sa cousine Thérèse, noble de Adda. En 1805, il commandait, comme colonel, un corps franc qui portait le nom de l'Impératrice Marie-Thérèse. En 1806, il fut élevé à la dignité de chambellan de l'Empereur d'Autriche. En 1807, il fut fait chevalier de Malte. En 1810, pendant la guerre de la Péninsule espagnole, il passa en qualité de Général au service de Ferdinand VII, sans cependant pour cela avoir quitté le service de l'Empereur d'Autriche. C'est sans doute peu de temps après que lui arriva cette affaire pénible avec ses créanciers en Angleterre, et dans laquelle il fit un acte d'énergie digne plutôt de la vie aventureuse d'un chevalier des anciens temps, que d'un baron et d'un général de nos jours. Il aurait, si le fait est vrai, barricadé sa demeure pour éviter une prise de corps, et, arborant un guidon portant cette devise : *Ma maison est ma citadelle*, il aurait soutenu le siége tout seul et

[1] Le baron de Géramb m'a dit lui-même qu'il n'était pas natif de Lyon. J'aurais à cet égard, quelques réflexions ou remarques à faire ici. Les bornes et le but d'un simple article ne les comportent point et ne les demandent pas.

avec succès, au grand plaisir et aux applaudissements des Anglais. Pour terminer et éviter une pareille scène, l'autorité civile le fit sortir du pays et rentrer sur le continent.

Nous disons, *si le fait est vrai*, car bonnement nous en doutons encore, et nous ne nous souvenons point des renseignements que nous avons pu prendre là-dessus auprès de celui qui y était le plus intéressé. Quoiqu'il en soit, vers la fin du temps de l'Empire, Bonaparte fit arrêter, sur un territoire neutre, le baron de Géramb et le fit conduire au donjon de Vincennes, où se trouvèrent alors, comme on sait, plusieurs personnages distingués, entre autres, M. de Boulogne, évêque de Troyes, le P. Fontana, Barnabite, et depuis Cardinal, etc., etc. Le nouveau prisonnier se vit donc en assez bonne compagnie, et ce fut là qu'un coup particulier de la grâce le convertit. Il fut à même de faire bien des réflexions, et il résolut de se donner tout à Dieu et à la pénitence, dès qu'il aurait recouvré la liberté. Les circonstances qui devaient la lui procurer n'entraient pas dans ses prévisions, du moins ne les croyait-il pas aussi proches. Lorsque les alliés approchèrent de la capitale, l'autorité craignait de voir prendre ses prisonniers du fort de Vincennes, et les fit transférer à la prison de la Force, rue Saint-Antoine. On peut juger de l'isolement, et en quelque sorte du secret où étaient tenus ces nobles malheureux par cette circonstance. Lorsque les prisonniers descendirent de voiture et entrèrent à la prison, un des prélats s'approcha du baron de Géramb et lui dit : *Les alliés sont tout près d'ici*. Le baron, qui ne connaissait point celui qui lui parlait ainsi, (M. de Boulogne, si je ne me trompe), car il était vêtu d'habits laïques, se contenta de répondre en lui-même : *Bon! il est fou celui-là!* Et pourtant il disait vrai ; et la liberté fut rendue aux prisonniers. Le baron de Géramb, fidèle à ses nouveaux sentiments, voulut non-seulement servir Dieu et sauver son âme ; mais, comme s'il eut toujours fallu quelque chose d'étrange à sa nature ou à son caractère, il résolut d'aller passer ses jours au couvent de Jérusalem, et en conséquence il prit une lettre de recommandation du prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères, etc., et le voilà parti. Cette pérégrination était, au reste, assez poétique et serait au goût de bien d'autres pénitents, qui, avec raison, n'y verraient rien de répréhensible, et y trouveraient un aliment à leur piété, à leur curiosité et à leur instruction.

Pendant qu'il séjournait à Lyon, il apprit par les feuilles publiques que dom Eugène(Bonhomme de la Prade) avait eu une audience de Louis



XVIII, qui lui avait permis d'établir les Trappistes en France. Cette circonstance fut pour le baron de Géramb comme le rayon d'une lumière nouvelle. Il abandonna son premier projet et prit le parti de se faire trappiste. Aussitôt, pour se mettre en relation avec Dom Eugène, qu'il ne connaissait point, il prit le parti de s'adresser au Curé de Saint-Roch de Paris, qu'il ne connaissait pas plus. M. Marduel, obligé de s'informer où était le R. Père, fut quelque temps sans répondre et fit à la fin la commission dont on l'avait chargé. Dom Eugène était abbé du monastère de Darfeld en Westphalie, première maison qui ait eu la faiblesse de montrer de l'ingratitude au Supérieur général Dom Augustin, et de rompre avec lui et avec sa réforme. Il emmena à Darfeld le baron de Géramb, qui y passa une année dans l'intention de venir habiter le monastère établi près de Laval. Une colonie de Trappistes, sortie de Darfeld, et grossie par quelques-uns des Religieux de la forêt de Senart, avait fondé le monastère du Porreingehard auquel elle voulut donner un nom nouveau choisissant entre celui de Port-Saint-Bernard et celui de Port-du-Salut, et préférant ce dernier sous lequel elle fut quelques années plus tard érigée en Abbaye. L'arrivée du baron de Géramb lui donna un nouvel éclat et redoublait la curiosité des étrangers, déjà saintement excitée par un établissement de ce genre à une pareille époque. Les journaux apprirent au monde étonné la résolution du nouveau converti.

Quand ce postulant quitta le monde il était veuf depuis quelques années, et le corps de sa femme décédée à Palerme, était déposé chez les religieuses capucines, en attendant qu'il fût transporté en Hongrie. De son mariage il avait eu six enfants, dont quatre vivaient encore, savoir : Édouard, officier dans les gardes nobles de l'Empereur de Russie ; Gustave, élève à l'école militaire, à Vienne ; Adelaïde, élevée chez les dames Ursulines, à Vienne ; et enfin la jeune Eugénie, qui était à Vienne chez sa tante, la baronne de Held. Cette dame qui avait de très grandes possessions en Hongrie, prenait soin des enfants de Ferdinand, qui ne pouvait donc, en renonçant au siècle, blesser en rien ou sa conscience, ou la susceptibilité du monde. Il lui restait aussi un frère Léopold, baron de Géramb, alors général en activité, chevalier des ordres de Marie-Thérèse, etc.

Il n'avait que quarante-quatre ans, une belle physionomie, une taille avantageuse ; savait presque toutes les langues de l'Europe ; la paix continentale, lui rendait sa liberté, sa famille dont il était séparé depuis si

longtemps,... et des espérances fondées, car il était connu de plusieurs princes, il avait vécu à la cour. Son sacrifice était donc un exemple frappant dans notre siècle, il le fit avec générosité et persévérance. Ce fut à cette époque que nous vîmes cet édifiant novice : nous étions bien jeune alors, et nous ne prévoyions pas l'intimité qui s'établirait plus tard entre lui et nous, dont il excitait à un si haut point la curiosité.

Dans un second article nous raconterons sa vie monastique et littéraire et ses *Épisodes*.

II. Après quinze mois de noviciat, le baron de Géramb, qui avait pris, avec l'habit religieux, le nom de frère Marie-Joseph, fit ses vœux solennels le 13 avril 1817. Il était entré au monastère le 12 février de l'année précédente. Dès qu'il fut dans cette sainte maison, il se livra à son zèle, ou, si l'on veut, à son ardeur pour la pénitence monastique, et même, autant que l'obéissance le lui permit, il alla au-delà des pratiques de ses confrères et des usages du couvent. En montrant aux étrangers les couches des Religieux (car les Trappistes n'ont pas de cellules, et ceux du Port-du-Salut n'avaient d'abord que de pauvres petits réduits divisés de ceux de leurs frères par des cloisons de toile), l'hôtelier avait bien soin de faire remarquer celle du frère Marie-Joseph, convenant, à cause du silence rigoureux gardé dans le dortoir avec les visiteurs, qu'à certains signes on la reconnaîtrait. Il frappait sur les planches recouvertes d'une toile, et on comprenait que le baron de Géramb couchait sur des ais, tandis que ses frères couchaient du moins sur une paillasse piquée. Son chevet était un morceau de bois. C'était ainsi qu'il cherchait le repos de la nuit après les journées de la Trappe, passées dans le travail des mains. Les autres ont pour boisson une chopine de cidre ; lui ne prenait que de l'eau. Chacun garde dans la maison le rang que lui donne la date de son entrée ; lui était toujours à la dernière stalle du chœur, après les jeunes profès. Il fut occupé comme tout le monde au travail manuel ; les supérieurs utilisèrent son talent pour orner de peintures, d'inscriptions, les pièces principales du monastère. Il n'y avait que quelques mois qu'il était profès, lorsque le préfet de Laval demanda au R. P. Abbé des renseignements sur l'ex-chambellan, religieux dans sa maison. Pour satisfaire à ce désir et pour obéir à son supérieur, le P. Marie-Joseph écrivit au préfet et lui envoya un petit cadeau de sa façon : c'était une tête de mort ! Dans cette lettre, le nouveau Religieux disait qu'il était connu de la duchesse de Berri et de la duchesse d'Orléans. Il les avait en effet connues à la Cour de Naples, et

l'Abbé du Port-du-Salut, ayant eu un jour audience de Louis XVIII et des princesses, la duchesse de Berri se rappela le baron de Géramb et en demanda des nouvelles.

L'église du monastère, assez vaste jadis, pour les chanoines de Porreingehard, toujours en petit nombre, parut trop petite et peu convenable aux trappistes du Port-du-Salut, dont le nombre croissait chaque année (les Religieux sont aujourd'hui près de quatre-vingts), on résolut de l'augmenter, et comme on n'avait pas l'argent nécessaire à la construction, on effectua cette résolution au moyen d'une quête faite dans le département et quelques localités voisines. On spécula sans doute sur un succès plus facile en chargeant de cette quête le baron de Géramb, qui s'en acquitta avec zèle, allant de porte en porte avec son habit monastique et dans la saison la plus rigoureuse. Je dirai naïvement que cette sortie prolongée était peut-être une occasion trop facile de dissipation pour un homme qui n'avait pas assez vieilli dans le silence et le recueillement du cloître. Je ne veux pas faire soupçonner que dans ses courses réitérées le P. de Géramb ait donné quelque scandale et perdu l'esprit de sa vocation ; mais l'impétuosité de son tempérament demandait qu'il eut sans cesse l'idée du chapitre et de la coulpe présente à l'esprit, sans cela il laissait croire facilement à tout le monde qu'il n'était pas encore bien façonné au silence perpétuel. A ce propos, nous rapporterons une parole du Cardinal de Chevreuse que nous croyons vraie, quoique nous ne l'ayons pas entendue. Le prélat qui n'était pas cardinal alors, disait au retour d'un voyage à l'abbaye du Port-du-Salut : « J'ai vu ce que je n'avais jamais vu» — « Qu'avez-vous donc vu, Monseigneur ? » — « J'ai vu un baril de poudre sous un capuchon » Il avait vu le P. de Géramb.

Vers 1826, les trappistes de Darfeld (N.-D. de l'Éternité) avaient quitté leurs monastères d'hommes et de femmes et s'étaient établis au diocèse de Strasbourg, près de Mulhouse, où leurs nouvelles maisons existent aujourd'hui sous le nom de Mont-des-Olives. Soit par affection pour les premiers compagnons de sa pénitence, soit peut-être par désir de changement, tentation qui pénètre quelquefois dans les cloîtres, le P. de Géramb demanda la permission de passer à ce nouveau monastère ; et il l'obtint. Muni de son obédience, il partit pour Laval, où il ne fut pas plutôt arrivé qu'il se repentit de sa démarche, et demanda à rester au Port-du-Salut. Il multiplia les missives près de l'Abbé pour obtenir cette faveur. L'Abbé tint ferme et il fallut au P. de Géramb se résigner à partir. Avant de quit-

ter Laval, il crut devoir imprimer et distribuer une circulaire dans laquelle il consignait sa reconnaissance pour les sympathies qu'il avait trouvées dans cette délicieuse contrée. En m'en envoyant un exemplaire, il m'écrivit une lettre spéciale qui commença notre correspondance ; nos rapports dataient d'une époque plus ancienne. Il était encore au monastère de Laval, quand il publia le premier opuscule qu'il avait composé depuis sa profession religieuse. Nous en parlerons tout à l'heure. Le P. de Géramb arriva donc au monastère du Mont-des-Olives, et y resta jusqu'à la révolution de juillet dans l'observance de sa règle, et ne parut en public que par deux ou trois lettres qu'il répandit ou inséra dans les journaux.

Après la révolution, l'anarchie qui régna dans l'administration de quelques départements et que le gouvernement ne réprimait guère, amena, comme on sait, le renversement des croix, le pillage des églises et l'expulsion des prêtres ! Deux monastères de trappistes furent surtout victimes du mauvais vouloir qui dominait alors, celui de Melleray en Bretagne, et précédemment celui du Mont-des-Olives, d'où les Religieux et les Religieuses furent expulsés par des gens sans droit et sans mission. Le P. de Géramb fut autorisé à se retirer au célèbre couvent de Saint-Urbain, que les radicaux suisses viennent de détruire. Au bout de quelque temps, voyant trop éloigné le moment où il pourrait rentrer avec ses frères dans le monastère de Mulhouse, il sentit fomenter toute l'ardeur qu'il avait éprouvée jadis de se rendre à Jérusalem. Muni de la bénédiction du Pape, des recommandations de la propagande, etc., il s'embarqua à Venise, en septembre 1831, et commença ce pieux pélerinage dont il a depuis fait l'histoire dans un ouvrage intéressant. Le 8 décembre il arriva à Jérusalem. Ses excursions furent nombreuses et instructives. Il visita Nazareth, Bethléem, le Calvaire, la montagne des Oliviers, Béthanie, les montagnes de la Judée, le Thabor, les rives du Jourdain et du lac de Tibériade, le mont Carmel, etc. Il parcourut l'Arabie, parvint au mont Sinaï, revint par l'Égypte et s'avança jusqu'à l'ancienne Thébaïde, si riche en souvenirs pour un solitaire. Il aurait oublié d'ajouter cette belle page à son pélerinage, s'il n'eut été décidé à cette excursion par un voyageur pieux et instruit, qu'il rencontra dans ces parages.

III. Le voyageur pieux et instruit dont nous venons de parler, était M. Destourmel, qui le détermina à remonter avec lui le cours du Nil, et il se forma entre ces deux hommes, dignes de se connaître, une liaison fort utile et surtout fort agréable à l'un et à l'autre. Le P. de



Géramb conservait le portrait de son ami, peint sous le costume oriental; je lui sais gré de l'empressement qu'il mit à me l'offrir et du sacrifice qu'il en fit en ma faveur. Partant d'Alexandrie[1], il passa par Malte et projetait de revenir en France par Naples et par Rome. La Providence déconcerta son plan ; il vint débarquer à Marseille, d'où il se rendit à l'Abbaye de Saint-Urbain, et y arriva le 21 décembre 1833.

Déjà ses frères avaient pu rentrer au monastère du Mont-des-Olives ; il aurait dû y retourner lui-même. L'idée d'aller à Rome ne pouvait lui sortir de l'esprit ; avant d'entreprendre ce nouveau voyage, il séjourna longtemps à Lyon, et y fit imprimer la relation de son voyage en Orient, dont nous allons parler aussi. Il était sans doute autorisé par son Abbé à cette prolongation de séjour hors du cloître, mais cette prolongation n'en fut pas moins blamée par les Trappistes, et le Vicaire-Général de leur Congrégation lui écrivit une lettre, sinon dure, au moins très forte, pour l'engager à rentrer dans son monastère, et me pria de m'exprimer dans le même sens, puisque j'avais à parler de la nouvelle publication dans le journal l'*Univers*. Mon devoir était de parler, non de l'auteur, mais du livre, je dus borner là ma critique. Enfin il partit pour Rome, et passa par Paris. Ce fut dans ce temps qu'il adressa à M. de Lamennais cette lettre qui fut rendue publique, et qui ne devait avoir aucun succès. Elle demeura sans réponse.

Le P. de Géramb n'était pas l'homme propre à convertir M. de Lamennais. Tant mieux pour lui, si en écrivant, il n'eut en vue que la gloire de Dieu et le salut d'une âme. Je ne lui aurais point conseillé de faire cette lettre, encore moins de la rendre publique. Le P. de Géramb arriva à Rome en janvier 1838, et y passa six mois. Tout le monde a su à quel point il captiva le Souverain Pontife, qui l'a toujours affectionné d'une manière particulière, l'a honoré au point de lui faire visite, et par une faveur inouïe, de l'admettre à sa table. Le premier privilège qu'il reçut fut un bref louangeur, où le Pape parlait de la haute naissance et des sacrifices édifiants du religieux. Il fut nommé Abbé IN PARTIBUS, et comme pour parvenir à la prélature, il faut nécessairement être ecclé-

1 Il était dans cette ville quand une escouade de Saint-Simoniens y arriva pour tenter fortune. Le bruit s'en répandit dans la localité, et le P. Gardien des Récollets, prenant le nom des arrivants pour celui d'une congrégation religieuse, mit dans une lettre qu'il écrivait dans le moment : *Voilà les bons frères de Saint-Simon qui viennent d'arriver.*

siastique, on le tonsura. Le peuple de Rome voyant la faveur dont il jouissait disait tout haut que le P. do Géramb serait un jour Cardinal, et le P. de Géramb n'était pas insensible à cette prophétie. Il reçut aussi ou porta le titre de Procureur-Général des Trappistes de France qui formaient alors une seule Congrégation et qui en furent un peu surpris, car ils ne lui avaient point donné de commission. Il revint à Paris au milieu de l'été, et dans les premières visites à ses amis il ne manqua pas de se montrer paré de ses anciennes décorations, relevées par la Croix Abbatiale, faite de bois, comme celle des autres, il est vrai, mais suspendue par un anneau d'or à un élégant cordon. La riche pierrerie qui ornait son doigt l'exposait à des oublis désagréables; car dans l'impétuosité de ses mouvements, il l'ôtait et la remettait, comme aurait fait un enfant, et je l'ai vu fort inquiet sur ce qu'il avait fait de cet anneau des jours de cérémonies.

L'année précédente il avait témoigné un grand éloignement d'aller à la cour. Cette année il fut moins difficile, il eut une audience qui dura près d'une heure avec les Princesses et avec Louis-Philippe. Celui-ci lui dit avoir fait jadis un voyage à la Trappe, et qu'alors tel religieux était prieur, tel autre cellérier et le P. de Géramb fut étonné, et je le fus aussi en l'apprenant, de cette mémoire fidèle dans un homme qui avait tant de choses pour la remplir. « Je croyais, lui dit le Prince, que vous étiez dispensé de vos vœux, que vous faisiez usage du gras. — Nullement, repartit le Père qui me l'a répété avec vivacité, qui a mission pour me dispenser de l'abstinence ? J'aimerais mieux quitter la Trappe. » Qu'on retienne ce propos. Pendant son séjour à Paris le R. Père logeait au séminaire des missions étrangères, et c'est là qu'il composa son *Voyage de la Trappe à Rome* que je vais énumérer parmi ses œuvres. Il était fort lié avec l'Internonce, etc., et une des maisons qu'il voyait le plus, était celle de M. Adrien Leclère. Il éprouva une inquiétude que je dois révéler ici. Le séjour de Rome et un peu du monde lui était à la fois agréable et pénible, il sentait bien que la Trappe lui convenait mieux. « Je ferai quelque chose qui vous étonnera, » me dit-il la dernière fois que je le vis lors de ce voyage, et sa résolution était de rentrer bientôt au Mont-des-Olives, où il avait dit au P. Pierre, son Abbé, de lui préparer une chambre.

Pendant son séjour, il reçut une visite à laquelle il ne s'attendait guère, sa sœur qu'il n'avait pas vue depuis sa sortie du monde vint le voir aux

missions. Cette dame habitait l'Angleterre et avait, si je ne me trompe, épousé un protestant dont elle avait eu plusieurs enfants. Le P. de Géramb ne me parut point enthousiasmé de cette rencontre, il parlait peu de sa famille et il n'avait pas vu son frère le Général depuis la paix continentale, quand il le rencontra à Milan, en allant à Jérusalem.

IV. Les dispositions des Trappistes à l'égard du P. de Géramb avaient été tout-à-fait modifiées, dès qu'ils avaient vu celles du Pape envers ce confrère et la haute estime dont il jouissait à Rome. Ils comprirent, et ils me l'avouèrent, que c'était un avantage à ménager. Les Abbés de la Congrégation étaient réunis pour le Chapitre annuel, quand le P. de Géramb se rendit à la Grande-Trappe au commencement de l'automne de l'année 1838. Il fut reçu avec distinction, on lui fit l'honneur d'un carreau au chœur, etc. En me racontant cette réception honorable et cette distinction à l'église, le bon Père ajoutait avec une naïveté qui ne me surprenait pas : « on me devait cela. »

Il passa encore deux ans à Rome et revint à Paris en 1840, où il resta plusieurs mois, logeant à l'hôtel du Bon-Lafontaine. Ce séjour prolongé en France fut occasionné par une maladie assez longue, sinon absolument dangereuse, dont il fut affligé. Elle fut néanmoins telle que, muni de la permission du Curé de Saint-Thomas-d'Aquin, je lui fis recevoir la sainte communion au commencement d'octobre, en présence du R. P. Abbé Vicaire-Général de l'Ordre. Le P. de Géramb ne portait pas son habit monastique à Paris, il le revêtit pour cette pieuse cérémonie. La Providence lui ménageait alors une nouvelle épreuve. Son fils officier supérieur au service de la Russie, et dont j'ai parlé au commencement de cette notice, fut blessé dans une expédition au pied du Caucase, et mourut. Madame la princesse de Gallitzin avait reçu cette triste nouvelle, et crut devoir charger le confesseur du Père de la lui apprendre. Je dus ménager le temps pour une communication si pénible, et ne pas prendre celui d'une convalescence. Une nouvelle lettre reçue chez M. Leclère, rompit les mesures que j'avais prises avec la princesse de Gallitzin, et apprit tout au P. de Géramb, qui accourut aussitôt pour m'en faire part, mais qui comprit facilement qu'il ne m'apprenait rien. « Vous le saviez donc, me dit-il ? » Et là-dessus il crut devoir me consulter sur les convenances, du moment ; j'admirai sa résignation, à laquelle eurent quelque part les dispositions naturelles, je l'avoue, mais où la religion était cependant le premier mobile.

J'ai cru devoir amener ce récit, que j'abrège beaucoup, pour dire à la fin la conduite édifiante qu'il tint alors, édifiante surtout, vu les dispositions de son caractère. Il se borna à faire une circulaire chrétienne, qu'il adressa aux communautés, afin d'obtenir des prières pour son fils.

Il avait été inquiété quelques semaines auparavant par une décision prise au Chapitre de la Trappe, laquelle était pourtant toute en sa faveur, mais il en ignorait les dispositions. Le R. P. Vicaire-Général (ou le P.Bernard) lui avait écrit qu'on allait mettre sa conscience tout à fait à l'aise. Il me communiqua cette nouvelle. Le sens qu'il y attachait l'impressionnait au point qu'il aurait voulu m'envoyer près des Pères du Chapitre. Je ne puis tout dire ici, mais, initié au secret des deux parts, je me borne à apprendre au lecteur qu'on donna au P. de Géramb une commission de Procureur de l'Ordre à Rome, dont il n'avait eu que le titre jusqu'alors. Il quitta Paris pendant l'hiver, et depuis il n'y est jamais revenu. Sa santé avait été, depuis plusieurs années, affaiblie par de longues et fréquentes maladies, à Rome ou dans les environs de cette ville, où il s'était concilié les plus honorables sympathies. Nous avons vu comment il était aimé du Pape ; j'en pourrais citer vingt preuves ; je ne veux pas omettre une des premières marques qu'il en avait reçues. Le P. de Géramb, dans un pélerinage à la grotte de Saint-Benoit, courut un danger, sur le penchant d'un précipice, tel que les paysans du quartier, jugeant qu'il n'avait pu y échapper que par miracle, plantèrent une croix au lieu même de l'accident. Le Pape pour consacrer ce souvenir, donna au pélerin de retour à Rome, une médaille fort bien frappée, et portant d'un côté la figure du Souverain-Pontife, de l'autre Saint-Maur dont Grégoire XVI portait le nom aux Camaldules. Je conserve précieusement ce souvenir d'amitié.

La longueur de cette notice ne nous laisse presque plus d'espace à consacrer à l'homme de lettres. Cette qualification ne convient peut-être pas absolument au P. de Géramb, nonobstant le nombre de ses ouvrages, qui, à l'exception de deux ou trois, ne conserveront pas longtemps sa mémoire. En voici au reste la nomenclature. Il avait paru sous son nom, lorsqu'il était encore en Angleterre, si je ne me trompe, un recueil de lettres que je n'ai point vu, mais dont la *Biographie du clergé contemporain* comparait le style à celui de M. de Chateaubriant, ni plus ni moins. Depuis son entrée en religion, il a publié : *Aspirations aux sacrées plaies*

de Notre-Seigneur Jésus-Christ[1]. Cet opuscule peu important a eu, depuis 1826, sept ou huit éditions. — *L'Unique chose nécessaire*, in-12, deux ou trois éditions. — *L'Éternité s'avance et nous n'y pensons pas*, in-12, deux ou trois éditions. — *Litanies en l'honneur de Jésus-Christ souffrant, etc.*, grand in-18. — *Litanies pour une bonne mort*, in-18. — *Jésus crucifié*, grand in-18. — *Marie au pied de la Croix*, grand in-18, deux ou trois éditions. — *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie*, in-12, cinq ou six éditions. Ce volume révèle plusieurs traits de la vie du P. de Géramb, et prouve qu'il a toujours été meilleur que ne le fait supposer le mot important de conversion dont on se sert en parlant de sa retraite du monde. — *Pèlerinages à Jérusalem et au mont Sinaï, etc.*, in-8°, trois tomes peu volumineux, qui ont été et seront souvent réimprimés. C'est ce que le P. de Géramb a fait de mieux et qui maintiendra son nom au rang de celui des auteurs. On l'a aussi donné dans le format in-12. Le pieux pèlerin me témoigna plus d'une fois la peine que lui causait la légère critique que j'en avais faite dans l'*Univers*. — *Voyage de la Trappe à Rome*[2], in-8° et in-12. — *Une journée consacrée à Marie*, in-18. — *Au tombeau de mon Sauveur*, grand in-18. — *Sur la mort prématurée de Lady Gwendeline-Catherine Talbot, princesse Borghèse*, in-8°. — La plupart de ces volumes sont ornés de gravures ; tous se trouvent chez M. Leclère, éditeur et ami du célèbre trappiste. Si j'écrivais une biographie complète, j'aurais quelques réflexions à faire sur ces ouvrages; dans un article déjà trop long, je me borne à parler ainsi, et quelques lecteurs soupçonneront qu'elle serait la nature de ces réflexions.

Le P. de Géramb, avec un cœur excellent, une affabilité aimable, possédait, en religion, un reste trop sensible de ses anciennes affections

1 Lorsque cette petite brochure parut à Laval, le R. P. Abbé et son secrétaire Dom Joseph de Champlois, crurent que j'en étais l'éditeur et me questionnèrent au point que je vis que le P. de Géramb avait imprimé sans consulter son supérieur. Le fait est que l'éditeur était notre ami commun, l'excellent M. Genesley, imprimeur libraire à Laval.

2 Malgré sa raideur de caractère, le P. de Géramb, donnait cependant quelquefois des exemples de modestie qui allaient jusqu'à la simplicité d'un jeune homme. Qu'on me pardonne ici quelques détails sur des faits auxquels j'étais mêlé. Je renvoyais les feuilles de cet ouvrage et je n'étais pas toujours d'accord avec l'auteur. Je possède l'exemplaire sur lequel nous avons corrigé ; les nombreuses diagonales faites de la main du Père, les nombreuses variantes des exemplaires livrés au public, prouveraient avec mes renseignements jusqu'où allait sa condescendance. Je lui ai fait, et avec raison, consentir les frais d'une feuille entière, dont le bon à tirer était donné, dans l'intérêt d'une phrase sans nominatif.

aux bagatelles du monde. Il ne comprimait pas assez le plaisir qu'il éprouvait à faire parler de lui et cette faiblesse était trop sensible. Elle a contribué plus d'une fois à diminuer l'impression favorable qu'avait donnée le récit de ses sacrifices, de ses œuvres diverses, etc.

V. Le R. P. de Géramb fut une fois sensiblement puni de cette sorte d'empressement à saisir les occasions de présenter son nom au public. Tous nos lecteurs connaissent la *Biographie du clergé contemporain, par un solitaire.* L'auteur avait dans son prospectus, annoncé le projet de donner celle du P. de Géramb qui vit ce projet avec plaisir et me chargea même de fournir, à cet effet, les *lettres à Eugène* au rédacteur. Je le fis, quoique j'eusse préféré voir le P. de Géramb rester étranger à cette publication, et j'eus une entrevue avec le rédacteur. Le malin solitaire fut indiscret, et dans sa notice spirituelle inséra un fait ou plutôt une supposition qui fit une peine extrême au bon Religieux. Le solitaire eut tort, le P. de Géramb me témoigna son chagrin de manière à m'édifier. Mais notre correspondance en souffrit, et je ne sais si je le dépersuadai jamais de l'indépendance où avait dû rester, et où resta en effet l'auteur de la notice.

Depuis le commencement de l'année 1841, le P. de Géramb n'a plus quitté l'Italie. Vivant habituellement à Rome, quelquefois aux environs, il a fait souvent de fortes maladies. Depuis que les Trappistes français forment deux Congrégations, le P. de Géramb était demeuré Procureur général de l'Observance Rancéenne, si je puis m'exprimer ainsi, et le P. Dom Fulgence a été nommé Procureur de la rigoureuse Observance. Dans les difficultés inévitables à une pareille scission, le P. de Géramb paraît avoir tenu une conduite fort prudente. Il servait mieux son Ordre à Rome qu'en France peut-être, et je puis dire que certains Trappistes le préféraient là que dans leur monastère. S'il était fait pour la vie religieuse, il eut mieux convenu selon nous, à un Ordre tel que celui des Capucins qu'à la Trappe ou à la Chartreuse. En m'exprimant ainsi, je prouve assez que je ne suis pas de ceux qui dissimulent les imperfections des hommes dont ils parlent, qui élèvent toujours, jusqu'au troisième ciel, des hommes, prélats ou autres, que j'avais vus assez près de la terre, et qui, dans leurs éloges nécrologiques, ne peuvent proposer un modèle de vertu sans le faire d'une espèce toute exceptionnelle, le placer à perte de vue et le rendre inimitable. Mais en finissant je dois ajouter que le P. de Géramb avec ces petits restes d'homme de cour, était un Religieux affable,

obligeant, bon ami, simple et sans prétentions dans la vie privée. Il avait mangé à la table des princes, il mangeait aussi facilement des pommes de terre, des légumes dans ma modeste demeure de Notre-Dame ou de Sainte-Marguerite. J'ai dit ci-dessus sa réponse à Louis-Philippe qui le croyait dispensé de l'abstinence. A Pâques de l'année 1840, après une longue maladie, il avait reçu injonction du Pape de faire usage du gras, et il avouait avec simplicité et sourire, que la nature n'avait point été fâchée de recevoir cet ordre suprême. Fidèle et exact à tous ses devoirs, le P. de Géramb les remplissait avec ponctualité et il se confessait aussi souvent à Paris qu'il l'aurait fait dans son cloître. Il savait presque toutes les langues de l'Europe, sa conversation enjouée et riche d'anecdotes (il avait tout vu!) était fort agréable, et ses compositions faisaient supposer des connaissances littéraires plus étendues que ne me le laissait penser l'idée que j'avais de son instruction et l'absence de toute prétention, de tout pédantisme dans ses paroles et dans ses manières. Ce célèbre Religieux est décédé à Rome le 15 mars 1848, et a terminé, dans sa 77e année, par une mort douce et sainte, une vie édifiante et austère.

N° 12.

Lettres de confirmation du R. P. Dom Gabriel.

Nos D. Angelus Geniani, Abbas Sanctæ-Mariæ de Cortimiglia apud Albam-Pompeiam in Subalpinis, Dei et apostolicæ Sedis gratia, Sacri Ordinis cisterciensis Vicarius generalis.

Reverendissimo Domino Gabrieli electo abbati monasterii Beatæ Mariæ de Aquabella Ordinis Cisterciensis strictioris Observantiæ de Trappa, in diæcesi Valentinensi, salutem.

Injunctum nobis munus id inter cætera omnino exposcit, ut ex monachis ad serviendum Deo viventi in nostro sacro Ordine cœlitus vocatis, eos maxime ad abbatialem curam admoveamus quos verbo et exemplo, spectata scilicet morum integritate, continenti studio monasticæ disciplinæ tuendæ, ac spiritu charitatis vere paternæ commissum sibi dominicum gregem ad virtutes omnes excolendas potentissime allecturos esse persuasum habemus.

Cum itaque talem te futurum divina polliceatur electio per majorem

monachorum partem in suum te Abbatem eligentem ostensa, uti perspicue liquet ex publico ad nos transmisso instrumento, quod præsidente Reverendissimo D. Fulgentio, abbate de Bellofonte et monasterii de Aquabella patre immediato, et præsentibus omnibus monachis monasterii memorati solemniter confectum est; restat nunc ut eorumdem monachorum preces pro confirmatione et canonica institutione præfati Abbatis libentissime audiamus, easdemque, nulla interposita mora, obsequamur.

Nos igitur utentes juribus nobis concessis à Summis Pontificibus Pio VII, Gregorio XVI et Pio IX, quoad omnes monachos utriusque Congregationis B. M. V. de Trappa Ordinis Cisterciensis existentes, pariter facultatibus nobis collatis à Sacra Congregatione Episcoporum et Regularium per decreta lata die 3 octobris 1834 et die 23 augusti 1846, circa confirmationem Abbatum utriusque Congregationis de Trappa, Te, dilectissime confrater, canonice electum à monachis in verum, unicum et actualem Abbatem venerabilis Abbatiæ Beatæ Mariæ de Aquabella, in diœcesi Valentinensi apud Gallias, Ordinis Cisterciensis strictioris Observantiæ de Trappa, agnoscimus, approbamus et confirmamus; ac quatenus opus sit, de novo eligimus ac creamus, nec non plenam et omnigenam tibi abbatialem dignitatem atque juridictionem in omnem abbatiam conferimus et tribuimus; atque ut à R. D. Joseph-Maria, abbate Majoris-Trappæ et Vicario generali strictoris Observantiæ de Trappa, vel ab alio Abbate ab ipso delegato, nostro nomine, installationem accipias, postestatem facimus.

Præcipimus tamen tibi ut infra annum ab Illustrissimo ac Reverendissimo Ordinario tuo humiliter petas et recipias munus abbatialis benedictionis juxta ritum sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

Volumus insuper ut omnes monachi cujusque Congregationis pro vero ac legitimo Abbatem emorati monasterii de Aquæbella te habeant ac venerentur; hinc ut plenissime gaudeas omnibus et singulis privilegiis, honoribus et prærogativis quibus cæteri Abbates nostri, ex Summorum Pontificum concessione ac præsertlm Innocentii VIII perfruuntur et utuntur.

Perge, Abbas amplissime, germanam regulam S. P. N. Benedicti religiosissime tueri, perge decorem domus Dei et Ordinis studiose promovere, adlabora diu multumque et cuncti monachi tuæ sollicitudini commendati, dum Deo optimo, maximo fidelissime inserviunt, juxta præscriptum sanctæ regulæ, civilem societatem hisce miserrimis temporibus, ad mentem Ecclesiæ sanctæ Dei, juvare, quoad possunt, non omittant.

Præsentes nostræ litteræ per nostrum a secretis conscriptæ et consueto

munitæ sigillo atque apposita subscriptione firmatæ, siot etiam pro perpetuo nostræ erga te voluntatis indubium ac splendidum monumentum. Vale in Domino diutissime.

Datum Romæ ex monasterio S. Crucis in Jerusalem, die 18 septembris anno 1854.

D. Gregorius Bartholeni sacri Ordinis Cisterciensis à secretis substitutus.

N° 13.

Décret de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers sur les élections des Abbés de la Trappe.

Ex audientiâ Sanctissimi babitâ ab infra Domioo Subsecretario Sacræ Congregationis Episcoporum et Regularium sub die 2 novembris 1855,

Sanctitas Sua, attentis expositis, electionem P. Timothei in Abbatem Monasterii Beatæ Mariæ V. de Trappâ Majori et in Vicarinm Generalem ejusdem Congregationis benignè approbavit et confirmavit, quibuscumque in contrarium non obstantibus. Mandavit insuper eadem Sanctitas Sua, ut in futuris electionibus pro enunciato munere, serventur constitutiones Ordinis nuncupatæ CHARTA CHARITATIS.

Romæ, etc., etc.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

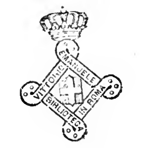

VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA IN ROMA

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PÉRIODE

AIGUEBELLE MODERNE

CHAPITRE I. — L'Ordre de Citeaux depuis la fin du XIV[e] siècle jusqu'à la Révolution française. — Sa décadence, ses réformes; Étroite et commune Observance 5

CHAPITRE II. — Réforme de la Trappe. — Depuis sa naissance jusqu'à la Révolution française. — Origine de la Trappe. — Naissance et jeunesse de M. de Rancé. — Succès littéraires. — Vie mondaine et Conversion. — Maison de plaisance transformée en maison de retraite. — M. de Rancé, Abbé commendataire. — Abbé régulier. — Il est choisi pour défendre à Rome les intérêts de l'Étroite Observance. — Il proteste contre le bref de réforme donné par Alexandre VII. — La suite de cette protestation. — Réforme de la Trappe. — Démission de M. de Rancé. — Dom Zozime lui succède, puis Dom Gervaise. — Démission et portrait de ce dernier. — Dom de Lacour, son successeur, ferme les yeux de M. de Rancé. — Jugement sur l'illustre Réformateur. — Sa Réforme se soutient intacte jusqu'à la Révolution française. 79

CHAPITRE III. — Réforme de la Val-Sainte jusqu'à l'établissement des Trappistes en Russie (1794-1799). — Louis-Henri de Lestrange

renonce à la marine pour embrasser l'état ecclésiastiquo. — Mgr de Pompignau, Archevêque de Vienne, lo fait son grand-vicaire et l'obtient pour Coadjuteur. — L'abbé de Lestrange so réfugie à la Trappo pour éviter les bonneurs do l'Épiscopat. — Prévoyant la ruine de la Trappe, il entreprend de la sauver. — Il trouvo pour elle asile et protection auprès du sénat de Fribourg. — Départ pour la Val-Sainte. — Complément de la Réforme de M. do Rancé. — Approbations de l'Évêque de Lausanne et du Nonce du Pape. — Joie de Pie VI qui érige la Val-Sainte en Abbaye. — Propagation de la Réforme. — Les Trappistines. — Persécution. — Sœur Marie-Joseph et le Czar Paul. — Départ pour la Russie. — Souffrances et consolations. — Les Visitandines de Vienne. 110

CHAPITRE IV. — Depuis l'établissement des Trappistes en Russie, jusqu'à la suppression de leurs monastères dans l'Empire français (1799-1811). — Le P. Étienno futur restaurateur d'Aiguebelle. — Son enfance, ses premières études. — Son dévouement dans les fonctions du saint ministère. — Premières aspirations vers la vie religieuse. — Refus du serment à la constitution civile du clergé. — Exil. — Entrée au noviciat de Westmalle. — Son amour pour sa vocation. — On lui confie la direction des Religieuses. — Courage et dévouement du P. Étienne durant son séjour en Russie. — Illumination à Dantzick. — Dom Étienne, Prieur de la Val-Sainte. — L'enfant protestant devenu catholiquo. — Suppression de la Val-Sainte. — Le P. Étienne et le F. Maurice 141

CHAPITRE V. — Restauration d'Aiguebelle (1815). — Retour des Religieux à la Val-Sainte. — Contrariétés. — Le P. Étienno désire rentrer en France et y créer un établissement. — Il consulte Dom Augustin à son retour d'Amérique. — L'achat do l'Abbaye d'Aiguebelle est décidé. — La Communauté de la Val-Sainte se partage entre la Trappe et Aiguebelle. — Le P. Étienne, quêteur. — Le P. Louis de Gonzague. — La religion revient avec les Moines. — Arrivée du P. Louis de Gonzague à Aiguebelle. — Description de l'Abbayo. — Travaux d'installation. — Arrivée du P. Étienne. — Premiers bienfaiteurs : Le Comte de Broutet, Cbarré et Pigeon. — Améliorations, culture. — Achat de l'Aubagne. — Vocations.

— Fondation de Saint-Maurice en Piémont. — Les P. P. Louis de Gonzague et Hilarion y sont envoyés. — Retour du premier. — Le P. Louis de Gonzague, Prieur d'Aiguebelle. — Ses vertus ; sa mort édifiante 159

CHAPITRE VI.— Fondation du Monastère de la Sainte-Baume.— Son existence éphémère. — Dernières années de Dom Augustin.— Ses tribulations. — Il quitte Aiguebelle pour se rendre à Rome où il est appelé. — Sa défense et sa justification. — Lettre au R. P. Étienne. — Son retour à Aiguebelle. — Son départ pour Lyon. — Sa mort dans cette ville. 200

CHAPITRE VII. — De la mort de Dom Augustin à l'avènement de Dom Orsise (1827-1837). — Schisme des Religieux de Darfeld.— Ils reprennent l'Observance de M. de Rancé. — Projet de réunion dressé par Dom Augustin demeuré sans résultat. — Dom Antoine, Abbé de Melleraye, Visiteur général. — Il vient à Aiguebelle. — Funeste tentative. — L'enfant du tiers-ordre. — *On veut casser la règle.* — Aiguebelle reprend son titre et son rang d'Abbaye. — P. Étienne, 52[e] Abbé d'Aiguebelle. — Monastère de N.-D. de Bon Secours à Maubec. — Commencements pénibles de cette maison ; pauvreté et souffrances des Religieuses. — Démission de Dom Étienne.— Édification qu'il donne dans son nouveau genre de vie. — Sa dernière maladie, sa mort. 247

CHAPITRE VIII. — Gouvernement de Dom Orsise, 53[e] Abbé d'Aiguebelle. — Son début, ses réformes, son esprit de pauvreté, de simplicité. — Conférences. — Son amour pour les anciennes pratiques de l'Ordre. — Ses recherches sur l'origine et l'histoire de notre Monastère.— Bénédiction de Dieu sur la maison ; On réclame des fondations de tous côtés. — Vocations remarquables. — Les Souvenirs de mon grand père ou le magistrat devenu moine. – Complément de la Vie du P. Ephrem. — Conversion du Baron Eugène du Laurens, son entrée à Aiguebelle ; sa mort édifiante. — La noblesse et le cloître. — Le R. P. Muard et Dom Orsise.— F. Joseph Bonbrun, convers 293

CHAPITRE IX. — Suite du Gouvernement de Dom Orsise. — Projet de fondation à Toutens, au diocèse de Toulouse. — Essai à Roquereyne, au diocèse d'Alby ; Causes de leur insuccès. — Fondation de N.-D. de Staouéli, près d'Alger ; colonisation de l'Algérie. — Note de M. de Corcelles au Ministre de la guerre. — Projet d'un établissement de Trappistes en Algérie. — Dom Joseph-Marie, abbé de la Trappe, et Dom Orsise, abbé d'Aiguebelle, visitent la colonie. — La plaine de Staouéli préférée à la plaine de l'Adjar. — Acte de concession. — Le R. P. François-Régis, supérieur des Trappistes d'Alger. — Fondation du monastère ; premières épreuves. — Prospérité croissante. — Érection du prieuré en Abbaye. — Dom François-Régis élu abbé. — Il est appelé à la charge de Procureur général de la Congrégation, en cour de Rome. — Dom Augustin, prieur d'Aiguebelle, lui succède au siége abbatial de Staouéli. — État actuel de Notre-Dame de Staouéli. 369

CHAPITRE X. — Fin du Gouvernement de Dom Orsise et Gouvernement de Dom Bonaventure. — Séparation des deux Observances. — Démission de Dom Orsise et élection de Dom Bonaventure. — Mgr l'Evêque de Valence intervient, casse l'élection et rétablit Dom Orsise sur son siége. — Le Saint-Siége ordonne une nouvelle élection. — Dom Orsise est réélu. — Aiguebelle rentre sous la juridiction de l'Ordre ; Dom Fulgence, abbé de Bellefontaine devient son Père immédiat. — Nouvelle démission de Dom Orsise et réélection de Dom Bonaventure. — Fondation de N.-D.-des-Sept-Douleurs, à Blagnac, diocèse de Toulouse. — Fondation de N.-D. des-Neiges, diocèse de Viviers. — Gouvernement de DOM BONAVENTURE, 54e Abbé d'Aiguebelle. — Fondation de N.-D.-du-Désert, diocèse de Toulouse. — Mort de Dom Bonaventure 410

CHAPITRE XI. — Gouvernement de Dom Gabriel, 55e Abbé d'Aiguebelle (1854-1863). — Élection et Confirmation de Dom Gabriel. — Bénédiction du nouveau cimetière. — Agrandissement de l'église. — Achat de la forêt. — L'Immaculée-Conception à Aiguebelle. — Mort de Dom Joseph-Marie, Abbé de la Trappe et Vicaire-général de la Congrégation. — Élection de Dom Timothée. — Aiguebelle rentre sous la juridiction de la Trappe. — Consécration de l'église. — Salle capitulaire des F. F. Convers. — Translation des restes

de Dom Etienne et de Dom Bonaventure. — Restauration du chauffoir et de la salle capitulaire des Religieux. — Le *Solarium* et le cloître. — Dom Gabriel assiste à la translation des reliques de Sainte-Madeleine et à la canonisation des martyrs du Japon. — Fondation de N.-D.-des-Dombes 457

APPENDICE. — État actuel de la Congrégation de la Trappe; liste des monastères. — Gouvernement intérieur des diverses Observances. — Liste des Abbés d'Aiguebelle. — Liste des Prieurs conventuels sous la Commende 503

PIÈCES JUSTIFICATIVES 529

ERRATA.

—

Page 177, ligne 13 : iofructuense *lisez* fructueuse.
197, ligne 2 : ces articles *lisez* cet article.
202, ligne 10 : une vielle *lisez* une vieille.
247, ligne 8 : quaraote-quatrième *lisez* cioquante-deuxième.
281, ligne 26 : après ces mots : se soumit à l'ordre, *ajoutez* : ce fut aussi avec joie qu'il profita de soo iofériorité pour s'accuser au chapitre. Jusque-là......
293, ligne 1 : quarante-cioquième *lisez* cioquaote-troisième.
340, ligne 27 : un véritable Religieuse *lisez* uoe véritable Religieuse.
406, ligoe 18 : Pie IX *lisez* Grégoire XVI.
465, ligne 10 : à se s'éteiodre *lisez* à s'éteiodre.
481, ligne 19 : une popluatioo *lisez* uoe population.
492, ligoe 2 : amolliée *lisez* amollie.
505, ligne 24 : 1849 *lisez* 1848.

Sous presse et pour paraître prochainement

LES MOINES

ET LEUR INFLUENCE SOCIALE

DANS LE PASSÉ ET DANS L'AVENIR

AVEC UNE NOTICE SUR LA FONDATION

DU MONASTÈRE DE LA TRAPPE DE N.-D.-DES-DOMBES

PAR M. L'ABBÉ MARTIN

Missionnaire apostolique, Chanoine honoraire de Belley,
ancien curé de Ferney.



En publiant ce livre, M. l'abbé Martin, si avantageusement connu du public par *l'histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève* et par *la Vie de M. Gorini*, a fait tout à la fois une bonne action et un excellent ouvrage qui assure à l'auteur une place distinguée parmi les meilleurs écrivains de notre époque.

Le plan *des Moines et de leur influence sociale dans le passé et dans l'avenir*, est large, simple, bien conçu, admirablement exécuté.

La première partie est un tableau résumé, une solide et magnifique esquisse, une analyse complète et succincte de l'influence monastique sur la société dans le passé; la deuxième partie expose et développe quelques idées importantes, grandes et généreuses sur le rôle salutaire que pourraient remplir aujourd'hui encore, et plus tard, dans le monde, les diverses familles de l'Ordre de Saint-Benoît.

Enfin une notice historique, qui termine le livre, nous montre comment, même en ce siècle de matérialisme et de volupté, un monastère cistercien peut être fondé, avec des traits de Providence qui rappellent les temps de saint Bernard.

M. l'abbé Martin est plein de son sujet, il l'a étudié avec goût, il le possède à fond et le rend à la façon des grands maîtres. Sans y laisser aucun subterfuge à l'erreur ou à la mauvaise foi, il en a banni toute polémique irritante, toute déclamation stérile et toutes ces vagues généralités, thèmes faciles à phrases creuses et sonores, si fort à la mode aujourd'hui.

Des connaissances sûres et variées, une érudition vaste et profonde, une admirable puissance de logique et de raisonnement, de rares et précieux talents, lui ont permis de concentrer les quinze siècles de l'histoire monastique dans un volume de 4 à 500 pages, et cela sans effort, sans omettre un seul fait important, un événement remarquable, une citation nécessaire, un développement utile.

Aussi nous n'hésitons pas à prédire aux MOINES de M. Martin un solide et durable succès. Son livre sera lu et admiré par tous ceux qui recherchent, dans l'histoire, la vérité bien constatée, une critique judicieuse, des appréciations équitables, la connaissance des mœurs, des besoins, des vices et des vertus de chaque époque, un style à la fois simple, noble et entraînant qui fait qu'on ne peut plus fermer le livre quand on a commencé à le lire.

Le prix de cet ouvrage est de 6 francs. Il se vend au profit du nouveau monastère de Notre-Dame-des-Dombes, appelé à rendre d'importants services à cette malheureuse contrée et qui a si grand besoin, pour s'établir, du concours et de l'assistance des hommes religieux.

Les Moines et leur influence sociale dans le passé et dans l'avenir, se vendent chez les principaux libraires de Lyon, chez M. Martin-Bottier, libraire à Bourg, et dans les monastères de N.-D. d'Aiguebelle (Drôme) et de N.-D.-des-Dombes (Ain).

VALENCE, IMPRIMERIE JULES CEAS ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ÉVÊCHÉ.